

This book was produced in EPUB format by the Internet Archive.

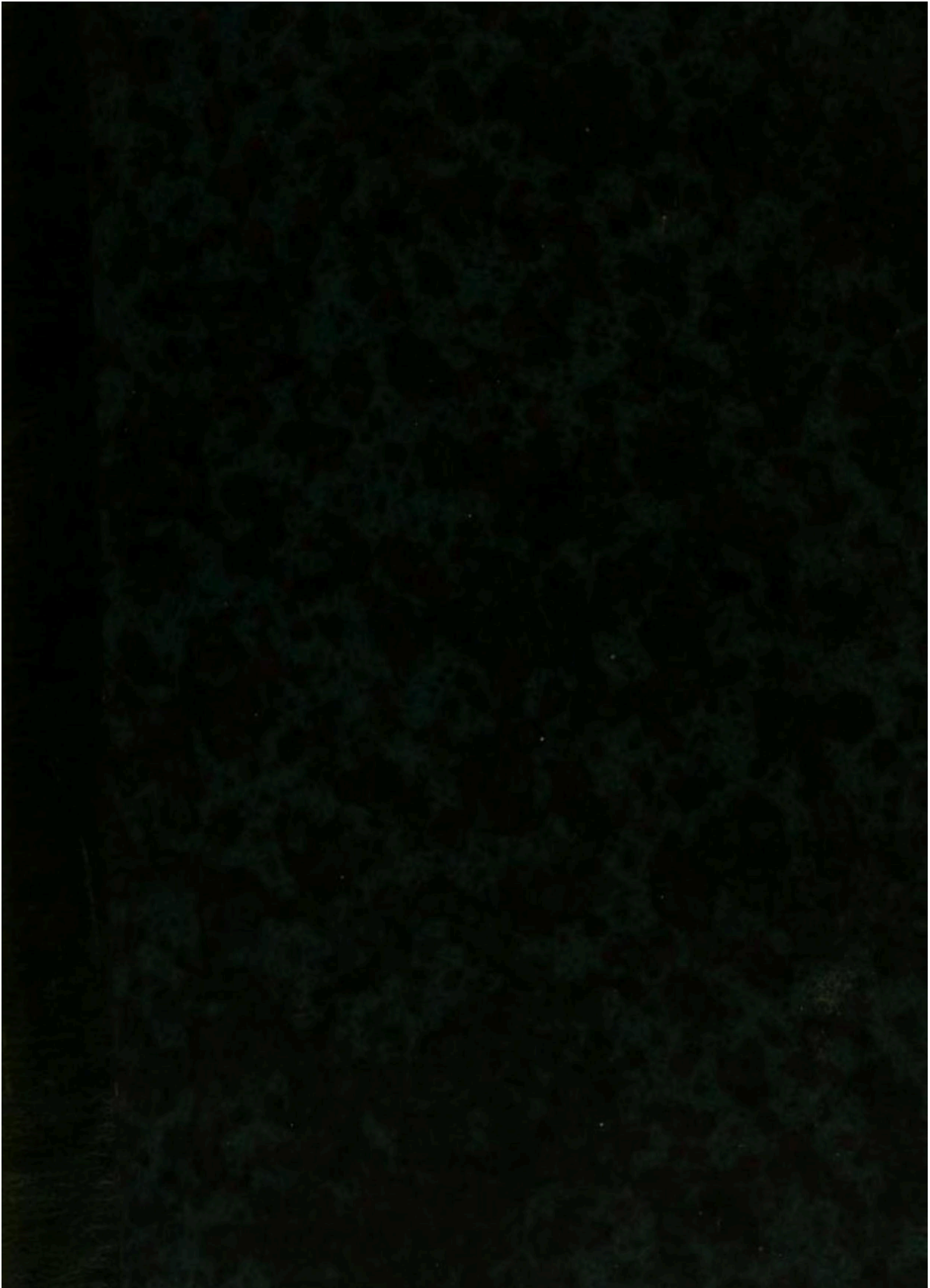
The book pages were scanned and converted to EPUB format automatically. This process relies on optical character recognition, and is somewhat susceptible to errors. The book may not offer the correct reading sequence, and there may be weird characters, non-words, and incorrect guesses at structure. Some page numbers and headers or footers may remain from the scanned page. The process which identifies images might have found stray marks on the page which are not actually images from the book. The hidden page numbering which may be available to your ereader corresponds to the numbered pages in the print edition, but is not an exact match; page numbers will increment at the same rate as the corresponding print edition, but we may have started numbering before the print book's visible page numbers. The Internet Archive is working to improve the scanning process and resulting books, but in the meantime, we hope that this book will be useful to you.

The Internet Archive was founded in 1996 to build an Internet library and to promote universal access to all knowledge. The Archive's purposes include offering permanent access for researchers, historians, scholars, people with disabilities, and the general public to historical collections that exist in digital format. The Internet Archive includes texts, audio, moving images, and software as well as archived web pages, and provides specialized services for information access for the blind and other persons with disabilities.

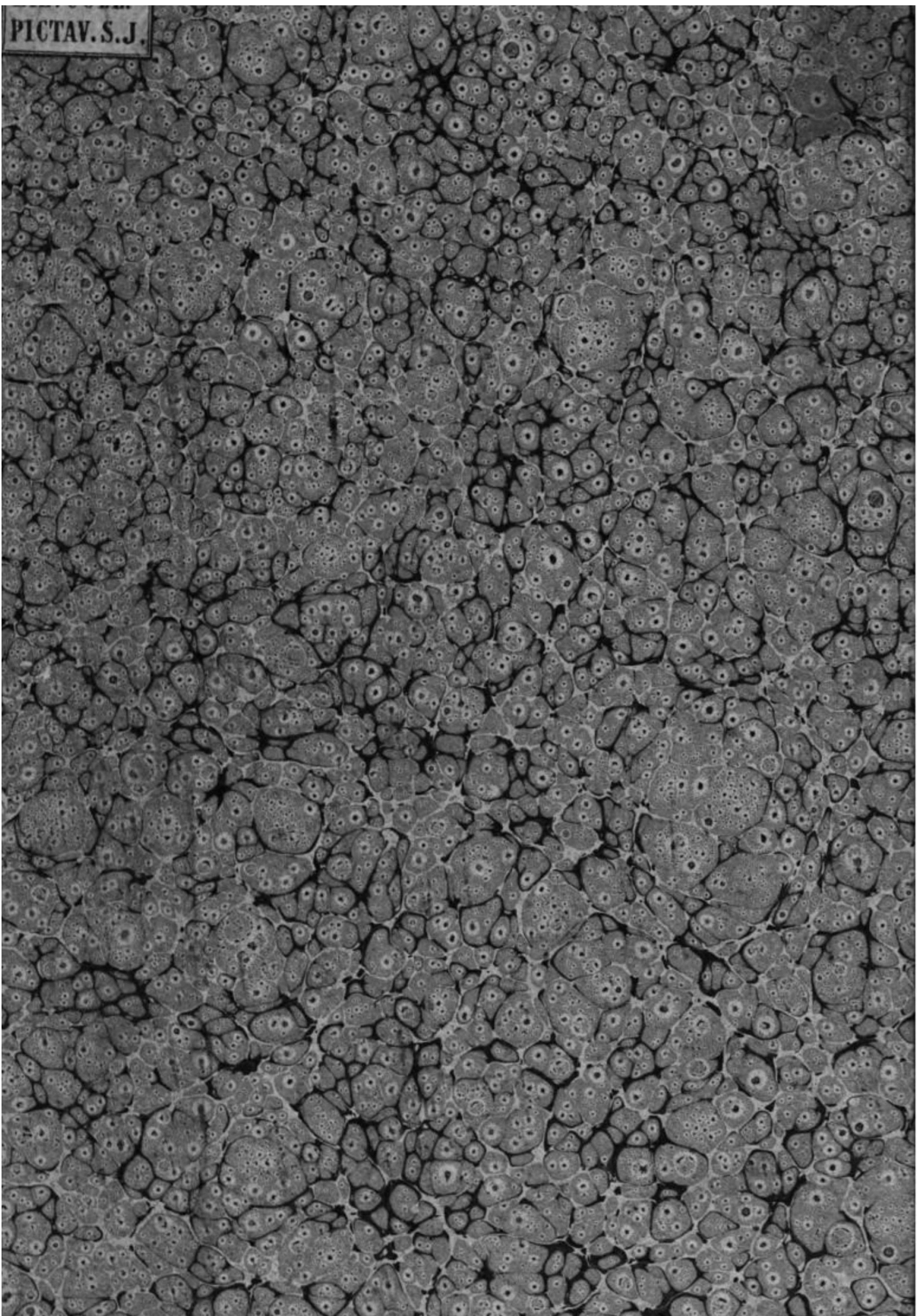
Created with hocr-to-epub (v.1.0.0)

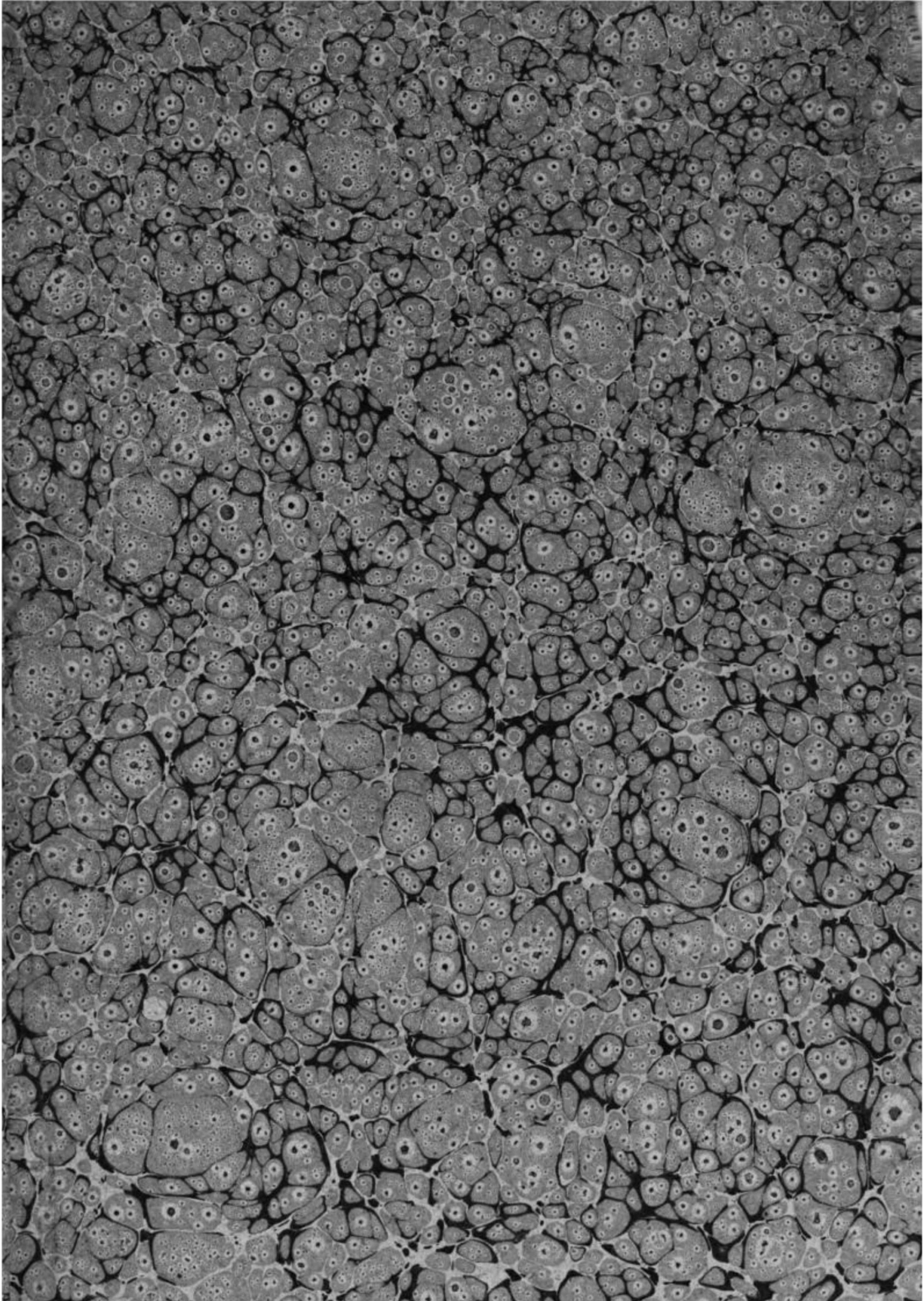
The text on this page is estimated to be only 21.00% accurate

Digitized by Google



PICTAV. S.J.





The text on this page is estimated to be only 28.00% accurate

V Digitized by Google

Digitized by Google

AD 402 / 76

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 12.89% accurate

RECHERCHES HISTOIUQUES . LA VILLE D^ORLÉANS.
Digitized by Gopgle

1 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 12.10% accurate

RECHERCHES HISTORIQUES M^{ft} LA VILLE D'ORLÉANS,
DU aO ATRIL 1804 AU JUILLET 1816; * ^ sas m^m'Q(ù^J2^& 9 Offertes
à ce titre à MM. les Maire , Adjoints et CooteiUers municipaux de la ville
d'Orléans, OOBuafOSBAn BB h. IB imitriB BB t'iBWBCtlOB raUQBB
fOVB fmàTÀBX HISTOKTnrP.S , TT MRMBRE TITri.ATKF DB Kà
MOtsAtk aXATISTIQVB VBITBMKUX J» IftAHCl. TROISIEME
PARTIE. -..LlLlOTHÈQUE S.J. ■ t IMPRIMERIE D'AIJBXANDRE
lACOB. MBC€CBIll« Digitized by Google

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.63% accurate

AVIS. Ce volume, le 7^{ème} de notre ouvrage et 1^{er} du troisième partie, est le dernier que nous publierons > à moins que quelques circonstances ne nous mettent à portée de faire usage des nombreux matériaux qui nous restent en portefeuille. Ces matériaux contiennent l'histoire de ce qui s'est passé à Orléans du 1^{er} juillet 1816 au 31 décembre 1833. L'ouvrage pourrait être ainsi divisé : 1^{re} Les quinze années de l'administration remarquable de M. le comte de Rocheplatte comme maire d'Orléans. Cette période, toute de calme et de prospérité, ne rappellerait que des souvenirs heureux, et tous nos lecteurs les retrouveraient avec plaisir; 2^{ème} Le détail jour par jour de ce qui s'est passé dans Orléans lors de la révolution de juillet 1830. Il n'est point à craindre que le récit d'événements si voisins de nous puisse raviver dans notre ville des haines ou des dissensions. Aucune réaction violente ne se fit sentir, et l'on peut offrir sans dangers à la curiosité publique nombre de faits intéressants piquants pour mériter une mention dans l'histoire de notre cité ; 3^{ème} La situation malheureuse de notre ville lors de l'invasion du choléra, le nombre des victimes, le récit des actes de courage et de dévouement dont ce fléau fut l'occasion, l'exposé des moyens employés pour secourir les malades et diminuer l'intensité du mal. Ceux qui ont vu ces événements peuvent seuls en raconter les détails. Par un concours de circonstances assez rares, nous avons été en position de recueillir une grande quantité de documents dont l'authenticité est incontestable aujourd'hui. Si ces renseignements ne sont pas conservés à l'aide de la presse, ils se perdront toujours. Ce sont des matériaux utiles que nous livrerons à nos concitoyens ; nous en donnerons volontiers communication à ceux qui précédemment ont bien voulu souscrire à notre ouvrage. Puisse notre travail, qui a été fait avec zèle et bonne foi, être utile aux personnes qui voudraient écrire l'histoire de la ville

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.37% accurate

VI qui nous a vu naitre et à laquelle nous avons voulu payer un tribut de reconnaissance 1 Trop heureux si nos recherches peuvent leur être de quelque secours ! c'est notre vœu le plus ardent et la seule récompense que nous ambitionnons après quinze années de travaux assidus. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.60% accurate

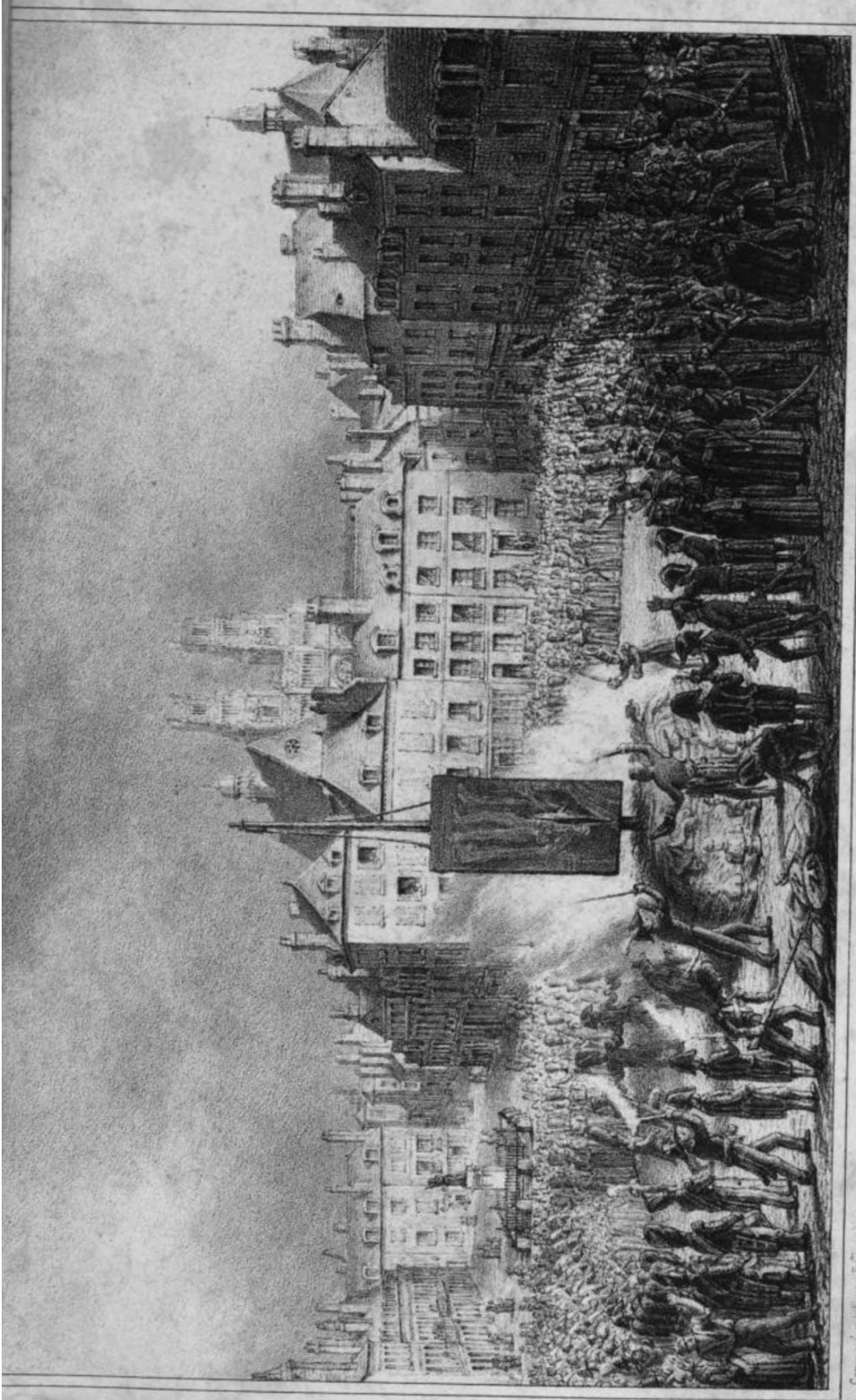
I>OISiàÉ£S A M. LOXTIM PAR MM. LES MAiA£S
D'OULEÁNS Je soussigné) certifie à qui il apput tieudia, qu'eu mui 1826,
étant maire de la ville d'Orléans^ j ai autorisé M. Lornnr père à travailler
dans les bureaux de ramnînistration de la mairie pour j recueillir les
documens authentiques, tant anciens que modernes, qui lui étaient
nécessaires pour les recherches historiques sur Orléans qu'il se propose de
faire connaître. Je certifie, en outre, qu'à l'époque où j'ai quitté les fonclioui
de maire, 2 août 1830, ledit M. Lottin s'occupait encore , avec un zèle et une
activité remarqual^les , à compiler rt extraire les titres et matériaux
irrécusables qui 6e Uuuvaiient dans les cartons, registres et dossiers des
archives de la ville. En foi de quoi j'ai délivré le présent à M. Lottih père ,
pour lui servir à prouver la vérité et l'authenticité de ses manuscrits. A
Oriéans, le 12 janvier 1 833. Comte de Roche platte. Vu par nous, maire
d'Orléans, pour légalisation de la signature de M. le comte de Rocheplatte,
A la mairie, le 14 avril 1834. Besnard, adjoint. Je soussigné, maire de la
ville d'Orléans, certifie que j'ai autorisé M. J^OTTiN père à roitiuiier les
recherches qu'il avait commencées sous i administration de M. le comte de
Rocheplatte, dans les bureaux et les archives de la maii'ie , pour y recueillir
les documens authentiques , tant anciens que modernes , qui se rattachent à
Thistoire d*Orléans* Je certifie, en outre, que jusqu'à ce jour M. Lottin s'est
livré h ce travail avec un xèle et une assiduité remarquables. En foi de quoi
je hn ni délivré le présent, en l'hôtel de la mai* rie, le 13 novembre 1834.
HÈME. » Vu pour légalisation de la signature de M. Hème^ maire d'Or*
léans^ Le secrétaire' général de la préfectare délégué, Mabchahd. Nuub,
maire de la ville d'Orléaus, certifions que nous avons autorisé M. Lomir
père ft contbuer les recherches qu'il avait commencées sous radmînistratiôn
de M. le comte de Rochephitte, diins les bureaux et archives de la mairie,
pour y recueil'

The text on this page is estimated to be only 18.49% accurate

VIII lire les documents authentiques tant anciens que modernes qui se rattachent à Phisloire d'Orléans. ' \oïis rcrtifions, en outre, que jusqu'à ce jour M . Lottik s'est livré à ce travail avec un zèle et une assiduité remarquables. En l'hôtel de lu mairie, le 214^ novembre 1838. ^ Sfviw. Vu pour la légalisation de la ^i^ uiture de M. âevin, luaire d'Orléans. Le secrétaire-général de la prcfcturr délégué. Marchand, conseiller, Haconoissauc^ aes d^tâ fails^ par H. ktiiu à la ËilMieçïue aûrléaûs. Je soussigné, bibliothécaire de la ville d*OrléaQS, reconnais t\ nv !\t. T^oTTiN père a déposé entre mes mains et celles de ;M. Pt lit-Semoiiviile , mon prédéressctir, dîversoîî époques , trois mille cent dix pièces historifjaes sur la vide d'Orléans, lesquelles pièces, par IMli t de ce dépôt, demeureront à perpétuité la propriété

The text on this page is estimated to be only 13.00% accurate

Digitized by Google



Composé et gravé par F. Goussier.

DESTRUCTION DU PORTRAIT DE NAPOLEON

et des signes impériaux sur la Place du Maréchal le 22 février 1816.

Imp. Lemerle, Bonaparte et C.

*Recherches historiques sur la ville d'Orléans.
par Lottin père. 1817.*

The text on this page is estimated to be only 27.50% accurate

T. 4 ■ Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.83% accurate

» ■ 4 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.41% accurate

RÉCHERCHE HISTORIQUES sur LA VILLE D'ORLÉANS^{mj}
30 Avril 1804 au 23 février 1816. 30 avril 1804, ou le floréal an xii. —
Séance extraordinaire du tribunal, pour entendre la motion de Curée,
membre obscur de cette assemblée, qui propose de confier le gouvernement
de la République à un empereur et de déclarer l'empire héréditaire dans la
famille du premier Consul Bonaparte* (4^e) 4 mai 1804 ou floréal an xii.
Le tribunal émet le vœu que Napoléon Bonaparte soit déclaré empereur des
Français, et que la dignité impériale soit déclarée héréditaire dans sa famille.
(43.) Cette décision fut approuvée et signée par tous les membres de ce
corps, moins un seul tribun, C. Irénée, qui dit : » Je votai dans le temps
contre le consul à vie, je T. I^e Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.06% accurate

« voterai de même contre le rétablissement de la monarchie en France. » (43.) 7 mai 1804, ou 17th orç«/a/ixn. — Par ordre du gouvernement, des registres sont déposés au département, bureau du préfet du Loiret, au secrétariat de la mairie, chez les notaires, chez les juges de paix, et même dans les sacristies, pour y recevoir, par écrit, le vœu de:, habitants de la commune d'Orléans et de l'arrondissement, sur la question de savoir si Bonaparte, premier consul à vie, sciait élevé à la dignité d'empereur des Français. Tous les fonctionnaires publics, les administrateurs, les employés, la plus grande partie du clergé, ayant l'évêque Dernier, les vicaires-généraux et les chanoines en tête, signèrent oui[^] ainsi qu'un grand nombre d'habitants. (47.) Des registres semblables furent déposés dans les villes de Gien, Montargis et Pithiviers. Il y eut 868 registres d'ouverts dans le département, lesquels reçurent 06,778 signatures pour oui[^] et pas une seule pour non, (4*) Partition[^] Signatures. 5[^]4 registres ouverts à Orléans, qui reçurent 22,990 id. Pithiviers, id. f), [15 id, Montargis, à l. 4v[^]>[^]9 id, Gien, id. . 868 Total 06,7730 8 mai 1804, ou 1^{er} floréal an xii. — Le jour de la Restauration de la Ville, dite de la Pucelle d'Orléans, eut lieu l'installation du nouveau monument en l'honneur de Jeanne d'Arc, lequel fut élevé sur la place du Martroi, non au lieu où la statue modèle, en plâtre, avait été élevée l'année précédente, mais dans la portion du Martroi qui est vis à vis la rue de la Levrette. Le discours fut prononcé, dans la i,*) Nous avons coiffé trois clercs, qui ont apposé, sur le registre déposé chez leur patron, plus de cinquante signatures de personnes anonymes. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.12% accurate

cathédrale, par M^{re} Colignon, chanoine, archidiacre de Ste-Groix.
(40 La statue de Jeanne d'Arc, qui, sous le rapport de l'art, n'est pas entièrement exempte de défauts, est en bronze. L'artiste s'est conformé, pour la figure, aux portraits donnés comme ceux de l'héroïne; mais, il s'est écarté de la tradition pour le costume, principalement dans la coiffure, qui était un casque ciselé en forme d'œuf, et non un petit chaperon ou toque. (Voir le premier volume de la première partie.) (4-17.) Elle est posée sur une base de marbre blanc veiné; Quatre bas-reliefs, également en bronze, et d'une exécution parfaite, sont placés aux quatre faces, et indiquent les époques les plus mémorables de la vie de Jeanne d'Arc, savoir: 1^o, Le moment où elle reçoit, à Ghinon, l'épée des mains de Charles VII; 2^e, Celui de la bataille qui amena la délivrance d'Orléans; 3^e, Celui où elle fait sacrer Charles VII à Reims; 4^e, Celui, enfin, où les Anglais la font périr sur un échafaud, par le feu. Il a été frappé une médaille qui représente, d'un côté, la tête du premier consul Bonaparte, et de l'autre le monument réédifié. Cette médaille a été donnée aux seules personnes qui avaient souscrit pour la réédification du monument, savoir: une en bronze donnée gratuitement aux souscripteurs au-dessous d'une somme de 50 fr. et au-dessus; une en argent, à ceux d'une somme de 100 fr. et au-dessus. Une planche de cuivre, où étaient gravés les noms des souscripteurs, a été placée, avec une médaille, dans les fondations du monument, et une pareille déposée aux archives de la mairie. La dépense du monument, y compris la grille simple, mais élégante, qui l'entoure, s'est élevée à la somme de 50,000 fr., dont une forte partie a été payée sur-le-champ à M. Gois, habile sculpteur de Paris, qui était l'auteur de la statue et des bas-reliefs. Une seule médaille en or a été frappée pour être, par Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.66% accurate

— 4 — une d pniati h sp ciale du corps miinieipal d'Orl s^
pr seot e au premier consul Bonaparte, Le maire , qui avait pos  avec de
grandes c r mimies la premi re pierre monumentale « fut charg  de porter
la parole au nom des Orl anais. (4.) 8 mciL 1004, ou i8 flor al an xii. — M.
Leber jeune, d'Orl ans, publie,   l'occasion de la f te de la ville, un po me
sur Jeanne d'Arc. Cet  crivain s'est livr  depuis   des  tudes s rieuses qui
lui ont m rit  un rang honorable dans les lettres. (7.) i3 mai i8o4) ou i"^^
flor al an xii. — Le maire d'Orl ans (M. Crignon-D sormeaux), un de ses
adjoints (M. Dufresn  la n ), et quatre autres membres du conseil
municipal, qui avaient  t  envoy s en d putation   Paris, sont admis  
l'audience du premier consul, pour lui faire hommage de la in ciaillie d or
frapp e en son honneur, et rappelant l t poque de l'inauguration de la statue
de Jeanne d'Arc , attendu que le premier conseil en avait p rnus la
r  di cation, et avait souscrit pour une somme de 6,000 fr. Le iiiLiu e, en
lui pr sentant cette m daille ^ lui adressa ces paroles : « C'est TOUS,
g n rai consul , qui avez relev  les r nes du gouvernement , flottantes dans
des mains faibles et incertaines. « Le g nie de la France a d tourn  les
poignards diriSes contre votre personne sacr e; ajoutant   cebienfait^ l nous
a inspir  ce que nous deyions l&ire pour notre bonheur et pour celui de nos
en fans , en vous offrant la magistrature supr me h r ditaire dans
Totrefemille^ la seule digne de la poss der. « Nous avons l'honneur de tous
ofiiir le v eu des habitants d'Orl ans , et le notre particuli rement. » (7.) 18
mai 18049 o« ^8 flor al an xu* — S natus»consulte organique, qui
proclame qu'apr s v rification des votes, l'immense majorit  des Fran ais
veut que Napol on Bona> parte soit empereur des Fran ais y sous le nom
de Napol on P% et d clare Th r dit  dans sa descendance directe, naturelle
et l gitime de m le en vMe , par ordre de priDigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.00% accurate

_ 5 — mogéniture, à rexclusioa At\$ feniines et de Uur
d<9cendance. (43.) I juin 1 8o4î ou 1 2 prairial an xii. — Ouverture pour la
première fois de la foire , dite du Mail , à Orléans. Cette foire , qui avait
^été demandée au gouvernement pour y vendre des laines, et pour huit jours
seulement, devint foire ordinaire pour la vente de toute espèce de
marchandises et de nouveautés: elle finit par durei (quinze jours au lieu de
liiii. Un anété du maire, relaiil à la police de cette foire, au prix de la
location des boutiques, a la place des marchands de comestibles et de
nouveauLcii, des bateleurs ei baladins, etc., fut aiiiclié t^uel t^ues jours
avant sua ouveilure. (4.) a juin i3a49 ou i3 prairial an m. — Séance
trèsorageuse d«i conseil géDérai du département du Loiret , relatÎTe à iine
«dreflse de ce corps approbative de réiévation du premier conaul à la
dignité d'empereur des Français. L'adresse fut présentée par M. Lecauchois
approuvée par la majorité des membres » et signée seulement par le
président, M. Basly, et le secrétaire , AL Henri de Lon*guèyei ex-
législateur. Les membres qui s'opposèrent à la signature et à renvoi de
l'adresse d adhésion, lurent MM. Laisné de Villevèque , Dugaîgneau ,
Maussion, de Fougeroux de Secval ; MM. Duchalais, de Beaugency, et
Hubert-Piédor, de Meung y s'absentèrent pour ne pas signer. (4 i7'8o.) S juia
1804» on 14 prairial an zti. Publication à Orléans^ du sénatut

« S'empresse de donner «vis à ses administrés que le senatus-consttltte organique du 28 Ûoréal an zit, qui pro* clame Najpoléon Bonaparte empereur des Français , sera publié solennellement en cette ville , le dimanche i4 du présent mois, et que cette cérémonie aura lieu de la manière qui suit : « An. i*'* midi précis , la cloche de la ville annoncera la cérémonie, et sonnera ensuite, de demi-heure en demi-heure, jusqu'à la rentrée du cortège à la pi^éfecttti'e. « Art. 2. Les corps civils et militaires, invites à se réunir à l iiùtci de la préfecture , en partiront , pour se mettre en marche , à une heure précise après midi. « Art. 3. Le cortège, sorti de la préfecture, passera par les rues Bourgogne et de la Tour-Neuve , le quai jusqu'au pont, la rue Egalité, la place du Mariroi , la rue d'Escures, la place de l'Etape, et rentrera à la préfecture par les rues Parisis, du Battoir- Vert et St-Sauveur. « Art. 4* Les proclamations auront lieu, « i^ . Devant ihôtel de la préfecture; a^ . Au carrefour des rues Bourgogne et du Bourdon* Blanc; « 3^, Sur le quai de laTour-Neuve^ « 4°) A l'entrée du pont; « 5°, Sur la place du Martroij « 6^, Sur la place de l'Ëtapei devant l'hôtel de la mairie. « Art. 5. Une décharge de hoïtes, à chacun des six endroits indiqués par l'article précédent, annoncera la proclamation. ■ Art. 6. A sept heures précises du soir, le Feni Creatorei le Te Deum seront chantés solennellement dans l'église cathédrale de Ste-Croix. « Art. 7. Il est enjoint à tous les habitants de cette ville d'illuminer, dès la chute du jour, le devant de leurs maisons. ^ * Art. 8. Le soir, des danses publiques auront lieu sur la place de TEtape , où des orchestres seront établis à Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.62% accurate

— 7 — cet effet ; quatre pièces de via , exposées devant l'hôtel de la mairie , seront distribuées au peuple. « Fait en l'hôtel de la mairie d'Orléans, le vendredi 12 prairial an xii. « CaiGirard-Denis, maire; P&T* Sbmonviixb, secrétaire ; « Approuvé par nous, le Préfet du Loiret , « Mabzt. « SovQUB , secrétaire^ « A OrUais, imprimerie de Rouzeau-Montau. (4.) 4 juin 1804, ou i 5 prairial an xn. — Etablissement de l'octroi de navigation sur la Loire, dans le département du Loiret. Ce llruve fut divisé en onze arrondissements : le 4*^ arrondissement, dont Orléans est le chef-lieu, comprend la portion de cette rivière depuis le canal de Briare jusqu'à Blois inclusivement. Deux bateaux renfermant les bureaux des commis furent placés à Orléans , le premier en amont, vis-à-vis la rue de la Tour-Neuve , le second en aval , près le quai de Recouvrance. (3-4*) 6 juin 1804» ou ly prairial an xii. — Il est répandu à Orléans un imprimé intitulé Protestation deZéouis XFIH (Moâisieur }, ainsi conçu : € LOUIS, par la grâce de Dieu , Roi de France et de Navarre , à nos sujets ^ etc. « En prenant le titre d'empereur ^ et en cherchant à le rendre héréditaire dans sa famille^ Bonaparte a mis le comble à son usurpation ; ce nouvel acte d'une révolution où tout, depuis sonorigine^est nul et de nul effet, ne peut affaiblir nos droits. . . . m Nous déclarons donc , en renouvelant nos protestations contre tous les actes illégaux , qui depuis la convocation des états-généraux en France ont amené la crise alarmante où la France et l'Europe se trouvent roaintenant engagées. •t Donné à Varsovie) etc. » (43.) 8 juin 1804, ou prairial an xxi. — Mort de Gentil , du Loiret , ex-législateur conventionnel et ex*inembre du conseil des Gnq-Gents. (70*80.) Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.74% accurate

12 juin 1804, ou 7^e j^r prairial an xii. — Adjudication des deux cimetières fl^l Orléans, pour la somme de 960 fr.; savoir: 200 fr. pour le cimetière St-Jean, et 60 fr. pour le cimetière St-Vincent. Par une ordonnance de police, relative à ces deux cimetières, il est ordonné à l'adjudicataire, i^e, De donner aux fosses six pieds de profondeur et deux pieds de largeur; 2^e, De les éloigner Tune de l'autre de deux pieds Sur les côtés, et d'un pied à la tête et aux joints; 3^e, De ne faire payer, pour les grandes fosses, que 3 fr., et 1 fr. pour les petites; 4^e, D'entretenir les fosses des pauvres, etc., etc. (4.) 13 juin 1804, ou 24 j^r thermidor an xii. — Prestation de serment d'obéissance aux lois de l'état et de fidélité à l'empereur Napoléon I^{er}, faite avec pompe, dans la grande salle de l'hôtel de la mairie d'Orléans, par les administrateurs, les fonctionnaires publics, les employés dans les diverses administrations, le curé de la commune, etc., sans qu'il y en ait eu un seul qui l'ait refusé, ou ait quitté sa place. (4.) 28 Juin 1804) ou 4 messidor an xii. — Adresse du maire d'Orléans à l'empereur pour lui annoncer que les habitants de cette ville s'honorent d'avoir été du nombre de ceux qui les premiers ont juré de fixer les destinées de la France en acceptant le pouvoir suprême, et pour le solliciter de se faire couronner à Orléans. • Sire, « Les habitants d'Orléans s'honorent d'avoir été du nombre de ceux qui les premiers vous ont juré de fixer les destinées de la France en acceptant le pouvoir suprême; ils s'honorent encore d'avoir voté unanimement pour l'hérédité du pouvoir dans votre auguste famille; personne plus qu'eux ne vous a vu avec les transports de la joie et de la reconnaissance accepter enfin la couronne de l'empire; mais tous leurs vœux ne sont pas accomplis, ils en ont formé de nouveaux dont ils me chargent d'être l'interprète auprès de votre majesté impériale. « Une cérémonie solennelle doit consacrer, à la face

The text on this page is estimated to be only 25.86% accurate

6ûà\um7tTa entier, les stipulations |« ||mad» mkûtm ifMAOn
chef. D'antiques traditions fvmntOQiieOBtniitr «Q«8«ul6 ^Ueia piiYÎlége
d'ofi^ir uo temple au plus aur guste comme aa plus saint des contrats;
mflà&kspitvUaet

The text on this page is estimated to be only 25.92% accurate

— 10 — elles deviendront celles de tous les Français que l'enthousiasme appellera dans nos murs pour être témoins du grand acte qui doit mettre le sceau au bonheur comme à la gloire de la nation. On verrait nos concitoyens refluer eux-mêmes dans les habitations rurales qui couvrent le sol environnant, pour exercer plus pleinement avec leurs frères les lois de l'hospitalité. ' < En 64g, 666, 766, 830, 988, 1077, 143g et 156o, les états-généraux de la France se sont tenus à Orléans. c Le sacre d'un roi et huit assemblées de la nation depuis l'an 649 jusqu'en 156o, ont eu lieu à Orléans. « Ces considérations. Sire, nous ont encouragé à vous présenter le vœu que nous formons tous de vous voir au milieu de nous, recevoir de la France entière une couronne que vous avez acquise par tant de travaux, de vertus et de gloire. t Sire, les villes de l'empire français partagent sans doute avec nous le dévouement et l'amour pour votre auguste personne ; mais il n'en est aucune qui puisse nous disputer l'avantage de la situation et des localités : puissions-nous, sous ce rapport au moins, fixer votre choix ! « Je suis avec le plus profond respect y « Sire, De votre Majesté impériale, le très-humble, obéissant serviteur et fidèle sujet, Le maire de la ville d'Orléans. n'OusA-ifS. Mairie d'Orléans, 4 messidor an xn. le 8 juin 1804, ou 9 messidor an xxi. — Le général Moreau, antagoniste de Napoléon, accusé de complicité avec Pichegru et Georges Gadoudal dans un attentat contre le Premier Consul ayant été arrêté et condamné à deux ans de réclusion hors la France, passe par Orléans avec son escorte, pour être conduit dans un port de mer où il s'embarqua pour New-York avec sa femme et ses enfants. (4-77-) le 8 juillet 1804, ou 9 messidor an xii. — Arrêté du maire d'Orléans, relatif à la visite des balcons des maisons de la ville, pour la sûreté des habitants. Par cet arrêté les commissaires de police étaient autoDigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.38% accurate

II — *ûtée* Remuer jAm toutes les habliatioiis , à y faire une eaucte et sévère inspection des balcons , barres de toutes les croisées, et à nîre enlever sur-le-champ tous ceint qui étaient en bois, pour les faire remplacer par d*autres en fer, aux frais des piropriétaires qui, en cas de refus , y étaient contraints par jugement et amende. (4*) 6 juillet i8o4> ou 17 messidor an xii. — La maison de la Qroîx, située rue du Colombier, à Orléans, qui avait été couvent , et avait servi de dépôt pour les prêtres dits iélinictaires, de maison de détention pour les citoyens appdÀ suspectSi est convertie en un bospice pour les filles en couche; il liit aussi établi, dans ce local, une pension l pour les personnes peu riches qui pouvaient j trouver une nourriture saine et un logement commode à bon compte. Cette maison était régie par le mêmes administrateurs que THêpitaUGénéral auquel elle servait comme de succursale, et la direction intérieure était confiée aux sosurs de la grande maison hospitalière. (4*) 13 juillet 1804, ou a4 messidor an xu. — Napoléon fixe par une loi les honneurs militaires à rencli c au St-Sacrement, aux souverains, aux cardinaux , archevêques el évêques , ainsi qu'aux chefs militaires et civils. (4-4^0 Cette loi fut mise de suite en vigueur à Orléans. (4-76.) 14 juillet 1804, 02/ a 5 messidor an xu. — Cérémonie de rinauguration de la Légion-d'Honneur , créée par la loi du 19 mai i8o!i. (43«) ao juillet 1 804 ,0111" thermidor an xu. — La France est divisée eu quatre grands arrondissemens de police géné- > rate : Orléans est compris dans le premier. 10 août 1804) ou aa thermidor an xii. — commencement delà démolition delà tour ou clocher de St-Aignan, ainsi que des arceaux qui, anciennement, la joignaient avec le corps de l'église: les matériaux furent vendus à des particuliers. Cette tour et les arcades ogives occupaient l'emplacement où, depuis, il a été élevé une maison pour les dames Ursulines, à l'entrée de la petite rue des Ginq-Marchei Digitized by Google

IS qui conduit à celle de la Tour-Neuve, et dans laquelle petite rue l'on voit encore les pilliers et les gonds de la porte qui fermait anciennement le cloître Saint-Aigui-Dau couchant. (76-77.) 16 août 1804, ou thermidor an xn. — L'empereur, qui s'était rendu à Boulogne pour passer la revue et faire manœuvrer les troupes du camp rassemblé près de cette ville, y fait une grande distribution de croix de la Légion d'Honneur, qui lui furent présentées dans le casque de Bayard, qu'on avait apporté du musée de Paris. (4^e) Cette décoration subit à cette époque un changement, non dans la forme, mais dans ses signes qui furent ainsi fixés ; D'un côté elle représentait la tête de Napoléon, ayant pour devise : Napoléon, empereur au revers, un aigle tenant dans ses serres un foudre, et autour ces mots : Honneur et Patrie. C'est à cette date que l'empereur prit pour ses armoiries et ses insignes de guerre un aigle^e et pour sa devise une étoile. (43.) Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.74% accurate

— i3 — ^ septembre i8o4i ou 20 fructidor an xii. — corps
amnicipal d'OrlëaiM arrête Tordrt , lu distribution etrheare du travsîl des
bureaux. Il fat décidé qoe les bureaux seraient ou^rts à huit heures du malin
et fermés à quatre heuraa après-midi en toutee saisons et sans interruption,
aa'liea qu*aTant ib éiaienl ouverts le matin de huit heures à* midi ecdrone
beuraràdnqdans la soirée, ce qui coupait le Hawaii en dem paities. (4*) 1 1
septembre i8o4» ou ai fructidor an xn. — On publie À Orléans le décret
impérial concernant les grands prix décennaux donnés de k main de
l'empereur. 17 octobre i8o4, ou 2 5 vendémiaire an xiii. — Contorniément
au décret impérial , qui convoque le corps législatif pour le i®*^ frimaire , à
l'occasion du couronne tuent, les députés du Loii el se rendent à Paris. Ces
députés,nouvellenient nommés, étaient à cette époque au nombre de cinq,
ainsi divisés : I**, Cornet, dit du Loiret, sénateur j a®, Gillet de la
Jacqueminère, tribun ; 3**, Petit Lafosse, qui fut plus tard premier
président de la cour impériale d'Oi leans, législateur j 4°, Delahaye,
raffineur, idem; 5**, Roland de Chambaudoin, idem. novembre i8o4, ou
brumaire an xiii. — Délivrance de petits livrets à tous les ouvriers ou
compagnons de tous les états dans la ville d'Orléans, en conformiie de
l'arrêté du eouvememe nt du mois de décembre i8o3. Ces livrets, cotés et
paraphés, étaient destinés à faire connaître l'âge, la profession, le lieu de
naissance des porteurs , et à constater leurs mœurs , leur conduite et
l'opinion des maîtres sur leur compte. (4*) a décembre 1804, ou ii frimaire
an xm.— Cérémonie* du couronnement de Napoléon T^, empereur des
français, dans l'église «Mftropohtaine de Paris. Les saints mrsiem ont été
célébrés par 8. S. le pape Pie VIL Voici l'oraison récitée par le 'Saint- Père
en faisant une trl|il^ onction à rempereur sur la tête et sur les deux mams:
Digitized by Google

- 14r « Dieu tout puissant et éternel , qui ayez établi Hazael « pour gouverner la Syrie, et Jeheç y rm dlsraël, en leur « manifestant voSToIntés par l'organe du prophète Eltc^ « qui avez également répandu Fonction sainte des rois sur « la tête de Saül et de David par le ministère du prophèteA ff Samuel , répandez par mes maîas les trésors de vos « firftes et de vos bénédictions sur votre serviteur Napo^ < léon, que^ malgré notre indignité personnelle, nous « consacrons aujourd'hui empereur en votre nom. •

Napoléon , au moment où le pape le consacre, fiât sen> tir au souverain pontife qu'il n'entend pas tenir de lui la couronne; Pie Vit va poser la couronne sur latête deTempereur , Napoléon la saisit et la met lui-même sur son front, et lui-même encore couronne l'impératrice. (43.) L'empereur, ayant compris Orléans dans le nombre des bonnes villes de son empire, avait fait inviter en son nom pour être présents à son couronnement: Le préfet du Loiret, M. Maret ; L'évêque de cette ville, M. Bemier; Le maire d'Orléans, M. Grignon-Désormeaux ; MM. Delaloge-Ligny, adjoint; Lebrun, arâiitecte, et Septier , bibliothécaire , membres du conseil municipal* Cette députation fut présentée à l'empereur et à l'impératrice, avant et après la cérémonie du sacre , et assista à toutes les fêtes données à l'occasion de cet événement (4.) • 5 décembre 1804, 10^{tt} frimaire an xiii. — -

L'empereur qui avait adopté l'aigle pour ses armes et pour ses enseignes militaires, en fait la distribution au Champ-deMars à l'année et aux gardes nationales de l'empire qui avaient été appelées par députation à son couronnement. (43.) 5 décembre 1804 #011 \^ frimaire an xiii. — Naïveté d'une dame orléanaise ^ dans le laboratoire d'un chimiste aréaunote qui avait exposé aux regards du public ses ins* trumens et surtout un très-beau et grand ballon qui remplissait toute la hauteur du Jeu-de-Paume du grand cime"tière, et une bonne partie de la largeur de ce local qui Digitized by Google

— 15 — n'avait point alors de plancher, et où il était suspendu. Cette dame eut la simplicité de demander au physicien, en présence de tous les spectateurs, et après avoir examiné avec attention toutes les ouvertures : Mais, monsieur, comment avez-vous pu faire entrer dans cette salle votre grosse machine (en montrant le ballon), les portes et les fenêtres étant si petites? Cette balourdise fit rire tout le monde et le malin artiste aussi ^ui lui répondit : INlais , madame , vous seriez bien plus étonnée encore, si je vous disais que cette machine , si volumineuse , était sous mon bras, lorsque je suis passé avec elle par la porte la plus étroite. (76.) 6 décembre 1804, 011 15 frimaire an xiii. — La députaion appelée par l'empereur à son sacre et à son couronnement revient; elle était suivie à son entrée par une voiture superbe dont le souverain avait fait présent à sa bonne ville d'Orléans, pour le service exclusif du corps municipal de cette ville. Cette belle voiture , que tous le habitants ont vue , portait la dénomination de voiture du sacre ^ elle a été vendue trente ans après comme trop vieille et usée. (4-76.) 12 décembre 1804, ou 21 fririiiare an xiii.- - Prix d'une médaille d'or de !a valeur de 500 fr. offerte par l'académie des sciences et arts d'Orléans , au citoyen de cette ville qui fera le meilleur mémoire sur les moyens les plus économiques d'amener des eaux salnbres et en quantité suffisante, sur ou vers un point déterminé de cette cité, d'où elles pourraient être distribuées journellement, suivant le besoin des liahiilins et des manufacturiers situés dans les dilTérens quartier de la place. (3-4) En 1794? M. Lebrun, architecte d Orléans, avait luimême proposé rt demandé à exécuter un scinldable moyen en se servant de la Tour-Neuve pour son réservoir, mais l'indifférence des membres du conseil municipal de cette époque fit qu'on ne donna pas de suite à cette conception d'un bon citoyen* (Voiira cette date.) 14 décembre 18049 ou a3 frimaire an xiu. — Le corps nunicipd JOrléans, d'après lavis du maire 9 avait demandé à Paru un buste en marbre blanc de Tempereur » Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.00% accurate

— 16 — ûiit par le célèbre Onudat. Ga chdkl'cBiim qui arftU
coûté a^800 fr. est inauguré ayee enthouaiMBiii^ dans la salle principale de
la nMirie, laquelle fut tendue en papier bleu avec devS abeilles en or : ce
qui «lui fit donMir le nom de salle des abeiUet. (4*) 16 décembre 1804 , ou
aS frimaire an xiii. — Te Dcum et grande fête à Orléans, en réjouissance du
sacre et du couronnement de l'empereur : il y eut six filles vertueuses
mariées par l'évêque, à six militaires retraités, qui reçurent chacun 600 tr. de
dot, en monnaie d'argent de cinq francs toutes à Tejfigié de Napoléon et à la
date de son sacre et de son couronnement^ et de plus on donna aussi à
chacun des nouveaux mariée 300 ft* pour trousseaux. Il y eut ce iour feu
d*arCifée, feu de joie , distribution de pain, devin , de viande imite | arc de
triomphe, transparens, devises, vers en l'honneur de Pempereur , prix de
bagues , de courses , de palets , de sauts , mAts de cocagne > illumination
générale avec verres de couleurs. La fte, à laquelle rien ne manquait , el
Tune des plus belles qui fut donnée au peuple d*Orléans | se termina par
des danses publiques sur le lHartroi , sur la place de l Etape ; un bal
magnifique à ffadde de la mairie, et un souper somp* tueux et brillant dont
les honneurs furent &ita par le maife* (4*7^*)On remarqua oue les familles
les plus riches et les I^u& importantes de la ville assistèrent au bai et au
souper, pséme celles qui depuis ont cherché à nier leur Srésence à eette »te
donnée à Napoléon» lors(|ue ce ernier fut dans le maJheur et dans
Kmpossibilité de leur accorder des faveurs qo*ellea sollicitèrent depuis du
souverain qui le remplaça. (76.) 24 décembre 1804, ou 3 na'ôse au xiii. —
Chassinat , jeune poète Orléanais, fait jouer, sur le théâtre de cette ville, une
J]ièce de sa composition, ayant pour titre Diane et Ktidynnon : cette
nouveauté futassez mal reçue du parterre Orléanais, et tomba , dès la
première repésétitation, pour ne plus se relever. (76,) a^ décembre 1804 , ou
ô mvâse an xtii. — Il est alfiché ^ur les murs d'Orléans un jugement
définitif dans un Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.63% accurate

— 17 procès dènt les incidens, qui se rattachaient à la localité, avaient excité une grande sensation dans notre ville et même dans la France entière : Napoléon , par la grâce de Dieu et les ooDUitutioiit de la République , empereur des Français | Faisons savoir; Que la coui Je justice criininelle spéciale du département du Ch(r, séant a Bourges, a rendu un jugement définitif entre la soi-disant Adeiaide-Marie Rogres de Lusignan de Ciiainpignelles, veuve Dcmhault, plaignante, suivant sa plainte en taux, contre l acte mortuaire dresse à Orléans , le 21 janvier 1788, constatant son déeès ; r t les sieurs Armand-Jacques-François Guyon de Giiercliville^ Claude- Phi lippe de Lavergne de la Roncière , An* dré Joseph Egrot {lu Lude , tous propriétaires à Orléans, et Armand-Louis Rogres de Lusignan de Ghampigneiles, propriétaire à Paris , accusés et défenseurs , etc. L'acte ïmortuaire entaché de faux par la plaignante ayant été reconnu véritable, décharge les quatre accusés , déboute la phvignante de toutes répétitions sur le (ait principal, ainsi que sur la demande de 500,000 fr. de dommages et intérêts, et la condamne aux frais. (^.) Cette dame Douhault, reconnue par sa femme de chambre et par un jardinier qui, soi-disant, avait été à son service , prétendait quesquatreprens, qu'elle accusait, lavaient lail passer pour morlbei et ayaicyr^ mis à sa.^lace dans un cercueil ^ une bûche de boi^ qui avait été portée à réglise de St-Michel , sur TËtape d'Orléans , qu'elle avait été enlevé nuît^mmment par lettre de eai»het et en^ fermée dans les prisons de la-Gonciergeiie i Paris , jusqu'à la révolution, le tout, de la part des accusés, pour s'empa

The text on this page is estimated to be only 16.18% accurate

— i8 — magasins de planche* et ardoiseSi à la oondldon de
laisser un passage ou petite rue pour communiquer du port au marché à la
volaille. (4.) 3() décembre i8o4 , ou g nivôse an xiir. — Mort de
Delahaye(Pieri c riançois),ex-oratorien et physicien très-instruit, natif d
Oiléans, frère aîné de M. Delahaye , député du Loiret au corps législatif.
(76.) 1806i" janvier i8o5 , oa 1 1 nivôse an — Commencement de la
plantation de la promenade publii^ue de la Mouillère. (4) I*' janvier i8o5,
ou il nivôse an xiir. — Fête du premier jour dei an, observée en l riiiice à
l'imitation des grands corps de Tétat qui rendireat leur devoir à l'empereur a
Paris. Ce jour vit ic|)araître les souhaits , les présens et les visites qui
avaient été interrompus pendant quelques années. (76O a jan9ier i8o5, ott la
nwdse an xnu — Par décision du corps municipal , les anciens noms des
rues de la ville d*Orléans sont retabKs pour la seconde fois: dès lors tous
les noms républicains clisparurent entièrement et les nu* mëros des maisons
furent renouvelés et peints d*une manière ostensible. (4*) 6 janvier i8o5 ,
ou i5 nivôse an xiii. — Lrcs bâtimens de l'ancien couvent de St-t,uverte, à
Orléans, sont vendus à M. Laisné de Villcvèque qui avait lintention d'y
établir une manu lac Lu Je coton. Quant à Téglise, i administration la
réserva pour eu dis* poser dans une autre occasion. (3.) 10 janvUr 180S, ou
ao nwàte an un. '— Arrêté du Digitized by Google

— 19 — préfet du Loiret qui délenc! déplacer les chaumes dans les environs d'Orléans, à moins de cinquante mètres l'un de Tautre, et à cent mètres de toutes habitations. (3.) a5 janpier i8o5 , ou 5 pluviôse an xiii. — L'église de St-Pierre-~~fn~~\$enteléedOrléans, qui avait été dévastée pendant la révolution , est concédée à l'êvéque d'Orléan» qui la fit nettoyer, réparer et sanctifier pour la rendre digne d'y célébrer les saints mystères et y recevoir les fidèles du ▼oiflinage. Cet édifice avait servi de magasin de fourrage , de caserne et même d'écurie. (4.) 'i7 janvier t8o5, ou 7 plupîâu an xiii. — Napoléon nomme M. de Chabrol , junsoonsulte instruit , premier président de la cour impériale d'Orléans par intérim, pour remplacer momentanément M. Petit-Lafosse qui était député au corps législatif. (4.) l'imars i8o5, 0/^21 ventôse an xiii. — Mort de M. Blain, grand-pénitencier du diocèse d'Orléans, ci-devant curé à Ste-Catherine et à cette époque curé d'Olivet: il fut remplacé dans ses fonctions par M. l'abbé Pailliet. (76.) 18 mars i8o5, ou 27 ventôse an xiii. — Lors du commencement des travaux pour la construction des bâtimens que M, Laisné de Villevêque faisait élever pour établir sa manufacture de coton dans le couvent de St-Euverte, dont il venait de faire l'acquisition , on découvrit plusieurs chambres sépulcrales: ces chambres, bâties à la manière des Romains, étaient en avant des bâtimens des reli* gienx , vers le sud , et séparées par un corridor dans lequel chacun des cénacles voûtés ouvrait par une porte assez étroite î les chambres qui occupaient la droite de la galerie, construite de l'ouest à Test, ont été fouillées, on j trouva des urnes entières contenant des cendres, desfragmens de vases et quelques médailles. Les chambressituées à gauche de la galerie, et qui se trouvent engagées sous le bâtiment, sont restées intactes; plusieurs cercueib en pierre et un en plomb , déterrés dans les environs et sur dilSérens points , indiquent que ce cimetière servit à diverses époques reculées. On trouva dans ces cercueils , outre un collier d^ femme en ambre et en verre, quelques

The text on this page is estimated to be only 28.24% accurate

médailles, mais peu de descriptions et aucun signe qui ait pu faire présumer que ces sépultures appartenissent à des chrétiens. La plupart des médailles trouvées sont de Vespasien, Titus, Syrien, Adrien, Antonin-le-Pieux | Sabine » Faustine mère et Faustine fille. On ne sut que penser de ces découvertes, les indices n'étant pas assez frappants : nous savons seulement qu'en l'an 388, époque de la mort de saint Euverte d'Orléans, saint Aignan, son successeur à l'épiscopat, le fit inhumer hors les murs de la ville, au nord-est, dans un terrain appartenant à un citoyen romain nommé saint Martin, nouvellement converti à la religion catholique par saint Martin, dont il était le disciple, que ce terrain appartenait à un gouverneur des Gaules, un oratoire appelé sainte-Marie du Mont, parce qu'il dominait la ville et la Loire. Nous avons trouvé aussi cette place, ancien lieu de sépulture, où nous savons encore qu'il y avait un monastère des religieux, saint Rogerius, premier abbé, ainsi que ceux de saint Hilaire, qui en une filiation logeaient de petites oratoires, vis-à-vis de l'église, les quelles on communiquait par un couloir commun, l'entrée était étroite, et que ces cellules, ou espèces de caveaux, servaient de lieu de sépultures ou tombeaux, (ai, 64, page 101, i^e vol.) Nous savons enfin, qu'en 1358, le prince de Galles, qui avait livré l'église de St-Euverte au pillage de ces soldats, avait fait établir un cimetière dans les environs, lequel s'étendait au levant en place des murs de ville et des fossés actuels qui n'existaient pas alors (Page 156, !*• volume.) 20 mai 1808, ou 29 ventôse an xiii. M. de Jarente d'Orgeval, ancien évêque d'Orléans, qui avait quitté le ministère, s'était marié pendant la Révolution, étant séparé de sa femme et sans enfants, vint à Paris se jeter aux pieds de S. S. Pie VII, qui était encore dans cette capitale, lequel lui pardonna ses erreurs et sa conduite passée. (77.) Digitized by

The text on this page is estimated to be only 21.89% accurate

— ai — 4 wril i8o5, ou i4 germmal an xiii. — Le pepe ', Fie VII, part de Paris pour retourner dans ses états : te souverain pontif dirigea sa route par Montargis. (77.) 10 am7 i8o5, ou 20 germinal an xiii. — Circulaire du ministre des cultes, Portalis , adressée an conseil général du département du Loiret, qui l'autorise à prendre, sur les contributions , quatre centimes par francs de plus j pour les frais du culte catholique et pour le rétablissement, dans la cathédrale d*Orléans , de ce quon appelle le basehœur ou petite musique. (3.) 19 m>ril i8o5, ou 29 germinal cm mit. — Le corps niiniioipal d'Orléans s'assemble pour arrêter de gruinlcs répnraUon.s à faire à l hôtel de la mairie. Parmi les chaiigeinens qui datent de cette eptx^ue , on remarque la translation de tous les bureaux, de l'éiat-civil, que l'on plaça dans les cénacles disposés à cet effet sous la grande salle où l'on descend à gauche du grand perron (jadis les cuisines de TLitendance) ; la distribution des salles pour le conseil , le tribunal de police ; la nouvelle plantation du jardin , au milieu duquel ou pla^a le nujdèle en pUtre de la stutiie de Juauue d A.rc, qui avait été dressée sur le Marlroi avuiit celle en bronze qu ou y voit actuellement ; enfin, la pose d'une plaque en marbre noir, a l'extérieur et sur le hauL de la porte principale d entrée, où sont gravés, eu letties d'or, ces mots : Hôtel de la Mairie. (4.) 2 //ia/ i8o5, 12 floréal an xiii. — Commencement des quêtes dans toutes les paroisses de la ville, pour le séminaire d'Orléans, dont rétablissement avait été retardé malgré les soins, les peines et les sacrifices de son nouveau fondateur, M. l'abbé Méréault , ([ui en était le directeur: plusieurs habitans d Orléans , indépendamment de leurs dons en espèces métalliques , envoyèrent des meubles , du Tin , du linge et du bois , etc., etc. (76.) 7 mai i8o5, ou 17 fioréal an xux. M« Langlois^ artiste vétérinaire , est appelé, parle gouTernementi à don» ner dans ce département les secours de son art , toutes les fois que les besoins de l'administration les réclameraient. Nommé a ces fonctions > cet artiste , plein d^'inslruclion, donna de nombreux témoignages de s

— 22 intelligence .et de son zèle , et c est à lui qu'on doit en partie
 la cessation d'un charlatanisme effronté «lent nos cultivateurs étaient
 depuis long-temps victimes. (3.) 8 mai 1805, ou 1^{er} floréal an xiir. — Fête de
 la ville d'Orléans, ou de la Pucelle, à laquelle ne parut pas encore le petit
 Piicf au , dit représentant de Jeanne d'Arc. L'orateur fut M. l'abbé Pataud ,
 alors vicaire de SaintAignan. Cette fête fut remarquable par la vive
 discussion que M. Bernier , évêque (VOi Icans , eut avec le maire ,
 CrignonDesormeaux, relativeint nt au droit d'invitation. Le premier avait
 invité de son chef, et en son propre nom, * sans en donner avis au second.
 Le maire eut la prudence de ne pas troubler la cérémonie; mais à peine fut-
 elle terminée , qu'il fit rédiger , par les deux notaires àv. la ville, M^r
 Mestier et Lefebvre, une protestation énergique, qui fut de suite envoyée au
 ministre des cultes, Portalis , avec prière de la soumettre à l'empereur pour y
 répondre. (4«) a3 mai 1805, ou 3 prairial an m\, — Cérémonie du
 couronnement de l'empereur P^rapoléon¹ à Milan , comme roi d'Italie ;
 après les prières de l'Eglise, il monte les marches de l'autel , y prend la
 couronne de fer d'Italie , et se la pose lui-même sur la tête. (43.) A
 l'occasion de ce couronnement, il y eut une fête à Orléans, et un dîner
 splendide donné dans les salles de la mairie, auquel assistèrent deux cents
 quinze personnes des deux sexes, de toutes les notabilités que la ville
 renfermait. (Pour connaître les convives, voir à la bibliothèque publique la
 liste que nous y avons déposée parmi nos pièces justificatives.) mai 1805
 ou 4 prairial an xii. — M. Lebrun, architecte d'Orléans, achète quatre mille
 cinq cents francs les bâtimens appelés la Salle du chapitre de Ste Croix
 situés au sud des tours de ladite église, et si près d'elles, qu'il n'existait qu'
 un passage très-étroit pour la voie publique, (3.) Avant la destruction de
 cette salle , et l'élargissement

The text on this page is estimated to be only 10.61% accurate

le leÊ ertode et balue > se :îls , et ires ïies :ure une jrty ' leu) de
leue ille; ibao haut .yailt ùsiej qui aient edes 'l nten Quant aux femmes qui
suivaient les dernières modes, (*) f^oir le plan de la table du le^tio.

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 13.04% accurate

nuei sans (le n term M«M , - . , \ futtl . • " prière ■ 23 coure ' • ^
comm les ma" lie, ei Al Orléar mairie des dei fermait (Poi publiqi pièces j
24 n archite< < • les bâti j^m uc^s^te'XJfoix'^ situés au sud des tours de
ladite église, et si près d'elles, qu ii n existait qu'un passage très-étroit pour
la Toie publique. (3.) Avant la'destriictiou de cette salle ^ et 1 élargissement
Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.33% accurate

— sti — du passage, tel qu'il est maintenant, ie local avait servi de salle de concerts et de bals. 2 5 mai 1 80 5, ou 5 prairial an xiu. - - Le docteur Jallonj médeciD d'OWéaiM, 6ût paraître un excellent ouvrage ayant pour titre, Diaértation sur lâge critique des femmes* %& mai i8o5, ou 5 prairial an zm. — Le comte RogerDucoSy Tun des sénateurs nommés aux trente-six sénatoreriesde Tempire français, arrive à Orléans, chef-lieu de sa sénatorerie, où il est reçu ayec une grande pompe et beaucoup de cérémonies , qui finirent par un dîner magnifique i^^ Juin i8o5, ou i'2 prairial an xiii. — Epoque de la foire d'été, dite foire tlu Mail , à Orléans. On y remarque plusieurs muscadins ou mi rlijllores ^ les premiers qui se firent voir en province avec leur costume bouffon : ils avaient les cheveux coupés à la l^tus par derrière, et tombant en oreilles de chien sur les côtés, des nageoires ' qui se réunissaient sous le menton, en formant avec les cheveux du front un cadre ovale dans lequel la figure était comme incrustée; une large cravate blanche dune grosseur énorme; un pantalon blanc très-large et court, dont la ceinture montait sous les aisselles; vm gilet bleuciel très-ouvert, qui n'avait pas plus de six pouces de hauteur, et un seul bouton; un liabit noir fait en queue de moineau et si couit qu'il se terminait au bas de la taille; des souliers blancs très-pointns et liés avec un rubiiii rose; des gants d'un bleu foncé ; un chapeau lorul, liant et pointu, avec petits bords; un lorgnon pendu au cou avec une chaîne d'acier, et une petite badine de joiiic ayant de quinze à dix-huit pouces tle long: tel eiait alors rajustement ridicule de nos jeuues nui liillores-muscadins , qui infectaient, par l'odeur du musc, à dix. pas; qui marchaient sur la pointe des pieds en écartant les bras comme des ailes déployées , avançant le corps en avauiet marchant en se dandinant à droite et à gauche. Quant aux femmes qui suivaient les dernières nnodeS| (*) f^wr l« plaa de la Uble du feilîo. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.80% accurate

— a4 — « ▼ aient des robes de diverses couleurs , mais très-courtes, pincées, garnies de rouleaux et de falbalas très-hauts; j'en ai vu de presque sous les bras, aussi^dées par^ deTantquelesfemmes.de l'anciennetour) manches courtes et serrées, des perruques blondes ou noires avec boucles de dieveuz à la Ninon, te cou nu avec collier de perles blan^ches en guirlandes, des gants blancs très-longs « à doigts, et passant le coude ; un «ac ou redicule ; souliers roses et cothui'nesde même couleur, montant jusqu'au milieu de la jambe, que Ton avait grand soin de laisser voir ; enfin, des bas noirs à jour | pour faire apercevoir la blancheur de la peau et le mollet naturel ou postiche, sorte d'agrément qu'on pouvait se procurer aisément , les marchandes de modes de la foire en a^ant exposé à leurs boutiques de toutes les grosseurs , pour toutes les tailles et par brevet d'invention. (76-77.) 19 juin 1805 , ou 30 prairial an xiii. — Cérémonie funèbre et service solennel, à l'hospice du Mont-Saint- Bernard , à l'occasion de la mort du général Dessaix , tué le 14 juin 1800, à la bataille de Marengo. Le général Bertrand avait été envoyé par l'empereur pour présider à la pompe de cette reconnaissance nationale. (43.) A propos du Mont-Saint-Bernard, célèbre par le passage de l'armée française, nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en donnant un extrait puisé dans une relation de ce fait insérée dans un petit ouvrage inédit intitulé : Mes Campagnes sous Napoléon, écrit en 1805 par le capitaine Mitonflet , Orléanais, parti volontairement en 1^92 dans le 1^ bataillon

The text on this page is estimated to be only 25.49% accurate

— 25 — «loo, dont mon corps disait partie, fut dirigée sur le petit bourg de St-Piem, sttaé au pied du grand Saint-Bernard. « &e ce lieu au sommet du Saint-Bernard, on ne troure filtkft qu'un sentier étroit , eapable à peine de recevoir.ttn seul homme de front; lea transporta se font à dos de mulets; des rochers entassés entre lesquels on passe par mille détours, effraient continuellement les r^ards; le chamois et l'aioUette sont les seuls habitants de ces contrees; le ▼oyageur, en selevait^ s*éloi^ne de tout re qui respirezles nuages se forment à ses meds^ il n'aperçoit autour de lui que d énormes masses de neige se perdant dans les airs ; il n'entend que le bruit des avalanches se précipitant dans les abhnes avec un fracas épouvantable , tandis que la Duranceet la Doria roulent leurs eaux dans les sinuosités de e où l'homme ait fixe sa deT I*'. 4 Digitized by Google

— 26 meure; ces cénobites , étrangers au reste du monde, ne sont en relation qu'avec quelques voyageurs que la curiosité ou le besoin amène sur ces roches désertes ; tous les hommes , quels que soient leurs lieux, leurs pays, sont reçus fort humainement et gâtés pendant trois jours, sans aucune distinction de croyance; ces pieux religieux ne bornent pas là leurs soins envers les voyageurs , le but de leur institution est de guider ceux qui sont égarés et d'aller à la recherche de ceux que le froid aurait saisis au milieu des neiges, ou que des avalanches auraient précipités dans des fondrières. « Des chiens, dressés par eux pour aller à la découverte de ces infortunés près de périr, manquent rarement l'occasion de les rencontrer; alors , ils les caressent, semblent leur dire de prendre courage et reviennent au couvent où, par leur air inquiet et leurs divers mouvemens, ils annoncent qu'il y a un malheureux à secourir ; soudain on leur pend au cou un panier rempli d'alimens réchauffés on les suit armés de longues perches et autres instrumens pour dégager le patient s'il se trouve enseveli sous la neige » on le transporte à l'hospice où tous les secours lui sont prodigués, et de cette manière on parvient souvent à arracher des victimes à la mort. « Ces animaux bienfaisans , qu'on m'a dit être au nombre de dix, souvent plus ou moins, sont forts, assez gros, et tenant du dogue et du chien de berger, ce qui en fait une espèce toute particulière; ils sont très-caressans , venaient lécher les mains de nos soldats, qui les comblaient de soins et qui se plaisaient à les prendre dans leurs bras. « C'est dans ce lieu que , d'après les ordres du premier consul l'armée trouva des tables dressées sur la neige ; les soldats y prirent un repas inattendu, qui, malgré sa frugalité, nous parut délicieux; il était nécessaire pour réparer nos forces épuisées; les religieux procédaient à cette distribution de vivres avec une complaisance et une dignité admirable ; à ce tableau singulier se joignait celui du terrain couvert de canons , d'affûts, de caissons, de traîneaux, de brancards, de mulets, de chevaux, de bagages, de munitions , un plateau glacé d'où l'on dominait l'Italie et l'ancienne Gaule. Digitized by Google

— 37 — « DesceTidus , non sans dangers , nous fîmes rangés en bataille dans les plaines d'Aost, où Bonaparte atteignît les ennemis qu'il culbuta de poste en poste, et les força » etc. » Il est fâcheux que le petit ouvrage dont nous donnons un extrait n'ait pas été terminé, il aurait fait honneur à un de nos compatriotes. (77.) Le 28 futU^ 1805, le 29 messidor an xii. — Les grandes eaux de la Loire, à l'ann de l'année précédente , 1804, ayant détruit une partie du duc , appartenant à la levée de St-Gilles, avaient aussi creusé , entre cette digue et la levée, un bassin très>profond qui y par suite des grandes eaux, avait laissé à découvert, dans le fond de la rivière, des restes de constructions à ciment qui s'étendaient vers la ville et en droite ligne avec la poterne Ghénéau et l'église de St-Pierre-Emport ; cette décou* verte fut alors constatée par un rapport de l'ingénieur en chef, présenté au préfet du Loiret, Marc, pour être joint à celui de 1769, qui avait également signalé à cette époque la découverte faite, du côté de la ville, d'une cons* truction semblable s'étendant, du nord au midi, dans la direction de celle nouvellement trouvée; ce qui fit pré* sumer alors, d'une manière plus certaine, l'existence d'un très^ancien pont à cet endroit , vis*à«vis le centre de la ville, pont sur lequel aurait passé César , et celui dont il parle dans ses Commentaires, {y6-yye% i'^^volume.^ août 1803, le 13 thermidor an xii, — L'évêque d'Orléans place le grand séminaire dans une vaste maison située au levant de l'église de Sainte-Croix et mitoyenne avec le palais épiscopal: cette maison lui avait été donnée par la ville, en échange de l'église et du couvent du Bon-Pasteur qu'il avait obtenue du gouvernement , mais qu'il aimait mieux abandonner à cause des grandes réparations qu'il y avait à faire et aussi pour aider à placer convenablement la bibliothèque publique que Ton ne savait où loger. Ce local, situé près celui qui servait au séminaire formé provisoirement en mai dernier par l'abbé Blérault , aidé des dons des Orléanais, n'en fit plus qu'un seul ^ par le moyen des communications et des ouvertures que Ton pratiqua dans l'un et dans l'autre. La rétrocession de l'église du Bon*Pasteur ayant été Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.00% accurate

— a8 fiiiie le i^' juin) c'esl*à

The text on this page is estimated to be only 17.63% accurate

— a© — Que ces succès hnlhuis «luiveiil pi ucurer une [>mx
pniciiaiDC Et solide, retidrc aclion Je j^râces , et pour se joindie a la
solennité fie eette cérémonie, arrête: Art. i***". Toutes les autoriu s et
fonctionnaires publics sont ^l^iLesa iaire illuminer dimanche prochain, 12
brumairej dans la soirée, le lieu de lt;uis séances; il est enjoint a tous les
autres habitaus de la ville, d illuminer le devant de leurs maisons. An. 2. Les
commissaires de police sont chargés de veiller a l exécatitijj du preseiiL, qui
sera impriiue , publié et affiche darrs toute l'étendue de cette commune. Fait
eu l iùtel de la mairie, le 1 1 brumaire an xui. Crignon-D£soem£aux, maire.
(4«; i3 novembre i8o5, ou 22 brumaire an xiv. — Gîrcu* laire du corps
municipal d'Orléans^ adressé à tous les propriétaires et cultivateurs de la
commune, pour les inviter de Élire cultiver leurs ferres par les nombreux
prisonniers de guerre Autrichiens, qui aralent été faits parles arméea
françaises, et qui venaient d'arriver à Orléans : cette circulaire portait un
règlement indiquant le nombre de tra* vailleurs que Ton pouvait prendre à
la fois, le salaire à leur donnér, le logement et la nourriture & leur fournir ,
ainsi que la responsabilité exigée de ceux auxquels il en était accordé, (4*)
Plusieurs centaines de ces victimes de la guerre furent distribuées dans la
commune pour y cultiver les terres qui manquaient de bras, ce qui acioucit
leur malheureux sort et fit le profit des cultivateurs et des propriétaires qui
les employèrent. (76*77.) i***" décembre i8o5 , oa 10 frimaire an xiv, — Te
Deum Digitized by Google

— 10 — et réjouissance à Orléans, en actions de grâces pour
l'entrée des Français à Vienne , capitale de l'Autriche, cet hymne, adressé au
dieu des victoires , fut chanté en musique et avec grande pompe dans la
cathédrale de Ste-GrotZ| en présence des autorités , des corps constitués
civils et militaires^ ainsi que d'un peuple nombreux. (4.) 10 décembre
1805, ou 30 frimaire an xiv. — M. Lebrun, architecte de la ville, qui avait
acheté, depuis quelques mois, la salle du chapitre de Sainte-Croix et la
maison de la maîtrise, ou logement du maître de musique et des enfants de
chœur, fit seulement abattre la grande salle pour élargir le passage du
cloître sud au cloître à l'ouest, au bas des tours , dans la largeur où nous le
voyons présentement , et qui n'avait alors que huit pieds au plus. (7^770
Depuis quelques années , ce local avait servi de salle publique de concerts
par abonnement, régis par les amateurs de musique de la ville , sous la
direction du sieur Démar, compositeur et artiste allemand , lequel , à la dé-
molition de la salle du chapitre , fit disposer une autre salle rue Pavée , au
nord du spectacle , qu'il désigna sous le nom de Salon d'Apollon , où il
donna concert pendant quelques années; mais ce local étant devenu trop
petit, il fit disposer une jolie salle rue des Hennechins , qu'il surnomma
Salon de Flore. Cette salle , après avoir été fréquentée par la plus brillante
société, a été métamorphosée en salle de bals de noces, de francs-maçons, et
enfin est devenue guinguette. Elle a été démolie en 1840. décembre 1805, ou
1^{er} nivôse an xiv. — Te Deum chanté avec [juuip] dans l'église de Saint-
Croix d'Orléans, en actions de grâces du gain de la bataille d'Austerlitz.
Cette notice fut annoncée dans la ville par une affiche ainsi conçue : Mairie de
Orléans, FBT PUBLIQUE A LOCCASION DE LA BATAILLE
d'austerlitz. Le Maire d'Orléans, Considérant que la victoire, à jamais
inémorable , que Sa Majesté l'empereur des Français et roi d'Italie, vient de
Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.86% accurate

— 3i — reinporier à Austerliu sur les empereurs d'Allemagne et deRassle» a donné lieu à ce qu'il soit chanté^ dans toutes les communes de l'Empire, un 2V Deum en actions de grâces ; Que ce succès, dont l'histoire ne présente aucun exemple, vient, après deux mois seulement de campagne contre les deux puissances les plus formidables de l'Europe, de nous procurer un armistice qui doit nous donner une paix assurée et glorieuse, dont les résultats bienfaisants rejailliront sur tous les membres de l'Empire; Que notre auguste et invincible souverain doit exciter dans le cœur de tous les Français des sentiments d'admiration, d'amour et de reconnaissance, et qu'il n'y en a pas un qui ne doive saisir avec empressement l'occasion de les lui témoigner et d'en remercier la divine Providence; Prévient que M. l'évêque d'Orléans fera chanter avec pompe le dimanche prochain, à midi précis, dans l'église cathédrale, un Te Deum en actions de grâces; et pour se joindre à la solennité de cette cérémonie. Arrête : Art. 1^{er}. Toutes les autorités, fonctionnaires publics et habitants, sont invités à faire illuminer, dimanche prochain, 1^{er} nivose, dans la soirée le lieu de leurs séances et le devant de leurs maisons. Art. 2. Le présent sera imprimé, publié et affiché dans toute l'étendue de cette commune. Fait en l'hôtel de ville, le 1^{er} frimaire an xiv. Pour l'absence de M. le Maire : DuFRBSitB l'adjoint. Ce Te Deum coûta à la ville la somme de 4B7 fr. 8 c, ce qui est constaté par les mémoires que nous avons vus et lus (*). (4-7-) 2^e décembre 1805, ou 4 nMee an xiv. — Leber, jeune (*) Plusiturg otliciers français, de nos amis, (qui se sont Unvés à cette sanglante bataille d'Anslertitz, nous ont fait avoir, dans les mains de l' général Savary, aide-de-camp de Napoléon, un papier écrit au crayon par son neveu portant la désignation aux tirailleurs de l'armée française de lier l'autocrate russe pendant sa fuite, et l'ordre aux généraux de protéger de tous les moyens la retraite précipitée de son armée. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.87% accurate

— 3ai — poète orlémiaifl , jouet sur le théâtre d*OHéana , un ▼ audevîHe de sa compôsitkifi , intitulé BaUt^ ^Aa^efUtz, Cette petite bloetté) remplit dttsentimefis patriotiques et d'enthousiasme pour Napoléon , eut plusieurs représentations. (75?.) 26 décembre 1805, ou 5 niuôse anxiw — Le maire d'Uiléaiis fait publier daûs cette ville la paix entre la France et PAiitriche, avec les solennités ordinaires en pai Cille circonstance. (4*) 1806. i*^^ janvier 1806. Date de Tusage du calendrier grégorien , repris dans tous les boréaux des diverses administiations d'Orléans, ainsi que par les habitans, et suppression de celui dit républicaut ^ ett conformité du sénatus-consttllle or^nique , du na fructidor an ttiiL (^*4j ift janpkr t8o6. L*empereur Napoléon adopte pour son nls Eugène Beauharnais, fils de Joséphine; k couronne d'Italie, dont il est AOiiM*é vioe'-roi , lui est dévolue , à défont de deioendans nnturels et légitimes de Nupoléon-le-Gratid. (43.) Eugène Beashùrnais était originaire d'Orléans^ sés ancêtres, qui avaient occupé les première» places danstîette ville , habitaînt un wiel appelé la Chaussée, hors les mursy sur la:paini«se de S«-I«aurent-des-Orgerils, où se trouvent tousiea aoM de naissance de cette nombreuse et illustre &tnille^ qoi avait un pied-à-terre ruedesTroisMaries) n^ f4>, mnimn actuel lement habitée par Gujût^ Chéron, imprimeur. Cette famille. est citée dans les anorifianaises pour l'iikstructioii et le «uirite de ses membres, qui possédèrent (a première bibliothèque de manuscrits connue dans la province* (77» et page K67, I** vol* de la i" partie.) * ao jmtvkr k8o6. Mort dè Gouret de YillénéUTé; ancien imprimeur d'Oi-léans, sa ville natale. Ktaiit en Hollande, où il kabiuit la ville de Gand, tl eut le mnlheur de tomber dans la Ljs , et s y noya pl aVStt k biyilizûu by GoOglc

The text on this page is estimated to be only 17.91% accurate

vue Irès-faibN'. Cta inexécuté, sans que nous ayons pu découvrir
ie motif qui le fit abandonner. (4-77.) . . 3o mars t8d6* ^ Pendant ce jnots,
les dames du Cal» vatre d'Orléans , qui s'étaient proirisoï rement fixées dans
une grande maison, rue de Quatre-Degrés, après leur dispersion , vieMnent
se fixer dans l'emplaoement de lancienne église de Ste-Colombe, dont on
n'arat abattu que le clocher, à sa suppression par l'Evêque de Netz, en 1645:
Ces religieuses y firent élever, sur les plans d*uïi sieur Pout de Nieul, qui
devint directeur de fa poste aux lettres à Orléans, une maison claustrale, et
un pensionnat qui a une sortie sur la place ou cloître St-Étienne, et une dans
l'impasse appelé de Sainte-Colombe. (76.) 8 npril z8o6. — Publication du
catéchisme intitulé Catéékùme de t Empire^ mis à Tusage du diocèse
d'Orléans, précédé d'un mandement de Tétéque Bernîer; il était l'auteur de
plusieurs chapitres et d'une grande partie des prières pour l'empereur
Napoléon et sa famille, que Ton recommandait à Dieu, tant pour une vie
longue et heureuse, que pour la prospérité de ses armes , sur lesquelles on
appelait la bénédiction du Ciel* \\ 5 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.40% accurate

- 34 Les parisiens de l'ancien catholicisme, que l'évêque d'Orléans ordonnait de supprimer, donnèrent au nouveau le surnom de Conté/usnic des Napoléoniens, ^j») 30 avril 1806. — L'église de St-Marc, hors les murs d'Orléans est cernée par des gendarmes, chargés d'arrêter des conscrits réfractaires qui se trouvaient à l'office de ce jour. Les femmes qui étaient dans cette église, déposèrent une partie de leurs vêtements dans la sacristie, afin que les jeunes gens, la plupart leurs frères, leurs parents ou leurs amis, pussent s'en servir ce qui eut lieu sur-le-champ, et pendant qu'on chantait comme à l'ordinaire. L'office fini, tous les assistants sortirent en foule, ce qui donna moyen aux jeunes gens de s'évader, aux yeux mêmes des gendarmes, étonnés de ne voir que des femmes et des vieillards et des enfans en bas âge« (4.) 30 avril 1806» — M. Maret, premier préfet du Loiret, qui occupait cette place depuis six ans, avec zèle, et impartialité, est appelé à d'autres fonctions par le gouvernement, et remplacé sur-le-champ par M. Peyre, de Nîmes. (3.) 5 mai 1806. — Décret impérial, daté de la Malmaison, relatif à la discussion qui avait eu lieu le 8 mai de l'année précédente, jour de la fête d'Orléans, entre l'évêque Darnier et le maire, Crignon-Desormeaux, au sujet des invitations faites par le premier, et en son propre nom. Ce décret portait, que cette fête, étant civile, se trouvait dans les attributions du maire, qui avait seul le droit de donner, de faire les invitations en son nom, et d'en régler la marche, mais que tout ce qui se passerait à l'église, était du ressort de l'évêque, ainsi que tout ce qui concernerait les ecclésiastiques de son diocèse, qu'il était libre d'y inviter seul et sans la participation de l'administration civile. (4.) 8 mai 1806. — La fête de la ville d'Orléans, dite de la Pucelle, est célébrée avec une pompe extraordinaire; la dépense s'éleva à la somme de 3,933 fr. 31 c. Il y eut décharge de boîtes, illumination à l'hôtel de la mairie à la préfecture, au palais épiscopal, aux lieux des séances des divers tribunaux et établissemens publics; danses sur la place du Martroi pour le peuple, distribution Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 12.92% accurate

— 33 — dû fin el d'eau-de-Tête | distribution de bouquiefo aux
prfn* cipauz assistaoSf musique militaire, reyue de la garde oa^tionale,
grande pompe dan» la cathédrale de Ste-Croi|i;« le discours fut prouonoé
par M. Beroet ^ vicaire de St^ Paterue; il y eut surtout un banquet
mi^nifique , donné à la roairiei aux firaîs de la ville , ps^r le maire , repas
dont la dépense s^éleva, pour le traiteur seulement, sans compter le
mémoire du cafetier, k la somme de 1)786 fr.: 'voir ci-après Téletdes
dépenses, copié par nous sur Toriginal, 1^1 se trouve maintenant k la
bibliothèque publique, (4«) .Mairie d'Orléans, dépenses municipales,
exercice de i8o6, fête de la Puceile : £2' AT des dépenses faites pour la fête
de la Puçelle^ dt 8 mal i8û6. Mémoire du charpentier* • 6if. pSc» Tirage
des boîtes* •••• • « 1^2 5o Illumination 863 08 Danses sur ta place 4^ 00
Distribution de TÎn et d'eau devit:. *. a49 00 Mémoire du tonnelier» *• la a5
Louage (le meubles. 629 00 Mémone lie i épicier, "pour bougies, , 96 29
Mémoire du traiteur (le sieur Brunei). I>7o6 00 Mémoire du caietier •••• 16
5o Indemnités à la musiuue oo Indemnités à neuf geii (larmes étra II fr(r.s
qui ont assisté à la fête, à raison de 9 fr. chacun Si 00 Mémoire de
labou^uetière*. » 63 00 Frais d'église i^? 5o Tentures noires pour le
senrice* • • 18 25 Menues dépenses. ••••• * 90 95 ToiaK*» 3,935 37.
Arrêté parnoos^ latiredOléans, le préaeoi état, moiH tantà la somme de trois
mille neuf cent tcente-tcois firano» trente-sept centimes^ ce 3i mai 1806.
CitiGnoif-DBsojMiiuiiX| maire. (4^^ . * Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.95% accurate

i4 nuU 1806. — Par ardre de la police d'Orléans , les boulangers de la ville sont tenus de donner à leurs pains les poids de 4 kilogrammes ou S livres, de a îitogrammes ou 4 Irms , de 1 kilogramme ou a livres , et celui de 1 6 hectogrammes ou i livre, tout en continuant d'en faire de trois qualités , savoir : blanc , bis blanc et bis , sans déroger en rien aux autres réglemens retatift à Fexercice de leur profession. (4.) Cette ordonnance mit fin à Tusage immémorial ^ qui existait à Orléans , de donner aux pains de boulanger les poids de neuf livres | six livres | trois livres et une livre et demie. « 14 nuU 1806. Arrêté du maire d'Orléans , relatif ftuz pots au lait, qu'il ordonne être en fer blanc, et non eu cuivre comme par le passé, ainsi que les petites mesura» dont se servent les laitières, et dont la capacité fut fixée selon le système dédnud. (4*) 3o mai 1 80^. — Arrête du maire d'Orléans , qui renouvelle la défense de vendre et distribuer des olj;nr.s de boucherie autre part que dans tes lialles, connues sous le nom de, i®, Grande Boucherie du Grand - Marché j 2**, Boucherie du Petit-Marché ou Porte-Uenard; 3**, Boucherie de St-Gerniain, et non dans les maisons partieulièrè5 , comme plusieurs bouchers voulaient en preudic l usage. (4.) 7 juin 1 806. — L'entrepôt des sels est rétabli à Orléans, par ordre de leinpereur J^apuléon , qui venait de mettre un impôt sur cette denrée de première nécessité : les magasins furent placés dans fancien local du vieil hôtel de ville, rue Ste-Catherine , qui portait jadis le nom de Sailouer; les bureaux furent ouverts rue Bannieri chez le sieur de Bois lan dry , receveur. Cette régie fut mise dans les attributions des douanes , et les employés fixés à. Orléans, au nombre de sept, un inspecteur, un receveur, deux vérificateurs, un aidevérificateur, un receveur aux déclarations et un commia «ui expéditions. (3.) 181 Juin i8o6. — M. de Tascher prouve sa filiation avec les Beauliaruais, originaires d'Orléans ^ dont Jusé^ Digitzied bv Google

The text on this page is estimated to be only 19.04% accurate

phine[^] inipéralrice , avait épousé, en premières nocess[^] un des membres. Cette alliance, reconnue par l'empereur, procura à la famille de Tascher la protection et les faveurs de Napoléon, qui plaça près de sa personne, et dans son conseil, le chef de cette famille, M. Tascher de la Pagerie, qui vivait à Orléans. Dès lors, toutes les premières maisons de cette ville cliquèrent à obtenir par le canal de cette ancienne et noble famille, les bonnes grâces (à un regard protecteur du chef de l'État. (76.) à 3 juin 1806. — Publication , faite à Orléans du décret concernant le poids des voitures et la police du roulage. Ce décret donna lieu à rétablissement des ponts à bascule destinés à peser les voitures , à s'assurer si leur poids n'excédait pas celui déterminé par les règlements sur la police et la conservation des routes. Plusieurs de ces ponts à bascule furent construits sur les principales routes qui arrivent à Orléans , et à la distance d'une demi-lieue en viron en avant des portes de la ville* (3*) le 1^{er} Juillet 1806. — Le conseil de la commune d'Orléans ayant eu connaissance du projet (que le gouvernement avait d'établir, dans la ville de St-Euverte , qui n'avait pas été vendue avec les bâtiments claustraux, est convertie en atelier public de fabrication du salpêtre, pour le compte du gouvernement: directeur, M. Pichul, fut logé

The text on this page is estimated to be only 22.51% accurate

— 3« — dant la petite maison y attenante | qui est en fiice de la rue St*£uverte. (3-4.) 4 juillet i8o(). — Bénédiction d'une des cloches de réglise de St-Aignan d Orléans: le maire en fut le parrain, et dépensa , en drag«'es et en confitui L S, la somme de i4o fr., que nouâ avonâ trouvée portée i>ur les comptes de la commune. (4.) 6 juiUet 1 806. — L'évêque d'Orléans ordonne la lecture, dans toutes les églises de la ville et de son diocèse , du href du cardinal Caprara , légat à latere du pape Pie VU , qui renouvelle la défense de faire les fctes supprimées par le concordat, et celle d'appeler les fulèles par le son de» dociles le jour de ces fêtes, qui ne Aont |ias obligatoires y mais seulement de dévotion. (7.) i4 jttUlêi X 806. — Lagardette , Habile arehitaote , meurt à Orléans, et laisse au sieur Dupuia, couvreur , son intime ami , tous ses portefeuilles remplis de ses dessins , que ce dernier a la générosité de donner à Técoie gratuite d'architecture d* Orléans » sans aucune indemnité! Lagardette fut inhumé au cimetière St-Jean , à quarante pas environ sud-ouest de la porte d'entrée, ou un mausolée simple , orné de son portrait en bronze, se voit encore présentement 9 et rappelle, jiar une épitaphe, qu'il a été élevé par ses nombreux amis^ et de leurs propre» mains. (76* 77.) •iG juillet 1806. — Plusieurs rabbins juifs passent par Orлтаііs, se rendant à Pans, pour assister à la première assenibU t' de ces religionnaires en France , convoquée par reuipereiu . (76.) 3o juillet 1806. — MM. Foxlow et Tayer, deux Anglais associés pour la manufacture de coton siluée près la porte Bourgogne , à Orléans^ avaient entre eux un procès qui durait depuis plusieurs années. Le jugement définitif rendu à cette époque , ruina le premier; par suite, la manufacture fut fermée : buit cents ouvriers, de tout âge et de tout sexe , furent privés de ^travail et l'éduits à la plus affreuse misère. (77.) %oaoût x8o6. — Le jardin de rHôtel-Dieu d'Orléans ^ Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.75% accurate

- 39 rue de FEvéclie, qui venait joindre le mur de clôture du Grand Cimetière , et formait une impasse , est diminué de la largeur de quarante pieds , pour y pratiquer une petite rue. Ttioà'Tis la nouvelle bibliothèque, que l'on terminait* Cette rue , sur les deux côtés de laquelle on planta , plus tard les deux rangées d'arbres , fut appelée rue Maret , du nom du premier préfet du Loiret, dont le souvenir était cher aux Orléanais. (40 octobre 1806. — Mort d'Etienne*Alexandre*Marie Beruier, évêque d'Orléans , à Paris, à la suite d'un accident : sa voiture ayant été renversée lorsqu'il se rendait aux Tuileries , où Napoléon venait de passer. Il était né à Daon au diocèse d'Angers , le 31 octobre 1764 ; il fut sacré par le cardinal Légat, le dimanche des Rameaux, le 10 avril 1804; ainsi , son épiscopat n'a été que de quatre ans et quelques mois. D'abord curé de St-Laud, petite paroisse d'Angers, il devint chef des Vendéens, ambassadeur de Napoléon près le pape Pie VI , enfin évêque d'Orléans avec l'espoir d'être cardinal. 4 octobre 1806. — L'église, le cloître et le jardin des Jacobins, sur la place de l'Étape d'Orléans, sont disposés pour servir de caserne d'infanterie. (3-4*) 4 octobre 1806. — Le cœur de l'évêque d'Orléans, Bernier, est apporté à Orléans où il fut exposé pendant vingt-quatre heures aux regards du public, sur un lit de parade élevé dans une des salles du palais épiscopal , et entouré d'un nombre considérable de cierges allumés; il fut inhumé avec pompe dans la sixième chapelle sud de la cathédrale de Sainte-Croix. d'Orléans, où se voit son tombeau et son épitaphe. (77.) ^ novembre 1806. — Arrêté du maire d'Orléans , qui défend aux sabotiers de fumer leurs sabots dans la ville, soit dans leurs maisons ou autres endroits d'icelles. (4*) 10 novembre 1806. — Te Deum chanté en musique et avec grande pompe, dans la cathédrale d'Orléans, en présence de tous les administrateurs, des corps constitués, d'une partie de la garde nationale et d'une affluence considérable de peuple, en actions de grâces des victoires

des Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.47% accurate

— 40 — Français eu Prui^sCyet de leur entrée. à Berlioz
cajpilaledede ce royaume. (4.) %ⁿwmnbre 1806. Madame de Genlia arrive à
Orlrâns avec un jeune bonime de vingt ans, nommé Casimir, que les uns
regardaient coDune Sun fls adoptif, d autres comme un enfant naturel. Ce
jeune homme s'annonça dans la ville comme harpiste , élève de madame de
Genlis, et (it afficher un concert dans lequel il se ferait entendre : le concert
eut lieu, à la satisfaction des amateurs de musique, et à celle de l'artiste , qui
reçut de grands éloges et fit bonne recelte. Madauie de Genlis contribua
pour beaucoup dans lafluence des auditeurs , désireux de connaître cette
femme célèbre. Le concert fut donné dans le salon de Flore, rue des
Hennoquins: la répétition avait été faite t:bea M. LoUin, proie&scur[^] qui
dirigea l'orchestre* (7()-77*) [^] wina¥emhre i8o6w» Napoléon, étant à
Beritni nomme, pttf un décret daté cte cette ville , quatre notaires certificat
teurs dans Orléans : les notaires désignés furent MM. Caliard père; a^{'''},
Lefebvre; 3[^] Kabelleau[^] et 4^{''}, Pelletier père. (7.) Décembre t8o(). — Vingt
mil le volumes de la bibliothèque publique ou dépôt littéraire d Oi léans
établi dans le ofjuvent des Bénédictins de cette ville , sont vendus à. i
encitre pour le prix modujue de y[^]QQ fr. (76.) 18OT. janvier iBo[^], —
Décret impérial qui fixe ainsi les appoînteniens des juges des divers
tribunaux d'Orléans, Savoir: 1®, Pour le président de ta cour d appel,
10,000 fr. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.12% accurate

- 4i 2'^, Procureur général, 8,000. fr. 3", Président de la cour
criniinelle, 10,000. 4*^*, Procureur de la cour criminelle, 0,000. 5°,
Procureur impérial de 1'*^^ instance, 3,600. 6***, Président de i^^ instartce ,
3, 600. 7°> Juges en i*** instance, 1,800. (3.) Janvier 1807. — Dominique
Latour, docteur en médecine à Orléans , est appelé Louis Bonaparte , rot de
Hollande et frère de iVapoleon^ pottr être son médecin en chef,* il quitta de
suite Orléans pour se rendre à Lahaye» uis à Amsterdam, où il resta
plusieurs années: ilsutpro* ter de cette faveur de la fortune , et trouva 4mis«
ce royaume honneurs et riche&ses. (76*770 - 8 février 1807. Fête des
bouchers d*Orléans y et promenade du bœuf gros dans oette ville. Un
énorme animal, couvert d'une housse écatiata, les comes'omées de fleurs et
de rubans, portant sur son dos uli joli enfant de six ans vêtu en amour ,
ayant un arc à la main et un carquois sur le dos» était suivi par plus de
cinquante garçons bouchers proprement vêtus , en vestes , bonnets tet
tabliers blancs , partie à cheval et partie à pied; le cortège parcourut une
bonne portion de la ville en faisant écbter sa joie bru^nte et s arrêtant devant
la demeure des principaux habitants d'Orléans /ainsi qu'à la po^e des -
meilleures pratiques , dont les générosités servirent à ûiire un gala splendide
qui termina cette fête. (77.) g février 1807. — M. Payen , chirurgien et très-
habile opérateur, né à Orléans, fait paraître un excellent ouvrage de lui,
portant pour titre : Dissertation sur la complicité des plaies des artères, (77.)
17 février 1807. — La jolie petite église des Bénédictins, qui avait servi à
divers usages depuis sa suppression , est enfin démolie pour faire la cour
actuelle de i'hôtel de la préfecture , où l'on éleva le portail qui se voit
aujourdliui , d'après les dessins de M. Pagot, architecte de la ville. (3-70-
77.) t8 Jéprier 1807. — Te I^wnchamté en musique et avec grande pompe ,
dans la cathédrale d^Orléans, en aoT. I•^ 6 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.26% accurate

- 4a lion Je giùces du gain de la bataille d Eyleaii, gagnée par lesFrauçais sur les Russes, le jo du présent mois. (4>) 3 mars i8oy. — Lettre du conseiller d'Etat^ Montalivet, directeur de l'instruction publique ^ écrite au préfet du Loiret, Pieyre, pour qu'il ait à faire nommer, dans son département, une commission chargée d'examiner les jeunes gens qui, doués d'une belle voix, se destineraient à Part musical, en eiéoution du décret du 3 mars i8o6, relatif au Gonser?atoire de Paris. (3.) ^^mars 1807. — Par ordre des quatre vicaires gêné* raux MM.de Gamanson, Mérault. de Blanbisson, et Demadières^ le siège vacant par la mort de Tevéque Bernier, il est ordonné une quête pour le grand sémi* naire d'Orléans, laquelle fut faite par les curés des pa» roisaes du diocèse : la recette fut considérable , on cite surtout la paroisse de St-Paterne, qui, seule, avait recueilli la somme de 6,000 francs pendant la grande messe. (76Cette quête.avait été annoncée aux fidèles pendant plus de quinze jours à l'avance , par des prédicateurs choisis. ^çril 1807* — La tour Bourbon , au levant de la porta Sl-Yincent, vis-à-vis les venelles de St-Marc, est disposée pour servir de magasin à poudre: un petit jardin est disposé sur sa sommité par le gardien. (77.) 8 tnai 1807. — Fête de la dclivranco d Orléans ou de la Pucelle, kmikii qLia])le par le changertiont du tour de la procession et ^ar uu bai brillant duuné dans la salle de spectacle. Le cortège, sorti de hi {:::itht'

The text on this page is estimated to be only 29.97% accurate

- 43 Il parut assez extraordinaire que le bal donné pour cette fête le fut à la salle de spectacle: la dépense s'éleva à la somme de 8000 fr. (4.) jtdn 1807. — Arrivée de Napoléon à Oantzick, M^e Joussetin de Blois, inspecteur des ponts-et-chaussées devenu ingénieur à Orléans, fit des travaux extraordinaires pour la défense de cette place: ils lui acquiescent une grande réputation d'activité, de bravoure et de science. (4a.) * 3 juin 1807. — • M^e Raucourt fait acquisition du château de la Chapelle, près d'Orléans: elle se fit chérir dans cette charmante demeure, qu'elle embellit par de nombreux travaux. (77.) 4 juin 1807. — La recette municipale est séparée de la perception des contributions de l'État. Elle est donnée à M. Crignon de Bellevue. (38.) 10 Juin 1807, — Une administration des pompes funèbres, ou convois funéraires, est établie à Orléans, et une adjudication eut lieu à cet effet dans la chambre du conseil municipal pour la nomination de l'entrepreneur. Le sieur Bobée obtint la ferme moyennant la somme de 15,000 fr. par an, pendant l'espace de neuf années consécutives, et fut tenu à des réglemens particuliers dont voici les principaux articles: Les porteurs seront au nombre de cinq, dont quatre pour le corps et un pour la tête; Ces porteurs seront revêtus d'un costume particulier, habit gris mélangé de noir, boutons, collet et parements noirs; veste, culotte ou pantalon et bas noirs, chapeau rond garni d'un crêpe. La rétribution pour le transport d'un corps à l'église et de l'église au cimetière est fixé ainsi qu'il suit, savoir: Pour le porteur de la tête, 3 fr. ■ pour chacun des quatre autres porteurs, 2 fr. 35 c. • pour le porteur d'un enfant de quatre ans jusqu'à sept, 2 fr. 50 c; pour le porteur d'un (enfant de quatre ans et au-dessous, 1 fr. 50 c. Le prix de chaque bierre en sapin, ou en bois blanc, est fixé, pour les bierre de dix-huit ans et au-dessus, à 9 fr. ; de douze à dix huit, 6 fr. j de huit à douze, 4 fr. i audessous de huit ans, 2 fr. ■ Digitized by Google

— 44 Elles seront ^àtes par l'entreprene^r, qui devra en faire prendre la mesure ^{et} la porter au domicile et j laire dépo* ser et renfermer le corps. L'entrepreneur sera obligé de faire gratuitement le transport des corps des indigens dont rindigence est constatée et de leur faire un cercueil et fournir un drap mortuaire décent, etc., etc. A la suite était un arrêté définitif du conseil municipal relatif à la taxe des fournitures pour les couTois funé* raires. Le tarif, divisé en pluâeurs chapitres, détaillait les frais : Des corbillards plus ou moins décorés de franges et glands; , Du nombre de chevaux qui y seraient attelés; Des voitures de deuil \$ Des billets d enterrement et des porteurs ; Des maîtres de cérémonies et de leurs divers costumes ; Des habits de deuil à fournir à lojer; Pour la fourniture del'aigenterie; Pour les divers draps mortuaires avec garnitures différentes; Pour cata&lques , ou charpentes , à la porte du décédé, etc., etc. Ce règlement ne fut mis à exécution qn*à la St Jean de 1 809, attendu la confection des objets formant le matériel de cette nouvelle entr^rise et le choix des hommes îiorteurs des corps, auxipiels les Orléanais donnèrent e nom de Croquemorts, comme en s45o, ils avaient celui de Coriieauz. (4-3o.) ig Juin tSoy. — Six mille hommes de troupes délite espagnoles passent par Orléans povii se rendre eu Aliemagiie, près de Napoléon; ces soldats étaient vêtus de petits habits-vestes bruns, culottes courtes de même couleur, guêtres en forme de bas sans pieds, chaussés de sandales découvertes avec des cothurnes rouges ornés de rubans verts. Ils marchaient d'un pas accéléré et précipité, même eu défilant la parade. ^6 Juin 1 807. Arrêté du préfet du Loiret, relatif Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.39% accurate

- 46 aux tourbisseurs, armuriers et autres, qui font le commerce ou l'échange des armes, lesquels étaient obligés par les principaux articles; 1° l'Yvoir un registre timbré et paraphé destiné à inscrire, jour par jour, la quantité d'armes vendues et leur espèce; De désigner, par leurs noms et surnoms, les personnes qui en feraient l'acquisition; 3°, D'observer les mêmes formalités pour les armes dont ils feraient eux-mêmes l'acquisition; 4°, L'interdiction expresse, formelle et punissable, de fabriquer, vendre ou acheter des fusils ou pistolets à vent, de toute nouvelle ou semblables aux premiers faits en 1747» époque de leur invention, (3.) 15 août 1807. — Célébration de la première fête de St-Napoléon à Orléans : cette fête fut d'autant plus brillante et remarquable, que la publication de la paix de Tilsitt fut faite en même temps. Le même jour que toutes ces réjouissances avaient lieu à Orléans, l'empereur Napoléon, en grand cortège, va à Notre-Dame de Paris, entendre un Te Deum en actions de grâces de la paix de Tilsitt : en sortant de cette cathédrale, il se rend, avec tout son cortège, sur la place Vendôme, et Y l'Oise, avec de grandes éerres, la première pierre de la colonne triomphale, élevée par lui à la gloire des armées françaises. (4°) La colonne de la grande armée, faite à l'imitation de la colonne Trajane a 133 pieds de hauteur; le diamètre est de 33 pieds. Ce monument, élevé en pierre, est revêtu de bronze dans toute sa hauteur et formé de plaques de 3 pieds de large sur 3 pieds 8 pouces de haut, fondu avec l'airain conquis sur les ennemis pendant la guerre d'Allemagne, en 1805, guerre qui fut terminée en trois mois. (43.) 16 août 1807. — A l'occasion de cette fête et de la publication de la paix de Tilsitt, il vint à la mairie d'Orléans un souper splendide dont la note suit. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.07% accurate

— 46 — NOTE DU fLOUPBE AHfBTB AVBG LB 8IB1IB
BBVIIBT , TRÂITEVK|, POUR LA FÊTE DE LA PAIX , LE 16 AOUT
luOJ. Table de 60 couverts. Huit potages à la Julienne et au riz à la purée «
à 4fr 3afr. Un saumon. . . . 3o Une mère carpe 3o Un brochet. * . . . ^4
Un barbillon ao Un ouartier de mouton au cbeTreuil. i4 Un filet de bœuf. •
••«•« i4 Deux jambons de neuf livres, à a fr« 36 Quatre plats de Bayonnaise
de volaille, à 4 fr. t6 Une hure de sanglier ao Un dinde à la gelée* i4 Un
pâté de perdreaux ou dindonneaux la Deux dindonneaux rôtis, sur cresson «
zo Six perdreaux rôtis , en deux plats 13 Quatre pigeons de volière, en deux
plats. » 4 Deux pâtés chauds aux légumes. 8 Quatre buissons d'écrevisses
3o Quatre salades avec œufs durs. «' • 8 Quatre salades d'olives» • 8 Trois
d'artichauts à la Méricoule. . . . 8 Trois de petits pois. 0 Deux de
choux*fleurs • 5 Trois d'épinards • 8 Deux de concombres au jus 5 Trois
d'œufs au jus 7 Quatre de crème . . . 16 Deux croquantes i 8 Deux nougats
• . . . i5 Deux biscuits de Savoie. . « • 16 Deux grosses brioches
16 Deux Bans aux pommes de terre et chariotés. 16 ' Total 471 Digitized by
Google

The text on this page is estimated to be only 20.96% accurate

- 47 Report delaj[^] table. • . 47 1 Table de 20 couverts. Quatre potages , 16 Un iilet de bœuf i4 Un pâté chaud aux lëgunies i4 Deux Bayonnaises à la volaille., i4 Un de deux perdreaux rôtis 4 Un de deux poulets rôtis. 4 Un jambon Un buisson d'écrevisses 3 Deux salades. 4 Quatre de loornmes, artichauts , œufsaujuSf épinoids, liaricuts... Un brochet » 20 Un saumon 3q Un biscuit de Savoie , 5 Un nougat g Total des deux tables 639 Giaquante-ais assiettes da dessert pour les deux tables • 100 Douze asûettes montées et douze cristaux. • aa Cent-cinquante bouteilles de vin. 90 Pain • . . . Transport du tout. 100 Total général • • • lyOaS Prix fait à neuf cent quarante francs. (4.) 19 août 1807, — Séuatus-consulte qui supprime le tri* bunat, un des trois corps de l'Etat : dès-lors, il ne resta plus que le sénat et le corps législatif, et Orléans , ou pour mieux dire, le département du Loiret , qui avait six députés I n'en eut plus que cinq , savoir : un au sénat , et quatre au corps législatifi qui étaient: Dupiessîs, au sénat ^ Bouchet, ingénieur, Delahaje, Souque et Fongereux, au corps législatif. Le député sortant fut Je tribun Gillet de laJaqueminière. (3.) biyilizûQ by GoOgle

- 48 ao août 1807. — Ouyerturade la nouvelle bibliothèque publique d'Orléans, dans T^hlise du Bon-Pasteur (actud* iement rue Pavée)* Cette éghse avait servi, depuis la suppression du couvent dont elle dépendait, à divers usages: d*abord, de local pour la section de Brutus, Tune des onze de la ville, puis de magasin de fourrages , ensuite de temple décadaire pour la célébration des mariages civils; enfin, elle fut remise à l'évêque Bemier, qui la céda à la ville pour y placer la bibliothèque publique et les écoles de dessin et ci architecture. Cette précieuse collection delivreset de manuscrits était originairement placée dans le couvent des Bénédictins, et un religieux de cet ordre en avait toujours été le biblio* thécaire. A la Révolution, les livres et les manuscrits furent jetés comme pêle-mêle dans Téglise des Bénédictins, et Von donna k ce local le nom de dépôt littéraire. Plus tard , Tadministration eut le bon esprit de charger M. l'abbé Septier, de mettre les livres en ordre, avec le titre de bibliothécaire. B eut la douleur de voir, d après les catalogues, que de nombreuses soustractions avaient été laites, et nonobstant ses observations, on vendit à l'encan et à vil prix des milliers de volumes destinés de nouveau à la Soussière, à l'oubli, ou à des usages souvent indignes es veilles, des recherches et de l'érudition des auteurs. De nouveaux réglemens pour la police intérieure de la bibliothèque furent mis à exécution. Parmi les articles de ce règlement , il y en avait un qui ordonnait qu'elle serait ouverte les lundi , mardi , mercredi , vendredi et samedi de chaque semaine, depuis dix heures jusqu'à deux heures , et qu'elle serait fermée depuis le i^e septembre jusqu'au i^e novembre de chaque année. (7.) 3 septembre 1807. — Promulgation de la loi portant que le Code civil des Français portera le titre de Gode Naj^ooléon. (3.) 16 septembre 1807. — Le maire fait dresser par M. Pagot , architecte de la ville, un nouveau plan d'Orléans. Ce travail ayant donné au dessinateur l'idée d^e tracer Oigitized by

The text on this page is estimated to be only 23.65% accurate

- 49remplacement el la direction d'une grainlo rue, projetée depuis long-temps, le corps municipal s (inpara île cette idée, pour demander au gouvernemenunt et aux habitans, les moyens d effectuer ce |i t)iet si avantaf^oux pour Orléans, sous le rapport de rutilito t i de l'agicient, el qui vient d'être enfin mia a ex.eciiLioii en 1840. ^40 1% septembre 1807. — Napoléon, par un de (rec impérial, accorde à l'évêché d'Orléans, poui le séminaire de cette ville, douze bourses entières et vingt-quatre demîbourses, payet s par le trésor public, à raison de 400 ^< par bourse , et 200 fr. par demi-bourse. (4.) Par le nit me décret , le monarque accorde In même faveur au lycée d Orléans, pour les enfans des militaires retraités et peu riches, et pour les enfans des veuves dont les maris étaient morts à son service, peu importe dans quelle carrière. (43.) 20 septembre 1807. — Conformément à la loi du i4 présent mois, le tribunal de commerce d'Orléans est installé dans l'ancienne salle de TApsallette, cloître sud de SainteCroix , pour y tenir ses audiences les mercredi et samedi • de chaque semaine. Les juges de ce tribunal furent nommés par les commerrans de la ville assemblés , approuvés par le préfet et le nnnistre de l'intérieur : ils étaient au nombre de cmq, dont le préi5ident était M, Lochon-Houdouart) de plus six suppléans. (7.) 22 septembre 180^ . — Arrêté du gouvernemeni qui autorise, dans le département du Loiret, l'établissement de deux oratoires, ou prêches, pour le culte protestant, dont l'un fut placé à Orléans, église et presbytère de St-PierreLentitt, Tautre à Patay. (i5-a8-38.) Le ooatume des ministres protestans est Tbabit noir à ia françaue, le itibat et le manteau court. (43.) Ionovembre x8o7* — Publication de la bulle d'institution canonique de Glaude-I^ouis Rousseau , évêque de Coutances, nommé à l eyêché dOrléans. Peu de temps après cette publication , ce prélat vint prendre ponession de son siège, apostolique. 4 décembre 1807. — CambaoérèSi archi-chancelier de leropice , passe par Orléans en se rendant à Bôrdeaux; il T. 1*^ 7 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.42% accurate

— 50 — fut reçu dans cette ville avec plus de pompe encore qu'à son premier voyage, en 1801 j il vint à l'évêché avec sa suite, après avoir reçu tous les honneurs dus à son rang; le lendemain, ses frères, les frères-nièces du grand Orient, lui donnent un dîner magnifique dans leur belle salle construite dans l'ancienne église des Carmélites, rue des Anglaises. (76-77») 12 décembre 1807. — Le colonel Chipaull, Orléanais, fils d'un chirurgien de ce nom, est reçu à Paris par l'empereur et l'impératrice, qui le félicitent des égards qu'il avait prodigués au pape Pie VI, lorsqu'il avait été chargé, en 1799, de conduire sa sainteté à Valence. Napoléon lui fit présent d'un sabre d'honneur et d'une riche tabatière avec son portrait. (76-77.) 31 décembre 1801. — Le préfet du Loiret, Pieyre, ayant été prévenu, par le ministre de l'intérieur, que l'empereur Napoléon passerait par Orléans pour se rendre à Bordeaux, en donne avis au maire de cette ville, qui s'occupe sur-le-champ des préparatifs nécessaires pour recevoir l'empereur. (4-76.) Une garde d'honneur est organisée en peu de jours. (4.) Copie de l'invitation imprimée et affichée, pour la formation de la garde d'honneur orléanaise pour sa majesté l'empereur et roi, faite par le maire d'Orléans, le 31 décembre 1807. 1^{er} Le maire d'Orléans a ses concitoyens, « L'espérance très-fondée de recevoir dans nos murs le héros à qui la France doit son bonheur et sa gloire, vient de donner l'impulsion à tous nos jeunes concitoyens j déjà un grand nombre est venu solliciter notre consentement pour se former en garde à cheval, et partager l'honneur 1 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 19.76% accurate

51 — de garder la personne sacrée de S. M. l'empereur et roi. .
Getle démarche spontanée était trop flatteuse pour nous, elle provoquait des
encouragemens, et nous nous sommes empressé cfe les donner ; dès
Fiastant , nous avons ouvert un registre pour y inscrire les noms de ceux
que leur situation mettait à portée de se dévouer à ce service hooo» rable. «
Ils doivent savoir qu'en tout genre la marche de notre héros est un vol
rapide , qu'il est difficile de le prévenir, qu'un seul moment perdu dans le
cas présent serait irréparable. " Une garde d honneur a pied pourra aussi t
Lre formée de jeunes gens qui n'ont point de chevaux pour se monter, et à
qui la fortune permet de se procuier , à itûrs frais, Tuniforme arrêté par la
garde à cheval» « Â défaut d'un nombre suffisant dé jeunes gens Inscrits
spontanément pour former une garde d'honneur à pied , nous
oommaiMerons et requerrons . pour le service de la garde nationale , tous
ceux munis de f uniforme dé cette gaide, ou que la nolwiriécé publique
désigne comme pouvant en supporter les frais. « Fait à Thôtel de la mairie,
le ji deccnibre 1807. < .Grignon-Dfsormfa.iiic, maire. " (4.) Uniforme de la
garde dhonneur à pied. Habit l)lajc galonné en oraux boutonnieres j revers
verts, veste et culottes blanches , chapeau clai|ue , plumet vert, cocarde aux
trois couleurs, et guêtres noires. Cai^alerie, Habit vert, revers roses,
pantalon blanc , veste blanche galonnée en argent , chapeau claque, plumet
blanc, cocarde aux trois couleurs, trèfles et aiguillettes en argent. Digitized
by Google

The text on this page is estimated to be only 29.48% accurate

— 53 — 1808. 4 jctfti'ier i8o8. — Le conseil municipal d'Orkans , sur la demande du maire, arrête de supprimer le nom de rue Pavée, que portait hi petite vwv. ouest qui conduit a la bibliothèque publique, et de lui donner celui du préiet, M. Pieyre. (4.) 5 février iBoB. — Les maineloucks de la ^ai de impériale arrivent à Orléans pour se rendre a bordeaux: leur revue eût lieu dans 1 ancien grand cimetière. (77O ^féi^rier 1808. — Commencement du passage de la garde impériale, qui se rendait en Espagne : cette troupe, composée de cuirassiers, de dragons, de hussards, d'artillerie volante) de grenadiers à pied et à cheval , de voltigeurs , d'un corps de marins k pied , de plusieurs trains d'artillerie de quatre, de fourgons, équipages, etc., etc., défila pendant les quinze premiers jours ae ce mois. Cette armée, qui avait déjà fait la conquête d'une partie de l'Europe, excita l'admiration des Orléanais, (76-77.) 16 février 1808. — Mort d'Antoine*François Lottin, notre père, habile coutelier , graveur et mécanicien , ftgé de 67 antf. Ce vertueux citoyen , né à Paris, ne devait son talent qu*à lui seul : il avait été employé à la monnaie d'Orléans pour j graver les carrés, lors de la refonte des pièces, en 1783 , et fit preuve d*une |prande habileté dans cet emploi. Pendant la tourmente révolutionnaire, étant occupé au club de cette ville en qualité de trésorier-archiviste, il rendit de très^grands services à nombre de personnes incarcérées, qui ne surent jamais que c'était à lui qu'ils devaient leur élargissement, soit par les renseignemens quil donnait secrètement à leurs familles, soit par Tenlèvement , aux archives de cette société , des pièces qui les compromettaient. C'est lui qui enleva et brûla le procès-verbal de la séance où se trouvait Tadresse et le nom des signataires de la pétition à la convention nationale, pour demander la mise en jugement de Louis XVI.

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.00% accurate

53 — 11 livra nux liiimmes le procès-verbal de Tacceptalion du gouvernemeiî; républicain , ainsi que l'adresse de fêïici talion à la convention âur la mort du tyran, signée par 1^43 Orléanais. (77.) Cest lui, aussi, qui lacéra et brûla la copie authentique delà trop tameuse prùtloû signée par 2107 Orléanais, pour demander la mort du petit Capet (le fils de Louis X.Y1), ainsi que le procès-verbal original portant par numéro le nom de chaque signataire. 47 février 4806. Cérémonie de la remise et bénédiction des drapeaux donnés par M. le maire d'Orléans aux citoy^ens réunis pour solliciter de Sa Majttté impériale et royale la Jaceur de faire auprès de sa personne sacrée le service de garde d^ honneur lors de son passage à Orléans, * L'espérance qu'on a fait concevoir aux habitants d'Orléans d y jouir à leur tour de la présence de leur auguste souverain, avait élccUisc toutes les âmes ; mais on sentait que les témoignages d'amour et de dévouement qu'on désirait lui présenter , resteraient inévitablement au-dessous de l'énergie désaffections dont on était transporté. Calmes et respectueux, les pères chercliaic m, proposaient, rejetaient, proposaient encore de nouveaux moyens, lorsqu'une jeunesse brillante s'élance spontanément, sollicite la permission de se réunir, de s'organiser en compagnies, et de se former, par des exercices militaires, au service hoïioi ahle dont ils prétendaient solliciter la faveur auprès du souveiaiu Uu-même. Flatté de n'avoir à donner que des éloges et des témoignages de reconnaissance, le maire d'Orléans conçut le projet d'imprimer à ce noble tlevouemeul un caïai Lertî plus solennel; il voulut que la cite entière adoptât comme ses délégués les l)i'aves qui se chargeaient du soin de la représente! auprès deSa AJaj(\si(; impériale et royale. Pour atteindre ce but, il proposa a M. le préfetdu département d autoriser les habitant d Orléans, par l'intermédiaire de leur chef municipal, à donner, en signe de délégation , un drapeau a chacune des deux compagnies. La propoDigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.18% accurate

- 54 silioji devait être et l'ut en effet accueillie par le premier magistrat avec la cliaieur Uu ĩ^èle patriotique qui le distingue. On ne s'occupa plus que de l'exécution , et la ville entière attendait avec impatience le jour indiqui pour l'inauguration des drapeaux. Il était attendu connue un jour de Fête, et jamais attente ne fut mieux l ealisée. Le 17 février 1808 , jour marque pour la cérémonie, la population entière de la ville était dès le matin réunie sur les avenues de l luMol de la mairie. Les deux corps, distin

— 55 — vif intérêt et une douce satisfaction. Au premier signal de la plus flatteuse des espérances, celle de voir dans ces murs notre auguste souverain, une jeunesse brillante, spontanément réunie sous l'œil de ses magistrats , vient leur offrir le spectacle précieux du zèle patriotique qui l'anime, et recevoir de leurs mains ces étendards , ou les sentimens de nos concitoyens, retracés , attestent et l'honneur de la mission que vous vous êtes chargés de remplir, et le dévouement fidèle qui nous attache à jamais au héros chef suprême de ce vaste empire qu'il a sauvé. « Vos vœux lui ont été transmis, Messieurs j'espérons de sa bonté qu'ils seront favorablement accueillis. Puissiez-vous jouir bientôt de la flatteuse prérogative que votre louable empressement vous a méritée ! Songez qu'en entourant la personne sacrée de Napoléon-le-Grand, c'est cette antique et loyale cité tout entière que vous représenterez auprès d'elle ; que cette députation honorable va lui peindre la tendresse ardente et respectueuse dont tous ses habitans sont pénétrés pour le père de la patrie, qui, dans sa vaste et infatigable sollicitude, ne voit qu'une grande famille dans ses sujets, et ne veut régner sur eux que pour leur assurer une inébranlable félicité. Que Sa Majesté lise dans vos yeux tout répanchement de notre profonde reconnaissance, et qu'elle y puise la certitude que notre existence sera toujours consacrée à la servir, et à suivre ses glorieuses lois. Nous ne jouirons de sa présence que quelques niomens p

The text on this page is estimated to be only 29.58% accurate

— 56 — (leur, sans doute dans peu renaissante sous l'égide du libérateur des mers; l'agriculture, qui compte aujourd'hui, pour la guider et l'éclairer, les plus considérables propriétaires; les arts, qui répandent au loin les lumières, et préparent le perfectionnement successif des sociétés, sont représentés par votre intéressante association; et si vos magistrats avaient eu à la former pour le but qu'elle s'est proposé, ils n'auraient pu désigner que ceux-là seuls qui en se ralliant autour d'eux par un mouvement volontaire, ont donné de nouveaux gages des hautes qualités qui les distinguent. « Le choix que vous avez fait de vos officiers, Messieurs, ne porte pas moins l'empreinte du bon esprit qui vous dirige, que de la juste appréciation que vous savez faire du mérite. Ils ont reçu de vous ce témoignage flatteur du suffrage de l'opinion publique, qu'il est si doux d'obtenir par la voix même de ses concitoyens. « Agréez tous, Messieurs, l'expression de la joie qu'éprouvent aujourd'hui les autorités ici réunies en vous proclamant l'honneur de la jeunesse orléanaise. Ce titre vous suivra partout: vous l'avez acquis par l'élan des vertus civiques; et sans doute elle a droit de vous le décerner, cette assemblée devenue plus imposante par la réunion de ces braves qui ont participé aux riches moissons de lauriers, prix des plus étonnantes campagnes dont l'histoire puisse perpétuer le souvenir, et par la présence d'un général dont le nom est consacré par l'honneur d'une belle carrière militaire, comme par la considération due à de nobles et constants services. « Je sens, Messieurs, que c'est de la bouche du premier magistrat de cette cité, et qui jouit du bien légitime orgueil de voir l'un de ses fils dans vos rangs, qu'il eût été plus satisfaisant pour vous de recevoir ces distinctions et ces applaudissements: oui, c'était à lui qu'il appartenait de vous les adresser; mais lorsqu'une délicate et généreuse déférence m'a fait insister auprès de moi pour me céder l'avantage de vous exprimer le premier des sentiments dont nous sommes également animés, j'ai trop dignement apprécié cette faveur, pour ne pas l'accepter avec transport. Digitized by Google

-57« Parmi les douces obligations qu'elle m'impose, je me plais à compter celle de me rendre ici et voire organe et celui de la ville confiée à son administration, pour le remercier de ses soins vigilans à lui assurer tout ce qui peut concourir à son éclat et à sa prospérité : nous lui en devons tous, Messieurs, une juste reconnaissance, et lui en offrir rhommage au milieu de cette cérémonie solennelle» c'est peut-être y attacher un nouveau prix. « En formant le vœu de vous rallier sous ces drapeaux dévoués à l'honneur, que vous allez recevoir de sa main, vous y avez joint celui de les voir consacrer par la reli'* Çion 'y et un prélat aussi recommandable par sa brillante éloquice que par son dévouement à la patrie, va tout-à-l'heure appeler sur eux les bénédictions divines. Cet hommage rendu à la piété publique achèvera de combler la joie & nos concitoyens; il répand sur vous, Messieurs, un nouvel éclat qui vous honore. Vous avez senti qu'en offrant au héros de l'empire le gage de notre amour et de notre reconnaissance, le cœur ne serait point pleinement satisfait, s'il ne portait en même temps au pied des autels / un tribut d'action de grâces pour l'incalculable présent que le ciel a fait à la France, en lui donnant pour la gouverner et le plus étonnant des génies et le meilleur des souverains. « Allez, jeunesse chérie qui accompagnent tous nos vœux, allez, au sortir de ces touchantes cérémonies, continuer, sous vos estimables chefs, ces exercices de la guerre, destinés à seconder la valeur par les lois de la discipline et de la tactique : votre zèle est le garant de vos succès. Qu'en approchant de notre auguste empereur., votre grâce belliqueuse lui montre en vous de dignes Français jaloux de défendre, au besoin, et l'État et vos foyers. Que votre seul aspect, en lui rappelant ces preux qui de ces mêmes murailles chassèrent, il y a quatre cents ans, les éternels ennemis et les impuissans rivaux de notre gloire, lui fasse connaître qu'il y trouvera toujours une pépinière de sujets fidèles et de courageux soldats. » Les cris de l'empereur! furent répétés avec un nouvel enthousiasme, huit de l'éloquence brûlante de l'orateur. T. I". 8 ' Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.46% accurate

— 58 — M. le maire, environna de MM. le» adjoinu» du
éecrétaire de la mairie et du conseil municipal^ remit alors à chacun de»
deux corps le dcapeau qui lui était destiné f et dit: « MeincuiSi « Ce n'est
point pour tous rappeler des def otrs , que xêà étendards flotteront dans tos
rangs. Que serait le langage muet de ces symboles, nrès des afl^ctîons
brûlantes qui Vous dévouent à la garde de la personne sacl^e dû plus grand
des héros ? Peuvent-ils parler plus énergt^ument à vos cœurs qué cet
amour que tous porter au, S ère de ta patrie » au restaurateur de la France,
au génie Ont lesconceptionà vastes assurent le repos de l'ËuropeP « Ce sont
9 Messieurs , ces vastes conceptions qui ont placé notre patrie au premier
rang des nations, en couvrant nos droits de I égide d'un Gode immortel , en
défen* dant notre indépendance contre l'éternel ennemi da repos et de la
prospérité du monde, et en rejetant sur cet insolent usurpateur de Tempire
des mers les entraves avilissantes dont il a osé menacer le commerce et
l'indus•trie des peuples. « Gravés au fond de vos âmes, ces senti mens
seront pour vous le cri de ralliement. Mais si rien ne peut les remplacer oa
les suppléer, si ces étendards que je m'honore de vous otîrir au nom de cette
cite, ne sont pas destinés à vous rappeler à vos rangs, qu'ils soient,
Messieurs, qu'ils soient au milieu de vous le monument impérissable Je la
reconnaissance de nos concitoyens ; qu^ils vous rappellent qu'ils sont de ma
part le gage de ma gratitude et de mon altachement personnels. Rappelez-
vous qu'ils vous turent remis en présence de ces braves militaires qui, volant
de victoire en victoire, ne cesseront de (ueillir des lauriers que lorsque la
paix sera rendue au monde entier: rappelez-vous qu'ils vous furent remis en
présence du magistrat éloquent qui sut, comme un père au milieu de ses
enfans, vous donner des éloges sur ce que vous avez déjà fait, et vous
diriger avec la même grâce sur ce qui vous reste à faire. « Que ces
étendards deviennent d'âge en âge le monument de votre zèle et de votre
dévouement. Que nos Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 12.22% accurate

- 59 arrière-neveux , en les voyant, apprirent que leurs pères , pour rendre hommage au héros dont ils ont eu le bonheur d'être contemporains, se sont arrachés à des occupations paisibles pour obtenir l'honneur d'environner sa personne auguste de leurs armes; que des braves illustres par des services distingués dans la carrière militaire, ont été entraînés par un élan si ardent (qu'ils ont voulu, partager et ont consenti à commander un service qui , s'il pas environné de dangers , n'en est pas moins honorable par la grandeur du prince qui en est l'objet. C'est ainsi, Messieurs, que vos noms se rhymeront , dans les âges à venir , à l'époque glorieuse où la ville de Méans posera son nom dans son histoire extirpée que boms. portons nous donc à l'accomplissement de la loi Momi » nous qui immortaliserons nos murs par le nom de la patrie ! fêtons donc nos fêtes nationales la méamie de nos braves aïeux, qui, au 15 août 1793 « eurent l'honneur d'être les premiers à briser en France les fers de la tyrannie », a été le premier à se lever pour la défense de la liberté la grande de nos pères. Gaflune ils sont si nombreux « Milieu de la révolution » ▼ a fait de nous des hommes libres. Commençons par le commencement les fondateurs de la nation, ils ont mis tout leur honneur à honorer la patrie de leur pensée à aimer la patrie à servir avec amour dévouement les princes de la dynastie dont leurs pères ont aimé le chef immortel autant qu'ils l'ont admiré. » Ce discours fut accueilli par de nouvelles acclamations , qui furent bientôt répétées au-dehors avec un enthousiasme universel par ceux des habitants que les vastes salles de l'hôtel n'avaient pu contenir. C'est au milieu de ces transports de l'allégresse publique que les deux orateurs proclamèrent solennellement le nom de la jeunesse oratorienne par M. le préfet , suivies des autorités civiles et militaires, se dirigèrent vers la cathédrale) où le pontife devait consacrer leurs drapeaux par une cérémonie religieuse. L'allégresse bruyante qui avait accompagné jusqu'alors cette fête patriotique, céda tout-à-coup la place à des. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.71% accurate

— 60 — affections plus calmes et plus profondes. Les âmes s'ouvraient (l'avance h toutes les impressions pieuses. On attendait: avec une impatience respectueuse que le prélat, qui sait exprimer avec autant de talent que de chaleur les élans d'un patriotisme pur et éclairé, comme il sait émouvoir les affections les plus sublimes de la reliiffion , développât avec cette éloquence de sentiment qui lui est propre , l'esprit et le but clc la cérémonie. Il surpassa tout ce que l'auditoire attendait, par le discours suivant : « Messieurs , « Sans doute il était dig^ne des généraux de nos invincibles phalanges de renouveler , sous le règne du héros restaurateur de l'antique religion de nos pères , le solennel hommage qu'aux plus belles époques de la monarchie française, les Duguesclin, les Bayard, les Turenne, les Luxembourg se glorifiaient de lui rendre , lorsqu'à la veille de rentrer dans les champs de l'honneur, on les voyait venir abaisser aux pieds des autels leurs irorUs ceints des lauriers de la victoire, y porter, avec la confiance de nouveaux triomphes, les drapeaux de leurs armées, et demander au pontife que par ses prières élevées jusques au ciel il fît descendre sur eux les Denédictions du Dieu des combats, • • « Messieurs, si les étendards que vous nous présentex ne sont point appelés à Thonnear de .marcher , à côté des aigles de Napoléon , dans* les lignes toujours victorieuses de la grande armée ^ du moins ils attestent à ces braves fuerriers Q couverts de glorieu8es.blesstres, et sur qui on se plaît à voir briller les récompenses de leur intré- pide valeur, ils attestent Théroïque disposidon où vous seriez , si une impérieuse nécessité le commandait, de courir, ainsi que le fidsaient vos ancêtres, à la défense du trône, et du souverain qui a si bien su le rendre le premier trône de Vunîvers. « Avec quelle joie le sage, le paternel administrateur de ce département f le loyal , le vigilant magistrat de (*) L'éiat-msjor des troupes de ligne alors à Orléans. M. Fleyre , préfet du Loiret. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.34% accurate

— 61 — cette vaste cite (*), et votre évêque, si nous avons le bonheur, de posséder Tempereur dans nos murs , et qu'il nous soit permis de nous faire entendre , avec quelle joie nous lui dirons que la fidélité et le respect, l'amour et la reconnaissance pour sa personne sacrée sont ici le perpétuel exemple des pères et la vertu chérie des enfans ! « Nous lui dirons que Napoléon peut d'autant plus compter sur la vérité , sur la durée ue ces sentimens , que dans cette ville surtout ils sont fortitiés de tout l'empire des principes religieux. « Ce langage , Messieurs , vous nous donnez le droit de le parler, parle pieux, le noble empressement que vous avez mis à venir solliciter de votre preutier pasteur l'exercice de son saint ministère. « Nous allons donc répondre à votre vœu , plein de la douce certitude qu*en le remplissant nous ac(piittons tout à la lois et la dette d'évêque et celle de Français. » Les élèves du lycée avaient été appelés par M. le préfet et M. le maire a la bénédiction des drapeaux : M. l'évêque, au nionient où il venait de la terminer, leur a parlé en ces termes : « Jeunes élèves de la nation , sente/ tout le pnx de la distinction dont vous jouissez aujourd liui , celle d'avoir été appelés à l'auguste cérémonie qui nous rassemble dans cette superbe basilique. Nous aimons à croire qu'elle aura parlé à votre âme autant qu'à vos yeux. Conservez-eu le souyenir; que sans cesse il donne une nouvelle énergie à ▼otre émufatîoiï , pour répondre dignement , sons tous les rapports , au bienfait inappréciable de Téducation que T9U8 devez à la générosité vraiment royale de notre magnanime empereur. » Les deux corps ^ après la bénédiction des drapeaux , conduisirent jusqu'à ihôtel.de la mairie le corps municipal^ et présentèrent à. son chef leurs remerciemena avec toute Tenusion de la sensibilité et de la reconnaissance. 19 février 1808. — Formation à Orléans d'une, compagnie dite de réserve , pour le service particulier du préfet du Loiret, qui en fut le colonel. Cette compagnie , nabil< O M. Grigoon-Désoraieiux^ maiiv d'Orléans. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 20.58% accurate

- 6a Me en gris , paremens, revers et collets rouges , peniaioii
bleu 9 armée d'un fusil « (i*uû sebre^briquel , et ooilBfe d'un chapeau à
trois contes , était composée de soiante ha/m* mes, sous-officiers compris,
d'un colooel i^i ae pouftait étreoue le préfet, un chef-de^mtaiUoiyy un
hemenant, un sous4ieutenant , ua sergent*major quartietvmaitre. GMe
troupe iat logée à la caserne des Buttes , ainsi que les officiers, et ne
fournissait qu'un poste a l'bételde la peé» lecture. (3.) ai février t8o8« — Le
prince Murai, beau-frère de Kapoieon , grand duc de Berg et de Glèves ,
passe inco' giiUo par Onéans, k neuf heures et demie du soir; tt fut vu par
nous et par quelques personnes , au moment oii. s* voiture relayait à TbAtel
du Loiret. (76.) ai février 1808. ■ — ■ Publication du Uibleau de la
population du département du Loiret, divisé par arroudissemens de sous-
préfectures et par justices de paix^ il avait été arrêté au i*' janvier dernier
1808. (a8.) La population du département du Loiret se montait, à cette
époque, à a89,766 âmes, et celle de la commune d'Orléans à 4a,65i. (3-4.1
Le même jour fut publié le tableau des mutations ou du mouvement de la
population de la commune d'Orléans pendant Tannée 1817, arrêté le janvier
1808: il était ainsi divisé : Naissances, Mâles i,o3a) ^ FemeUes 974] Décès.
Pertes | . • 397 Mile*. 1,335^ , o Femelles i.oySr'***»"* 22 février 1808. —
Adjudication des réparations des routes du département du Loiret et des
bâtimens civils , faite à la préfecture du Loiret , à MM. Lebrun , architecte,
Vincent Caillaixl , Hubert Gaillard, l>()yer, tous quatre d'Orléans, et à M.
Moreau, de Briaie. (5.) 37 février 1808. — La gendarmerie d'Orléans quitte
la taserne qu'elle occupait place du Vieux-Maixlié, ou Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.84% accurate

— 65 — Mareh[^]Hnix-Veaux y amâeii localde rAumône, ou
Hospice des FiHeft de Sl-P)iul , pour aller habiter le nouveau b&timeni qui
lui aTait été préparé dans le couyent des Oralorieae , rue de là Bretonnerie :
on fit r[^]curie de l'église , qui ataii d[^]à aerri de magasin de fournées. (77.) Il
mon 1808. — PubliGation fiiite à Crions do sénatus

The text on this page is estimated to be only 27.68% accurate

-64 heures; les chevaux étaient attelés ; mais , par attention pour son manieluck malade , il consentit à passer la nuit. Il accepta la chambre de Fêvêque. La garde d lionnciu lit le service de l'hôtel et même de sa chambre à coucher. Cette faveur fat reooe avec enthousiasme et aux cns de ni»e l'Empereur! Z avril 1808. — L'empereur part d'Orléans à quatre heures du matin, en disant qui! n'avait jamais si bien dormi; le préfet, le maire étaient encore dans leur lit; il n'y eut que l'évêque, M. iloubseau, qui lui fit seul ses adieux. Comme cinq heures moins un quart sonnaient, la voilure de Napoléon passait sous la grille du pont; il était escorté de la garde d'honneur orléanaise en masse ^ suivie d'une quinzaine de g^endarmes et d'une partie de la population de laville. Beaucoup de monde avait passé la nuit sur la place de FEtapeetdans la ruedeTETéché, craignant de manquer l'occasion de saluer de leurs acclamations l'empereur , qui y répondait par des saluts affectueux. (76-77.) L empereur était accompagné , dans la même voiture , du prince de Neuft-luUel Ijermier), et du grand-maréchal du palais (Duroc) ; sa suite se composait seulement de trois domestiques et d'un courrier. La veille de son départ, l'empereur ayant demandé à M. le maire quelle somme se trouvait disponible dans la caisse muniej>ale, M. Désormeaux répondit: Sire, il y a environ 2 50,000 fr.; et bien! dit Napoléon, je les retiens, et vous les remettrez à la personne qui vous les demandera de ma part. Quelques jours après, le ministre du trésor public , fit prendre les a50,000 fr. On a prétendu que cette remise a valu à M. le maire les faveurs et le titre de baron de l'empire , dont il fut gradfië. (77O Napoléon s'adressaiit a un ^Moupe de personnes qui l'entourait , demanda à quelle distance de la ville se trouvait Tembouchure du canal d*Orléans ; à celte question , on ne loi donna aucune réponse po«tUve : les uns lui dirent à la distance d'une deaii4ieae t d'aalrei à une lien» et trois quarts i personne ne fut d'accord.

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.27% accurate

— 65 — 5 avril 1808. — L'impératrice*, surnée de son grandécuyer et de plusieurs de ses dames d'honneur, arrive à Orléans à neuf heures du soir, se rendant à Bayonne pour rejoindre l'empereur. Elle descendit au palais épiscopal; elle habita la même chambre que Napoléon, et eut la même garde d'honneur. Le préfet, Peyre, le maire, Crignon-Désormeaux, madame de Tascher, sa parente, M. et M^{me} Auguste de Talleyrand et M. Lhuillier de Saugeville lui furent présentés par l'évêque. La ville fut spontanément illuminée, et les cris de Vive l'Impératrice Joséphine! Vive l'Empereur se firent entendre dans toutes les rues; une pièce de vers, relative à son voyage de Bayonne, faite par M. Boinvilliers, membre correspondant de l'Institut, et censeur des études au Lycée d'Orléans, lui fut présentée par l'auteur. (4⁷⁷) 6 avril 1808. — L'impératrice Joséphine (qui avait épousé en premières noces un Beauharnais, originaire d'Orléans), quitta cette ville après un séjour de douze heures; comme à son arrivée, elle fut saluée des acclamations des Orléanais. (76.) 11 avril 1808. EXtrait du MÉMORIAL DE L'ÉGLISE GALLICANE. Au rédacteur du Journal. Orléans, 42 avril 1808. Toute la France sait, Monsieur, que nous avons eu le bonheur de posséder dans nos murs, le héros qui a tenu en ses mains les destins de l'Europe, et son auguste compagne qui en a partagé le trône avec tant de charmes, et tempéré par sa bonté la gloire dont il est couvert. Nous croyons pour eux, et pour leurs enfants, qu'ils méritent d'être

The text on this page is estimated to be only 27.92% accurate

— 66 — L'empereur étant descendu au palais épiscopal, c'est M. l'évêque que Sa Majesté a fait appeler, et elle a daigné le garder pendant le temps de son souper et même au-delà. C'est ici un des beaux moments de la vie du prélat. Quel est doux à un pasteur, et plus particulièrement à notre évêque, de n'avoir que des loix d'élément sa cour à notre souverain, que de pouvoir l'entretenir de l'excellent esprit qui règne dans le clergé, dans toutes les branches de l'administration, dans le sein même des familles, et de cette harmonie parfaite y peut-être même rare, qui se rencontre entre toutes les autorités. Rien n'a été oublié dans ces moments si rapidement écoulés, ni cette brillante jeunesse qui formait la garde d'honneur, ni le séminaire que nous appellerons l'enfant chéri et de prédilection de la ville et du diocèse, et cet établissement vers lequel se portent tous les vœux et toutes les espérances. Nous avons été témoins des marques de bonté que Sa Majesté a données à notre évêque, comme si chacun de nous en avait été le titulaire. Un mot heureux qui court : la ville s'enorgueillit avec quelle noble délicatesse le prélat sait se faire aider. Il s'agissait de solliciter auprès de Sa Majesté l'achèvement de la cathédrale. Sire, lui dit M. l'évêque, Henri IV en posa la première pierre, c'est une lettre de change qu'il a laissée à acquitter à Napoléon, Sa Majesté, reconduite à sa voiture par M. l'évêque, est repartie entre quatre et cinq heures du matin. C'était le dimanche de la Passion, et le prélat, qui avait déjà prêché deux fois pendant le carême dans sa cathédrale, avait promis pour ce jour-là un troisième sermon. Les Tives émue qu'il avait éprouvées la veille et le jour même, peu de sommeil la nuit, le bonheur d'avoir reçu et possédé Sa Majesté, les regrets de la brièveté de son séjour, le souvenir de ses bontés qui le suivait partout, que de distractions et ce sont de celles qui sont aimables, qui sont heureuses, que Ton ne cherche point à combattre ; on le tenterait en vain. Mais qui sert si bien son roi sert encore mieux son Dieu. L'attente du public eût été cruellement trompée ; elle ne l'a point été, et

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.79% accurate

- 6; « cathédrale suffisait à peine aux flots de la multitude qui s'y précipitait; plusieurs milliers d'auditeurs fixant sur leur évêque leurs regards, ont eu la consolation de leur tendre leur peindre, à l'heure où tout le pouvoir et tout le sublime de la parole de Dieu Cauloriné dont elle est reuétue, celle de Dieu même, la fin qu'elle se propose le changement des mœurs» Comme il a condamné et ceux qui descendent de raxiguste dignité d'apôtre à la faible qualité d'orateur et ceux qui attribuent à Féloquence seule le triomphe des passions humaines! Dans un mouvement qui a produit le plus grand effet, il s'est écrié, Des applaudissemens / • • • • ah! portez-les sur vos théâtres} des ministres du Seigneur mettent à un bien plus haut prix leurs peines, leurs sueurs et leurs fatigues. Fous nous déshonorez par une admiration toute profane» Eh quoi! de vaines louanges et pas une conversion! Ici, Monsieur, je Tavoue, nous avons contredit notre évêque; et où il repoussait les applaudissemens, ils étaient unanimes. L'impression a été si vive, que la sainteté du lieu a pu seul empêcher qu'elle n'éclatât. Hélas! tous ne sont pas convertis sans doute; mais c'est un concert de loges dans lequel il n'y a pas une voix discordante. Vous le voyez, et nous aussi, nous savons, comme notre évêque, et recevoir notre empereur avec l'enthousiasme de l'admiration, et le jour même entendre la parole sainte, nous l'espérons, avec fruit, parce que nous Tentendons avec foi et docilité, parce que nous reconnaissons la voix de Dieu dans celle de son éloquent apôtre. Trois jours après, l'arrivée de l'impératrice a renouvelé un délicieux souvenir, et donné un nouvel objet à la joie publique. Sa Majesté est également descendue au palais épiscopal. Comme on se pressait sur son passage! les cris de 'vive l'Impératrice! se répétaient sans cesse; on ne parlait que de son inépuisable bonté, dont la douce renommée l'avait précédée dans nos murs. Toutes les dames de la ville voyaient avec attendrissement, dans leur auguste souveraine, la protectrice des malheureux, leur tendre de tout ce qui souffre, et un modèle qu'elles se honoient d'imiter. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.35% accurate

68 — Sa Majesté a été reçue par M. l'évêque au bas des marches de son palais ; elle lui a fait l'honneur, et à M. le préfet, de l'admettre à sa table. On aimait voir aux deux autorités dont l'union vraiment intime opère le bien dans un concert, un accord parfait, l'une et l'autre voulant toute espèce de bien, l'une et l'autre heureuses seulement de tout le bien qu'elles ne cessent de faire ; et c'est l'impératrice qui a acquitté notre reconnaissance en adressant souvent la parole à l'un et à l'autre, et toujours sur ce qui était du plus grand intérêt ou pour la ville ou pour eux-mêmes. Le lendemain. Sa Majesté a retardé son départ pour recevoir l'hommage des autorités, des tribunaux, celui du clergé, du corps municipal, de la chambre de commerce, du bureau de bienfaisance ; elle a daigné adresser la parole à tout ceux (qui ont ou l'honneur de lui être présentés, et ce lut, dit un papier public, avec ce charme indigne ; chose dont Sa Majesté semble seule avoir le secret. Son départ, comme l'avait paru celui de l'empereur, semblait une calamité. Nous avons vu couler des larmes d'attendrissement ; ces larmes, les seules que la bonté ne peut essuyer, et qu'il est si doux de voir répandre ! M. l'évêque, attendri lui-même, nous a adouci ces vifs regrets qu'il partageait, en donnant de la publicité à l'espérance que nous ont laissée IX. MM. II. et RR. qu'elles repasseraient à leur retour dans notre ville* Ces détails, Messieurs, ne peuvent qu'accroître, s'il est possible, le dévouement de tous les Français à la personne sacrée de LL. MM. Ils sont d'une grande édification, et un hommage rendu au zèle et aux talents de notre évêque. C'est sous ce double rapport que je crois pouvoir vous les adresser. J'ai l'honneur d'être, etc. L. un de vos abonnés. ^ Orléans y de l'imprimerie de Darnault-Maurand, mai 1805. — Renouvellement des adjoints au maire d'Orléans : Golas-Delanoue, réélu ; Dufour-Pibrac, en remplacement de Dufresné aîné, serrurier ; Tassin

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.66% accurate

-69 Nonneville, en remplacement de Delaloge-Ligny, chamoiseur.
(4.) 3 mai 1808. — Arrêté du maire d'Orléans, relatif aux passeports des voyageurs. Les principaux articles de cet arrêté portaient la défense aux maîtres de poste aux chevaux et aux directeurs des diligences, de recevoir des voyageurs sans leur faire représenter leurs passeports et s'être assurés s'ils avaient été visés à la mairie de cette ville. (4.) . » 3 mai 1808. —
Aignan, de Beaugency, fait paraître son épopée traduite en vers français ^
ouvrage qui fait honneur à son auteur. (77.) 6 mai 1808. — M. Jacotot, ancien élève de la préfecture à Orléans, fait paraître une épître imprimée à la louange du préfet du Loiret, Pieyre, par M. Chaudruc, sous-préfet: cette pièce de vers français fut critiquée par M. Boinvilliers, professeur des études. — au lycée d'Orléans, non pour les louanges outrées adressées au préfet, mais à cause de la versification. Cette sentence, juste sans doute, mais sévère et peut-être d'un aristarque redoutable, par ses fonctions mêmes, bouleversa tout le parnasse Orléanais. Ça-y-y.) 6 mai 1808. Le corps municipal d'Orléans reçoit de Paris le portrait en pied de l'empereur, dans son costume impérial, peint par Gérard: il coûtait 10,000 fr. Ce précieux tableau fut soustrait à tous les regards, pour n'être découvert que le jour de son inauguration, fixé au 8 de ce mois, jour de la fête de Ville, ou de Jeanne d'Arc. (4.) 5 mai 1808. — Célébration de la fête de la délivrance d'Orléans; le panégyrique de Jeanne d'Arc fut prononcé par M. Gorbain, curé de Sainte-Groix, dans l'église de St-Pierre- (76.) Après la procession, eut lieu, dans la grande salle de la mairie, l'inauguration solennelle du portrait en pied de l'empereur, et pour rendre plus remarquable cette double fête, la journée finit par un grand bal donné par le maire à la salle de spectacle, lequel coûta à la ville la somme de 1,800 fr. (4.) Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.74% accurate

Procès-Verbal de l'inauguration du portrait de Sa Majesté V
empereur et roi , dans l'hôtel de la mairie d'Orléans. Aujourd'hui, huit mai
mil huit cent huit, à une heure après midi, à la suite de la procession qui a
lieu chaque année, pour célébrer la fête de la délivrance d'Orléans par
Jeanne d'Arc, les autorités judiciaires, administratives, religieuses et
militaires, accompagnées de la garde d'honneur de Sa Majesté l'empereur et
roi, se sont rendues à l'hôtel de la mairie; elles avaient été invitées à y venir
prendre part, à la cérémonie de l'inauguration du portrait de Sa Majesté
l'empereur, que le maire d'Orléans et le conseil municipal ont été autorisés à
placer dans l'une des salles de cet hôtel. Admises dans la salle des
audiences, et placées dans l'ordre des préséances que la loi attribue à
chacune d'elles, on leva le voile qui couvrait l'auguste effigie : elle resta
exposée aux regards impatiens de l'assemblée, qui ne put contenir les
acclamations de la joie et de l'enthousiasme. Les témoignages d'allégresse
avant cessé, M. le préfet , M. le maire et M. le président de la
chambre de commerce, ont, dans des discours si éloquens que remplis
de respect et d'admiration , développé tous les sentimens de reconnaissance
qu'inspire le grand homme, l'homme incomparable qui gouverne l'empire
français. Ces discours, successivement couverts d'applaudissemens, ont été
terminés aux cris mille fois répétés de vive V Empereur ! vive Napoléon
Ier. Des morceaux de musique analogues à la circonstance, exécutés par
les musiciens de la garde nationale, ont couronné cette cérémonie
attendrissante. La fête de la Pucelle d'Orléans, ainsi devenue doublement
chère aux Orléanais, a été terminée par une réunion de tous les
fonctionnaires publics à l'hôtel de la mairie: l'allégresse et le plaisir ont fait
tous les frais de ce banquet. Le présent procès-verbal, dressé en l'hôtel de
la mairie, le jour, mois et l'an jne dessus, pour être consigné au registre des
arrêts du maire. Caignon-Désormaux, maire* (477*) Digitized by
Google

— 7[^] — DISCOURS PRONONCÉS LE 8 MAI 1808, JOUR DE LA PETE DE LA PUGBLLE d'ORLÉANS , A l'OCASION DE L'INAUGURATION DU PORTRAIT DE L'EMPEREUR. Discours de M^e Pieyre[^] préfet du Loiret^{*} « Messieurs, « Lorsque le retour de cette solennité, si chère à nos tondtoyensi, lesréunît chaque année dans le temple sacré, ils y entrent pénétrés à la fois de la reconnaissance due au héros, restaurateur de tout ce qui est noble et grand , qui . a rétabli parmi nous cette fête honorable, du juste sentiment d'orgueil que leur inspire la gloire dont se sont couverts leurs aïeux, à l'époque où vivait Théroïne libératrice que nous célébrons aujourd'hui, et de la louable émulation de se dévouer , comme eux, à la défense et à la prospérité de la patrie; ce jour, consacré par la joie publique à jamais mémorable pour les Orléanais | sera toujours un précieux monument de leur fidélité au souverain, de leur courage contre les ennemis de l'État , et de leur admiration pour cette fille guerrière, que le sort des destins mit à la tête de ses défenseurs, pour délivrer la France de l'invasion et de la fureur des Anglais; ces souvenirs sont glorieux sans doute, et dignes d'exciter en nous une généreuse fierté; car les villes[^] comme les familles, ont leur patrimoine de vertu et d'honneur, et ne doivent pas être moins jalouses de le conserver intact et pur , et de l'immortaliser par leur gratitude. « Mais, Messieurs, jamais cette belle journée ne s'offrit à nous accompagnée de circonstances aussi touchantes , aussi susceptibles de donner une nouvelle énergie à tous ces sentiments; un mois s'est à peine écoulé depuis le moment heureux où nous avons pu voir dans nos murs le fondateur, le sauveur, le législateur de l'Empire, et l'auguste et bienfaisante compagne de ses hautes destinées ; nos cœurs sont encore remplis des témoignages d'intérêt que la bienveillance de nos souverains a donné à la ville d'Orléans : l'arbitre de l'Europe a daigné écouter avec complaisance l'expression de nos vœux, et sourire à la vue du bien qui pouvait être répandu sur cette contrée ; une

— 7^e céleste bonté s'est plu à ajouter encore [^] par la grâce inex^{*} primable qui semble être son exclusif apanage, un nouveau charme aux gages précieux de cette protection toute-puissante santé; et l'espérance qu'ils nous ont laissée d'un passage moins rapide à leur retour, fait, depuis, notre plus douce jouissance. Alors pourront se signaler» avec plus d'éclat, et notre joie et notre sensibilité profonde; alors le premier magistrat de cette cité pourra faire entendre, en votre nom, un langage digne des sentimens qui vous animent; alors cette jeunesse, dont le xèle a obtenu sa plus digne récompense par l'approbation que Leurs Majestés ont donnée à l'empressement qui l'a consacrée à leur service personnel, pourra déployer, avec plus de liberté et d'ardeur, le dévouement qui la caractérise; alors, Messieurs, nous verrons se réaliser notre plus cher désir, et nous jouirons tous d'un bonheur vraiment complet. •I Puisse ce jour de faveur luire bientôt pour nous, et Sue du moins celui-ci, où nous trouvons tant de charmes, une expression de nos hommages, proclame ensemble et nos vœux et nos espérances ! «I En considérant la hauteur des conceptions du grand Lémura qui nous gouverne, l'importance de ses innombrables bienfaits, la multiplicité de ses victoires, la magnanimité de son fûtme, et l'immensité de cette influence qu'il exerce sur le monde politique, pour la prospérité des nations, ne vous senible-t-il pas, Messieurs, assister à ces temps héroïques conservés jusques à nous, à l'aide d'une tradition devenue[^] plus imposante par la vague obscurité qui l'environne, ces temps où quelques mortels extraordinaires, intrépides protecteurs de l'humanité, obtinrent d'être élevés, par la reconnaissance, au rang idéal des demi-dieux; à la suite des siècles accumulés, les actions qui fondèrent ces renommées avaient fini par ne plus offrir à la raison que l'empreinte d'événemens fabuleux, fruit de l'imagination des poètes, pour enflammer les cœurs de l'Amour sacré de la gloire et de la patrie. Napoléon paraît et leur rend toute la vraisemblance de l'histoire. Mais en accordant quelque réalité à l'existence d'un Thésée, d'un Hercule, la pensée s'arrête à croire que l'orgueil des peuples qui l'ont consacrée a fait couronner une seule tête du Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.95% accurate

-73prix mérité par plttseurs. Ainii, une succession de héros rot déshéritée pour exalter en un seul toutes leurs vertus réunies, et toutes les merveilles de leurs travaux , tandis que, par un effet contraire, la lointaine postérité admirant les hauts faits de Napoléon , sera forcée, quelque jour, de supposer qu'une foule de grands hommes ont rassemblé l'éclat de leur gloire pour former le spectacle éblouissant de la sienne. « Pontifes, magistrats, guerriers dont les vertus, les talens et la valeur ont utilement servi l'Etat, qu'un noble dévouement anime sans cesse , et que Taîmour pour votre souverain réunit niijourd'hui dans les mêmes rangs , vous tous, nos concitoytMis de toutes les classes, comme de tous les âges, que la fidélité et h; z«"le ont rassemblés ici en foule, vous venez y poi ter , aux pieds de Napoléon , de nouveaux tnbutsd de respect, d'admiration et de gratitude. Eh bien î favorisés par la plus douce illusion , vous le voyez devant vous, ce père de la patrie , ce lieros toujours triomphant, ce génie sans cesse occupé de donner à lu félicité publique des !)ases inébranlables , ce conquérant pacificateur, ce vengeur du droit des nations, et de l'oppression des mersj son image, placée sous vos yeux, au milieu de nous, est Tun de ses plus chers bienfaits; là, nous viendrons chaque jour, en contemplant ce li ont auguste , ces traits oi^sont si vivement empreintes et la majesté des rois et la sollicitude d un pere, électriser nos âmes au feu de Tamour de ia palne j nous y viendrons, avec transport, renouveler nos sermens de fidélité à sa personne sacrée, et d'obéissance tà ces lois imposantes et prospèi es que dicte sa sa(,M's-e pour le bonheur de l'Europe et de l'Ëmpire. Ah! SI une main savante a unité, pour nous, avec tant de succès l œuvre visible de la Divinité, dont il est l'image, cette iuKige est encore bien plus intimement gravée dans nos cœurs ; oui , malgré tous ses prodiges, l'art sera toujours moi us heureux que le sentiment dont les pinceaux sont dirigés par l amour et la reconnaissance. • Pleins du passé, du présent et de l'avenir, que les époques d'une gloire déjà antique, de notre félicité actuelleet de la lu i liante perspective qui s'ouvre devaninous, confondues dans notre imagmaion et dans lame de nos T. I•^ 10 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.41% accurate

— 74 «nfiiiiS|aitestent aux générations les plus reculées, aux Ages qui vont dater de 4a gloire de notre immortel souverain, tous les sentimens qu'il nous inspire. Que la religion les fortifie et les consacre, et que tous les ans nos compatriotes, nos successeurs, rassemblés comme nous dans cette enceinte, autour de Vauguste représentation du premier de leurs empereurs, prosternés aux pieds des autels, devant le Dieu qui y réside, puissent, avec une noble confiance , se dire, et jurera leurs maîtres, qu'ils n'ont pas cessé un instant d'être, et les Orléanais du temps de la Pucelle, et ceux du siècle de r^apoléon-le-Grand ! (4*76*) * Discours (le M, Vési^éque d'Orléans^ Rousseau* « Messieurs, « C'est (lu pied tl(^s autels, perpétuels témoms des vœux qui d heure en lieuie s'élèvent jusqu'au trône de l'Eternel, pour lui demander de prolonger, bien au-delà du terme ordinaire de la vie, celle du héros, Torgueil do la France, l'arbitre du continent , et bientôt, grâce à son génie , le libérateur des mers, que nous venûiis consacrer, par notre présence , la solennelle inauguration de son auguste image. « O sublime accord du christianisme avec le plus noble mouvement des plus belles âmes , la reconnaissance! on dirait que c'est de la religion seule qu'elle reçoit tout son développement, toute son énergie, et particulièrement le car.K tère d éternité qui la fait surnager aux orages politiques, la rend indépendante des applaudissemens fugitifs «le la multitude , de la constante iluclualion des opinions humaines, et même de l'empire du temps. • Combien, Messieurs , le nouveau témoignage de fidélité, de respect et d'amour que vous olîrez à Napoléon , réuni aujourd'hui , à l'anniversaire delà mémorable délivrance de votre ville, délivrance opérée par un prodige d làéroïsme inuui jusqualors, s'embellit des souvenirs du passé , des merveilles du présent et des magnifiques espérances de l avenii . « Vous avez vu, Messieurs , dans vos murs, l'empereur •et roi couvert de tou^ le^ genres de gloire, les seuls qu'il

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.95% accurate

semble possible à l'homme de conquérir : eh bien ! au moment où vous en étiez le plus frappés, au moment où vous sortiez d'auprès de sa personne sacrée, partagés entre la sensibilité et l'étonnement d'avoir trouvé tant de manières simples et rassurantes, tant de sollicitudes [laïennelle, tant de détails de bien public, comme de bien public-, dans le premier souverain du monde, et tout-à-la-fois le K^ailateur de l'état social, peut être la divine Providence (|U, depuis plus de quatorze ans, se plaît à renouveler sur son front l'irrésistible empreinte qui le présente à l'univers comme l'instrument de ses impénétrables desseins, peut être la divine Providence lui préparait, lui ménageait aux limites d'Espagne.... Ici, Messieurs, je m'arrête, loin de nous l'idée téméraire de tenter de lever, d'une main indiscrete, le voile, j'ai pensé dire religieux, qui couvre à nos yeux les regards les magnanimes dispositions de l'empereur ; ainsi Mulus avec le reste de l'Europe attendons dans un respectueux silence qu'il daigne le» manifester. « Mais, Messieurs, dès aujourd'hui nous pouvons le dire, et nous le dirons, avec toute l'assurance que nous donne la grande âme de Napoléon, s'il revient dans cette vaste cité, où Tappellent tous les cœurs, où nos divers équilibres invoquent sa sagesse autant qu'ils réclament son œil, cet œil toujours, suivant les circonstances, créateur ou réparateur, il offrira, n'en doutez pas, il offrira de nouveaux, objets à l'adjudication, de nouveaux titres à la reconnaissance, et à l'histoire une page inépuisable. « C'est au milieu de ces brillantes idées que nous aimons à nous livrer à l'espoir que, bientôt, nous serons associés au bonheur dont les heureux habitants de Bordeaux ont voulu prolonger pour eux la jouissance; du moins aujourd'hui et désormais nous pourrions tempérer notre vive, notre trop vive impatience, en venant à l'ouïr, dans la maison commune les traits augustes du monarque qui embrasse dans sa pensée l'universalité de ses sujets. « Vos concitoyens. Monsieur le maire, vous doivent cette inappréciable faveur; vous avez transmis leurs vœux au ministre (le ministre de l'intérieur) de Sa Majesté, et, Digitized by Google

- 76 dans sa haute bienveillance , l'empereur a daigné s'y rendre. La ville d'Orléans continuera de justifier cet acte de bonté par un ardent patriotisme , par une inviolable fidélité à Napoléon et à sa dynastie, par tous les sacrifices que commande la conquête de la paix. • Si, de la hauteur des grands objets dont je viens, Messieurs, de vous parler, il m'était permis de descendre jusques à moi , je profiterais de l'événement qui nous rassemble pour vous exprimer combien, dans les journées du 4 et du 6 avril, les deux plus belles de ma vie , j'ai été touché de voir les habitants de ma résidence se montrer aussi sensibles qu'ils ont paru l'être, à l'honneur que recueillait leur évêque et à la considération qui en rejaillit sur son ministère ^ en possédant successivement dans le palais épiscopal S. M. Vainqueur et roi , et S. M. l'impératrice et reine. » (4-17.) Discours du maire d'Orléans ^ Crignon-Désormeaux, « Messieurs, « Les tableaux que la mémoire ou l'imagination retraçait dans nos âmes, y laissent, par leur mobilité, je ne sais quel vague qui irrite nos affections les plus tendres sans les satisfaire c'est afin de suppléer à leur imperfection , que la reconnaissance, l'amour, l'admiration ont employé le secours des arts, pour fixer l'image des héros bienfaiteurs du genre humain: leurs traits , retracés sur le marbre ou sur la toile, soutiennent, élèvent, échauffent l'âme de celui qui les considère : vertus, gloire, talents, tout se présente dans le même cadre , et semble y avoir été tracé par le pinceau. » J'en appelle à votre expérience, Messieurs, la simple effigie des grands hommes de l'antiquité ne vous a-t-elle pas saisis, au premier coup-d'œil , d'un sentiment de vénération, par l'aperçu rapide de tout le bien qu'ils ont fait? L'image chérie des Français, la statue du bon, du grand Henri ne vous retraçait-elle pas son cœur noble et généreux, son courage intrépide, son amour pour son peuple et ses vues profondes pour le bonheur général, qu'un héros, digne de Lui succéder, devait réaliser un jour P... Dans Digitized by Google

— 77 — l'effigie tie I hei uiae a laquelle nous payons aujourd'hui le tribut anniversaire de notre reconnaissance, vous trouvez, indépendamment de la scène historique, la réunion , sous un seul point de vue, de tout ce qu'elle a fait pour son pays, pour son roi et pour vous, dont les aïeux se sont couverts de gloire en partageant ses succès. • Grâces immortelles vous soient donc rendues ^ au Soste restaurateur de la gloire de notre patrie , qui ares aigné consentir que notre cité prolongeât, par la vue de cette image , le bonheur cjnelle a eu et qu*eile espère voir renouveler, de vous posséder dans son enceinte ! Ce monument précieux nous retracera les traits de votre per* sonne sacrée, et plus vivement encore tout ce que nous vous devons d'amour et de reconnaissance. « Ne vous semble-t-il pas en effets Messieurs, voir sous les pieds du héros les débris hideux de Tanarchie et du vandalisme irreligieux qui ont désolé si long*temps le sein de notre malheureuse patrie? ne voyez-vous pas, à ses caxésf la France régénérée, la religion rétablie sur ses autels, la justice assise sur son tribunal , le commerce re« {>laGé sur les bases de la bonne foi et des lois , les sciences, es arts encouragés et honorés, l'éducation publique marchant avec rapidité vers le perfectionnement des études, et la restauration des mœurs et de Tesprit public ? ne vojez> vous pas, Messieurs, sur la tête du héros , cette couronne de gloire où le laurier s'enlace si heureusement avec le symbole de la paix? ne distinguez-vous pas quelques rayons de lumière qui , s'élançant de cette couronne, vont éclairer dans le lointain les ruines des coalitions sur les champs de Marengo, d'Âusterlitz, d'iéna et sur les rives du Niémen? et , par suite de tous ces prodiges, vous n*ét6S plus étonnés de voir les alliés de notre éternelle ennemie désabusés ou détrônés, les amis de la France agrandis, récompensés et couronnés, le sceptre des mers échappant des mains du tyran , et sa puissance ébranlée par la chute de ses voisins, devenus les tristes victimes de sa perfidie? « Il nous est donc permis d'entrevoir dans un heureux avenir TEurope pacifiée, les haines éteintes, le commerce vivifié et la terre n'ouvrant plus son sein trop souvent

Digitized by Google

_ ,8 abreuve de sang) que pour épancher sur nous les richesses ' c|u*elle renferme. « Braves enfans de la victoire , vous que l'immortel Napoléon a signalés à l'estime et à la reconnaissance des Français, par les distinctions honorables qui Vous décorent, vous savez combien il a de droits à notre amour; pourquoi ne m'aurait-il pas donné de vous peindre , dans toute son énergie , celui que nous lui portons ? Veuillez , Messieurs, vous pénétrer de cette scène attendrissante, et, lorsque vous approcherez du grand héros qui en est le héros , dites-lui que nous rivalisons de zèle et de dévouement avec ses braves compagnons d'armes ; dites -lui, Messieurs, que dans une cérémonie que vous décorez de votre présence, tous nos cœurs brûlaient d'une même affection ; qu'un pontife sacré que nous regardons comme un présent du ciel, et qui sait si bien allier les vertus sacerdotales et le talent prédeux de la persuasion , les principes les plus purs de la religion et la morale du citoyen, s'est joint à nous pour célébrer ce beau moment; dites-lui que sur ce front vénérable , et sur celui de ses disciples collabérateurs dans la carrière évangélique, se peignaient tour-à-tour l'attendrissement, l'admiration et une pieuse allégresse; dites-lui que les ministres de la justice , présidés par un chef dont la vertu et la science ont acquis une maturité parfaite à l'âge où d'autres en font encore l'apprentissage, se sont empressés de concourir à la fête municipale dont il est l'objet ; que le calme austère que l'habitude de l'insensibilité a dessiné sur leurs fronts a cédé au mouvement de l'enthousiasme et de la joie que vous lui ajouterez,. Messieurs , que le chef de l'administration de ce département , flatté de présider l'inauguration de l'image auguste que nous plaçons au milieu de nous, a su , avec son éloquence accoutumée , ajouter au monument de la reconnaissance , les décorations du talent et des louanges aussi délicates que méritées; assurez-le, Messieurs , que cette brave jeunesse , à qui notre patrie a délégué le soin de veiller à la garde de sa personne sacrée, ne contenait qu'avec peine les élans de son zèle et de son amour pour lui. « l'image auguste, nos neveux nous envieront le bonheur que nous avons d'être les témoins des prodiges qui , dans

The text on this page is estimated to be only 28.68% accurate

— 79 — un intervalle si court, viennent de replacer noire patrie au premier rang des nations; mais ils ne pourront nous refuser quelques sentimens de reconnaissance du soin que nous avons pris d'assurer votre présence au milieu d'eux ; comme vous serez le monument de notre gratitude vous serez aussi la récompense du dévouement et de l'amour qu'ils devront eux-mêmes à Napoléon-le-Grand et aux princes de sa dynastie : puisse-t-elle gouverner cet empire aussi long-temps que durera la gloire de son chef! > {47'}) Discours de M. Lochot-Houdouard député de la chambre de commerce d'Orléans, « Messieurs, « Au nom (de la chambre de commerce et de tous les négocians d'Orléans, je viens aussi apporter un tribut d'hommages que toute la France doit au héros qui en fait la gloire. « Il ne nous appartient pas, il est au-dessus de nos forces d'essayer l'éloge de tout ce que Napoléon a fait de grand soit dans la guerre, où tous ses combats ont été des victoires , soit dans la politique, par laquelle il a ramené toutes les cours de l'Europe au système général de proscription contre l'ennemi du monde; soit dans l'administration intérieure, par ces lois sages qui assurent le repos de ses sujets et deviennent successivement, par le vœu des peuples , celles d'une grande partie de l'Europe; mais nous nous bornerons à parler, avec l'admiration qu'elles méritent , de ces grandes conceptions qui touchent plus particulièrement le commerce. « Sans chercher à pénétrer la profondeur de son étonnante politique, les négocians reconnaissent que tous les travaux auxquels se livre ce grand homme , les fatigues, les dangers mêmes auxquels il s'expose , ont pour un de leurs principaux objets celui d'écraser l'implacable rival du commerce français et l'éternel tyran des mers. « En effet , Messieurs, le système oppressif du gouvernement anglais n'a-t-il pas été, depuis trente ans, d'entraver d'abord, d'étouffer totalement ensuite l'industrie entière des manufactures, les relations la concurrence et

Digitized by Google

— Soles débouchés des productions françaises dans quelqte pays que ce soit? « Les Anglais y par l'ininensilé de leurs relations coloniales, le nombre prodigieux de leurs vaisseauZ| leur des* potisme maritime, ont-ils laissé aucun moyen au commerce français de rivaliser avec eux? ont-ils accédé à aucune des propositions pacifiques qui pouvaient nous rendre la liberté commeraale? tout ce que le droit naturel, tout ce que la raison pouvait offrir de motifs de paix» n*a-t-il pas fait qu'accroître au contraire leur tyrannie maritime, et imposer un joug plus pesant qu'ils ont étendu même sur toutes les nations coninierçantes? m Qu*afait Napoléon? il a isolé du reste de l'Europe ces destructeurs du repos du monde; il leur a enlevé ces alliés dont ils étaient si fiers, qu'ils n'ont jamais aidés réellement que par de lâches subsides ; il leur aôté ces débouchés si étendus par lesquels ils faisaient rentrer chez eux, si facilement) le montant de leurs vils secours; il les a encombrés d'une masse de denrées qui , en leur devenant inutilesaujourd'hui, porte un préjudice incalculable aux planteurs de leurs colonies , aux intérêts de leurs capitalistes, aux spéculations de leurs négocians,et surtout à l'industrie et à l'existence de leurs populeuses manufactures. « Voilà, Messieurs, le erand acte de politique que personne ne peut se dissimuler, et que le n^ociant surtout sent mieux que tout autre avec admiration. « Il voit que cette lutte, qui nepeutrétre longue , doit finir par ta liberté des mers« par fa renaissance du com> merce et des manufactures en France, par la création de nouveaux moyens qui donneront une plus grande activité au génie naturellement industriel des Français, par faire valoir tout ce que Theureuse utuation de cet empire, sa féconde agriculture, ses facilités dans la circulation intérieure, ses ports si vastes et si multipliés qui dominant les deux mers, peuvent lui procurer d'avantages et porter sa prospérité à un point de grandeur qui n'a encore été atteint sous aucun de nos souverains. « Les sacrifices que nous avons fa i ts, ceux que nous devons faire encore, sont donc bien faciles à supporter, si nous

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.98% accurate

— 8i — considérons qu'ils nous associent en quelque sorte aux travaux, aux soins, aux inquiétudes du grand lionime, que leur récoiueuse sera den recueillir les plus riches fruits, et de partae^^er , comme Français, la gloire du héros dont lis seront i Ouvin^e. « Les négocians de cette ville se font un devou de proclamer, à cet égard , que leur dévoueiuent est aussi entier que leur respect et leur fitléilité sont inviolables pour Sa Majesté impériale et royale ; ils aspirent au bonheur qu'il leur a fait espérer de le revoir, et à celui de lui confier, comme à un père, et leurs senti mens d'amour, et les bénédictions de ceux qu il se plaît à noamier ses eiifans. >• (4-76) Le portrait de l (Muperem iota dans l une des salles de la mairie , dilt^ des AbcLlUn , jusqu'aux désastres de l'empire ; a cette e[])oquc, cette précieuse peinture, id)jct de tau L d hommages respectiieux , fut portée sur le bûcher qui la réduisit eu cendres , par Les mêmes hommes qui l uvaient encensée. (76-77.) i3 mai 1808. — Levêque d'Orléans, M. Rousseau, accompa^iîé de JVIM. Borrás de Gamanson , de Blanbisson , Demadières, Métivier, Mérault, Barbazan, Fauvel, ses vicaires-généraux, visite le ljoée. JM. Gentj, proviseur t à la tête de tous les membres de réuiblisfieaient, préseote ses élèves à cet éloquent et vertueux prélat, en lui adressant le discours suivant : « Monseigneur , €*est avec les sentimens de la joie ta plus vive, que j ai vu arriver le moment de vous présenter ' ma famille adoptive; oette fiiible , mais intéressante portion du nombreux troupeau que vous gouvernez avec tant de sagesse et de gloire. A TeKemple du divin modèle de tous Tes pasteurs , vous voulez auê Us étions viennent à vous. Ces enfens de la patrie , Monseigneur, ils sont aussi les vôtres: depuis votre avènement au siège d'Orléans, vous n*ave» cessé de leur donner des marques d*une sollicitude vraiment paternelle» • Vous daigntz applaudir a leurs travaux ; vous vous informez surtout de leur avancement dans la sagesse et la piété. Vous voulez qu'ils assistent à vos solennités, à vos instructions pastoraiesi qu'ils reçoivent de vous-même les T. I*"". II

Digitized by Google

évangélique. Avec quelle sainte avidité cette bonne jeunesse écoute les paroles sorties de votre bouche ! ces paroles qui , en proclamant les mystères augustes, les vérités sublimes de la religion nous offrent en même temps des modèles de la plus haute éloquence. Votre Grandeur a conquis ces jeunes cœurs par la vertu ; elle les a subjugués par tous les moyens de la plus noble séduction. • vous avez prévenu nos hommages, vous nous jugez avec indulgence, d'après la bonté de votre cœur d'après les principes de la religion de charité que vous annoncez avec tant d'empire, et que vous faites si bien aimer. » M. évêque a parlé d'abondance , avec ce choix d'expressions ce goût des convenances si nécessaire aux hommes élevés en dignité ; il a mis dans tous ses discours ce noble abandon , ce charme irrésistible qui lui est propre et qui lui gagne tous les cœurs. S'adressant à plusieurs reprises aux élèves rangés devant lui , il leur disait : < Mes « en fans, Dieu et l'Empereur ! Que ces deux objets sacrés « soient gravés dans votre cœur en traits ineffaçables. > M. Vaumônier du lycée a distribué, en présence du prélat, les élèves en trois classes, suivant l'ordre observé dans les instructions religieuses qu'il leur donne régulièrement deux fois par semaine. Il a particulièrement désigné ceux qui, indépendamment de ces instructions communes, reçoivent, pendant plusieurs mois, des leçons extraordinaires trois fois la semaine, pour se préparer à la première communion. Le prélat , soit par lui-même, soit par l'organe de MM. les vicaires-généraux qui raccompagnaient, a interrogé successivement tous les élèves de cette classe sur les articles fondamentaux de la religion ; il a paru pleinement satisfait de leurs réponses et de la manière solide dont ils sont instruits. Parcourant ensuite les rangs des élèves, il a également paru frappé de la décence de leur maintien, de l'aimable gaieté qui éclatait dans les yeux, malgré les sentiments de respect qu'inspirait sa présence ; de la santé, signe heureux de l'innocence des mœurs, qui brillait sur toutes les figures. Il a visité, avec le plus vif intérêt, les diverses parties de

Digitized by Google

rétablissent: les élèves, immobiles dans leurs rangs, attentifs à toutes les démarches et à toutes les paroles du prélat, gardaient le silence, et ne le rompaient par intervalles que par les cris unanimes de vive l'Empereur! vive l'Empereur! Cet illustre prélat n'a cessé de prodiguer à tous les membres du lycée, en général et en particulier, les attentions les plus délicates et les témoignages d'une affectueuse bienveillance. Il a laissé dans tous les cœurs des impressions profondes et des germes de vertu que le temps ne pourra jamais détruire. (7.) 16 mai 1808. — Plusieurs centaines de prisonniers portugais arrivent à Orléans et sont logés provisoirement dans la grande maison de St-Charles; quelques jours après leur arrivée, le maire proposa aux cultivateurs de la commune de les employer au travail de leurs terres. (77.) 18 mai 1808. — Le prince des Asturies et son frère, don Carlos, arrivent au château de Valehçay, propriété de M. de Talleyrand, ministre des relations extérieures de France; à la suite de ces princes se trouvait un sieur d'Amézaga, intendant de leur maison qui fit beaucoup parler de lui à Orléans par le mariage disproportionné qu'il fit de sa fille, âgée de quatorze ans avec M. Delavergue de la Eoncière, âgé de soixante-quinze ans (76.) 19 mai 1808. — Le sénateur Tascher de la Pagerie, Orléanais, parent de Joséphine Beauharnais, impératrice, est nommé par Napoléon chancelier de la cohorte de la Légion-d'honneur, dont le département du Loiret faisait partie et dont le chef-lieu était Ghambord. Cette Légion d'Honneur, instituée pour récompenser les services militaires, ainsi que les services et les vertus civils, était composée de seize cohortes; 2100,000 fr. de rente, en biens nationaux, étaient affectés à chacune d'elles. Chaque cohorte avait son conseil particulier d'administration dans le chef-lieu de sa résidence. Le département du Loiret et ceux du Cher, Creuse, Indre, Indre-et-Loire, Loiret-Cher, Sarthe, Haute-Vienne faisaient partie de la 16^e cohorte.

The text on this page is estimated to be only 24.01% accurate

- 84 A cette époque , le conseil d'adminiairatton de cette i5* cohorte était ainsi composé : Le maréchal Augereau, chef; le sénateur Tascher, chancelier; le législateur Fontenay , trésorier, (43.) •12 Dud i8o8. — Le roi d'Espagne, Charles IV , la reine et leurs équipages arrivent à Orléans, se retulatit à Fontainebleau ; leur entrée eut lieu pai la porte Madeleine. Ils furent conduits à l'Evêché , où ils passèrent la nuit • ils repartirent le surlendemain » le tout sans pompe et sans cérémonial. (77.) 25 mai 1808. — L'iniiait doni Francisque, et MarieLouise d'Espagne , sa sœur , ni j ivent à Orléans parla porte Madeleine, et vont liabiter les mêmes appartemens que leurs père et mère avaient occupés à l'Evêché quelques jours avauLj ils i^s ijuittèient le lendemain poursuivre leurs parens à Fontainebleau. (77.) 28 mai i8(i8. — Vente par adjudicntion , au tribunal de première instance ciUrleans, de la manufacture de coton près la porte Bourgogne, maison de maître et neuf autres maisons dans le voisinage de cet établissement, sur l'enchère de 90,000 fr., saisies sur le sieur François-Thomas Foxlow, ancien manufacturier , à la requête de plusieurs de ses créanciers , parmi lesquels se trouvait M. Tayer, son ex-associé, qui devint propriétaire de cette fabrique. (f^oir 3o jui 1 le L 1 806.) Juin 1808. — Les frères Dutiesné, habiles serruriers d'Orléans, sont chargés, par l'adjudication qui leur en fut faite, (le confectionner les nouvelles grilles de fer a placer au pont, à la porte Bannier, sur la prisée de ^S^ouo fr*j montant du devis. Les anciennes avaient été enlevées pendant la Révolu» tion et rem[]lacées par des barrières en planches. (77.) 5 juillet 1008. — Promulgation faite à Orléans, fl'un rléci et impérial qui défend la mendicité dans tout leuipire français. * 18 juillet T008. — Dominique Latour hls, docteur en chef de l Hôtel-Dieu d'Orléans , ouvre dans une des salles de cette maison , un cours gratuit de médeecine-pratique en faveur des élèves de l'hospice. Digitizeo lj vjOOgle

The text on this page is estimated to be only 25.80% accurate

— 85 — A \à même époque, ce jeune doctem fait paraître un ouvingc intéressant, intitulé Manuel sur le Croup, ou histoire d'une inaiailie propre aux enians, qui s'était inaiiii* festée d'une manière épidémique dans l'Orléanais. (77.) Juillet 1808.— Les anciens murs qui faisaient partie des fortifications de la Tour-Neuve, laquelle avait déjà disparu, sont démolis, ainsi que ceux du fort AUeaume , bfttis en 1 570 ; les matériaux de Tun et de l'autre furent ▼endus à la toise. (77.) i5 août 1808. — Pour la deuxième fois on célèbre à Orléans la fête de saint Napoléon , patron de reropereur.

— 86 — ♦ que TOUS inspire le plus grand des héros^ îe restau*
mteur de l'empire et le père de la patrie ; que ne puts-je vous annoncer qu'il
va venir lui-même dans vos murs recueillir ce jour-là même les hommages
de l'allégresse publique, applaudir à vos transports et sourire avec honte à
l'expression tumultueuse de votre joie ! N'en désespé* rons point 9 mais que
nos désirs restent subordonnés à sa volonté suprême : qui sait si les momens
que le grand Napoléon accorderait à nos vœux ne seraient pas perdus pour
l'exécution de ces conceptions sublimes qui tendent à accélérer le terme
unique de ses désirs, la paix du monde entier ! « Donnons un libre essor aux
sentimens qui nous ani-* ment, et ajoutons, s'il se peut, par les témoignages
publics de notre gratitude et de notre dévouement, à l'enthousiasme qui a
distingué chaque année la fête de famille à laquelle nous nous préparons.
Pour seconder vos vœux , rt (î'nprcs ces considérations ^ nous avons arrêté
et arrêtons ce qui suit : « Art. i^*". Le dimanche , 14 de ce mois, à midi
précis, le son de la cloche de la ville et le bruit des fanfares, sur la tour de la
ville, annonceront la fête du lendemain. « La cloche continuera à se faire
entendre d'heure en heure jusqu'à la fin du jour. « An. 2. Le jour de la fête, à
six heures du matin, la cloche de la ville sonnera pendant un quart d'heure,
ensuite d'heure en heure, jusqu'à la fin du jour , et depuis la sortie jusqu'à la
rentrée de la procession. m Art. 3. Après la rentrée de la procession , des
dances, des jeux de bagues , et des mâts de cocagne, avec prix , et
distribution de vin , seront établis sur le grand Mail. « An. 4* habitans sont
invités à se tenir prêts à exécuter les dispositions qui seront ordonnées pour
la àé" coration extérieure et illumination de leurs maisons , dans le cas où
nous aurions le bonheur de posséder Sa ALiJesté impériale et royale à son
passage. » (4-) 16 août iSoS. — Arrête, sur avis du conseil d'Etat, du maire
d'Orléans, relatif aux tournuie de noir à faire par i entrepreneur dcb
pompes funèbres de cette ville j Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.04% accurate

-85 partie de cette fouiiiiitijre est ôtée à l'entrepreneur, pour la donner aux fabriques des églises, fliiii obtinrent le droit de tendre dans l'inlérieLii j I cxiéueur du temple regarda seulement les pompes iunèbres. (4.) a 1 septembre z8o8. — La seconde division de la grande armée passe par Orléans, sous le commandement du maréchal Lefèvre. Les habitans couraient au-devant de ces troupes , asiistaient à leurs manœuvres , admiraient leur belle tenue. M. révêque Rousseau saisit cette occasion pour donner plus de pompe à la publication , dans la cathédrale, de sa lettre pastorale , à Toccasion du dernier message de Sa Majesté l'empereur au sénat, sur les affaires d'Espagne. ' L*église de Sle-Croix offrait le plus imposant spectacle : les autorités militaires, civiles et judiciaires y étaient réunies ; une double haie des grenadiers du 28® régiment, placée sous la chaire épiscopale , ajoutait par l'éloquence éner^ique et muette de leur fierté guerrière , à l'effet que produisit sur l'assemblée l'éloquence du prélat , rappelant au peuple les tt aviuix et les bientalts immortels du grand Napoléon , et lui montrant la paix universelle, but de ses sublimes desseins, comme le prix du dernier sacrifice qu'il demandait à ses sujets, pendant qu'il donnait luimême sans cesse l'exempie du sacrifice perpétuel pour leur bonheur. Le maréchal, durant son séjour à Orléans, s'étant rendu au spectacle avec son état-major, fut salué des acclamations des Orléanais , et entre les deux pièces, un acteur vint lire, sur l'avant-scène , une pièce de vers faite en son bonueur par M. Leber , laquelle fut couverte par une triple àalve d'applaudissemens. (76.) a4 septembre 1808. — Mort du général MuUer , cornpagnon d'armes du général Moreau, après quatre ans d'exil à Orléans. (7.) %'y septembre 1808. — Le sénateur Roger-Ducos arrive* à Orléans pour y résider l'espace de temps voulu par l'ins» titution dessénatoreries; il est reçu dans cette ville, cheflieu de sa sénatorerie , avec de grandes cérémonies. Par décret .du ^2 nivôse an xii, il avait été créé une

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.36% accurate

, — 88 — sénatorerie par arrondissement à la cour d'appel ; elle était dotée d'une maison , et d'un revenu annuel de 40,000 à 50,000 fr. La sénatorerie d'Orléans , formée des départemens du Loiret, Loir-et-Cher et Indre-et-Loire, payait au sénateur Roger-Ducos 20,000 fr. de rente. Les sénatoreries étaient possédées à vie par les sénateurs qui en étaient pourvus étaient tenus d'y résider au moins trois mois chaque année. Ils remplissaient les missions extraordinaires que l'Empereur leur confiait dans leurs départemens, et ils lui en rendaient compte directement , comme leur étant conférées par lui. (43-77.) 10 octobre 1808. — Les dames Carmélites, qui s'étaient réunies dans une maison particulière depuis leur dispersion , viennent se loger dans l'ancien bâtiment des Filles-Carmes , au Carmes-Déchaussés , au levant de la préfecture, (jusqu'à) plusieurs personnes (habitans) de la ville avaient acheté pour elles et fait disposer à leur usage, en détruisant les ateliers de la manufacture de coton qui y avait été élevée par un sieur Granger , ancien organiste de St-Paul, qui avait épousé une demoiselle Crignon-Bonvaliet. 20 novembre 1808. — Réunion du collège électoral du département du Loiret dans une des salles de la mairie , présidé , en l'absence du maréchal Augereau , par le général de division Duplessis , commandant de la Légion d'Honneur* Ce collège a présenté pour candidats , MM. Duplessis et Gudin , généraux de division. M. Légié, du Loiret, ex-législateur, a présenté à M. Duplessis , sur sa nomination à la candidature , des vers imprimés chez Huet-Perdoux, (77.) 30 novembre 1808. — Le collège d'arrondissement d'Orléans , réuni dans cette ville , a été présidé par M. Bouchet, inspecteur - général des ponts -et -chaussées; ce collège a présenté pour candidats au corps législatif, MM. Bouché, inspecteur-général des ponts-et-chaussées , et Firmin Urd , avocat et conseiller de préfecture. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.21% accurate

-89Extrait de la Constitution de 1799 , dite de Pan viii. r.es
collèges électoiaux de département et ceux d'arrondi^sL'iiicnt présentent
chacun deux citoyens domiciliés (laii> h; déparleiuent , pour tuinier la liste
sur laquelle doivent être nommés les membres de la députation au corps
législatif j un de ces citoyens doiL être pris nécessaireujent hors du collège
qui \v présente; il doit y avoir autant de eandidats sur Li liste formée par la
réunion des présentations des collèges électoraux de département et
d*arrondissenient qu'il y a de places vacantes. Collège électoral du
département du Loiret. Les membres du collège du département dont le
nombre s'élève au complet, à 290, sont choisis, par les assemblées de canton
, sur la liste des six cents domiciliés les plus imposés au rôle des
contributions directes 5 les. grancls officiers, les comrnandans etoffiriers
delà Légiond'Honneur ,

The text on this page is estimated to be only 21.65% accurate

— 9© Les collectes (l'arroiulissemeiit de Pilhivlers, de Montargis et deGieii s'étaut réunis ce mois , et ayant présenté leurs candidats, la dëputatioa du département lut ainsi composée : Duplessis , sénateur; — Delahaye , Boucher, Soucjue , Fougroux, législateurs, {j.) 3 décembre i8o8« — M. de Jarented'Orgeval , qui avait •té évêque d'Orléans , va voir l'évé^ue actuel M. Rousseau , en est bien reçu et dine avec lui. (76.) 7 décembre 1808. Violent incendie , qm se manifesta vers^lix heures du soir dans la prison de St-Hilaire : le feu S rit dans le bâtiment des femmes , où il avait été mis à esseîn \ les plus grandes précautions furent prises pour ne pas laisser échapper les prisonniers: ils furent parqués dans Je Marché à la Volaille, puis conduits, par oetits pelotons, dans les prisons des Ursulines, où ils turent renfermés pour ne plus en sortir ; Tancienne prison était déjà en mauvais état, et fut alors abandonnée* (77.) i5 décembre 1800. — Te Deuni chanté avec pompe dans réglise de Ste-Groix d Orléans, en action de grâces de l'entrée de rËmpert^ur Napoléon dans Madrid, capitale de l'Espagne. (4.) — Belle-Teste , interprète de langues, Orléanais , qui fut de l'expéditif)!! Egypte, meurt cette année. (76.) — Riffé de Caubray (Louis)^ avocat, natif d Orléans, meurt celte année. (76.) — Rondonneau (Louis), natif d Orléans, imprimeur libraire, dépositaire de la collection àwBnlletîn des Loisy auteur de Napoléon considéré comme législateur^ meurt cette année. (7.)

Digitized by

The text on this page is estimated to be only 21.42% accurate

— gi — 1809. » 7 janvieriSog, — De Jarented*Orgeyal} |uicien
«vé^ue d'Orléan», meurt à Paris dans une maUon de relmite établie pour les
ecclésiastiques âgé». (7.) Jiuwier iSop. — Par ordre du maire d*Orléans , le
marché aux bestiaux » qui se tenait dans le Vieux^Marché, ou Marché-aux-
VeauXf est transporté dans le cloître St-Aignan. (4.) janvier 1809. —
Mouvement de Ja populaliou de la coiumuue d'Orléans pendant 1 utiuée
i8ûB; Naissances i)4(>o) n . o , Décès. 1,698 r*'^''' 2 février 1809. — Une
partie de l'année française qui était en Espagne , et qui se rendait en tonte
hâte en Allemagne , passe en poste à Orléans, et en repart de suite par le
même moyen, sans séjour ni logement; plus de six cents chevaux et voitures
de réquisition , organisés par relais, faisaient le service de ce trainjport
militaire. Ce passage dura pendant près de huit jours : les habitants étaient
dans les rues royale et Ban nier , sur les places du Martroi et de l'Etape,
pour voir un spectacle aussi nouveau. La célérité de cette marche était
commandée par la conduite hostile de l'empereur d'Autriche. (4-76,) 3
février 1809. — Construction d'un arc de triomphe, élevé à la porte
Madeleine, pour Tarrivée de l'empereur Napoléon , qui revenait d'Espitgne
pour se rendre à Paris, et de là se porter en AMernagiie. 11 prit une autre
route à Blois, pour ne pas gêner les transprirts de ses troupes, qui se
faisaient aussi en poste par la route d Orléans. (4*) 7 février 1809. ^ Arrêté
du maire d'OrléanB , qui dé. fend aucun chargement de voitures de roulage
ou p9rti' culières sur la voie publique, attendu que personne ne peut en
disposer , ei que ceux' qui ont d^s établisfiomens doivent les former dans
des lieux propres à exercer leur profession. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.22% accurate

— ga — « La voie publique , y est-il dit , appartient au public ; chacun a droit d'en user pour le service auquel elle est destinée, et nul n'a celui de s'en approprier aucune partie pour l'appliquer à son usage particulier. (4.) » 3 mars 1809. — Arrêté du maire d'Orléans , relatif aux boulangers forains et aux bernassiers , qui furent obligés d'aller placer leurs échoppes dans le ?yî m clië-aux- Veaux , ou Vieux-Marché, les mcK iedi et saîncdi , avec la défense de se placer, comme par le passé , dans celui de la Porte-Kenard. (4.) I*' a9rU 1809. — Incendie assez considérable , rue de la Bretonnerie , près Vhôtel de St*Nicota8, dans la maison de Tabbé Reoara, causé par rimprudence d'une servante. (76-77.) 8 avril 1809. — • Mort de Jérôme LhmlHer*Desbordes, natif d'Orléans , jurisconsulte estimé , littérateur , poète français, couronné à l'académie de Rouen (*). 9 avril 1809. — M. l'abbé Thibault , ancien professeur au collège royal d'Orléans, fait paraître, chez HuetPerdoux , iinju inieur libraire de cette ville, une ode en l'honneur de l'empereur ISapoleon. (77.) 22 avril 1809. — Leçon de politesse donnée à une dame d'Orléans , par M'^* Raucourt , célèbre tragédienne. m"* llaucourt possédait le château de La Chapelle; elle l'avait orné d'une manière qui y attirait de nombreux visiteurs. Dans une de ces visites, faite par une société orleanaise, une personne s'extasiant sur la beauté du parc et la richesse de la serre: « A-t-on jamais vu, lui dit une femme qui l'accompagnait, des choses pareilles à une comédienne j mais c'est scandaleux ! » M'^* Kaucourt était dans un bosquet voisin : elle se montre tout-à-coup, et prenant la pause et la voix de Sémiramis : « Cette (oniedieune est chez elle, lui dit-elle avec dignité ; elle voulait bien vous y recevoir; vous n'en êtes pas digne : sortez ! » (77*) O Voir , à la fin (du volume , une excellente pièce de vers composée M. Uiuillier, mr Uê frfupw moroUs du âû^nu VêtnHenee dé Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.86% accurate

-938 mai 1809. — Fête de la Ville, encore sans la présence du petit puceau; le panégyrique de Jeanne d'Arc, à St-Pierre-en-Valentelée, fut prononcé par M. Nutein, chanoine, vicaire de Ste-Croix. (76.) 12 mai 1809. — Décret impérial, daté de Vienne, relatif à l'institution de l'université impériale de France, sous l'inspection générale de M. de Fontanes. (43.) L'enseignement de tout l'Empire est confié exclusivement à l'Université; aucune école, aucun établissement quelconque d'instruction ne peut être hors de l'université impériale, et sans l'autorisation de son chef; nul ne peut ouvrir d'école, ni enseigner publiquement sans être membre de l'université impériale et gradué dans l'une de ses Facultés etc., etc. L'université est composée d'autant d'académies qu'il y a de cours d'appel: des lors, Orléans ayant une cour d'appel, fut aussi désignée pour avoir une académie. 12 mai 1809. — Installation de l'académie impériale d'Orléans, faite avec pompe par le préfet du Loiret, Pieyre, et le maire, Crignon-Désornieaux, accompagnés des divers corps civils, administratifs, judiciaires et militaires. Cette académie comprend dans son arrondissement trois départemens, Loiret, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire. Les membres de cette académie, à l'époque de son institution, étaient: MM. (le Champeaux, recteur; Duparc et Pouillet de Nivelle, inspecteurs; Dupuis, secrétaire. Faculté des lettres — Professeurs. MM. de Champeaux, philosophie; Housseau, suppléant; de Rochaz, littérature française; Boger, littérature latine; de Saint-Surin, littérature française; Jondot, histoire. Le lycée était composé, à cette époque, de MM. Genty, proviseur; Semelet, censeur; Pataud (l'abbé), aumônier; Millade, économiste; Latour fils, médecin; Lanibrooi chirurgien. . k) i.cd by Google

The text on this page is estimated to be only 22.76% accurate

- 9'» Profess^Êun, MM. Rousseau, philosophie ; Roger , rhétorique , Liger , humanités, 2^{'''^} année; Brou de la Salle, humanités, 1^{''^} année; Michel, grammaire, 2^{TM®} année; Féraud, grammaire, 1[^] année; Gobert, classes élémentaires; Mûgnier , élève de l'école normale , professeur supplémentaire ; Barré , sciences physiques; Besançon[^] mathématiques spéciales; Lauzerai , mathématiques élémentaires; Radereau , maître d'écrit^{ade}; Girard , maître d'écrit^{ade} ; Rej, officier instructeur, chevalier de la Légion-d'Honneur \$ Salmon , maître de dessin ^ Dinomé , maître d'écriture. Etat des bourses à cette époque. Il y avait au lycée d'Orléans dix bourses à pension entière, vingt à trois-quarts de pension, et vingt à demi-pension , dont les fonds étaient faits par les villes de Paris, Orléans, Tours, Blois, Vendôme et Romorantin. Le montant de ces bourses s'élevait à 9,750 fr. répartis ainsi qu'il suit, savoir : Orléans. • • • • • 9, 100 fr. Paris 6,1^{^5} Blois 2,275 Tours • 4)^{^^o} Vendôme. 3a5 Romorantin 3a5 Total 9,750 fr. Les pensions autorisées par l'académie d'Orléans, pour les jeunes gens de cette ville, furent fixées au nombre de onze , savoir : MM. Moisard , rue des Petits-Souliers ; Dubois , rue de l'Étalon ; Roget, cloître St-Etienne ; Daldin de Fonblaves, cloître St-Aignan ; Philippon , rue Bannier; Villiers, rue du Bœuf-St-Paterne ; Bouchard , rue porte St-Jean ; Berthevin , rue du Pot-de-Fer ; Leclerc ^ rue Neuve ; Poullain, rue de l'Épée-d' Ecosse; Guesnois, rue des Basses-Gouttières. Telle était l'organisation de l'instruction secondaire à Orléans.

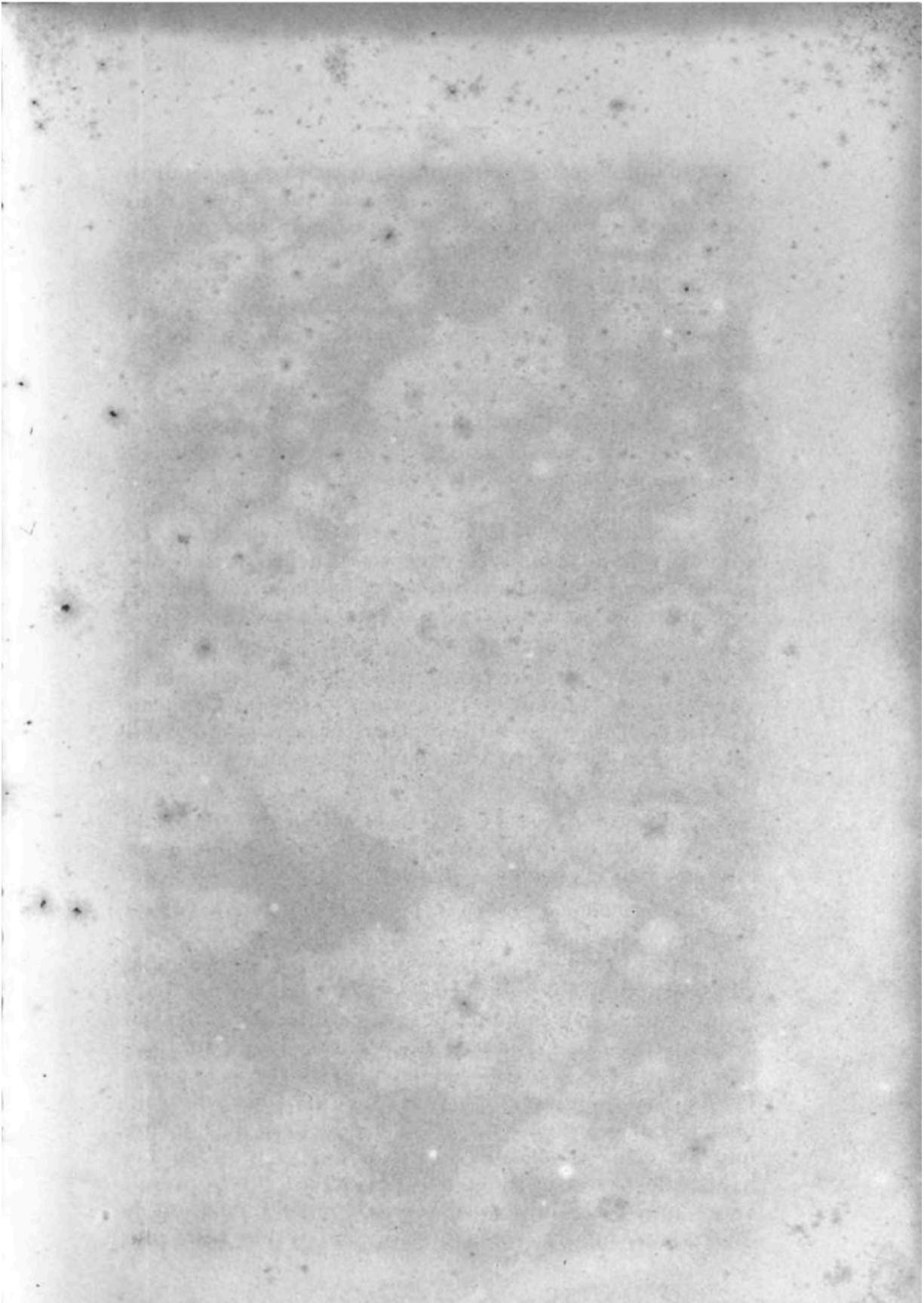
Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.48% accurate

— CJ^ — Orléans en 1809, époque de l'installation de l'Académie dans cette ville* (77.) 24 mai 1809. — Le jeune Camille Delahaye, fils du député d'Orléans, fait imprimer une ode en vers latins, portant pour titre, *Napoleon Ubertinum*, (77.) 25 mai 1809. — Te Deum chanté dans l'église de Sainte-Croix d'Orléans, en action de grâces des triomphes des Français en Allemagne et de leur seconde entrée à Vienne; il y eut à cette occasion illumination générale, fête de joie, danses publiques, distribution de vin et de pain. (4-) 25 mai 1809. — M. Moulié, procureur général à Orléans, adresse à domicile à tous les juges de paix et aux notaires de l'arrondissement de cette ville, la circulaire du ministre relative aux majorats déterminés par un décret impérial. (3.) 10 juin 1809. — Te Deum chanté avec pompe dans la cathédrale de Ste-Croix d'Orléans, en action de grâces du gain de la bataille d'Essling, et prières pour remercier le ciel d'avoir conservé les jours de l'empereur Napoléon, qui avait couru de grands dangers. (76.) 11 Juin 1809. — Il est répandu à Orléans, et sans que la police s'en inquiète, un petit imprimé conçu dans les termes suivans : Excommunication de Bonaparte, par S. S. le Pape Pie VI « A ! (nippes leur des Français-, par l'autorité du Dieu tout-puissant, des apôtres Pierre et Paul, et par la sainte Eglise, nous déclarons que vous et tous vos coopérateurs, d'après l'attentat (la réunion des états du pape à l'empire français), avez encouru excommunication « dans laquelle (selon la forme de nos huiles apostoliques « qui, dans les occasions suivantes), se réunissent dans les lieux accoutumés de cette ville, nous déclarons être « tortueux (sont tous ceux qui, depuis la dernière invasion violente de cette ville, le 2 février, ont commis, soit dans « Rome soit dans l'Etat ecclésiastique, les attentats contre « lesquels nous avons réclamé non-seulement dans le Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.75% accurate

-96« grand oomb re de proteatatioiu fidtespar nos secrétaires



< Digitized by Google



Grétry

Grétry

4 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.67% accurate

Digitized by Goo

The text on this page is estimated to be only 29.55% accurate

. — 97 — ^ue les quatre murs; le corps de la défunte, aux troisquarts bnklé, fut retiré des cendres et exposé le leudenudn à la porte de sa demeure tout à jour et noircie par la fumée. (7^77*) juillet 1809. — Grètry vient à Orléans pour assister au mariage d^oa neveu Grètry avec une des nlls de M. Gaillard ; il voulut bî^ recevoir une fête qui lui fut donnée par Lottin, artiste musicien, lequel ^ réuni à ses confrères et aux amateurs, donna un concert dont tous les morceaux avaient été choisis dans les œuvres de Grètry. Le préfet Pieyre , le maire, Grignon-Désormeaux , avec ses adjoints, et un grand nombre de personnes distinguées de la ville asûstèrent à ce concert. La soirée finit par la lecture d*une pièce de vers fiiiite par le secrétaire de Tacadémie , M. Dupuis , prononcée par les deux jeunes enfiins du professeur Lottin , qui donnait la £1 te. De retour à Paris, Grètry envoya à M« Lottin son buste accompagné d*une lettre de remerciement. (77.) 10 août 1809. — M. de Talleyrand, oncle du ministre des relations extérieures de TEmpire , meurt à Orléans. (40 . 11 août 1809. — Un marin hollandais arrive dans Orléans, et obtient du maire la permission d'exposer, sous les tours de Ste>Groix , à la curiosité des habitans , un énorme poisson appelé squal ou pèlerin du nord. Ce cétacé de la grande espèce .était si monstrueux, que le * public passait dans son corps. (77.) 14 août iSog. — Etablissement à Orléans des conseils officieux, chargés, d'après la loi du 6 brumaire an v, de consulter et défendre gratuitement les affaires des défenseurs de la patrie ; sont nommés : A la cour dappeL — MM. Johanet, Dinochau, Pompon; Au tribunal de prtnutre instance, — MM. Moreau, Bimbenet et Ferrière. 6 ociohre 1809. — Mort de Pierre Bardin , peintre d'histoire et directeur-professeur de l'académie de dessin d'Orléans, à l'âge de 72 ans. Cet artiste distingue, à T. ' 13 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 20.75% accurate

I -98 24 ans, remporta le premier prix de peinture à l'académie royale de Paris, et fit le voyage de l'Irlande, où il ^ rapporta plusieurs beaux tableaux de sa composition , remarquables par la hardiesse du dessin et la pureté du style. (76.) le 4 octobre 1793. —* Formation d'un camp À St-Omer, dont les troupes furent toutes gardes nationales. Orléans fournit trois mille hommes, payés par le gouvernement. Ces trois mille volontaires, tous habillés, armés et organisés, étaient prêts à quitter la ville, lorsqu'ils reçurent l'ordre de rester. Ce qui avait donné lieu à la formation de ce camp, où il y avait déjà soixante mille volontaires nationaux réunis, c'est que les Anglais, débarqués dans quelques îles de la Zélande, avaient fait un

The text on this page is estimated to be only 3.30% accurate

H. J'ciiiif*- il'H i.sloirc , Membre fie l'Jri.sliliil fie T^iinirr

The text on this page is estimated to be only 24.87% accurate

- 08) j»oiii;.e 2 ■ I I Mairie d'Orléans, Citoyens, Telle est la
confiance que nous inspire le génie du héros invincible, qui a porté si haut
la gloire du nom français , ^ i^Lo i y Google

The text on this page is estimated to be only 6.95% accurate

l I l'rifiT il'li.stojre , Membre de l'Instiliit rie IViJnrf t4fn
y^t/^r^f /a^^*"" ftnUfai jr*M'>i'iirr /Mir.!!' LcUin /'rn Digitized by Google



Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 12.38% accurate

Le Baron Etienne Alexandre IB1.1BMI3 V7*- Google ojaXÉur!n
imvULjM ■^Mcr VoÂir tuilUtuAJ. Via^iMÀà mi \;l*4*uM fiUi^uM

• » Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.98% accurate

— 99 — que le signal des combats n'éveille en nous que la douleur de voir s'ouvrir encore les scènes affligeantes où l'espèce humaine va payer de son sang les nécessités imprudentes de nos ennemis. Le succès ne nous laisse aucun doute, et l'expérience, en nous familiarisant avec la victoire, nous rend moins sensibles à des triomphes prévus qu'on attend avec sécurité: c'est ainsi que nous avons vu s'ouvrir la campagne mémorable qui vient de donner la paix au continent. Le mouvement général d'un empire naguère si vaste, ses préparatifs immenses, sa population toute entière les armes à la main, pouvait nous inspirer des alarmes) et ils ne nous ont arraché que les pleurs de la pitié sur le sort inévitable de cette population elle-même; heureuse confiance que les événements ont si bien justifiée dans les journées d'Abenberg, d'Essling, d'Enzersdorff, d'Aspern, et enfin de Wagram ! Mais ce qui a échappé à notre prévoyance, malgré les exemples multipliés que notre héros nous a tant de fois donnés, c'est que sur le champ même où il triomphe, il suspend le coup qui semblait devoir faire disparaître la maison de Lorraine du nombre des dynasties régnautes, pour lui accorder encore une fois la paix, la paix qu'elle, avait tant de fois violée, au mépris des sermens. Quelle puissance a donc pu arrêter dans son âme sublime le penchant qui entraîne irrésistiblement les autres faibles à venger les offenses qu'ils ont reçues ? la magnanimité qui s'honore de être grâce à un ennemi ou la sollicite ; L'attachement d'un maître, juste appréciateur des services, qui contient l'essor du dévouement de ses fidèles serviteurs disposés pour le venger d'un outrage, à en poursuivre la réparation, au risque de sacrifier dans ses affections les plus chères par la perte de l'un d'eux ; Les tendres sollicitudes d'un père, qui porte au plus haut degré dans son cœur l'amour de sa famille, et qui compte les journées qu'il passe loin d'elle au nombre des journées perdues pour son bonheur ; La force de son âme enfin, qui ne permet pas qu'aucun ressentiment influe sur ses déterminations. Elle est donc doublement précieuse, cette paix

mémo • Digitized by Google

— 100 — rable , puisque nous la devons à l'ascendant irrésistible de notre héros dans les batailles, et à sa modération inaltérable au sein même des succès les plus décisifs ; mais ce qui doit encore en relever le prix à nos yeux , c'est cet amour du père de la patrie pour sa grande famille; c'est cette impatience de venir lui-même présenter l'olivier à la France reconnaissante, et jouir au milieu de nous du spectacle de la nation rendue à son industrie et au bonheur. Il manquera au notre de l'avoir pour témoin des épanchemens de l'allégresse publique qui signalera le jour que nous allons consacrer à sa gloire et à notre amour pour sa personne auguste. Tant de motifs vont concourir à la fois à exalter ce sentiment dans nos âmes; ce jour est déjà consacré par FanniTersaire du contrat solennel par lequel il prit aux pieds des autels^ avec le symbole de la puissance souveraine , l'engagement de veiller à la gloire et à la félicité de la grande nation , époque glorieuse qui a rendu à la France le rang qu'elle eut toujours dû tenir parmi les empires les plus puissans, et qui ramenant au milieu de nous le repos et la prospérité | nous a donné pour Tavenir le gage d'un bonheur que nous aurons à partager avec TunÎTers enfin pacifié. D'après ces considérations ^ le maire d*Orléans arrête : Art. Le dimanche 3 décembre prochain , jour de l'anniversaire du couronnement de Sa Majesté impériale et royale , à six heures du matin , le son de la cloche annoncera la fête , et elle se fera entendre d'heure en heure pendant le reste du jour. Alt. 2. A neuf heures et demie, la fille dotée par la caisse municipale , d'après l'intention de Sa Majesté , sera mariée en l'hôtel de la mairie. Art. 3. Le corps municipal accompagnant les nouveaux mariés, se rendra a onze heures à Téglise cathédrale, pour assister à la bénédiction nuptiale et nu 'Te Deum qui doit être chanté en action de grâces du couronnement de Sa Majesté, et de la paix conclue entre la France et T Autriche. Art. 4* A neuf heures du soir, après le spectacle, où Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.84% accurate

— lOI — assisteront les nouveaux mariés , leur famille et une partie de la garnison , il y aura bal gratis jusqu'à minuit. Art. 5. Les habitants seront tenus de faire illuminer le devant de leurs maisons pendant toute la soirée; il est enjoint aux commissaires de police de veiller à la stricte exécution de cette disposition. Le présent sera préalablement soumis à l'approbation du préfet de ce département. Fait en l'Hôtel de la Mairie, le 23 novembre 1809. GaiGiTOif^BBsoBMBÀvx , Hiaîre. (4-) 1810. 10 janvier 1810. — Dominique Latour, d'Orléans, ex-médecin en chef de l'Hôtel-Dieu de cette ville, et premier médecin du roi de Hollande , Louis Napoléon Bonaparte , frère de l'Empereur , offre à ce souverain , lorsqu'il était à Amsterdam, son grand ouvrage intitulé Nasographie synoptique , et reçoit de lui une tabatière sur laquelle était peint Alexandre buvant sans crainte le breuvage que lui présente son médecin Philippe. (76-77). janvier 1810. — Plusieurs salles du grand séminaire d'Orléans, rue de l'Evêché , sont louées à des jeunes gens de la ville , qui y établirent un bal d'abonnés qui fut très-suivi. (77.) 15 janvier 1810. — Mouvement de la population de la commune d'Orléans pendant l'année 1806 : Naissances 1413. Décès 1413. — Un particulier demeurant rue du Boudon-Blanc, côté ouest, faisant démolir une portion de mur de la première enceinte de la ville d'Orléans, qui Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.99% accurate

— Ida — se trouvait dans la cour de son habitation, trouve une petite médaille d'argent de M. Aurelius, et un casque de fer assez curieux. (76.) ^ 4 février i&io« — Le conseil ftcadémique d'Orléans \ arrête un règlement cot^cernant Tinstruction religieuse i et le culte catholique au lycée d'Orléans. On j remarquait j les deux articles suivans : Art. 5. Après la communion de la messe , les élèves | chanteront en chœur le Domine salvumjac Imperatorem, ^ Art« i3* Le lendemain de l'Assomption , il sera chante en chœur une messe en Thonneur de saint Napoléon, patron de la famille impériale et royale. (76.) février 18 10. — Les membres de la société de médecine et d'agriculture d'Orléans tiennent leur première séance dans l'ancienne sa l le de l'école de chirurgie , rue du Sanitas, sous la présidence du préfet. (76.) ai février i8io. — Mort de Dubois de foncière , ex* i| professeur au collège d'Orléans. (76.) \ 35 février x8io. ' — Le corps municipal d*Orléans iaii commencer les travaux de charité , pour occuper les 01^ vriers sans travail ^ par le comblement des fossés de k ville, du côté de la porte Bannier. (40 I' am/ rSio. — Arrêté du maire d'Orléans , qui or- | donne de placer sur la façade et à i extérieur des maisons : en construction, une lumière pour éclairer les pnssans, et d'en faire autant pour les amn«; fie tei re, de moellons, de bois , etc.» etc. , qui peuvent obstruer la voie publique^ (40 ■ sio avril 1 8 1 o. — La cour d'appel d'Orléans est , comme ' toutes celles de France y organisée en cour impériale* La cour d'Orléans eut dans son ressort les départemens du Loiret , d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher. £Ue fut composée d'un premier président , de trois pré- ^ sidens de chambre , de vingt conseillers , de cinq conseillers auditeurs , d'un procureur impérial, de six substituts du procureur général , dont deux sous le titre d'avocatsgénéraux , pour le service des chambres civile et crintiDigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.47% accurate

— io3 — nelle ; deux sous le titre de procureurs impériaux criminels, pour le service des cours d'assises spéciales autres que celle du chef-lieu, et deux pour le service du parquet j'un greffier en chef, lequel nomme et présente au serment un oommift^reffier pour le service de chacune des chambres, et un pour le service des cours d'assises du chef-lieu du département* Elle se divisa en trois chambres, savoir : i^, chambre civile; a", une de mise en accusation ; 3^, une chambre d'appel de police correctionnelle. Les assises tiennent, dans chaque département, de trois mois en trois mois, plus souvent si le service l'exige ; leur ouverture est indiquée par des ordonnances publiées et affichées. Membres de la cour in^riaU «POrléans lora de sa formation. Premier président* — M. le t Ik vaîier Petil-Lafosse. Présidents de chambre, — IV1!VI. le chevalier Moreau ^ Enoufet le baron Arthuis de Charnisai. Conseillers, — MM. Hautefeuille, Foucher aîné, Ferrand, Bouquerot-Yoligny, Lemolt-Phalary, Bordier, Magonde Saint-Elier, Fougeron aîné, Macarel, Tasche^ reau, deThébaudières, Couët-Montaran, Loiré, Moisand, Delaplace, Légier, Baschet- Saint -Aignan, Boscheron* Desporte, Boullanger, d'Arnaud. Conseillers auditeurs. — MM. Goubeau, Mauvif de Monteion, Colas de La Noue fils, Perrière deLoyac, Dunsy* Parquet. Procureur-général, — M. le baron Sézeur, chevalier de Bois*Mandé. Substituts de M. le procureur-général. JifocatS'gèncraux. — MM. le chevalier Eusseu et Bureau du Colombier. Pour le service Cours d assises, MM. le chevalier Caimeiet et Turpin. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.26% accurate

Pour le service du Parquet. — MM. Leroux et Miron de l'Espinay. Greffier en chef* — M. Demachy. Commis-greffiers, MM. Touchard, Boaron, PicasDon et Désormeaux. (76-77.) 6 mai 1810. — 7^e D^{ttw}, réjouissances publiques à Orléans, et le mariage de six Rosières[^] à l'occasion du mariage de l'empereur. (76.) 7 mai 1810. — Le préfet du Loiret fait afficher et publier à Orléans, et insérer dans les journaux de cette ville un décret ainsi conçu : « NAPOLÉON, Empereur des Français, Roi d'Italie, etc., etc., n'ayant un intérêt spécial au progrès des manufactures de notre empire dont le lin est la matière première; « Considérant que le seul obstacle qui s'oppose à ce qu'elles réunissent la modicité des prix à la perfection de leur produit, résulte de ce qu'on n'est point encore parvenu à appliquer des machines à la filature du lin comme à celle de coton, nous avons décrété et décrétons ce qui suit: « Art. 1^{er}. Il sera accordé un prix d'un million de francs à l'inventeur, de quelque nation qu'il puisse être, de la meilleure machine propre à filer le lin. « Art. 2. A cet effet, la somme d'un million est mise à la disposition de notre ministre de l'intérieur. « Art. 3. Le présent décret sera traduit dans toutes les langues, et envoyé à nos ambassadeurs, ministres et consuls, dans les pays étrangers, pour y être rendu public. « Art. 4^{er} les ministres de l'intérieur et des relations extérieures sont chargés de l'exécution du présent décret. « NAPOLÉON. » Suivait le programme relatif au prix d'un million promis par le décret d-dessus. 8 mai 1810. — Fête de la ville: comme les années précédentes pour les cérémonies toujours sans la présence du pape. L'orateur était M. Ladureau, chanoine honoraire. (76.) Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.00% accurate

— io5 — 47 mai 1810. Adressé du Conseil municipal d'Orléans à
VEmpereur^ a l'occasion de son mariage, « Sire, « Le conseil municipal de
votre bonne ville d'Orléans, en son nom et au nom de ses concitoyens,
s'empresse de déposer aux pieds de Votre Majesté l'hommage de son amour
et de sa reconnaissance. « Ces sentiments, gravés dans tous les cœurs ,
semblaient ne plus pouvoir prendre de nouveaux accroissements. • La
France sauvée des fureurs de l'anarchie et recouvrait tout-à coup le calme et
la sécurité sous l'empire des lois, la religion rétablie sur ses autels , les
temples de la justice ouverts à l'opprimé , les finances rétablies par l'ordre et
la régularité, l'université ouvrant à tous les Français le sanctuaire des
sciences et des arts, et au milieu de tant de travaux au dedans, la France
placée au premier rang des nations par les prodiges de la valeur et de la
science militaire. « En fallait-il davantage, Sire, pour nous attacher à votre
personne par toutes ses affections de nos âmes ? Votre Majesté tient
de leur donner une nouvelle énergie. Vous avez voulu imprimer sur le
bonheur national un caractère de perpétuité , en plaçant sur votre trône une
princesse auguste (qui, en faisant votre félicité | assurera à jamais la
prospérité d'un peuple distingué, surtout par le besoin d'être aimé par ceux qui le
gouvernent; alliance illustre qui promet la paix au monde, le bonheur à deux
nations dignes de leur mutuelle estime , et à la France une longue suite de
bons princes et de héros. « Vu et approuvé par nous , membres du conseil
municipal. « L'ALSHI-VILLBVAQUB , RABLLBAU ,
LIGNEAUGhandcouR) Bbhoist - BfiBAT, Hbmb^ Lbhoinb-Montebub »
BàSsbvillb laînéy Sbptibb , Tassin ns Yilliers, Lambbdt dr ViXiLSMABRE,
CRIGNOR-n OnZOUBR , F.-R. GaLLIBR, G.-S. BAG|rRirA.1ILT,
GOLAS DR Brouvillb^ Crtgkon^Dbsormbaux. (4.) » T. I**". 14. Digitized
by Google

The text on this page is estimated to be only 23.48% accurate

— 106 —
Lettre du ministre de l'intérieur à M. le baron Pieyre ^
préfet du département du Loir-et-Cher ■ Vous m'avez fait l'honneur de
présenter à Sa Majesté le rapport que le conseil municipal d'Orléans a formé
et été admis, par délibération, à porter aux pieds du trône les félicitations
respectueuses des habitants de cette ville. « MM. les députés pourront se
rendre à Paris lorsque Sa Majesté y sera de retour; ils devront m'informer du
jour de leur arrivée. « Recevez, M. le baron, l'assurance de ma parfaite
considération. (t Par autorisation du ministre absent) « J'ai l'honneur
division, « BSAOISI!. » 22 mai 1810. Lettre de M. le préfet du Loir-et-Cher à
M. le maire de la ville d'Orléans, « Monsieur le maire, « J'ai l'honneur de
vous adresser copie d'une lettre de S. E. le ministre de l'intérieur, en date du
19 courant qui autorise la députation du conseil municipal d'Orléans à se
rendre à Paris pour présenter ses respectueuses félicitations à l'Empereur,
lors du retour de Sa Majesté dans sa capitale. « Je vous invite, Monsieur le
maire, à me faire connaître, en m'adressant réception de cette lettre, les
noms des députés choisis par le conseil municipal, et l'adresse que cette
députation est chargée de présenter à Sa Majesté. « J'ai l'honneur d'être,
Monsieur le maire, votre très-dévot et très-obéissant serviteur, « Le
préfet du Loir-et-Cher, baron de Vempire, • PIBYBfi. » Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.65% accurate

— 107 — * ' 22 mai mo. Lettre d\$ M. Je iBswi dOrUanê à êL
BouehH^ député LoîM^ h Pwis, (Textuel.) « M» Bouchet , • S. Exc. le
minitotre de rintérieot vient de me faire part^ far TentpemiBe de M. le
préfet , qoe Sa Majesté a bien tûqIu accueillir la demande du conseil
municipal > et recevoir la députation dont Voua êtes membre y lorsque
t^smpereur sera de retour à Paris* « Sertez-vous assez bon pour^ aussitôt
larrivée de Sa Majesté, prendre les renseignemens convenables auprès de S.
Exc. le ministre , pour connaître à peu près ieinoment auquel la députation
sera admise Pce serait le moyen d éviter aux membres qui la composent un
s^our trop prolongé dans la capitale, en n'y arrivant que quelques jours
avant celui qui serait indiqué. « Je vous prie de nie faire connaître le résultat
de vos démarclies, vt me croire, avec les sentimens de la plus haute
considération I « Cuignon-Désormbaux. * Noms des députes. — MM.
Bouchet, ingénieur ; CrignonDésormeaux, maire; Lebrun, architecte de la
ville ; Septier (rabl>ë)j bibliothécaire j Basseville aîné, Benoist^Merat. !ka
mai x8io. — Arrêté du maire d*Orleans , relatif à la si^reté publique ,
lequel portait défense à tous vnituriers conduisant des voitures non
suspendues de monter dans ces voitures, et les contraignait de conduire les
cbeTaux par la bride, €ft non autrement , dans Tin teneur de la ville,,
comme aussi celle de conduire à 1 abreuvoir plus de trois chevaux à la fois,
étant monté sur celui du milieu, le tout avec punition piécuniaire et
corporelle aux délinquans. (40 7 /tt*t i8ie^ — Plir- orèee du re<^lir de
Tacadémie di^Ostéana, un discours latin est prononcé dans le lycée sur le
inariaBe de S. M« l'emp^eur et roi et S. S« iL L et R. rareWdudiesse
d'Autriche, i'j^-'jj.) A la suite de oe dvscottrs, les chefii des maisons
Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.92% accurate

— 108 —
dréducaiiioii tle la ville , qui avaieni ete invités à la
cérémonie du matin, conduisirent à l'église de St-Pierre-errSenlelée, tous
leurs élèves, depuis la cinquième. Lesélèvcs du lycée, le recteur, les inspec
teurs, le secré. taire de Tacadémie, les professeurs et le proviseur du lycée,
ainsi que les chefs des écoles, tous en costudiie , et accompagnes des
autorités civiles et militaires, s y rendirent aussi. A onze heures commença
la messe du SaintEsprit, qui fut précédée par le Feni Creator ^ et terminée
par le Domine saftntm fac Imperatorenh Le leDdemain de cette oérânnoie,
les maUres de pension furent contraints de conduire au ljcée, depuis la
cinquième, tous les élèves de leurs maisons. (77.) Juin 1810. — Le grand
séminaire d'Orléans , rue Je VEvêché, qui depuis sa suppression avait servi
de maison de détention pour les prêtres dits réfractaires, de manège, de
réunion pour des bals, d'ateliers pour les cordonniers de Tannée , est à cette
époque disposé en cnserne d'infanterie; le prenner régiment qui vint y loger
fut le 6^ de ligne italien. (7^.) 6 juillet 1810. — Service funèbre pompeux y
pour le repos de Tâme du duc de Montebello (le maréchal Lannes), ^mi de
Napoléon, tué le mai 1809,, à la bataille d'Essling. Il fut élevée dans le
choeur.de la cathédrale, un catafalque, de dix-huit pieds de haut, surmonté
d'un baldaquin qui pendait de la voûte; le pourtour du chœur, les stalles, les
chapelles, T^ulel étaient tendus et couverts de deuil; le Requiem de Mozart
y fut chanté à grand orchestre par les artistes et les amateurs de la ville, sous
la conduite de M. Lottin. La dépense de ce service s*éleva à la somme de
5,509 fir. 60 c. (40 I I juillet 1810. — Déciel impérial qui déclare le
départenieiil du Loiret de la Iroisième classe, sa population ayant été fixée à
285,396 individus, par suite du derrner recensement: en conséquence, et vu
laditt-)opuûation , les appointeniens du préfet de ce d«'partenient sont
arrêtés à 30,000 fr.^ y compi is les irais de bureau. (3.) Digitized by Google

* — 109 — 1 1 JuiUet i8 1 o. — Publication faite à Orléans du décret relatif à l'ouverture de la chasse. Par un des articles , le prix des permis était fixé à 15 fr. L'ouverture de la chasse, dans chaque département « devait être déterminée par les préfets y qui étaient tenus d'en donner avis aux citoyens par une circulaire imprimée et affichée partout où besoin serait. (3.) 15 Juillet 1830. — Commencement des travaux pour la démolition de l'ancienne rue appelée de l'Écrivinerie, afin de démasquer au nord une partie de la cathédrale de Ste-Croix , et au sud le portail de l'hôtel de la préfecture. Cette nouvelle rue^ lorsqu'elle fut terminée, fut appelée du nom de Pothier, jurisconsulte, qui était né, qui a habité toute sa vie, et qui est mort dans la maison faisant au levant le coin de la rue de Semoy et de celle de St-Pierre-Lentin. (40 30 juillet 1830. ~ Les dames Ursulines, après leur dispersion^ s'étaient réunies provisoirement dans une maison particulière ; mais , par suite , ayant fait l'acquisition d'un emplacement au couchant de l'église de Saint-Aignan , sur le terrain de la tour ou clocher de ce temple, où elles avaient fait construire leur monastère , l'évêque d'Orléans en fit la consécration publique , avec les cérémonies usitées en pareille circonstance. (76.) 18 août 1830. — Ouverture du comité central de vaccine , établi dans une des salles de l'Hôtel-Dieu d'Orléans, par M. le préfet Pieyre , qui commença la séance par un discours remarquable sur le bien-être de cette découverte et la nécessité de sa propagation. Membres du comité central de vaccine d'Orléans, MM, Pieyre, préfet, président; Latour fils, vice-président; Lanoix , vaccinateur; Payen neveu, secrétaire; Rousseau, (vêque d'Orléans; Crignon - Désormeaux , maire; de Ciiauipcaix , recteur de l'Académie; Sue et Lambron , chirurgiens; Fourre, Maussieu, Gable, Jallon, Kanque^ Pelletier et Fougeron, médecins. Le comité se réunit tous les premiers mardis de chaque mois à l'hôpital général, où est le dépôt de vaccin , et où Ton vaccine. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 19.53% accurate

La salle fondée par M. Petit, rue de l'Evêché , est également ouverte à tous ceux qui désirent se faire vacciner, les mercredi et samedi i depds midi jusqu a deux heures. La Taocination est gratuite, sealement dans cette salle , et non dans celle de l'hôpital général. (3.) 22 août 1810. — Promulgation faite à Orléans du dé* cret impérinl par lequel Napoléon promet le don de 200,000 tr. pour la première fabi icaion de sirop et sucre éc raisin ; pour l'obtenir , il fallait se conformer à la circulaire déposée à la préfecture , et fournir i^ooo kil. de cette matière. (3.) 12 septembre 1810. ^ Proniul[[ation fiiiite à OrléQna dt» décret impérial concernant la yakur des pièces de 4B et a4 liv. en or, et les pièces d'argent de 6 et 3 liv. teumoûi. lequel était ainsi conçu : « ÎN A POLEON , Empereur, etc., etc., nous avons dé* créte et décrétons: n Art. i^^ A compter du jour de la publication du présent décret, la valeur réduite en francs, des piècesd'or de 4s et 24 Ht-tournois, des pièces d'argent de 6 et 3 liv. tournois , est de 41 1% La pièce de 4^ liy. tournois à 4? fr* so«« « 0?^ leL de 04 id. à a3 d5 « 3^ Id. de 6 id. à 5 So « 4% Id, de 3 fVe. à » h^ . > (4) j octobre 18 lo. — Mort, à Blois , de Claude- LouisRousseau , baron de l'empire, ëvêque d'Orléans , après avoir gouverné l'église de cette ville pendant environ trois ans. Son corps lut expose avec ies cérémonies a usage, et inhume au cimetière de Blois ; son cœur fut inhumé à Ste-Croix d'Orléans, dans la chapelle de la sainte Viei|e, côté de l'évangile % selon sa demande. ' i5 wtêohrv x8io.« Promulgation faite à Orléans , d'un décret impérial relatif aux étabKssemiis répandant uné odeur insalubre ou incommode , et qui ne doiirent être formés présentement qu après une enquête de commode et incommoda , pnUiée et affichée par toute ki ville. (4.) 20 octobre 1810. — Réparation des chemins vicinaux Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.43% accurate

— tll — Ucommiuio dOrléainSi finie par le\$habitans , qui étaient
eonminli^par un petit bulletin, ainsi conçu : Mairie d'Orléans, Le 20 octobre
1810. Le sieur Loltin , professeur de musique , deniéuraiit rue Bannier , n°
4 * > acquittera , en nature , une journée d'un homme , dans la rue de la
Mouiiiiière , 5^ section , o\k il sera tenu de faire par jour quatre mèires
courans en reinblais , 'déblais, fossés ou terrasse, sur une profondeur de
deux décimètres , et , en outre , il sera tenu de transporter trois nié très deux
tiers, mètres cubes, de jarre de rivière. Dubois, voyer, (4.) AI octobre 1810.
— Publication de la nomination de IVI.fabbé Jacques Raillon à l'évêché
d'Orléans; n'ayant pas reçu sa bulle canonique du pape Pie Vil , il fit son
entrée à Orléans sous le titre daduûnistrateur capitulaire. (77.) 17 tt^eÊHbr»
i8io« — M. Raillon , évêque nommé d'OrléaiM , de concert avec son clergé
, ordonne des prières publiques dans toutes les églises du diocèse, pour
]*hettreuse grossesse de Timpératrice Marie-Louise •(77>) a4 nof^râ^/v
1810. — Les prêtres, tant chanoines qu'autres ecclésiastiques dTOrléans |
sont taxés ^ oomme les autres hidiitans , aux journées de travail pour les
réparations des chemins vicinaux de la commune , non en nature f maïs
pour une somme d'argent équivalente. (4«) A décembre iSio. Fête
anniversaire du couronnement de Napoléon ^ célébrée avec pompe à
Orléans : il y eut danses publiques > jeux f illumination générale , spectacle
gratis f distribution de oomestibles, ei mariage d\ine fille sage par la caisse
municipale. Cette dernière cérémonie fut annoncée , quelque temps avant la
fête , par une afl&che du maire d'Orléans, qui était ainsi conçue : Mairie d
Orléans, ▲NHIVEESAïaX DU GOUBOIINBMBIfT DB S. M.
LBUSPEaBUB ; MARIÂGB d'uHB VIUiB SA6B. Le maire d'Orléans à ses
concitoyens. Un décret impérial porte que chaque année | le jour de
Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.77% accurate

— 1 la — • la célébration de l'anniversaire du couronnement de S. M. l'empereur , une fille sage sera dotée et mariée avec un homme ayant fait la guerre. Le maire d'Orléans invite en conséquence les filles qui désirent jouir de ce bienfait , à se présenter » d'ici au 16 de ce mois , délai de rigueur, au secrétariat de la mairie , pour déclarer leur intention d'être admises à cet honorable concours. Il leur observe que chacune d'elles devra en même temps faire connaître le militaire dont elle a fait choix, et que les candidats sont tenus de prouver légalement qu'ils sont de vie et mœurs irréprochables. Fait à la mairie, le 10 novembre 1810. G. K. —
Napoléon, pour récompenser le maire d'Orléans de son attachement et de sa fidélité à sa personne et à sa dynastie, et surtout, assure-t-on, en souvenir des 250,000 fr. de la caisse municipale , qu'il avait reçus de lui lors de son passage par cette ville , le décore de la croix de la Légion d'Honneur, avec le titre de baron de l'empire. C'est à cette époque que ce fonctionnaire public signa ses actes ainsi : Le baron de l'empire Crignon-Usoneaux , maire d'Orléans et membre de la Légion d'Honneur (4⁷⁶.) 10 décembre 1810. —
Adjudication faite dans la salle du conseil de la mairie d'Orléans, des travaux à faire dans la Loire pour continuer le duit , ou di^{ue} , qui rejette les eaux de ce fleuve du côté de la ville , et le prolonger de la longueur de 80 pieds, pour joindre à l'un des piliers du pont sur lequel les travaux furent adjugés au sieur Hersant, pour la somme de 40,000 fr., avec obligation de les commencer et terminer l'année d'après; ce qui fut fait en 1811. (4*) le 10 décembre 1810. < — Décret impérial qui reconnaît et approuve les réglemens ou statuts des religieuses de l'ordre de St- Augustin , qui soignent les malades de l'Hôtel-Dieu d'Orléans ; ce décret porte que les membres de cette congrégation continueront de porter leur costume actuel, et jouiront de tous les privilèges accordés aux congrégations de femmes.
Google

The text on this page is estimated to be only 28.64% accurate

4 — ii3 — lions hospitalières, en se conformant aux réglemens généraux concernant ces congrégations. Cette maison sert également d'hôpital militaire | tant pour l'armée de terre que pour la marine. (77.) 12, décembre 1810. — M. l'abbé Pataud fait paraître une brochure intitulée Recherches historiques sur l'éducation nationale et les écoles publiques d'Orléans ^ ou Yt d'ise dont un sieur *** s'est dit depuis mussement Fauteur. (7.) 1811. a janvier 1811.. — Mort de Lebœuf, ex-législateur et président de la cour de justice criminelle d'Orléans* {76.) . 4 Janvier 1811. — J. le docteur Ranque , médecin à Or* Jéahs i découvre un remède pour la guérison de la gale ; il en fit . avec succès l'application à plusieurs malades de l'Hôtel-Dieu d'Orléans, dont il était médecin^ (4-^8.) Il y vint le 18 II. — Etablissement de la direction de l'imprimerie et de la librairie dans l'empire français. Des inspecteurs furent placés dans les principales villes , et les imprimeurs ne purent exercer leur profession sans avoir des brevets du directeur-général. Le sieur Guillard-D'Hérou fut nommé inspecteur pour les départemens du Loiret, de Loir-et-Cher, d'Eure-etLoir et du Cher. Les imprimeurs d'Orléans brevetés furent MM. Rouzeau-Montault , Jacob aîné, Darnault-Maurant, Huet-Perdoux , et Gujot par tolérance. (4*430) 8 janvier 1811. — Par ordre du directeur-général des droits réunis, il est enjoint à tous les débitans de tabac, en vertu de licence , de faire placer sur-le-champ , au-dessus de la porte de leur demeure, et à l'extérieur, un tableau peint portant les armes de l'empire, et en gros . T. 15 Digitized by Google

te — caractères , ces mots; Bureau du débit des tdbacs des manufactures impériales. Cet ordre fut de suite exécuté à Orléans comme par toute la France. (3-4

— ii5 — 30 janvier 1811. — L'empereur Napoléon fait changer les anciennes armes de la ville d'Orléans, lesquelles, depuis 1390, sous Charles VI, étaient des gueules à trois cœurs de lys d'argent, au chef cousu d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or ou de France, avec deux branches de laurier; les nouvelles furent ainsi composées : un champ parti à dextre d'azur, à une Jeanne d'Arc en pied et armée sur un terrain d'argent, à sénestre de gueules, à une tierce-feuille d'argent, en chef cousu de gueules, à trois abeilles d'or surmontées d'une couronne murale ; le tout entouré d'une guirlande de feuilles de laurier. (4>) Armes nouvelles. Armes anciennes. 6 février 1811. — Pour la première fois les salles de la mairie d'Orléans sont prêtées par le maire, pour un bal d'abonnés. Cette condescendance s'est continuée jusqu'à présent, non-seulement pour des bals, mais aussi pour des concerts publics et payés. (76). Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.83% accurate

— i>6 — i8 mars i8i i. — Création d'un conseil gratuit et charitable des prisons d'Orléans. Les premiers membres Bommès furent MM. Demadières * Gurë ^ Hardouineau Faîné, Daudier, Mftreueys-Destas, Tristan' fils. (4*3*3B<77.) 20 mars 181 1. — Le mardi 20 mars, à neuf heures vingt minutes du matin, Marie-Louise, impératrice, donne le jour au roi de Rome. (43-) 22fnar8l3li. Adresse pour fhéureuse délivrance de l'Impératrice, Sire , L'heureuse déllTrance de Sa Majesté impérialeet Royale, votre épouse bien-aimée, et la naissance de votre auguste fils le roi de Rome , ont comblé les vœux et les désirs des habitans de votre bonne ville d'OrU^ans. Le monde entier partage avec nous cette joie, car cet événement, qui met le sceau à la gloire et a la prospérité de votre empire eo éternisant sa durée, assure aussi la paix du monde entier. A tant dautres couronnes qui ceignent votre tête sacrée, la nature vient d'en ajouter une autre, et celle-ci donne des jouissances pures et de lous les instans; elle donne ie bonheur personnel, le]lonheur domestique. Puissiez-vous, Sire, le goûter dans toute sa pureté, et aussi long-temps que nous le désirons! c'est notre vœu le plus cher; c'est celui tfont nous sommes expressément chargés de déposer rhotumageaux pieds de Votre Majesté ;puisset-eile l accueillir avec autant de bonté ^u il est pur et sincère I Voi> respectueux et fidèles sujets, Les membres composant la députatlon d'Orléans» mars 181 1.— Décision du conseil académique d Orléans, qui autorise provisoirement rétablissement des écoles primaires des départemens sous son inspection, et fixe le nombre de celles d'Orléans à vingt, (non compris les fibres des écoles chrétiennes), lesquelles étaient tenues alors par MM. Aubry, Asselineau, Baligand, Borday, Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.79% accurate

* — 117 — Cretté, Fourniei, Guérin, Giroud, Gillot, Jouan, Lucas, Begnaudin, Dinonié, Benard, Blandin^ Philippon père, C.-A. Philippon, Jurasse, Chatelin, Gauthier. Plus les écoles chrétiennes, (4.) Avril — Etablissement à Orléans d'une manifiicture de draps par mécanique , ancienne maison des Récollets. Jusqu'alors, malgré la position avantageuse d'Orléans, personne n'avait appliqué son industrie à la fabrication des draps; le sieur Augustin Mi ron , déjà connu d'une manière avantageuse par sa fabrique de -couvertures en laine blanche, créa une fabrique qui rivalisa avec celles de Louviers par la qualité des draps et la beauté de leurs apprêts. Ses succès excitèrent l'émulation de la maison BenoistMérat et Desfrancs, qui , à la même époque, ajoutèrent également à leur manufacture de bonneterie orientale celle d'une fabrique de draps ordinaires, façon de Châteauroux et Rom cran tin : ces deux manufactures sont encore en pleine activité. (77*) i^ mai 181 1. — Renouvellement des adjoints du maire d'Orléans, Grignon-Désormeaux , baron de l'empire et membre de la Légion-d'Honneur. adjoint. Colas de La Noue père, conservé; adjoint, Dufaur de Pibrac père, conservé ; . 3* adjoint, Bigot de Morogues, élu en place de TassinNonneville, sortant. 4 mai i8i I. — Peine du carcan, d'après le Gode pénal, sur la personne d'un voleur avec effraction; il fut exposé sur la place du Martroi, debout et appuyé le long d'un poleuu où il était, enchaîné par le cou , les mains liées par cltniere , sur un petit échaffaud de dix-huit pouces de haut, et ayant au-dessus de sa lete un écriteau sur lequel étaient écrits, en gros caractères, le motif de sa condamnation et la peine qui lui élaïtinflî«;ée. Auparavant, lescrimi> nels étaient placés sur une estrade de cinq pieds d'élévation, assis sur une chaise', les mains liées par-devant, et le corps attaché au poteau d'infamie par une sangle qui faisait le tour du ventre et des reins. (76.) Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.91% accurate

— ii8 — 8 mai i8i I. — Fête de la ville t fOrléans ou de la Pucelle, rpniarquable, noii-seulenient par l'abseDce du petit représentant de Jeanne d'Arc, comme depuis plusieurs années , mais par la suppression du banquet d'usage à la mairie : cette suppression fut due à une lettre confidentielle du préfet du Loiret, Pieyre, adressée au maire, par laquelle il demandait que les dépenses ordinaires fussent diminuées, et que tout fut réduit aux réjouissances du peuple. Le discours d'usage fut prononcé par M. Pataud, chanoine iionoraire. (4,) 18 mai dSII. Copie de la leUre de S. M. [Empmwet Roi à M, Vévêque Monsieur l'évêque d Oricans, la naissance du roî de Rome est une occasion solennelle de prières et de remercîmens envers laiiteur de tout bien. Le 9 juin, jour de la Trinité , nous irons nous-même ie pit s

The text on this page is estimated to be only 25.66% accurate

— II9 — aëiiMiiSii. Mandement de M. Rail Ion , nommé évêque
ci Orléans, administrateur capitulaire , le siège vacant , baron de r empire,
qui ordonne que le Te Deum sera chanté dans toutes les églises du diocèse ^
en action de grâces de la naissance de S. M. le Ko i de Home, Jacques Rai
lion, nommé évêque d'Orléan», adminUtrateur capitulait) leaiége Tacant,
baron de rempire. Au clergé et aux fidèles du diocèse, salut en notre
Seigneur Jésus-Cluiist Les prospérités d'un règne tout brillant de gloire ne
suffisaient pas à iros tomix , mes très-chers frères , vous sentiez qu'une des
plus grandes bénédictions du cielj la naissance d'un héritier du trône vous
manquait encore. Du sein de tant d'immortels triomphes au-dehors , et d'une
paix si douce au-dedans, tous portiez malgré tous, sur Tavenir, des regards
pleins d'inquiétude; vous ne pouviez songer sans effroi que la vie des héros
est courte et fragile comme celle des autres hommes, et vous trembliez , au
moins pour vos eni'aiis, à la seule pensée de ce jour, qui ne sera jamais
assez éloigné, on !n première des nations nnra à déplorer !a perte de l
iionne invincible que Dieu suscita pour notre délivrance, et qui, dans les
jours de la désolation universelle , nous fut donné d'en haut, comme ce
signe de réconciliation et de paix (que Dieu plaça dans les nuages pour
annoncer la iin des tempêtes. Quelles étaient vos alarmes quand vous
voyiez ce grand prince, n écoutant que l'ardeur de son courage et son amour
pour ses peuples, voler du nord au midi et du couchant à l'aurore, pour aller
exposer au sort toujours incertain des combats , cette tête auguste , à
laquelle semblaient être attachées toutes les destinées du peuple valeureux
(pi il é levait si iiant par ses victoires ? combien de fois, s il avail daigné les
entendre, ses fidèles généraux, inlerpretes des seiitimens publics , ne lui
auraient-ils pas dit, comme autrefois les chefs des armées de Juda à David:
«Vous ne viendrez plus avec nous à la guerre, de peur que la lumière d
Israël ne s'éteigne. » IN i le succès si constant de Digitized by Google

— — ses armes iî la protection du ciel, si visiblement attachée à sa personne, ne pouvaient vous rassurer assez! Grâces immortelles vous soient rendues, d mon Dieu , les jours de craintes et d'inquiétudes sont passés; à David succédera Salomon. Oui, nos très.chers frères, la cruelle espérance de nos ennemis est déçue, le sceptre de Napole'on passera d'âge en âge à des princes de sou sang, héritiers de sa puissance et de sa gloire. Dieu, dont la providence veillea toujours sur ce bel empire, semble dire au chef auguste de la nouvelle dynastie, comme autrefois à un des douze patriarches: « De toi naîtront des rois sans nombre : cette terre heureuse que je t'ai donnée, et qui a déjà vu passer une si longue suite de monarques, je la donnerai encoi (|u i la (in des âges toute la nature. » il vient de iKuUt'^ nos très-chers frères, cet (tifiant de bénédiction, heureux fruit des \œux publics, aussi bien que d'un auguste mariage; il vient de naître, ce mot seul dit tout à vos cœurs; accourez en foule dans les temples ; venez , faites des vœux, rendez des actions de grâces, apportez en présent à votre Dieu les hommages d'un cœur pur ; que les transports de voire reconnaissance 8*élèvent jusqu'au trône céleste, d*où cette faveur est descendue sur vous; votre empereur lui-même vous convie d*unir vos prières à ses prières , et vos vœux à ses vœux : le même jour qui vous rassemblera dans les temples pour y chanter le cantique d'actions de grâces, verra ce grand prince aux pieds des autels, offrant à l'auteur de tous biens, le royal enfant qu'il tient de ses miséricordes. Quels vœux, nos très-chers frères, formerons-nous pour rhéritier du trône, qui ne retombent sur nous-mêmes et sur nosneveux ! car, telle est la destinée d'un enfiint qui naît pour régner, qu il ne peut tare grand que des prospérités des peuples, ni heureux que de leurs félicités. Digitized by Google

— 121 Demandons arant toutquill soit long-temps le premier sujet d'un père maenanîme^pour apprendre, en oo^issant sous un tel maître, l art si difficile de commander. Denfandons qu'il soit long-temps témoin des vertus de son auguste mère, cet ange de paix, qui assure le repos du monde par son heureuse fécondité* Demandons pour lui toutes les vertus des grands rois , la clémence qui les fait aimer, la force qui les fait respecter , la sagesse qui les fait régner avec équité, et surtout Tamour de cette religion sainte qui consacre les princes, et qui, selon la belle expression a on père de l'Eglise, les fait révéler comme la seconde majesté après Dieu ; Qu'à la fin d'un long et glorieux règne, il puisse dire avec Jub: « La compassion a crû en moi dès mon enfance : « j'écoutais les cris du pauvre, je délivrais le pupille qui « était sans secours , je consolais le coeur de la veuve, et la « bénédiction de celui qui allait périr venait sur moi. » .Qu'il puisse dire avec le pieux Néhénûas : « O Dieu , * souvenez*vous de moi en bien, selon tout ce que j'ai « fait pour ce peuple !» Enfin, que, aestinë à succéder au monarque auguste qui releva nos autels, il mérite un jour de la religion Phonorable témoignage qu'elle rend encore aujourd'hui , après tant de siècles, à la mémoire du saint roi Josias: il fit que tous les enfans d'Israël servirent le Seigneur, et durant tous les jours de son règne , ils ne s'éloignèrent point du Seigneur leur Dieu. » A ces causes, pour nous conformer aux pieuses intentions de Sa Majesté , nprès en avoir conféré avec les personnes vénérables qui composent notre conseil (Horros de Gamanson, de Blanbisson, de Madières, Métivier, Méi ault, Barbazan, Gallois, Jourdan , Fauvel , secrétaire particulier; Constant , chanoine titulaire, clievecler et secrétaire), nous avons ordonné et ordonnons qu'en action de grâces de la naissance de Sa Majesté le roi de Rome, il sera chanté solennellernt IU , dans l'église cathédrale et dans toutes les église du (hocese, le dimanche 9 juin prochain , jour de la Très-Sainie-Trinité , un 7> Deum avec le psaume Exaudiat y les verscu Benedic anima mea , etc.; Domine salmm fac Imperatorem^ etc., et les orai^us Deus cujus T. 1". 16

Digitized by Gppgle

— laa — miêericordiœ non est , etc. ; Qfiœsumus, omnipotens
Dmtê^ ut famulus tuus Imperator noster, etc. ; Et sera, notre présent
mandement, lu et publié au prône des messes paroissiales le dimanche
suivra sa réception. Donné à Orléans, au palais épiscopal, sous notre seing
et le contre-seing de notre secrétaire , le a4 mai i8i i» J. RàIIAON. Par
mandement : Constant, chanoine-cherecier, secrétaire. Mai 1811. —
Chapelle des morts, établie dans l'ép^lise de Ste-Croix , la première en
entrant par la porte latérale sud, par M. J.-P. Simonin, natif de Lyon, officier
en retraite à Orléans, pour le repos de l'âme de son fils, et des officiers et
soldats ses camarades , morts pendant l'année 18 10 et le commencement de
celle de 1811.(77.) 2 juin 1811. — Fête et réjouissances publiques données
à Orléans à Toccasion de la naissance du roi de Rome , suivant le
programme ci-dessous. Mairie dOrUcuUn PBTE POUR IsÂ, NAISSANCE
OU ROI DE ROME. Le baron, maire d'Orléans, Vu la lettre de M. le baron
, préfet du Loiret, sur les iêtes à célébrer à Orléans le a juin prochain , pour
la naissance du roi de Rome; Considérant que cet événement est Tépoque la
plus mémorable pour la France, puisqu'il assure à jamais son bonheur et sa
gloire 5 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.17% accurate

ia3 _ Voulant procurer aux habitans de cette ville les moyens d'exprimer toute l'étendue de leurs sentimens d'amour et de dévouement pour notre auguste souverain^ & a bkuaimée épouse et leur au^^nisme rejeun ; Arrête le programme de la fête ainsi qu'il suit: Art, i". Le lieu]>incipale de la fête(? sera établi sur le grand Mail, de la porte Bannier a celle St- Vincent. Art. 2. Le jour de la fête, à six heures du matin, une musique guerrière se fera entendre de dessus la tour de Ville. Art. 6. La cloche de la ville sonnera d'heure en heure, et à chaque fois un quart-d'heure, dans tout le cours de la journée. Art. 4' A dix heures, dix nmlaues en retraite, dotés par la caisse nmn ici pale, seront mariés à l'hôtel de la mairie, avec dix filles vertueuses; ils recevront la bénédiction nuptiale dans l'église cathédrale, à l'issue de la messe paroissiale, où ils seront accompagnés par le corps municipal et la musique de la garde nationale. Art. 5. De deux à quatre, et de cinq à sept heures, des courses, avec distribution de prix, seront ouvertes sur le terrain plein , au bas du grand Mail. Art. 6. Il sera établi sur le Mail, du côté de la porte St-Vincent y des mâts de cocagne et des orchestres pour la danse. Art. 7. Tous les spectacles de la foire du Mail, qui tient à cette époque , seront ouverts gratuitement au public, depuis quatre heures du soir jusqu'à dix. Art. 8. Il sera élevé deux arcs de triomphe aux deux extrémités du Mail, et des colonnes triomphales avec emblèmes et devises ; à la suite, et à portée de vue de triomphe, du côté de Test, il sera établi une rotonde entourée de guirlandes en verdure , pour former une salle de danse ouverte au public, et destinée à prolonger les réjouissances plus avant dans la nuit. Chaque issue du Mail sera illuminée, ainsi que toutes les boutiques des marchands établis sur le champ de foire. Art. 9. A neuf heures du soir, il sera allumé sur le terrain où les courses auront lieu, un feu de joie avec artifice» Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.42% accurate

Àrt. 10. Tous les établissemens publics et les maisons des particuliers seront très rarement illuminés. Fait et arrêté en l'hôtel de la mairie à Orléans » le 27 avril 1811. Crignon-Désormeaux, maire. Vu et approuvé par moi baron, préfet, du Loiret à Orléans, le 1^{er} mai 1811. PiSTBE. Pour copie conforme, le baron, maire d'Orléans, CaiG2«ON-Df \$0AM£A.UX. (4>) Détails de la fête du 4 juin. La fête de la naissance de Sa Majesté le roi de Rome vient d'être célébrée dans notre ville (Orléans), avec une pompe et une allégresse dont jusqu'alors nous avons eu peu d'exemples. Elle concourait avec la tenue d'une foire dont le champ est une belle et vaste promenade ombragée par trois rangs d'arbres qui, dans une longueur de 1200 mètres, forment deux voûtes impénétrables aux rayons du soleil. C'est sur ce lieu même que M. le baron Pieyre, notre préfet, dont le goût sensible et si bien les affections, a saisi l'idée heureuse de concentrer les pompes de la fête. Ouverte d'un côté par un arc triomphal de la plus belle proportion, cette promenade était terminée par un deuxième arc de triomphe formant l'entrée et comme le portique d'une salle de verdure ornée avec beaucoup de grâce et de fraîcheur; dans le pourtour, tant au-dehors que dans l'intérieur, des quatrains et des couplets, d heureuses allégories, des inscriptions élégantes rappelaient les grands objets de la fête, et chacun trouvait avec plaisir et une sorte de surprise, l'expression du sentiment qu'il éprouvait, embellie par les charmes d'une poésie agréable et légère, dont la heureuse facilité décelait l'auteur ^) M. Pieyre, préfet du Loiret. Digitized by Google

— Ift5 — r G est là que dix braves enfans de la victoire ^ dotés par la munificence impériale, se sont réunis avec leurs nouvelles épouses et le cortège de leurs amis, à une table de loo couverts, dont M. le préfet et les adjoints à la mairie se sont empressés de fiire les honneurs. La gâité aimable et franche , la joie décente ^u ils ont su inspirer aux convives ^ ont donné à cette reunion Taspect touchant d'une fête de Êimilte. Cette scène de calme a bientôt cédé la place aux transports de la reconnaissance et de l'amour d'un peuple qui adore ses maîtres, au moment où M. le préfet a proclamé les toasts pour la conservation du fils des héros et à la gloire de ses augustes parens. La joie concentrée , pour ainsi dire, jusqu alors dans la salle du banquet, en a bientôt franchi l'enceinte , pénétré toutes les âmes et électrisé la population immense qui couvrait le champ de foire et toutes les avenues qui y conduisent. L'ivresse du bonheur se peignait dans tous les regards; tous les rangs confondus étaient animés du même eothousiasme, et Tallégresse publique, alimentée par les jeux, les courses,, les mâts de cocagne, les feux d artifice, les danses et les spectacles de tous genres, s'est soutenue et prolongée pendant la nuit tout entière. Il serait difficile de se peindre l'effet magique que produisait au milieu de Tobscurité une illumination brillante prolongée régulièrement depuis le premier arc de triomphe jusqu à la salle du banquet, où elle redoublait d'éclat et éblouissait par ses feux réunis; il serait plus difficile encore, peut-être, de deviner par quel pouvoir secret une population immense , réunie sur un seul point , et enivrée de plaisir , a présenté le spectacle aimable d'une famille assctnbiee, sans que le trouble le plus léger, une seule plainte ait attristé ou (1. tri la joie publique; la cause en est sans doute dans l'estime et laconlianec que le {)eii|!l(î a vouées à ses magistrats et à la popularité aimable de ceuxci, qu'on a vus constamment partager avec franchise les plaisirs et la gaité d'un bon peuple (4)« 7 juin 1811. — Baptême du roi de Rome. Noms des députés Orléanais qui assistèrent à cette cérémonie, à Paris : MM* le baron Grignon-Pésormeaux, maire ^ HubertDigitized by Gopgle

The text on this page is estimated to be only 24.44% accurate

— ia6 — Husson , Foio[^]eron , juge au tribunal de première instance, conseillers municipaux. 9 juin 1811. — Te Deurn chanté avec pompe dans réglise cathédrale de Ste-Croix d'Orléans[^] en présence de tous les cor|[^] administratifs, civils et militaires, pour l'heureuse délivrance de Timpératrice et la naissance de Sa Majf[^]sté le roi de Rome. Celte cérémonie religieuse, qui fut célébrée dans toutes les églises du diocèse, avait été ordonnée par Tévéque d'Orléans, par le mandement publié quelques jours a van t. 18 Juin z8 1 1. — Décret impérial qui fixe le tableau des dislances en myriamèires et Kilomètres, de chaque 00m* mune du département du Loiret aux chefs-lieux du canton, de Tarrondissement et du département. (4) aojuin 181 1. — MM. Dupuis et Batailler, de lIoniorantin, élèves desecondeau lycée, composent une cantate latine sur la nakssLnice du loi ilc l\oine; elle lut mise en musique par M. Deiiiiai , exécutée dans la grande salle des distributions de prix du collège j M. Lottin dirigeait Torchestre. Cette séance publique fut présidée par M. de Ghampeaux, recteur de l'académie, qui couronna les deux jeunes auteurs. 21 juin 181 1. — Concile à Paris, entre plusieurs prélats de France , pour s'opposera l'effet de la bulle d'excommunication que le pape Pie VII avait lancée contre fempereur, bulle dont on ne sur aucun mauvais gré au StPère, mais dont on fit lomber la responsabilité sur le cardinal Pacca, qui l avait signée. L'intention de Napoléon était, si qutdque individu eût c'te' assassiné à Rome ou autres lieux, par suite de cette excommunication, de prendre ce ministre à partie, et de le punii des malheurs qu'elle aurait pu occasionner; niais elle excita par toute la France , et riialie nièmc, la plus profonde indiilerence. 27 juin iSi I. — ^M. Aignan, de Beaugencj, fait jouer sur le théâtre d'Orléans une trajsédie en cinq actes, de sa composition , ayant pour titre Smnékauld , ou les Successeur* de Ciotfis, (77.) Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.88% accurate

— 1⁷ — ^ 28 juillet 181 1. — Petite émeute en Ire les troupes
composant la

The text on this page is estimated to be only 22.07% accurate

— ia8 — Tiii marbre noir , placée à la maison que ce grand
jnrisconsLilte habitait, rappellerait aux Orléanais et aux étrangers le lieu de
sa naissance, (4*) 34 se/aembre 181 1 * — Comète visible à Orléans : cette
comète , d*un très-grand volume , avait une queue longue fort brillante ,
tournée vers le sud-sud-ouest. (77.) 8 octobre 181 1. — Procès scandaleux
et qui excita au plus haut point la curiosité, contre le sieur Ladureau , riche
négociait, et le sieur Caiiard, qui ayant trouvé chez lui, près de sa femme,
le sieur Laduieau, lui avait fait souscrire un billet à son profit. Celte cause
fut »agnée par M" Chauveau-Lagarde et Moreau, avocats de Canard» contre
M^' Dinauchau, avocat de Ludureau. 19 novembre 1811. — Les grilles en
fer des portes Madeleine, St-Vincent et Bourgogne, dont ladjudication avait
été faite au sieur Dufresué, pour la somme de 35,000 fr., sont placées entre
les pavillons nouvellement iaits à ces portes. Le prix total des pavillons et
des grilles sëleva à la somme, de 76,750 fr. 17 c. (40 7 déccnibre iStl. «
INSTALLATION DU CONSEIL DBS PBVO'hOMMBS A ORLÉANS^
VAITB PAR LB PREFBT DU LOIRET, PIETRE, ASSISTÉ DU
SBCRÉTAIRB-GBNBRAL DE LA PREFECTURE, GHAUDRUG DB
CRAZANNES. Extrmt du procès-verbal d* installation. En exécution du
décret impérial rendu le 24 avril 181 fli vertu de l'arrêté de M. le préfet
duLoir

The text on this page is estimated to be only 23.54% accurate

— lag — Membres du conseil Prouveiiçal de St-Hilaire, rafEoeur; Augustin Miron, fabricant de draps ^ Labot- Alarme t , apprêteur de draps ; BenoisuMérat, mbriçant de bonneterie orientale ; JutteauBretin , teinturier ; Laisn^ de VilleTéiiue , manufacturier de toiles de coton ^ Fëdou aîné , teinturier. Suppléons. ' Lesourd-Luisy, marchand ^ Bernard Massonnier , tondeur de draps \ BertheaU| secrétaire , et Pastoureau, huissier. Bureau particulier pour la conciliation , à THôtel-deVille, les mardi, jeudi et sainedi de chaque semaine^ bureau général en audience publique, le veiiicredi. Les ju^emens dti < e tribunal souL deruntits et sans nppel, si la contlam nation u\ :xccde pas loo fr. en capital et accessoires ; tous les délits tendant à troubler l'ordre et la discipline de l'atelier, les manquemens graves des apprentis envers leurs maîtres sont punis , par les prud'hommes, d'un emprisonnement qui n*ezfède pas trois jours. (4.) i\ décembre I8ti. Formation t^un régimêni de pupilles de la garde. Le préfet du Loiret fait placarder , dans Orléans, un ayis ouil adresse au maire de cette ville, et à tous ceux de son département , lequel était ainsi conçu : « Monsieur le maire , « Sa Majesté impériale et royale a approuvé qu on reçût dans le régiment des pupilles de la garde, des enrûlemens volontaires et des enfaus de l'âge de quinze ans au moins, dont les parens demanderaient l admission dans ce corps j ces derniers ne pourront être reçus que lorsqu'ils seront bien constitués et qu ils paraîtront susceptibles d'atteindre la taille de i mètre 678 niilliniètres ; les jeunes gens de seize a dix-huit ans devront avoir au moins i mètre T. I*'. 17 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.96% accurate

— 130 — 645 millimètres , et justifier du contentement de leurs
parents ceux de dix-huit ans ne pourront avoir moins de 678
millimètres. « Les jeunes gens enrôlés seront dirigés sur Versailles , ou est
le dépôt. • « MNL les maires Baron t sentir aux paréos combien ce service
sera avantageux et honorable pour leurs enfans. « Orléans 1 • le 14
décembre 1811 . « PISTEB, préfet du Loiret et baron de Tempire. » (^4*)
le 14 décembre 1811. — Arrête du préfet, relatif aux individus trouvés
couchés sur la voie publique, de jour ou de nuit, par suite d'ivresse; lesquels
seront conduits au corps-de-garde le plus près, pour y rester déposés jusqu'
au parfait rétablissement de leur raison. (4.) le 1813. le 14 décembre 1811. ^ Fixation
définitive du contingent du département du Loiret , à la contribution
foncière de 1811 portée en principal à 2,330,000 fr. Son contingent à la
contribution personnelle, somptuaire et mobilière , de la même année ^
est de 373^ 100 fr. ^ totali 3,703,100 fr. n est imposé | en sus du principal de
l'une et de l'autre de ces contributions | savoir : Deux centimes par franc ,
pour fonds de nonvaleurs et de dégrèvement ; A% Dix-sept centimes pour
dépenses fixes et variables \$ Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.58% accurate

— 131 — 3°, Quatre centimes pour conatractioDf des canaux î chemins et établissemens publies, r^mtions et supplémens-de frais de culte; 4^, Cinq centimes pour dépenses des communes; 5^, Plus , le trentième du principal de la contribution foncière pour frais de l'arpentage parcellaire ; 6°, Quinze mille huit cent soixante-deux francs vingt centimes pour moitié du traitement du préfet. (3.) 18 jaiwîer 181a. — Jean-Louis Renault et Jean-Francois-Joseph Tellier, domiciliés à Orléans, obtiennent un èrevet d'invention, pour (|Li!nze années consécutives, pour une macliine qu'ils dt si^èrèrent sous le nom de diligence hydropneurnatique ^ qui était destinée au remon> tage des bateaux sur les rivières et fleuves, malgré le yent et le courant. (76.) m janvier 181a. — Promulgation faite à Orléans, d'un décret impérial portant règlement de la police de la pêche ■ de la Loire et autres rivières 7 affluentes. (4*) 28 janvier 1812. — M. Fouqueau de Pussy, jeune Orléanais, fait paraître la pièce de vers qui suit: MARIE-LOUISE ▲ LA VIERGE. Hymne pour l'anniversaire de la naissance du roi deHome»
L*hiver laissait enfin respirer la nature,»' Et range du printemps , le front ocînt de verdure , Ramenait la jonraée où , nouveau Saanël » Un enfant-roi naquit pour un autre Israël. A peine de ses feux l'aube à demi- vermeille , Blanchit le marbre obsrtir éu palnis qui soipmeiUe, Louise , dont les vœux appelaient ce beau jour, Vole au bcK < a u du fils objet de son amour , L*admire , et k entourant de la plus douce étreinte , Porte un si cher Êirdean vers fa chapelle sainte , Oik nos rois, à genoux devant le Koî des deui , Courbent la majesté d'im front religieux. L*image du Seigneur ^ et la Vierge modeste , De ses pieuses mains pressant la croix céleste, Digitized by Gopgle

The text on this page is estimated to be only 24.42% accurate

— i3a — Et renfant endormi qui nous révèle un Dieu L'auguste
sainteté , le silence du lieu, Tout jette dans son âme un trouble involontaire.
La reine , s'approchant de l'autel solitaire , Se prosterne , et sa voix , en
timides acceià , Vers la mère du Cflurist s'élève avec l'enoens : « Pour ma
mère, autrefois votre bonté fidèle^ « Sourit à mes vœux accueillis ; « Vierge
sainte ! à vos pieds un autre soin m*appeUe^ « Je viens vous puer pour uu
iils l « Aimable et faiMe enfant f il est le premier gage « D'un hymen béni
par les cîeux ; « Ses traits, où d'un héros revît la nol>le image > « Le
rendent plus cher à mes yeux. • Tels étaient les transports de votre faenreose
ivresse^ « Gbasie épouse die rEtemd » « Lorsque da Cnrist naissant la
première caresse « Charma votre ccenr roatemei. « O vous ! dont je reçus le
doux nota de Marie.»

The text on this page is estimated to be only 17.96% accurate

. — 133 — Elle dit f et trois fois son front royal s'incline :
Présage fortuné de la faveur divine! La Vierge semble émue, et sur ses traits
chérissés Repose avec douceur des regards attendris ; Tandis que, balançant
For de sa tête blonde , Le fib de Dieu sourit au fils du roi du monde. O
prodige? trois fois un rayon lumineux , De l'enfant endormi couronne les
cheveux , Les touche mollement, et la flamme expirante S'exhala dans les
airs en vapeur odorante. 29 Janvier 1812. — Mouvement de la population
dans la commune d'Orléans pendant l'année 1812 : Naissances 63a)
^ . 21 Décès 588r«'''--- ^< 12 février 1812. — Pronulcation faite à
Orléans, d'un décret impérial relatif aux poids et mesures, qui statue qu'il ne
sera fait aucun changement dans le système métrique, qui est conservé dans
son intégrité; mais que les noms anciens pourront être adaptés aux
nouveaux, quoique ces premiers aient été changés par la loi du 10 décembre
1799. (4.) Ces poids ne pourront être construits qu'en fer ou en cuivre , et
toutes les autres matières sont interdites. (3.) 15 février 1812. — Les élèves
de l'école ecclésiastique du petit séminaire d'Orléans sont obligés de se
rendre aux classes du lycée de cette ville , comme tous ceux des pen- sions.
Ce surcroît d'élèves obligea de doubler les cours de cet établissement , qui
comptait alors 499 écoliers. (77.) 1^{er} mars 1812. — Hyacinthe Tabou 11 de
La Touche , élevé à Orléans, fait jouer sur le théâtre de cette ville une pièce
de sa composition, intitulée les Projets de sagesse. Cette production eut un
succès brillant et mérita qu'il la présenta à Paris aux directeurs du théâtre de
l'impératrice^ qui la reçurent avec empressement. (77.) 4 mars 1812. —
Etablissement d'une fabrique de charbon bon animal , fait avec des os brûlés et
réduits en poudre pour être employés au raffinage du sucre. Cette fabrique
Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.01% accurate

— 134 — fut élevée par le sieur Beaucheton ^ sur Tile ArrauU, près la Loire ; un petit moulin à eau fut placé sur le fleuve , et destiné à broyer les os brûlés. (77.) 1 4 mco's 1 8 1 a. — La France est divisée en 1 00 cohortes de garde nationale; un appet des 88 premières de ces cohortes est fait; Orléans, qui fiiisait partie de celle de Paris , envoya dans cette ville 409 hommes , qui lui étaient .demandés pour la défense du territoire français , pendant que les troupes de Tempire se portaient en Russie. (3.) i4 mars 181 2. — Napoléon , pour encourager la fabrication du sucre de betteraves , destiné à remplacer celui de cannes, délivre plusieurs licences aux principaux négocians des villes de fempire pour cette sorte de fabrication : quatre raffineurs d'Orléans , les sieurs Rime aîné , CrignonBon valet, Âllard aîné et Robert Golas-Desfrancs, lurent gratifiés de cette autorisation. Le pr^et du Loiret , Pieyre , fit afficher et publier dans tout te département du Loiret une drculaire pour inviter les cultivateurs à semer de la graine de betterave , en leur fiiisant espérer un grand avantage pour la vente^ et en leur indiquant le moyen de prouver leur attachement à la jpatrie 9 en secondant les vues de Tempereur , qui avait l ratention de détruire la prospérité du commerce anglais | en empêdiant la vente de leurs denrées coloniales. (3.) 18 mars 1812. — Arrêté du maire d'Orléans, qui défend de vendre du poisson vivant, mort ou salé, autre pari que dans la halle appelée la Grande-Poissonnerie, située place du Grand-Marche. (4) Mars 1812. — Puits artésien commencé sur la place de l Etape, vis-à-vis la rue de l'Evêché , à viu^i, pietls en avant des bâtimens de la mairie ; les travaux en furent poussés avec activité , et , malgré la grande profondeur à laquelle on était parveiuu , les résultats n en furent pas heureux; les travaux furent discontinués, le puits fut bouché, et la dépense de 4 à 5,000 fr. qui avait été faite, resta en pure perte , au regret des iiabitans, qui auraient vu avec plaisir une fontaine s'élever dans leur ville. (4-) 7 «^71812. — Publication faite à Orléans d'un décret impérial portant formation dune garde d'honneur à clieDigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.50% accurate

— 35 — Vftl 9 pour le service particulier de Napoléon. Les soldats de cette garde furent pris dans chaque département parmi les jeunes gens les plus riches | et au sort ; chaque cavalier était obligé de s'habiller , s'armer, s'équiper et se monter à ses frais. Le département du Loiret , peu de temps après cette publication , fit partir vingt-cinq cavaliers qui lui avaient été demandés , et contribua alors, par son contingent, à la formation de cette belle garde, composée de deux mille sept cents cavaliers de la plus brillante jeunesse de la France, (ii.) ^SfWrU 1812. — Mort de M. Macarel, conseiller à la cour impériale d'Orléans, père de M. Macarel , ancien élève distingué du lycée de cette ville , depuis avocat et . conseiller d'état, auteur de plusieurs ouvrages estimés de droit administratif. (76-77.) H mai 1812* — Fête de la Ville, comme Tannée précédente } toujours sans petit puceau , représentant de Jeanne d'Arc; orateur , M. Ladureau , chanoine. Mima 1812. — Mort, à Pâge de 68 ans, de M. Fabbë Gallard, natif d'Artenay près Orléans, auteur de t éloge de M. de Beauvais, évêque de Senez.^(77.) iS août 1812. — Anniversaire de la fête de Napoléon , empereur , célébrée à Orléans avec les mêmes cérémonies qu'aux années précédentes, mais cette fois-ci remarquable par les distributions de vivres faites aux indigens de cette ville. Le maire d'Orléans, pa une proclamation nffirhée et placardée dans les mes et places de cette vilh ., avait indiqué le jour (le la lèLe et les distributions qui s'y feraient} ladite proclaiiiiatiion était ainsi conçue : Mairie d'Orléans. FXTB DB SAINT NAPOLiON. Le maire d*OrléanSy baron de Tempire, officier de la LégioD-dfHonneur , vu la lettre de M. le baron, préfet du Loiret, qui lui rappelle l'approche de la fête de Sa Majesté , qui doit être célébrée dans tout l'empire le 1 5 de ce mois; Ck>n8idârant qu'on ne peut donner à notre auguste souD igitized by C □ o l c ■

The text on this page is estimated to be only 23.30% accurate

— i36 — •verain une marque plus certaine de notre amour et de notre reconnaissance , et célébrer plus dignement le jour de la naissance du liéios, dont la sollicitude paternelle est sans cesse occupée des moyens de soulager la classe indit^enle de son jh"li|Jlc , qu'(Mi le secondant par la distribulioii de nOLiveaux seconis aux malheureux , surtout dans le manient où nous éprouvons encore les eiïets de la cherté extraordinaire du blé ^ Arrête que le 1 5 de ce mois, à deux heures après midi, il sera , place du Martroi et rue porte Madeleine , dans les locaux où sont distribuées les soupes à WRumfort^ donné à touft les îndigensf ordinairement soulagés par le bureau de bxenfabance, du pain sur les bons particuliers -quils recevront de MM. les curés et desserrans des paroisses et succursales de cette ville. Fait en l'iiotel de la mairie d'Orléans, le 12 août r8i2. Crig.non Désormeaux, maire. (4.) \ "6 août 1812. — Mort, au co(uljat de Valoutina, en Russie, route de Moskou, du brave Gudin, né dans le département du Loiret , f^énéml de division dans la grande armée qui était en Ilussie. il était parti d'Orléans en 179a, commandant du premier bataillon du Loiret, composé de jeunes gens de ce département. (43.) 5 septembre 181 2. — A la suite d'une disette qui avait duré plusieurs mois, il arriva une si grande quantité de blé au marché d'Orléans, que le pain de huit livres, qui était à 40 sous, fut diminué le lendemain, dimanche, de 18 sous y ce qui ne s'était peut-être jamais vu à Orléans. Voici l'explication de ce fait: Dans cette pénurie exlrcnie, M. le maire était parvenu, par ses instances, à obtenir, par souscriptions, et en moins de deux heures, un prêt en argent avec lequel il acheta des blt-s en Belgique. Cetteacquisitionsemonlaà lasomme de 341,184 i 70 c., les dépenses furent de 333,584 fr. 02 , et il y eut un boni 2,600 fr. 18 qui lurent verses daus la caisse des hospices de la ville. M« Baguenault, banquier à Paris ^ np voulut pas receDigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.13% accurate

voir les signatures des souscripteurs pour lesquels il a fait avancer les fonds, en disant à M. le maire : « Je m'en rapporte à Thonneur des Orléanais, mes concitoyens, et « vous les remercirez de m'avoir procuré l'occasion « d'imiter leur généreux dévouement, en offrant pour « ma part 50,000 fr. comptant. » 6 octobre 1812. — Te Deum chanté dans l'église de Ste-Groix, en action de grâces du succès de la bataille de la Moskowa. Cette cérémonie fut pompeuse et brillante, malgré la dispute de préséance entre le maire et ses membres de l'Académie d'Orléans : les deux parties firent passer leur réclamation au ministre, dont la décision fut favorable au maire de cette ville, qui, par suite, prit le pas sur le l'ecteur, (4.) 11 octobre 1812. — Te Deum chanté dans la cathédrale d'Orléans, en présence de tous les corps civils, ecclésiastiques, judiciaires et militaires, pour remercier le ciel des succès des armées françaises en Russie et de leur entrée dans Moscou, (40) 13 octobre 1812. — Arrêté du maire d'Orléans, relatif à la prière pour la ville d'Orléans, dite prière du Muil, laquelle fut fixée à quinze jours, au lieu de huit jours qu'elle durait auparavant. 6 décembre 1812. — Fête anniversaire du couronnement de l'empereur Napoléon, célébrée à Orléans avec pompe, et suivant le programme qui suit, publiée et affichée dans les rues et places de la ville le 13 novembre. Mairie d'Orléans,
▲ UNIVERSALIS bu COVROnraMBIfT os SA. MAJBSTS IMFJiRIALS
St ROT4I*B4 JLe maire d'Orléans à ses concitoyens, « Citoyens, «
L'anniversaire de la fête du couronnement, en nous rappelant la grande époque qui a fixé les bases de la gloire et de la prospérité de la France, nous rappelle nos devoirs envers le héros réparateur qui nous a replacés au T. 18.
Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.01% accurate

— i38 — . frexKAer rang des nations, dette immenae qui s'accroît chaque jour par les sacrifices sans nombre qu'il fait à la tranquillité de son peuple. « Èli ! vers quel autre but , en effet , pourraient tendre les efforts de cette grande âme? la gloire! Depuis longtemps ce héros du siècle a atteint la première place^ les héros anciens et modernes la lui ont cédée. « Pour la conserver , il eût suffi d'attendre les ennemis aux pieds des forteresses qui bordent le sol français sur tous les points; était-il nécessaire de franchir les Alpes, et, de leurs sommets glacés, de fondre avec la rapidité de l'éclair sur un ennemi surpris et déconcerté? « Pour conjurer l'orage qui grondait dans le nord , fallait-il, dans un délai qui suffirait à peine à un voyageur isolé , voler des bords de la Manche aux pieds des remparts d'Ulm? « Quand un roi imprudent amenait à une ruine inévitable toute sa puissance militaire , était-il nécessaire de le prévenir par une marche inattendue , et de le contraindre à mettre sa couronne au hasard d'une bataille au sein même de ses états? « Pouvait-il être indispensable , pour remporter de nouvelles victoires sur un souverain abusé, qui s'abaisse à devenir le vil instrument des vengeances et de l'IV goïsme perfide du tyran d'Autrichiens, était-il indispensable d'aller braver, à l'extrémité du monde , jusqu'aux glaces de la Russie? « Nous ne saurions nous y méprendre: tant de travaux et d'efforts ne tendaient qu'à éloigner de nous le lieu de la guerre; repos, santé, jouissances domestiques, conjuguée adorée , tendre fruit d'une union si chère, tout a été sacrifié au repos d'un peuple qu'il aime. « Puisse donc une paix solide et durable ramener à ce peuple qui l'adore, le père de la patrie! puissent ses ennemis sentir en lui tout ce qu'ils ont à perdre dans la lutte politique qu'ils s'opiniâtrent à soutenir contre lui ! puissions-nous le voir libre enfin des travaux de la guerre , jouir en paix de la reconnaissance et de la

The text on this page is estimated to be only 27.57% accurate

- i39affections de rauguâfi rejeton de sa race se diriger sur les iraits d'un si grand modèiei vers le bonheur d'un peuple qui sait si bien aimer ! Il saura , un jour , cet enfant auguste» que nous avons prévenu les retour» de sa bienTeillance par nos affections les plus tendres pour sa personne sacrée , par un dévouement sans bornes à son service , et surtout par un attachement inviolable à ses droits héréditaires. Pourra-t-il jamais refuser ces justes retours aux enfans que son auguste père daigne chérir avec tant de bontéj quil compte au nombre des journées pecduea pour son-bonheur celles qu'il passe loin d'eux? « D après ces considérations, le maire d'Orléans-, baronr>de l'empire , officier de la Légion-d'Honneur,, Arrête : « Art. i*"". Le dimanche 6 décembre prochain , jour de Tanniversaire du couronnement de Sa Majesté impé* linle et royale, à six heures du matin , le son de la cloche annonc era la fête , et elle sera entendue d'heure en heure^ pendant ie reste du jour. « Art, 2. A neuf heures et demie, la fille dotée par la caisse municipale, d'après Tin tentiou de Sa Majesté , sera mariée en l'hôtel de la mairie. « Art. 3. Le corps municipal, acconipai^nan t Us nouveaux mariés, se rendra à onze heures à l'egiise catliédrale pour assister à la bénédiction nuptiale, et au Te Denni qui doit être clianté en action de grâces du couronnement Je Sa Majesté. « Art. 4» A. six heures du soir, il y aura spectacle gratis f où assisteront les nouveaux mariés et leurs fa.milles, dans une place qui leur sera préparée.

The text on this page is estimated to be only 23.22% accurate

' — 140 — « Fait en l'hôtel de la mairie d'Orléans, le 12 novembre 1812. • GfthGnoR-Diso&MBAOK) maire. « Cette fête fut la dernière célébrée à Orléans. (4770 'jy décembre 1812. — Le duc d'Orléans, Louis-Philippe, étant en Espagne, est chargé par le gouvernement de cette nation du commandement de Tarragone et de Tortonne; mais le duc de Wellington engage ce gouvernement à le renvoyer. Voulant avant toutes choses rester généralissime et craignant que le commandement ne fût donné à ce prince français, il écrivit une lettre à Duiouner contre le duc d'Orléans (*). (43.) décembre 1812. — Barré de la Bussière, professeur de physique au lycée d'Orléans, fait paraître une dissertation intitulée sur les pierres tombées du ciel depuis quelques jours dans les environs de Patay : ces pierres, a-t-on dit, ont été en notre possession, étaient d'une nature graveleuse, d'une surface irrégulière, obscure et comme brûlée par le feu; frottée par nous et (/rattée avec un couteau, elle avait une odeur souffrée et désagréable. (77.) 31 décembre 1812. — Suppression de la rue des MouJins, située au sud de St-Aignan, afin d'élargir le quai du fortAllemaume. La cleinolilion du vieux mur de ville qui renfermait cette rue au sud, comme la terrasse de SaintAignan au nord, fut faite par travaux de charité. Cette rue, fort étroite, était remarquable parce que le passage, pour les gens de pied, avait été établi à hauteur, sur l'épaisseur du mur de clôture, et celui des voitures dans le bas de la rue qui n'était point pavée. Son nom de rue des Moidlins lui venait de ce que, trèsanciennement, elle conduisait à des moulins à eau qui étaient placés vis-à-vis dans la Loire* c'est aussi à cette époque (jme les ruines du fort AUeumaume, bâti en 1507 furent totalement rasées. (77.) Décembre 1812. — Orléans fut, pendant une partie de cette année y affligé d'une disette extraordinaire; les habitants ne se nourrissaient qu'avec des pommes de terre; la

The text on this page is estimated to be only 27.59% accurate

14i eàinpa|^e fut encore plus malheureuse : les paysans se virent réduits à manger des herbes , des racines , ce qui en fit mourir un grand nombre dans le département. L'hiver fut aussi très-rigoureux et excessivement froid et long, le thermomètre descendit de 16 à 17 degrés au-dessous de glace; il fut très-mémorable par les désastres de l'armée française en Russie. Dans ce temps de calamité , on mit en usage les soupes dites à la Aumfort ^ du nom de l'Intendant , lesquelles se faisaient avec des pois mis en purée, de la graisse et peu de pain. On fit aussi une nourriture ainsi préparée, appelée économique : on faisait éréver une livre de riz dans trois pintes d'eau, que Ton remuait fortement pendant la cuisson ; on y joignait une pinte de lait dont on réservait une partie sur la fin de la cuisson , pour délayer trois onces de farine assaisonnées avec une once et demie de sel; ce riz, ainsi préparé, présentait une nourriture saine et suffisante pour alimenter douze personnes. (76-77.) 1813. 11 février 1813. — Promulgation d'un décret impérial portant la levée de 40000 hommes en France; le département du Loiret fut désigné pour fournir un contingent de 405 conscrits, qui furent levés, habillés , armés et équipés en un mois de temps. (3.) 11 Janvier 1813. — Les jeunes gens mariés étant, par la loi de la conscription , exempts de partir pour l'armée , nous avons nous-même compté, sur les tableaux qui couvraient les deux portes de l'hôtel de la mairie d'Orléans, à l'extérieur, soixante-neuf mariages affichés pour la même semaine, dont la plupart étaient contractés par des enfants de 17, 18 et 19 ans, qui voulaient profiter du bénéfice de la loi avant la promulgation du décret. (77.) 15 janvier 1813. — Le 101 ps municipal d'Orléans offre à l'empereur 12 chevaux pour la remonte de sa cavalerie

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.16% accurate

il^à — perdue en Russie; cette offrande fut imitée par ks
babitaris de Montargis, Gien et Pithiviera, qui donnèrent, en eux trois,
cheyaux , ce qui fit 44 pour le département, savoir: x[^], Orléans , i5 chevaux
tout harnachés* • x5 a*[^], Montargis, lA idem la 3[^], Gien, xo idem xo 4%
Pithiviers, 7 idem,, 7 • 44 (40 1 7 Janvier x8i3. — Des écrits incendiaires et
très-violens contre Napoléon sont placardés pendant la nuit du 17 au X 8
dans aivers endroits d'Orléans, notamment dans les rues d'Escures et de la
Bretonnerie; les allarmistes de la ville se donnent beaucoup de mouvement;
les royalistes lèvent la tête ; les jacobins semblent vouloir ressusciter; les
administrateurs craignent le retour des calamités publiques. (76.) • 18
janvier i8i3. - — Fixation définitive de la base de la réparation des
contributions de i8i3, comme celle de l'année précédente. Le contingent du
département, à la contribution foncière de iSi3 , est porté en principal à
a,330,000 fr. (3-4-38.) Son contingent à la contribution personnelle, sonip[^]
tuaire et niobiliaire de la même année est de 373,000 fr. Pour les centimes
additionnels, comme en x8ia. (3.) ao Janvier i8i3. — Mouvement de la
population de la commune d*Orléans pendant Tannée iSia: Naissances i
,3q8) n ^ Décès. ifilor^{^^} février i8i3. — Eclipse de soleil visible à Orléans
, laquelle commença à 7 heures ao minutes du matin. (3876-77.) 16 mars
181 3. — Mort, à 79 ans, de l'abbé Delafosse, poète et orateur Orléanais,
ancien chanoine de la oatliédrale d*Orléans. {76.) Digitizeo lj

The text on this page is estimated to be only 26.47% accurate

— i43 — 17 mats 181 3. — Les curés et deaservaiM des ^lises du
dëpariement du Loiret sont assujettis aux logemens militaires par décision
du préfet. (3-3o«) LeUre du préfet relative aux logemens militaires, « Les
curéi et desservans sont exempts du logement des gens de guerre, hors les
cas de presse qui exigeât lem* placement de toutes les habitations, en
conformité de Tor^ donnance royale du 98 décembre 1768, qui porte que les
ecclésiastiques ne sont sujets aux logemens des gardes, pour les maisons
qu'ils occupent personnellement , que dans le cas d'une nécessité
indispensable ; le préfet du Loiret, tu le grand nombre de troupes qui
traversent et qui vont encore traverser ce département , déclare qu'il y a
presse et nécessité indispensable, qui exigent remplace-* ment de routes les
habitations sans exception aucune. (3.) a ai^rii 1 8 1 3. — Napoléon se
tlisposaiil a partir pour se raettreà la tete de ses ai tuées, institue 1
impératrice MarieLouise épouse, régente de I Knipire. (15-82-85.) 20
flm7i8i3. — Mort de Rouet (Slrnou-Alexis), vigneron de la paroisse de St-
Marc, auteur de plusieurs lettres édifiantes dédiées au pape Pie VII. (77.) 8
mai 18 1 3. — - Fête de la ville d'Orléansou de la Pucelle, comme les autres
années, et encore sans le petit Puceau, représentant de Jeanne d'Arc. Orateur
à Ste-Croix, M. Pisseau , curé de Meung-surLoire. II mai 181 3. —
L'impératrice et régente de France^ Marie-Louise, ordonne des fêtes par
tout l'empire en réjouissance des victoires remportées en Saxe par les
armées françaises, dans les batailles de Lutzen, ae Botzen, de Wurtzen, et
autres gagnées sur les Russes et les alliés de cette puissance qui marchaient
sur la France. LBTTBE HE S. M. I«lMP£RATAICB-RBIBrS XT
BBfiBHTB A MONSIEUR LBVÉQUB d'oBLBAHS. Au nom de V
empereur^ timperatrice^reine et régente^ à Monsieur tevêque d Orléans,
Monsieur l'évêque d'Orléans, layictoire remportée aux champs ^de Lutzen
par S. M. Tempereur et roi^ notre Digitized by GcH^^^k

The text on this page is estimated to be only 21.78% accurate

très-dier époux et souverain , ne iloit être considérée que comme un acte spécial de la protection divine. Nous déairons qu au reçu de la présente, tous vous coocertiea avec 3ui de droit pour fiire chanter un TeDeum et adresser es actions de grâces au Dieu des armées, et que vous y ajoutiez les prières que vous jugerez le plus convenables pour attirer la protection divine sur nos armes , et sur* tout pouT la conservation de la personne sacrée de S» M« l'empereur et roi , notre très-cher époux et souverain. Que Dieu le préserve de tout danger l Sa conservation est aussi nécessaire au bonheur de lempire qu'au bien de l'Europe et à la religion, qu'il a relevée, et qu'il est appelé a raffermir : il en est le plus sincère et le plus vrai protecteur. (Jette lettre n'étant à autre fin , nous prions Dieu qu'il vous ait, IMonsieur IVvèq^ur , en sa sainte garde. Donné en uotre palais impérial de Saint-Cloud» le iimaii8i3. Ma IIIE-LoiISE. Par rimpératrice-régente, fte ministre d* Etat secrétaire de fa t^gence^ Duc D£ Cadobs. Pour copie conforme : Le miniêtre des cultes^ comte de tempire^ Bigot db PRiÂMXroii. Par le ministre : U auditeur au conseil dEtai^ secrétaire-génirtU^ Jaitzb. Mandement de M» Raillon^ nommé évêqae d'Orléans ^ administrateur capitalaire le siège ^vacant , taron de Vempire^ membre de la Légion^ é^Honmur^ portant que le Te Deum sera chanté solennellement dans l église cathédrale et dans toutes les églites du diocèse^ en action de grées pour la victoire remportée à Lutzen ie a mai i8i3 , sur les Russes et les Prussiens^ par Far-mée française^ sous le commandement immédiat de S, M* V empereur et rai. Jacques Raillo», nommé évêque d Orléans , administra

The text on this page is estimated to be only 29.52% accurate

— i45 — leur captivaire le siège vacait , baron (le.l'empire ,
meiu; bredc la Légion-d ilunneur. Au clergé et aux fiUèlcb du diucèse, salut
ea notie Seigneur Jésus-Christ. Que les desseins de Dieu sont
impénétrables, nos trèschers frères, et quil est au-dessus de notre faible
intelligence d*en sondor la profondeur I Qui de nous eût pensé, il y a cinq
mois, quand nous gémissions d'une calamité jusque-là sans exemple dans
notre histoire, que si peu de temps aprèsces accablans rerers, toute la terre
dût encore retentir du bruit de nos triomphes? Adorons cette main puissante
et miséricordieuse qui abat et qui relève ; cette main divine toujours
fiivorable à la France» et qui, en la soumettant à une si rude épreuve ,
semble n'avoir voulu que lut faire connaître tpute l étendue de ses forces, et
apprendre au reste du monde, par un mémorable exemple , que cette
valeureuse nation, comme le peuple le plus célèbre de Tantiquité, ne montre
pas moins de courage à souffrir, qu'à faire de grandes choses et que tout lui
est possible, excepté de se laisser vaincre* Quel avantage immense ce
triomphe des élémens n eût* il pas donné à nos ennemis contre tout autre
peuple ! Vouâ savez aussi jusqu'où il avait élevé leurtt espérances. A peine
s'attendaient-ils à trouver encore des obstacles , lorsque, pleins de
confiance, comme autrefois ces ennemis du peuple d'Israël , dans la
multitude de leurs chars et de leurs ohevaux.(^), ils s'avan^ient sur les terres
de nos alliés, et menaçaient de loin ces belles contrées du midi de TËurope,
qu'une protection si marquée du ciel a toujours préservées, dans ces
derniers temps , du malheur d'être le théâtre de la guerre. Gomme si Dieu
eût voulu que tout conlribuât à accroître encore l'illusion qui les flattait, il a
permis qu'à l'aspect d'une puissance en apparence si formidable , les peuples
et les rois, séduits ou épouvantés, cherchassent un houteux refuge dans la
protection de ces mêmes armées dont l'approche ne leur était annoncée que
par des ravages. (*) Êt faeêre êt pati fSHia Romanunt est. TU. liv. lib. t, 12.
(**) m in curribus et hi in e^U, nos ùutsm i» nsmiuê DomiMDsi MJlrt
invocahiiitus, fs. 19,8* X. i'^ 19 Digitized by Google

— 146 — Vous voyez TU cette Prusse ^ toujours si variable dans sa faible ^litique, s'associer par un pacte monstrueux à ses ennemis naturels y et se détacher de Talliance du prince magnanime à qui seul elle avait dû , il y a peu d'années , de rester encore au nombre des nations et de conserver un trône. De quelle joie cruelle les menaces de tant d'ennemis réunis contre nous ne transportaient pas cette île fatale d'où furent lancés sur le continent les premiers brandons qui allumèrent ce vaste incendie! Déjà elle morcelait en l'idée cet antique empire des Gaul«s , dont la destinée fut toujours de ne dépendre , après Dieu , que de lui-même : déjà elle en proposait les plus belles provinces comme le prix de la défection des souverains* On eût dit, à enten*dre les calculs de sa haine et ses relations mensongères-! que la France n'était plus qu'un grand arbre déjà coupé dans ses racines, qui allait tomber avec fracas, et dont tout le voisinage était appelé à se partager les branches. Quand l'orgueil des hommes est monté à son comble , c'est alors que l'arbitre suprême qui régit l'univers, tonne du plus haut des cieux (*), et fait évanouir comme un songe les fausses idées de grandeur qui les abusaient. On dirait fju'une voix secrète avertit le héros de la France que le moment est venu de s'arrêter, non pas aux douceurs du repos, sa grande âme les (onnaît-elle? mais aux soins laborieux de l'intérieur de son empire, pour aller se mettre à la tête de ses braves. Il part : la rapidité de l'aigle lui fut donnée , aussi bien que la force du lion ; et seize jours après qu'il a quitté sa capitale, le triomphe de Lutzen met fin à nos anxiétés, et aux rêves ambitieux nos ennemis. Méorable journée! Qui pourrait en calculer les suites heureuses? Nos derniers neveux en recueilleront encore les fruits. Mais pourquoi nous borner à la France? C'est du sort de l'Europe qu'il s'agissait à Lutzen. Goûtez donc , nos très-chers frères, les doux fruits des sacrifices que vous avez faits avec tant de zèle pour la patrie , et un dévouement si tendre pour le monarque au(*) Intonuit de cœlo Dominus, Eccli. 46, 20. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.91% accurate

— M? —
guste qui lait votre sûreté aussi bien que votre gloire.
Ne songeons plus à des pertes qui ont appris à nos ennemis que pour un empire si fécond en ressources, et pour un peuple d'un si grand caractère , il n'en est point d'irré* parables. Aurons-nous jamais de plus beau sujet d actions de grâces? Venez, nos très-chers frères; que vos chants et vos prières fassent retentir les voûtes de nos tempîesj l'auguste régente vous y invite elle-même. Qu'il est consolant pour les âmes vraiment chrétiennes, qui sont en si grand nombre dans ce diocèse, de lui voir commencer l'usage de l'autorité souveraine par l'acte solennel d'une pieté si tendre! Comme toutes les vertus de cet ange de paix se peignent dans cette lettre que nous avons reçue avec des respects S! profonds ! Quel tendre intérêt elle y montre pour ce peu[)]le français, qui est devenu son peuple ! Quelle vive et touchante piété! Quels vcbux ardens pour ia conservation du héros dont elle fait le bonheur comme il fait sa gloire! Que Dieu le préserve de tout fiarigerÇ^) ! s' écrîe-telle avec une émoïion qui a pénétré toutes lésâmes. Princesse aut^uste, ce cri de foi, de])ieté et d'amour sera répété d'une extrémité de l'empire à l'autre : de timtes les bouches, ou plutôt de tous les cœurs, il va s élever vers le trône de celui qui tient dans ses mains les destinées des héros, et qui leur donne la victoire. Grand Dieu, toute la France est en ce moment prosternée devant vous. Exauce» les prières de ce peuple qui vous fut toujours cher , et qui vous demande avec larmes, Hen plus vivement encore que de nouveaox triomphes, la conservation dug^d prince que tous avez protégé jusqu'ici d'une manière si.visible dans les oombats^ Maintenez cette force et cette vigueur que vous avez pris plaisir à proportionner à l'ardeur de son génie, et oue semblent accroître encore les fiitigoes de la guerre. Faites plus , Seigneur , mettezfin aux oangersoù s'expose depuis si long-temps une tête si prêdeuser Accordez la paix à nos vœux .: elle iest le l^remier besoin du monde* Donnezruoas paix sur paix, comme parlent vos Prophètes afin que n ayant plus (*) Lettre de Sa Mnjesté rimpciaUice-ieinc et régente. (**)
Servabis pacem , pacem qvin in te speravtmus. isaï , cap. 26, 3. , Digitized by Coogle

The text on this page is estimated to be only 29.03% accurate

^ I4Ô — rien k craindre des ennemis du dehors , il ne iiou\$ reste
& combattre que ces ennemis de notre salut que nous'por» tons en nous-
mêmeS| et avec lesquels nous ne pouvons jamais espérer d^aToir ioi*bas
unejpaix entière. A ces causes, pour nous conformer aux religieuses
intentions de S. M. Timpératrioe-reine et régente, et après en avoir délibéré
avec les personnies vénérables qui composent notre conseil , nous avons
ordonné et ordonnons ce qui suit : En action de gnices de la victoire
remportée à Lut* ten le a m.ai, sur les Eusses et les Prussiens , par larmée
française, sous le commandement immédiat de S. M. l'empereur et roi, le Te
Deum sera chanté solennellement dimanche prochain a3 du même mois ,
dans l'église cathédrale. On y joindra comme prière spédale , pour
demander & Dieu la conservation de S. M. l'empereur et roi, le psaume
JExaudiat^ le verset Fiat manus tua^ le verset J^vmine , salvum fac^ etc,^ l
oraison pro gratiarum adione et roraison pro Impcratore ; 2°, Les inemes
actions de grâces seront célébrées dans toutes les églises du diocèse , le
dimanche qui suivra imniédiatetuent la réception du présent mandement,
lequel sera lu au prune de la messe paroissiale. Donné à Orléans, au palais
cinsrojial , sons notre seing et le coutre-seing de notre secrétaire , le 20 mai
iÔi3. J. Raii r ON. par mandement y CoNSTANS, chanoïue-chevecier,
secrétaire. j juillet 181 3. — Plusieurs centaines de prisonn^rs anglais, qui
venaient du dépôt de Verdun, arrivent à Orléans et sont logés àSt-Charîes ;
rapproche désarmées étrangères vers les frontières de l^Vance , avait
nécessité l'évacuation de ces prisonniers dans l'intérieur de l'empire. (4*)
127 juillet i S — Le marédial Jourdan, qui se rendait à fiayonne, arrive à
Orléans; mais à peine est-il descendu de sa chaise de poste pour dîner à
lhotel des Trois-Empereurs, rue fiannier, qu'il est arrêté par ordre supérieur,
sans que nous en ayons su le véritable motif, malgré nos investigations les
plus scrupuleuses. (77*) juillet 1 S i^^ — Joseph Bonaparte, roi d'Espagne |
Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.13% accurate

— »49 — qui avait quitté son royaume pour retourner à Paris, passe par Orléans avec une très-faible suite après lui; il traversa la ville, qui ne lui 01; aucun honneur ni réception . (76.) ifkooûiSiZ,^ Eclipse de lune visible à Orléans à une heure dnquante minutes du matin. i4 août 181 3. — Arrêté du maire d'Orléans relatif au pavage aux frais des propriétaires , en face de leurs mai'» sons ; cet arrêté, qui avait été pris le 25 juillet de la même année, ne fut affiché et placardé qu*à cette époque dans les rues d*Orléans. (4.) 19 octobre iSi3. — Le corps municipal d Orléans, réuni en assemblée générale, arrête à la majorité d'envoyer une députation extraordinaire et une adresse à Marlc-Louise, impératrice et régente, laquelle contenait l'expression du dévouement le plus absolu aux volontés de Napoléon , leur empereur et souverain , et les vœux les plus sincères pour la prospérité de ses armes et lu perte des ennemis de la France, qui étaient aussi les siens. (4-) La ville cf Orléans à Sa Majesté V impératrice-reine et régente. « Madame, « Le troue et la couronne que vous partagez avec le héros réparateur de l'empire français, seront transmis sans tache à la postérité de Votre Majesté impériale et royale, s'il ne faut, pour en conserver lu gloire , cjuì' lu vie et la fortune du peuple auquel vous venez de donner des gages si solennels de votre attachement et de votre estime ; il en sent le pi ix , et il sacrifiera tout pour justifier à la face du monde eiuitîr un témoignage si glorieux pour lui. « Notre empereur , la patrie et l'honneur nous appellent, avc/-vous (lit, iMadauie, et c'est vous qui nous transuieLLuz eu cri de guerre ; nous ne uous laisserons pas devancer en dévouement par le peuple honj^rois , et nous saurons faire un rempart de nos pei hoiiiiiies a la lille auguste de Marie-Thérèse, à lepouse du grand Napoléon, à la mère tendre de Tenfant chéri , l'espoir Je l'empire , et, disons-le, à la femme forte qui vient de proclamer, avec Digitized by Google

— 150 — tant de courage , l'adoption solennelle de ses nouveaux
 enfants. m Daignez, Madame, agréer Thommase de fidélité , de
 reconnaissance et de respect que la ville d'Orléans nous (Autographe de M.
 l'abbé Septier, bibliothécaire de la ville). Fu ren t nommés députés pour
 porter l'adresse ci-dessus : MM. Grignon* Désormeaux, maire^ Moreau ,
 membre du conseil «wnicipal d'OrléanSf Lebrun, idem, 9 novembre 1 81 3.
 ^ Allocation ordonnée par Son Excellence le ministre de l'intérieur, suivant
 sa décision de ce jour, en faveur de MM. les députés auprès de Sa Majesté
 impériale et royale, à raison de 30fr. chaque par jour de séjour, et 6fr. par
 poste. M. Gri^on-Désormeaux, maire , président de la dépu* tation, suivant
 l'allocation de Son Ebicellence : 16 postes i;4 d'Orléans à Paris, pour aller f
 16 postes If 4 de Paris à Orléans, pour revenir; 3a postes i/a, à 6 fr. 1 gS fr. \
 Frais de séjour , du jeudi a 1 octo- j bre, jour du départ, au novem- \ 555
 bre, jour d'arrivée à Orléans, douze 1 jours, à 30fr. chaque, 360 y M.
 Moreau, avocat , membre du conseil municipal, pour 3a postes i;a et douze
 jours de séjour 555 diarge de dé M. Lebrun, architecte, pour idem 555 i665
 f. 0 j 7 novembre i8i3. — Promiilgatioîh faite h Orléans du décret impérial
 qui niubilise 160,000 hommes de gardes nationales,' cette ville, ainsi que le
 département du Loiret, fut désignée sur le tableau de répartition pour iournir
 1,200 hommes. (3.) O Manuscrit de M« le maire. Digitized by

The text on this page is estimated to be only 24.38% accurate

— 1814. — Les bases de la répartition des contributions de 1814 sont fixées comme celles de l'année précédente 1813» Le contingent du département, à la contribution foncière de 1814) est porté en principal à 330,000 fr. Son contingent à la contribution personnelle, somptuaire et mobilière de la même année est de 373,100 fr. Il est imposé, en sus du principal de l'année et de ces contributions, des centimes additionnels, comme les autres années. (3.) le 1^{er} janvier 1814* — L'armée russe et prussienne, forte de 70,000 hommes, passe le Rhin et entre en France. 4^{ème} janvier 1814* Le prince Schawartzenberg, à la tête d'une armée de 100,000 hommes de plusieurs nations, entre en France par la Suisse. le 1^{er} janvier 1814. — Association à Orléans sous le nom de Pénitents de la ville de Ninive ; 1

The text on this page is estimated to be only 23.71% accurate

— i:>2 — Lettre de JH. Vempereur et roi à Monsieur Vèveque dOrléam. Monsieur révêque d'Orléans, au nioment ou nous allons nous mettre à la liXc de nos armées pour repousser l'invasion des enueiuis de la France et en diMlvrer notre territoire, notre première pensée est de recourir à la protection de Dieu, pour qu'il daigne bénir nos armes, et rénergie de l'honneur trançais dans la défense de la patrie. Nous désirons donc qu'à la réception de la présente, vous reunissiez les fide les dans les temples de votre diocèse, pour adresser au ciel les prières cunsacrées par l Eglise, et que vous leur retraciez, avec les sentimens que la religion inspire , les devoirs qu'elle impose dans ces circonstances à tout citoyen Irancais. La présente n'étant a autre fin , nous prions Dieu, Monsieur révêque d'Orléans, qu'il vous ait en sa sainte garde. Donnée en notre palais impérial des Tuileries, le a4 janvier i8i4< Napoléon.. Par l'empereur. Le ministre secrétaire d*Etat , Le duc DE Bassano. Pour expédition conforme: Le ministre des cultes ^ Le comte Bxoor db PsiAMBirBiJ. Par le ministre : Vauditeur au conseil d^Etat, secréteUre-général , Mandement de M. RaUlony nommé é»éqae dOfiéans^ administrateur capitulaire le siège vacani^ baron de Vempire^ membre de la Légion^ Honneur^ qui ordonne que des prières publiques auront lieu dans toutes les églises du diocèse, pour demander à Dieu de bénir les armes de S, M, l'empereur et roL Jacques Bâillon, itomnié évêque ci Orléans, administrateur capitulaire le siège vacant, baron de 1 empire , membre de taLégion-d'Uonneur, Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 30.00% accurate

— i53 — Au clergé et aux fidèles du diocèse^ salut en Notre Sei'
gneur Jésus*

The text on this page is estimated to be only 28.92% accurate

— i54 — de recourir à la protection de ce Dieu puissant qui tient dans ses mains le sort des peuples et des empires. Mais en levant les yeux vers la montagne sainte d'où les âmes fidèles attendent leur secours, pénétrons - nous de cette idée, que nos prières ne peuvent être exaucées ni agréables à Dieu qu'autant que nous ferons nous-mêmes pour la patrie tout ce que les dangers qui la pressent la mettent en droit d'exiger de ses enfans, et que nous nous prêterons , non-seulement sans résistance et sans murmure, mais avec résignation et avec zèle , à tous les sacrifices que les besoins de l'Etat auront rendus nécessaires. Eh ! quels sacrifices pourraient paraître pénibles à un peuple qui combat pour ses propres foyers, et à qui tous les nobles sentimens qui ont action sur le cœur de l'homme font un besoin comme un devoir d'éloigner l'ennemi de ses demeures ? Suivons, nos très-chers frères, l'exemple de dévouement qui nous est donné d'auprès du trône. Ce grand prince que nous avons vu aussi ferme dans les revers qu'il a toujours paru calme et sans orgueil dans les triomphes , s'élance de ses palais , tout ému des émissiements de nos provinces envahies qui l'immolent. Il part et il va exposer pour nous à de nouvelles dangers cette tête auguste, et cette vie précieuse qu'il semble ne compter pour rien dès qu'il s'agit du salut de ses peuples. Enflammés nous du même zèle, nous très-chers frères; ayons pour la patrie y menacée de tant de périls , les sentimens qui conviennent à des Français. Loin d'une si grande nation l'abattement qui accroît les maux parce qu'il trouble la sagesse même, et qu'en obscurcissant les lumières il empêche d'apercevoir les ressources. Si l'esprit du christianisme est un esprit de résignation et de paix, il est aussi un esprit de confiance et de force. Ouvrez les livres saints, ouvrez, les fastes de l'église , vous y verrez que le découragement n'entra jamais dans une âme vraiment chrétienne. Mettons Dieu dans nos intérêts, nos très-chers frères | voilà ce qui importe au salut de l'Etat, aussi bien qu'au salut de nos âmes. En quelque nombre que soient nos ennemis, que peut-il nous rester à craindre , si nous avons

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.69% accurate

pour nous celui qui commande aux Tents et aux tempêtes |. et qui n'a besoin que d'un souffle pour briser les cèdres du Liban ? Quel motif de sécurité pour nous, nos très-chers frères, de songer que ce Dieu de bonté n'a point cessé de regarder d'un œil favorable les heureuses contrées que nous habitons ! Car à quelle autre cause pourrions-nous attribuer le calme dont nous jouissons encore ? (Continuons à nous reposer du soin de notre tranquillité intérieure sur sa protection sainte, et après elle, sur le zèle des sages magistrats à qui sa providence a confié le bonheur des provinces qui composent ce pays. Nous en avons l'espérance, nos très-chers frères ; si la paix, dont nous croyons entrevoir l'aurore même à travers le jeu des combats, était revenue aux vœux du monde entier qui l'attend, qui la veut, qui l'appelle, le retour des anciens vainqueurs du ciel, qui ont si long-temps illustré nos armes Si en accélérerait pour la France le moment souhaité. C'est dans cette ferme confiance, c'est dans ces sentimens de piété et de foi que nos prières et nos cœurs vont s'élever vers le trône du Tout-Puissant, d'où dépendent également la paix et la guerre. A ces causes, jour nous conformer aux religieuses intentions de Sa Majesté l'empereur et roi, et après en avoir délibéré avec les personnes vénérables qui composent notre conseil, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit : I^{re}, Dimanche prochain, 30 janvier, à l'issue de la grande messe, le Miserere sera chanté dans l'église cathédrale, sous l'antienne Parce Domine, avec l'oraison pro tempore belli. On y ajoutera le verset Domine, deus exercituum et l'oraison Pro imperatore» a^{me}, Il y aura dans la même exposition du Saint-Basement pendant trois jours consécutifs, à commencer lundi 31 du même mois. On dira au salut les prières «^{me}, "verum ; Domine « non iecurum ; le Miserere, et l'antienne Parce Domine ; le Sicut tuum ; l'antienne pour la paix ; la prière pour l'empereur \$ les oraisons, 1^{re} du St-Sacrement ; a^{me}, Deitâcujus proprium est misereri 3^{me}, Pro pace ; 4^{me}, Deus fui salutem ; Pro Imperatore.

The text on this page is estimated to be only 28.76% accurate

3**, Les mêmes prières des Quarante-Heures se feront successivement dans les autres églises paroissiales de l'intérieur de la ville, selon l'ordre qu'elles ont coutume d'observer entre elles. 4**, Elles auront lieu de la même manière dans les églises des villes chefs-lieux d'arrondissements, et dans celles dont la population est de plus de 3,000 âmes. 5**, Dans les autres églises du diocèse, elles se feront pendant trois (linianches consécutifs, immédiatement après la réception du présent mandement. 6° A. toutes les messes on dira la collecte, la secrète et la post-communion Pro tempore ^< //t, jusqu'à la paix. Et sera notre présent mandement, lu et publié le dimanche qui suivra immédiatement sa réception. Donné à Orléans, au palais épiscopal, sous notre seing et le contre-seing de notre secrétaire, le 18 janvier 1814* J. Kaillon. Par mandement y CoNSTANS, chanoine-chevecier, secrétaire. — Mouvement de la population dans la commune d'Orléans pendant l'année 1813 : Naissances 1,646) Perte 300 Décès 1,646) 30 janvier 1814* — Le pape Pie VII, qui tenait de quitter sa résidence de Fontainebleau pour retourner à Rome, passe par Orléans en poste à six chevaux pour sa berline, et vingt-deux en tout pour sa suite; il donna, sans descendre de voiture, trois bénédictions papales, une à la porte Bourgogne, à quelques ecclésiastiques qui s'y étaient rendus avec M. de Roy-Ain-Gallard, et qui la reçurent à genoux; la seconde sur le Martroi, aux habitants qui s'y trouvaient rassemblés et qui la reçurent debout, seulement découverts; la troisième à l'entrée du pont, aux personnes qui y étaient arrêtées, dont plusieurs restèrent couvertes et debout. (76-77-) La présence du pape à Orléans fut une faveur accordée aux habitants par considération de S. M., qui voulut bien rendre cette route de Fontainebleau à Lyon pour visiter le troupeau de l'évêque Beroier qu'il avait vu à Rome et Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.08% accurate

— '57 — * avec lequel il avait eu des conférences pour arrêter le concordat. (7*76-80.) 6 février 1814. yirrèt de la conr impériale d Orléans ^ portant enregistrement des lettres- patentes qui confèrent a Sa M.ajesté timpércUrice^ Marie-Mtoulouse , le titre de régente. Ce jour 9 la cour, réunie en audience publique et extraordinaire, toutes les chambres assemblées , d après l'indication donnée par M* le premier préûdenty à 1 audience d'hier, M. le procureur-général a présenté à la cour le bulletin des lois ^ n° 556, contenant les lettres-patentes données par Sa Majesté l'enîpereur et roi , au palais des Tuileries, le janvier i8i4, pour contérer à Sa Majesté rimpératrice et reine , Marie-Louise , le titre de régente de l'empire ; puis il a dit: « Messieurs, « Il est encore présent à votre pensée , le moment où , dans cette (ticeinte, je retraçais les avantages de notre organisation sociale. « Fort de celte organisation , qui assurait la tranquillité à 1 intérieur, et confiant dans ralliance et dans la bonne foi de souverains dont l'empereur avait élevé, agrandi ou consolide les trônes , Sa Majesté entreprit une guerre nécessaire à l'honneur du pavillon et à la prospérité du coinnierce de son empire. « Un hiver anticipe a trompé tous les calculs de la prévoyance , et affaibli les armées; le génie de l'empereur les a subitement réorganisées, et conduites de nouveau à la victoire. « Ce que l'intempérie n'avait qu'ébauché, la trahison Ta consoiniué: des alliés ont déchiré les traités; ils ont tourné contre la France les armes qu'ils avaient prises de concert avec elle; maintenant Us lueiiaceut notre patrie de subversion, ils sont sur notre territoire ; ils y sont «utrés avec des projets de [>illnge , de dévastation. « Les insensés ! ignoreni-ils que Napoléon , grand dans Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.71% accurate

la pmpérité, est supérieur à luraéine dans Tadversité lenorent-ils
combien est forle une nation qui combat chez elle, dans son intérêt et pour
sa propre conservation ? « Français, ralliez-TOUS à ses aigles ! Napoléon ,
que la Providence a suscité pour le salut de la France ; Napoléon qui, en
Fan iv, a garanti la capitale d'une guerre civile; Napoléon qui, en l'an Tin, au
milieu des flottes anglaises, a su traverser les mers pour retirer f Etat du
gouffre dans lequel il était sur le point d'être englouti ; Napoléon qui , après
avoir tout recréé , a constamment marché à la victoire, saura surmonter les
désastres des élémens et de la trahison ; l'empereur vaincra toutes les
coalitions, il purgera l'empire de la présence des coalisés. « Déjà sont réunis
autour de lui des guerriers dont les revers n'ont fait qu'enflammer le courage
; six cent mille nouveaux combattons prennent les armes ; chaque citoyen
devient soldat, et veut concourir à conserver intact l honneur national; il
sera conservé! Sans recherhti dans l'histoire, ni dans le événemeii s pnssés
, ce que peut le courage joint ail génie des Français , nous avons pour garant
de notre salut les défaites (ju éprouve (K^à l'ennemi. Dès que rcnijioreur a
paru à la tête de ses troupes , des succès ont LUI 11 once sa présence;
encore quelques jours , et on ne connaîtra la foi ce des alliés que par le
nombre des mort\$ et des prisonniers qu'ils auront laisses sur notre sol. "
L'cniiienii ne pourrait avoir de force que dans notre désunion ; restons donc
unis. « Il cherche à inspirer de la sécurité ; c est une perfidie ; quel est son
intérêt dans nos affaires ? ii ne peut nous gouverner. « Il ne pénètre que
dans les villes où on ne lui oppose aucune résistance. Un seul coup de fusil
tiré sous les tnurs de Montargis Ten a éloigné; armons-nous, combattons. «
Deâ proclamations fallacieuses le précèdent j qu'elles soient déchirées î «
Les rapines , le viol, l'assassinat, l'incendie marquent son passage; il est au
pouvoir des Français d'éviter ces fléaux De l'énergie , de l'intrépidité ! ««
Les habitans du Loiret, fiers des victoires de leurs ancêtres y prouveront ù
l'univers qu'ils n'ont pas dégénéré Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.43% accurate

de leurs aïeux; comme eux, ils défendront leur territoire; comme eux, ils seront vainqueurs. « Magistrats et citoyens, fidèles au serment que nous avons prêté, donnons dans ce moment de crise l'exemple pour tous les sacrifices que les circonstances exigent ! Dévoués au succès de la cause continuelle, inspirons ce dévouement aux Français par des vertus, de la moralité, et par notre attachement au chef de l'État. Que nos actions, nos discours soient tous dirigés vers l'accomplissement de ses fins et de ses desseins; secondons-les de notre autorité; aidons, de l'influence que nous donnent nos fonctions, la auguste compagnie que, pour le bonheur de l'Etat, l'Ordre et le maintien des lois, Sa Majesté l'empereur a associée à son gouvernement; concourons tous à asseoir et à rendre stable leur dynastie. « Le Français aime ses magistrats; jamais il ne fut sourd à leur voix; les grands corps de magistrature ont fait entendre utilement la leur dans tous les orages politiques: vous remplacez ces corps; imitez-les, donnez le signal et l'exemple; vous l'avez solennellement juré dans une de vos dernières assemblées; j'en ai rendu compte au gouvernement; vos justiciables le suivront unis à vous et entre eux. » Assurés que vous veillez pour la conservation de leurs propriétés, que le repos des objets de leurs affections, des vieillards, des femmes, des enfants ne peut être troublé, que les citoyens valides s'arment et marchent à l'ennemi, ils reviendront bientôt jouir de leurs succès; « Que le cri de vive l'Empereur! vive l'Impératrice! vive le roi de Rome! parti de cette enceinte, retentisse dans tout le ressort de la cour, échauffe, électrise tous les cœurs, et soit répété partout; qu'à ce cri de ralliement chacun coure aux armes, et la France sera sauvée! » M. le procureur-général a ensuite requis qu'il plaise à la cour ordonner aux lettres-patentes, qu'il vient de présenter, soient lues, publiées audience tenante, et qu'elles soient transcrites sur les registres de la cour. La cour donne Vcte à M. le procureur-général de l'apport du Bulletin des lois » n° 556; ordonne que les lettres-patentes y contenues seront à l'instant lues et publiées.

The text on this page is estimated to be only 18.42% accurate

— 160 — Icelle lecture et publicnion faitos, la cour a ordonné que lesdites lettres-pateutes seraient transciieâ sur ses registres; Et à l'instant, M. le premier président et tous les ineDibres de la cour ^ par un mouvement spontatië, ont prononcé ce cri si cher aux 1 rançais: P^ive l'Empereur ! vive [Impératrice I vii>e le Roi de Rome ! Ce cri a été répété dans toute Tenceiote du palais. La cour, partageant les senti mens exprimés par M. le procureur-général dans son discours, Arrête que ce discours sera transcrit sur les registres des délibérations rie la eour, et qu'il en sera envoyé copie a tous les tribunaux de première uistance du lessort. Tail et donné {)arla cour, 1 audience tenante, en robes ' rouges, toutes les chambres réunies, ie 5 lévrier 1814. Signé au registre : Le baron Petit-Lafossb^ président. Coilationné : Le greffier en chef, Dsmaght. (7.) NOLFS DES MEMBRES COMPOSANT LA CODR IMPERIALE | SEANT A ORLEANS LB 5 FÉVRIER i814* Premier président. M. le baron Petit-Lafosse , rue des Faucliets, i*. Presidens de chambre, MOd. Enoui', rue Bretonnerie 1 11^ 3 ; Le baron Arthujs de Gharnisay , rue de la Crosse, n

The text on this page is estimated to be only 19.92% accurate

— 161 — MM« Taschereau , place de Tetapei i^; De
Thébaudieres , rue desQuatre-Degrès , 41 Gouët-Montarand ,
rueBretonnerie, n° 4 S Loyré , rue Mâchecloux , 4 > Moisand, rue St
Euverte , 22 ; Delaplace, rue des Grands-Ciseaux , n° 13 ; Legier , rue
d'Escures, n° 16; BaschetpSaint-Aignan, rue de Gourville , i^; Boclieron-
Desportes , rue des Carmélites | Bou 1 langer , rue de la Tour-Neuve, 5;
D'Arnaud , rue Bretonnerie , n° 58; Goubeau de ia Madeleine , rue de
laLionne, n° 47* Conseillers auditeurs, MM. Mauvif de Montergon, rue de
la Lionne, n° i"; Colas de La Noue, rue Mâchecloux, n° 89; Ferrière de
Loyac , quai de Recouvrance , n° 2 1 ; Durzj , quai de Hecouvrance , 34 ;
Ferraud , quai de Recouvrance, n° 34* Procureur- Général. M. le baron
Sezeur, chevalier de Bois-Mande, place du Martroi^ 19. j4 uocatS'
Généraux. MM. Le chevalier Russeau , rue des Pensées , 10 ; Bureau du
Colombier, rue aux Ours, n° i^ Pour le service du parquet, ' MM. Leroux,
rue Maret , n° 3 ; Miron de l.espinay , rue Neuve , Sj. Greffier en chef. M.
Demachy , rue Vieille-Monnaie, n° x6. (7.) to février 1814< — Bataille de
Ghampaubert , dans le département de Seine-et-Marne , qui touche À celui
du Loiret, Une division de cosaques de 1 armée russe fondit dans le
département du Loiret , et vint même sous les murs d'Orléans quelques
jours après» (43-76.) Digitized by Google

10 février 1814* Le général de brigade Cbassereaux , nommé commandant de la subdivision militaire du Loiret, en remplacement du baron Scbiner, qui était en. activité aux armées I est envoyé à Orléans par Napoléon , avec or« drê de mettre cette ville en état de.'défense , attendu que les troupes indisciplinées des alli^ avaient fiiit une excursion aans le département du Loiret, et semblaient you«^ loir se porter sur cette place. (4*3) Le général Cbassereaux , le jour même de son arrivée à Orléans, commence par feire évacuer sur Poitiers tous les Srisonniers de guerre anglais gui étaient dans la villci afin e ne pas être embarrassé de ces étrangers,* déjà ils commençaient à prendre un air menaçant, et sortirent même de la place presque en révolte, mais ils furent contenus par la fermeté du général, et la présence de la compagnie des Buttes et celle de plusieurs braves Orléanais , débris de la garde nationale* (4>77') 11 /eWer i8i4« — Le général Cbassereaux, qui était cbargé de conserver Orléans , désigne pour commandant de cette place un officier nommé Léopold Gunietti, cbef de bataillon, commandant depuis quelque temps la compagnie de réserve ou des Buttes d'Orléans. (4-76.) — Le coniriiiandant (le l;i place d'Orléans demande au corps municipal de cette ville, pour travailler aux fortifications, vingt maçons, deux cent cinquante terrassiers , cinq cents tonneaux vides, trente mille sacs à terre, deux cents planches de quatre pouces d*éqnarrîssage , douze cents livres de clous, des pelles^ des brouettes et des hottes, enfin tout ce dont il avait besoin pour mettre la place à îabri d*un coup de main , et la défendre le plus possible. (4-76.) — Le majre d Orléans s empresse de mettre en réquisition maçons, charpentiers, artificiers, plombiers, ferhlautiers, serruriers, terrassiers, marchands de toile, etc., etc., et de tûurnir au commandant de place, Cunietti, planches, madriers, poinçons, clous, fer, etc., sous la responsabilité du sieur Dubois, entrepreneur de bâtimeus et voyer de la ville. Ces réquisitions occupèieni une grande partie de6 uuDigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.10% accurate

— 163 — vriers de la ville qui étaient sans ouvrage , par la station des travaux dans la plupart des manufactures d Orléans. (4-77-) 12 février 1840* — Le commandant Gunietti fait fortifier la porte Bourgogne \$ les grands arbres qui étaient à l'extérieur sont abattus et placés l'un sur l'autre , avec leurs branches enlacées; il fit creuser ^ en ayant de cet abattis, un fossé circulaire qui venait se terminer, au sud et au nord, dans les fossés de la ville; la grille de fer fut garnie de fortes planches de quatre pouces d'épaisseur, crénelées à quatre pieds de terre; deux pièces de canon de quatre furent placées sur les remparts intérieurs, à droite et à gauche de la porte, et dirigées sur la route de Bourgogne. (4-78) — Par un ordre du jour, il est enjoint à tous les propriétaires de vignes , à une lieue à la ronde des murs de ville ^ au levant, au nord et au couchant, de planter des échelas ^ dans leurs terres, et de les enfoncer à la hauteur de deux pieds, pour empêcher la cavalerie ennemie d'approcher de la place. • ^ Des barrières de bois très-épaisses- sont établies sur le port, au bas de la manufacture de coton de la porte Bourgogne, au levant de la ville et à la porte Barentin ; ces barrières, crénelées et terrassées, s'avançaient de plusieurs toises dans la rivière pour empêcher de les tourner; la terrasse du bâtiment de maître de la manufacture de coton était aussi disposée pour y placer des tirailleurs. Un courrier passe par Orléans et y annonce que les alliés avaient été battus à Champaubert le 10 de ce mois, et rejetés en Bourgogne; cette nouvelle fut de suite mise à l'ordre du jour par le commandant de la place. 13 février — Le commandant de la place fait élever une petite tête de pont du côté du Portereau, vis-à-vis la rue Dauphine ; le pavé en avant de la grille, dans la demi-lune, fut relevé et amoncelé en arrière des fossés pratiqués et avariés sur cette rue. (4-77») Toutes les grilles des portes de la ville sont flanquées de pièces de bois de cinq pouces d'épaisseur, de neuf pieds de

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.20% accurate

— 164 hauteur, crénelées à quatre pieds de terre, et garnies d'un petit parapet intérieur. (4-77-) 1 4 février 1814 — Le général Chassereaux, qui commandait la subdivision d'Orléans, fait fortifier la porte St-Vincent avec des chevaux de frise de douze pieds de haut sur une grande longueur et largeur; il fit créneler les premières maisons du faubourg après en avoir fait murer les portes et les croisées qui donnaient issue sur la campagne; puis il ordonna de creuser un fossé sur le chemin à gauche qui conduit à St-Marc, un autre à droite sur le chemin du Champ Carré, derrière lesquels il fut élevé des banquettes paissadées et terrassées pour y placer des tirailleurs. (4* 77') — Arrivée à Orléans de plusieurs petits détachemens d'infanterie et de cavalerie, qui allaient à l'armée rejoindre leurs corps; le général Chassereaux les retient dans cette ville pour renforcer sa petite garnison et faciliter la garde de tous ses postes. (4*7^77 •) ^ Tous les pionniers et terrassiers qui travaillaient aux fortifications à Orléans sont réunis dans les fossés depuis la rivière, au bas de la manufacture de coton, jusqu'à ceux de la porte St-Vincent, pour creuser lesdits fossés, auxquels on voulait donner assez de profondeur pour que les murs de ville eussent vingt pieds d'élévation. (4*77*) — Le général Chassereaux donne l'ordre au commandant de la place d'Orléans, Cunietti, de faire ranger tous les bateaux qui se trouvaient sur la Loire dans un seul et même endroit, qu'il désigna entre l'ancien couvent de St-Charles et le pont, de l'autre côté de la ville, avec l'autorisation de faire brûler sur-le-champ tous ceux qui n'y seraient pas rangés dans la journée. Il s'en trouva réunis 700 et 300 chargés. (4*) 15/1814. — Ce jour, de bon matin, le bruit ayant couru à Orléans que les ennemis s'approchaient de la ville, beaucoup d'habitans se hâtent de passer sur la rive gauche de la Loire, ou de fuir dans leurs terres avec leurs femmes, leurs enfans, leurs domestiques; ceux qui restent dans la ville cachent leurs effets les plus précieux. Quant au peuple Orléanais, il attendait avec l'anxiété le

Digitized by Google

i65 — résultat des événemens en vivaot du travail de ses mains aux fortifications; les travaux étaient payes très-exactement par le sieur Dubois, Toyer de la ville, qui en avait la conduite f sous l'inspection du commandant de place Gunietti, avec les fonds fournis par la ville. (4*77 •)

— Le commandant de la place d*Oriéans Êiit élever , en avant de ta porte St*Jean , un épaulementavec les terres d'un fossé circulaire qu*il fit creuser pour interrompre le passage à droite et à gauche , le tout embarrassé de plu* sieurs arbres abattus, couches Tun sur Tautre, les branches entrelacées; la porte on hoia fut fermée et barricadée, après avoir été crénelée à la hauteur de quatre pieds* (77) — Les travaux pour la défense des portes Madelaine et Bannier sont terminés; à la première il fut placé des ma* driers de cinc[pouces d'épaisseur, hauts de dix, rangés en forme de palissade, à la distance de cinq toises de la grille de fer; cette palissade , crénelée pour la fusillade , était enfoncée en terre et soutenue par celle d*un fossé circu* laire qui interrompait le passage ; les premières maisons du faubourg furent crénelées, les portes et croisées bou* chées, et la rue à gauche qui conduit à l'église de St*Lau* rent fut fermée par un mur qu'on 7 éleva et dans lequel on fit des créneaux et une banquette pour les tirailleurs. (77O La seconde , la porte Bannier, fut fortifiée de la même fiçon; la palissade seulement fut carrée et non circulaire, ainsi que le fossé qui était en avant , afin de faire face à la route de Paris au nord, au chemin qui va à la porte St-Vincent au levant , et à celui de la porte St Jean au sud-ouest; la petite rue à gauche et à celle à droite qui vont dans les vignes , furent fermées par des murs de dix pieds de haut, crénelés et défendus par un fossé en avant ; les premières maisons du faubourg furent fermées, les portes et croisées murées solidement. (77-4-) — Le commandant de la place fait placer auprès des portes de la ville , dans l'intérieur, à l'entrée des petites rues adjacentes aux rues principales qui y conduisent, des voitures renversées, liées fortement et garnies de fascines

The text on this page is estimated to be only 27.03% accurate

— 166 —
Et pavés, afin d'arrêter plus facilement les ennemis s'ils parvenaient à pénétrer dans la ville; les maisons de droite et de gauche de ces rues principales des portes, furent disposées pour y placer des tirailleurs par les portes et fenêtres des étages supérieurs, si le cas devenait nécessaire» (4-77O 16 février 1814« — Le maire d'Orléans lait livrer au commandant de place, par le sieur Mounier-Malhieu, marchand de toile, rue Porie- Bourgogne, les trente mille sacs que ce dernier avait oté requis de fournir à jour nommé; ils avaient été taillés dans ses magasins et cousus par une grande quantité de femmes et d'enfants, qui étaient sans ouvrage. Ces sacs de toile, de deux pieds et demie de hauteur, sur huit pouces de large, c'est-à-dire vingtquatre pouces de diamètre, furent remplis de terre par les pionniers et sur le champ placés sur les parapets, principalement aux environs de toutes les portes de la ville, afin de mettre à couvert les tirailleurs destinés à les défendre. — Le sénateur, comte Chasseloup, arrive à Orléans vers midi; il était envoyé dans cette ville par Napoléon, pour faire la visite des moyens de défense employés pour mettre la place en état de soutenir une première attaque, et pour s'entendre avec le général Ghassereaux, le commandant Guniatti et les autorités pour conserver Orléans. (4-77.) — A peine le sénateur, comte Chasseloup, est-il arrivé à Orléans qu'il est averti par un exprès et par plusieurs habitants de Châteauneuf, que quinze à dix-huit cents cosaques étaient entrés à Châteauneuf, où ils pillaient et dévastaient tout, en vue de se porter sur Orléans pour en faire autant, et brûler la ville si elle ne leur ouvrait pas les portes à la première sommation. (4-77*) 17 février 1814* — Le préfet du Loiret, Pieyre, quitte Orléans pour se retirer à Blois, à six lieues au couchant de la première ville; il était suivi des principaux commis de son administration; il fit établir ses bureaux et

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.61% accurate

— 167 - déposer les principaux papiers de la préfecture à l'hôtel de la commune de cette petite ville, où il prit lui-même momentanément son logement ; des courriers furent placés le long de la route d'Orléans à Beaugency, à l'effet de donner à ce fonctionnaire des nouvelles d'heure en heure de tout ce qui se passait dans la place d'Orléans* (4^e-770 — Le sieur Salomon Dufour, ancien chapelier d'Orléans, élu maire de la petite commune de Semoine, à un lieu environ au levant de cette ville y se dit* prisonnier sur parole des cosaques, se présente à une heure après midi à la porte Bourgogne, en demandant à parler au général et au commandant de la place, pour leur remettre un écrit dont il était porteur, lequel lui avait été donné par le chef des troupes étrangères; il est conduit à la mairie par quatre citoyens armés de ce poste, dont nous faisons partie; arrivé dans la salle du conseil, où le baron général de brigade Chassereaux, le sénateur comte Ghasseigne, le chef de bataillon Léopold Cunietti, commandant de la place, le maire d'Orléans, Grignou* Désormeaux, Petit-Sémerville, secrétaire de la mairie, et quelques membres de la commune, la plus grande partie ayant quitté la ville, étaient rassemblés, il présenta un écrit au crayon portant ces mots : « La ville d'Orléans est en danger, si on ne la rend pas, alors le corps qui vient sous le commandement du général fera brûler la ville. » Le 17 février. « Général Sarrailh. » Les membres du conseil, indignés d'une sommation si fanfaronne et aussi indécente, furent unanimement d'avis de renvoyer le messager des cosaques sans réponse, ce qui fut fait sur-le-champ; ils prirent la résolution de prouver à ces cosaques le peu de crainte qu'ils inspiraient aux Orléanais et à la petite garnison de cette ville, en marchant le lendemain à leur rencontre; tous les membres sortirent pour faire part de cette décision aux habitants, aux troupes, et pour disposer cette expédition. (4^e-770 — Le soir même de la sommation fanfaronne du chef de Tartares^ il arriva un accident bien fait pour jeter l'

Digitized by Google

— 168 — l'arme dans Orléans : des plombiers qui travaillaient sur les toits de la cathédrale de Ste-Croix ayant quitté tout vantage sans avoir bien éteint le charbon de leurs fourneaux, qu'ils n'avaient fait que retourner sans dessus dessous, il s'en suivit dans le clocher un commencement d'incendie qui obligea de sonner le tocsin et répandit l'épouvante dans la ville ; les habitants les moins résolus crurent que les cosaques s'étaient emparés de la place et donnaient le signal de leur victoire au corps d'armée qui menaçait Orléans ; mais les braves officiers, soldats et habitants, sans s'inquiéter des Russes, prirent si bien et si promptement leurs mesures qu'en peu d'instants le feu fut éteint, le calme revenu dans la place et le bel édifice de Ste-Croix conservé, (76-77.) — Le général cosaque Seslarin, qui avait si cavalièrement sommé la ville d'Orléans de se rendre à lui, ayant vu son envoyé, le sieur Dal lière-Plaisant, maire de Semoy, revenir sans réponse, avait fait avancer ses troupes sur la place ; elles en étaient si près, que depuis huit heures du soir jusqu'à une heure du matin, on entendait et voyait, dans la direction de St-Marc et de St-Loup, les coups de Sistolets qu'ils tiraient et les feux qu'ils avaient allumés dans ces deux endroits. A la même heure nous avions concert d'élèves dans notre maison, et le bruit des armes à feu des cosaques qui se mêlait à notre symphonie n'intimida aucun des exécutants, qui devaient, quelques momens après, aller se mesurer avec eux. (4-76-77.) — Mort, à St-Jean-le-Blanc, de Alaussion, habile chirurgien, natif de Chartres. (77.) 18 février 1814 — Le général Ghassereaux, commandant à Orléans, qui avait, pendant toute la nuit du 17 au 18 février, disposé son expédition contre les cosaques qui menaçaient la ville, rassemble, à quatre heures du matin et en si peu de temps, sa petite garnison, qui s'élevait à 498 hommes formée de divers détachemens, composée d'infanterie et de quelques cavaliers retenus à leur passage à Orléans ; la compagnie de réserve ou des Buttes, de 60 hommes, et environ 160 volontaires Orléanais, se réunirent à ces braves et formèrent une petite armée qui s'éleva à 717 hommes.

~ 169 — mes, ofilciois, sous-officiers et soldats compris, dont 60 dragons pour toute cavalerie , les gendarmes du département ayant été appelés à l'armée active depuis plusieurs niois. (4-76-77.) A cinq lieues du matin les troupes sortent par la porte Bouigogne, qui resta défendue par le commandant de place Qinietti , ayant sous lui plusieurs centaines de citoyens Orléanais , débris de la garae nationale ; arrÎTée à une lieue environ d*Orléans, entre St-Jean-de-Braje et un endroit appelé Carré, Tarmée rencontra environ i,500 -cosaques, traînant avec eux deux mauvaises petites pièces de canon dont ils se servaient fort mal ; le général Chassereaux fit prendre position à ses troupes sur la hauteur, en avant la croix de bois de StJean-de-Braye puis fit passer dans les vignes, à droite et à gauche de la route, une partie de ses soldats en tirailleurs, commandés, ceux de droite par le major Calais, du i55% et ceux de gauche par le major Lagneau, du 1 5 3^\$ ensuite il fit barrer le miheu de la route par des planches, des pièces de charpente de pressoirs, des poinçons vides, des ragots, des bourrées, des javelles, qu'il trouva dans les maisons de campagne voisines de sa position : cela fait , il plaça le corps principal de sa troupe derrière ces retranchemens et fit commencer le feu. Les cosaques , qui ne pouvaient entrer dans les vignes à cause des fossés et des haies qui leur en défendaient le passage , ni courir après les tirailleurs, à cause des échalas qui avaient été enfoncés à deux pieds en terre par les propriétaires , d après un ordre du jour du commandant de la place d'Orléans , tentèrent à plusieurs reprises d'enlever la redoute qui était sur la route; mais toujours repoussés avec perte, et ne pouvant enfoncer le centre, ils prirent le parti de battre en retraite: c'est alors que le général fit avancer ses 60 dragons, ^ui chargèrent inopinément les cosaques étonnés et .surpris, lesquels croyant avoir donné dans une embuscade, et avoir un régiment de cavalerie à leurs trousses , s'enfuirent à toute bride, non sans avoir laissé plusieurs des leurs, qui furent sabrés sans miséricorde par les dragons français , qui les poursuivirent presque jusqu'à Chécy, où était le gros de leur troupe. (7^-770 T. a 2 Digitized by Google

— 170 — Cette petite expédition coûta aux ennemis environ 160 hommes tués, qui restèrent sur la route, dans les vignes et dans les fossés, et beaucoup de blessés dont on ne sut pas le nombre, parce qu'ils les entraînaient avec eux dans leur fuite; du côté des Français il ne fut heureusement tué personne, parce que les cosaques ne purent les aborder; mais il y eût plusieurs blessés, parmi lesquels se trouvèrent le major Lagneau du 53^e et Calais, major du 5^e. On ne perdit qu'un seul homme parmi les volontaires Orléanais : un artiste comédien fut fait prisonnier au moment où, seul, il était sorti des rangs pour courir, la baïonnette en avant» après un officier cosaque. Le général Chassereaux fit établir un bivouac pour toutes ses troupes sur le champ de bataille même, avec la défense la plus expresse de le quitter, croyant que les ennemis reviendraient à la charge en plus grand nombre; il fit porter en ville les blessés qu'il recommanda aux Orléanais. (4-77-) — Le maire d'Orléans fait porter aux défenseurs de la ville, à leur bivouac de St-Jean-de-Braye, du vin, du pain et des rafraîchissements; les habitants, de leur côté, leur portèrent de la soupe et des viandes cuites. — Bataille de Montereau, département de Seine-et-Marne, à quinze lieues S.-E. de Paris, la huitième qui eut lieu sur le sol de la patrie. (43«) Le général Chassereaux ayant fait passer à sa petite armée orléanaise plus de vingt-quatre heures sur la route de St-Jean-de-Braye, pour y attendre les cosaques, ceux-ci ne revinrent pas à la charge, la ramène vers la ville, et établit un bivouac sur la hauteur avant St-Loup, près de la maison de campagne du séminaire, dans laquelle il plaça un corps-de-garde avec un officier de la compagnie de réserve ou des Buttes, nommé Buisson, et 50 hommes, tant de cette compagnie que de la troupe de ligne et des volontaires Orléanais, et de plus six dragons et un maréchal-logis de ce corps. — Le général Chassereaux rentre à Orléans après trente-six heures d'absence; il est reçu avec joie et enthousiasme.

The text on this page is estimated to be only 28.65% accurate

— I^I — siame; plusidurades soldats rapporiaient en triomphe des casaues, des armes, desTétemeos et plusieurs cnevaux qu'ils avaient pris sur les cosaques | ils vendirent à leur profitions ces objets; des curieux firent Tacquisition des armes offensives et défensives : un casque , une paire de pistolets et une veste de cosaque nous ont appartenu. Cette petite expédition coûta à la ville, seulement pour .les troupes, pour les munitions de guerre et de bouche, la somme de i,3o5 fr* 5 c. (4*770 février i8i4* — Les ennemis qui étaient entrés dans le département du Loiret , ayant été* avertis du résultat de la bataille de Montereau, où la division dont ils faisaient partie avait été battue , s'enfuirent avec précifNtation , et délivrèrent de leur présence, non*seulement les environs d'Orléans, mais encore tout le dénartement. Le corps municipal d Orléans, en mémoire de cette délivrance, attribuée à la protection de St-Aignan, fonda pour la somme de i5o fr. annuelle, un salut dans l'église oe ce saint évêque. [Compte de ville,) Jêvrier- 1814. — Publication faite à Orléans, par le clief de bataill(jn Lëopold Cunietti , commandant de la place, d'un ordre du jour dans lequel il félicite la garnison et les volontaires Orléanais du zèle, de la discipline, du sang-froid et de la bravoure qu'ils Ont tous montrés dans l'expédition qu'ils venaient de faire, dont le résultat avait été de chasser les ennemis des environs des niurs de la ville. 21 février 1814. — Arrivée à Orléans du brave artiste comédien nommé Phi lis St-Léger, celui qui avait été pris par les cosaques au combat de St«Jean-de-Braye. Après avoir été traîné et maltraité par eux jusqu'à Cliecy, où ils le firent garder dans la grange d'une aubeîge par quatre cavaliers, ils le laissèrent tout le reste de la journrc du 18, époque où il fut pris, sans boire ni manger, en menaçant à tout moment de le fusiller • enfin , il fut assez heureux pour s'évader, aidé du fds de l'aubergiste chez (jul il était retenu, et alors que les cosaques, ayant appris le résultat de la bataille de Montereau , s'enfuirent avec une teUe peur qu'ils abandonnèrent une partie de leurs baDigitized by Google

— ija — Sages, leurs prisonniers et leurs fournitures de bouche et
 e guerre. Cet artiste ayant reparu sur le théâtre quelques jour» après, foi
 reçu par les spectateurs Orléanais avec enthousiasme^ surtout lorsqu'il
 chanta, dans la Caravane du Caiee^ le rôle de Saint-Phare, et les paroles /a
 Fictoireest à nous, (76-77.) aa jévrier 18 14. — Mort de Latour fils, jeune
 médecin, natif d'Orléans. Son oraison funèbre liit prononcée sur sa tombe
 par le docteur Lanoix père, son intime ami. — Combat de Méry-sur-Seine.
 Ce combat de Méry, donne le jour du mardi gras , fut remarquable par le
 sang-froid , le courage et la folie des troupes françaises de la division du
 générni Buyer, qui toutes masquées, se bnttirent comme des lions eL ne
 quittèrent leurs déguisemeus qu'après avoir fait fuir les ennemis. « Ces fous
 sont pleins d'honneur, « Ainsi qu'au bal, ils courent aux batailles. »
 {VoUaire^ Ce fait nous a été confirmé par plusieurs Orléanais qui se sont
 trouvés a cette action tout extraordinaire. (4376.77.) ^mars 181 4* —
 Publication faite à Orléans, par ordre du commandant de place, des décrets
 impériaux qui suivent : Aa quartier-impérial à FiMMt, le 5 mars 1814*
 NAPOLÉON, empereur des Français, roi dltalie, protecteur de la
 confédération du Rhin, médiateur de la confédération suisse, etc., etc., etc. ;
 Considérant que les généraux ennemis ont déclaré qu'ils passeraient par les
 armes tous les paysans qui prendraient les armes. Nous avons décrété et
 décrétons ce qui suit : Art. 1". Tous les citoyens français sont non-seulement
 autorisés à courir aux armes , mais requis de le faire ; de sonner le tocsin
 aussitôt qu'ils entendront le canon de nos troupes s'approcher d'eux, de se
 rassembler, de fouiller le& Digitized by

The text on this page is estimated to be only 29.12% accurate

- .73 bois, de couper les ponts , cl*intercepter les routes, et de
toinber sur les flancs et les derrières de lennenii. Art* a. Tout citoyen
français pris par l'ennemi et qui serait mis à mort, sera sur-le-champ vengé
par la mort, en représailles, d*un prisonnier ennemi. Art. 3. Nos mmistres
sont chargés de TeKecution du Î»résent décret, qui sera imprimé, araché et
inséré au i^ii /• etin des Lois, Napoiii^on. Pai l eiiipereur , JLe ministre
secrétaire d'Etat ^ Le duc de Bassano. Au quartier-impérial à Fiimes, le 5
mars i814. NAPOLÉON, empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de
la confédération du Rhin, médiateur de la con* fédération suisse, etc., etc.,
etc. ; Considérant que les peuples des villes et des campagnes^ indignés des
horreurs que commettent sur eux les ennemis, et spécialement les Russes et
les cosaques, courent aux armes, par un juste sentiment de l'honneur
national, pour arrêter des partis de Tennemî, enlever ses convois et fui faire
le plus ae mal possible; mais que dans plusieurs lieux ils en ont été
détournés par le maire ou par d'autres magistrats. Nous avons décrété et
décrétons ce qui suit : Art. Tous les maires, fonctionnaires publics et
habitans qui , au lieu d*exeiter l'élan patriotique du peuple, le refroidissent
ou dissuadent les citoyens d'une légitime défense, seront considérés comme
traîtres, et traités comme tels. Art. a. Nos ministres sont chargés de
Texécutiondu présent décret, qui sera inséré au Bulletin des Lais,
NAPOLioir. Par l'empereur , Le ministre secrétaire d'Etat f Le duc de
Cà4>sano. (} mars i8i4« — • Un nommé Gu3rnand-Roma , natif d'Orléans,
désigné comme étant uû espion des ennemis^ Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.55% accurate

— 174 — est arrêté sur la place du Martroi de cette ville et conduit sur-le-champ dans la prison des Ursulines. (4*77*) iQmars i8x4« — division de cosaques russes qui rôdait sur les confins du département du Loiret, ayant arrêté la voiture de la poste aux lettres ^ qui venait de Nemours à BlontarfpS) les habitants de Pers, commune de cet arrondissement, sonnèrent le tocsin, et leur curé, nommé Pothiery en tête , attaquent les ennemis, les mettent en fuite, reprennent la voiture et délivrent le conducteur et le postillon. Le curé était monté sur un cheval ; il rangea ses paroissiens en bataille et leur donna l'exemple de la charge en faisant le premier feu de ses pistolets. (7.) — Seize pièces de canon de divers calibres , envoyées par le gouvernement, arrivent à Orléans. Le général Chassereaux les met à la disposition du commandant de place Gunielli , qui les fait de suite mettre en batterie sur les remparts, principalement de chaque côté des portes de la ville. (4 7^-77-) Il ma/ s iuj4« — Des citoyens d'Orléans, anciens canonniers dans le i**" corps volontaire de cette ville, en 1789, ou membres de la compagnie des pompiers de la ville, se présentent au général Chassereaux pour offrir de faire le service des seize pièces d'artillerie qui étaient arrivées de la veille; leur offre de service est acceptée avec empressement, et le commandant de place Cunielli est chargé de les distribuer par batterie. . Voici les noms de ces braves volontaires ; Alamassé, charpentier, Allard, raffineur. Basseville aîné, couvreur. Baucherie, commis. Benoist-Vernin, plâtrier. Bertrand, plombier. Blondin, commis. , Boucher, serrurier. Boyer, entrepreneur. Breton-Durauzeau , commis. , Champoux fils, chaudronnier. Gbartier père> cordonnier.

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.94% accurate

- 1,5Chaumeau, maçon. Conscience, charpentier. Cl escendîau ,
boucher. Delaume, maçon. Den an ce, fondeur* Dubois, voyer. Dufresné le
jeune, serrurier. Dupuis-Fanét, couvreur. Fédou, teinturier. Fragni, couvreur.
Grellet, maçon. Gourgoulin aîné, couvreur. Hatton. Hochard fils.
Machereau, charpentier. Marchand fils. Martin-Villette. Merle, charpentier.
Moreau, couvreur. Pagot-Rougeauy maçon. Paris, couvreur. Patern
Gourgoulin, idem, Pécantin-Sallé. Pinard, charpentier. Ponceau, idem.
Poulain, chamoiseur. Renard, maçon. Roma aîné, charpentier. Sain loin,
confiseur. Simonin, plâtrier. Sirou, serrurier. Vendais, menuisier. Vernein
aîné, plâtrier. la mars 1814* — Le duc d'Angoulême arrive à Bor-; deaux
avec avant-garde, des troupes anglo-espagnoles. Cette ville fut la première
qui se déclara pour les Bourbons , et qui proclama Louis XVIII. (4^*) 30
mars 1814. — Combat de Paris sur les hauteurs de Montmartre , douzième
bataille donnée sur le sol de la patrie, (43.) Digitized by Gopgle

I — 176 — Le même jour, Napoléon qui avait {)orLé son quartier* général à Tioyes le 29, était a Fontainebleau. Il apprend que les Russes et les Prussiens arcouraient à marches forcées sur Paris. Ce prince et son armée partent aussitôt, et volent au secours de la capitale. Arrivé à Troyes, Napoléon, que fatigue la lenteur d'une marche militaire , se jette dans une carriole de poste , et le 30 mars, à dix heures du soir, comme il relayait à Froidmanteau , à cinq lieues de Paris, il apprend que cette ville a capitulé. Napoléon, en apprenant cette nouvelle , voulut marcher en avant j mais il en fut empêché par le prince de Wagram, le duc de Vicence et le général Belliard. (43.) 3i mar» i8i4* — A midi , Tempereur de Russie, le roi de Prusse et le généralissime Wellington font leur entrée dans Paris ^ à la tête d'une grande partie de leurs troupes. « Le peuple en foule, dit un écrivain , est attiré par la curiosité à un spectacle tout nouveau pour lui , et qui cesse d^être humiliant, quand on se riappelle que l'invasion n'est pas le fruit d'une victoire; mais du moins ce peuple reste dans un morne silence, tandis que des rubans, des guirlandes, des couronnes sont jetés auit dévastateurs delà France comme des ti'UKjignages de reconnaissance et d'union. Le Prussien, le Russe, le Tartare sont embrassés, fêtés par des dames françaises, et l'on voit prodiguer aux soldats mercenaires de Tétranger des soins et des secours refusés quelques heures avant à des héros citoyens Par respect, jetons un voile sur ces bassesses ; elles mériteraient d'être honorées, si c'était pour leur prince légitime ^ mais le nom auguste des Bourbons ne retentissait pas encore dans les airs, » (43>) Le même jour , la nouvelle de la capitulation de Mar> mont avec les étrangers et leur entrée dans Paris est annoncée à Orléans; dès lors les préparatifs de la défense de cette ville sont arrêtés, et le sénateur comte Ghasseloup, le général de brigade Chassereaux, commandant la suddivision du Loiret, cessent leurs fonctions, ainsi que le commandant de place Guniетli, qui reprit son premier emploi de commandant de la compagnie réserve,

The text on this page is estimated to be only 22.07% accurate

— 177 — à Orléans, casernée aux Buttes, au levant de l'hôpital général. (76-77.) avril 1814* — Le préfet du Loiret, Pieyre, revient de Beaugency à Orléans avec les chefs de ses bureaux et les papiers de son administration. (3-77.) 3 août 1814- — Pendant les deux premiers jours de ce mois, l'on vit rentrer à Orléans les braves Orléanais qui, avec leurs familles, leurs équipages et leurs familles avaient investi la ville avec précipitation au seul nom de Cosaque. On remarqua avec plaisir que ces personnages levaient la tête plus haut que ceux qui avaient payé de leur personne dans la défense de leurs foyers, et fait coup de feu avec les Cosaques; il semblait, à voir ces premiers avec leur air altier, qu'ils étaient les auteurs des grands événements arrivés en France et même en Europe. (7677.) — Une portion du sénat prononce la déchéance de Napoléon Bonaparte. (43*) — Formation d'un gouvernement provisoire, composé de cinq membres et d'un secrétaire-général; savoir: Talleyrand, prince de Bénévent » l'duc d'Alberg, Français de Jaucourt, Beurnonville, l'abbé de Montesquiou » l'duc de Nemours), secrétaire-général. (43.) 1^{er} avril 1814- — Mise en vente, à Orléans, de la brochure de M. de Chateaubriant, intitulée *sur Bonaparte et ses Jourbons*, Cet écrit fit beaucoup de sensation dans cette ville. On a reproché à cet écrivain, si justement célèbre, de s'être oublié au point de dire que les enfans étaient placés dans des écoles où on leur apprenait, au son du tambour, l'irréligion, la débauche et le mépris des vertus domestiques. (7-77) — Arrêté du gouvernement provisoire, qui ordonne la suppression des emblèmes et armoiries du gouvernement de Napoléon Bonaparte, et la reprise de la cocarde blanche. (4*76-) — Proclamation de Marie - Louise, impératrice et ■ « T. I**". 23 Digitized by Google

^ 178 régente, pour rappeler les Français à leurs sermens envers la patrie , à son époux et à la défense de son fils, le roi de Rome. Cette proclamation , datée de Biois , ' où la régente s'était retirée avec sa cour , lors de l'entrée des alliés dans Paris, était contre-signée Montalivet, miuislre de l'intérieur, faisaiit fonction de secrétaire de régence , atfichee et publiée à Orléans; elle n'eut d'autre effet que la distribution d'écrits séditieux. (43-77.) 5 nçril 18 14. — Distribution clandestine d'un écrit séditieux ainsi conçu : Arrêté du peuple français, rt Considérant que la ville de Paris a manqué à la fidélité quelle avait vouée à Sa Majesté Napoléon I^*", notre très-auguste et bieu-aimé empereur , en recevant dans ses murs It^s (iinemis de l'empire , et en voulant placer sur le trône de ce souverain de la nation franraise,un prétendu Louis XVIII, espèce de roitelet a elle présenté par TErostrate de la Russie, le Néron prussien, le Chilpéric ^n^hns etï Ochus autrichien; que non contens de ce, les monstres qui habitent cette cité, si justement appelée, depuis son parjure par les coalisés la gî'ande Cosnquie osent encore répandre dans les villes de l'empire qui soutiennent la bonne cause, celle de Napoléon le Grand, et qui lui sont restés fidèles, des journaux, proclamations , pamphlets , et autres écrits séditieux tendant à corrompre laficiéllité des bons citoyens qui les habitent, et à les rendre parjures comme eux; « Vu ces motifs , le peuple français, levé en masse pour se venger quand il en sera temps, « Arrête ce qui suit : « Art, i". Uinfôme ville de Paris s'étant parjurée, et ayant pris, le 3i murs dernier, le nom de Cosaquie, et ses habitans celui de monstres cosaques, nous déclarons que toute ville qui aur;i quelque relation avec cette cité ennemie , sera considérée comme rebelle à la Patrie, au Grand JNapoleoii , ei punie connue telle. « Art. 2. Tout citoyen qui recevra les journaux et autres écrits provenant de Ja grande Cosaquie (ci-devant Paris), et s^abonnera pour cet effet avec les libeilstes de Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.40% accurate

— ^79 — ce mauvais lieu, sera déclaré ennemi de la nation et de son auguste souverain , et conséquemment effacé du nombre des Français, et puni de mort à l'heure de la vengeance. « Art. 3. Les citoyens qui s'honorent du nom fran* ^aïs) et voudront être reconnus pour tels, sont tenus de s'armer, et de se tenir prêts au premier appel qui sera fait par l'empereur Napoléon ; de le suivre partout où besoin sera, et de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la défense de son trône; ce n*est qu'à ce Utre et à ceux de Farticle suivant que nous reconnâtrons les vrais Français. * Art. 4« Nous déclarons que nous ne reconnâtrons pour bons et fidèles Français et sujets de Napoléon V\ notre empereur, que ceux qui prendront la devise suivante : « j'i bas Louit XVIII^ et les traUres qui composent le goupvernement provisoire! « F'ivent à jamais Napoléon et le roi de Remet « H€Une implacable aux Parisiens cosaques et aux autres ennemis de notre belle patrie! « Guerre à mort, plutôt que de faire une paix honteuse qui nous prtperaH du monarque que nous nous sommes choisi! « Fmmt de Louis XVIU ni de droits réunis ! « Vive Napoléon, protecteur de la liberté des cultes!' « Au palab de la vérité , Tan de grâce i8i4 ; scellé d^ notre grand sceau de justice et de fidélité. « LêC peuple français letfè en masse. (77.) 6 at^ril 1814. — Nouvelle constitullon décrétée par le sénat, par laquelle elle appelait librement au trône de France IiOuis-Stanislas-Xavier de Francci et» après lui les. membres de sa Emilie. (43>)r Foj a^e de Marie-ljouis de Paris, à Orléans* Le ap mars, l'impératrice Marie-Louise, accompagnée de son fils , le foi de Rome , avait quitté les Tuileries , et était allée coucher à Rambouillet; le 3o, elle coucha. À Chartres; le 3i, à Châteaudun; b i*' avril, à Vendôme^ où elle était arrivée à trois heures de laprès^midi; oÎLavait Digitized by Google

— 180 — commencé récemment la route de Vendôme à Blois , et elle D était pas entièrement terminée; les voitures s'embourbèrent dans la fange ; il fallut , pour les en tirer, appliquer la force de tous les chevaux sur quelques-unes des ▼ oitures, et quand on les en eut fait sortir, faire avancer de la même manière celles qui étaient restées derrière : ce fut ainsi que s'opéra la fuite de cette cour naguère si brillante. Le 3 avril , l'impératrice arriva à Blois à cinq heures de l'après-midi, le préfet, Ghristiant, était allé à une lieue en avant de la ville pour la complimenter, et l'avait conduite à l'hôtel de la préfecture, préparé pour la recevoir. La reine-mère, le cardinal Fesch, et les frères de l'empereur, Joseph, Jérôme et Louis, étaient logés dans la ville. Les voitures de la cour fugitive furent placées dans l'espace vide qui se trouve en avant de l'hôtel de la préfecture ; le nombre en était considérable, puisque le train seul de l'impératrice se composait de deux cents chevaux. Ces voitures , ainsi réunies et toutes couvertes de boue amassée pendant le voyage, offraient un aspect singulier: ce fut la pluie qui les nettoya, car dans la situation incertaine des choses, les domestiques n'avaient pas jugé à propos de s'occuper de ce soin ; les superbes voitures de gala n'avaient pas même été mieux traitées. Le 3 avril, dimanche, le curé de la paroisse de St-Denis vint dire la messe à l'hôtel de la préfecture^ attendu qu'aucun des ecclésiastiques attachés à la chapelle impériale n'avait accompagné l'impératrice. Le 4 avril, proclamation de l'impératrice-régente au peuple français. Le 8 avril, vers neuf heures du matin, Joseph et Jérôme ayant fait venir deux voitures attelées devant la porte de la préfecture, entrèrent brusquement dans l'appartement de l'impératrice, et l'un d'eux s'écria ; Madame, il faut que vous veniez avec nous. — Je suis très-bien ici, répondit l'impératrice, où voulez-vous me conduire ? Jérôme répliqua : C'est ce que nous ne pouvons pas vous dire. Marie-Louise demanda si c'était par ordre de l'empereur qu'ils voulaient la forcer de partir, et comme leur réponse fut négative

— i8i — négative, elle dit: Dans ce caa je D*irai pas. — Nous tous j forcerons bien, reprit Jérôme* Alors elle se mit à fondre en pleurs, ce qui n'empêcha pas les deux frères de la saisir par le corps et de Tentraîner avec violence vers la porte ; elle cria , et M. d*Hossonville , le général Cal&relli, M. de Bausset, préfet du palais, et quelques autres officiers de sa maison accoururent à sou secours : Caffarelli dit d'un ton sévère à Joseph et à Jérôme de cesser leurs violences. — Savea-vousà qui vous parlez ?dit Jérôme. — Oui, répliqua le général d un ton dédaigneux... Jérôme et Joseph se retirèrent ; il parait que leur intention était de Temmener à Romorantin ou à Bour|es, et de là en Auvergne et dans le Limousin | où ils Tauraient cou* servée comme otage. Louis était étranger à ces combinai* sons, ^u*ils tentèrent , quelques jours après, de mettre à exécution à Orléans. Il avait été décidé que Timpératrice quitterait Blois le jour suivant; mais lorsque le comte duossonville se pré» senta pour prendre ses ordres, elle lui dit qu on ne pouvait pas atteler, attendu que de tous les domestiques qui res« talent il n*y en avait pas un qui voulût lui obéir; une par* tie d*entre eux , en apprenant les événemens , Pavaient abandonnée pour retourner à Paris; Cependant, grâce à Finterventton du comte Schauwaloff, Timpératrice, le roi de Rome, les personnes qui composaient leur cour, et les troupes françaises qui les avaient accompagnés , partirent le samedi 9 avril, entre dix et onze heures du matin pour Orléans. L'impératrice portait le même vêtement nrun avec lequel elle avait quitté Paris. Le 9 avril, samedi, quatre heures du soir, rimpéralrice*régente, le roi de Rome, âgé de trois ans , madame de Montebello, sa gouvernante» la reine-mère, le cardinal Fesch, Jé* rôme, Joseph, (Louis se rendit directement de Blois à Lau* sanne), ainsi que toute la cour, le trésor et les équipages arrivent de Blois à Orléans par la porte Madeleine ; MarieLouise est conduite, sans pompe ni cortège, au palais i^is* copal; une espèce de garde d*honneui' prise au moment parmi les hommes de bonne volonté de la garde urbaine à pied, fit le service à févéché ; l évêque, Jacques Raillon> et Al» Méréault, directeur et fondateur du séminaire, furent lea Digitized by Google

— 182 — . seuls inembresduclei^éorlëanaï qui
recurent l'impératrice; le préfet, Pieyre, le premier président de la cour
impériale, et le maire, Crignon-Désormeaux, furent aussi les seuls de tous
les magistrats, administrateurs et fonctionnaires publics, qui rendirent
visite à Marie-Louise. L06SMS11S DB Jli GOUB LOBS JDB SOB
ABBITBB A OBLÉABS, Maison de Sa Majesté l'impératrice. S. M.
l'impératrice, le cardinal Fesch, la duchesse de Montebello, le général
Caffarelli, au palais épiscopal; le comte Montesquiou, chez M. Jacquet
fils, rue Hurepois; le comte Beauharnais, le prince Aldobrandin, chez M.
Boisléger-Pompon, rue de Tivoli; M. de Guerchy, au palais épiscopal; la
comtesse Delucay, chez M. Gheulle, rue du fourdon-Blanc; la comtesse
Brignole, chez M. Ghatannes, rue du Bourdon-Blanc; la duchesse de
Castiglione, chez M. Demelleray, place de l'Etape; le comte de Ségur, chez
M. Raguenet St-Albin, place de l'Etape; le duc de Gadore, chez M.
d'Auroche de la Porte; le baron de Bausset, chez M. de Boissj; le baron
de Gussi, chez madame veuve Miron-Raguenet, rue des Carmélites; le
comte d'Hossonville, chez M. Duroux, rue Ste-Aune; le comte Gontault,
chez M. Develard, rue des Carnielles; le comte Ph. de Ségur, chez M.
Raguenet St-Albin, place de l'Etape; le comte de Seyssel, chez M. Deville-
Rourgeon, rue des Carmélites; le baron Liabouillerie, chez M. Benoit-Mérot,
aux Carmélites; le baron d'Héricy, chez M. Benoît-Latour, rue St-Martin-
du-Mail; le baron de Lamberty, chez M. de Gargillès, rue des Carmélites- le
baron Monneval, chez 31. Geoffroy-tles Tils 5 le baron Damieucourt, chez
M. Raguenet aîné; M. Devienne, chez M. Jousse-Fon tanière; M. St-Pereu,
chez M. Royer aîné; le baron Corvisart, chez M. Damaud; M. Bourdier,
chez M. Broue de la Salle; M. Lacornes, chez M. Tribou; M. Roullier, chez
M. Hautefeuille; M. Auger, chez M. Dorsanne; M. Emery, chez M.
Brossard de Lintrye; M. Jonckbloet, M. Etant, chez M. Chenille, rue du
Bourdon-Blanc; le capitaine Lambourg, chez M. Geoffroy Mathieu, rue
Ste-Catherine; trois pages de service, deux sous-gouverneurs, dix-huit
Digitized by Google

— i63 — pages, au lycée ; quatre secrétaires de la secrétairerie[^] deux chez[^]M. Delahaie, rue de l'Evêché , deux chez M. Lucas* Dubois I rue de Hurepois; deux payeurs du trésor, un chez M. Debordelières, rue du Bourg-Neuf, un chez M. Fraise, rue des Bouteilles; trois premières femmesi chez madame Lebert s deux secondes femmes, chez madame Brécherand ; deux filles de garde-robes , chez madame Delaporte, rue du Bourg-Neuf; le coiffeur , chez M. Dubosc, rue des Bons-Enfants ; deux sous-contrôleurs , un mattre dliôtel , trois tranchans , un chef de cave , au palais ; un chef d office, un chef d'éclairage , chez M. Lemerder, rue de TEvêché; vingt[^]quatre hommes de livrée, douze billets de soldats» faubourg St-Vincent; six huissiers , trois chez M* Baulu père, trois chez M. Baulu fils; huit cuisiniers, deux chez M. Deloynes , deux chez M* Payen , plâti ier , deux chez M. Petit, boulanger , deux chez M. David, courtier, rue Porte-St-Vincent. Maison de Sa Majesté le roi de Rome, S. M. le roi de Rome, madame la gouvernai. te , au palais ; madame la comtesse de Doubert, madame la baronne de Mesgri[^]iiy , chez mademoiselle Ducoudray, rue du Bourdon-Blanc; le baron Ganisy , chez M. Trion, rue du Bourdon-Blanc, n[^]st8\$ M. Bourdois, chez M. Berthau; M. Auvity , chez M. Beaumarié ; trois premières femmes, chez M. Pisseau Laurent ; quatre secondes femmes, deux chez madame Simon , deux chez mads[^]e Rousse ; deux huissiers, chez M. Royer , avoué , rue du Bourdon Blanc; un maître d'hôtel, chez M. Legendre, rue des Pensées; deux garçons de salle, un billet de logement , chez M. Bertrand, rue des Bons-Enfants. ' MaiMon de Madame mère, , Madame mère, chez M. Tassin de Montcourt, rue Bretonnerie; le baron de Fontause, le comte de Laville, chez M. Gurault, rue d'Escures ; M. Ornano, chez M.'GeorSeoD, rue Ste-Anne; M. Rosier, secrétaire, chezAf. Tassin le Blontcourt, rue Bretonnerie ; M. Georgeon, colonel de la gendarmerie, chez M. d'Autroche des Marais, rue des Carmélites; de;ux femmes de chambre, trois valets de ■

The text on this page is estimated to be only 22.31% accurate

— i84 — chambre, à Thétel, rue Bietonnerie; deux valets de
chunibre , chez M. Chontou ; un niaître d hôtel, chez M. Tourtière d'Alain e
; un cuisinier, chez M. Venet,épicier; deux valtiLs de pictl, un billet de
logement, rue Bretonnerie; un piqueur, sept paletieueiê, (^uuUe biliet^
dans le voisinage. Maison de Ha Majesté le roi Joseph, Le roi Joseph, les
deux princesses, madame la baronne DanerVfStx dames de service, chez M.
Geffner-Lenormand, rue d*Escures, la; fil. le comte Maihieu, chez M. Por<
cherJChrétien | rue des Fauche ta , 6; M. le comte de Meliteau , ches M.
Cabart fils; M. le colonel Miot , chez M. Cabart père , rue d*Escures; le
général de Slotz , chez Desailly,rae Breton nerie^ le général Ënpert, aide-
de-camp, chez M* Louet-Maîuville ; le comte Tascher, aide*de-camp, chez
M. Braschet ; M. Désastignac, écuyer , chez M. Lou* ▼el-Miron ; M«
Mpnval , écuyer , chez M. Guenou , rue de GourYÎlle; M. Depresle ,
intendant, chez M* Cabart, rue d'Escures ; M. Lallemand , officier
d'ordonnance , chez M. Verdîer, notaire « rue des Eperonniers; M* Rippert,
officier d ordonnance, chez M. Papillon, propriétaire; ' M. Gudin , sous-chef
détat-major , chez M. DemadièresSeguy, rue des Basses-Gouttières; M. le
comte Dannerie, chez M. Savart, cloître Ste-Croiz. Maison de Sa Majesté la
reine Julie, La reine, chez M. GefTrier-Lenormand, rue d'Escures; M.
Bernard , chef d escadron , chez M. de Faryille fils; M. Ocar , capitaine
d*état-major, chez M. Btm benet, avoué; M, Lecordier, capitaine detat-
major , chez M. Marchand, avoué , rue de la Petite-Horloge ; treize valets
de cham* bre, trois ciiez madame veuveGlavier, rue de la Monnaie; trois
chez M. Beaufort-Leblanc,ruedes Basses-Gouttières; trois chez M.
DarnauU-Maucant , rue des Basses-Gouttière»; un chez M. Baulu«Ra|u ,
rue St^BAadou; trois w pa* lais; deux cochers, au palais, rue d'Escures, la.
Maison de Sa Majesté la reine Hortense, La reine, chez M. Tristan, rue
d'Eicures^ Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.65% accurate

— i85 — Maison de LL* MM, le roi et la reine de Vestphalie
{ Jérôme,) Le roi et la reine , la comtesse de Brochot , madame de Loptrîe
le oainte de Wiltembei^, chez M. d'Ëmbrun ; le comte de Surtensiein , chez
Montaudouin, place du Martroi; le gënénil de Zundt , le général comte
Maisburg, chez M. de Mesliers, rue de la Levrette ; le comte de Berger,
chez M. Gauthier , place du Martroi ; le colonel de Phul, chez
mademoiselle d'Orléans j le baron de Sorsème, chez M. Foucault-Pussy ,
rue Ste^'Anne ; le médecin de la reine, diez M. Jallon , rue de la Levrette; le
médecin du roi} chez madame veuve César Berthel , rue des Carmes ; le
capitaine de Mulsburg, chez M. de Moret , rue Sainte* Anne; le major de
Gail, chez M. Johanef, rue Croix-deMalte; le comte de Pickles, chez M.
Chéron , rue Sainte» . Anne; le capitaine Hamel , chez M. de la Giraudière,
rue VasUn ; le colonel de la gendarmerie, chez M. Amault, in* gënieurrue
des Huguenots; quatre gendarmes, à la caserne, rue firelonnene; deux
femmes de cliambre, une à rhôtet, une chez M. Maillet; une fille de garde
^robci à Fhôtel; sept valets de chambre > deux chez M. Babet, deux chez
M. Sirou , deux chez M. Daguet | un chez M. Delvignes ; deux valets de
pied , chez la veuve Maugars ; deux maîtres d*hôtel, chez M. Fourcher ,
confiseur, place du Martroi; un piqueurjun billet de logement, trente
|fMilfreniera, quinze billets de logement, dans le voismage; M. Ghauvet et
son épouse, chez M. Guvot, imprimeur, rue des Trois-Maries; plus quatre-
vingt-dix chevaux dans les auberges, Êiubourg Bannier. Maison de MM*
les ministres. Le comte Molé, ministre de la justice, chez M. le premier
président, rue des Fauchets , n^ i ; ses bureaux, à la cour d*appel; le comte
de Montalivet, ministre de Tinté* rieur, et ses bureaux, chez M. Laverne,
rue des Fauchets, 7; le comte Molien, ministre du trésor public, chez M.
Doyen; ses bureaux, chez M. Lasneau , rue Breton nerie; le ministre de la
marine, chez M. Arihuis, rue de la Crosse, n** i ; ses bureaux, chez M.
Leduc, rue des Charretiers; le ministre des relations extérieures et ses
bureaux, T. i". a4 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.87% accurate

— 18G — chez M. Baguenau de Yévié » rue Bretonnerie, n° 9; le duc de Gaëte, ministre des finances, et ses bureaux; chez M. Guieu (Yévié) rue Bantiier, 6 ; le duc de Feltre , ministre de la marine et ses bureaux, chez M. Grenouillet, rue du Colombier , n° 12 ; le ministre du commerce, chez M. Hubert-Grignon, rue de Gourville, n° 23 ; ses bureaux, chez M. Lemoine de Lattingy ; le ministre des cultes et ses bureaux, le comte Daru, chez M. Crignon-d'Ouzouer, rue de Recouvrance; le ministre de l'administration de la guerre, chez M. Miron-Lamotte ; ses bureaux, chez M. Gaillard , rue d'Escures; le duc de Rovigo , ministre de la police générale, et ses bureaux , chez M. de Brunville, rue Bretonnerie, n° 5; le comte Renaud St Jean d'Angely, chez M. de Rocheplatte; M. le duc et M. la duchesse de Bassano , secrétaire d'Etat, chez M. de Grillau; ses bureaux, chez M. Froberville, rue Bretonnerie. Maison de S, A, M. le prince archichancelier. Le prince, deux valets de chambre , trois valets de pied, huit chevaux à la préfecture. ' Logement (le MM. les conseillers d'Etat . Le comte Duchâlel, chez M. Davesies, impasse des Barbacanes ; le comte Fiançais de Nantes, chez M. de Bussy ; le comte Muraire, chez M. de la Place , rue de la Clouterie, n° 13; le comte de Lavalette, chez M. Demadières père, rue d'Anvers; le comte Merlin, procureur-général impérial, chez M. Moreau; le comte de Montgion, chez M. Longuet ; le comte Marey , chez M. Deloynes-Fnmichon, rue Bretonnerie; le comte Costa, directeur des ponts-et-chaussées, chez M. Balliet , ingénieur en chef, rue des Basses-Gouttières ; le baron de l'Ornerieul, chez M. Laisné-Villeveque , rue St-Euverte; le baron Quinette, chez M. Loyré, rue Mâchecloux ; le comte Real, chez M. Landré, rue des Petits-Souliers; M. de Guerchy, chez M. Pajot, rue Vieille-Monnaie; M. le chevalier Gault, chez M. de Morogues, rue d'Escures; M. le comte Boulay, chez M. Esnouf, rue Bretonnerie. (4.) Le 9 avril 1814 , le trésor de l'impératrice, les belles voitures de la cour, principalement celle où était le ber

Digitized by Google

ceau du roi de Rome , qui avait été , à la naissance de cet enfant, donn[^] par la ville de Paris, sont conduits en parde dans la cour del*hôtel de la mairie, dans le clottre de Sainte[^] Croix, devant les tours* pour y être en sûreté ; une soïian* taïoe d'autres voitures furent placées sous le portait de la laffiaerie de M. de Brouville, liufoourg Qannier, ainsi qaeaur la place en avant de cet établissement. (77.] 10 avril 1814 {huit heures du matin), — A cette heure le bruit se répand dans Orléans que les plus riches yoitaires qui étaient dans la seconde cour de l'hôtel de la mairie, quoique gardées par plusieurs factionnaires placés à l'extérieur sur la place de TËtape , et la fermeture des portes intérieures, avaient été pillées par des personnes qui s'étaient introduites par une issue qui communiquait du jardin de la mairie à une maison de la rue d'Escures. Dix heures du matin , four de Péquee. — Messe dians lesappartemens de l'impératrice [^] en présence de madame mère et de quelques dames de la cour; Tévèque Jacques Rai lion officia, et M. Tabbé Hérault fit la quête. On fit la remarque que les prières pour Tempereur ne lurent point dites. (7.) Dix heures du soir. — Plusieurs coups de fusils et deScrîs de vive Vempereur se font entendre sur la place du Martroi et dans la rue d Escures. IVÎ. le baron de Morogues, alors membre du conseil municipal, dans 1 intention de connaître les motifs de ce bruit, s'échappe de chez lui, malgré les piières de madame de Morogues, de ses enfans et de ses parens qui l'entouraient , pour aller * avertir M. le maire, Crignon-Désormeaux , et s'entendre avec lui pour arrêter ce commencement démeute; ce dernier, d'abord irrésolu , consent entin à suivre M* le baron (1

The text on this page is estimated to be only 29.46% accurate

— 188 — sommer les soldats de la garde impériale, qui veillaient sur ce précieux dépôt, de se réunir à lui pour l'enlever; mais ces braves loin de trahir leur consigne, s'opposèrent à ses projets après des refus très-énergiquement exprimés, un d'eux tira un coup de fusil, lequel ayant abattu le cheval et renversé le cavalier par terre, mit la déroute parmi les révoltés, qui, en poussant des cris, se salivèrent dans toutes les directions. Par le plus grand bonheur, M. le baron de Morogues, resté seul sur la place, ne fut point reconnu par les fuyards^ lesquels en se dispersant le renversèrent sur le pavé et lui passèrent même sur le corps. On sut le lendemain que le jeune chef était Jérôme, un des frères de Napoléon, qui, comptant sur la participation de la garde impériale, avait monté ce coup pour se saisir du trésor, enlever l'impératrice et le roi de Rome, espérant réussir à Orléans plus aisément qu'à Blois, où il avait échoué dans un semblable projet. (7-77*) Il arriva le 11 avril 1814. — Madame mère quitte Orléans pour se rendre à Rome avec son frère le cardinal Fesch. — La maison de St-Charles, au Portreau, est convertie en hôpital militaire pour y recevoir une partie des blessés français qui devaient être évacués sur cette place. Pour hâter son établissement, le maire fait un appel à l'humanité de ses concitoyens, auxquels il faut rendre la plus éclatante justice en publiant que napoléonistes, royalistes, républicains, ultras ou modérés, tous à l'envi oublièrent leurs opinions particulières pour ne voir, dans les malheureuses victimes de la guerre, que des Français. Aussi à peine la circulaire imprimée du maire, qui désignait les objets nécessaires, fut-elle connue, que bois de lits, paillasses, matelas, draps, couvertures, ainsi que les ustensiles et la poterie nécessaires furent de suite portés à St-Charles avec un zèle et un empressement vraiment admirables. On ne voyait dans toutes les rues et maisons d'Orléans que femmes, vieillards, enfans des deux sexes, faisant de la charpie et des bandes ou coujresses pour garnir de ces objets la pharmacie et les magasins de l'hôpital

— 189 —
 — i89 — pico, avant que les blessés fussent ai rives. ()ti vit plusieurs maîtresses de pensions occuper leurs jeunes élèves, nonseulement pendant les récréations, mais encore pendant les jours de congés ^ à préparer les linges pour les païsemens. (4-7 7-) — Plus de cent voitures , attelées de deux et trois chevaux, chargées de pains de munition arrivent à Orléans, et leur chargement est de suite jeté à la rivière, le pain étant moisi au point qoe les chiens les plus affamés n en toulurent point manger. Ces équipages , qui devaient se rendre à Farmée, où les soldats mouraient de faim , avaient été méchamment et à dessein détournés de leur destination. — Ordre du gouTemement proTÎsoire qui &it saisir, à Orléans, le trésor de Napoléon , par des commissaires envoyés à cet eilet. Ce trésor se composait de la somme de vingt-trois millions en or, de quatre millions cinq cent mille francs de présens et de portraits enrichis de diamans, de la vaisselle d'or et d'argent, des effets précieux et ceux même d'un usage journalier à Timpératrice et à son fils : le tout fut emporté à Paris sur les mêmes four|
 [ons qui les avaient amenés de Blois à Orléans, et sous 1 escorte des mêmes gardes impériaux qui les gardaient. Un cof&e renfermant pour plus de six cent mille francs de diamans, est resté deux jours en dépôt chez M. Lojré. 12 at^ril 1814. — Le prince Esterhazy arrive à Orléans, et Timpératrice partit avec lui le même jour pour le château de Rambouillet ; elle avait six voitures pour elle et pour son fils, mais point d'escorte. M. le comte de Sé^ur, grand-maître des cérémonies, lui présenta pour la, dernière fois la main pour monter dans sa voiture. Penrdant le séjour de Marie-Louise à Orléans , son fils, le petit roi de Rome se fit remarquer par sa gentillesse et par ses jeux enfiintins : pour Tamuser , des pages, en présence de sa gouvernante, lui avaient placé, dansla lonfueur de la cour de Fêvêché, des petits bâtons fichés deottt entre les pavés, et le jeune prmce, habillé en matelot couleur bleu tendre, coiffé sur ToreîHe avec une toque de Digitized by Google

— 190 — YeionriDoivi armé d'uD joujou fait en forme de sabre turc, leur commandait comme à des soldats rangés en bataille. Plusieurs habitants, soit de la garde ou autres, qui, par curiosité étaient entrés dans la cour, eurent la permission de le prendre dans leurs bras pour le caresser et jouir des sourires de cet enfant malheureux. » — Arrivée à Orléans d'un commissaire extraordinaire envoyé par le gouvernement provisoire de France pour être prêter aux autorités civiles et administratives le serment de fidélité à leur gouvernement, et faire disparaître les signes extérieurs du règne de Napoléon, Dans la même journée, le maire fit porter le buste en marbre de l'empereur et le tableau en pied de Napoléon dans un des greniers de la mairie, et ôter du portail principal le drapeau tricolore qui flottait à l'extérieur, et le fit remplacer par le drapeau blanc. La vue de ce signal fut un coup de massue pour plusieurs habitants d'Orléans, qui furent désignés sous le nom de *najpaUo'* nêteê; mais aussi cette couleur fut pour bien d'autres personnes le symbole de leur triomphe et l'objet de leur vénération. On cita l'enthousiasme extraordinaire de M. le marquis de *** » chevalier de St-Louis, lequel ayant voulu voir de ses propres yeux, le drapeau blanc qui était placé à l'hôtel-de-ville, se rendit sur la place de l'Étape, où étant arrivé, il se mit à deux genoux sur le pavé, et, dans son extase, dit à haute voix en élevant ses mains jointes vers le ciel : « Je te salue, ô drapeau de mes pères ! je te salue, ô drapeau de mon maître, de mon roi ! » (76.) — Il est K { niiclu avec profusion, à Orléans, l'écrivit séditieux (qui avait) ; LE BRANDON. Tous les rois alliés pour asservirai terre, Ont dit nous oe pouvons maîtriser nos sujets Chxvn portant dans Paris la famine et la guerre; Mais ce n'est pas assez pour punir les Français Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.90% accurate

De ravager leurs champs, d'in

The text on this page is estimated to be only 26.63% accurate

— ^9^ — Les martyrs courageux que re

The text on this page is estimated to be only 24.38% accurate

3°, La copie de Tadhésioii du duc de Feltre, ministre (Clark) ;
4**, La copie de Tadresse du gouvernement provisoire à l'armée. Adresse
du gouvernement provisoire à (année. Squats , Vous n* êtes plus à
Napoléon ^ mais vous êtes toujours à la patrie; votre premier serment de
fidélité fut pour elle : ce serment est irrévocable et sacré. La constitution
nouvelle vous assure vos honneurs, vos {rades I vos pensions; le sénat et
le gouvernement provisoire ont reconnu vos droits ; ils sont sûrs que vous
n'oublierez pas vos devoirs. Dès ce moment vos souffrances et vos Étitues
cessent ; votre gloire demeure toute entière \$ la paix vous garantira le fruit de
vos longs travaux. Quelle était votre destinée sous le gouvernement qui
n'est plus ! Traînés des bords du Tage à ceux du Danube, «jef bords du Nil
à ceux du Nieper ; tour-à-tour brûlés par les chaleurs du désert ou glacés par
les frimats du nord , vous éleviez, sans intérêt pour (a France , une
grandeur mortelle dont tout le poids retombait sur vous confine sur le
reste du monde. Tant de milliers d'hommes braves qui Sue les instrumens et
les victimes d'une force sans prudence qui voulait fonder un empire sans
proportion; combien sont morts inconnus pour augmenter la renommée
d'un seul homme ! Ils ne jouissaient pas même de ce qui leur était due;
leurs familles , à la fin de chaque campagne, ne pouvaient constater leur fin
gloireuse et s'honorer de leurs lauriers d'armes. Tout est changé: vous ne
pérerez plus à cinq cents lieues de la patrie, pour une cause qui n'est pas la
sienne ; de jeunes Français ménageront votre avenir, car leur fierté %
votre. vos ancêtres ont gouverné vos ancêtres très ; le temps perpétuait entre
eux et nous un Jong Mérite j'ai de souvenirs, d'intérêts et de services
réciproques • cette race antique a produit des rois qu'on surnommait les
pères du peuple; elle nous donna Henri IV que les guerriers nomment le roi
vaillant, et qui a labouillé/sur 9Q|9|meroit toujours le bon roi* T. I*. a5
Digitized by Google

— J9i Cest à ses enfans que Tolre sort est confié ; pourriez* *
 Vous Goncevoir quelques alarmes? Ils admireraient dans une terre étrangère
 les prodiges de la valeur française; ils radroiraient en gémissant que leur
 retour fût suspendu par tant d'exploits inutiles. Ces princes sont enfin au
 milieu de vous; ils furent malheureux comme Henri IY, ils régneront comme
 lui« Ils n*ignorent pas que la portion la plus distinguée de leur grande
 fiimine est celle qui compose Tarmée ; ils veilleront sur vous comme sur
 leurs premiers enlans. Restez donc fidèles a votre drapeau; de bons
 cantonnemens vous seront donnés; il est parmi vous des guerriers qui,
 jeunes encore, sont déjà des vétérans de la gloire; leurs blessures ont doublé
 leurs années : ceux-là , s*ib le veulent) iront vieillir auprès de leur berceau,
 avec des récompenses honorables; les autres continueront de suivre la
 carrière des armes avec toutes les espérances d*a* vancement et de stabilité
 quelle peut offrir. Soldats de la France , que tous les senliniens français
 vous animent ^ ouTrez vos cœurs à toutes les affections de fiimille, revenez
 vivre avec vos pères, vos frères, vos compatriotes. Gardez votre héroïsme,
 mais pour la défense du territoire et non pour Tinvasion du territoire
 étranger ; gardez votre héroïsme , mais que Tambition ne le rende point
 funeste à la France, funeste à vous mêmes et qu'elle n*en âtsse plus' un
 sujet dHnquiétude pour VËu* rope entière. Le prince db BiiiivBNT
 (Talleyrand), le duc DBDALBERGyPBAlfÇOIS Z»B JaVCOUBT,
 BbuRMONViLiiS, l'abbé db Moutbsquiov. Par le gwnreniciiiient provisoire
 : DupoNT (de Nemours), secrétaire -général. Imprimé à Orléans, chez
 Rouzeau-Montaut, imprimeur del'évêché et de la mairie , rue Royale. i3
 avril 1814. — Soult, à la tête de 30,000 Français, combattait sous les murs
 de Toulouse , et défendait cette ville contre 80,000 vieux soldats
 commandés par Wellington : ce fut ce jour qu'eut lieu celte bataille si
 glorieuse pour ce mai'échal et pour les troupes françaises i le champ
 Digitized by Google

— 19^ — * de bataille , fui couvert de 15,000 Anglais et 10,000 Français. Il paraît que cest par suite des ordres secrets du duc de Rovigo que cette bataille a eu Heu : lord Calhcart elle gouvernement provisoire avaient envoyé le colonel Gooke et le colonel St-Simon à lord Wellington et aux maréchaux Soult et Suchet, pour leur donner la nouvelle de ce qui s'était passé à Paris, et de la déchéance de Napoléon;! ils arrivèrent à Orléans le matin du 8 avril , et ils dînent à l'hôtel de la Boute-d'Or, rue des Minioies, avec M. Thompson , autrefois membre du parlement. ' pour Evésham , et depuis plusieurs années prisonnier de Guerre dans cette ville; des gendarmes qui entrèrent dans la chambre où ils se trouvaient leur dirent de se rendre chez le général Chassereaux, qui commandait la division ; le colonel St-Simon répliqua que lui et le colonel étaient porteurs de dépêches pour le maréchal Soult et lord Wellington , annonçant la déchéance de Napoléon , et que comme ils n avaient pas de lettres pour le général Chassereaux , ils ne se rendraient chez lui qu'après leur dîner ; les gendarmes sortirent, mais ils revinrent quelques instans après et donnèrent ordre aux deux colonels de les suivre de suite : après les avoir entendus, le général Chassereaux les fit partir sous escorte pour Blois, où ils furent retenus jusqu'au 9 au soir ^ jour du départ de l'impératrice pour Orléans; de manière qu'ils ne purent se mettre en route que le 10 et n'arrivèrent à Toulouse qu'au moment où la bataille finissait. Ainsi, la mort de 25 à 30,000 hommes, qui a eu lieu dans cette sanglante affaire, a été occasionnée par suite d'un dîner pris dans une auberge d'Orléans, puisque , sans ce repas, les colonels St-Simon et Cooke seraient arrivés à Toulouse avant la bataille.

(7.) — Distribution gratuite, faite à Orléans, d'un pamphlet très violent contre Napoléon et sa famille, intitulé Lettre au Sénat, Cet écrit fut attribué à M. de V^ ^ ^ membre du conseil municipal de cette ville. 14 avril 1814- — Proclamation du maire d'Orléans, affichée et publiée dans les rues et places de cette ville.. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.41% accurate

Cette proclamation portait textuellement la phrase suivante; \v
maire y disait que « les vœux secrets de son cœur appelaient depuis quinze
ans Louis XVIII sur le trône de France. » La même affiche indiquait une fête
publique le dimaa* cUe suivant. — Le comte d'Artois , frère de Louis
XVIII (depuis Charles X), est proclamé lieutenant-général du royaume de
France. Ce prince fiait son entrée à Paris en cette qualité» et promet , au
nom de son frère, Vabolition de la côbscripticm et celle des droits réunis.
(43-8a.) — La maison de St-Charles , fauboui^ d'Orléans^ ne • pouTant
contenir tous les blessés et les malades de Tarmée qui continuaient d'arriver
dans cette ville, on est obligé d'établir un deuxième hôpital militaire dans
les bâtimens de la raffinerie de M. Ladureau , aux Augustins , qui alors
n'était pas en activité. i5 avrH i8i4* — Des personnes charitabee
d*Orié«QSy épouvantées de la position malheureuse des soldats bleèses,
remettent en moins de six heures de temps y entre les mains du maire,
plusieurs sommes d*argenL Gesdons^tuilSi qui s'élevèrent à la somme
de40,000 fr., âurent remis à mesdames de Billyi de Talleyrand , Gallard et
Delaage , qui par humanité et diarhé s'étaient dévouées k la mort) et
Ênsaient le service de l'hôpital militaire. f AL le maire trouva ces dames
occupées à panser des blessés dans une salle des bâtimens des anciens
Augustins, où gisaient sur le carreau plus de soixante corps morts déjà en
putréiacion et entassés les uns sur les autres à la hauteur des croisées. Il fit
sur>le-champ enlever ces objets hideux, qui suffoquaient et infectaient les
plus résolus des infirmiers. — Par ordre du gouvernement provisoire
promulgué à Orléans, les notaires et autres officiers publics sont obligés de
rédiger les actes au nom de ce gouvernement, et non plus à celui du
gouvernement déchu. Déjà les diverses administrations s'étaient conformées
à icet ordre avant sa promulgation. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.50% accurate

— 197 * 16 a[>]rii 1814. — Ordre de la police d Orléans qui enjoint à tous les habitans de porter la cocarde blanche. Depuis quelques jours les plus chauds partisans des changemens survenus en Iran ce s'en étaient décorés par enthousiasme. — Les blessés et les malades français ne discontinuant pas d arriver à Orléans, l'hôpital de St-Charles ni la lalfi nerie des Augustins ne suffisant pas pour les cf)ntenir , l église des Capucins est encore transformée en hôpital militaire. Ces hus {)ices iuiipro visés étaient dirigés par des relio^ieuscs de l Hôtel-Dieu de la ville, ainsi que par M^{TM**} de Biiiy, cl(Talleyrand, Gallard et Delaage, dont le zèle charitable et angélique ne reculait devant aucun danger. 17 wril x8i4* — lics hôpitaux miHtaires tétabtis à rHôtelDieu^ à St-Charles, dans féglise' des Capucins, et dans la raffinerie des Âugustins, ne suIBsent pas pour contenir les malades et les blesses qui arrivaient à OrleanSi les ordres furent donnés pour évacuer ces malheureux sur la ville de Tours ; en conséquence , plus de trente bateaux et les hommes d'équipage néceasaîres spot mis en ré-, quisition par Tautorité préfectorale. ^ Le sieur Robineau'-Marois, marinier, lut désigné pour faire partie de ce convoi ; mais son grand âge ne lui per*» mettant pas de faire ce vovage , il chargea son fils, Robineau-Champanois, jeune nomme actif et intelligent, de le remplacer. Chaque bateau portait de i5o à 160 blessés, oequi faisait, pour les trente, environ 4)8oo malades. Rendu à Tours , M. Robineau fils se disposait à revenir, lorsqu^un ordre signifié avec menace d'être .mût sout cié^ l'obligea de partir sur-le-champ pqr Saumur avec lao prisonniers de guerre de diverses nations, blessés ou malades, et de plus, 4^ détenus royalistes , extraits des prisons de cette ville, sous lescorte de gardes nationaux et d'un gendarme chargé de la surveillance particulière du sieur Robineau. Arrivé dans cette dernière ville, il croyait son voyage terminé ; mais il en fut bien autrement: une réquisition

« Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.26% accurate

— 198 — avec menace de prison , le força de repaⁿii pour
Arig^uur Jallon. 17 cwni 181 4- — Féle publique, et Te Dfii/m chanté dan«;
l'église do St(-Ooix d'Orléans , pour célébrer le retour

The text on this page is estimated to be only 26.43% accurate

— 199 — Napoléon . quitte la ville d'Orléans ^ qu'il habitait depuis le 9 de ce mois. (77.) ao avrU i8i4* Louis XVIIIaît son enirée solennelle à Londres. ao auri1 1814. — Napoléon , se rendant à lile d*£lbe, passe à Montar^îs à quatre heures et domie du soir , dans une voilure à six chevaux, ayant vingt*cinq hommes derrière lui : les généraux russes, autrichiens, anglais, prussiens et français qui raccompagnaient, occupaient six voitures à six chevaux chacune; vingt autres voitures formaient sa suite. (43)* - — M. V** d'Orléans, se présente dans la cour de l'hôtel de la préfecture de cette ville, et là, enélevantson chapeau (le la main droite, et étendant la gauche, il se mil à crier à tue-tête , et à plusieurs reprises. F'ii^e LéOuis XyiILî 'vivent le Bourbons et la famille ro/ale! à bas y à bas Venu» pereur et son préfet ! M. le préfet Pieyre , averti de ces vociférations , se présente sur le perron de son sallon; alors , le provocateur le saisit au collet , le renverse par terre en fui reprochant d'avoir retenu les journaux , et même les lettres qui depuis quelques jours arrivaient de Paris* Cette dénmrche imprudente fut blâmée par les Orléa^ nais paisibles, attendu que le préfet était encore en place et dans son ltôtel , que la cour de la préfecture était remplie des oldats mëoontens, ce qui pouvait occasionner une révolte et de grands malheurs dans la ville; heureusement il n*en Ait pas ainsi : les provocations de M* V^^ furent mé> prisées , et il eut le temps de se sauver de 4a ville après cette action imprudente , qui trouva pourtant quelques approbateurs* — Le même jour , à sept heures du soir , INI. le préfet Pieyre, prévenu de l'arrivée de son successeur, quitte son cahinet et son hôtel pour se loger en ville en attendant son départ. (76*79.) ai ai^ril 18 14. — Arrivée à Orléans de M. Auguste de Talleyrand, neveu de Talleyrand, prince de Bénéveni, leI Digitized by Gopgle

The text on this page is estimated to be only 21.96% accurate

— aoo uel venait (J être tionuuépréiet du Loiret enren^placeouint e M. Piejre , destitué. A a avril i8i4* — ' MutaûpQS survenues à la préfîsolttre du Loiret, lors de l'arrivée du nouveau préfet de Talley* rand ; cette administration fut ainsi coinposée : M. de Taileyrand, préfet , enreraplacement de M.Pieyre* M. de Kermelec, sous-préfet. M, Olivier de Maison neuve , secrétaire-général» en femplaceniement du baron Ghauciruc de Grazannes. MM. Brillard et Savart, conseillers de préfecture, ^ conservés ; M. Rabelleau, conseiller de préfecture en ' remplacement de M. Meunier. ik^aml ibi4* — Louis X-VIII débarque à Calais. a8 avril i8i4« — Louis XVIII arrive à Gompîègne. 29 ai>ril 18 14. — Le roi Louis XYIIF , en attendant son entrée dans Paris , sa capitale, vient fixer momentanément sa résidence dans l'abbaye de St Ouen, non loin de SaintDenis » qui avait été préparée pour le recevoir. (43*) 3o avril f8i4* — épidémie, qocasionoée par les miasmes pestilentiels, se déclare dans les hôpitaux miliuires établis à Saint-Charles , aux Capuciqs et à la ralfio^iri^ des Augustin. Malgré tqutes les précautions qui furent prises, la mortalité fut ef&airante parmi les jnalades et les blessés; plusieurs eccl^iastiques d'OrJeans ^etouèrept, pour ainsi dire, à la mort en adoiiinis* |tran t)es secours spirituplsel des cposolations à ces victimes iie la guerre. Âucuq dei|X n'abandonna la tâche qu'il s'était vpioi|tairen9jent imposé , malgré toui les dangers qu'ils jçpuraient, et la perte de plusietirs de leurs confrères, parmi lesquels on cite avec vénération M. labbe Harengd , savant botaniste et précepteur du fils de M. le bajron de Gambraj) à Orléans. Ce vertueux ecclésiastique^ par un "zèle charitable, quitta une vie douce et heureuse jpour irllyàfrente ans, cherdieria mort dans cesKeuxi|e douleur. Le même sentiment admirable dirigea ine^j|ipes de Billy, de Taileyrand | Gallard e)t Ddlangé, lea myifs de Digitized by Google

— 401 —

Dieu ^Orléans qui gouvernaient ces maisons emYestées, ainsi que les médecins de la ville qui donnaient leurs soins aux malheureux soldats qui mouraient par centaines. Parmi ces derniers, MM. Jallon^ Payen , La tour fils, Maussion, Ranque, Lanoix, LambroD| Gable, se firent remarquer par leur dévoûment et leur courage. C'est avec un sentiment d'admiration et de reconnaissance que nous les signalons dans notre ouvrage : puisse ce souvenir d'un simple citoyen les dédommager de l'ingratitude de ceux qui oublièrent leurs bienfaits! 30 ami i8 14- — M, Talleyrand, préfet du Loiret» et le corps municipal d'Orléans , arrêtent les mémoires des ouvriers et des marchands qui avaient été mis en réquisition pour travailler et fournir tout ce qui avait été nécessaire pour les travaux des fortifications de la ville , du 15 février au 11 mars dernier* Les états de dépenses furent arrêtés à la somme de 29,000 fr. et les époques de paiement furent fixées à diverses dates. Ce montant ne renfermant pas la dépense faite pour la petite expédition militaire contre les GosaquesS| qui s'éleva à 1,305 fr. il en résulte que la présence des sauvages du nord sous les murs d'Orléans, occasionna à cette ville la dépense totale de 30,305 fr, 05 c. (40 30am^i8i4>-^ Le corps municipal d'Orléans s'as* semble pour nommer cinq députés pris dans son sein » afin d'aller au-devant du duc d'Angoulême , neveu du roi Louis XVIII et fils de Monsieur, que Ton attendait dans cette ville. Furent nommés : MM. Crignon-Désormeaux, maire; Dufour de Pibrac père^ adjoint; Vandebergue Ghampguérinj Baguenaultde Viéville , Grignon d'Ouzouer. i*"^ mal 18 14. — Te Deum en adion de grâces de l'arrivée de S. M. Louis XVIfl h St-Onrn . près Paris, remarquable par la revue et l'enthousiasme de la belle cohorte urbaine a pieil , nuuvellement formée à Orléans sous le commandement de M. de Guercbeville. Digitized by Google

— 90a S mal 1814. Déclaration du roi Louis XVIII l'JOUIS , par la grâce de Dieu , roi de France et de Navarre , à tous ceux qui ces présente» verront , salut. Rappelé par Tamour de notre peuple au trône de nos pères , éclairé par les malheurs de la nation que nous sommes destiné à gouverner, notre première pensée est d'invoquer cette confiance naturelle nécessaire à notre repos, à son bonheur. Après avoir lu attentivement le plan de constitution proposé par le sénat dans la séance du 6 avril dernier, nous avons reconnu que les bases en étaient bonnes, mais qu'un grand nombre d'articles, portant l'empreinte de la précipitation avec laquelle ils ont été rédigés, ne peuvent dans leur forme actuelle devenir lois fondamentales de l'État. Résolu d'adopter une constitution libérale^ voulant qu'elle soit sagement combinée, et ne pouvant en accepter une qu'il est indispensable de rectifier, nous convoquons, pour le lo du mois lie juin de la présente année, le sénat et le corps législatif, nous engageant à mettre sous Içurs yeux le travail que nous aurons fait , avec une commission choisie dans le sein de ces deux corps et à donpeir pour base h cette constitution les garanties suivantes : t

The text on this page is estimated to be only 21.56% accurate

— 203 — Ce sénat et la chambre des députés des départements
L'impôt sera librement consenti ; La liberté publique et
indivisible assurée; La liberté de la presse respectée ^ sauf les précautions
nécessaires à la tranquillité publique; La liberté des cultes garantie; Les
propriétés seront inviolables et sacrées } la vente des biens nationaux restera
irrévocable; Les ministres responsables pourront être poursuivis par une
des chambres législatives et jugés par l'autorité; Les juges seront indépendants
et le pouvoir judiciaire indépendant ; La dette publique sera garantie , les
pensions , grades , honneurs militaires seront conservés ainsi
que l'ancienne et la nouvelle noblesse \$ La Légion-d'Honneur, dont nous
déterminerons la décoration, sera maintenue; Tout Français sera admissible
dans les emplois publics et militaires; Enfin nul ne pourra être inquiété pour ses
opinions et ses votes. Fait à St-Ouen, le 4 mai 1814* LOUIS. Ordre du jour.
Monsieur le baron de Talleyrand , préfet de ce département, me charge,
Messieurs, de vous témoigner sa satisfaction du zèle que vous avez montré
dimanche dernier. Vos cris d'allégresse au 10 août ne l'ont point surpris :
Français et propriétaires, cet élan du cœur était l'expression pure des
sentiments de joie que vous éprouvez de voir remonter la famille des
Bourbons sur le trône de leurs ancêtres. Officiers, sous officiers et gardes,
ce remerciement doit être pour tous un motif d'encouragement. Tous les
membres de la cohorte sont, par le présent, prévenus de se rendre
dimanche prochain , 8 mai , à huit heures

The text on this page is estimated to be only 27.77% accurate

— 4 — heun s vt Homie très-précises du matin, à riiôtel Je la
mairie, pour assister à la cérémonie de la Pucelle. Cette fête de la ville
rappelle de glorieux souvenirs ; M. le commandant a la certitude que
chacun sera dans la plus grande tenue, et que personne ne manquera à
Tappelqui sera lait à l'hciire précitée. La précaution que l'on prend de
donner l'heure de rigueur , atieint le double but de faire perdre le moins de
temps possible et d'éviter de rompre les 61es déjà formées, ce qui retarde le
départ de la troupe. On attend de jour en jour S. A. Monseigneur le duc
d'Angoiïleme. Messieurs de la «arde auront l'honneur de faire le service
auprès de sapersuiine. Les autorités constituées et M. le commandant
désirent que quelques-uns d'entre eux veuillent bien former une escorte de
cavalerie pour aller au-devant (hi prince. Ceux qui sont dans i intention de
former cette compagnie, qui devra être au moins de trente personnes,
voudront bien donner leur nom à M. Boulé, adjudant de la cohorte, qui leur
transmettra les ordres que Tautorité supérieure aura donnés. Le
commandant de la cohorte y Db Gvbbchbtillb. Extrait du Moniteur du 3 mai
1 8i4Le roi a admis à son audience à St-Ouen, le 2 mai, les grands corps de
l Etat; parmi les réponses que Sa Majesté a daigné adresser à chacun d'eux
et qui peignent sa bonté, on remarque celle faite à la cour des comptes. Le
roi a bien voulu répondre qu'il recevait avec satisfaction les sentimens
exprimés par le premier président au nom de la cour îles comptes, que ses
besoins personnels ne seraient jamais nen pour lui , que ceux de l'État sont
et seront tout, que cette cour pouvait toujours y compter. ♦ Lors de la
présentation des clés de Paris, le roi, plein de la joie de se voir enfin rendu à
ses peuples , a dit : «Enfin, me voici dans ma bonne ville de Pans; j'éprouve
une vive émotion du témoignage d'amour quelle nie Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.51% accurate

— :io5 — donne en ce moment ; rien ne pouvait être plus agréable à mon cœur que de voir relever la statue de celui de me» . nobles aieuz dont le souvenir m'est le plus cher. « Je touche ces clés et je vous les remets ; elles ne peuvent être en de meilleures mains, ni confiées à des magis* trats plus dignes de les garder. • 4 nini t8i4. — Le duc d'Angoulême arrive à Orléans par la porte du pont, vers midi ; il fut reçu avec enthousiasme et conduit au palais de la préfecture où ses logemens avaient été préparés. Après environ deux heures de repos, ce prince, vêtu à l'anglaise, coiffé d'un petit chapeau à (Jeux cornes, l'une par devant, l'autre par derrière, lequel était ombragé de plumes de coq de diverses couleurs, parcourut les principales rues de la ville, monta sur un grand cheval blanc, escorté du préfet Talleyrand, du maire Crignon-Désormeaux, de plusieurs gardes urbains à pied et d'une compagnie de cavaliers volontaires Orléanais, et suivi du peuple qui criait : f^ipe houis A P III l vive le duc d'Angoulême ! vivent les Bourbons l (4"76"77*) 5 mai 1814* — Le duc d'Angoulême quitte Orléans pour aller à Paris ; il fit le trajet du palais de la préfecture à la porte Bannier dans une voiture qui allait au pas et dont les portières étaient ouvertes ; il passa par la place de l'Étape, la rue d'Escures^ le Martroi, la rue Bannier et sortit de la ville à neuf heures du matin, aux acclamations du peuple Orléanais. Cette petite fête, improvisée pour la réception du prince, coûta à la ville la somme de 1,100 fr. (4~77«) — A huit heures du matin le roi Louis XVIII quitte sa résidence de St-Ouen pour s'en rendre à Paris et faire son entrée dans cette ville, capitale de son royaume, dont les clés lui avaient été présentées la veille par des députés parisiens et pour prendre les rênes du gouvernement. 5 mai 1814.*- Louis-Stanislas-Xavier de France, frère de l'infortuné Louis XVI, fait son entrée à Paris, entre midi et une heure, sous le titre de Louis XVIII le Désiré Cette entrée fut brillante et solennelle ; elle avait été préparée depuis plusieurs jours par M. le comte d'Artois^ Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.77% accurate

— 206 — que le roi avint immédiatement l'attachant-général du royaume et le fit son fils le duc d'Angoulême y de concert avec les vrais alliés, en présence du peuple de Paris et d'une portion de la garde nationale de cette ville » et de « quatre cent cinquante mille soldats étrangers de toutes les nations. Louis XVIII, à son arrivée dans la capitale, prend aussitôt les rênes du gouvernement, et par le fait dissout le gouvernement provisoire. Le roi, qui avait fait rédiger une nouvelle constitution, ou charte constitutionnelle, qu'il voulait octroyer à ses peuples, renouvelle la convocation du sénat et du corps législatif pour le 10 juin prochain, comme il l'avait annoncé par sa déclaration datée de Saint-Ouen le 4 mai dernier, à l'effet de la faire adopter au lieu et place de celle proposée par ces deux corps dans leur séance du 6 avril présente année. (43.) 5 mai 1794 — M. le Laroche (Je Tailland, nouvellement nommé préfet du département, pour célébrer l'entrée du roi dans Paris, réunit à un banquet de soixante-dix personnes tous les chefs des corps religieux, civil et militaire, parmi lesquels on distinguait M. le baron Boyer, général de division de la garde, MM. les barons Hemion et Lapointe, généraux de la même division, et M. le baron Ghassereaux, général commandant le département. M. le préfet prouva qu'élevé à la cour de Louis XVI, il en avait conservé le bon ton et la dignité, par la manière affable et aimable avec laquelle il fit les honneurs de cette réunion brillante et nombreuse, et la franchise qu'il sut inspirer à tous les convives. A la fin du repas, plusieurs toasts furent portés, le premier par M. le baron Pelt-Lafosse, premier président de la cour royale, à qui M. le préfet fit la galanterie d'en réserver l'honneur : > « La prospérité du règne de Sa Majesté Louis XVIII ; puisse-t-il durer autant que notre amour et notre respect ! » Il a été répété avec enthousiasme par tous les convives, aux acclamations de vive le Roi ! vive les Bourbons ! M. le baron Roger en propose un pour Madame la duchesse d'Angoulême : « Puisse-t-elle, à l'avenir, long-temps nous faire jouir de ses vertus, et nous, lui faire oublier Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.98% accurate

— îà07 — « pai notre amour et iutie atinchenient tous les malheurs « qui ont désolé sou âme ! » Oii y joignit l'expression des uièmes sentimens pour LL. AA. RR. Monsieur et les ducs il'Angoulènie el. fie liei ry. M. le harou de lalieyiand en portii un - autre aux braves de l'année française, aux généraux et officiers de tous grades, iLalionnés dans le département; il lut rendu par M. le baron (^hassereaux , à la concoi do et a l'union parfaite des autorités civiles et militaires, en y joignant des sentimeus particuliers pour M. le préfet. Enfin, un dernier toast fut proposé par M. le baron Raillon , pour Theureux retour de Sa Sainteté dans la capitale du monde chrétien. Le banquet fut terminé par un cri de vii^e le Roi ! spontané partant de tous les cœurs. 6 mai j8i4' — M. Colas de l.n N')iie , premier adjoint ^ fait publier et afRcher la proclamation suivante ; « Orléanais, « Sa Majesté Louis XVTIÎ , notre légitime s()u\ erain, vient de faire son entrée clans sa capitale. Son auguste présence efface à jamais le souvenir des maux que vingt-cinq ans d'anarchie et de despotisme avaient fait peser sur nous; nous ne voyons plus dans l'avenir que des jours de bonheur et de paix. « Avec un prince bon (omme Hem i I V, le père de son peuple , comme Louis XVI, urje dcsLuiée plus heureuse nous est promise, et c'est avec l'accent de la conviction que nous pouvons dire: Les aiis vont renaître, le commerce prospérer, l'agriculture refleurir, et la religion nous donner toutes ses consolations. " Que d'actions de grâces n'avons nous donc pas à rendre à l'Etre suprême, qui a conduit à sa fin un si grand événement, depuis long-temps désiré detous les Français, mais qui ne pouvait avoir lieu sans qu'il y apposât le sceau de sa toute-puissance! « En conséquence, il sera, dimanche prochain , dix heures du matin , aviuit la procession de laPucelle, clianté dans l'église cathédrale un 7'e Deiun solennel d'action de grâces, auquel toutes les autorues civiles et mihtaires assisteront. Digitized by Google

« Pendant la cérémonie il sera a faisaiice, fait une quête pour le
soulfl ;« i) e concert entre toutes les aul tn.res, .l a été arrêté que la réunioJ
ferait en hôtel de la mairie, à neuf précises du matin. « Le soir, les
établissements publier et les habitants sont invités à Je faire leurs maisons.
J'.f'^'^'^'^^ouisXyill! Virent les « Fait eu I hoïel de la mairie d Orlén « Pour
r absence de M. le i « Colas DE La Non 7 Ordonnance royale, la première
cr. portant l ordre aux administrateurs et «> dmtituler leurs actes au nom du
roi er gouvernement provisoire. (43.) ' 8 ,8,4. - Fête de la ville d Orléan.
celle, comme à l'ordinaire, fort simple, etreprésentant de Jeanne d'Arc ou
petit pur marquable par le Te Deum qui fut chante , l Sto.Croix en action de
grâces d, Lou.s XVm dans Paris. Le panégyrique de ; fut prononce à St-
Pierre-en-Senteîée, par M nome. (4-7 j.) Loms XVIIIf accorde à tous les
Français qui des preuves d amour et d'affection à leurs pri, corat.on du lis,
que Monsieur, comte d'Artoiv blie, a son entrée dans Pnris, seulr»-^ . ' garde
nationale de la cht Cette décoration r surmontée d'une cr fe à un ruban
blanp- ^ Peu de temi l'on vit à Oj soit dans \\ i5 maix nistratioi

lans le midi de la France, ice fut reçu avec enlhouha à rhôtel de la
prëfec> i bonne heure. mai , pendant le mouve» Angoulême occasionnait
était couché , un vol fut er du secrétaire-général ir un nommé Lagoquaux,
contumace, aux galères, ire. oisée qui donne sur la laquelle cour est isolée
>ois de chauffage et des >ale environ 9,773 fr., rte qui appartenait au ivoir
été faite par la >prochée de Tauberge a mairie : ce qui conde gros sous fut
reis cette porte, lequel mt des eaux pluviales sien de l'église de is, dans la
nef latéui , dédié au Sacrédière et du vœu de Temple , prison de ne de
Beauharnais , fut impératrice de esse, qui était née mières noces, dans
cendant d'une famille ,uée de celte ville, qui près Saint-Laurent-desi^

Il a été vu par les habitants de la ville
et les habitants de la ville ont été
d'exécuter les ordres de la ville
pour les venir à la ville
qui venait de la

— Le brave homme, commandant de la
commandant de la ville, qui la
fendit avec son épée, et la ville
armée sortie de la ville, et la ville
qui menaçait de la ville, et la ville
une proclamation de la ville, et la ville
pour les disputer, et la ville

16 mai 1814 —
dant de la ville, et la ville
lors de l'expédition, et la ville
serment de fidélité, et la ville

The text on this page is estimated to be only 22.37% accurate

ao8 ^ « Pendant la cérémonie il sera , par le bureau de bienfaisance, fait une quête pour le soulagement des pauvres. * De concert entre toutes les autorités civiles et militaires, il a été arrêté que la réunion de tous les corps se ferait en l'hôtel de la mairie , à neuf heures et demie très-précises du matin. « Le soir, les établissements publics seront illuminés, et les habitants sont invités à le faire pour la façade de leurs maisons. « f^we Louis XYIII! Vivent les Bourbons! « Fait en l'hôtel de la mairie d'Orléans, le 6 mai 1814* « Four [absence de M. le baron maire ^ « Colas de La Noue, adjoint. » — Ordonnance royale , la première connue à Orléans portant l'ordre aux administrateurs et officiers publics à intituler leurs actes au nom du roi et non à celui du gouvernement provisoire. (43.) 8 mai 1814> — Fête de la Ville d'Orléans ou de la Pucelle, comme à l'ordinaire, fort simple, et encore sans le représentant de Jeanne d'Arc ou petit puceau, mais remarquable par le Te Deum qui fut chanté dans la cathédrale de Ste-Groix , en action de grâces de l'entrée de Louis XYIII dans Paris. Le panégyrique de Jeanne d'Arc fut prononcé à St-Pierre-en-Sentelée, par M. Nutein, chanoine. (4-77-) g i/ial iSi 4' — Ordonnance royale, par laquelle le roi Louis XYIII accorde à tous les Français qui ont rendu des preuves d'amour et de fidélité à la patrie , la décoration du lis, que Monsieur, comte d'Artois, avait établie, à son entrée dans Paris, seulement en faveur de la garde nationale de la capitale. Cette décoration consistait en une fleur de lis d'argent surmontée d'une couronne du même métal, et suspendue à un ruban blanc. (38.) Peu de temps après la publication de cette ordonnance, l'on vit à Orléans beaucoup d'habitants en être décorés , soit dans l'état civil , soit dans l'ordre ecclésiastique. 15 mai 1814- — Tous les membres des diverses administrations d'Orléans sont appelés chez le préfet du Loiret Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.20% accurate

— ao9 — Talteyrandy pour j prêter tous individuellement le
rouTeau serment ainsi conçu : • le jure obéissance au Koi, « d^exécuter et
faire exécuter les lois du royaume. • Le prooès*Terl>al de ce serment était
sigoé et paraphé par ceux qui Tenaient le prêter. (3.) — Le brave général
Chassereaux, maréchal-de-cainp , commandant la subdivlsiun militaire du
Loiret, qui défendit avec tant de courage la ville d Orléans avec la petite
armée sortie de cette place pour marcher sur les Cosaques qui menaçaient
d'y mettre le feu, reçoit l ordre de lui adresser une proclamation adressée aux
troupes sous ses ordres, pour les disposer en faveur des Bourbons, (^j.) i6
mai — Léopold Cunietti , qui eiait commandant de la place d'Orléans sous
le général Chassereaux , lors de l'expédition des Cosaques sur cette ville,
prêle le serment de fidélité à Louis XVIII , qui le nomme commandant
temporaire à Orléans, tout en lui conservant sa place de

.2IO 24 mai 1814. Proclamation du maire d'Orléans* « Orléanais, « Vos vœux vont être comblés: sensible à l'empressement (l'avez vous avez témoigné , de posséder encore dans cette cité Son Altesse Royale Le duc d'Angoulême, ce prince chéri cède à vos désirs , et daigne venir recevoir en personne l'hommage de votre amour et de votre fidélité. « Un joug de fer a cessé de comprimer, dans le secret de nos cœurs, nos affections les plus tendres , nos respects profonds pour les pères de la patrie , pour cette famille sacrée qui a fait si long-temps le bonheur de la France. Libres en attendant|Nous n'éprouverons de contrainte que dans l'insuffisance des signes et des expressions de notre allégresse \ car comment exprimer à la fois le sentiment du présent et notre confiance dans l'avenir , l'enthousiasme que nous inspire le retour si ardemment désiré de notre auguste monarque « la présence du grand prince qui va le représenter au milieu de nous , nos Vœux ardents pour le bonheur de la fille angélique du meilleur, du plus malheureux des rois| bonheur mérité par tant d'infortunes, de larmes et de sang P « Orléanais, gardons-nous de mesurer par respect les expressions étouffées de notre amour; c'est ici la fête du OQBur; abandonnons-nous sans réserve à l'ivresse de la joie; ce langage sera entendu- par un Bourbon, et son âme tout entière partagera les transports dont il sera l'objet et le juste appréciateur. Vive le Roi ^vive Bôneigrmr Ib due à l'Angoulême ! miwru les JBourçons ! « Une lettre officielle annonce à M. le Maire de Talleyrand , préfet du Loiret, que Son Altesse Royale vient coucher jeudi, au soir, à Orléans; les façades de toutes les maisons de la ville seront illuminées* « Fait en l'Hôtel-de-Ville, le 24 mai 1814. « GaiGiroR-DieuxAnci maire* » 96 mai 1814» — Pour la seconde fois, le duc d'Angoulême, neveu de Louis XVIII et fils de Monsieur, comte d'Artois, arriva à Orléans par la porte Bannier , se rendit

The text on this page is estimated to be only 24.98% accurate

— ait — » dant de Paris à Bordeaux et dans le midi de la France. Comme la première lois , ce prince fut reçu avec enlhousiasme par les habitans ; il coucha à 1 lioiel de la préfecture ^ et repartit le leademain de boaae heure. — Dans la nuit du 26 au 27 mai , pendant le nouvement que la présence du duc d*An^oulême occasionnait dans la ville d'Orléans^ où il était couché , un vol fut commis dans le cabinet particulier du secrétaire-général de la mairie , Petit-Sémonville , par un nomme Lagoquaux, qui plus tard fut condamné , par contumace^ aux galères^ par ta cour d'assises d'Indre-et-Loire* Le voleur pénétra par une croisée qui donne aur la cour sud de l'hôtel de la mairie , laquelle cour est isolée et ne sert que pour déposer le bois de cfaauifoge et des^ objets peu importans. Il fut enlevé de la caisse municipale environ 9i773 fr,^ non compris une somme assez forte qui appartenait au secrétair^énéraL LVxtraction des sacs semblait avoir été foite nar la grande porte au levant , la plus rapprochée de Fattoerge de rSpervier, au sud de rfaotel de la mairie : ce qui confirme cette opinion y c'est qtiun sac de gros sous fiit retrouvé dans le ruisseau qui passe sous cette porte , lequel ruisseau y ou rigole , sert à l'écoulement des eaux pluvialesde cette cour non fréquentée. (4-76.) iy mai 1814. — l u riche paroissien de l'église de St-Pierre-en-Sentelée , élève , à ses frais, dans la nef latérale j à gauche , un autel qui fut , par lui , dédié au SacréCœur de Jésus, eu niénioire de la prière et du vœu de Louis XYI pendant sa captivité au Temple , prison de Paris. (76) 29 mai 18 14* — Mort de Joséphine de Beauharnais> première épouse de Napoléon, qui fut impératrice de France et reine d'Italie. Cette princesse, qui était née en d'Amérique , avait épousé en premières noces , dans son pays natal , un Beauharnais, descendant d'une famille orléanaise très-noble et très-distinguée de cette ville, qui habitait le château de Chaussy , près Saint-Laureat-desr Digitized by Google

— ai2 — Orgerils, et un pied-à-terre dans la ville, rue des Trois-Maries, n° ii. ^ juitt I 8i4» — M. Proust, avoué à Orléans, est le premier qui fit imprimer et distribuer gratis dans la ville des couplets sur la paix avec les souverains alliés par le retour de Louis XVIII en France; ces couplets, chantés par lui dans une réunion d'amis, avaient été trouvés bien faits, et l'impression fut continuée par les cuivres. (76-77.) — Mort de Barbot, Orléanais très-instruit, l'un des fondateurs de l'académie royale de cette ville. (76.) 10 juin 1 8i4* — Séance royale dans laquelle Louis XVIII fait accepter la charte, ou nouvelle constitution ^ qu'il octroyait à ses peuples. Cette charte, composée de soixante-seize articles, était divisée en huit chapitres, savoir : I. Du droit public des Français. Egalité devant la loi, charges également partagées, admission à tous les emplois, liberté individuelle, liberté des cultes, propriétés inviolables, recherches des opinions interdites, abolition de la conscription ^ etc., etc. II. Forme du gouvernement du roi. La personne du roi inviolable et sacrée, le roi le chef suprême de l'Etat, la puissance législative s'exerce collectivement par le roi, la chambre des pairs et la chambre des députés des départemens; le roi propose la loi; toute loi doit être discutée et votée librement par la majorité de chacune des deux chambres, etc., etc. III. De la chambre des pairs» La chambre des pairs est une portion essentielle de la puissance législative; la nomination des pairs appartient au roi, leur nombre est illimité; les pairs ont entrée dans la chambre à 25 ans et voix délibérative à 30 ans seulement; toutes les délibérations de la chambre des pairs sont secrètes; la chambre connaît des crimes de haute trahison, etc., etc. rV. De la chambre des députés des départemens^ La chambre des députés sera composée de 430 membres élus par les collèges électoraux; les députés élus pour Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.99% accurate

— ai3 — cinq vMt, la chambre renouTelée chaque année par cîn

— 414 — nobles à volonté; la Légion-cl Hoaneur est maintenue, le roi en déterminera la décoration; le roi et ses successeurs juit;ront , dans la solennité de leur sacre, d'obseiTer fidèlement la présente charte constitutionnelle, etc., etc. VIII. Articles transitoires. Les députés des départemens de France qui siégeaient au corps législatif lors du dernier ajournement, continueront de siéger à la chambre des députés jusqu'à remplacement; le premier renouvellement d'un cinquième de la duunbre des députés aura lieu au plus tard en l'année 1 8i 6^ suivant Tordre établi entre Jessmes. Nous ordonnons que la présente charte constitutionnelle , mise sous les yeux du sénat et du corps législatif^ conformément à notre proclamation du 2 mai, sera envoyée incontinent à la chambre des pairs. Donné à Paris le 10 juin 1814» Tan de grâce et de notre règne le duc'netwième* LOTUS. Jjeministre secrétaire d'Etat , L'abbé DE MONTE5QUIOU. Jje chancelier de France ^ D'Ambray. Après la lecture de la charte^ tous les députés furent ' appelés individuellement pour prêter serment au roi et obéissance aux lois du royaume; la séance levée, le roi sortit de la salle des séances aux cris de vive Louis XF'IJJt virent les Bouràone ! (1 5-43-SoO On fit la remarque que jCC fut au bas de la charte , et pour la première fois , que le roi fixa son règne de la mort du dauphin , fils de Louis XVI , en comptant poiir ledit règne tout le temps qu'il avait passé hors de France , et celui des divers gouvernemens qui avaient exbté pendant son absence. (76-7 7-80.) X3 juin i8i4* — Ordonnance royale publiée par toute la France, relative à l'organisation du gouvernement du royaume, (i5*S8>43.) (Ramenés, après vingt-cinq ans, au gouvernement qui existait avant la révolution de 1789) beaucoup de nos compatriotes ont sans doute perdu de vue jusqu'à la déooDigitized by

— 15 — niiiation d^ime infinité d'institutions qui en fiiuënt
partie; retracer , quoique d'une manière fort rettreinlei celles que le Roi
Louis XYIII a cru devoir recréer ou mainte* nir , c'est, nous osoos le croire
, nous rendre utile à nos concitoyens. Maison du roi. La maison du roi se
composait d*un grandaumônier, un confesseur , quatre aumôniers , un
cluipeiain , un grandmaître de la maison , quatre premiers gentilshommes
de la chambre, quatre premiers valets de chambre, huitTalets ordinaires de
la chambre, quatre porte-manteaux, deux huissiers de cabinet, huit huissiers
de la chambre, deux huissiers de ranti-chambre , un grand-maître, deux
maîtres, deux valets particuliers de la garde- robe, ofBciers particuliers de la
garde-robe , six capitaines des gardes du Corps, un colonel des Gent-
Suisses , huit écuyers, un commandant des écuries, un grand-maréchal-des-
logis, un premier maître d'hôtel, un capitaine-colonel des gardes de la porte,
un capitaine-lieutenant des gendarmes de la garde, un capitaine -lieutenant
des cheveau- légers, un colonel-général des Suisses, un grand-maître, deux
maîtres, aides des cérémonies, deux introducteurs des ambassadeurs et
princes étrangers^ un secrétaire à la conduite des ambassadeurs , un roi
d'armes de France , deux secrétaires de la chambre et du cabinet du roi, dix
officiers, non compris les membres des administrations de la maison du roi ,
celle des maisons et bâtimens royaux et des menus plaisirs. Hâison
militaire du Roi, Treize compagnies, à cent hommes chacune, indépen*
damment des gardes françaises et des gardes suisses, dont il y a plusieurs
régimens de chaque. Maison de Monsieur ^ Jrère du roi, La maison de
Monmur se composait d*nn aumônier, un premier gentilhomme de la
chambre , un gentiftiomme d'honneur , deux capitaines des gardes du corps
, un pre* Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.82% accurate

mier écuyer , un écuyer ordinaire , OOM aide-de-camp ^ un chancelier garde des sceaux , deux secrétaires des commandemens y trois intendants des finances, un trésorier^ général ; de plus , deux compagnies des gardes du corps , qui font également le service auprès de Monsieur» et de Madame oAngoulême , et du duc de Beny. ORGAHI&iLTIOH DU GOUTB&NXMSIITÉ Mimstret en i8i4» Dambray , chancelier de France, garde des sceaux. Le prince de Talleyrand , affaires étrangères. L'abbé de Montesquiou , l'intérieur et les cultes* . Le baron Louis, les finances. Le duc de Dalnialie (Soult), la guerre* Dandré, la police. Le conseil ne délibérait qu'en présence du roi et se formait des princes de la famille royale ^ du chancelier de France, des ministres secrétaires d'Etat, des ministres d'Etat et des conseillers-d'Etat qu'il plaisait à Sa. Majesté de faire appeler pour chaque séance. Conseil d'État, Le conseil d'Etat se composait des ministres secrétaires d'Etat, de tous les conseillers d'Etat et maîtres des requêtes ordinaires le conseil d'Etat était divisait en plusieurs comités, savoir : Le contentieux, la législation des finances, l'intérieur, le commerce et les manufactures. Conseil de la guerre. Ce conseil est présidé par le roi. Chambre des pairs. Les membres de la famille royale, les princes du sang, le chancelier de France et 150 membres nommés à Vie composent la chambre des pairs. Chambre des députés. Les députés des départemens de la France, au nombre de 340 forment cette chambre, ils se renouvellent par cinquième) le premier renouvellement fixé en 18 x6. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 20.32% accurate

— tii7 — Cour de cassation. Cette cour est seule pour tout le royaume ^ elle est divisée en trois sections et n a point de vacances,* elle connaît par pouvoir des affaires civiles et criminelles des cours royales. Cour des comptes, La cour des comptes prend rang immédiatement après la cour de cassation et jouit des mêmes prérogatives; elle se divise en trois chanibirs; elle juge les comptes de recettes du trésor, des receveurs - généraux de departemens, etc., etc. Cours royales. Ces cours, au nombre de vingt-sept pour le royaume, connaissent par appel des jiigemens des tribunaux de première instance et de commerce. La cour royale d'Orléans comprend dans ses attributions les départemens du Loiret, de Loir-et-Cher , dlndreet-Loire. Le baron Petit-Lafosse, premier président. Tnlmnaiix de première inetance. Il y a un tribunal pour chaque arrondissement communal. Ronceray | président de celui d Orléans. Tribunaux de commerce. Les tril)unaux de commerce ne connaissent que des affaires commerciales et prévues par le Code de commerce. Lochon-Houdouart, président de ce tribunal à Orléans. Jueiice de paix. Il y a un juge de paix par canton ; rassemblée du caolon désigne des candidats en nombre double, parmi lesquels le roi choisit. Juges de paix de l'arrondissement dOrléans» Foucher jeune, Gholet | Gaudr y , Coyau, Gaillard. a8 T. I cr Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.50% accurate

aiS — Préfecture. La France est divisée en quatre-vingt-huit départemens; chaque département a un préfet qui connaît de toutes les affaires administratives ; il y a un «Conseil de préfecture auprès de chaque préfet. Des sous-préfets sont établis dans chaque chef-lieu d'arrondissement communal. Préfet du Loiret nommé par le roi le baron Alexandre de Talleyrand. Conseil de préfecture nommés par le roi, Brillard » Savart, Habelieu. Sous-préfets du Loiret nommés par le roi : A Orléans , de Kermellec; A Pithiviers , de la Taille d'Audeville ; A Montargis, Mr sange; - A Gien, le baron de W alers. Gouvernement militaire, La France compte vingt-deux divisions militaires; chaque division se subdivise. Il y a un gouverneur par division et un commandant par subdivision. La première comprend les départemens de l'Aisne, Eure-et-Loire, Loiret , Oise, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise. Gouverneur nommé par le roi, le général en chef comte Maison , pair de France. Commandant la subdivision du Loiret nommé par le roi, le maréchal-de-camp, baron Ghassereaux. ORGANISATION MILITAIRE PAA OaO.OinCAlfGB ROTA&K» Commandants généraux. Monsieur, comte d Artois, commandant général de toutes les gardes nationales de France, colonel-général des Suisses. Le duc d'Angoulême, amiral de France, commandant en chef des cuirassiers et des dragons. Le duc de Berry, colonel-général des chasseurs et des chevaux-légers-lanciers. Le duc d'Orléans , colonel-général des hussards. Le prince de Gonde, colonel général de l'infanterie de ligne., ... le

The text on this page is estimated to be only 17.11% accurate

— 9 — Le duc de Bourbon, colonel général de l'infanterie légère. MARÉCHAUX DE FRANCE CONFIRMÉS PAR LE ROI. Maréchaux, Berthier[^] prince de Wagram, nommé par le roi[^] pair de France. Moncey, duc de Clugny, pair de France» ministre d'État. Jourdan« Masséna, duc de Rivoli. Augereau, duc de Castiglione, pair de France[^] Soult, duc de Dalmatie, ministre de la guerre. Mortier, duc de Trévise, pair de France, Ney, duc d'Elchingen, pair de France.. Davoust, duc d'Auerstadt. Victor, duc de Bellune. Oudinot[^] duc de Reggio pair de France, ministre d'État. Marmont, duc de Raguse, pair de France. MacDonald, duc de Taranto, pair de France. Suchet, duc d'Albany, pair de France. Gouvion-St-Cy[^] 1 pair (de France. Kellermann, duc de Valmy, pair de France. Letellier, duc de Danzig, pair de France. Vérignon (comte), pair de France. Serrurier (comte), pair de France. Les lieutenants-généraux des armées du roi Les lieutenants-généraux ont été créés en 1633 par Louis XIII, ils ont été placés à la tête des divisions sous l'empire. Mais à l'époque de Napoléon, le grade de maréchal-de-camp représentait celui de général de brigade sous l'empire[^] cette institution est due à Napoléon I[^] elle date de 1804. ORGAInSAVIOnl Ofi I**AA1UBB VaAirÇA.ISB SUR LX PIBD DX PAIX. Infanterie, Il y a 90 régiments d'infanterie de ligne et 15 régiments.

— 220 d'infanterie légère. Chaque régiment est de trois bataillons
 9 chaque Bataillon a six compagnies , savoir: une de grenadiers , quatre de
 fusilliers et une de voltigeurs; la force d'un régiment est de 1,379 hommes ,
 dont 67 officiers ; ce qui fait un total de 144979^ hommes^ dont 7,035
 officiers. Caçalerw» ' Il y a 56 régimens de cavalerie | a de carabiniers 12
 de cuirassiers 15 de dragons, 6 de lanciers, 15 de chas^seurs et 6 de
 hussards; chaque régiment est de quatre escadrons, sa force est de 64a
 hommes , dont 4a officiers, ce qui forme un total de 71^904 soldats, dont
 4»7o4 officiers. Corps royal d'artillerie, L'artillerie se compose d'un état-
 major général , & régimens d'artillerie à pied, 8 à cheval, un bataillon de
 pontonniers, douze compagnies d'ouvriers d'artillerie , quatre escadrons du
 train d'artillerie et des employés à la suite du corps. La force de chaque
 régiment d'artillerie à pied est de 1,414 hommes y compris les officiers,
 celle des régimens de cavalerie est de 1,411 hommes, dont 31 officiers, ce qui
 fait un total de 11,31a artilleurs à pied, officiers compris, et de 11,388
 artilleurs à cheval , dont 248 officiers^ non compris l'état^major général ,
 les ouvriers, les pontonniers, les soldats du train et les employés à la suite.
 Corps royal du génie. Le corps royal du génie est composé d'un état-major,
 trois régimens de sapeurs et mineurs, une compagnie d'ouvriers, une du
 train du génie, une école d'élèves , trois écoles régimentaires et des gardes
 du génie; sa force totale est de 41^15 hommes : Corps royaux (vieille garde
 impériale). L'infanterie de la vieille garde forme deux régimens de trois
 bataillons chacun, sous la dénomination suivante, savoir : Premier régiment
 du corps royal des grenadiers de France ; Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.07% accurate

— aaî" — Deuxième régiment du corps rojai des chasseurs à pied de France. Il doit être encore formé quatre réginiens de la cavalerie de la vieille garde. Gendarmerie royale,' Le corps de la gendarmerie royale est divisé en huit inspections qui forment 24 légions €196 compagnies. Lagendainerie dans le département du Loiret, en i8i4) était composée d'un capitaine, de quatre lieutenans, d'un quartier- maître et de 23 brij^'ades ainsi divisées : Dupiessis, capitame à Orléans. Lieutenans, Ponsot, à Orléans ■ Ducret ^ à Pithiviers^ Veron, à Gien^ Imbert, à Montargis. Lacailie^ quartier-maître à Orléans, Résidence des brigades Orléans, Beaugency, Neuville, Pithiviers, St-Péravy , Clîâieaaneuf , La Ferté, Cercottes, Artenay , Vitry-auxLoges, Ciéry, Mjlcsherbes, Bellegarde, Montargis, Courtenay , Châteaurenard , Fontenaj, GieO|SuUy , Ouzouer) ^ojen , Lorris 1 Brîare. Corps des nfétérans. Le corps des vétérans forme 100 compagnies, savoir: 10 de sous-oihciers , 80 de fusilliers et i o de cauonniers. Amirauté, Le corps d«s officiers de la marine est composé ainsi : 10 vice-amiraux , 20 contre>amiraux, 100 capitaines de Taisseau dont 4o de première classe, é^oo lieutenans et . 5oo enseignes. Telle était à cette époque, 1 2 juin t8i4i trente-sept jours après rentrée de Louis XVIII à Paris /Torganisation du gouvernement de la France , 1 organisation militaire et la force des armées de terre de toutes armes , ainsi que • la marine, les vétérans et la gendarmerie royale (43.) Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.26% accurate

22 juin 1814. — Vêue brillante téehtét à Orléans, à l'occasion de la paix avec les souverains étrangers qui étaient en France. Cette cérémonie fut accompagnée d'un Te Deum chanté en musique dans la cathédrale de Ste-Groix; les frais s'élevèrent à 1,32 fr. Nous n'avons pu trouver aux archives de la mairie, ni à la bibliothèque, le programme de cette fête. (4.) le 23 juin 1814. — Formation d'une cohorte urbaine à cheval, composée des jeunes gens les plus riches de la ville, tenus de s'habiller, s'équiper et se monter à leurs frais; elle était commandée par d'anciens officiers de cavalerie, dont le chef était M. Lambert de Cambray, baron et ancien officier au régiment de Noaille-Dragons* (3/40 Uniforme de la garde nationale à cheval. Habit pareil à celui de la garde nationale à pied, coupe pareille, aux retroussis, boutons à filets de lis. Aiguillette*; cl argent, contre-épaulette de même. Pantalon bleu. Bottes à la hussarde, éperons de fer à talon* Sauterelle* demi-courbé du modèle de celui des gardes d'honneur. Ceinturon à la hussarde, noir verni. Dragonne en argent. Gants de peau de daim ordinaire. Chapeau à la Souwaroff, ganse en argent. Plumet blanc de quinze pouces de hauteur. Cocarde ronde de basin blanc. Gravatte noire. Équipement, Selle traditionnelle recouverte d'une schabraque bleue uaine, passe-poil rouge, surfaix de cuir jaune à la hussarde. ~ PM d'élévation d'un monument à la mémoire du vertueux et infortuné Louis XVI, de sa famille et du duc d'Angoulême, de la proposition de l'érection d'une statue en l'honneur de Louis XVIII, proposée par un Orléanais

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.11% accurate

iiiftis. Ge pro|«t fut ani|ovicé dans le journal de Darnauli et publié par prospectus» 24 juin iH r/j. — Des placards pour inviter les citoyens à faire des doas volontaires pour venir au secours du gouvernement (lu roi , sont ailiciied à Orléans. 24 juin tôU. RELEVÉ GÉNÉRAL DES SOMMES VERSEES CH£Z MM. LES NOTAIRES A ORLÉANS, A TUKE UE DONS VOLONI^iftES POUR VENIR AU SECOURS DU GOUVERNEMENT. Etude de HP Chartrain, M. Jacob, imprimeur de la préfecture, impression £!:ratuite du premier placard 20 f. 46 c. M"^^ Bailly de Uontaran, d'Orléans, et H. de Gaudard d'Alaine » anden offider au régiment dOrléans.... i,500 » T. Mestier, notaire à Orléans 150 » M. CrigDOD de Montigny, rue du Colombier^ à Orléans 1,000 » M. le curé Corbin , pour des pèrsDniies qui vculeiil resLer iuconuucs ôOô » M™^ de LtffonsoPumooty rue de la Brelomierie, b'» C4 |,00D « M»» Tourtier, rue de la Bretonnerie, n"" 67.. . , dCM) » M* Laurent-Guillaume Breton , marchand à Or^ léans 100 » j^mes]\];,uthau(.l()in, de Tristan et de QuinemonL 505 >• M. d' Autruche, d'Orléans 4,000 M. Miron de Villeraut, proprietiirè à Orléans. . . 500 » M. le curé Corbin, pour plusieurs personnes qui n'ont point voidu être nommées 800 » M. BliroD de TEspinay» substitut du parquet à la cour royale 500 » m"^^ Olimpe Lasneau, rue du Battoir-Vert, à Orléans 200 » M.deBeauregnrd, substitut de M. le procureur du roi, à Orléans 200 « M. le curé Corbia , pour différentes personnes qui n'ont point voulu être connues. • « - 797 50 jâ reporter,, 11,567 96 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.57% accurate

* — sa4 — Repori* • . 1 1,ÔÔ7 f. 96 c. MM. Charles et Jules Desfrancs, d'Orléans 1,500 « • ^me xassin de Montcourt, d'Orléans 300 • MM Baguenault frères et Delaage, négocians à Orléans 6,000 » U*^ Hortense DemeoXj d'Orléans • 1,000 » H. Pluman, chanoine à Orléans. 2S » MTM Deloynes de Gaulray et ses quatre enfns, d'Orléans 600 » MM. Reijn^rd frères , d'Orléans 600 » M. Boye, entrepreneur à Orléans 300 » M. If cure Corl)in , pour diverses personnes qui n'ont point voulu être cooDues 112 50 M. FougeroD , chirurgien et pharmacien à Orléans. ; 60 » M. Defarrilley propriétaire à Orléans, en deux fois 1,200 » ISI. Rouzeau - Montault, imprimeur à Orléans. . . . 300 » M. Alix, propriétaire, rre Bretonnerie, à Orléans. 300 > M^{***} Delaplesse, propriétaire à Orléans 60 » M^{****} Miron-Raguenet, propriétaire à Orléans. 300 » M. Dufresné jeune, propriétaire à Orléans. . • » • 12 » M. le baron Raillon et le chapitre de TéglIM d'Oriéans 1,260 » H. Bmère , notaire à Oiiéans «••• 250 » M. PetaU'Lasneau , propriétaire à Orléans 300 * M. Delojnes du Houlay, propriétaire à Orléans,. 600 » M Brillard, avocat 5 OHéaris 360 »> M. de Sainte-Colombe, négociant à Orléans. • • • . 200 » M. Rrière aîné, ex-avoué à Orléans 200 » M. Alex. Jourdan, négociaut à Orléans, rue Bannier, n* 87 100 « M. de BmnTilletdireear des droits réunis... 500 • M. le ba non deTalleyrand, préfet du département du Loiret 500 » Etude de W Porcher, M^{**} veuve Pierre Deluchet , rue Bannier, n" 74. 1.00 » M^{****} veuve Delange et ses enfans, M^{**} Adélaïde Delange, M. François et M. Auguste Delange. 2,000 ■ M. Edmond Delange , âgé de trois ans, ils de M. François Ddange 20 » Arepmer^.. 30,617 46 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.96% accurate

a25 — Repoti.,. 30,617 f. 46 c. M. Adolphe Délange, âgé de* cinq
aos, fils de M. Auguste OelaDge 20 » M" ^ Victoire-Reim, femme de
chambre de M* ^* veu^e Dalange 5 » M. Henri- Justin Dérochas, ancien
t: ^r) nie du corps du roi Louis XVI, rue de GourviUe. . . • 300 » EtudB de
JS ^ Cabart. Aoe-Claire Michel , rentière , maison du Calvaie, à Orléans
...*• 55 » M. Charles Pottin, procureur au ci-devant Châtelet d'Orléans, rue
du Poirier 300 » M. Joseph Bernard, prêtre demeurant à Orléans» maison
de la Croix 50 s» m"* Marie-Thérèse-Augustine Tourtici de Villefavreux,
demeurant rue de Gourville, à Orléans io0 » m. Jean-Charles-Antoine
Coquelle, chanoine ho- . noraire, rue des Quatre-Degrés, à Orléans* . . 100
» M. Antoine-Charles Tourtici de Villefavreux , propriétaire, rue de St-Eu
verte, à Orléans. . . 150 « M. François-Claude Loyré, conseiller, rue
Mâchecloux, à Orléans 500 » m"* Marie-Madeleine Tourtici d Ouzouer,
pKjprielaire, l ue de Gourville, n* 10 100 » M. Louis-Colas de Brouville,
propriétaire, faubourg et porte Bannier 400 » M. Mi(£d-Golas de Brouville
fils , propriétaire , faubourg et porte Bannier 240 » MTM* Colas de
Brouville , veuve de M. Jacques Tassin, propriétaire, demeurant fiubourg et
porte Bannier, à Orléans 300 » M Françoise-Henriette Colas de Malmusse,
veuve de M. François-Luc-Pierre- Jacques de Hainville , propriétaire , rue
Royale, 50, à Orléans 300 »» M"* Marie-Victoire Colas de Brouville,
supérieure de la maison de THopital d'Orléans , et M"* Adélaïde Colas de
Malmusse , veuve de M. Michel -Charles Meusuier , rue de Semoy, n**7
300 > A reporter, , . 33,837 4G ^9 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.96% accurate

— a: ^6 — B ^im,,. 33,837 f. 46 c. M"* Suzanne CShevalier-
Doclienay, propriétaire , cloître Sainte -Croix, à Orléans. 100 » m""
IVlane-BIadeleiDe Lefebvre, propriétaire, me de la Levrette, à Orléans. 50
» M. Claude Bignon aîné , propriétaire , me des Carmes, à Orléans 500 »
MM. et m"®' de Champvallins , frère» et sœurs , propriétaires , place de
VEtape 3,000 » M De^elay Fénélon, douairière, rue du BœufSt-Pafeerae, à
Orléans 300 » H"* Rousseau de Bdle-Iste , veuTe Dupac, propriétaire,
meBannier, à Orléans 100 » M. Jean Ravot-Mirony négocianf, cloître
SaintPierre-le-Piellier 2»û00 » M. Prouvençal St-Uilaire , propriétaire, me
de Recouvrance, à Orléans 1,000 » M"* Dambrun de Domecy,
propriétaire, place du Martroi, à Orléans 500 • H. Roussel de Gourcy ,
propriétaire à Orléans , raeRoyale..» • 3,000 » BL d'Hector de
Rochefontaine, chanoine, me Neuve, n® 17, à Orléans 30 » M. de
Champvallins , substitut du procureur du roi, rue des Basses-Gouticres 3Q0
» M'^^^ Jourdan, sœurs, propriétaires, cloître SainteCroix, à Orléans 400 »
M*** veUTE Tassin de Villepion, proprietaii e, rue de la Bretonnerie, à
Orléatts , ^ . . 30Q » H. Gosté-Grignoni propriétaire & Orléans, me des
Pedts-Souliers . , 500 » M. Alexandre-François Geffrier, négociant, me
d*Escures, n** 11, à Orléans 500 » M™™ Longuet, propriétaire à Orléans,
rue de la Bretonnerie IQQ » M"***^ veuve Gasseiin de Bompert ,
propriétaire , me des Pastoureaux, à Orléans i ûO » M. Hème-Lemoine-M
ontbruD, négociant, rue des Minimes, à Orléans 1,000 » M. Louis-Colas de
Brouville, propriétaire, fau* bourg et porte Bannier, k Orléans 204 60 ji
reporter,, 45,822 06 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.16% accurate

— — ' Report.,. 45,822 f. 06 M'^° Dorsanne de Montlevic, la mère, propriétaire à Orléans 140 » M. WilhemTiabcr 12 « M"*** Meunier et de BrouTÎlle, pour des personnes qui veulent rester faoonnoes 53 » M. Torriot, dentiste 5 80 M'"^ veuve Ârgand, rue de l'Ecu-d'Or , n" 1 9 . . 50 » AI. Loiseau-Bigot» propriétaire, place da Martroi * 40 » M. Desjardin, rue du Tabourg , u** 44 25 » Mtudé de 3P Pwvker, M"*** veuve Laisné Sainte-Marie , rue Ste-Anne, a° 24 ,. 238 » M. Halmttine de Noras , propriétaire, me de la Bretonnerie 300 m"" Marie-Jeanne Loiseau» femme de chjunbre de MTM* veuve Deluchet 5. M'^ Deluchet, religieuse de la maison royale de St-Loiis , à St-Cyr 100 M. Deroisin, propriétaire à Orlcais, rue Bannier. 200 M. de MiiberCy uropriétaire à Orléans, rue des Basses-GoQttièfes 200 MTM* veuve de Saint-Mesoiin , demeurant à Orléans, rue des Basses^GoatUères» n^ iO« • • • • 1 00 M. de Saint-Maurice 1 ,000 M. Jallon, médecin à Orléans • . . • 500 M.iUbdleatt 240 ♦ EUtdod^M^ Néron. M. Jean^ptiste DammitSer , prêtre à Oitéaiis , place du Martroî 20 BlTM* yeuve Néron, propriétflltei me des Grands* Carmes, n** 19 120 SI. Nicolas Asselin , prêtre pensionné , à l'HÔ^ pital.... ••• M. le marquis de la Roussière , rue de la Bretonnerie, n* 31, à Orléans 1,200 H. Noël de Biuonmères , propriétaire à Orléans, raedelaGercli^n^3 300 A reporter.,, 50,763

The text on this page is estimated to be only 19.63% accurate

— 228 — M. Néron , notaire à Orléans , rue des Grands Carmes.
180 » M. Slnson-Dauneuz , prêtre , rue da BoucdonBlanc, u** 42 400 M.
Destas» ancien chanoine de Saint-Aigaan LOU » Etude de Âi^ Giret M.
Guillaume Vandebergue, propriétaire à Or« léansy me Royale 50 » M.
SHvain-Louïs Dinomé, anclea secrétaire général du (îcpartement, rue des
Cliartiers, n^ 8« • 40 » M""*^ veuve Sévestre» propriétaire à Orléans , rue
des Carmes 40 • M. Réne-Claude-Maximilien Capitan père , propriétaire ,
rue d'Iliers 500 » M. Lambron, pharmacien à Orléans, rue Bannîer. 10 » M.
Banque, médectn 400 • M, Hubert-Crignon, président dn tribunal de
commerce.. • 300 » M. Bruzeau • 120 » Huel-PerdoujL 100 • Ettidéde
M^CaUaux» M. Etieime-IlaicoaVoisb, propriétaire, rue de la Bretonnerie,
9*«.«*. 50 » M. Firmin CSiamiMgny, prêtre, an château de la Source 100 *
M. Jacques- Ai gnan Hanapier-Gkitignj, me de Kecouvrance, n^ 10 100 »
M""* Françoise-Angélique Duchesnay, veuve de Charles- Jean-Pierre
Boyetet de Visy, propriétaire, rue du Battoir-Vert, u** 8. ^ 200 » M.
Polhain, notaire royal à Orléans , rue de la Préfecture, n** 6 200 »
M^^Delacroix sœurs et Rof^uz» commercans» rue Eoyale, n° 87 * . . . 100
» M. Moreau, avocat à Orléans^ rue de la Breton* nerie 300 » M.
Alexandre GefTrier, receveur des contributions, rue du Bourdon-Blanc 300
» A reporter..* 54,358 8^ * Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.19% accurate

— aag — ' RepQH, . . 54,358 f. 86 c. Etude de M^{""} Felletier. M. Geffrier-Lenormand, propriétaire à OrléaDS , rue d'Escures 1,500 » m["]* Mai iu-Thérèse Duverger, icuùère, l ue CoonUle, n^{*} 1, à Orléans.. •«••• 25 » Marie-Françoise Gaudeti cuisinière de M. Ratoré, marchand de papier, ruA Royale* ^0 » M. IsamberiSaint-Aignan, d*Qrléans 200 » M. Lanoi^ , médecin à Orléans. .•••«•• 300 » M. de Guerche ville, à Orléans 1,000 » Etude de Amy» M. Avignon, maire d'Arduu , canton de LafertéSt-Aabin 25 » M* Fouré» médecin à Orléans. 400 » U. Panlmier , directeur des contributions à Orléans 300 • M. Boucher>Mézière, propriétaire à Orléans.. 240 » M. Marcueyz, né^^ociant à Orléans ..•••««••, 200 » M. Savard, couseiiler de préfecture • , • 150 » Etudm de W Cabœrî. M»* Adélaïde-itart^'Orléans, veuve delff. d'Autrodie-Desmaraîs» nie des Carmélites, à îéans... : 320 » Al^" Leclerc de Lesseville, douairière , rue de la Levrette, n** 12, à Orléans 25 » M. Duclaud, rue du Tabourg, n** 44 12 » M. Jarron 100 » M. BasseviUe dné, rue Bourgognct 100 > M. Bedt, tailleur, 20 » M. Fouquet 58 » M^ Bonne Gillain, maîtresse de pensioD, rue du Marché-aux-Balais 25 » M. Creté, maître d'écritmc, rue Neuve, n** 27. . 25 » M. Blandin , chanoine houoraire. 100 » M. Koë, prêtre 20 » M["]*Legrand , 20 » IL Augustin Bliron. 200 » If["]* yeuTe Boyetet-Domainville. 200 » A reporter**, 59,973 86 Digitized by GpOgle

The text on this page is estimated to be only 19.44% accurate

Report.,. 59,973 f. 8G c. M****" Miron-Levassor ,. , 100 » Les membres de Tac ad émic 400 » MM. Rousseau, Jouvellier et iNoury, négocians, rue deà Carmes 1|200 » H.Lasneau, propriétaire» me de laBretonnerie. 240 « H. Roger, entrepreneur partleidier dtt tabacs , & Orléans dO » Soumissions a recouvrer. MM. Vignat frères , d'Orléans 1,000 » M. Gaultier-Savard, deBeaugency 1,000 » M. Lefort-Chevalier, de Gien 3,000 » M**** Vandeborgue-Létrône 300 « ALCapitan fils d'Orléans. • . : 500 » M. Gatemaut de Gastelnaut 100 » M. Doyen, receveur général 700 » M.Louis Pcrinet, portier dn pont d'Orléans , ?incien militaire au régiment royal-marine, a offert défaire remise de sa pension viagère de 66 fr., réduite au tiers , inscrite au vol. 7, n° 1 3,469 , avec les arrérages qui lui sont dus par ie gouTemement Une personne qui désire rester inconnue , en commémoration de la reprise de la fête de St-Louis t04 » Total 68,647 f. 86 c. ^ juillet i8i4. — Bciiecliction des étendards de la brillante cohorte urbaine à clievai qui venait de se former à Orléans; la cérémonie fut faite dans la cathédrale de SteCroix , et la remise dans l'hôtel de la mairie , où des discours remarquables furent prononcés par le préfet du Loiret, Alexandre de Talleyrand, le maire CrignoiDésurmeaux et le baron Lambert de Gambray , chef de la cohorte. 7 juillet i8i4. — Aignan, de Reaiif^ency, est reçu membre de l'académie française, en remplacement de Bernardin de 5t-Pierre. (76.) 9 juillet 1814. — M, Laisné de Villevêque, membre du conseil général 4u département du Loiret et chef de la Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.69% accurate

— si3i — manufacture de colon de St-Euverte à Orléans, fait imprimer, chez, Guyot aîné, rue des Trois-Maries , et rlistribuer GRATIS par toute lu ville, la copie de deux lettres de lui, adressées a M. le rédacteur de la Gazette de France à Paris, pour démentir le contenu d'une lettre écrite à M. F. Chéron, de Paris, datée d'Orléans, le 26 juin dernier, insérée dans sa feuille du y de ce mois, et relative à une pétition adressée en avril 1794 à la Conventlon nationale , pour lui demander l'élargissement de AAdame royale , iille de Louis X\ I, alors détenue au Temple , pétition dont on attribuait la demande el la i eLiaetion a Mersan, procureur syndic de la commune d'Orléans , et que M. Laisné de Villevêque prétendait avoir lui-mcme conçue et rédigée étant à la maison de campagne de son beau-père, M. Miron , laquelle pétition fut signée de lui et de l'abbé Gasabonae, son ami, qui se chargea de Feuvoyer à la CoDYentiont Voir pour celte aCfoî?e page 354 de notre deuiième volume de la a* partie. 19 juillet 1814. — Louis XVIII change les insignes de la Légion-d'Honneur; il ordonna d'ôter l'effigie de Napoléon ,pour y placer celle de Henri IV, et de faire disparaître, du côté opposé, l'aif^lc, pour y mettre trois Heurs de lis, le tout en conservant le ruban rouge moiré. (43>) 19 juillet i8i4* — Le sieur Colas de BrouTille, Orl^nais, fait imprimer che« Huet-Perdoux, rue Royale , et distribuer ^aûs dans la ville, un petit ouvrage de sa composition , iDtilulé ; Men réfieatiûns *ur la liberté de la presse , écrit approuvé par les uns et lr^«critiqué par les autres. (77.) juillet i8i4- — Le duc flOrlc^iuis, aujourd'hui roi de France , arrive de i^alernie à Pai is et reçoit de Louis XVIII, son cousin, la croix de St-Louis et le titre tic colonel-général des hussards de France , grade qui lui avait été destiné par l'ordonnance royale sur le gouvernement militaire du royaume, en date du 12 juin dernier. I ^'^ooii^i 8 14***-' Inauguration, dans la salle de laroairiei du buste en marbre de S. M« Louis XV1U| de grandeur Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.70% accurate

natureUe, fuit pai le statuaire Bo&sio^ ce chef-d'œuvre avait coûté la somme de 2,000 fr. 12 aoilit 18 14. — Arrivée à Orléans de Marie-ThérèseCharlotte de France , Madame , duchesse d'Angoulême , fille de Louis XVI , née à Versailles le 19 décembre 1778, alors âgée de 36 ans environ. Cette princesse fut son entrée par le faubourg BouiTgogne et fut conduite par les remparts extérieurs jusqu'à la porte St-Vincent ; à cet endroit, sa voiture fut dételée et traînée à bras par les sapeurs-pompiers de la ville, qui s'y attelèrent sous le commandement de leurs chefs; ils firent rouler le char jusqu'à l'hôtel de la })réfecture , où la princesse coucha, après avoir parcouru le Mail, la rue Bannier, la place du Martroi, la rue d'Escnres, la place de 1 Etape, les cloîtres Ste-Groix, ouest et sud , puis la rue Pothier. Cette entrée fut brillante et pompeuse; les rues et places que le cortège suivit furent tendues de même qu'il se pratique à Orléans à la Fête>Dieu; il y eut même un sieur D^, rue Banoier , qui fit mettre des tapisseries sur le payéi devant sa maison, fit placer des cordes qui traversaient la rae dans sa lai^enr, 'pour y suspendre des couronnes de verdnre , des guirlandes, des devises et oui poussa même Tenlhousiasme jusau*à répandre des fleurs devant la chaise de posie delà auchesse d'Angoulême* La princesse dîna à la préfecture, où elle avait été reçue très-maffnifiquement par le préfet de Tall^rand, par 'les •autorites dvues et militaires, par un cercle de dames et un grand nombre dliabitans. Le soir , S. A. R. ie rendit à le mairie où/m concert, un bal et soupé avaient été préparés par les soins du mairte;. parmi les morceaux de musique qui furent exécutés au concert par les amateurs el les artistes de la viUe, sous la direction de M. Iiottin , professeur , on remarqua une ouverture de la composition de ce dernier et une cantate sur lair de : Fwe Henti dont les vers fiuts par M. d'Autroche, poète Orléanais, finissant par le refiniin de wve d*jàngoulême , lequel était répété en chœur et grande symphonie par tous les assistans. Le hal comlnença Digitized by Google

— 233 — par un quadrille exécuté en présence de la princesse, qui était placée sur un trône orné de drapeaux et de devises. La ducienne d'Angoulême, fatiguée du voyage, se retira du bal après la première contredanse et n'assista pas au banquet, ce qui la priva du plaisir d'entendre chanter des couplets en son honneur, réciter des vers à sa louange, et surtout recevoir les toasts nombreux portés en son nom. - C'est ce jour que se passa le fait suivant: M. Petit-Lafosse, premier président de la cour royale d'Orléans, et madame Petit-Lafosse se présentent à l'hôtel de la préfecture pour assister à cette fête (à laquelle, à la vérité, ils n'avaient pas été invités, la princesse ayant fait rayer leurs noms sur la liste qu'on lui avait soumise.) A peine sont-ils entrés dans l'antichambre, qu'ils sont insultés d'une manière brutale par le sieur émigré rentré, qui se permet d'apostropher ce haut magistrat sur ses opinions politiques, sans que le préfet, dans la maison et en présence duquel cette scène avait lieu, ait osé prendre sa défense. Il fut obligé de se retirer, laissant le provocateur malhonnête se pavaner d'avoir fait quitter la place à un napoléoniste qui, selon lui, n'était pas fait pour se trouver avec des gens pensant bien. (7-77.) 13 août 1814* — > Départ de la duchesse d'Angoulême d'Orléans. La princesse levée à sept heures du matin, se rendit à la cathédrale pour y entendre la messe, qui fut dite par le curé Gorbin, grand-pénitencier assisté de tout le clergé moins l'évêque nommé M. Raulin. S. A. fit, quittant la ville par la porte Bannier pour se rendre à Paris, suivi le cloître nord de Ste-Croix, la place de l'Étape, la rue d'Essores, le Mans et la rue Bannier, dans laquelle elle fut saluée par toutes les cloches de l'église de St-Pateme dont le curé M. Bataillon, l'attendait sur le perron extérieur du temple où il avait rangé tout son clergé avec la «croix et les derges Kl> lumés à la prioresse répondit à son attention par un salut gracieux et un signe de croix. La duchesse d'Angoulême, franchit le seuil de la porte Bannier vers six heures, emportant avec elle les T. 30 Digitized by Google I

— a34 — benédicUons dés Orléanais , auxcpiels elle témoigna toute sa gratitude par des signes de tête affectueux. (77.) La garde uibaioe à pied, dont une partie avait fût le service près la duchesse tout le temps de son a^ourà Orléans» s'arrêta à l'entrée du fauboure fiannieri se mit en ligne et présenta les aimes, le tambour battant au diamp ; la garde à cheval , qui avait également lait le piquet au palais de la préfecture » suivit la voiture qui prit le galop des chevaux de poste, montés par les postillons en uniforme , ornés de rubans blancs et né quitta S» A. B. qu à la limite du département* Cette réception coûta à la caisse municipale la somme de 17» 187 fr. et beaucoup de travail , surtout à la préfecliue» où, pour loger commodément la princesse et sa suite, quoique peu n ombreuse , les pemnnages de la maisou refluèrent dans les autres oénacles, ce qui fit que les titres et papiers , rangés dans plusieurs appartetaiens du premier, furent jeras péle-mêle dans un petit entre-sol élevé de du ou douze marches du grand escalier où nous les «vons vus dans une extrême confusion. (3-4'770 XXTKAIT DB UL GàXBTSE SB nUBCB. jc4 m. le Rédacteur, Orlèu»»»lSaoût18i4. « Monsieur, « Je crois vous faire plaisir en vous transmettant quelques détails sur notre belle journée dlûer, qui laissera à jamais à notre ville de chers et glorieux souvenirs. Nous attendions vers quatre heures S. A. R. Madame, duchesse d' Angoulême , qui avait couché à Sens , et qui voulait bien nous donner quelques niomens avant de retourner à Paris. Le temps était superbe; une foule immense attendait la princesse à l'une des portes du nord , où sa Voiture fut aussitôt dételée et traînée par le corps des pompiers, qui avaient réclamé cet honneur. Madame , arrivée à la pré* feclure , reçut d abord l'hommage des jeunes demoiselles, qui semblaient former la garde d'honneur la plus brillante et la plus aimable d'une souveraine adorée; les députalions des corps se succédèrent ensuite* Madame répondit Digitized by Google

nZS — à la cour royale avec cet accent qui part du cœur, et dont l'impression ne peut être rendue, parce qu'elle tient au charme même de la situation : * Je n'oublierai jamais ce 3ueles habilaos d'Orléans ont lait pour moi; jeme sois étoumée de ma route exprès pour venir passer quelques momens avec eux. » « Je passe, Monsieur, les illuminations, le feu d'artifice* et ces sortes de descriptions qui pourraient ressembler à tout, pour arriver à des parfcicubrités que- tous ne trouverez peut-être pas indignes de l'attention de vos lecteurs; Après quelques momens d'un repos bien nécessaire, le Muidame sortit de la préfecture, où elle avait dîné, pour jouir du spectacle des filles. Tout était ravissement et bonheur autour d'elle; elle en partageait avec délice les ^notions» Sa vue s'arrêtait avec obligeai^ sur tous les transparens où chacun s'était efforcé d'exprimer son qu'ils ornaient une révélation enfermée jusqu'alors dans le secret de son âme. L'un portait ces paroles: « Oni^ « mon oncle, c'est celle dont ils ont dû périr le père, la mère et la tante, qui, à genoux, vous demande et leur « grâce et la paix > L'autre était conçu en ces termes: « Il est plus d'une voix qui, du haut du ciel, me crie qu'il « (le Roi) est tout pour moi, qu'il me tiendra lieu de tout « ce que j'ai perdu, et que je ne dois jamais l'abandonner; « aussi, j'y serai fidèle, et la mort seule m'en séparera Madame s'écria à l'instant : « C'est sûrement la demeure de « M. Hardouineau ; il n'y a que lui qui ait pu ici conserver « ces souvenirs. > Elle ne se trompait pas: c'était ce Français, courageux et fidèle compagnon de toutes les adversités de son maître et de sa noble famille, qui offrait cet hommage si pur et si délicat à celle qui ne pouvait être dignement louée que par l'expression de ses propres sentimens. En entrant à la mairie, Madame le remercia avec? (*) Ce passage est tiré d'une lettre de Madame au Roi, lorsqu'à sa sortie du Temple elle entra en Allemagne pour se rendre à Vienne. Elle est des premiers jours de janvier 1796, et la première qu'elle écrivit fut le 1er et pendant la nuit au chef de son famille. i^) Extrait d'une lettre de Mapamb à la reine de Prusse. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.35% accurate

— 236 —
cette effusion de sentiment qui n'appartient qu'à un cœur
Tâtement et profondément pénétre. « Je craignais d'altérer mes propres
sentiments, si j'entreprenais de faire valoir tout ce qu'il y a d'admirable dans
ce peu de paroles que vous venez de lire, et cette douceur inaltérable d'une
âme élevée et sensible, et en même temps une certaine fermeté de caractère
si étonnante dans une jeune princesse de dix-sept ans, qui se ^relie^ plus
forte et plus généreuse du malheur même qui devait ou rabattre ou l'igrir. Il
y a des êtres privilégiés dont les déterminations sont l'ouvrage d'une
puissance surhumaine* « Il me reste, Monsieur, peu de choses à vous dire
sur cette journée de bonheur qui n'est plus qu'un songe pour nous. Les
plaisirs du concert, et du bal qui s'était ouvert en présence de Madame, se
sont prolongés bien avant dans la nuit, S. A. R. s'était retirée avant dix
heures du soir. Ce matin, elle nous a quittés à six heures. La foule qui
l'attendait était aussi nombreuse que la veille à son arrivée. Des larmes
d'admiration et de regrets ont accompagné nos adieux. Elle est partie
comblée de bénédictions. Aujourd'hui, nos murs sont couverts des
témoignages de satisfaction qu'elle a chargé M. le préfet de nous trans-
mettre. Rien n'a manqué à l'éclat et aux plaisirs d'une fête ni à consacrer
pour toujours le souvenir

The text on this page is estimated to be only 16.97% accurate

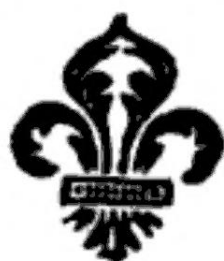
a37 ~ Le ciel en te sauvant sot les bords de l'abiiiiie, Pour prix de ta candeur lui réservait im jour Ces tnbut si touchons de respect et d'amour Au malheureux Lovis enlevés par le crime. Si nos lok permettaient le sceptie à la beauté. Ta naissance et nos vœux t'assuraient la couronne^ Mais d'un père adoré, verluciise Antigone, Ton front du diadème eût paru moins flatté. Tandis que le poiivf tir d'un prince ami des mœurs Nous fera respecter la justice et les temples , Tes célestes vertus et tes pieux exemples Finiront son ouvrage et gagneront les cœurs. Obi combkn de Vichy la nymphe salutaire, A dA te prodiguer ses soins religieux » ' Heureuse d^aftermir une santé si chère Dons l'aimable pays berceau de tes aïeux ! Du Loiret aujourd'hui, la Pîaïade enchantée, Le dispute à Vicliy, du moins par son amour, ht de te voir capùvc Liutrciois tourmentée (*), Te voudrait maintenant captiver plus d'un jour. (Par H. L» Dotâac , UnpecMw de]PAca4édrie Miéu»), HOMMikOE DES ORL^AITAIS, A \$OIf ALTSSSC ROYALE MADAME hk DUCHXSSS I»'AirGOOI.iHĬ. Aie; Charmante Gabrielle, Ahl c'est vraiment ta fête, Orléans, en ce jour, Jouis de ta conquête , Tu la dois à l'amour. ■Ii'objet de ta tendresse Et de tes vœux. Ta royale princesse S*o(rr« à tes yeux. (*) On sait que dans le temps où Madame Boyaie était rctenae Oti I«uiplea sa JUt^^ (ut iréclan^epm 1^ vUi^ a Oriémis.

The text on this page is estimated to be only 18.09% accurate

_a38 Trop long -temps immolée A de& dieux infernaux» La France désolée A gémi de ses maux. ▲ ceux qu'un ciel sévère Lui fit souffrir Ty S'unit d*ttn temps pmpère Le souvenir. . Des Boorbons le génie Avec eux s'exila , Dans leur triste patrie 1/6 bonheur s'éclipsa. Périssent la mémoire De nos exploits! 11 n'est pour uous de gloiie Qu'avec nos rois* L'Europe aime et révère Le sang du grand Hbhm. Sous un joug tutéloire Tout peuple est notre aoiL De THjÊÊàsE la grâce Et la boîité, Font chérir de sa race La majesté. Eu ces temps où la France N'écoutait que son cœur, Le jour de âa naissance Fut un jour de bonheur. Le ciel nous rend Taurore Dtejoiirsibeav; Les Françab sont encore A sonberceaol (Pat M. Mabu» , d'ige d« fordra 4m «votats à lae«v mato dXMéan » w4 pir S» M. Ma ZvOI,4« ta dtfconliM Sq Hi)l Parmi les transparens qui ornaient les maisons de plusieurs habitans, on avait remarqué celui d'un nomme Pomageau, pâtissier-traiteur de son état, rue Bannier, n° 5^;)e

The text on this page is estimated to be only 23.47% accurate

parent rond en forme de galette ou de pain bénî^ de deux pieds de
dkraètrei portant les lignes suWantes : i6 août 1814. — Lettre écrite par M.
le préfet du Loi* tel à M. Lottin, directeur du concert donné à Madamey et
compositeur de 1 ouverture à grand orchestre qui 7 avait été exécutée. « A
M« Lottin, maître de musique à Orléans. « Son Altesse Rojale Madame ,
duchesse d'Angoulême, ayant hien voulu vous accorder la décoration du lis
et la permission de la porter, je m'empresse de vous en donner avis. « A
Orléans^ le 16 août i8i4* « hepréfétâû dépaHemenidu Loiret^ « Baron de
Taliatkaito. (Autographe.) » — Arrêté du préfet du Loiret, relatif à rexercice
d'écariisseur ou écorcheur d'Orléans, lequel porte , par un de



VIVE LA FAMILLE DES BOURBONS,
MORT A CELLE DES NAPOLEONS;
AU SERVICE DES PREMIERS,
MES PATÉS, MES BRIOCHES;
POUR SERVIR AUX DERNIERS,
ET MON FOUR, ET MES BROCHES.

—
VIVE LE ROI ! ! ! !

The text on this page is estimated to be only 22.53% accurate

ses articles principaux , qu'As seront ohljgés de conduire les animnux morts , pour en oter la peau , à l'entrée de la forêt d Orlean.s , sur le bord de la chaussée de St-Lyé , et d'enfouir les roi ps à quatre pieds de profondeur en terre. Avant cet arrêté , I t (ai issage se faisait au bord de Feau , près la porte BourgogQe, ce qui infectait tous le quartier est de la ville. (3.) 23 août 1814. — Ordonnance royale qui autorise l'emprunt fait par les administrateurs ou membres de la commission administrative de l'Hôpital-Général , de l'HôtelDieu et de la maison de la Croix , d'Orléans, composée de MM. Crignon-Désormeaux , maire et président; LochonHoudouard, Dufaur de Pibrac, Rabelleau , Gosté-Grignon et Demadières père, lequel emprunt se montait à la somme de 180,000 fr. nécessaires pour les besoins de ces trois maisons. (4.) A iepUmhre i8i4* — Mort de Pierre Ronceray, présî* deni du tribunal de première instance d'Orlëans , homme très-esdmable et fort instruit. (76.) 14 iêptembre 18 14- — Publication à Orléans d'une épître en vers français , intitulée Epître à Jacques Delille , êur V Esprit des conquêtes et sur le Retour des princes de la maison de Bourbon^ par L. Duparc (aveugle), inspecteur de lacadémie d^Orléans^ chet Huet-Perdoux, rue Rotale. (70 221 septembre i8i4- — Leduc d Orléans (Louis*Philippe) arrive à Paris, de retour de son voyage che* son beau-père ^ te roi de Sicile , pays où il était allé chercher son épouse, ses enfans et sa sœur: ce prince alla de suite babiter le Palais-B.ojal. (43.) septembre i^iJ^, — Ordonnance royale relative à Texercice de la profession de boulanger à Orléans, et à la garantie en grains que chacun d'eux était forcé de déposer dans les greniers de la ville , pour sûreté de l'observance de ladite ordonnance , et pour une partie des subsistances des habHans. Digitized by Googl

The text on this page is estimated to be only 22.32% accurate

— ^4' — Désignation de la garantie. Boulangers de i*' dalle, chaque, 4)000 kilogrammes* — de 2* — 3,000 — — de 3* — a»000 — Pour FapproifisionnemenL Boulangers de 1 classe, chaque, 4i^00 kilogrammes. — de a* — » 3,000 — — de a* — A|Ooo — (4.) Septembre iBi4> — Le chemin de roulage qui existe présentement à Textérieur îles murs de la ville a Orléans , depuis le jardin des Plantes jusqu'à la porte du quai du Roi, est , après plusieurs années de travail par les ouvriers de la durité , livré au public, «t des poteaux placés au commencement de chacune de ses divisions sont élevés pour indiquer les divers noms qui leur avaient été donnés* Ce chemin de roulage, ou boulevard extérieur, fai ainsi divisé: i^, De la porte Barentin à la porte Madeleine , boulevard des Princes; De la porte Madeleine à la porte St-Jean, boulevard du duc de Ben'j ; 3**, De la porte St-Jean à la porte Bannier , boulevard du duc d*Angoulême ; 4^, De la porte Bannier à la porte St-Yincent, boulevard de Monsieur; 5% De la porte St-Vincent a la porte Bourgogne , boulevard de Madame ; 6% De la porte Bourgogne k la porte du Quai-du-Roi, boulevard du Roi. (40 6 octobre 1814. — Louis XVill, par une ordonnance royale, autorise l'institution à Orléans , de la maison dite de la Providence : cet e'tablissement , dont M. d'Autroche deSailly, ourle la Porte, riche piO{)nétaire de la province, fut le fondateur était destiné à recevoir les jeunes filles pauvres, pour leur apprendre gratuitement des métiers qui pussent les mettre dans le cas de sesufQre à elles-mêmes à l'époque de leur sortie. . Si biyilizûQ by GoOgle

The text on this page is estimated to be only 24.50% accurate

— a4a — Cette maison fut proYisoirement ouverte nie du Pot*
de-Fer, paroisse de St-Pateme. i^*" novembre 1814. — Mort de Tassin de la
Keuardière, âgé de 85 ans^ homme savant d'Orléao&. iB/iof^em^/v z8z 4*
-"Promulgation de la loi concernant le rétablissement des dimanches ét fêtes
en France, Les fêtes religieuses , conserrées au nombre de quatre, savoir :
Hoël, l'Ascension, TAssompdon, la Toussaint. Ordre d^obserrer les
dimanches, et défense des jeux, danses , marchés , ouverture des boutiques,
ventes , travaux, etc., etc., etc., pendant Voffice divm , sous peine de police.
(4.) 19 novembre 1814. — Mort de M"*® d'Embrun , née Curault,
Orléanaise. — Barbot fils, Orlâinai, fait paraître un ouvrage ayant pour
titre : Constitution du temps , garantie des mœurs nationales^ chez Huet-
Perdoux, imprimeur d*Orléans. 20 noi^embre 1814. — Fouqueau de Pussy
, poète Orléanais, fait paraître l'ode en vers français qu il avait composée
pour le duc d'Angoulênie, et qu'il avait présentée luimême au prince, lors de
son passage, pour la seconde fois, à Orléans , le 22 mai deruier, imprimée
chez Hue t-Perdoux^rue iloyale. Si décembre i8i4* — Mort de Jean-Marc
Meunier, -homme de lettres, natif d'Orléans. 1818. m i^^ Janvier 181^ . —
Les bases de la répartition des contributions de i8i5 sont les mêmes que
celles de l'année précédente. Le contingent du département du Loiret à la
contribuDigitized by

The text on this page is estimated to be only 27.82% accurate

— 243 — tionfoodéré de i8i5 est porté à ay\$30,000 fr. Son contingent à la contribution personnelle, somptuaire et mobilière de la même année est de 37 3, loo Pour réparation et entretien des routes de seconde classe j y joignant les frais de perception , • 84|000 Pour l'entretien et la réparation des routes départementales 54|000 Pour la dépense du dépôt demendi* cité , y joignant les remises des percepteurs < • . « • 27,000 Total, . '^,860,100 fr. Non compris les centimes additionnels. (3.) a /a/iWer i8i5. — Rétablissement de l'école gratuite de ciessin et d'architecture à Orléans, dont le professeur en chef fut M. Pagot fils, architecte. Cette école fut placée dans les bâtimens de la bibliothèque publique de la ville 9 janvier 181 5. — • Le roi Louis XVIII, sur la présentation du ministre de la police de Francei Decatts^ 6t celle du préfet du Loiret, de Talleyrand, nomme lescjuatre commissaires de la poUce à Orléans. Furent nommés : MM. Lepos, commissaire et cbef du bureau central de lu police d Orléans; Delojnes, commissaire en chef; Her» santpDesmaircs, Cadot-GramnionU (3-4) 97 jançier i8x6. — Arrêté du maire d'Orléans , relatif aux fripiers, revendeurs , ferrailleursS| etQ

The text on this page is estimated to be only 24.95% accurate

— 244 — a8 junçier 181 5. — Mouvement de la population dans la commune pendant l'an née x 8 14« Naissances, i,4B?) ,, , Déci, A,^] ^""--- Cette perte eflrayante Tient des malheureux militaires, qui mouraient par centaines dam les hôpitaux établis à St Charles, dans i'ëgUse des Capucins et dans la raffinerie des Âugustins. — Nomination de qaatre of&ders de louveterie pour le département du Loiret , par le préfet de Talleyrand , lesquels furent MM. Cri^on* Désormeaux,,fiU aîné du maire d^Orléans \ Bioche, à St-Lyé; de Courcy, à Orléans; et de LigneriS| à Orléans. Etat des loups tués dans la commune d Orléans , ei mon* tant des sommes payées a tiire de prime parlegmtuer» nementen i8i4* Une louve pleine tS fr. Cinq louves non pleines, à i5 £r. diaque* 76 Quinze loupsi à la fir, chaque 100 Un louveteau 3 273 fr. 3i Janvier 182 5« — Arrêté du maire d'Orléans» relatif au règlement à observer pour le magasin de garantie, et nomination d un gardien établi place du Vieux-Marché , ou Marché-auz-Yeaux , dans le local de l'ancienne caserne de gendarmerie, qui était, plus anciennement en* €ore, r Aumône de St-Paui. (4-2 1.) La dépense de cet établissement fut fixée à la somme de i,500 fir«, ainsi répartie : Appointemens du gardien 800 fr. Entretien des bâtimens 4^0 Fnû^ de bureau 300 i,500 fr. 6 février i8i5. — Arrêté du maire d'Orléans, qui déiend de se promener et courir les rues de la ville avec des brandons allumés. Brandon , flambeau de paille , corde goudronnée on Digitized by

The text on this page is estimated to be only 29.35% accurate

— 245 — tison, très-ancien usage dans la chrétienté. Le dimanche des Brandons est le premier dimanche de carême^ aocpiel les jeunes paysans ^usaient autrefois, sur le soir, des pro* cessions et autres cérémonies avec des flambeaux de paille allumés, pour chasser le mauvais air de leurs vignes et de leurs terres. (70.) iSfeWier iSi5. — Formation de la société paternelle des ehemlierâ de Si-Louis en France , et nomination des chevaliers correspondans dans les divers départemens. jépts de Jlf. Léon' Armand de Sailly^ chevaUer pour le dé' parlement du Loiret, « La société paternelle de MMi les chevaliers de 8t*Louis a nommé M. le marquis de Sailly» chevalier de St'Louis y son chevalier correspondant pour le département du Loiret; M. deSailly s*empTesse d'avoir llionneur d'en feire part à MM. les cKevàliera de St-Louis du département, ainsi qu aux veuves, aux enfans etpetitsen&ns de\$ chevaliers de St-Louis, les priant de lui ikire parvenir leurs af&ires pour l'association , et leurs différentes réclamations , qu il se fera un plaisir et un devoir de âdre appuyer auprès du comité de la société des ehe' valiersde St-Louis» « Léon*Armand de Saiz.lt, chevalier de St^Louis, » — Le corps municipal d'Orléans, d iprès l'avis du maire, fonde un salut dans l'église de St-Aij^ian, pour l anniversaire de l lieuieuse délivrance de la \ille, qui avait civ. menacée d'être prise et brûlée par les Cosaques russes, les 17 et 18 février dernier. Cette fondation fut arrêtée moyennant la somme de i5o fr. par an. (4.) ^6 février 181 5. — Napoléon quitte Tile d'Elbe pour revenir en France. (43-Sa,) 27 février i8i5. — Le duc et la duchiesse J Angoulèiue arrivent à Orléans à sept heures du soir, par la porte Bannier, et sont reçus dans cette ville avec un grand enthousiasme. Le maire et le préfet déploient^ dans cette circonstance, un zèle extraordinaire et font des préparatifs immenses; Tun et l'autre, quelques jours avant, avaient fait des proclamations pour annoncer l'arrivée de LL.ÂÂ.BR., afin de disposer lesprit des Orléanais , et pris les précauDigitized by Google

— a46 — lions les plus minutieuses pour que rien ne fût oublié pour fêter dignement le duc et la duchesse. Ci-après copie au» thentique d'un arrêté du préfet, relatif à cette arrivée. Le préfet du département du Loiret, Voulant régler l'ordre qui sera observé au palais de la préfecture pendant le séjour de LL, A V. RR. Monseigneur le duc et Madame la duchesse d'Angoulême i Arrête : Art. Le lundi , 27 février, il ne sera plus permis d'entrer au palais sans billet. Les autorités constituées qui doivent venir par députation ou en corps, pour la réception de LL. AA. RR., représenteront leurs lettres d'invitation à la porte d'entrée. Les personnes invitées pour être présentes à l'arrivée de LL. AA. RR., auront une carte jaune, timbrée Préfec» turc , carte d'entrée pour la réception de LL. AA. ilK. , et portant leurs noms. Les personnes invitées pour la soirée auront une carte bleue , timbrée Préfecture ; carte d'entrée pour la soirée , et portant leurs noms; Les gens de service auront des cartes blanches, timbrées : service de la préfecture. Art, 2. Les personnes arrivant à pied devront représenter leurs canes au portier, celles qui arriveront en voitures les représenteront à l'huissier de service à l'entrée du perron. Art. 3. Aucune voiture, excepté celles de LL. AA. RR., de leur suite et du préiet, ne pourra stationner dans l'intérieur des cours. A cet effet , les voitures vides qui voudront attendre, suivront, en sortant du palais de la préfecture, la rue de Bourgogne à gauche, prendront les rues du Battoir-Vert, de Sémoi, des Gobelets, et se rangeront sur une seule file, en gardant la droite de ces rues, de manière que la tête de la file se trouvera à l'entrée de la rue des Gobelets, dans la rue de Bourgogne, près le palais de la préfecture. Tout cocher contrevenant à cet ordre, ou qui rompra la file, sera puni suivant les lois de police. Art. 4. — Les personnes qui seront admises tant dans l'intérieur des salons d'attente que dans les salons de pré

Digitized by Google

— a'i7 — seiitatlon, sont invitées à se conformer à Tordre qui leur sera indiqué. Art. 5. Deux commissaires de police Yeilleront au main* tien de Tordre autour du palais; ils se conformeront aux ordres qui leur seront transmis par M. Boulland, secrétaire intime de M. le préfet. Art. 6. M. le lieutenant-général comte Pajol , comman* daot la subdÎTision du Loiret, sera invité à donner les ordres nécessaires pour que, dès le matin , les portes extérieures du palais et des rues environnantes soient occupées par des troupes de gendarmerie et de ligne , en nombre suffisant pour assurer le maintien de Tordre. Art. 7. A midi, les portes de l'intérieur du palais seront occupées par une garde d'honneur , composée des gardes nationales urbaines, à pied et à cheval, et de la ^rnison. L'officier qui aura le commandement supéneur de la garde d'honneur réunie, est invité à se concerter avec M, BouUand, qui lui fera connaître Tintérieur du palab, pour Tétablissement des factionnaires. Art. 8. Le maire de la ville d'Orléans prescrira toutes les mesures qu'il croira nécessaires pour assurer le maintien (lu bon ordre dans la ville et les faubourgs. Art. 9. S'il s'élevait quelques difQcultés sur l'exécution du présent arrêté, on en préviendra de suite M. Boulland, secrétaire intime du préfet , qui les lèvera ou prendra mes ordres, ou ceux cles grands officiers de la maison de LL. AA. RR. Fait a la préfecture du Loiret, Orléans, le a3 février Le préfet du département du Loiret, Baron db Tai.leyb.and. Nota. Les corps constitués et les oersonnes invitées pour se trouver à la réception de LL. AA. RA., sont prévenus de se rendre au palais de la préfecture avant trois heures- (3*7.) 28 Jévrier i8i5.

— Pendant les fêtes brillantes qui se faisaient à Orléans, en l'honneur du duc et de la duchesse d'Angoalême , et au milieu de la plus protoonde sécurité dans le royaume, Napoléon et sa petite fiotille , après deux

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.28% accurate

— «48 — jours de navigation depuis son départ de l'île d'Elbe arrive sur les côtes de Noii à sept heures du matin , et à midi se trouve (ii face d Antibes , où il se disposa sur-le-champ pour iaire son débari^uement le lendemain, i" — LL. AA. RR. le duc et la duchesse d'Ancfoulême quittent la ville d'Orléans à neuf heures du matin , se rendant dans le midi de la France : comme à leur ariivée, ils fure nt salués des -'rii'at et des acclamations dune grande partie (les Orléanais; leur voitui e , allant au pas, sortit de la préfecture, suivit la rue Pothier, les cloîtres sud et ouest de Ste-Croix, la place de l'Etape, la rue d'Escures, le Martroi, la rue Royale, le quai de Ilecouvrance ou de Cypierre, remonta le chemin des Princes, à gauche, ensuite la route de Tours, après avoir ^ par des signes de tete gracieux, remercié les Orléanais de leur attachement et de leur enthousiasme pour leurs personnes. Ç6,) mars i8i5. — Napoléon entre dans le golfe de Don Juan le mars, à trois heures après midi, et débarque à Cannes, petite ville du département du Yar, vers cinq heures du soir. En mettant le pied sur le sol firançais, il prend la cocarde tricolore, la fait arborer à sa troupe, déploieun drapeauxaux couleurs nationales et fait répandre une proclamation adressée au peuple, qu'il a^it ùAt imprimer à l'île d'Elbe, (4*^0 — La nouvelle du débarquement de Napoléon en France se répandit dans tout le royaume avec une rapidité incroyable ; il semblait qu'un tremblement de terre avait, par une secousse, annoncé cet événement à tous les Français. Le roi Louis XYIU, et son gouvernement , prirent les mesures les plus promptes pour arrêter le torrent qui se précipitait sur eux; M. le comte d'Artois fut envoyé avec le duc d*Orléans et plusieurs généraux à Lyon , pour dé* fendre cette ville; la duchesse d'Angoulême et le duc son époux , qui venaient de quitter la ville d'Orléans , où ils avaient été à bien fêtés, furent séparés Tun de l'autre; le prince fut envoyé à Grenoble, la princesse à Bordeaux , pour conserver cette ville. Digitized by Google

— a49 — Des maréchaux et des généraux furent envoyés précipitamment dans les principales villes du royaume; le maréchal Gouvion-St-Cyr et le général Dupont arrivent à Orléans pour garder cette place et disposer la garnison à faire son devoir envers le roi. (43.) 6 mars 1815. — Ordonnance du roi, datée du château des Tuileries, relative aux mesures de sûreté générale contre Napoléon. — Le Conseil municipal d'Orléans, nommé MM. Crignon-Désormeaux, maire, de Biéville de Sully, Dulaure de Pibrac et Laisné de Villevêque, conseillers, députés pour porter aux pieds du roi Louis XVIII, le serment de fidélité et de dévouement à sa personne sacrée. (4*) 8 mars 1815. — Le préfet du Loiret fait imprimer en placards, lire, publier et afficher dans toutes les communes du département, l'ordonnance du roi Louis XVIII, contre Napoléon. Cette pièce était ainsi conçue: Ordonnance du roi contenant des mesures de sûreté générale. Le préfet du département du Loiret, Vu l'ordonnance du roi, dont la teneur suit : LOUIS, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, salut. L'art. 1^{er} de la charte constitutionnelle nous charge spécialement de faire les réglemens et ordonnances nécessaires pour la sûreté de l'État; elle serait essentiellement compromise si nous ne prenions pas des mesures promptes pour réprimer l'entreprise qui vient d'être formée sur nos frontières de notre royaume, et arrêter l'effet T. 3a

Digitized by Google

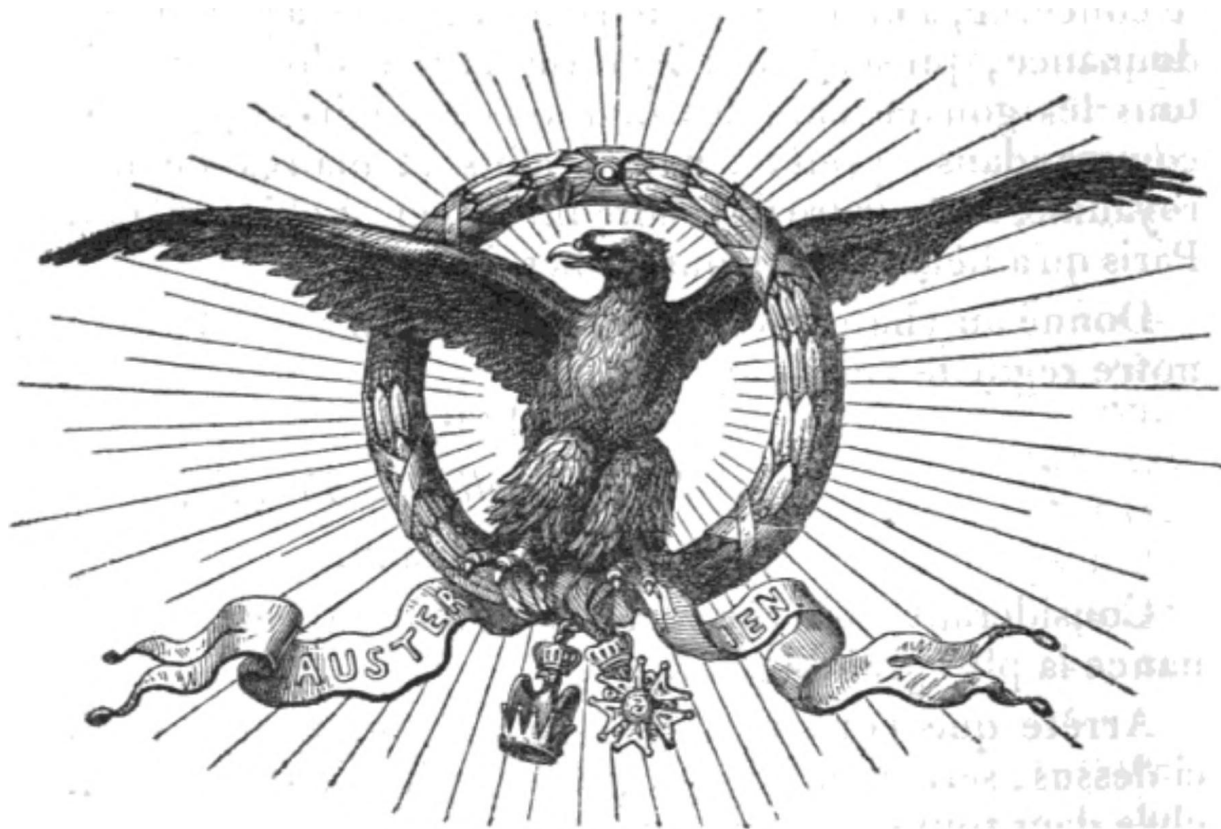
The text on this page is estimated to be only 29.22% accurate

— aSo — des complots et attentats tendit à etcitev la guerre civile et détruire le gouvernement. A ces causes et sur le rapport qui nous a été fait par notre ami et fidèle chancelier, chancelier de France et le sieur Dambray, commandeur de nos ordres, sur l'avis de notre conseil, nous ayons ordonné et ordonnons, déclaré et déclarons ce qui suit : Art. — Napoléon Bonaparte est déclaré traître et rebelle pour s'être introduit à main armée dans le département du Var : il est enjoint à tous les gouverneurs, commandans de la force armée, gendarmerie nationale, autorités civiles et même aux simples citoyens, de lui courir sus, l'arrêter et de le traduire incontinent devant un conseil de guerre qui, après avoir reconnu l'identité, provoquera contre lui l'application des peines prononcées par la loi. Art. 1. Seront punis des mêmes peines et comme coupables des mêmes crimes, les militaires et les employés de tout grade qui auraient accompagné ou suivi ledit Bonaparte dans son invasion sur le territoire français, à moins que dans le délai de huit jours, à compter de la publication de la présente ordonnance, ils ne viennent faire leur soumission entre les mains de nos gouverneurs, commandans de divisions militaires, généraux ou administrations civiles. Art. 2. Seront pareillement poursuivis et punis comme auteurs, et complices de rébellion et d'attentats tendant à changer la forme du gouvernement et provoquer la guerre civile, tous administrateurs, civils et militaires, chefs et employés dans lesdites administrations, payeurs et receveurs de deniers publics, même les simples citoyens qui prêteraient directement ou indirectement aide et assistance à Bonaparte. Art. 3. Seront punis des mêmes peines, conformément à l'article 102 du Code pénal, ceux qui, par des discours tenus dans les lieux de réunions publiques, par des placards affichés ou par des écrits imprimés, auront pris part ou engagé les citoyens à prendre part à la révolte ou à s'abstenir de la repousser. Art. 4. Notre chancelier, nos ministres secrétaires-d'état Digitized by

The text on this page is estimated to be only 25.26% accurate

— a5i — et Dotre dîreeteur>généra] de la police # diaçun en ce qui Je concernei sont coargés de l'exécution de la présente ordonnance | qui sera insérée au Bulletin des lois, adressée à tous les eouTemeurs des divisions militaires, généraux ^ coflUBandans, préfets, sous-préfets et maires de notre royaume, avec ordre delà feire imprimer et affïcheri tant à Paris qu'ailleurs et partout où besoin sera. Donné au château des Tuileries, le 6 mars i8i5 , et de notre règne le Tiiigtième. LOUIS. JLe cliancelier de France ^ Considérant qu*il importe de donner à cette 'ordon^ nance ia plus grande publicité, ^ Arrête que lordonnance du roi , littéralement copiée ci-dessus, sera imprimée en placards, lue, publiée et affichée dans toutes les communes du département» Orléans , le 8 mars i8i5.. léB préfet du département du JLoii et^ faron Db Talleyaamo. Cette ordonnance, beaux prunes de toutes les églises. d'Orléans, répandue avec une grande profusion , affichée et placardée presque à tous les coins des^ntes de la viUe, j&t très-peu de sensation parmi les Orléanais. La plus gnmde preuve que nous puissions donner de cette indifférence des habitans de cette ville, pour les intérêts de Louis XVIII, c'est que le même jour, plusieurs négocians d'Orléans ayant reçu, par le courrier des exemplaires imprimé* de la proclamation que Napoléon avait faite au peuple franrais en mettant le pied sur le sol de la patrie, cette pièce fut lue publiquement à la Bourse (par M. *** négociant d'Orléans, qui était monté sur une chaise au milieu de l'assemblée) et autres lieux de réunion, puis répandue comme un éclair par toute la ville, malgré les démarches de la police, les menaces du préfet et du maire pour en arrêter la circulation j un exemplaire tombé entre nos mauift et qui \$e trouve parmi nos papiers est ainsi conçu, : Digitized by Google

— a5a — Napoléon, au peuple français. Français , La défection du duc de Castiglione (Augereau), livra Lyon sans défense à nos ennemis; l'armée dont je lui avais confié le commandement , était , par le nombre de ses bataillons, le bravoure et le patriotisme des troupes qui la composaient , à même de battre le corps d'armée autrichien qui lui était opposé et d'arriver sur les derrières du flanc gauche de l'armée ennemie qui menaçait Paris. Les victoires de Champaubert, de Montmirail, de Château-Thierry, de Vauchamp , de Mormans, de Montereau , de Craône, de Reims, d'Arcis-sur-Aube et de St-Dizier, l'insurrection des braves paysans de la Lorraine, de la Champagne, de l'Alsace, de la FrancheComté, et de la Bourgogne et la position que j'avais prise sur les derrières de l'armée ennemie , en la séparant de ses magasins, de ses parcs de réserve, de ses convois et de tous ses équipages, l'avaient placée dans une situation désespérée; les Français ne furent jamais sur le point d'être plus puissants , l'élite de l'armée ennemie était perdue sans ressource; elle eût trouvé son tombeau dans ces vastes contrées qu'elle avait si impitoyablement saccagées, lorsque Digitized by Google



The text on this page is estimated to be only 28.62% accurate

— 53 — la trahison du duc de Piaguse (Marniont), livra la capitale. La conduite inattendue de ces deux généraux, qui trahirent à la fois leur patrie, leur prince et leur bienfaiteur, changea le destin de la France : la situation désastreuse de l'ennemi était telle, qu'à la fin de l'affaire qui eut lieu devant Paris, il était sans munitions par la séparation de ses parcs de réserve. Dans ces nouvelles et grandes circonstances, mon cœur fut déchiré, mais mon âme resta inébranlable ; je ne consultai que l'intérêt de la patrie, je m'exilai sur un rocher au milieu des mers. Ma vie vous était et devait encore vous être utile ^ je ne permis pas que le grand nombre de citoyens qui voulaient m'accompagner puisse Lugeassent mon sort ; je crus leur présence utile à la France et je n'envoyai avec moi qu'une poignée de braves nécessaires à ma garde. J'ai été élevé au trône par votre choix ; tout ce qui a été fait sans vous est illégitime. Depuis vingt-cinq ans la France a de nouveaux intérêts, de nouvelles institutions, une nouvelle gloire, qui ne peuvent être garantis que par un gouvernement national et par une dynastie née dans ces nouvelles circonstances. Un jour qui léguerait sur vous, qui serait assis sur mon trône par la force des mêmes armées qui ont ravagé notre territoire, chercherait en vain à s'étayer des principes du droit féodal ; il ne pourrait assurer l'honneur et les droits que d'un petit nombre d'individus ennemis du peuple qui, depuis vingt* cinq ans, les ont condamnés dans toutes nos assemblées nationales ; votre tranquillité intérieure et votre considération extérieure seraient perdues à jamais. Français, dans mon exil, j'ai entendu vos plaintes et vos vœux et vous réclamez ce gouvernement de votre choix qui seul est légitime j vous accusez mon long sommeil, vous me reprochiez de sacrifier à mon repos les grands intérêts de la patrie. J'ai traversé les rochers au milieu des périls de toute espèce ; j'arrive parmi vous reprendre mes droits qui sont les vôtres ; tout ce que des individus ont fait, écrit ou dit depuis la prise de Paris, je rignorerai toujours, cela n'influera en rien sur le souvenir que je conserve des services

Digitized by Gpogle 1

The text on this page is estimated to be only 22.32% accurate

— a54 — importants qu'ils ont rendus; car il est des évènements d'une telle nature» qu'ils sont au-dessus de l'organisation humaine. Français, il n'est aucune nation, quelque petite quelle soit, qui n'ait eu le droit et ne se soit soumise au dessein d'honneur d'obéir à un prince imposé par un ennemi momentanément victorieux. Lorsque Charles VII entra à Paris et renversa le trône éphémère de l'anglais Henri V, il reconnut tenir son droit de la vaillance de ses braves et non d'un prince régent d'Angleterre. C'est aussi à vous seuls et aux braves de l'armée que je fais et ferai toujours gloire de tout devoir. • NAPOLEON. Une proclamation fut aussi adressée à l'armée et lui l'appelait tous ses triomphes et sa gloire^ elle se termine ainsi : « Honneur À ces braves soldats, la gloire de la patrie et l'honneur

The text on this page is estimated to be only 25.62% accurate

II mars 1815. — Bouquets de T^liolettes portés par les partisans de Napoléon à Orléans, en signe de réjoissancoe et de ralliement pour Tarrivée de leur idole auquel on avail donné le surnom de Père la f^liolette. (76-77.)

13 mars 1815. — Distribution Êiite à Orléans, d après Tordre du préfet^l d'un imprimé ayant pour titre : Des Ar^lmes et du Courage, « La fortune a couronné les premières tentat^les de Tennemi public ; il marche et des perfides se joignent à ses drapeaux sacrilèges; ses complices osent élever la voix jusque dans nos murs et se repaissent en imagination du spectacle (le nos désastres. Mais croient-ils que notre courage soit éteint? que cent mille hommes de la capitale , que cinq cent mille hommes de nos provinces ont oublié l'honneur el le devoir , qu'ils soient disposés à trembler ? » Avons-nous tremblé quand soixante mille Prussiens inondaient les plaines de la Champagne? Avons-nous tremblé quand Condé , Yalenciennes, Landrecies, le Quesnoy étniVnt entre les mains de Tennemi, que leurs coureurs savancaient presque aux portes de la capitale? Avons-nous tremblé quand l'Angleterre versa cinquante mille soldats à Flessingue ? « Que fit alors notre belliqueuse patrie? elle se leva tout entière, (les commissaires se répandirent sur tons les points de la France, et, en quelques jours, cinq cent mille hommes furent sous les armes. « Imitons ces exemples; que partout le cri de la guerre retentisse ; qu'à la voix des envoyés du monarque chéri, la terre enfante des hommes. « Ou ils sortent tout armés du sein des villes et des campagnes. « Jamais plus belle cause ne mérita d'enflammer notre ardeur; car il s'agit de conserver notre roi, nos lois, notre liberté, notre fortune, notre vie; il s'agit d'épargner les flots de sano^l que notre tyran, dans la fureur qui le consume , s apprête a Idire couler, « En quelques jours , cent mille hommes peuvent être sous les murs de Paris, et se porter en avant pour exterminer le Robespierre nouveau et les sacrilèges aventuriers qui partagent sa révolte.

The text on this page is estimated to be only 25.44% accurate

« La populeuse Normandie, l'Orléanais, la Champagne et la Bourgogne , qui ont tant de désastres à venger , nous enverront leurs belliqueux entans. « Combien de villes animées d'un véritable esprit patriotique sont à dix, à vingt, à trente lieues de nous et peuvent en deux jours venir avec nous partager la gloire de sauver l'humanité ; et de venger le genre humain ! » Ne nous laissez point sur les dangers de la patrie. ■ Nous avons affaire à un ennemi actif , entreprenant, aussi habile artisan de fraudes et de mensonges qu'audacieux dans ses résolutions. « Ce n'est pas le moment de nous assoupir dans une mortelle et stupide quiétude , de perdre un temps précieux dans de froides et lentes combinaisons, de mesures tardives et nupuisseuses. « Il faut dans les grands périls des remèdes proportionnés aux dangers. « Hommes courageux , baïonnettes boutées, voilà ce qui doit sauver la patrie. < Tout est prêt pour un mouvement spontané, national, universel. « Toutes nos volontés, tous nos sentimens, tout ce que nous avons de courage, d'indignation , d'énergie est réuni vers le même but, tout prêt d'éclater, semblable à ces matières inflammables qui n'attendent qu'une étincelle pour détonner. « Imprimons la tendresse aux mœurs ; que la loi saisisse et frappe les traîtres qui ont appelé sur leur patrie le fléau de la guerre civile. « Ils sont parmi nous, au milieu de nous, ils sont presque sous nos yeux, et nous souffririons plus longtemps leurs coupables attentats ! et les ministres de la justice ne s'armeraient pas de leur glaive pour les punir ! » Lorsque Gatilina s'arma contre sa patrie , lorsque les brigands de Rome se précipitèrent dans son camp, lorsque que ses lions menaçaient les murs du Capitole, Rome ne trembla pas. Ses magistrats parlèrent, ses soldats agirent et par l'énergie de son caractère , et la promptitude de ses mesures si un seul homme saura la patrie. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.37% accurate

— b57 — « Nous sauverons la nôtre aussi , nous n'attendrons pas que la ^ranote vienne insulter nos munâles, nous outrafer jusque dans la capitale. Il la brûlerait, il la couvrirait e cendres, de ruines et de cadavres | il savourerait à longs units latrece plaisir de la vengeance. : marchons donc, marchons de tous 4es points de la France , que ■d^mit Juif et arrière, isr ses col^, partout, il trouve des ^evuemis. . « Marseille, Lyon, Toulouse sont derrière lui. « Cent miUe hommes peuvent sortir de ces grandes ciic0, oéat autre mille de la capitale et de nos provinces du 'ai»tve;.et la tête de «l'impie, pressée de tous côtés, tomibeiaçflt Ja tem respirera, râluope et Thumanité seront ireagées. « L*Europe et rhumanité ! ouï, c est leur cause que nous Mnaies appelés à défendre. Le tyran les menace comme •nous. Le sort

The text on this page is estimated to be only 26.65% accurate

9&8 Déclaration des puissances cofUre Aapaïéan» Les puissances qui ont signé le traité de Paris, réunies en congrès à Vienne, informées de l'évasion de iSapoléon Bonaparte et de son

The text on this page is estimated to be only 27.30% accurate

— a59 — miuie oQtttM Co«6 cevx qui «niTepreiMfcniient de la oom« proi&ettre. « Cette déclaration , rendue publique , était signée par les plénipotentiaires des puissances, et ce nouveau pacte a été depuis appelé Sainte Alliance* 18 mars 1815. — Représentation extraordinaire au théâtre d'Orléans donnée en réjouissance du retour de Napoléon en France ; les comédiens jouèrent Brutus et un vaudeville de circonstance fait par M. des cris de vive Napoléon se firent entendre à plusieurs reprises; la soirée se termina par la Marseillaise enlignée par M. PetitLafosse, premier président de la Cour impériale, lequel étant debout dans une loge, donna le signal de l'enthousiasme poussé jusqu'au délire des spectateurs qui sortirent de la salle en répétant sur la place de l'Étape et dans les rues voisines, le refrain de cet hyrane. (76-77.) 18 mars — Louis XVIII quitte Paris pour se rendre à Gand, dans la nuit du 19 au 20, emportant avec lui la couronne de France et les bijoux les plus précieux (de la royauté. Il était suivi d'une partie des gardes du corps, presque débandés , de quelques troupes suisses de la garde royale » et de plusieurs serviteurs fidèles. (4^e) 20 mars 1815. — L'empereur Napoléon entre dans Paris à huit heures trois quarts du soir , jour anniversaire de la naissance de son fils , le roi. de Rome, suivi de plus de 40,000 hommes de troupes de ligne de toutes armes, qui s'étaient successivement rangés sous ses drapeaux aux trois couleurs ; à peine arrivé dans la cour des Tuileries | on se précipita sur lui | mille bras l'enlevèrent et remportèrent en triomphe dans le palais rempli de personnes, ivres de joie et d'enthousiasme de le revoir. (15-89*76.) 21 mars 1815. — L'empereur , dès le lendemain de son arrivée à Paris, réorganise et reconstitue le gouvernement et change les préfets et les. maires des départemens. 23 mars 1815. — Napoléon sachant que la duchesse d'Orléans , mère du duc Louis Philippe, aujourd'hui roi , et la duchesse de Bourbon, sa tante, étaient dans la dé^e Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.43% accurate

— atio — tMMe, el o*«¥«îettt ptt sw» la cx>ni , 4ùnmet à lâ
mière 300,000 fr., et à la seconde 150,000ff. pour le tri plos preMM besoins.
(7*43*) ^^mars 1815. — M. le préfet du Loiret, de Talfeyrand, quitte
Orléans et se retire dans les environs de la ville, au chateau de M. son ami,
après avoir nommé son délégué M. le cœ>nâeiller de préfecture Brillard. ^
ntn 1815. J[âeUr^ de M* Britiard au maire d Orléans CrignonDéâormeaux.
* Monsieur le Baion , • MM. Primorin et de Pann , commissaires de police
de cette ville, "viennent de me remettre iélat des dépenses faites par la
police d'après les ordres de M. le baron de Tallejraud, depuis le 14
ducourantjuâc^u au ao inclusivement. « Il résulte de cet état que trois
hommes ont été employés à la surveillance particulière a raison de a fr.
chacun par jour, ce qui lait, un total de 4^ fr* « Je vous invite, eu
conséc|ueuce, Monsieur, à Caire acquitter cette dépense sur les fonds qui y
sont affectés. « Reoevea, etc. « Brillard , conseiller de préfecture délégué. *
25 mars 1815. — Le drapeau blanc qui flotlail sur le portail de Thôtel de la
mairie d'Orléans est ôté; nous li'avons pu savoir de quel ordre et par qui.
(774} L'empereur nomMe firéfet dtt dëpërtéiaent du Loiret y en
remplaoemeni du baron Aleiiairare de Tadlerrand , JVI. Leroy , avocat. Cet
administrateur airive ae suite à Orléans y et entre incontinent an fonetions»
Les conseillers de préfecture, Rabelleaa, firilkrdetSavart restèrent en place.
(3-77.) 28 inars 1815. ^ Décret impérial qui rappelle à l'armée les conscrits
de la classe de 1815, promulgué a Or*' léauspui le nouveau préfet , le
chevalier Leroy. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 19.84% accurate

A l'occasion d'une apparition il parut à Orléans les H^{is} St^{at}utans
attribués à M, (7.) LE BmaËUa DXl JOM. An : Coc^e B^{ussel}, Français[^]
que vm[»] ^ heureux, B(m)[»] Nind «omble tids T[«]nur\$ Les festins, les chants
et la danse Célèbrent son retour en France* Ah l le bon temps, Purera-t-il
encore long-temps ? Avant kn nous étions en paix, Tous les militaires
baillaient ; Mais aujourd'hui quel grand tapa^{^^}t, Ib vont avoir mort ^
caniaga. Ah ! le bon temps ! ^ etc. Tous nos enfans, dans nos maisons, Etaient
pour nous autant d'espions; Ils vont partir pour les frontières, ' Ifo[»] filles
seront vivandières. Ah! le bon temps ^ etc. Remarques les jeunes époux, Us
sont inconstans et juuoox; Que pour la guerre on les engage[»] Voilà la paix
dans le ménage. Ah l Je bon temps, etc. Les revenus du bon papa Serviront
à payer tout ça ; On prendra jusqu'à la ferraille, Qui pourra wMt de
mitraille. Ah! le bon temps, etc. Poussez , les vignes et les champs ;
L'ensemencer c'est perdre du temps ; Dans l'état de simple nature, Les terres
seront sans culture. Ah] le bon temps, etc. •

The text on this page is estimated to be only 21.85% accurate

— a6s — Bientôt, pou?— (MJinble de bonheur. Nous alloua avoit la teneur^ Depuis Ams jusqu'à Ifaneille, Le jacobin dresse roralle* Ah! le bon temps, etc. iftlMBSlSIB. Adftsse (lu corps municipal dOrléans à tempereur Aajjolton j pour le féliciter sur son retour en France. « Sire, « Le poids de l'Europe entière, aidée dans ses efforis contre notre patrie par U trahison de quelques en fans perfides, a pu compnmer momentanément la force de votre bras; il a pu se reposer un instant pour ménager à]a France épuisée par ses triomphes le temps de reprendre toute son énergie; mais l Europe coalisée n*a pu espérer que vous laisseriez dans rasservissement une nation fière et belliqueuse qui vous avait confié la gloire de ses (destinées , sans laider à reprendre ses droits et son indépendance. « Vous avez paru, Sire, et la France reconstituée au premier rang des nations, n envie pas d autre gloire; comme V. M., elle renonce à simnjiscer dans îcs affaires des étrangei s , et s'écrie avec vous : « Malheur à qui voudra se mêler de s nôtres ! » " Tel est notre vœu, Sire; il aurait déjà retenti aux punis du trône depuis plusieurs jours , si des essais de réaction aussi difficiles à pénétrer qu*à déjouer n'eussent coupé nos communications avec la capitale; rendus à nousmêmes, nous nous empressons de déposer aux pieds de V. M, l ex|)ression du dévouement, de ladmiration et de leteriK Ile reconnaissance dont votre bonne ville d'Orléans a i honneur de vous offrir Thommage par l'organe des magistrats que vous lui avez donnés, « Nous sommes, Sire , eu ., etc. » Les membres eonvo(|ués pour signer cette adresse ne vinrent point à la séance; un seul, M. se présenta, et pour ne pas faire un proct s-verl)ul de carence , il décida avec M. le maire d euvoyei l adiesse au nom du conseil Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.63% accurate

— a63 — municipal, comme s'il eût été assemblé, signée du
président et de son secrétaire. 10 avril 1815, — Arrivée à Orléans du
commissaire ordonnateur en chef des guerres, envoyé par Napoléon. Cet
officier établit ses bureaux rue Bannier, et se hâta sur-le-champ d'organiser
les troupes, les conscrits, les volontaires enthousiastes qui arrivaient en
foule dans cette ville, pour les faire rejoindre en toute hâte les armées de
Napoléon. (76.) avril 1815. — Petite émeute occasionnée par une partie des
soldats en garnison dans la ville, lesquels parcouraient les rues en criant:
Vive Napoléon! à bas les Bourbons! On les voyait arracher et jeter dans la
fange des ruisseaux le faucon cocarde blanche et leur livrer, en chantant une chanson
guerrière sur l'air de Fivo Henri IV dont ils se vengèrent) été en chœur par plus
d'une à quinze cents hommes était ainsi conçu : « Pauvre Royaliste, te
voilà du feu. . . » « De ta cocarde j'en fais un torchon. . . » Le soir, ils se
réunirent à plusieurs ouvriers d'Orléans, et se portèrent dans le local des
deux chambres de lecture, celle du Martroi et celle de la rue Bannier, où
après avoir brisé quelques meubles et cassé quelques titres ils se retirèrent
dans leur quartier». (76*77.) 18 avril 1815. — Séance extraordinaire du
Conseil municipal pour prêter le serment ainsi conçu : « Je jure obéissance
aux constitutions de la République à l'empereur, » Ce serment fut prêté
par MM. Crignon-Désormeaux, maire; Colas de La Noue et Dufaur de
Pibrac, adjoints; Moreau; Benoist-Merat, Lecau

The text on this page is estimated to be only 12.01% accurate

— a64 — iioffmant, Hème-Lemoine, Crespin ide BÎUy» Daudier, Porcher, Lambert de Gambraji Cahouet cfe Marolle»^ àf^ Vélard, Gauthieri conseillers;; et M, Bigoi de MorogueS| adjoint* (4s, formés de soldais isolés , de réquisitionnaires , de volontaires, sortirent delà ville par la porte Bannier, portant à leur tête de {letits bustes en plâtre de lenipereur au bout de drapeaux tncolores^ et en chantaul de^ idiausoJiS et des hymnes eu Thonneur du htros. (4'77') ig awil i8i5. • — Commencement des troubles de la Vendée, provoqués par d anciens chefs de Chouans.} »qiic les royalistes avaient fait passer dans ce pays. Cette insurrection contraria beaucoup Napoléon dans ses plans; ii fallut, pour la combattre, affaiblir de vingt mille hommes l'armée de Flandre, ce qui la réduisit à cent vingt mille. Ce fut un événement bien funeste pour lui, et qui diminua les chances du succès; mais la gnerre de la Yeudée pouvait Vétendpe , il &à&aii i^étouiér à sa oaissanoe. Cette levée de i>oucUers iut esoitée par îîhjfaEnae qui suit. (43.) En vain de son souffle à mort., li'anarchie embrase le monde ; Sur nous en vain la fuiuire pronde. Un bras fidèle est toujours lort \ 'GmmneutrâfoB, maguanîme Vendée , Pour soutenir taipenoliiniée, SonsMnunilà. < Bdiur - briser id^ignes Nfius iMMunes les isiiftn»4fes bram iPour Iss /venger eiiin«BS ttosliiii& . Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.71% accurate

— a65 — Un roi malheureux nous appelle, Marchons, Dieu lui-même
protégera ; S'il faut mourir pour (querelle , Nous serons-là. Nos cadets,
pleins d'un noble orgueil. Au tombeau s'il nous faut descendre, Suivent pour
venger notre cendre Ou partager notre cercueil. Vont-ils en fans d'une terre
chérie, Songes à nous dans les jours de combats ; Pour notre roi , pour la
patrie, Nous serons là. Jeunes filles, séchez vos pleurs , Consolez-vous, nos
tendres mères , Vos amis, vos époux, vos frères^ Près de vous reviendront
vainqueurs j Des valeureux fils du Bocage La victoire suivra les pas. Nous
reviendrons après l'orage. Ne pleurez pas. le 4 avril 1815. — Arrêté du préfet,
relatif à la fourniture de pain et au nombre de fournées que devaient faire
journallement les boulangers de la ville, ainsi classés, savoir : Boulangers de
1^{re} classe, 3 fournées de 30 pains de 1^{er} liv. 1^{er} de 2^e classe , 2 id, id, id, Id. de
3^e classe, 1 id, id, id. Le tout sous peine de citation à la police municipale
pour les délinquants. (4-) 22 avril 1815. — Promulgation d'un acte
additionnel portant convocation, pour le 1^{er} juin prochain, des électeurs de
tous les collèges de France, en assemblée de canton mai , représentée par
une députation centrale de chacun d'eux. Ce décret impérial fut affiché et
placardé à Orléans. (43.) 30 mai 1815. — Promulgation faite à Orléans d'un
décret impérial donné au palais des Tuileries , lequel était ainsi conçu : M
NAPOLÉON) par la grâce de Dieu et le sénat^ tkms de l'empire ,
empereur des Français ^ T. * 34 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.25% accurate

« En convoquant les «lecteurs des collèges en assemblée de champ de mai, nous comptons constituer chaque assemblée des départemens en bureau séparé, composer ensuite une commission commune à toutes, et dans l'espace de quelques mois, arriver au grand but de nos pensées. « Nous croyions alors en avoir le temps et le loisir, puisque notre intention étant de maintenir la paix avec nos voisins, nous étions résigné à souscrire tous les sacrifices qui déjà avaient pesé sur la France. « La guerre civile du midi à peine terminée, nous acquîmes la certitude des dispositions hostiles des puissances étrangères, et dès lors il fallut prévoir la guerre et s'y préparer. « Dans ces nouvelles occurrences, nous n'avions que l'alternative de prolonger la dictature dont nous nous trouvions investi par les circonstances et par la confiance du peuple, ou d'abrégier les formes que nous nous étions proposé de suivre pour la réédification de l'acte constitutionnel. L'intérêt de la France nous a prescrit d'adopter ce second parti. Nous avons présenté à l'acceptation du peuple un acte qui à la fois garantit ses libertés et ses droits, et met la monarchie à l'abri de tous les dangers de subversion. Cet acte détermine le mode de la formalité de la loi, et dès lors constitue en lui-même le principe de toute amélioration qui sera conforme au vœu de la nation, interdisant cependant toutes discussions sur certain nombre de points fondamentaux déterminés, qui sont invariables et fixes. < Nous aurions aussi voulu attendre l'acceptation du peuple avant d'ordonner la réunion des collèges, et de faire procéder à la nomination des députés, mais également maîtrisés par les circonstances, le plus haut intérêt de l'Etat nous fait la loi de nous environner le plus promptement possible des corps nationaux. « A ces causes, nous avons décrété et décrétons ce qui suit : « Art. 1^{er}. Quatre jours après la publication du présent décret, au chef-lieu du département, les électeurs des collèges de département et d'arrondissement se réuniront • Digitized by Google

en aMemblee électorale au chef-lieu de chaque départe-, ment et
 de chaque arrondissement. « Le préfet,^ pour le départiemem, les sous-
 pret'ets vour les .arrondissemens , indiqueront le jour précis^ yheare et le
 lieu de l'assemblée par des circulaires et par une proclamation qui sera
 répandue avec la plus grande eéUiké dans tous les cantons et communes. «
 Alt. 3. On procédera ensuite aux élections des députés à la chamore des
 représentans , conformément à Tacte envoyé pour être présenté à i
 acceptation du peuple, et inséré au Bulletin des lois, n** 19, le 2a avril,
 praent mois. « Art.. 3. Pour cette année, à l'ouvertiire de rassemblée, le plus
 ancien d*âge présidera, le plus jeune fera Jt' foDCtiQins.de secrétaire , les
 trois plus âgés aoip^ f^ f^résident seront scrutateurs : les choix se -«««^Ta
 majorité absolue. « Art* 4* \j^jgp»At*^'^'^'^^V^^i'^'^'^'^'^'^T^ semens
 co^*^*^*^*^*^* > convoqueront, à la réception du prfi^nt , la chambre de
 commerce et les diambres con* sultatives , pour faire former les listes des
 candidats sur lesquelles les représentans de Tindustrie commerciale et
 manufacturière doivent. étris élus par les collèges électoraux appelés à les
 nommer ,.cQnformém^nl; à Pacte joint à celui énoncé en lart. x ci-dessus. «
 Art. 5. Les députés nommés par les assemblées électorales se rendront à
 Paris pour assbter à l'assemblée du Giamp-de-Mai, et pouvoir composer la^
 chambre des représentans, que nous nous proposons de>cenvoquer après la
 proclamation de l'acte constitutionnel. < Art. 6. Nos ministres sont-chargés
 de l'exécution du présent. décKet. « NAPOLÉON,. «■ Par l'Empereur : «-
 Le ndnisire j secrétaire (TÉtat , * Le DTTC DE Bassawo (Maret)j, « roLir
 copie conforme : « Le chevalier Leroy, préfet du département du Loiret. •
 (3*40 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 20.19% accurate

— a(iô — 4 mai 1815. ^ h%8 citoyens d«a daq départemena â» la Bretagne , dévoués à la cause natioDale et à rempereor , •'étant fédérà sous)e titre de Fédération hr^emn»^ dans l'espoir de trouver des imitateurs, font répandre en France un imprimé renfermant les articles régwmentaires de leur pacte fédératif Cette brochure , adressée de Nantes et de Rennes à ^u* sieurs néffodans d'Orléans , contenait des discours vehémens et nrûlans de patriotisme; elle était signée par plusieurs miltièrs de jeunes ^ens des villes de k Bretagne et des écoles de droit et de chirurgie de ces départemens. Cette pièce, insérée au Moniteur du 3o avril 1815, n eut pas le temps d'avoir le résultat qu'attendaient ses propagateurs, surtout à Orléans, où Ton ne fit que chanter t^^^^^ suivent, et qui terminaient cette imporHYMWÎ5 «"AW-UXQT^JQy^^ Aie. ; La J îctoirc en chant^., A travers ses Étiati», sur l '.iile de la gloire. S'est avancé NAPOLtuN. Ses fidèles guerriers, comme aux jours de victoire, Ont rempli les airs de son nom. k leurs cris, par des cris de joie , Ont répondu les opprimés. Furieux de perdre leur proie , Les étrangers se sont aimés. Unissons-nous pour la défense De la patrie et de l'honneur, Opposons la force à l'offense,) Un noble calme à la fureur.) De l'un et l'autre pôle, on s'assemble, on conspire Contre la sainte liberté. Nous répoudrons un jour, et d'elle, et de l'Empire, A rintègre postérité. Exaltons notre fier courage Au premier signal de» combats. Que l'agresseur, ivre de rage, Expire..... ou ne combatte pas. Unissons-nous, etc. . k) i.cd by Google

The text on this page is estimated to be only 20.28% accurate

De deux grandes cités mmummu l'hanuoiiiie. Soyons unis, nous serons forts. De ton anibittoii que l'Europe punie Voie échouer les vains efforts. Un peuple libre est invincible : Tous les citoyens sont guerriers. Rien ne leur paraît impossible Lorsqu'on menace leurs foyers. Unissons-nous, etc. Que l'aspect imprévu de nos bandes guerrières Calmr \e monde conjure ; Cessant de menacer nos puissantes barrières y Qu'il s'éloigne du sol sacré. Etuous, triorophans et trauquilleb, Loin de vouloir Tinquiéter, Ifous regagnerons les asiles Que lui seul nous force à quitter. Unissons-nous , etc. Qii un pacte solenn^^f**^^®'^®* *^^>--*re Tesclavage étranger. Qp«.^«or8 enfans unis protègent les cani]Migttes Qu'on méditait de ravager. Et que leur élan magnanime Mette un frein à l'auibition Des rois que la vengeance anime , Ou qu'a proscrits la trahison 1 Unissons-nous, etc. Re^is~en le serment , ô soleil qui m'éclaire ! Je descendrai libre au cercueil i Heureux d'y précéder le héros tutélaire, jDu peuple Tamour et l'orgueil! Vaincre ou mourir pour la patrie Est le vcen de tout bon Français. Vengeons notre gloire flétrie, Et marchons conquérir la paix. Unissons-nous pour 1 1 défense De la pathe et de rhoimeur. Opposons la force à rotteuse ,) Un noble caime à la fureur.)

The text on this page is estimated to be only 29.34% accurate

Adresse du corps municipal d'Orléans à V^Mmpereur, « Sirei • La gloire et la prospérité de la France ont été , pen* dant quatorze ans, le double but où tendaient exclusivement les hautes conceptions de Y. M* ; des revers ont éclipsé Tune pour un moment et nous laissaient encore réduits à des vœux inipuiſſans pour Tautre « si votre)ieureux retour sur cette terre illustrée par vos exploits ne nous eût rendu toutes nos espérances. Elles se réaliseront» Sire; nous en retrouvons la garantie dans Tacte additionnel aux constitutions de lenipire. « Il était réservé au béros du xix^e siècle de proposer [iii-n]ême des bornesâ mettre à son pouvoir , de se placer^ ♦«t^***^* Propre mouvement, dans la nécessité de concentrer ses hauioo- ^ . ' ^ ^ i» • * i # . 1 ^ K«r \ ;preptions et toute 1 activité de son fféioie sur le bonheur et lindepfctaj.. r.* j . ®. • ^r^^u-.c^ ' s , ^".^o Inique de notre patne, et de aisser au progrès des lumières a^.^,^^ ^^^^1 \^^^ de Ja liberté des nations et de leur afiEranchissemt?«.% « Grâces immKn telles vous soient rendues, Sire; dai|nez en accueillir riionijuage, ainsi que les sermens de fidélité et de soiiinissiou (ije !e conseil municipal, le maire et les adjoints de voire bonne ville d^Orléans, en leur nom et au nom de leurs concitoyens, ont Ihonneur de déposer aux pieds de Votre Majesté impériale. « Nous sommes , Sire, etc., etc. » 6 jwû/ i8i 5. — Arrêté du préfet duLotret,. le chevalier Leroy, relatif à la police des étrangers dans la ville d*Orléans. Un des articles de cet arrêté portai t que les portes de la place seraient fermées à la retraite battue, sans qu'après il fût permis d'entrer dans la ville, ni d'en sortir. (3.) 6 mai i\$15. Lettre de M, Leroy, préfet du Loiret, h M. Crignon^ Desormeaua: , maire de la ville d Orléans, " Monsieur le Baron , « J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien vous concerter avec M. le commandant de la garde nationale Digitized by Googl

The text on this page is estimated to be only 29.72% accurate

de cette ville, pour que lundi prochain, 8 du courant, jour de l'anniversaire de la délivrance d'Orléans, un détachement de cette garde, de la force que vous jugerez convenable, soit rendu à huit heures et demie précises, dans la cour de la préfecture, pour accompagner les auto-rites pendant tout le temps de la cérémonie. Agréez, Monsieur le baron, l'assurance de ma haute considération. « Le chevalier préfet du Loiret[^] Lsaoy. » 8 mai 1815. — Fête de la ville, ou de la Puceile, comme à Tordinaire, mais encore sans le petit puceau, représentant de Jeanne d'Arc; remarquable seulement par la présence du nouveau préfet, le chevalier Leroy. Le panégyrique de Jeanne d'Arc fut prononcé par M. Desnoves, vicaire de St-Paul. Éliste des personnes invitées au banquet qui eut lieu k loccasion de cette Jête, MM. Petit-Lafosse, premier président. Sezeur, procureur-général. Baschet-Compain, vice-président du tribunal de première instance, refusé. IMoutié, procureur impérial, refusé, H ubert-Crign on, président du tribunal de commerce. Leroy, préfet. Couvray, secrétaire intime de M. le préfet. Le général Barbanègre, maréchal-de-cainp, absent. Teste, lieutenant-général, chez M. de St-Hilaire, absent. Penne, maréchal de camp, rue du Cheval-Rouge, absent, Schinner, maréchal de camp, place du Martroi, counnandant d • la place. Poupardin, commandant de la garde urbame. De Kermelec, sous-préfet. Bugeaud, commandant du i4* de ligne. Le commandant du lo*[^] de ligne, absent. Marchand, commissaire des guerres. Le sous-inspecteur aux revues, refusé, Brillard, conseiller de préfecture. Raillon, évêque. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.86% accurate

— 2' } % — MérauU , vicaire-général , refusé. Desnoues ,
prédicateur de la Pucelle ^ refusé. Le comte de Sussy. Le secrétaire de M. le
comte de Sussy. Ponsot, commandant de la gendarmerie. Doyen , receveur-
général. Bouhebent, payeur-général. Paulmier , directeur des contributions
directes. De Brunville, directeur des contributions indirectes. Davesiès de
Pontes, directeur des domaines. Lecauchoux, conservateur des forêts,
Baillet, ingénieur en chef, refusé. De Chaiiipeaux, recteur. Polonceau,
proviseur. Souque. L'abbé Coque lie, refusé, Mau lévrier. Demadières père ,
administrateur des hospices, Gérard-Desbordellières, Gruget. Rehm, 'N
Fougei ou jeune , i Moreau, avocat , \ Membres du conseil municipal.
Ligneau-Graudcour , l GauUhier, / Crignon-Désormeaux, maire.. Dutaur de
Pibrac , \ Colas (le Laiiue, > Adjoints. De INI 01 o^ueSj absent y } retit-
Séruonville, secrétaire. Perrin. Gaudry , juge de paix. L'aide-de-camp du
général Teste , absent. L'aide-de-camp du général Penne, chez M* Pompon
absent. Bernard , chet d'état-major , chez M. Bignon-Dumuis. Le colonel du
de ligne, à l'hôtel de France , a^#/if, Varin, colonel , à l liôtel de Fiance.
Mesauge, âuuâ-préfet de Montargis. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.33% accurate

— ay^ — De Walers , sous préfet de Giei. De La taille d'Audeville, aoiu-préfet de FÛfaÎTieM. Olirier-MaisoiiDeuye, seerétaife-géoéral de la |irêfeeliire. Pordier-Deannns, \ Larousse r Roulley * (officiers de ia garde urbaine. Bobé, ') 13 mai i8i5. — Séance extraordinaire du conseil mu* nicipal. M, le comte de Sussy, commissaire extraordinaire de & Majesté FEmpereur, dans la première division militaire, se présente et annonce que , pour remplacer les inenibres du conseil qui n'ont pas prêta le serment à Ja séance du i8 avril dernier , il nomme MM. Esnout, président à la cour impériale; Latour, médecin ; Doyen , receveur-général; Hautefeuille , conseiller à la cour impériale; Huetde Froberville, propriétaire; Chartrain père, ancien notaire; Lambron, chirurgien en chef de l hôpital gméral; Pitou, directeur des contributions indirectes , anque, médecin; Tabbé Pataud, auteur de l'Histoire d'Orléans; Poupardin , propriétaire ; Fil Ion , pharmacien; Barré, professeur de physique au lycée; Fromental, chef de division h la préfecture; Boyer, entrepreneur de bâtiments; Moreau, maître de la poste aux (Chevaux ; Mareau jeune, négociant; Bimbenet, avoué ait tribunal de première instance \$ Gaodry, j uge de paix, et Gauthier^ négociant. , Les membres ci-dessus, successivemeotappelés, se sont approchés du bureau et ont piété individuellement ie serment ainsi con^u : « Je jure obéissance aux constitutions de l'Empire , et

The text on this page is estimated to be only 17.35% accurate

174 — ty mai i8i5. — Déjeûné politique donné à Orléans, chez M. le comte de Dans cette réunion, composée de francs et dévoués royalistes, il iut porté des toasts à la famille des Bourbons, à leur retour en France, !e tout entrecoupé de cris de 'viçe le Roi! Le repas Gnii [)ar des couplets et des chansons parmi lesquels on remarqua ceux 3ui suivent , et qui nous ont été donnés par un desimpruens convives, BANQUIET CHEZ M. Air : Aussitôt que la lumière» Aussitôt que la lumière Darde ses rayons sur moi , Je commenre ma carrière Par crier vive le roil Ll le cœur et la mciiiiioire, Eemplis de Sa Majesté, On je me bats pour sa gloire^ Ou je bols k sa santé» Français , que ce Heu rassenaUe> De Louis les vrais appuib , Jniea tous, jures ensemble, De ne 'vhrre que pour loi ; Et pour l'honneur de la France ^ Versez avec loyauté Votre sang po!îr sa défense^ Votre vin à sa santé. (Par M. *•% l'un des con?ives> ÂiR : da Curé de Pomponne^ Hël mais dis-nous, Napoléon, Ons-qñVst ta Marîe-Louise ? Tu sais ben, lu n*diras pas qii'non^ Q'tii nous l'avais promise; Mais je n*!a voyous pas, Nicolas , Sais^ qo'çà nous défrise. Xtt nous avais promis à tous Une paix étemelle, Et vMà pourtant qu*on pari* partout D'une guerre unhrarselle j

Digitized by Gopgle

The text on this page is estimated to be only 15.56% accurate

Ah! mais ça n'preodrapas^ Nicolas , Mets ça dans tacarvelle. Ta nous avais ben assuré Qne par le cher beau-père» Sous main tu serais appuyé, lofais c'est une autre affaire^ C'est pour te mettre à bas » . IVicola*. , Qu'il â'avaucc au contraire. Murat,àc'que tu nous disais^ De son armée entière, Devait soutenir tes projeta Et sur mer et sur terre ; Hais ne v'ia-l-il pas, IflcolaSy Qœ c'est tout le contraire* Ta disais j*veax mainlenanf» Français» Vous gouverner en père ; Mais v'ia qu*tu nous tianquedes décrets Tout comme à l'ordinaire. Fais-en tant qu'tu voudras» Nicolas , Ça fra mêox notre afi&îre* Ta noas fiôtais sonner ben haut ' Ta douceur, ta clémence, Mais v*là qu 't'envoie à réchafimd Tout c'qu*gnia de milleurenFnoce. Obi ce que t'oublieras^ Nicolas , Ça n*scra pas la vengeance. Tu nons disais, dorénavant. Qu'on pourrait tout écrire; Mais on ne peut pas tant seoleaMnt Rien penser ni rien dire* Ta ne nous donnes pas, Nicolas, La liberté pour rire.

The text on this page is estimated to be only 25.27% accurate

— a^ë — Cn*étaii de» pottfoiift*«vril Que tes belles paroles ;
Va, t*eft un farceu qu*ia ben le Jît # Pour débiter des colles. On u'te
surpass'ra pas, Nicolas, Pour dir' des gaudriolies. Slapendant TeDir de si
loin Pour mentir de la sorte , Que nVestais-tii dans too petit coin Avecque ta
cohorte. Retournes-t'en là-bas, Nicolas, Que le diable t'emporte. Par M. mat
i8i5. — Depari d Orléans de plusieurs centaines de soldats désignés sous le
nom de Gaulois. C'étaient des hommes de toutes les tailles, de tous les âges,
de toutes les professions , levés dans le département 5, moitié par force ou
bonne volonté, lesquels étaient vêtus d'une blouse à manches, de toile bleue,
avec col et poignets rouges, serrée sur le corps avec une large ceinture aux
trois couleurs et une large boucle

4 ffun i8i j. — La députation centrale du collège électoral du département du Loiret, au nombre de neuf membres, est admise à une audience particulière de l'empereur, et son pre&ideiit présente à Napoléon une adresse ainsi conçue : Adresse du collège électoral du département du Loiret ^ présentée le 4 juin à (empereur^ par M. LeeouUeux^ président de la députathn. « Sire, • Le peuple tranrais avait voulu mettre un terme à l'anarchie qui le dévorait depuis longues années ^ il VOUS avait coiffié le soin de ses destinées. « Eti se donnant un chef de son choix, le peuple n'avait f.ilt (ni'[in iL^age légitime de son droit de souveraineté. « DeJa ce choix avait été consacré par le temps; l'assentinient des princes de l Europe entière et du chef visible de l'Eglise lui aur ùt, s'il eût été nécessaire, imprimé le sceau de l'irrévocaljililé. « Cependant, Sire, un orage politique, sans exemple dans les fa>tes du monde, a privé momentanément le vaisseau de lEtat de son pilote , et l a placé sous la main d'une famille usée , (j^ui depuis lou^-temps a déserté le sol de la I rance. « Cet orage aurait-il pu anéantir le contrat auguste qui liait le prince aux sujets , et ceux-ci à leur prince . JNon , sans doute , un droit acquis et réciproque ne saurait être détruit par un fait qui n*a été que le résultat d'une force brutale et étrangère. < Aussi , les acclamations qui ont accompagné les pas de Votre Majesté sur tous les points qu elle a parcourus depuis son débarquement, attestent assez authentiquement que le vœu général de la nation, en i8i6 , est ce qu'il était en ibo5. « Cependant, Sire , l'Europe continue et fortifie sa coalition contre les Français; elle arme tous ses su jets ; elle menace nos frontières au mépris des lois sacrées de l'humanité^ elle repousse les communications franches et désintéressées de Votre Majesté ; elle fait plus, elle fomenté dans nos foyers le feu des discordes civiles.

— 1178 — « Eh bien! Sire, arnioiis-nous, rendons encore une fois
 împuissans les efforts des ennemis du dehors et de l'intérieur, et prouvons à
 l'Europe que le peuple français est toujuius digne de ia liberté; que le
 courage de nos brayes armées n a l u ii perdu de son aulitpie c^nergie, et
 qu'il égale l amour que vos fidèles sujets portent à la pairie et a la personne
 sacrée de Votre Majesté. « Daignez, Sire, accueillir avec bonté les vœux,
 des menibres des collèges électoraux du département du Loiret. » 5 juin 181
 5. — Le général Granjean, en retaitte à Orléans, ayant été nommé, par
 l'empereur, maire de cette même ville, en remplacement de M. Désormeaux,
 destitué, est, ce jour , installé sans grande cérémonie par M. Leroy, préfet du
 Loiret. (4.) La première action de ce nouveau fonctionnaire fut de faire
 mettre sur la porte d'entrée de la mairie un grand drapeau tricolore, et de
 descendre du grenier, pour les replacer dans la salle dite des Abeilles, le
 portrait en pied et le buste en marbre de Napoléon , i^ue son prédécesseur
 avait fait ôter. (76-77.) A cette époque , les cocardes blanches, les lis et les
 rubans blancs disparurent entièrement à Orléans; les couleurs rouges, bleues
 et blanches étaient les seules à Tordre du jour, et il eût été même dangereux
 de paraître en public avec celles proscrites alors. (77.) Décret impériol
 NAPOLEON, Empereur des Français, etc. Sur la proposition de notre
 ministre de l'intérieur, nous avons nommé et nommons le sieur Granjean
 (Balthazard), maréchal de camp en retraite, commandant de la
 Légiond'Honneur, aux fonctions de maire de notre bonne ville d'Orléans,
 arrondissement d'Orléans, déparlement du Loiret. Notre ministre de
 l'intérieur est chargé de l'exécution du préseiil décret. Napoléon. V Adjoint
 de la mairie^ Colas de La Noue. (4.) Digitized by Google

— 279 — fin 1815. — Le chevalier Leroy, préfet du Loiret, fait afficher dans la ville le tableau indicatif des jours où les conscrits des divers cantons qui sont en retard, devront se présenter devant le conseil d'examen, à l'hôtel de la préfecture, à Orléans, à neuf heures précises du matin. 7 juin 1815. — L'empereur fait l'ouverture des chambres et y reçoit le serment individuel de tous les membres, au nombre de 479 sous la présidence de Lanjuinais. Ce serment était ainsi conçu : Je Jure obéissance aux constitutions de l'empire et fidélité à l'empereur des Français* (43.) le 10 juin 1815. — Napoléon part de Paris pour se mettre à la tête de ses armées, et commencer la campagne dite de 1815. (43-82.) 18 juin 1815. — Une bataille de Waterloo, petit village à six lieues de Bruxelles. (43-8a.) 21 juin 1815. — La nouvelle des désastres de la bataille de Waterloo étant connue d'une manière positive et officielle à Orléans, l'on vit se réveiller dans cette ville les haines contre Napoléon et ses partisans. 22 juin 1815. — Napoléon, rendu au palais de l'Élysée, abdique en faveur de son fils, le roi de Rome, sous le titre de Napoléon II, en invitant les chambres à organiser sans délai la régence par une loi, et tous les Français à rester unis pour le salut public et pour rester nation indépendante. (43-77-8a.) Ce règne, qui ne fut que de trois mois et quelques jours, est connu dans l'histoire sous la dénomination des Cent jours. (43-77.) 22 juin 1815. — Nomination d'une commission du gouvernement, ou gouvernement provisoire, par les représentans de la nation, ainsi que de plusieurs commissaires chargés par intérim des divers portefeuilles, en attendant les événemens qui se préparaient en France. 23 juin 1815. — Garnot, commissaire chargé par intérim du portefeuille de l'intérieur, écrit une circulaire

The text on this page is estimated to be only 28.91% accurate

niix préfets pour leur annoncer la funeste bataille de Waterloo, l'abdication de l'empereur et l'abdication de Napoléon II, et pour les engager à répondre à la confiance du gouvernement par une énergie égale à la gravité des circonstances et à l'intérêt de la cause nationale y qui doit triompher de tous les obstacles. Cette circulaire, la copie de la déclaration de Napoléon au peuple français, une proclamation, et un arrêté du préfet, le chevalier Leroy, furent imprimés sur un seul papier affiché et publié à Orléans. 23 juin 1815. — Pièces officielles publiées, affichées et placardées dans les rues et places d'Orléans, par ordre du préfet du Loiret Leroy. Ces pièces, au nombre de quatre, qui sont dans nos mains, portent textuellement ce qui suit : Déclaration de Napoléon au peuple français, « Français, « En commençant la guerre pour soutenir l'indépendance nationale, je comptais sur la réunion de tous les efforts, de toutes les volontés et le concours de toutes les autorités nationales j'étais fondé à en espérer le succès, et j'avais bravé toutes les déclarations des puissances contre moi. - Les circonstances paraissent changées : je m'offre en sacrifice à la haine des ennemis de la France; puissent ils être sincères dans leurs déclarations, et n'en avoir jamais voulu qu'à ma personne! Ma vie politique est terminée, et je proclame mon fils, sous le titre de Napoléon II, empereur des Français. « Les ministres actuels formeront provisoirement le conseil de gouvernement ; l'intérêt que je porte à mon fils me fait inviter les chambres à organiser, sans délai, la régence par une loi • Unissez-vous tous pour le salut public et pour rester une nation indépendante. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 20.10% accurate

« Au palais de l'Assemblée » le 22 juin 1815. . NAPOLÉON. « Vnre
autorisation du prince[^] archichancelier de France, « Comte Boulât. • JS^o
IL Hémicycle de l'intérieur. ^ A MAI. Uê PréJ[^]. • Paris, le 25 juin 1815. «
Monsieur le Préfet, « Le sort des combats vient de tromper nos espérances j
mais une victoire que l'ennemi a dû payer par des flots de sang ne peut le
flatter de triompher de notre indépendance, ni abattre le courage des soldats
français. Les traîtres qui, profitant de la mêlée et de la nuit, ont porté le
désordre dans leurs rangs, ont trop facilement leur funeste
dessein de dissoudre les régiments, et les COI de l'armée, et les lialaiUouâ
d'élites de[^] gardes nationales. « Il faut, partout, à-la-fois, arrêter ci-
vils, effet des machinations de Tétranger < t non de sa victoire. Cet
objet est le premier et le plus important entre ceux qui, dès l'arrivée de
l'empereur, après son abdication et l'avènement de Napoléon II, ont fixé
l'attention de la représentation nationale; c'est aussi le premier soin de la
commission du gouvernement : que ce soit le vœu, Monsieur le Préfet;
répondez à la confiance dont vous êtes investi par une énergie égale à la
gravité des circonstances et à l'intérêt de la cause nationale, ils, Unis
chevaux; ils cherchent à cacher leur honte j ils espèrent échapper au
châtiment en se faisant précéder par de fausses terreurs. « Recherchez,
Monsieur le Préfet, atteignez promptement ces indignes fuyards | que les
représentants de la nation T. 36 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.71% accurate

— aSa — tion vjennentdedéclarer inllbnes et de livrer à longueur des lois; à quelque corps, à quelque bataillon qu'ils appartiennent , il ny a pour eux de pardon à espérer que sous leurs aigles et leurs drapeaux; la nation doit cette justice A ses fidiles défenseurs; elle la leur rendra, et vous devez la poursuivre par tous les moyen s en votre pouvoir; la gendarmerie va partout j être employée avec la plus grande activité ; faites proclamer les lois contre les déserteurs, les embaucheurs , fauteurs et com^^lices; faites agir sîmulianément toutes les autorités qui vous sont subordonnées; avertissez les familles, rendez-moi oompte exactement de ce que vous aurez fait, pour que je puisse disposer ou solliciter les moyens de donner toute force à la loi , car le salut de la France est dans l'ordre le plus sévère , comme celui de l'armée dans te maintien de la plus stricte discipline , et tenez pour certain que le gou> vernement veut ainsi prouver son existence et justifier la confiance dont la représentation nationale la investi. « Le commissaire chargé par intérim du porte^ JeuUle de l'intérieur, | « C.-M. Gaahot. » ^ m. w Le Chevalier Préfet du département du Loiret , « Considérant qu il doit être donné la plus prompte publicité aux grands événeimens qui viennent de se passer, ainsi qu'aux mesures ordonnées par le gouvernement contre les militaires et c^ardes nationaux d(serleurs on retardataires qui ne s empresseraient pas de rejoindre leurs drapeaux, quii est urgent, d'un autre côté, d'assurer la tranquillité publique contre les efforts de la malveillance, « Arrête : « Art. i*'. La déclaration et la circulaire ci-dessus seront publiées et affichées aussitôt leur réception, ainsi que la proclamation ci-après, dans toutes les communes de ce département. « Art. 2. Dans les principales villes, et partout où besoin en sera reconnu , la garde sera montée par la garde nationale, organisée en vertu du décret du lo avril dernier. A cet eiiet, il est donné , par le comité d organisation . ly j^ud by Google i

— 83 — du département , toute confirmation de droit aux
travaux des comités d'arrondissement. « Art 3. Il sera fait , par la garde
nationale et la gendarmerie , et de concert avec la troupe de ligne ^ partout
où M. le général commandant le département aura donné des ordres à cet
égard , des patrouilles qui auront la consigne formelle de dissiper dans les
lieux publics tous les groupes et rassemblemens stationnaires ou ambulans.
« Art. 4* Toute réunion connue sous le nom de chambre ou toute autre
dénomination , ou l'on manifestera des sentimens contraires au
bon ordre et à la tranquillité publique , sera à l'instant fermée , et leurs
chefs , directeurs ou administrateurs, seront traduits devant les tribunaux ,
conformément à l'art. 291 du code pénal, le tout à la diligence de MM. les
maires^ et à la charge par eux de nous en rendre compte de suite par
l'intermédiaire de MM. les sous-préfets. « Art. 5. L'exécution de toutes les
mesures prescrites par S. Exe. M. le ministre de l'intérieur, et celle du
présent arrêté sont confiées au zèle et à la fidélité des sous-préfets , des
maires et de la gendarmerie. « Orléans, le 25 juin 1815. « J. L. B. Chepaur
Préfet du Loiret^ ^ L. Brot. > N*» IV. Proclamation, « Habitans du Loiret, «
Une victoire décisive, qu'une inexplicable fatalité semble avoir arrachée de
nos mains , suivie de l'abdication de l'empereur Napoléon en faveur de son
auguste fils, place la patrie dans une situation qui dévoue à son salut tous les
cœurs français. La représentation nationale médite en ce moment les
mesures qui doivent assurer l'indépendance de la France, son honneur, ses
droits et le constant objet de ses vœux: la paix! Attendez avec confiance le
résultat de ces grandes méditations , mais attendez-les aussi dans le calme
qui servira si bien leur succès, et d'abord vos intérêts^ les plus chers , la
sûreté de vos. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.69% accurate

familles et de vos propriétés. Tous les ordres sont donnés par M. le maréchal-de-camp commandant ce département, toutes les mesures sont prises par moi pour que les personnes soient partout respectées, pour que les agitateurs seuls, quels qu'ils soient, sentent le poids de l'autorité; les militaires et les gardes nationales, unis de ses citoyens, le seront encore d'efforts pour le maintien de l'ordre • les propriétaires, les ministres d'instruction essentiellement amis de la concorde, les honnêtes gens de toutes les classes seront les auxiliaires de la force et de l'autorité par leur conduite et leur langage. Habitans du Loiret, je me félicite de me trouver au milieu de vous dans ces grandes circonstances; croyez-moi tout à votre tranquillité, à votre civique direction; vous me verrez toujours, et inébranlablement sur la ligne du magistrat ami de sa patrie. « tse Chevalier Fréret du département du Loiret, n Leboy. » (3*40 1 juillet 1815. — L'évêque d'Orléans, M. Jacques Baillet-Latour, quitte le diocèse et la Tûe pour se retirer dans son pays. Ce savant et vertueux prélat, laissa vacant le siège» qui fut administré par les sept vicaires généraux qui suivent : MM. Mérault, vicaire-général offic. ; Demadières, Métivier, Barbazan, Fauvel, Jourdan y et Gallois à la résidence de Blois. (76-77.) 5 juillet 1815. — Signature de la capitulation du gouvernement provisoire de France avec les puissances alliées, dont les plénipotentiaires s'étaient rendus à Paris, pendant que Louis XVIII et les troupes étrangères s'approchaient de la capitale de France. (15-82.) Par un des articles de cette capitulation, il était dit que les troupes alliées occuperaient toute la partie de la France jusqu'à la rive droite du fleuve, et que les armées françaises passeraient sur la rive gauche de ce fleuve > que le maréchal Davoust serait chargé d'effectuer cette évacuation, dont les plus fortes colonnes furent, ainsi que la garde impériale, dirigées sur Orléans. (43.) — C'est à cette époque que l'on connut à Orléans la

Digitized by Google

a85 — fameuse chanson populaire adressée aux
souTeraioséifangersy et dont le refrain était : RendeZ'tiOtts matrû vaibx dê
Gand! rendez-muê notre père! 8 JaUiet i3 1 5* — Louis XYIII rentre pour
la secondé fois dans Paris , après une absence de trois mois et Tinct jours : il
était accompagné d*Alexandre I*', empereur oe Russie; de François II ,
beau- père de Napoléon, empereur d'Autriche ; de Frédéric^iruiUaume 111,
roi de Prusse; des généraux Wellington, Blûcher et Bulow etc», etc., ainsi
que de 300,000 soldats étrangers de plusieurs ua* tions. (43.) — Louis
XVIII, par une ordonnance royale , la première connue à sa seconde rentrée
, enjoint à tous les préfets des départemens , nommés par Napoléon ,
designé sous le nom de Buonaparte P Usurpateur^ ainsi qu'aux maires, aux
adjoints et conseillers municipaux des communes du royaume, qu'ils aient à
quitter sur-le-champ leur place : il enjoint à ceux qui les occupaient avant
son départ de les reprendre de suite, ce qui eut lieu quelques jours après
dans le département du Loiret. Dans le même mois, les iiH-nibres de lu cour
royale, tous les juges reprennent leurs tondions comme avant l'arrivée de
Napoléon en France. (S-^ô.) — Passage par Orléans des premières colonnes
de l'armée française, qui , d'après les conventions arrêtées entre le
gouvernement provisoire et les puissances alliées, le 5 juillet, devaient se
retirer sur la rive gauche de la Loire. On vit, avec un sentiment pénible, ces
légions, jadis maîtresses d'une partie de l'Europe, forcées, par amour pour la
patrie , d'obtempérer aux décisions des étrangers qu'elles avaient si souvent
et si long-temps vaincus j la garde impériale, qui en faisait partie , était
encore admirable , malgré ses fatigues et ses malheurs j la population
presqu'entière de la ville, et même des environs, s'était portée à la rencontre
de ces braves, et, sans s'occuper sous quel maître, ni sous quels étendards
ces valeureux soldats avaient marché, les Orléanais les reçurent comme des
frères; la foule qui se pressait sur leur passage fut surtout vivement émue à
la vue de ces drapeaux tricoDigitized by Google

— 286 — lûtes en lambeaux et teints du sang des braves qui les en» touraient. (76.) — Un imprimeur de la ville, M. Jacob père, reçoit rinjorictinn de faire transporter, dans les vingt -quatre heures, sur la rive gauche de la Loire , une partie de son matériel ainsi que le personnel nécessaire })t)ur le mettre eu œuvre; la réquisition était signée du général Guilleniinot, chef d'état-major. Celte iaipi imerie quitta la ville sous l'escorte de deux gendarmes et fut installée dans le château de la Source. g juillet 181 5. — Le chevalier Leroy , préfet du Loiret^ nommé par Napoléon lors de sa rentrée en France , excellent administrateur^ quitte ses fonctions et l'hôtel de la préfecture; il est de suite remplacé par M, Alexandre de Talleyrand, préfet avant lui. M. Leroy passa sur la rive gauche de la Loire , avec Tarmée Française, et fut logé à St>Mesniîn , dans la maison de campagne de M. Benoist-Merât, d'où il correspondaitavec ses amis l'Orléans, par le moyen d'un marinier, nommé Jacques DardonTille, bon nageur, qui traversait la rivière à La Chapelle , puis après entra dans la ville, déguisé en paysan y portant une hotte remplie de légumes et sa correspondance dans ses souliers faits à double-semelle. (3.) — Le maire des Gent-Jours, le général Granjean , quitte sa place à Orléans , et est sur-le-champ remplacé par M, Grignon-Désormeaux, maire au moment de la rentrée de Napoléon en France. Le maire Granjean n a pas voulu signer les arrêtés qu'il avait pris pendant son exercice. (4.) ^ L'exercice de ce maire des Cent-Jours n'est point consigné dans les volumes des délibérations municipales. II juillet 181 5. — Nouvelle nomination du conseil de la préfecture du Loiret, qui fut ainsi composé, savoir : MM. Piahelieau, conservé^ et qui devint le doyen des conseillers; Belahaye, ex-député du Loiret, en remplacement de M. Brillardi avocat \ Digitized by Google

— 287 — Colas (le La Noue père, en remplacement de M. Savart; Et M. Olivier Maison-Neuve, secrétaire. — Arrivée à Orléans du maréchal Davoust) duc d'Auerstadt, chargé du commandement des troupes françaises formant l'armée dite de la Loire ; ce maréchal, à peine arrivé dans la ville , passe le fleuve en emportant avec lui toutes les caisses publiques et les magasins, & commence une forte tête de pont à la gâche du Portereau , fait préparer des fougasses ou mines, sous les deux premières arches du pont au sud, fait élever des palissades avec embrasures dans la demi-lune, près la rue Dauphine, et y place six canons de huit en batteries; il ordonna aussi d'enlever le pavé du pont dans la longueur de plusieurs toises, en avant de ses fortifications , puis fit braquer des pièces d'artillerie qui enfilèrent les rues de la Poterne^ de la Porte-du*Soleil, du Ghâtelet , de Ste^Catherine, du Puits-St-Christophe , du Gours-aux-Anes , de l'Ecu-d'Or et de Notre-Dame- de'Recouvrance; il fit aussi réunir tous les bateaux, chargés ou vides, qui se trouvaient sur la Loire, depuis le château de l'Ile jusqu'au pont, côté sud d'Orléans; après toutes ces précautions et ces moyens de défense ordonnés, le maréchal alla fixer son quartier-général dans le château de la Source du Loiret, où il plaça les bureaux de l'état-major de l'armée française. (4*76-770 — Nouvelle formation des adjoints au maire d'Orléans, qui furent : MM. Dufaur de Pybrac père, devenu le doyen, ayant été conservé ; Bigot de Morogues, conservé; Noury, en remplacement de M. Colas de La Noue , passé au conseil de préfecture. (3.) — Les troupes françaises qui étaient logées par six, huit et plus, chez les habitants d'Orléans , après deux jours de repos dans cette ville , traversent le fleuve pour prendre leurs cantonnements sur la partie gauche de la Loire , ce qui leur fit donner la dénomination d'armée de la Loire. 77-) — Le préfet du Loiret, M. Alexandre de Talleyrand, envoie sur la rive gauche de la Loire M. Rabelleau , le Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.15% accurate

— 186 — doyen, des conseillers de préfecture, pour correspondre avec lui et lui faire passer les ordres qu'il recevrait pour l'armée française et cette partie de la France. Cet envoyé fit placer ses bureaux dans la maison de M. de La Noue, raffleur, rue St-Marceau^ où il fixa incontinent son domicile. — Le maire d'Orléans, M. Crignon Désormeaux, met en réquisition deux cents voitures pour porter des vivres sur la rive gauche de la Loire, et y former des magasins de munitions de bouche pour la portion de l'armée française qui était cantonnée dans cette partie du département du Loiret y au nombre de 30 à 35 000 hommes environ. (4.) — Le maire, M. Crignon-Désormeaux, voyant qu'il n'y avait plus de soldats français dans Orléans, ni sur la rive droite de la Loire, ni dans les environs de cette ville, fait monter au grenier le tableau en pied, ainsi que le buste en marbre de Napoléon, et enlever le drapeau tricolore du portail extérieur de l'hôtel de la mairie pour le remplacer par un drapeau blanc; depuis deux jours, le préfet Talleyrand avait fait ôter celui qui était à la porte de la préfecture, et ne le remplaça qu'à cette date, qui fut celle où il mit à son chapeau la cocarde blanche, ainsi que le maire et les royalistes les plus dévoués, dont quelquesuns furent alors injuriés et poursuivis par la populace d'Orléans* (76-77.) il y eut là. PROCLAMATION. Le maire d'Orléans à ses concitoyens» Habitants d'Orléans, Le fléau de la France avait osé paraître, le ciel a confondu sa criminelle entreprise; loin de nous il est allé traîner les restes d'une vie lâche, honteuse et souillée de forfaits; avec lui le monstre hideux de la terreur et de l'anarchie a disparu, et ses vils sectateurs sont pour jamais voués au mépris le plus honteux. Louis-le-Désiré nous est rendu; son entrée dans la capitale a été celle de l'ami de son peuple, de l'ange de la paix. Digitized by Google

— d'un monarque vertueux, objet de nos regrets et de nos Ce roi, véritablement chéri par ceux qui ont encore une nous comme un ange tutélaire, l'olîTier à fa maîB et le pardon dans le cœur. Oublions le passé, réjouissons>nous du présent, et mettons notre confiance pour TaYenir dans la divine Providence qui, en veillant sur mitre monarque chéri et en nous le rendant, nous donne une nouvelle preuve de son éclatante protection. Appelé par les erdresdu souverain à reprendre les rênes de ladministration municipale et paternelle que j'avais été obligé de quitter par violence, mon premier devoir, celui le plus cher à mon cœur, en Vous annonçant un événement si heureux pour toute la France et pour les bons Orléanais, toujours fidèles à leur légitimé souverain, est de vous avertir qu'il nous est enfin permis àé témoigner notre jme pas des signes édacans et non éqtilVo^es : livrons* nous sans réserve aux sentimens qui noiis animent, qu'Une gatté vive et décente acûomjpagùe n6li i^éunionâ, et qiie le père, entouré de ses enfkns , fasse retentir leS airs dé te cri ai oher aux bons Français : f^tpe le Roi! Il y aura feu de joie, illumination générale, distribution de pain aux pauvres et fête cbàmi^tre sur le Grakïd-Mail. 12 Juillet 1 8i5. — Une forte colonne de troupes prussiennes pénètre dans le département du Loiret, avec ordre (le pousser jusqu'à Orléans pour Toccuperf les habitais , prévenus de l'arrivée de ces étrangers, cachent, comme lors de la présence des Cosaques, en i8i4, les ob jets les plus précieux de leur fortune, et les plus irrésolus se sauvent sur la rive gauché de la Loiré ; niais cependant en moins grande quantité que la première fois , espérant que les soldats alliés seraient moins pillards que les sauvages du nord de la Russie. (4"7^*77*) — Nomination d'un commissaire spécial chargé de fcfùMït h la slibinslandè déà tronjpes étrangères. vœux. T. I er 57

The text on this page is estimated to be only 22.00% accurate

^ ago — L'écriture adressée à M. Persin^ contrôleur de l'octroi d'Orléans. Monneur, Je TOUS invite à venir ce soir dans mon cabinet ^ à la préfecture, à six heures précises , pour objet de service public très-pressant. J'ai l'honneur de vous saluer, Pour le préfet du Loiret) Le conseiller de préfecture délégué^ Baillaud. Extrait du registre des arrêtés du préfet du département du Loiret^ du 11 juillet 1815. Le préfet du Loiret , Considérant la nécessité pressante de pourvoir à la subsistance des troupes alliées qui vont occuper la ville et les environs d'Orléans, Arrête que M. le maire d'Orléans demeure chargé de pourvoir à la subsistance de ces troupes par tous les moyens que l'urgence de la position peut exiger et qu'en conséquence il est autorisé à mettre en réquisition , dans la commune d'Orléans et dans les communes environnantes, tout ce qui sera nécessaire, notamment les foin, pailles, sainfoins, trèfles , luzernes et avoines ; tous ces objets seront livrés aux magasins militaires d'Orléans, par les soins et sous la surveillance de M. Persin , commissaire nommé par l'arrêté du préfet en date d'hier. Pour le préfet du département du Loiret^ Le conseiller de préfecture chargé de l'intérim , Baillaud. Sauf Conduite, — Maine d'Orléans. MM. les commandans des troupes alliées sont invités à Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.97% accurate

— ^9^ —]«uer passer M. Persin, délégué ad hoc à Tefifel de faire des réquisitions de fourrages pour le besoin de la troupe. A la mairie d'Orléans, le 1^{er} juillet 1875. Le baron Maire d'Orléans, GRIOHON-DisOaMEAUX (*). ALFRED ALIBS MILITAIBXS. Prospectus, (Testa Napoléon que nous faisons la guerre et non pas aux Français: voilà ce que les princes coalisés ont obtenu à l'Europe, l'empereur Napoléon a abdiqué; sa vie politique est finie, et les coalisés sont en France, à la tête d'armées nombreuses. Ils ne voulaient pas, disaient-ils, se mêler de notre régime intérieur; ils ne voulaient que l'éloignement de la frontière à une distance convenue, pendant on s'occuperait de régler les conditions de la paix! L'année a voulu (*) l'en vertu des pouvoirs qui lui avaient été délégués par M. le préfet de département du Loiret, M. Persin partit tout de suite pour aller organiser les secours dans les communes de Chevilly, Trinay, Raan, Lion-en-Beauce, etc., etc., afin de remplir son devoir et pourvoir à la misère qui lui était confiée. Une grande partie de ces communes était parcourue par des détachements (de Cosaques, et les cultivateurs; son rôle était dans le plus grand danger. M. Persin fit comprendre à tous les maires les dangers qu'ils auraient à courir, ainsi que les habitants des communes, si la ville d'Orléans n'était pas promptement et convenablement approvisionnée dans cette circonstance, afin de pourvoir aux besoins de l'armée prussienne qui arrivait dans ses murs. MM. les maires se rendirent aux pressantes sollicitations du commissaire qui leur était envoyé par M. le préfet, et, dès le 45 juillet, les approvisionnements arrivèrent à Orléans. En traversant la Beauce, M. Persin fut arrêté par des Cosaques qui voulurent le faire prisonnier, le prenant pour un officier de l'armée française, parce qu'il était alors revêtu de son uniforme de garde urbain. Après lui avoir posé leurs lances sur la poitrine, ils le sommèrent de se rendre, et voulurent s'emparer de sa voiture et de son cheval: il fit bonne contenance, ne se laissa pas intimider, et, leur montrant les papiers dont il était porteur, lesquels, pour la plupart, portaient l'empreinte du cachet de la préfecture du Loiret et de la mairie d'Orléans, il parvint à s'échapper de leurs mains et à continuer de remplir sa mission. Il fit beaucoup de bien, dans cette occasion, pour contraindre à évacuer la ville d'Orléans de très-grands malheurs. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.50% accurate

sauver Paris des horreurs d'un siège ; elle s'est retirée au delà de la Loire et son espoir est de voir Paris éprouver tous les malheurs dont on avait cru le préserver par cette fâcheuse retraite ; ses ponts sont détruits, ses citoyens tués ou massacrés, ses édifices publics dévastés : toute la population tend aujourd'hui des bras suppliants vers cette armée que naguère elle semblait craindre comme sa seule ennemie. Foi sur moi, les Français vont enfin te connaître ! Ces peuples, mieux éclairés par l'invasion des barbares que par les leçons de la sagesse, vont apprendre ce que vaut la Gonfiance des princes, et la raison politique vase au air d'un siècle. On assure que deux des puissances coalisées se sont prononcées contre les horreurs que nous dénonçons à nos concitoyens. Si cela est vrai elles sauront elles-mêmes en faire justice et une paix honorable peut-être en venir à bout. Si, par un contrat, tous nos ennemis sont d'accord, qu'attendons-nous pour prononcer nous-mêmes l'arrêt inévitable de leur proscription ? Ces hommes que nous avons battus au milieu de toute leur puissance, ne sont-ils pas perdus si nous sommes unis ? C'est bien là traversé Je finis de nos dépouilles, et ne rencontrer qu'une population meuble et imbécile ? Non, ils sont entourés de nos rivières, de nos fleuves et de quatre millions d'hommes libres. Qu'il n'y ait plus en France que des Français et des émigrés et la France sortira glorieuse de la crise que nous passons, tout mené. Jamais nous n'avons eu plus besoin de sagesse et d'union ; jamais nous n'avons eu plus besoin de connaître les faits qui se passent, les mesures à prendre et les obstacles à éviter. Ce n'est pas des journalistes de Paris que nous devons attendre la vérité. C'est du milieu de l'armée que nous espérons la lumière paraître à tous les Français. Notre recueil ne sera pas un ouvrage de parti : nous ne sommes que Français ; l'amour de la liberté est le seul point où toutes les combinaisons politiques puissent honorablement se rallier. Les Annales militaires paraîtront autant qu'il sera possible Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.11% accurate

— 293 — sibl«i troift ftÜB par «ewine, à pavlir dhi i5 juillet
présent iDOM* Nous y rappovteron» tous les éwémtmtm remarquaMas;
nous signalerons toutes les entceprises c|ue les ennenus du nom français
dirigeront scMt contre Pordreen.gé^ néral, soit contre la bonne discipline
qui anime et continuera d*aninier Tarmée. MM. les chef» de corps sont
instamment miéê de nous foire parvenir tous les &iu militaires qui honorent
le courage des Français; et cette partie de notre travail adoucira pour nous le
reste dis la tâche que nous entreprenons. Notre devise est Pairie ^ Honneur
ei Concorde» oous cette bannière nous espérons rallier tout ce qui est
Français. Nous appelons à nous toutes les lumières et tous les
renseignemens dont peuvent disposer ceux qui voudront concourir au
succès de notre entreprise civique* On souscrit cliez tous les libraires et les
directeurs dé la poste auK lettres de France» qui s'adresseront au grand
quartier*général de Tarmée. Le prix de Tabonnement (franc de port) est de
6 francs par mois. RLOOMBE-BIIZIII. Cette piècO| dénoncée an procureur
du roi M. Moutié, fournit aux réactionnaires de cette triste époq^e
l'occasion de déployer un sèle d*autant plus ardent qu'ils avaient davanta^ à
se faire pardonner ou à obtenir ; lea passions s'animèrent à ce point que,
malgré l^intervention de personnages haut placés , malgré les ordres
formels de JLottis XVIII lui-même^ un procès crimiod s'entama: M.
Huet'Perdoux, imprimeur, fut emprisonné » puis traduit devant la cour
dWises du Loiret , sous la prévention de complicité avec M. Rigomer-
Bazin, auteur de Timprimé. Leur cause, défendue avec un remarquable
talent par M * Hennequin, et par Légier, avocat du barreau d'Orléans , qui
€K>mmençait alors une carrière qu'il a suivie avec tant d'éclat ainsi que par
M. Bazin lui-même, qui (*) Quelques mois plus tard , et pour une aflkiire
îniportanie, M. Henne(|uin, sollicité de venir plaidei- à Orléans, refusa ton
ministère en disant aux soUicileiirs : « Messieurs, il était inutile de venir
dans la capitale ciuraher nn délsnseur ; vous avcs dans votre ville, en la
penonne de M* ligier , utt des me illeim avocats de France, a Digitized by
Gpogle

— 294 — fit preuve, en cette occasion, de beaucoup d'éloquence et d'énergie se termina par un verdict d'acquittement. Nous ne savons quel fut le sort de M. Fiaztin après son acquittement. Quant à M. Huet-Perdoux, l'heureuse issue de ce procès avait soulevé contre lui une telle animosité de la part des puissans du jour, il se trouva en butte à tant de tracasseries irritantes, qu'il résolut de s'expatrier pendant un certain temps, afin de laisser à la fièvre morale qui affectait tant d'esprits, le loisir de se calmer. En compagnie d'un Portugais établi à Orléans, M. Pereira, qui était son ami, et qui plusieurs fois déjà avait tenté avec succès la chance des spéculations commerciales au-delà des mers, il partit pour le Brésil avec une quantité assez considérable de marchandises. Bientôt ses affaires prospérèrent, sa pacotille s'était avantageusement placée, son caractère était vaillant et loyal l'avait fait bien accueillir dans le pays; il venait d'être placé à la tête de l'imprimerie du gouvernement à Rio-Janeiro, et il touchait au moment du repos quand une maladie subite l'enleva, jeune encore, à sa nombreuse famille le 15 juillet 1815. — Le maréchal Davoust, commandant les troupes françaises sur la gauche de la Loire, par un ordre du jour, ordonne l'interruption de toute espèce de communications avec la rive droite du fleuve, et donne la consigne de faire feu sur toutes les personnes, militaires ou habitans, qui voudraient forcer le passage, principalement par le pont d'Orléans; cet ordre inattendu fit que les citoyens domiciliés au sud de la ville, qui, pour affaires, se trouvaient au nord, et par la même cause, ceux du nord qui se trouvaient au sud, furent forcés de rester en place et de se loger à l'auberge ou chez des amis. Cet ordre avait été nécessité par l'arrivée des Prussiens, qui n'étaient plus qu'à une journée de marche de la place d'Orléans. (77.) 13 juillet 1815. — M. le chevalier de Morogues, adjoint au maire, et M. Jules Desfrances se dévouent pour le salut d'Orléans, en se rendant à Aigre, près du général Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.61% accurate

— — prussien ^ afin de s'entendre avec lui pour ^ue Tenlrée de ses troupes dans la yïWe se fil sans coup Ont. — Adeux heures après midi, legfénéral prussien, de Bopcke, entre daiis la 'v ille d(rlc;uis par ki porte Bourgogne, à la tête de 7^'*^" lioiiniies d'iidaïiterie et 800 cavaliers, formant Tavant gatde d ua corps de 24,000 hommes d'infanterie et 6,900 ciievaux, debtiues à occuper le départenieiiL du Loiret. Le général prussien , à cheval , fit son entrée dans la ville placé entre l\1M. le vicomte de Morogues et Jules Desfrancs, suivi du maire et d'une partie de la garde urbaine, qui étaierit ailes au devant des troupes étrangères pour éviter que ces soldats n'entras^eut dans Orléans comme dans une place coinjuise. • Ces soldats turent logés par douzaines dans chaque nuiisou, dont ils vexèrent les hahitans en exigeant luut de suitCy tout de suite ce qu'ils demandaient avec menaces. Le jour même de leur arrivée , ils eLablireiit une batterie de quati e canons de six, mêclie allumée, dans la rue Royale, à la hauteur d u Marel ie'au>;.- \ eau.\ , desti née à battre le pont et les lurtilications des français de l'autre rive ; ils LariiCadèitMit l'entrée du pont, au nord, de voitures renversées Tune sur l'autre , s'emparèrent de la garde des postes, placèrent des Lnouaes nombreux sur le Mai troi , sur la place de 11'. tape , dans le -M arclié-auxVeaux , dans les cloîtres Ste-Croix , St-Aignan , Ir grand (.imetièi e, et firent circuler de fortes patrouilles par toute la vihe. (76-77.) i4 juillet i8i5. — Le chirurgien-major de l'armée ï prussienne s'empare des bâtimens de T Hôtel-Dieu d'Orëaus, &it poi:ter les malades de la ville dans les salles basses et sombres, au sud, du côté des tours de la cathédrale, et place les siens dans les dortoirs du premier, qui ouvrent sur la rue de TEvédié et sur la cour de cet hospice. La pharmacie de la maison est envahie par lui, ses jeunes élèves et ses domestiques; les sœurs de T hôpital ne quittèrent pas leur domicue et vécurent d'un bon accord et paisiblement avec ces nouveaux venus. (7-77.) Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.02% accurate

— 396 — 16 jmUH 181S. — Ordre dn Aru\$flieti qui costmandait la place d'Oricms^ ^oblige les habitai» à fournir euxmêmes, à chacun des soldats de sa nation, et par jour, une livre de viande avec lé^mes, deux livres de pain, un verre d*eau^e-vie, beurre ou fromage pour déjeuner, le soir un ragoût avec nommes de terre et une bouteille de vin. Pour les dievaux , un quart de boisseau d*avoine et six livres de foin par jour et par chaque bête. Indépendamment des vivres ci-dessus^ W général de Borcke exigea que la ville pajât, à chaque soldat, i f. 90 c. par jour, ao fn a chaque officier, et 5o lr« à chaque mem* bre de l'état-major. Quant à lui, auxintendans, commûs* saires des guerres, etc., etc., ils ne s'oublèrent pas, comme on le verra ci-après. (3*40 — Désarmement des habitans d'Orléans, par ordre du général pi ussif^n : les citoyens furent obliges dOhciraux volontc^s impéraiives de cet étranger , et de porter eiixmênu s leurs armes de toutes espèces à la mairie , où un sieur Deloynes, suniommé le Boiteux , garde-magasin des poudres et salpêtres , accent principal des étrangers, ièXivrait des récépissés signés de lui , qui ne furent bons à rien. (40 17 jmUet 181 5. — La conduite vuxatoin des Prussiens envers les habitans d'Orléans de toutes les opinions, les vols qu'ils commettaient hardiment et impunément à k table même et en présence des personnes qui les avaient désirés, déterminèrent le préfet à engager, par la circa* laire qui suit, tous ses administrés à prendre patience» Le préfA du Loiret aux kahkam du dépitriemait. Habitans du Loiret, Les malheurs qui pèsent sur vous seront de courte durée; mais en ce moment, s'ils sont affreux, n'en accusez que la promptitude avec laquelle ils sont arrivés ; votre département, traversé par de nombreuses armées françaises, était épuisé , les armées alliées sont arrivées avant qu'dn ait pu organiser des magasins , des désordres inévitables s'en sont suivis ^ ils vont cesser ; une commission, nommée Digiii^uo L^y Google

The text on this page is estimated to be only 23.93% accurate

— 297 ~ par moi , s'occupe de pourvoir aux subsistances des armées. Que la paix , l'union , régne entre les étrangers et nous , comme ils sont établis entre votre roi et leurs souverains. Si les princes alliés désirent la tranquillité, le roi la commande; il verra dans cette obéissance un moyen d'alléger plus promptement vos maux, et de parvenir à réparer vos désastres, Orléans, le 1^{er} juillet 1815. — Le prince Guillaume de Prusse est par Orléans ; il est visité par les autorités civiles, qui reçurent de lui un accueil gracieux. (4*76*) 48 juillet 1815. Changemens survenus dans la magistrature

The text on this page is estimated to be only 21.14% accurate

- ^9» — que d'être nus en place, rie hurs moralité et cfijhinte, et de leur conduite poli tique., surtout dans ces derniers temps» » Par une lettre en date du 3i mars, M. Petit-La fosse, alors prcfiiier président, donna connaissance de cette circulaii e aux magistrats qu'elle coicernaît, et les prévint qu'ils devaie[)t imnit'ili.itrnient cesser leurs fonctions Furent atteints par cette mesure ; A la cour royale : MM. Boscheron-Desportes, président de chambre; Colas de La Noue et de Champvallins, conseillers j Perrot et Boyard, conseillers-auditeurs^ GilbertBoucher, substitut du pro

The text on this page is estimated to be only 26.31% accurate

préalable à leur ex«rcice. J9 lui ai notifié que, fiute par lui de
déférer à la présente interpellation, sa nomination aera considérée comme
nonJourS| acceptèrent des places dans

The text on this page is estimated to be only 28.68% accurate

— 300 — Le procureur impérial qui remplaça M. Moutié lut M. Lessat. Depuis le 18 juillet 1815, MM. Loyré, de Laplace, Colas de La Noue et de Champvallins, en exécution des ordonnances du roi des 1 et 11 juillet 1815, dont communication officielle leur fut donnée par AL le procureur-général, ont déclaré au greffe de la cour qu'ils reprenaient leurs fonctions à compter de ce jour. MM. Colas de Broutille, Darottr, Motitié, de Beauregard et Ephrem de La Taille reprirent aussi les leurs près le tribunal de première instance d'Orléans. 19 juillet 1815. — La commission nommée par M. le préfet, pour s'occuper des moyens de pourvoir aux subsistances du troisième corps d'armée prussienne, arrête de faire un emprunt de 300,000 fr, présumé suffisant pour former des magasins, faire des marchés avec les habitants et assurer pour quinze à vingt jours les besoins de ces étrangers. Cette délibération était ainsi conçue : Les soussignés, convoqués par M. le maire d'Orléans à la réquisition de M. le préfet et du comité de surveillance du département, pour satisfaire, autant que possible, aux ordres et réquisitions notifiés par les chefs des troupes alliées, avec menues, en cas de besoin, d'exécution militaire, délibérant sur les moyens de pourvoir aux nécessités et de fournir aux besoins qu'elles font naître pour la subsistance des troupes alliées, en attendant que le gouvernement ait, dans sa sagesse, déterminé un mode uniforme et régulier pour toute la France, Ont arrêté ce qui suit : Il est, par le présent, fourni un cautionnement jusqu'à concurrence de 300,000 fr., pour le compte du département du Loiret, et sous obligation solidaire des soussignés, pour être employé au paiement des achats et fournitures

t — 301 — voudront prêter les fonds avec soumission d'intérêts, les* quels commissaires se concerteront avec le comité des subsistances du département, autorisés à en fixer Teroploi au fur et a mesure des besoins. Si le paiement ou remboursement n'est pas assuré par \e gouvernement, il^ra effectué par voie de contribution sur tout le département ou la ville, d'après toutes autorisations qui seront requises h cet effet, et qui paraissent garanties par le travail que prépare le gouvernement, et en cas ou, contre toute vraisemblance, le remboursement ne s'en ferait pas par Tun ou Fautre moyen, les soussignés s*en^gent solidairement h y pourvoir dans la juste pro* portion de leurs facultés au jugement arbitral d*une com* mission qui, en cas de besoin , sera nommée par les soussignés , sans néanmoins que cela puisse préjudicier à la solidarité envers les prêteurs. Fait et arrêté le 19 juillet i8i5. Signé :A\^w , d'Autroche , Bigot de Morogues, Boucher de Mézières, Boucher de Molandon , Baeuenault de Vié ville, Brossard-Nogent, Bignon fils aîné, de Brouville fils, Boulard-Gaillau, Benoît des Hauts-Champs, Berranger, Bouhebent, Blanchard aîné, Crignon-Guinebault, GrigQon-Désormeaux , Crespin de Billy, Golas-Desfrancs jeune, Colas de La Noue, Golasde Brouville, Gouet f J.-J.), Corbin^curé de Ste-Croix;GrigoondeMontigny, Gahouet de Marolles, Gasteinaud de Casternaud, Gabart, juge; Ca* bart, notaire,' Darotte fils, Dufaur de Pibrac, de Lnplace de Montevray, Deboislandry (J.-H.), Doyen , Delaage-De-* meux (H,-â.), Demadières père , Desfrancs, Dumuys-Ravot, Fougeron jeune , Fourré, docteur-médecin; de Farville, Ferron-Diot, Geffricr (F.-Alex.), Grenouillet-Pilté , Gay (P.-H.), Gasselin de Bompert aîné, Hême-LemoineMontbrun, Hubert-Pelletier, Huet de Froberville, HureauBachevjliiers,Isambert de S t- Aigna n, Johanet-Culambourg, Johanet, avocat; liCcauchois, Légier, Ligneau-Grandcour, Laisné de Villevéque, Lesourd-Luizi, Leroy-Boulardpère, de Lange (Auguste), Louvel (J -F.), Lochon-Dequoy, Lorion-Pavis, Michel de Grilleau, Marcille-Pelletier, Moutié, Miroii de Laiiiothe, Maurice (de Saint-), Miron de l'Espinay, MéraU, vicaire-général ; ISfouton, Michel aîné, MaU Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.78% accurate

— 3oa — lelde Ghillj, Noury, Pilté-Grefiet, Porcher, noltire;
PaÊin, Pajeo» docceur-inédeciii ; Petau-Gramlcour, Petitilliird 9 Patas de
MesBers, Pompon, avocat; Pompon , iiégodaiit;Pellieux, de R

. — 313 — Alors M. le préfet s'est approché de son bureau et y a écrit quelques lignes qu'il a remises à son secrétaire particulier : aussitôt l'officier prussien s'est élancé sur ce dernier, l'a saisi à la gorge et lui a arraché le papier qu'il tenait à la main, M. de Talleyrand s'est plaint avec indignité de cette violence et, au surplus, a demandé la lecture de son écrit, qu'il a dit contenir une proclamation aux habitants d'Orléans pour les inviter à la tranquillité, à quoi le lieutenant-général a répondu qu'il était inutile, et que la tranquillité était à la pointe des baïonnettes. S'adressant ensuite à MM. les conseillers de préfecture, il a demandé le plus ancien en réception, et l'a interpellé de se charger du portefeuille : M. Brillard, que regardait cette interpellation, a répondu qu'il ne le pouvait sans délégation. — Oui ou non ? a réparti M. le lieutenant-général, ou partir avec M. le baron ; sur quoi M. Brulard s'est réduit à demander le temps pour en délibérer, et s'est retiré sans opposition. MM. Savard et Kabeille, aussi conseillers de préfecture, l'ont suivi. Les chevaux étant arrivés, M. de Talleyrand, escorté de l'officier prussien, est monté dans sa voiture en présence des autres personnes et de M. le baron de Morogues, qui voulait le suivre ; un seul domestique accordé à M. de Talleyrand est monté sur le siège de sa voiture, qui a aussi été entourée par un détachement de cavalerie, l'ordre donné au postillon a été ; Route de Paris, vite ! Pénétrés du plus vif sentiment d'attachement pour le premier magistrat qui emporte l'admiration et les regrets de tous ses administrés, disposés à imiter son profond dévouement pour l'exécution des ordres du roi, les sous-signés se réunissent en ce moment pour constater les faits ci-dessus d'une manière exacte et authentique, et terminent le rapport en déposant au pied du trône l'hommage de leur amour et de leur fidélité pour la personne sacrée du roi et tous les princes du sang. Fait en l'hôtel de la préfecture, le dix juillet 1815, et

Digitized by Google

304 — ' ont, toutes les ptⁱ[^]unnes qui ont concouru à ce procès-verbal , signé au registre sur leur expresse réquisition.

DvGAIGHAULT» membre du conseil général; de Kbrmelec, sous-préfet de rarrondissement d'Orléans[^] baron de Morogues , membre du conseil d arrondissement; Habbixbau, Brillàid^f conseillers; Boclaito, secrétaire particulier; le chevalier Olivier de Maisoit-Nbuvb, secrétaire[^]énéral. (i.) — Séance cxLi [^]ordinaire tenue al Hulcl-rln- Ville cVOrléans, sur la lequisition du coainiissairc prusMen résidaut à Orléans. ■ FroceS'Verbal de cette séance. Aujourd'hui, ao juillet i8i5, onxe heures du soir, M. le maire, sur la réquisition de M* Pawlowski, ayant réuni les membres du conseil et plusieurs notables de la ville , dans les personnes de MM. Johanet, de Gritteau, Corbin, PiltéGrenet, Darote , Noury, Foufferon le jeune, Geffrier-Le[^]» normand, Marcille-Pelletier, Miron (Augustin), Méréault, d'Autroche de la Porte , Mareau l'aîné , de Laplace de Montevray, Baguenault de Viéville, de Billy, Hème-Lemoine. Porcher, Moutié[^] Legrand de Boislandry, Colas Desfrancs, Tassin-Baguenault, Brossard-Nogent, Doyen, Ligneau-Grandcour, [^]isné de Yillevēque, Desfrancs, de Rocheplatte, de Veslard, Grignon*d*Auzouer, GermonMiron , Colas de Brouville , de Mézières, Crignon-Guinebaud, Crignon-Désormeaux , de Morogues, CoUs de La Noue, Dufaur de Pibrac, Colas Desfrancs jeune, Johanet* Cttlambourg, Demadières et Miron-Lamothe. Cette réunion formée, M. le maire a annoncé l'arrivée de M. le commissaire-intendant de Tarmée prussienne à rheure de minuit. A minuit[^] M, Pawlowski s'est présenté, et ayant pris la parole, il a dit en substance : Que depuis quelques jours le département du Loiret était frappé d'une réquisition de 500,000 fr. en argent, et de beaucoup d'objets en nature, que cette réquisition ayant été présentée à M. le baron de Talieyrand, préfet, . ly j[^]ud by Google

* — 305 — il séimi rmda à PàrtS) d où il était revenu ce matin ,
ilisaot que le comité des minietres des puiseanoes alUées n admettait pas de
réquisition^ particulières; mais que les ordres de S. A. le maréchal prince
Bliücher, généralissime des armées prussiennes, étant absolus, il avait
déclaré à M. le baron de Tallejrand qu'il fallait acquitter la réquisi* tion, et
que, sur son refus, il avait été constitué prisonnier et était en route pour une
forteresse de la Prusse ; qu'il avait appelé MM. les conseillers de préfecture
en sa présence, et leur avait dit qu'il requerrait que, de suite, la ville .
avançât , pour le département , sur la rive droite de la Loire, la somme de
500,000 fr, en argent, et toOjOoo fr. pour tenir lieu de la réquisition en
nature , qui ne serait plus exigée. Il a terminé en disant qu'il fallait payer les
600,000 fr. (le suite^ que telle était la volonté et les ordres de S. A. le prince
Blücher, cution militaire j il a cité plusieurs exemples de villes et Digitized
by Gopgle

The text on this page is estimated to be only 24.59% accurate

— 306 — déparleniens taxés; il a fini par consentir à recevoir des traites payables de suite pour 300 000 fr. écus ou arsen* tef ie i à onze heures, il a repoussé toutes les obsemtiona et supplications , 'a tiré sa moMtrg ét la consuUée plu» eieursfois pour indiquer lee minutée aceordéet pour ee déeider (*). L'assendilée, pénétrée de 1 obligation absolue, indispensable de céder à la force et auz moyens déjà exercé» sur M. le préfet, et à tous ceux annoncés, considérant que la conservation dé la Tille et du département était une loi absolue, a adopté de se soumettre , et d*aYancer la somme de 600,000 fr., dont aoo,ooo payables à onze heures et 400,000 en traites sur Fans, à qumze joui» de Tue, dont le remboursement serait assttfé |Hir l'assemblée aus ^reurs, pour la répartition en être faite ensuite de la manière la plus convenable. M* Pawlowski , ayant adopté ce mode de paiemens, et restant dans rassemblée poUr Êure réellement effectuer la réquisition, il a été de suite adressé des iuTitatîons pour réunir aoo,ooo fr. écus ou argenterie, et confectionner âuatre traites de chacune 100,000 fr. sous les signaturea e HNL Doyen^ Crignon-d'Auzooer, Tassin-Baguenaultel eompUFnie, à Paris , valeur en réquisitions de guem, lesquefles ont été exigées par M. Pawlowski, lui être remises à l'instant , ce qui a été fiiit, et a déclaré qu'à onze heures il prendrait les 3 00,000 fr. en numéraire ou ar* (*) À peine celle sommation insolente ful-elle prononcée, qup M. le baron dê Bfotogaes , Tondes membres, se leva vivement et dit avw ua seeent très-aniniè: «ComnoMot, Hcaneors, serions-nons auer MNes « pom- craindre un chef étranger et pour lui obéir ! » Puis, se lournanl du côté du général : « Si vous faites la moindre démarciie pour exécuter « votto menace, rarmée fhmçaiaequi est nir la rive gaucUe de la Loire, « et qui n'attend qn'un signe de nous , viendra vous chasser d'Orléans ! » A ces mots, le chef étranger saisit son épée en jurant el se précipita sur M. le baron de Moroses, qui, deboul, immobile et la télé haute, dit sn MRnîanC de pitié : • Ce brave soldat ! qui , la main armée, vent assas• sincf nn citoyen sans défense ? » Tous les nipmbres se levèrent pour défendre leur collèg-iie, qrii ne quila la séance qu'après avoir vu que ses «^servations étaient inutile, et le général prussien, furieux, resta étonné cependant da ooongo et da dévouement de M. le baron de Hsrases. (âUfi^âm vâmmw, im Notice tur M, de Moto gués.)

The text on this page is estimated to be only 20.55% accurate

— 307 — geitenej. il avait été proposé les gages en marchandises, mais il s'est refusé à ce mode, déclarant qu'il lui fallait aux moins les 600,000 fr.; il a exigé que les traites fussent portées à l'acceptation, et sur le champ, par trois membres de l'assemblée, qui seraient accompagnés par un de ses officiers aux frais de la ville (*). L'assemblée a nommé pour commissaires MM. Tassin-Baguenault, Pilté-Grenet et Doyen. Fait et rédigé au quadruple audit hôtel, les jour, mois et années susdits. (Ecriture de M. Johauet, avocat.) Gai-Giro-N-Disoa-MV-Aux et Pawiowski. J'ai vu, imprimée et portée à domicile, « Monsieur, « D'après les ordres impératifs de l'intendant-général à l'armée prussienne, et la douleur que nous ressentons d'avoir vu emmener, hier soir, M. le baron de Talleyrand en otage, cinquante notables de cette ville se sont assemblés cette nuit, et ont souscrit l'engagement de faire une somme de cent mille francs pour le paiement desquels il n'a été donné que jusqu'à ce matin neuf heures, (Séance de quoi l'exécution militaire aura lieu dans la ville; en conséquence, vous êtes averti d'apporter aussitôt » avant huit heures du matin la somme de..... (montant de la) 100,000 fr. le 24 juillet 1815. Bon pour 100,000 fr. A « pour jeun de vue, veuillez (payer, par cette seule de l'engagement, la somme de cent mille francs, à l'ordre de l'intendant-général de toutes les contributions prussiennes, chevalier de plusieurs ordres, conseiller d'état, M. Ribbentrop, valeur en acquittement de contributions de guerre levées à Orléans, rive droite de la Loire, sur le département du Loiret. A Messieurs Hitfné : Tassin-Baguenault et compagnie, » Aqzovre, Gai-Giro-N-Disoa-MK-Avx, cinquante k Paris. C-F. JDmv, V.-Y. Garni et Pissot, BâevmiiiT frères, d'Orléans. Visé pour valoir timbre, à Orléans, le 21 juillet 1815, pour supplément d'effet excédant vingt mille francs, de la somme de cent mille francs. A été 44 fr. ♦ ♦ Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.38% accurate

308 tax« j, dij mairie, ou noii§ serons assemblés: a détaut, ?ous courez risque d'être traité riuliiareient. « ^ous vous saluons, « CfiiGif03f-D£softMfiAcx, maire. (4') ▲VIS ▲FFICHÉ PAR TOUTES LES RUBS ET PLACES DE LA YILL£. Mairie dOrUans, — Avis aux OfiéanaiM, ĩa'. maire d'Orléans enga^e tou^ >es concitoyens à apporter de suite à lliôtel de la man le tout i argent et argenterie qu'ils peuvent avoir en f eu r possession j cette mesure étant indispensable pour payci une somme de 600,000 fr. qui doit être remise, avant netit lieures du malin, à M. l ini(tiffhmt-généi al du troisième corps de l'armée prussienne, (i après les ordres de S. A. le prince Blucher ; autrement h\ ville devra craindre une exécution militaire. Les som* mes qu'on apportera ne ^ont qu'un prêt , la répartition devant en être faite d'ici à quelques jours , suivant ia justice. Fn l'liAtel de ia mairie, ce ai juillet 181 5, à cinq heures du matin. Le baron Crignon-Désoumealx, maire. — Procès-verbal delà séance extraordinaire du conseil inuriu ijinl de la ville d'Orléans, relative aux moyens à {)rendre |>(jur assurer le cautionneoient des signataires de a taxe dr j^uerre. Aujourdluii, 21 juillet iBiS, six heures du soir, les membres du conseil municipal de la ville d Orléans se sont îéunis extraordinairement à l'hôtel de la mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sur la convocation de M. le baron inaire d'Orléans. M. le nñire a ouvert la séance, à laquelle étaient présens MM. de lilily , Laisné de Villevôque , R jguenault de Viéville , I^or< her, Ilènie-Lemnine , Mai (ilU - Pelletier, de Cambray, Ciolas de Brouville, Colas Desfrancs, Barbot. Ligneaii-Grand(OUI , Relnn,de Marolles , Crignon-d' Aiizouei-, T(dian

The text on this page is estimated to be only 26.43% accurate

— 309 — M. le maire rend compte au conseil des évènements de la veille et de la nuit, et fait donner lecture du procès-verbal qui en a été dressé, et, sur-le-champ, il propose au conseil de prendre des mesures pour assurer aux signataires des traites faites sur des banquiers de Paris pour l'acquit des 400,000 fr. faisant partie de l'impôt extraordinaire de guerre, frappé sur la ville au nom du prince-maréchal Blucher, par le lieutenant-général du 3^e corps d'armée prussienne, le commissaire-ordonnateur Powlowski, toute la garantie qui doit leur être donnée. Le conseil, après avoir entendu plusieurs de ses membres, et la matière mûrement délibérée et étant suffisamment éclaircie, Délibère que, par le présent, le conseil donne aux signataires des traites toutes les garanties de droit et de fait (ju'il est nécessaire pour leur sûreté, déclarant que cette dette est celle de toute la ville, et les garantissant de toutes éventuelles poursuites, de quelque nature qu'elles soient, qui pourraient avoir trait à leur signature et être occasionnées à cause d'elle, et arrête, en outre, que pour effectuer la rentrée des fonds, afin d'acquitter à leurs échéances ces dites traites, M. le préfet sera prié de faire dresser un rôle exécutoire sur tous les propriétaires de la rive droite de la Loire, pour imposer la somme de 600,000 fr. qui a été demandée à cette partie du département par l'ordre de M. le prince-maréchal Bismarck et ce dans une juste proportion. Mais néanmoins, le conseil, considérant que ce mode de recouvrement doit nécessairement entraîner avec lui des longueurs qui ne peuvent pas permettre d'espérer que la rentrée de cette imposition puisse s'effectuer avant l'échéance de ces traites, dont le paiement ne peut, sous aucun prétexte, être retardé, et qui doit être garanti aux signataires de ces traites, Arrête qu'il sera provisoirement sur les habitants de la ville, au moyen d'un rôle, en raison des facultés de chacun, le recouvrement de la somme de 600,000 fr. imposée à la partie du département à droite de la Loire, et ce seulement provisoirement et à titre de prêt, pour pouvoir remplir les engagements contractés, sauf ensuite

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 19.98% accurate

— 310 — gularisation lors de la formation des rôles à dresser suivant le contingent qui sera assigné à la Tille par la répartition, pour la partie du département qui doit supporter la taxe. Le conseil, pour la formation de ce rôle provisoire y nomme une commission présidée par M. le maire et composée de MM. Ciignon-d'Auzouer, Baguenault-Viérille, Geoffrier-Leormann, Colas de Brouville, Hémé-Lemoine, Foulle jeune, Porcher, Johanet, membres du conseil, et y adjoint M. Cailleau, notaire, dont les connaissances locales ont paru utiles au conseil. Cette commission a pour tâche d'examiner le rôle demandé ; elle se réunit à l'hôtel de la mairie et se tient jusqu'à ce que son travail soit terminé ; le rôle est alors confié au conseil municipal, qui, sur les propositions du conseil, fera passer les fonds aux bannières acceptées de la taxe. Fait, etc., etc. (4) Extrait des procès-verbaux du conseil municipal de la ville d'Orléans ; nomination de députés au roi de France, Surin demande de plusieurs membres, M. le maire propose au conseil de nommer une députation qui aille à Paris porter au pied du trône l'expression des sentiments de respect, de dévouement et d'attachement de la ville d'Orléans pour la personne sacrée et chérie de Sa Majesté, et en même temps aller chercher les moyens de parvenir auprès des princes ou puissances alliées, pour leur exposer la situation fâcheuse de la ville et solliciter de leur magnanimité un adoucissement dans sa position, et surtout faire réduire la taxe évaluée à 600,000 fr., qui vient d'être imposée à la partie du département qui est située sur la rive droite de la Loire, en leur exposant combien déjà ce département a souffert par le passage de l'armée française. Cette députation, nommée par le conseil, est composée de MM. Dimur de Pithrac, adjoint à Lecauchoux, Johanet, Digitized by Google

— 3ii — membres du conseil ; Bigot de La Touftoe, Couët de Montarand, Gefrier de Neovy et Detahaje, notables habitans delaTÎlle. Le conseil donne à cette dépntation tous les pouvoirs dont elje peut avoir besoin pour réd'^er et présenter des adresses soit à Sa Majesté le roi de France , soit à Lenrs Majestés les princes des puissances alliées , et l'engage à traiter, non -seulement les intérêts de la ville^ mais encore ceux de rarrondissement d'Orléans et de la pontie du département occupée par les troupes alliées* Signé au registre : Gnianoif-DisoHMBAiix nsairCy président du conseil^ etc* (4*) Ces députés étaient porteurs des deux pièces suivantes : A Sa Majesté le roi de Prusse, Les notables hahitans de la ville d'Orléans et du département du Loiret, soussignés. Sire, L*accueil plein de bonté de S. A* R. le prince Guillaume, qui vient de nous honorer de sa présence (le i8 présent mois}, nous autorise à implorer les sentimens magnani* mes oe Votre Majesté en faveur de la ville d'Orléans et du département. Les officiers municipaux et la garde nationale de cette ville se sont portés au-devant des troupes de Votre Majesté et les ont reçues comme les alliés de notre roi et les libérateurs de la France. Ces braves militaires ont été traités avec la plus franche cordialité par les Orléanais^ qui se sont empressée de pourvoir à tous leurs besoins, et, par un juste retour, les généraux et ofEciers de votre victorieuse armée nous ont traités comme amis. Dans cette position , nous étions disposés à tous les sacrifices que la reconnaissance commande en faveur des fénéreux alliés du roi notre maître; mais nous étions loin e nous attendre au désarmement de notre garde nationale et à des contributions militaires qui surpassent tous nos moyens et qui ont été exigées avec une extrême rigueur par M. Pawlowskî , le commissaire des guerres, intendant du 'à^ corps de larmée de Votre Majesté.

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.29% accurate

3ia — JN
Otre ville, déla surcliar gce j)nr les subsistances a luurnir aux, corps ;iussiius canLonues dans 1 aiTOudissenient d'Orléans, a encore élv forcée de payer à M. Pawlowski, daiis un délai de quelques heures, sous peine d'executioa militai rej à titre d'avance pour la partie du département du L[]iret occupée parles troupes prussiennes, une contribuiionde. 600,000fr. L'intendant a de plus exigé , pour frais d administration, a p. o/o de cette taxe, montant à ia,000 M. rintendant irient encore d'exiger aujourd'hui une somme de 40)000 fr. pour tenir lieu d'une réquisition de loo chevaux , ci ••• 4^}^^o Enfin, M. Tintendant a tiré des caisses pubKques une somme de 37,345 fr., ci 37,345 Total 689,345 fr. Cette dernière somme de 87,345 fi . tilait destinée au paiement des fournisseurs de l'armée prussienne, en exécution des marchés faits par nos administrateurs, ce qui réduit nos malheureux copcitoyens au désespoir par l'impossibilité où ils se trouvent de subvenir à des charges aussi accablantes. Dans l'état de détresse où N s malheurs de la France nous ont réduits, nous n'avons pu payer que 200,000 fr. comptant sur la contribution de 600,000 fr., le reste a été payé en lettres de change à quinzejours, dont les fonds ne sont pas encore faits; nous remplirons cet engagement avec une peine extrême. Nous supplions Votre Majesté, 1° d'ordonner la réintégration dans nos caisses publiques de la somme de 37,349 fr* destinée à pourvoir aux subsistances de votre; armée ; a** De nous accorder une réduction sur la somme clc 400,000 francs restant à payer de la coatributiou de 600,000 fr. ; 3® D'exempter pour l'avenir notre ville et son arrondissement de toutes contributions militaires; . kiui.cd by Google

The text on this page is estimated to be only 22.29% accurate

— di3 — 4** De faire teudre à nos concitoyens les ai ines qu'ils se sont empressés de déposer d*après l'ordre de M. le oonimandant prussien , et dont ils ne teront jamais d autre usage que de coucouiii , avec les troupes de Votre Majesté, au maintien de la sûreté publique contre les agitateurs , ennemis du roi notre maître et de ses augustes alliés. Noussoninies , avec le plus profond respect, Sire, etc., etc. (4.) 5 2 juillet itM I 5. — La ville d'Orléans adresse à M. l'intendant-général de l'armée prussienne les observations suivantes sur le service des vivres qu'elle fournit, et réclame auprès fie lui la liccliarge de ce qui reste à acquitter de la contribution en argent dont a été frappée la partie du départemctit du Loiiict, sur la rive droite de la f^oirc. Les vivres de toute espèce et les fourrages ont été fournis par lons les hnhitnns, dans îcs premiers momens parce que rien n étant annoncé , aucuji jn eparatif n'était fait. Il est vrai aussi que l'on ne pouvait rien préparer, parce que les afirministraieurs de Buona[>arte s'en allant avec l armée, en emportant tous les magasins et toutes les caisses publiques, le préfet et les maires du roi arrivant avec l'ariut'f [irussienne , n'avaient aucun secours, ne trouvaient aucun fonds, et avaient même])ieu de la peine a trouver des vivres dans la partie du tl([) u temeint que l'année avait dégarnie, et dont elle avait même emmené grand nombre de cliievaux et voitures. Mais au bout de quelques join s tout fut arrange à force tle soins, a î aitle de marches avec des iournisseurs, envers lesquels la ville a souscrit des obligations Lrès-cousiilérables, et qui iont une grosse charge pour tous les habitans. On se Uatte qu aucune plainte n'est élevée par l'armée prussienne pour les vivres, ni pour les fourrages^ ni pour les logemens. Mais on doit dire que les campagnes qui produisent lés vivres ayant été fort inquiétées et dégarnies par l'armée française qui a passé tout entière dans le département du Loiret pour se rendre sur la gauciie de la Loire , il faut T. 40 Digitized by Google

— 314 — beaucoup d'ordre. et d'économie pour ménager les
vWres et fourrages, et assurer leur service exact. Ce service manquerait si
toutes les ressources n'étaient pas bien con* serrées, et on s'y Toit exposé.
Le nombre des troupes alliées est immense sur la rive droite de la Loire ^ui
est du département du Loiret; leur mardie n'est jamais annoncée et leur
circulation n'est jamais connue. Les marches et moiivemens occasionnent
souvent la prise par les uns de ce qui était destiné aux au* «très. Tous les
frais sont perdus et les services compromis. Xa Tille d'Orléans sollicite de la
justice de M. Tintendantgénéral un ordre de service qu'elle puisse
satisfaire, et elle le prie de considérer que cet ordre est d'autant plus
nécessaire. pour cette ville, qu'elle est obligée de fournir presque tous les
cantonnemens de campagne. Les frab de cette ville sont immenses ; elle ne
sait comment y suffire. Le département n'avait aucun fonds au retour ^es
agens du roi, et aujourd'hui les contributions annuelles ne lui rentrent pas ,
tous les fonds publics lui manquent , et il est partagé par la Loire.
Cependant M. Pawlovsky , commissaire du 3* corps , a frappé au nom de
S. A. le prince Blûcher, une contribution en argent de six cent mille francs
sur la partie occupée du département, et ne pouvant l'obtenir du^fet, il en a
exigé l'avance de la Yille, pour éviter l'exécution militaire. Pour prouver sa
bonne volonté, la Ville s'est épuisée; elle a fourni le ai juillet deux cent
mille francs en numéraire et argenterie « et quatre traites de ehacune cent
mille francs, payables dans Paris, à quinae jours de vue , ce

— 316 — chevaux ou quarante mille francs ne sera ni flétrie, ni
épuisée. Cette ville, qui a si bien reçu les troupes des souverains alliés de
son Roi» qui n'a tué en elles que des libérateurs et des amis, sera sans doute
traitée avec la bonté qui caractérise sa Majesté le roi de Prusse; elle
s'épuise pour satisfaire aux besoins réels, dans un temps où Buonaparte,
qui lui portait la haine la plus prononcée, l'a surchargée tant qu'il a pu; où
le passage de son armée entière lui a enlevé bien des ressources, où le
commerce est entièrement anéanti et n'y ramène point de numéraire. Sa
situation est d'autant plus critique, que le pays vignoble qui l'entoure de tous
côtés n'a point récolté de vin en 1814; n'en récoltera pas en 1815, les
vignes étant gelées, et qu'il faut qu'elle fournisse les vivres et les fourrages
que ce malheureux pays ne peut donner. En quittant la rive droite de la
Loire le 12 juillet, l'armée française avait totalement vidé les caisses
publiques et les magasins de vivres et fourrages; il ne restait ni blés, ni
farines, ni avoines, ni fourrages; neuf cents francs seulement étaient dans la
caisse publique. L'armée prussienne suivait l'arrière-garde française, et rien
ne pouvant être préparé pour la recevoir, elle dut vivre de ce qu'elle
trouvait. Elle voulait tout avoir avant de parler, les habitants des campagnes
ne sentirent que leurs coups, n'entendirent point leur langage; il y eut
beaucoup de pillages sur des villages et plusieurs châteaux. L'effroi fut à
peu près général; il y eut beaucoup de pertes et bien des ressources
particulières se perdant, les ressources générales devinrent très-difficiles. Le
préfet du Loiret et tous les maires revinrent à leurs fonctions sans rien
trouver, le maire d'Orléans et un conseiller de préfecture ne purent
reprendre leurs fonctions que le 11 juillet 10 heures du soir. L'entrée (les
prussiens eurent lieu à Orléans le 13, deux heures après-midi. Il en fut de la ville
comme dans les campagnes, les habitants fournissaient tout, mais les
traitemens et l'effroi furent les mêmes: à peine les habitants pouvaient-ils,
en s'épuisant, satisfaire l'exigence de leurs hôtes»

The text on this page is estimated to be only 20.03% accurate

On fit les plus grands efforts pour former des magasins de vWres et fourrages^ riz, vins, etc., et le ai juillet les distrîbuUons de pain , viande, vin ai tîk commenoirent ; on avait déjà pourvu aux fourrages, mais livrés à la merci des demandeurs, on a souvent fourni des fourrages bien au*delà des besoins: une fois, par exemple, 5,600 mesures, d avoine au lieu de 600 ^ il est vrai que l'on offrit de revendre de suite une forte partie, mais il faUait racheter sa chose. Les caisses publiques étant vides « il fallut des ressources extraordinaires en tout pays. Les campagnes faisaient des réquisitions sur les lieux, mais la ville d'Orléans lttient doubles, comme vivres de campagne, outre le iouii\$ de ;^oo,ooo francs emprunté le 18 juillet , Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.02% accurate

— 3x7 — M. Pawlowaky, c t>iiiiitiissLiii e du y coi ps, a requis 600,(joof. ecus du dépai Lcaieut , pour qui est sur la rive droite de la Loire , et sur le refus de M. de Taliejrland, preiet , il l a fait prisonnier et l'a envoyé à , et de suite il a assemblé la Ville pour lui intimer rordre, sous peine d'exécution militaire , d'avancer cette somme dans la nuit du ao au ai juillet. 200,000 fr. lui ont été comptés le ai à onse heuret, et 400,000 lui ont été founiift en traites sur banquiers de Paris, payables à i5 jours de Tue. On est à les nire accepter aous la garde d*un officier prussien. he ai juillet, à deux beures, M» Pawtowsky a vidé la caisse des impositions du déiNirtement, et le maire d*Orléans y ayant puisé i4)000 fr., la Teille, pour lui en payer 2,000, il en a exigé laremise^ parce que, a-t-ildit|les impositions sont au souverain ; votre sauTerrain est le roi de Prusse, demain peut-être ce sera le roi de France, mais il fiut tout au souverain sous lequel tous êtes. La caisse du receveur de rarvondissement de Bfontai^s était sous le scellé, mais elle a été vidée par Tordre du cbef qui s'y trouve. On lève les contributions par réquisitions d'argent dans toutes les autres parties. Toutes les productions du département sont en vin , et il ny en a pas eu en i8i4 » ^ i8i3 , et la gelée a détruit tout espoir pour i8i5; en blé qui s*est vendu à vil {>rix , UD tiers auoessous du cours ordinaire, environ 7 fr. e quintal; et en bob qui ne se vendent pas. Le commerce est mort, toutes les ressources sont usées» La rive gauche occupée par les Français est devanue étrangère à tous les Î>ropriétaires qui habitent sur la rive droite oœnpéepar es immenses armées aUiées. Il est impossible que la ville d'Orléans et tout ce qui est du département, sur. la rive droite de la Loire , subviennent aux demandes des armées etde leurs agens. Tout ce qui existe réellement va être totalement épuisé. La crainte a dispersé un grand nombre d'habitans des campagnes; les réquisitions de voitures emploient tous les chevaux; à peine pourra*t-on récolter et serrer les blés et avoines; aucun fermier ne pourra payer son propriétaire;

The text on this page is estimated to be only 29.69% accurate

— 318 — tous les grains qui lui restaient ayant été enlevés et devant fournir sa récolte aussitôt qu'elle sera faite. ' Toutt'S les contributions ordinaires étant enlevées aussitôt que recouvrées, l'administration du département reste sans aucune ressource. La ville d'Orléans n'en a plus et son crédit n'ayant plus de base, va cesser. Elle craint de ne pouvoir remplir dans 15 jours les traites de 400,000 fr. fournies à M. Pawlovsky, pour éviter l'exécution militaire; elle ne sait comment remplir les 300,000 fr. empruntés le 18 juillet, pour les subsistances de trois semaines. Les armées s'accroissent tous les jours, les besoins s'augmentent de la manière la plus effrayante. Aucune précaution ne peut être prise, parce que les généraux et les chefs qui ne donnent ni avis ni communication, exigent toujours impérieusement, et que ce que l'on croit fait pour suffire à un service est aussitôt enlevé pour un autre. Il est donc indispensable que le Roi fasse administrer, établisse les intermédiaires nécessaires avec les généraux et agents des armées alliées sans cela les administrations locales, réduites à l'impossible et au désespoir, seront forcées de se retirer. Ces malheureuses administrations ont fait tous leurs efforts pour obtenir des chefs des armées alliées une confiance que leur zèle, leur fidélité et leur dévouement au Roi devaient leur mériter; mais tous ces efforts sont inutiles. On a non-seulement désarmé la garde nationale et la garde urbaine, mais on a enlevé toutes leurs armes, tous leurs équipements militaires, toutes les armes de réserve. On a aussi le 1^{er} juillet, enlevé tout le dépôt militaire qui était à la Préfecture, en habits, draps en pièces, armes, chaussures, bottes, etc., pour une valeur assez considérable. On exige la remise de toutes selles, brides, housses et autres objets qui peuvent servir à l'équipement militaire des chevaux, et on va faire des visites domiciliaires pour assurer et effectuer le plus complet dénuement. La ville d'Orléans peut-elle implorer la bonté, la générosité de Sa Majesté le roi de Prusse pour obtenir la remise ou dispense du paiement des 400,000 fr. de traites. • Digitized by Google

gÊné

— 3i9 — fiouruis à M.Pawlowsky, à Tordre de M. riDtendant-

The text on this page is estimated to be only 23.00% accurate

— 3ao — payer que 200,000 fr., et, pour acquitter les 400,000 fr. restant, (qui doivent être réalisés (sans les dw j • (4-77-) — Une partie de la caserne des Jacobins, sur l'Etape, est disposée en hôpital militaire, pour y placer les soldats prussiens atteints de la gale, en les séparant de leurs autres malades; il y en fut placé un assez grand nombre. (4-77-) 23 juillet 1815. — Arrête du préfet du Loiret, relatif à la contribution militaire et forcée, imposée par le chef des troupes prussiennes sur les habitants de ce département, lequel est ainsi conçu; Le secrétaire-général de la préfecture du département du Loiret, faisant provisoirement les fonctions de préfet, Vu la lettre du maire de la ville d'Orléans, en date du 1^{er} de ce mois, et les pièces y annexées, concernant la réquisition de 200,000 fr. frappée sur la partie du département située sur la rive droite de la Loire | exigée à titre d'avance de la ville d'Orléans; Digitized by CO'

— 321 ♦ Considérant qu'une somme de 400,000 fr. seulement a pu être comptée, tant en numéraire qu'en vaisselle plate, et que pour les 400,000 fr. restant il a été délivré des lettres de change payables à Paris à quinze jours de vue, et garanties par les signatures de MM. Doyen, Caignon, Tassin-Baueuault, Pilté, Grignon-Désormeaux et Baguenault de Vieville. Considérant qu'il est instant d'assurer un fonds suffisant pour mettre en état de payer ladite somme de 400,000 fr. ; Considérant que le généreux dévouement des membres du conseil municipal et des notables de la ville d'Orléans, a évité au département les maux incalculables d'une exécution militaire; Arrête ce qui suit : Art. La contribution de guerre de 600,000 fr. existant à titre d'avance de la ville d'Orléans, est déclarée une charge de tous les habitants du département du Loiret, à être répartie de la manière dont il sera ordonné par la suite. Art. 1. Cependant, comme il est instant de se procurer promptement les fonds nécessaires pour acquitter les 400,000 fr. restant à payer, et que la répartition à faire sur le département, ou même sur l'arrondissement d'Orléans, entraînerait des délais incompatibles avec l'urgence du terme de paiement qui a été fixé, la mesure arrêtée dans la délibération du conseil municipal de la ville d'Orléans, du 15 de ce mois, est approuvée; en conséquence, la commission nommée par ladite délibération s'occupera sans délai de la répartition provisoire de ladite somme sur les habitants de la ville, en raison des facultés de chacun. Art. 2. Les états de répartition qui auront été arrêtés par cette commission nous seront successivement transmis par le maire, pour être par nous rendus exécutoires. Art. 3. Les sommes payées par les personnes taxées ne seront réputées qu'une avance faite par elles, et elles seront remboursées avec les fonds à provenir de la répartition ordonnée dans l'arrondissement d'Orléans par notre arrêté de ce jour. Fait à Orléans, le jour, mois et an que dessus. Olivier Hénault. T. I

The text on this page is estimated to be only 28.83% accurate

— 3ai — Une brigade d

The text on this page is estimated to be only 23.08% accurate

— 3a3 — taxé qu'à pourvoir à la subsistance journalière des troupes. Recevez, Messieurs, l'assurance de ma très-parfaite considération, Le comte de Meiller d'Etat, général des armées prussiennes.
R1BBKltTltOP. 27 juillet 1815. — Les officiers français en cantonnement sur la rive gauche de la Loire dans le département du Loiret, font passer à Orléans un parlementaire avec un sauf-conduit, pour demander aux autorités de cette ville trente sacs de farine pour leur nourriture particulière, en alléguant l'impossibilité de s'en procurer dans leurs cantonnements à prix d'argent. (4 '77*) 28 juillet 1815. ^ Départ d'Orléans de l'intendant militaire prussien qui avait rançonné la ville le 1^{er} août 1815. — Publication faite à Orléans d'un ordonnance du roi Louis XVIII, portant que les promotions militaires qui ont été faites par un

- 324 — . aux souvenirs d'une époque que les circonstances avaient appelée au quartier-général de l'armée de la Loire. • L'armée de la Loire, formée des débris de l'armée de Napoléon vaincue à Waterloo se composait de 50,000 hommes d'infanterie, de 10,000 hommes de cavalerie et d'un fort pareil d'artillerie : conformément à la convention militaire signée à Paris, le 3 juillet 1814 > pour le traité de Fontenay-Trévi, cette année / eut ralliée sur la rive gauche de la Loire, entre Gien et Tours. Le château de la Source, propriété de M. le baron de Horogues, était devenu l'habitation du maréchal Davoust et son quartier-général. Jtt ponts d'Orléans et d'Orléans avaient été reconstruits; le fort d'Orléans, centre des opérations militaires, offrait alors l'aspect le plus animé : toutes les maisons situées sur les bords du Loiret étaient occupées par des généraux ou des officiers d'administration; une inscription à la craie indiquait sur la porte de chacune d'elles le logement des divers chefs de service. Une de ces inscriptions tracée sur la porte d'un moulin voisin de la Source annonçait que « cette modeste demeure était devenue pour le moment l'habitation d'un lieutenant-général. » Le maréchal Davoust réunissait tous les jours à sa table un grand nombre d'officiers supérieurs : ces dernières illustrations de l'empire descendaient ensuite en famille sous les magnifiques ombrages des jardins de la Source : les préoccupations du présent, les incertitudes de l'avenir, des retours sur leur gloire passée étaient l'objet de leurs conversations. Des résolutions énergiques surgissaient parfois de ces entretiens intimes; mais l'idée d'une guerre faite au pays par le pays venait bientôt tempérer ces élans d'un courage malheureux qui aurait tout osé s'il ne se fût agi que de lui. Ce fut dans ces circonstances qu'arriva au quartier-général une prétendue lettre de Louis XVIII adressée à l'armée, et dans laquelle des garanties étaient offertes à quiconque voudrait se soumettre. Le maréchal^ confiant dans cette lettre, qui fut, dit-on, reconnue plus tard pour avoir été rédigée par le duc d'Orléans et signée par un habile faussaire, convoqua sur-le-champ près de lui tous les officiers placés sous son commandement. « Le maréchal venait souvent s'asseoir sur la terrasse du

The text on this page is estimated to be only 27.33% accurate

— 3a5 — t château tl ou la vue embrasse le val si pittoresque
compris entre le Loiret et la Loire. C'était sur le perron qui conduit des
appartemens à cette terrasse qu'il donnait habituellement ses audiences. Ce
fut là qu'entouré de plus de 150 officiers supérieurs de toutes armes, il lut
la lettre de Louis XVI, dans laquelle, au lieu d'un mot, on vit l'interrompre;
mais ce silence était celui d'une incrédulité respectueuse qui n'osait se
manifester devant le chef de l'armée. Le maréchal avait à peine achevé cette
lecture, que, remontant dans ses souvenirs jusqu'à la mémorable époque de
89, il rappela d'une voix ferme tous les titres de l'armée à la reconnaissance
du pays. « Si la France déchirée à l'intérieur par l'anarchie et menacée au
dehors par les nations coalisées était enfin parvenue à se donner des
institutions, c'était grâce à l'armée (jeune, victorieuse à la frontière, lavait
couverte de sa gloire, lui avait gagné dans le combat, grande dans la victoire,
généreuse après la conquête, l'armée pouvait se glorifier encore de n'être
jamais descendue dans l'arène de nos dissensions politiques. Sous la
Conservatrice, sous la République, sous l'Empire l'armée obéissant au
pouvoir qui avait proclamé la France, avait toujours compris que sa tâche
n'était point d'imposer tel ou tel gouvernement au pays, mais de faire
respecter au dehors ce gouvernement, quel qu'il fût. Quand Napoléon, par
une seconde abdication, avait lui-même ruiné totalement sa puissance, dans
quel intérêt l'armée soutiendrait-elle désormais une lutte qui devait faire
peser sur la France tous les malheurs d'une guerre civile? L'armée si
grande, si généreuse, sacrifierait-elle l'avenir de la patrie à ses
ressentimens personnels à son déshonneur à un chef qui, après une bataille
perdue, s'était retiré dans les rangs de ses soldats. L'armée si
dévouée qu'elle dût être à Napoléon, devait être encore davantage à la
France, » Dans cette pensée et tout en mesurant l'étendue du sacrifice, le
maréchal se posa de répondre aux ouvertures faites par Louis XVIII. Un
projet de lettre d'adhésion aux propositions du pouvoir royal fut ensuite
l'objet d'une discussion assez vive et lorsque la rédaction en fut arrêtée,
les signatures se firent encore attendre. « Malgré la répugnance de
beaucoup de généraux, celle Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.49% accurate

— 3⁶ — lîtttrp lut uiiariuiu ment sicjriée , tous les officiers de l'afriiee s étant solennellement juré de prendre une déterinination commune. Un général de division , à peine â«fé de 3VendaBUBeainsiqiietoisle6aiitres, cédaît, comme on le voit , à b foiee des <9reoasuinces. ■ Le «général Guilleniiioeau , chef dVtat - major, à qui on rt'p[f]clinit enti autres choses d'avoir cantonné 10,000 hommes de cavalerie dans le vif^noble d'Olivet, était accusé par plusieurs i^énéraux tl avoir négocié sa réconsiliation avec les hourhons. Que cela fût ou non, il n'assista pas au conseil de guerre, et le lendemain de ce conseil il y eut sur le perron même du château, une altercation très-vive entre lui et !e maréchal. Dans cette entrevue, le maréchal s'étaitiit laissé aller a quelques paroles blessantes , le ^^éiieral Guilleinineau s'avaïica vers le prince en mettant la main sur la garde de son e[iee et en proférant ces pa^o^^^ ; «I^rince, nous sommes a deux doigts du jeu ' » Heureusement plusieurs généraux intervinrent à temps pour mettre fin à ce débat. m Quelques personnes mal informées ont prétendu que le maréchal Davoust lui-même avait transige avec le pouvoir royal, avant la réception de la lettre attribuée à Louis XVIII: le fait suivant, dontnousgfinwtissoDsrexftotide, nous semble devoir détruire une telle assertion* Le maréchal, privé depuis plusieurs semaines des nouvelles de sa âimille, ayant fait remettre à M. de Talleyrand , préfet royaliste, une lettre ouverte en le priant de la faire tenir à madame la princesse d'Eckmulh , M. de Talleyrand répondit durement au messenger du prince : « Reprenez

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.40% accurate

— 3a7 — votre lettre, et dites au maréchal que ce n'est punit a moi à me mêler de ses affAires. » Réponse que nous (tussions laissée dans Toubli si son inconvenance ne servait à prouver que le niai'échal Davoust ne s[^]était ménagé aucune in(elligence avec le ffouvememeot des Bourbons. Lorsque le prince d[^]Eckmuln se déteroiina à arborer le drapeau blanc, il Tenait de parcoonr toute k ligne de troupes qui s^{*}étendait d'Orléans à Tours; les liens de la discipline oomniençaient à se relâcher, et à la faveur de ces insubordinations « de graves dilapidations étaient commises; le commandement allait devenir impossible. Le maréchal sentant combien il importait de conserver à la France l'armée et son riche matériel transigea , non dans son intérêt privé , mais dans celui du pays. » a août 18 1 5. — À une heure du matin un mouvement extraordinaire eut lieu à Orléans parmi les troujies prussiennes ; leurs clairons sauvages sonnèrent l'alarme par toute la ville; les soldats « encore endormis et à inoitié vétusy se précipitaient des maisons où ils logeaient dans les rues et les places, craignant de n être pas assez tôt rémsis; les canons turent diargés , des pelotons nombreux furent distribués sur le Alartroi « le filarché-aux- Veaux, sur l'Ëtape, les cloîtres Ste»Croix et St*Aignan, me Ste-Gatherîne, rue de Recouvrance, sur les remparts, les mails, et à toutes les portes de ville; enfin, il y eut une alerte générale, une grande confusion , et tout cela pour un faux bruit qui annonçait que les Français de la rive gauche de la Loire se disposaient à passer le fleuve et à tomber sur l'armée prussienne. dette alarme fut si chaude, que, malgré la preuve que le inotit qui y avait donué lieu était taux, et lattitudt[^] des Fiau

The text on this page is estimated to be only 19.81% accurate

— 3a8 — 3 août 1815. — Les officiers prussiens en garnison à Orléans, célèbrent l'anniversaire de la naissance de Frédéric-Guillaume III, leur roi, né le 3 août 1770. Cette fête eut lieu à l'hôtel de la Boule d'Or, rue des Minimes, ils étaient ▼ingt-six à table, et dépensèrent, pour leur déjeuner, la somme de 536, fr. 80 c. qu'ils firent payer au sieur Martin, chef de cette maison; il fit porter au corps municipal, qui la payait sur-le-champ pour nos alliés qui avaient bu à la santé de leur roi Frédéric-Guillaume III. Le maire obligea les bourgeois de la Ville à jouer à cette fête. (4-76-77.) 4 août 1815. — Arrêt du maire d'Orléans, relatif à la nourriture des troupes prussiennes, que le général de Liurp avait fait camper dans les rues et places, ne voulant plus (ou elles logeassent chez les habitants depuis la terreur panique qu'elles avaient eue il y avait deux jours. Orléanais, MM* les chefs du 4^e corps de l'armée prussienne en station à Orléans, et campés dans la cour du manège, au Grand-Cimetière, au Martroi, etc., etc., ayant jugé à propos, pour le bien du service et sa régularité, d'y camper leurs soldats, ce qui évite à l'habitant l'embarras de les loger et coucher, il a ordonné qu'à compter de demain samedi 5 août, chaque habitant qui recevra aujourd'hui l'ordre de porter, tous les jours aux bivouacs les portions nécessaires à six soldats, sera tenu de le fournir exactement aux heures indiquées ci-dessous, savoir: Portion pour six soldats. ' Le matin à six heures et demie, deux livres de pain pour chaque soldat, ou tout douze livres pour la journée; du fromage ou du beurre et une bouteille de Teau-de-vie pour six. A onze heures et demie du matin, la soupe et le bouillon provenant de six livres de viande cuite, qui seront abondamment garnis de pois, haricots, choux, carottes, navets et pommes de terre; trois bouteilles de vin. A six heures et demie du soir, la* soupe ou bouillon provenant de six livres de viande cuite, garnie comme le matin, de légumes de toutes espèces; trois bouteilles de vin. Chaque habitant qui ne sera pas en état de fournir ces

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.84% accurate

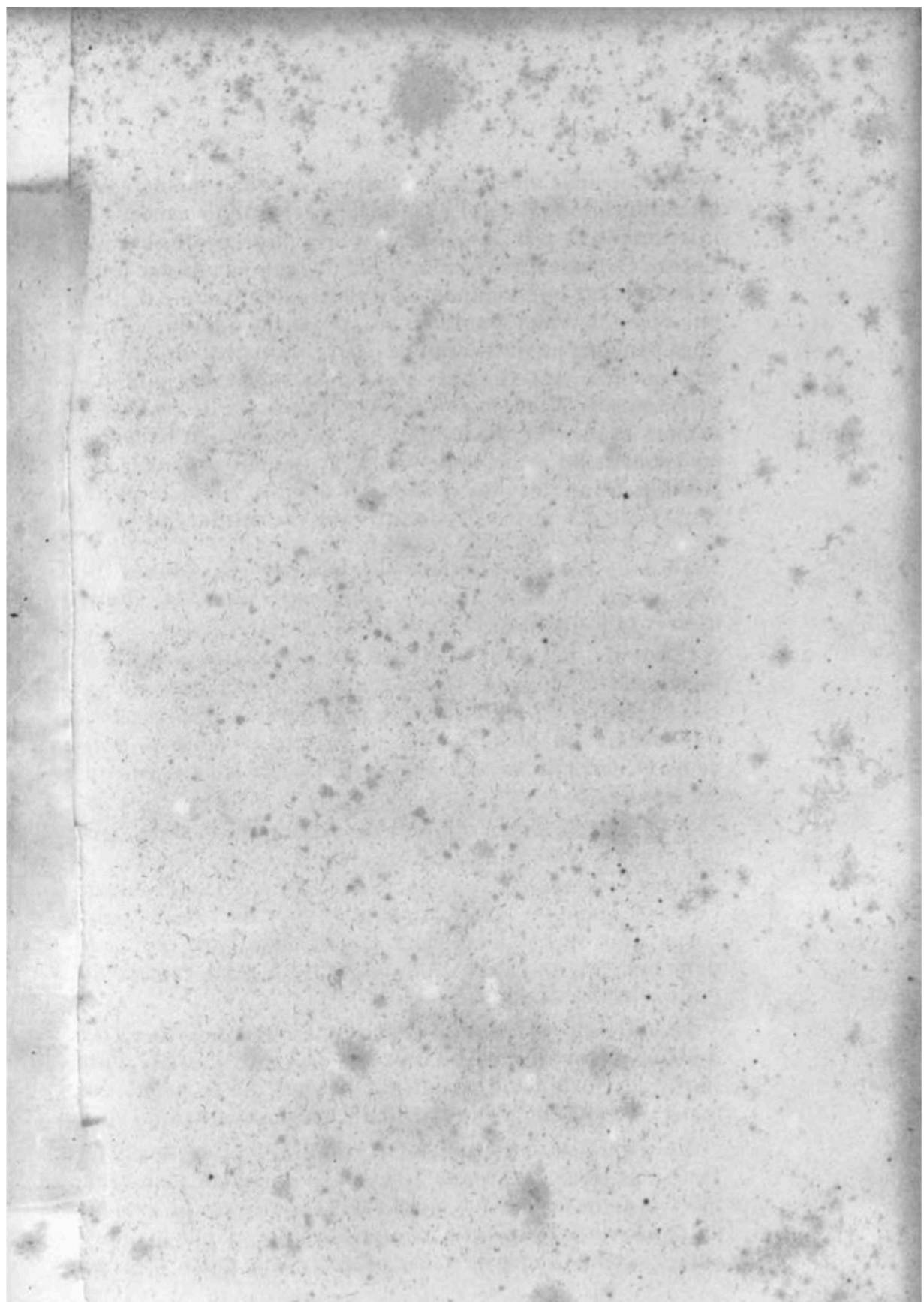
— 3*9 — fournitures à ses frais, comme par le passe, pourra prendre le pain à la manutention des vivres, au Calvaire, où la distribution s'en fera tous les jours de quatre à six heures du soir à dater de ce jour j la viande chez M. Chambon , houcher , au Grand-Marché, ou la distiibutiou aura lit;u a la iiiénic heure, a dater de ce jour; le vin et leau-de-vie chez l etapier, place de l'Etape , ou hi diisLriluuiou aura lieu à la même heure , a dater de ce jour; le beurre et le fromage contiueron t. d'être fournis par lliabit.ant, ainsi que les légumes verts et tout ce qui CàL nécessaire a i assaisonnement. Le maire d Orléans croii; devoir prévenir les hal)iLans, que le service doit se haire avec la plus grande exactitude, aux heures indiquées, pour prévenir toutes plaintes. MM. les officiers prussiens sont porteurs de bons du double de chaque billet, portant le nom de Thabitant obligé de fournir , et le moindre retai'd lui attirerait les plus grands désagrémens. Chaque habitant sera tenu de donner son récépissé à chaque fournisseur, ou étapier, de ce qu'il aura reçu j à cet effet il le tiendra écrit d'avance. Orléans, le 4 août 1 8 1 5. Le baron Crignon-Désormeaux. D'après cet ordre , les Orléanais étaient obligés d'aller eux-mêmes chercher les vivres, de les porter trois fois par jour aux bivouacs et d'attendre que ces messieurs eussent vidé leurs plats pour les remporter. 5 août i8i5. — Le préfet du Loiret exerce, pour la première fois^ m fonctions de directeur de la police dans son département^ par un arrêté ainsi conçu : Arrêté du conseiller d'Etat honorairei préfet du département du Loiret 9 relatif à la haute police dont il est chargé dans son département , par lequel il ordonne à toutes les personnes qui se trouvent dans la partie du département située sur la rive droite de la Loire, et qui n'y sont Tenues que depuis le i^mars dernier, de quitter le département dans les trois jours de raiEche du présent arrêté ; à tous ceux qui sont d'un département voisin, et qui ont des permis , de Tenir les renouveler tous les huit T. i**". 4^ Digitized by Google

JOUIS ; aux logeurs , aubergistes , taverniers et maîtres d'hôtel ,
 de venir sur-le-champ faire l'Ux déclaration des personnes qu'ils logent, à la
 police, dont le bureau est établi dans le cabinet particulier du préfet, sis à
 l'hôtel de la préfecture, et enfin, les commissaires de police sont autorisés à
 faire des descentes de jour et de nuit chez tous les habitants sans distinction.
 Les maires et les chefs de la gendarmerie ici soient responsables de l'exécution
 du présent, publié, imprimé et affiché dans tout le département. De Talleyrand,
 préfet du Loiret. (3.) 9 août 1815. — Passage du duc
 d'Angoulême par Orléans. Extrait du journal périodique de Daroau-
 Haurant, imprimerie de cette ville. • Sur les six heures du soir , le bruit se
 répand tout-à-coup dans la ville que Monseigneur le duc d'Angoulême arrive
 incognito; aussitôt le baron de Talleyrand, préfet, s'élance dans sa calèche
 et vole au-devant du prince. Digne interprète des sentimens de ses
 concitoyens, M. le maire, Crisnon-Désormeaux, l'attend au-delà du pont:
 l'effet de l'éclair est moins prompt..... En un instant, les rues, les places sont
 remplies d'une affluence à laquelle elles suffi* sent à peine ; sans
 convocation , sans certitude , les membres des diverses autorités accourent
 de toutes parts ; la garde urbaine, toute privée quelle est de ses armes ^ui lui
 ont été enlevées par les Français se presse et se précipite.....* La voiture du
 prince est aperçue... Soudain, mille et mille acclamations portent au ciel le
 cri de vive le Roi! les noms chéris d' Angoulême , des Bourbons , le nom
 céleste de Madame^ se répètent avec transport; le prince, qui avait daigné
 quitter sa voiture pour monter dans la calèche de M. le préfet, traversa
 Orléans au pas , et témoigna sa profonde sensibilité des caractères touchans
 de cette réception improvisée; à chaque pas, la foule, toujours croissante,
 redouble l'enthousiasme universel; on Toit avec attendrissement, à côté du
 prince, le magistrat chéri dont le roi Tient d'honorer le noble courage en
 l'appelant au conseil d'Etat, et qui, depuis peu de jours rendu à l'amour de
 ses administrés, a été accueilli à son retour à l'abandon

— 33i — don de la plus vive et tendre reconnaissance; cependant, déjà S. A. K. est parvenue à la porte Bannier: U, après avoir de nouveau prodigué aux fidèles Orléanais les témoignages de sa bonté, elle remonte dans sa voiture et se dispose à continuer sa route; mais alors en vain la garde à cheval et la camlerie de la garnison prussienne^ accourues au grand galop pour rendre leurs hommages au prince, sem* blent fermer l'approche de sa voiture; les magistrats, les citoyens se font passage à travers les chevaux, s'attachent à la portière et ne peuvent s'en séparer; c'est au milieu de ces gages spontanés d'amour et de joie que le prince a pu enfin reprendre sa route, laissant cette ville, si récemment affligée, dans l'ivresse du bonheur. ■ Lorsqu'il n'a ^lus été possible de suivre le prince, la garde urbaine, précédée de sa musique et suivie d'un concours immense, s'est rendue à la préfecture, en a inondé les appartemens et les cours^ y a formé des danses, et ne s'est enfin retirée qu'après avoir recueilli de nouveau, de la bouche de M. le préfet | tout ce que le prince lavait chargé de redire en son nom aux bons Orléanais; les flots du peuple, en se dissipant, faisaient encore retentir l'air des cris de "vive le Roi! et la journée, commencée sous un ciel orageux et chargé de pluie, a fini par la plus sereine et la plus riante des soirées. « (7.) 9 août 1815, — Le général baron de Steinaecker, officier prussien qui avait commandé la place d'Orléans, quitte cette ville. Le corps municipal lui fit le don d'une épée d'honneur, qui fht remplacée (à la demande de cet étranger) par un rouleau de vingt-cinq napoléons en or et un petit cadeau de 124 francs. (40 — Le général anglais Hupoin, trésorier de la division prussienne qui avait occupé Orléans, quitte ((tlo ville avec tous ses équipages et son train dç prince, pour suivre la colonne à laquelle il était attaché. Ce général avait, pendant son séjour à Orléans, affiché un luxe extraordinaire, soit par son costume riche et brillant, ses équipages, sa garde ont soi ic particulière, et le grand nombre de ses domestiques supérieurement chaDigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.89% accurate

mmée; il était aoiateur de musique et jouait même aaiez bien do violon ; il eut la fantaisie de travailler encore cet instrument et prit, par ostentation y pour profissseur M. Lottin, Orléanais; ce général prenait deux leçons par jour^ et laissait sur la cheminée de l'artiste , à chacune d'elles^ une pièce de vingt francs en or, monnaie dltaUe , ce qui dura pendant environ quinze jours. Son instrument , sa musique étaient portés par des valets en livrée, galonné de la tête aux pieds, et son escorte,. composée de cinquante soldats et un officier, lesquels se rangeaient en haie so» les croisées du professeur , dont la demeure dans la rus Bannier, Tune des plus grandes de la ville, facilitait au milord fastueux le plaisir de satisfaire sa vanité. (77-76.) 10 août i8i5. ~ Départ des troupes prussiennes qui uccupaient Orléans depuis vnij^t-sept jours et douze heures^ elles prirent la route de Blois. Cette division dont le départ s'effectua lentement fit sa halte à la Madeleine. Deux vedettes furent laissées par elle à l'entrée du pont, près la rue Royale : nous pensons que c'était un piège tendu au peuple d'Orléans, pour avoir le droit de revenir sur la ville si ces soldats eussent été insultés. A l'appui de notre opinion nous donnons le récit de ce qui s'est passé en partie sous nos yeux. Dans la soirée au 10 août les Prussiens détachèrent sur Orléans quelques hommes de cavalerie de lun de leurs corps de troupes placées aux environs de cette ville ; ce détachement, après avoir posé deux vedettes à Tentrée du pont se retira de suite. Complètement isolés, abandonnés à eux-mêmes, ces deux étrangers furent bientôt ^posés aux insultes de la multitude justement irritée par le souvenir si récent des mauvais traitemens que la ville d*Orléans avait supportée En manifestant liautement l'intention de jeter les deux l'russlens dans la Loire , le peuple secofidaii peut-èLic, njais involontairement, le vceu secret tie ceux t|iii avaient pu consentir à isoler et à compromettre , d une manière aussi évidente, deux de leurs soldats j leur perte fournisDigitized by Google



Digitized by Google



Imp. d'Hubert & Cie.

CRIGNON DE MONTIGNY.

The text on this page is estimated to be only 27.52% accurate

— 333 — sait un ample prétexte à la vengeance; il est difficile ,
au r (laient rien de leur profondeur et paraissaient déternunés à ne pas
abandonner la place. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.25% accurate

l I i I I ■■■'.■■■* "*,i. ●' ●S' î « * 'V i / " * ' ..◆• 'V . • < ■■ ;
.Js ■ .y •.' » . • • " . 4 t • . l' -r- • ■r • - ■ -. • • t. V ~ * . ' . * • • .» ■ . : > . ■ « S
Digitized by Google I

The text on this page is estimated to be only 23.51% accurate

— 333 sait un ample prétexte à la vengeance ; il est difficile , au surplus , d'expliquer d'une manière satisfaisante l'abandon de deux vedettes placées à plus d'une lieue de distance du corps auquel elles appartenaient. Des rassemblemens nombreux étaient groupés autour des deux Prussiens ; les cris de mort devenaient plus fréquents, lorsqu'un faible détachement de six à sept ^{^^}arcs nationaux à cheval, réunis en toute hâte et spontanément, commandé par M. Crignon de Montigny, après avoir traversé la rue Royale, parvint à prendre position sur la demi-lune du pont. MM. Edouard Denieux , Stanislas Denieux , de Rocheplatte , Désormeaux-Vandebergue , Boulard-Deslandes , Charles Savart formaient ce détachement, que M. Ancest, alors officier du 6^e [^]régiment de lanciers, avait déjà rejoint volontairement, et auquel se réunirent quatre à cinq gendarmes dont on regrette de ne pas pouvoir citer les noms. M. Crignon de Montigny, après s'être ouvert un passage jusqu'aux vedettes prussiennes , réussit à les ^{de}^Mger de la foule qui les menaçait. Ce ^[>]réraier succès obtenu , il parvint ensuite à faire évacuer la demi-lune, autant par ses exhortations qu'à l'aide du peu de force dont il pouvait disposer. C'est dans ce moment que M. de Rocheplatte, après avoir posé deux gendarmes près des deux étrangers, se dévoua en partant au grand galop, accompagné de M. Désormeaux-Wan(lé)ergue, pour se rendre à la Madeleine avertir les officiers qui commandaient la troupe stationnée à cet endroit, du danger de leurs vedettes. Après avoir parcouru le trajet, non sans péril, plusieurs coups de pistolets ayant été tirés sur eux, ils arrivèrent, parlèrent aux chefs du motif de leur course; mais les réponses évasives et le refus de venir dégager leurs soldats prouva à ces messieurs que c'était un ^{c«})up mou té avec intention ; ils revinrent donc à la ville rejoindre leurs camarades et partager avec eux les dangers de la soirée. Toutefois, les assenihleins, quoique reloués, ne perdaient rien de leur profondeur et paraissaient déterminés à ne pas abandonner la place. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.05% accurate

— 334 — Ln grand mou vo meut , provoqua j)ar (clul de la population, s'opérait déjà de l autre côté de la Loire parmi celles de nos troupes qui o(cupnient la rive gaucîie; il était donc important de les prévenir de \a fausse retraite des troupes prussiennes, de leur proximité, et de prémunir nos soldats contre le piège dans lequel, s'il existait ^ eux et la ville d'Orléans pouvaient tomber. C'est ce que comprit M. Crignon de Montigny , qui, sans perdre un seul instant, après avoir placé son détachement de manière a contenir la foule, s'exposant à recevoir le teu des vedettes prussiennes comme celui de nos troupes, traversa le pont au galop pour atteindre la barrière de séparation qui y était étaldie: là s'étant fait reconnaître, il rendit compte en j)eu de mots à l'officier qui commandait de tout ce qui se passait sur la rive droite; ce devoir une fois accompli , il revint rejoindre le détachement qu il commandait, après avoir reçu de l othcier et des soldats français placés à la barrière laccueil et les remercîmens dus à son zèle. A la suite de nouvelles et pressantes exhortations, M.Crignon de Montigny parvint enfin à opérer la retraite des rassemble m en s , retraite à laquelle contribua sans doute l'inaction des troupes de la rive gauche ^préveaues heureusement à temps. Aiuâi se termina un mouvement populaire qui, sans le généreux dévouement de quelques-uns de nos concitoyens et l'active intelligence de leur chef, devait avoir de tunestes conséquences, et cependant pas un seul coup de sabre ne fut donné, pas un seul citoyen n'éprouva un acte de violence. Quant aux Prussiens, ennuyés probablement de voir que leurs vedettes pouvaient désormais rester à leur place en toute sécurité, ils se déterminèrent enfin à les relever, après avoir rapproché leurs troupes de la vdle jusqu'à Tarriv'te des Bavaois, qui ne se firent pas attendre. La présence des Pi u^siens à Orléans facilita à plusieurs mauvais sujets les moyens de satisfaire leurs vengeances particulières , en désignant les maisons des citoyens qui n'étaient pas leurs amis, pour y envoyer loger les soldats les plus brutaux, lesquels vexèrent^ pillèrentef frappèrent Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.26% accurate

~ 335 — même des habitants paisibles qui leur avaient été désignés comme napoléonistes. Honte et mépris à ces misérables, que nous nous abstenons de nommer ! Puiss[^] notre silence prouver riniparzialità avec laquelle nous écrivons ces Recherches ! 10 août 1815. — Distribution faite aux pauvres d'Orléans de dix huit cent vingt pains de quatre livres très rassis, qui restaient au magasin des vivres du Calvaire, et que les Prussiens n'avaient pu consommer ni emporter avec eux, * Chacun de ces soldats étrangers recevait par jour un pain blanc de deux livres ; les soldats français, sur la rive gauche de la Loire, avaient pour ration de deux jours un pain de munition pesant trois livres, (77,) Relevé des dépenses faites par les troupes prussiennes pendant leur séjour à Orléans[^] soit pour le solde des officiers et soldats[^] soit pour leur nourriture[^] habillement, équipement, etc., etc., soit enfin pour traites, argent comptant et contributions de guerre. Chapitre I[®]. Pour la table des officiers de Vétat-major. Mémoires des cafetiers, pour liqueurs et café, fr • 2,2 18 95 M, des aubergistes, pour nourriture. •, ., 5,369 » Id. des traiteurs 10,81) 2 10 Pour vins fournis par MM. Ligueau et Gaullier. 1[^] 882 15 Officiers d'état-major, fr 20,362 20 Cette dépense de 20,362 fr. 20 cent a été faite d'après un arrangement arrêté entre M. le maire d'Orléans et l'intendant général des troupes prussiennes, et ainsi fixés fCafé le matin, fr. . • 8 \ Six déjeuners à 5 fr. 30 \ par jour. 134 fr. Douze dîners à 8 fr. 96 j Pour deux généraux qui viendront tous les huit jours qu'on peut calculer à 16 fr. par jour, ci, pour les deux. 32 Pour l'intendant-général et ses domestiques, par jour. . 100 Commandant de fCafé le matin, fr 6 x place. i Q^{^^^} cdejeun. à 4 fr. 16 } par jour. 58 * \ Six dîners à 6 fr. .. 36) J, reporter, , 324 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.26% accurate

0 336 ~ Report 324 fr. Un colonel, même table 58 Cinq
conimandans divers, à 48 fr. par jour 240 Un coiiiniaudaiit d*artillerie. 48
Dôme capitaines , à 36 fr. chaque 432 Un commissaire des g uerres , par
jour* , 60 Trois adjoints da commissaire, à 18 fr. ciiacae 54 Viugt-six
lieuC^ans, à 18 fr. chaque 468 Cinq adjudans sons-officiers, à S fr. chaque.
40 Total par jour. 1»724 fr. s MÉMOIRE PARTICULIER. Premier mémoire
de Brunei, traiteur, pour le dîner donné h. l'hôtel de la Mairie, le 15 juillet, A
M. le gêner .il Borelle et à son état-major, fr. . « 547 70 Second mémoire de
Brunei , traiteur» pour le dioer dooné par le général Thielman, chezM.
Gauthier, où il était logé le 17 joSlet, fr \$21 40 Troisième mémoire de
Brunet, traiteur, pour les dîners et autres repas servis à M. le général Borelle
et à son état -major, chez M. Guuhier, fr 923 .» Quatrième mémoire de
Brunei, traiteur, pour même cause rL jioiu l'intendant, lojië à rÉvéché, du 22
juillet au 28, jour de son départ, fr 1,120 » Premier mémoire du sieur
Gautray, aubergiste , pour la nourriture de l'officier et des militaires qm ont
été de garde à Thôtel de ta Mairie, fr 594 20 Second mémoire du sieur
Gautray^ pour mêmes causes. 494 » limier mémoire de madame Dupuy,
limonadière , pour diverses fournitures aux officiers de l'armée prussienne,
fr 55 Second mémoire de madame Dupuy, pour même cause, fr 161 2G
Mémoire du sieur Chevalier, limonadier^ pour même cause, fr r.. 113 20
Mémoire de* M. lieneau-Grandcour, fournitures de diverses espèces de vin
bu dans les diifêrens repas pris par les officiers de l'armée prussienne, fr. « .
• !?B2 50 Mémoire de M. Gauthier, pour même cause, fr. . . . 1,211 »
Mémoire de M. Sautelet, brasseur, pour bière bue par les offiriers prussicijs,
fr 274 » Payé à des employés exti aordiiiiaires , pour le logement des troupes
alliées, fr 174 » A«eompte payé au sieur Wolf Halphen, interprète, fr. 60 »
Total 6,635 75 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.71% accurate

— 337 — CiHAfirilfi II. Solde det troiêpeê* Dfluse officiers
cl*état>major à 50 fr. par jour» pour 27 jours , fr 16*200 » Cent ofliciei s
divers a 20 fr. par jour, pour 27 jours, fr., . ♦ 54,000 » Sept mille cinq cents
hommes d'infanterie à 1 f. 90 C. chaque par jour, pour 27 jours, fr 384,750 »
Huit cents hommes de cavalerie à 1 fr. 90 cent. chaque par jour, pour 27
jours, fr 41,040 >» Total....: 495,990 (*) Ghapitab III. Fournitures par
réquisitions, 1207 veltes d*eau-de-vie H , 270 520 oaètres de 4iaps de
diverses couleurs.» . 5,818 50 100 paires de semelles 260 »> 2 8 tom
bereaux de charbon de ter re 1,141 90 119Î fers à cheval 799 10 25032
clous à fers 8,010 24 5000 hvres de sel 994 » 22 sacs de sel 44 » 3529 kilos
de tabac fournis par ta régie 18, 1 84 80 11750 kilos de ris. 5»879 » Kizen
sacs. 12^ » Légumes divers • 695 40 Savon noir 13 70 Imprimés et
fournitures (le biii eau 282 » Un timbre sec pour rétat-major. 30 »
Pour les galeux a l hôpital

The text on this page is estimated to be only 17.27% accurate

— 338 — JI MoreaOy maître de la poste aux chevaiz. • 25 4 53
Léon, pour Téclairage des écuries 1 56 86 Potier, entrepreneur, pour
réparation 842 43 Gelin I.avij^ne, pour éclairage te jour de la fête du roi de
Prusse 138 » Triau-Morin , loyer de meubles 590 >» Mûutuu, coutelier,
trois bandages 36 » lieboo , pour tonneaux et baquets 47 » Pécantin , pour
fusils volés chea lui ^ d96 » 200 sacs d'orge t y * . . 22S > Total des
fournitures par réquisitions, fr. . . • 61,39b 43 Ghjlpitbb IV. Dépenses
panieuUères* Voyage de M. Petit-Sémonville à Étampes. 88 > Id. de MM.
Tassiu , Bag uenaultet autres députés àParis 1,762 06 Présent de l'épée
d'honneur au général. 600) .n^ Pédt cadeau au même 124 ' Persin , frais de
tournées 10 » Wolf-Halphen, interprète, pour solde 232 • Total des dépenses
particulières. 2,816 06 Cbapitab y. TrtiUes par ordonmanees, 21 juillet l'*
ordonnance, fr 200,000 \ 24 id, T id. fr 40,000 / 22» id. 3*^ id. fr 12,000 }.
458,000 » Traite sur M. Baguenaull , de Paris . I Of; ,000 \ Traite sur M.
Périgaux, de Paris . . 100,000) Pour différence Au prix de l'argent 280 94
Bruère- Cour tin, pour négociations. 40 80 Traites par ordonnances 458,321
74 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.52% accurate

- 339 Grapitrb VI. Barder eau. des fnnds en traites , espèces , et en pièces d'argen[^] terie remis par la ville d'Orléans à M, Patvlowsky» Quatre traites de 100»000 fr. chacone , payables à Paris, à 15 jours de vue, et souscrites par MM. Doyen, Crignon-d'Auzouer, Ta8sin'Baguenault, Piiié-ûrenet et Crignon-Désormeaux. « 400,000 » nr asràcEs: Uo tonoeaa conteiiaDt 40 sacs, formant ensemble . 40,000 • Un tonneau contenant 50 éacs, formant ensemble. SO,000 » Un tonneau contenant 50 sacs, formant ensemble . 50,000 • Un tonneay contenant , savoir: ' En argent blanc, 35 sacs, Élisant. . 49,501 50) 701 k(\ En or, un sac, faisant...[^] 7,200 • j EH pcftcES D'AmOBimniE : Un tonneau contenant 64 marcs 6 onces, à 52 fr. le marc 3,346 24 Taxe... 600,047 74 Chapitke vu. Sommes exigées par l'intendant miikaire , en sus de la taxe de gaeerre. ■ 1[^] 2 pour cent de ladite somme, pour finds d'administration. • ••«•• • 12,000 » 2® Somme qu'il a retirée du receveur-général da Loiret, sur sa simple quittaue, quoique cette çonime fôt destinée à payer les approvisionnemens de l'armée prussienne 22,510 52 3® Somme qu'il a tirée de la caisse municipale. . . 14,8dd 62 4 " La somme représentant une réquisition de cent chevaux dont il a fixé lui-même, et de son autorité, le prix à 400 fr. chaque 40,000 » Pour les cinq futailles contenant l'argent et l'argenterie, à 5 fr. pièce 25 » Pour l'encaissement et mise dû cachet prussien sur les tonneaux .•••...«•• 36 » Sommes en sus de la taxe 89,410 1[^] Digitized by Coogle

The text on this page is estimated to be only 22.21% accurate

■ — 340 ^ AiLivé aillât» . ^ i Pour table des olBc. de Tétit-maj.
20,362 20 1 *-«'^^ jénioire particulier pour repas. 6,635 75 2' — Solde des
troupes 495,990 » 3" » Fourdtnresparréquintiois. 61,398 43 4*^ —
Dépenses particulières 2,816 06 6* — Traités par ordonnances 458,321 74
6' — Taxe de guerre 600,047 74 7* — En sus de la taxe de guerre, . 89,410
14 TovAL «Mmal]»734,982 06 iSaeûtISifi. Lettre du maire au général
jjrusmen. Monsieur le général, Tai reçu la lettre que vous m'avez faii
Ikioniieur de ni*écrire ce jour. Le rapport fait à Paris demande une
explication que je vais avoir Thonneur de vous donner. Les troupes
prussiennes stationnées à Orléans, que vous commandez si honorablement,
et dont nous respectons et estimons MM. les chefs , se sont peut-être livrées
à quelques désordres, mais c'est individuel de la part du soldat, et non pas
en mnse; votre arrivée dans nos murs a été celle (Pamis et d alliés. J'ai eu
l'honneur d'aller au-devaol de vous, et vous m'avez accueilli avec bonté; les
portes de la ville vous ont été o u vertes ^ oon-seulement aana ré« distance,
niais avec (jrdlalité. Les logemens qui n étaient pas préparés, puisque la
veille nous ne savions pas recevoir un corps de sept mille hommes, ont été
faits avec précipitation Les magasins n'étant point fournis, l'habitant a été
obligé de nourrir. Le côté gauche de la Loire étant occupé par l'armée de
Davoust, n'a pu contribuer au logement; il s'en est suivi une surcharge : un
seul habitant logeait neuf soldats et les nourrissait. Le citoyen ne sachant ce
qu'il avait à donner (t le soldat ce qu'il pouvaitexiger, il s'en est suivi
quelques d(>mandes outrées, des plaintes, et le mal litürcux a donu'même
son nécessaire, souvent la diiierence des iangles en a été la cause. Mais il
n'y a eu aucune exaction: les maisons ont été respectées, les propriétés et le
meublier de même^ . kiui.cd by Google

— 34i — et je D*ai en aucune plainte à ce sujet, et s*il s*eat trouTe des maisons désertes, cest par la mauvaise volonté de l*habitant, et il n'est point à ma connaissance qu'il y en ait eu une livrée à vos soldats » ni dévastée par eux. Je me plais à démentir ce &it. Depuis que le service est organisé , que les magasins sont approvisionnés, que de nouveaux logemens communs avec les fiuboufgs ont été faits, avec justice et discernement, aucun habitant n'ayant plus la charge de la nourriture^ ne peut ni ne doit se plaindre. J'ai accueilli toutes les représentations qui m'ont été faites, et MM* vos officiers mont aidé à connaître Texacte vérité et à rendre justice, notamment M. le haron Steinaedker, commandant de la place, dont le zèle pour le bien du service et la tranquillité a été au-dessus de tout éloge ; les rapports que j'ai eu rhonneur d'avoir avec tut m'ayant permis d'apprécier ses talens civils et militaires. Je rends avec plaisir hommage à la vérité en certifiant que MM. les officiers ont maintenu l'ordre, qu'ils ont bien voulu écouter avec bonté nos représentations, et que je leur ai de grandes obligations. Commandés par un digne et respectables chef, ils ont tâché d'adoucir nos malheurs, et ont suivi en cela vos intentions; je vous prie même d'accueillir avec bonté les sentimens de reconnaissance et de grai tilde pour lesquels tous les habitans d'Orléans m'ont chargé d'être leur organe auprès de vous. Je ne dois cependant pas vous cacher, Monsieur le général, que plusieurs communes des environs d'Orléans ont éprouvé de grandes pertes, de grands malheurs, peut-être même quelques vexations ; mais n'étant pas sous mon administration, je ne puis vous donner aucun détail ni certitude, c'est auprès de M. le sous-préfet que vous connaîtrez l'exacte vérité. Devant vous dire toute la vérité, je ne vous cacherai pas ' que la ville d'Orléans semble avoir droit de se plaindre de M. le commissaire des guerres , intendant-général, Pawlowski. La rigidité, la dureté, les menaces violentes qu'il a employées dans les réquisitions exorbitantes qu'il a faites , sans vouloir exhiber aucun ordre , avait réduit mes concitoyens au désespoir. Les bons habitans d'Orléans , fidèlesi Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.32% accurate

— 34> — à leur roi, nmis tle ses allies, ont passé tle Lien douloureux momcus peiitiant quatre jours , et leur soumission , leur empressement à faire ce que leur demandait M. l irueri<1ant ne les a point mis à l'abri des meiiact s les plus violentes et les plus terribles , comme incendie qui ne devait pas s'éteindre de long-temps, etc., etc. Quant à moi, traité avec mépris, sans respect pour mes fonctions, j'ai dévoré tous ces chagrins dans ! amertume de mon âme, parce que mon repos, ma tranquillité et ma YÎe appartenaient à mes concitoyens, et qu'aucun sacri* fice ne m'a coûté pour écarter Forage dont on nous menaçait. La présence d'un prince qui est digne du respect , de la ▼énération et de l'amour de ses sujets, et a versé le baume de consolation sur nos malheurs; tous daignez aussi y prendre part, c'est le seul moyen de nous les mire tous oublier , et il ne nous reste que le souvenir bien agréable de vos bontés, et l'espoir de pouvoir en tout temps vous témoigner les sentimens de haute considération avec les* quels j ai l'honneur d*être, etc. 12 août i8i5. — Arrivée à Orléans d'une division de trouj)es bavaroises forte de 4,000 hommes. Ces soldats, en pai lle la^és clrz les liabitans et en partie bivouaques dans les places de la ville, occupèrent les mêmes postes que les Pi u^siens , et se couipui lèrent avec la brutalité et l'exigence de leurs prédécesseurs. La première action de ces nouveaux venus fui de frapper la ville d'Orléans d'une fourniture de drap, toile, bottes, souliers, etc., etc., que l'on peut évaluer ;i 460,000 fr., comme on le verra ci-après; fourniture qui, heureusement, n'eut pas lieu, par la fermeté de M. de Kermelec, sous-préfet. (Voir page 352.) i6 août 1816. Publication d*une ordonnance royale portant la leuée dune somme de 1 00^000,000 de francs comme réquisition de guerre, LOUIS, par la grâce de Dieu . roi de France et de Navarre^ à tous ceux qui les présentes verront, salut. Digitizeo lj vjOOgle

The text on this page is estimated to be only 27.13% accurate

- 343 — L'attentat commis sur la France a forcé les puissances étrangères à y faire entrer leurs armées pour atteindre l'ennemi de leur sûreté ; elles occupent notre territoire ; ces maux auraient été prévus si notre Voix eût été mieux écoutée ; mais loin de notre cœur toute récrimination et les souffrances de nos peuples ne nous permettent de songer qu'à les adoucir en attendant le moment, peu éloigné, qui doit y mettre un terme. Les circonstances sont telles que nous n'avons pas le choix des moyens ; nous avons dû nous arrêter à celui qui nous a présenté le moins d'inconvénients et le plus prompt. A ces causes, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit : Art. 1^{er}. Il sera levé extraordinairement, et versé au trésor royal comme réquisition de guerre, une somme de 100,000,000 de francs sur les départements, et dans les proportions déterminées par l'état de répartition. Art. 2. Il sera ajouté, en outre, au contingent de chaque département un fonds de non-valeur de 10 centimes par franc, au moyen duquel la totalité de ce contingent devra rentrer au trésor. Articles 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100 relatifs au mode de recouvrement. Art. 12. Les sommes devront être payées du 15 septembre au 15 novembre prochain. Art. 13. Le recouvrement sera poursuivi par voie de contrainte et de garnissage. Donné au château des Tuileries le 16^e jour du mois d'août, l'an de grâce 1815, et de notre règne le 1^{er}. Louis. Par le roi : Le ministre et secrétaire d'Etat des finances Le baron Louis. D'après l'état de répartition de la présente contribution extraordinaire, le département du Loiret est taxé à la somme de 1,800,000 fr., non compris les 10 centimes en sus par franc, qui se sont élevés à 180,000 fr. ce qui fait un total de 1,980,000 fr. (3-4.) 22 août 1815. — Convocation du collège électoral du département du Loiret, sous la présidence de M. le vicomte de Goguet

The text on this page is estimated to be only 28.51% accurate

- 344 comte (le Chateaubriand, a l'effet de nommer les députés à la nouvelle chambre convoquée par le roi Louis XVIII. Furent nommés , Pour Orléans: le baron de Talleyrand, préfet de Crignond*Anzini. Pour Gien : M. Henri de Longueville, ancien législateur. Pour Montargis: M. de Baerl. Pour Pitliiviers : M. de Vilieville. Cette députaion fit partie de la chambre connue sous le nom de chambre de 1815. (4*77*) JOiscours prononcé par Son Excellence Monseigneur le vicomte de Chateaubriand , pair de France , ministre d'Etat ambassadeur de S, M, 71 C près la cour de Suède^ président du collège électoral du département du Loiret à l'ouverture de la séance du 22 mai 1815. '« Messieurs, Lorsque Louis XVI, de sainte et douloureuse mémoire, convoqua les états-généraux, il voulut remédier à un mal que la France regardait alors comme insupportable , mais qui nous paraît bien léger , aujourd'hui que l'expérience nous a rendus meilleurs juges de l'adversité. Comme il arrive presque toujours aux médecins peu habiles, d'une blessure facile à guérir nous fîmes une plaie incurable. L'assemblée constituante eut des intentions sages , mais le siècle l'entraîna. Avec moins de talent et plus d'audace, l'assemblée législative attaqua la monarchie , l'assemblée convention renversa. Les deux conseils se détruisirent par leurs propres factions. Sous le tyran le peuple se tut, et ne retrouva la voix que sous le roi légitime. Au retour de Buonaparte la Convention sembla sortir avec lui du tombeau : les deux fantômes viennent de rentrer ensemble dans l'âme, laissant en témoignage de leur apparition . des calamités sans nombre et six cent mille étrangers sur le sol de la France. Si l'on ne considérait » Messieurs , que les résultats de ces assemblées, on pourrait se sentir découragé : mais nos fautes doivent nous servir de leçons. Le moment est venu d'employer à raffermissement de la monarchie, cette même force populaire qui a servi à l'ébranler. Jamais les

Digitized by Google

— 345 — députés de la nation n'ont été rassemblés dans des circonstances plus graves : le roi a voulu les avertir lui-même de l'importance des fonctions qu'ils auront à remplir, en leur montrant le peuple du trône, en confiant quelques collèges électoraux au noble patronage des princes de son sang. Mais, il ne faut pas vous le dissimuler. Messieurs, tout dépend des choix que la France va faire. De même que nous pouvons trouver dans la nouvelle Chambre des Députés le salut final « nous y pourrions rencontrer le naufrage. L'Europe nous attend à cette dernière expérience : elle est venue, pour ainsi dire, se placer au milieu de nous afin d'assister à des résolutions qui décideront de son repos autant que du nôtre. Le peuple français va voir des rois à la tribune de ses conseils : après avoir jugé les princes de la terre, il sera jugé par eux à son tour. Il sait de savoir si nous serons déclarés incapables de nous fixer à ces institutions que nous avons cherchées à travers tant d'orages, si nos succès seront regardés comme un jeu de la fortune, nos calamités comme un châtiment mérité ou si, nous renfermant dans une liberté sage, nous conserverons l'éclat de notre gloire et la dignité de nos malheurs* Que faut-il faire, Messieurs, pour arriver à ce dernier but? C'est chose facile ; choisir les bons, écarter les méchants, cesser de croire que l'esprit, le talent, l'énergie sont le partage exclusif de quiconque a manqué à ses devoirs, et qu'il n'y a d'autre que le pervers. Que la France appelle à son secours les gens de bien, et la France sera sauvée^ L'Europe ne se sentira complètement rassurée que quand elle entendra nos orateurs, trop long-temps égarés par des doctrines funestes, professer ces principes de justice et de religion, fondement de toute société : nous reprendrons notre poids dans la balance politique qu'en reprenant notre rang dans l'ordre moral. Permettez, Messieurs, que je vous parle avec la franchise du pays où je suis né : ce n'est plus le moment de garder des ménagemens qui pourraient devenir funestes. Sans doute il faut éteindre les divisions, cicatriser les blessures, jeter sur les fautes de nos frères le voile de la pureté chrétienne, nous interdire tout reproche, toute récrimination. 44 Digitized by Google

— 346 — miaaiioo, toute Tenpeancei et^à Texemple de notre roi, pàrdoniier le mal qu on noujt a fait. Mais il y a loin, Messieurs, de cette indulgence nécessaire , à cette impartialité criminelle qui^ obligée de faire un choix, le laisserait tom* ber également sur le bon où sur le mauvais citoyen , ne mettrait aucune différence entre les principes et les opinions, les actions et les paroles. Si, en dernier résultat , il était égal d avoir commis ou de n avoir pas commis de crime, d'avoir gardé ou d'avoir violé son serment; si, lorsque Torage est passé , on traite de la même sorte et celui qui a produit cet orage et celui qui Ta conjuré; si Tun et l autre jouissent du même degré de confiance, de la même part de dignités et d'honneurs, Fhonnête homme, Mes* steurs, ne serait-il pas ttop découragé? Ne rendons pas le devoir si difficile. Youlons-nouà réparer les désastres de b patrie? ne laissons plus dire à ceux qui profitaient de nos revers, que la vertu est un métier de dupe : expression dérisoire qui échappe quelquefois à la lassitude du malheur, comme à Tinsolence de la prospérité» Enrichis* sons-la, cette vertu, de notre estime et denos&veurs; elle nous rendra nos dons avec usure. Laisser à l écart les artisans de nos troubles, c'est justice. La justice n est point une réaction , l'oubli nest point une ven^eance^ Il ne faut pas qu'un homme se croie puni, parce qu'il n'est pas récompensé du mal qu'il a fait. Ceux qui ont amené dans vos murs ces étran|;ers que le bras de vos idleux arrêta jadis à vos portes, mériteraient-iU d'obtenir vos suffrages? Toutefois, si de tels hommes se fussent rencontrés parmi vous, vous auriez pu les voir se présenter, et même avec un front serein ; car dans ce siècle le vice a •à candeur comme la vertu, et la corruption sa naïveté <90mme l'innocence. Mais, grâce à l'excellent esprit de ce département, vous ne serez point , Messieurs , réduits à faire ces distinctions pénibles: on ne compte ici que des sujets dévoués à leur roi. Déjà vos collègues d'arrondissemens présentent à votre élection des candidats aussi distingués par leurs talens que par leur conduite courageuse et leur noble caractère. Heureux embarrns des richesses , qui ne vous laissera que le regret de ne pouvoir tout nommer et tout choisir ! La Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.97% accurate

- 347 — fidélité au irâne de mnt Louis est du» lea Orlëanaii une vertu héréditaire : ils conservèrent leura remparts pour Chartes-le-Victorieux , comme ils ont gardé ieura oars pour Louis-LB-DisiBjL Qui ne sait^ Mesaieura ^ que votre ville, pendant nos tempêtes» fut le refuge de tous les Français persécutés? Le prêtre fugitif y trouva un aulel, le serviteur du roi un asile , pour y prier leur Dieu» pour y pieu* rer leur maître ? N'est-ce pas vous encore qui les premiers demandâtes la liberté de l'illustre orpheline , aiijourd'hui r orgueil et la gloire de la France ? Pour moi , Messieurs, je regarderai comme un des plus beaux jours de ma vie celui où j'ai été appelé à présider votre collège électoral. Le roi » qui tient compte à ses fidèles sujets même de leur zèle » a trop payé par cet honneur, mes faibles services. Tai du moins quelque titre à votre bienveillance j car j'oe croire quil ny a point d'homme ^ui entre mieux que moi dans vos sentimens^ ui apprécie davantage votre toyauté. Comme vous, je onnerais mille fois ma vie pour le meilleur des princes; et mon cœur a toujours battu, mes yeux se sont toujours remplis de larmes nu cri damour et desalut» aucri Fran* çais de VIVE L£ ROI! aS aaii i8i5. ^ Pto ordre du préfet du Loiret , chef de la haute police dans ce département , les feuilles de papier timbré servant aux fouroaux du département du Loiret, devront, à dater de ce jour, être revêtues de la signa*^ ture du sieur Lagorse ^ receveur de l'enregistrement des actes judiciaires à Orléans, rue Maret. S5 août 1815.

râTE DE SAINT-LOUIS, CÉLÉBRÉE AVEC POMPE A OELÉàNS, PAR LES CORPS CONSTITUES, LES EMPLOYES DU GOWBXIIBMBNT ET LES HABITANS, SUIVANT LE PROGRAMXS ET LA CIRCULAIRE DATÉS DU i 2 PRÉSENT MOIS. Arrêté, Le préfet du î.oirnt arrête : Art. i". MM. les sous-préfels et MM. les maires et ad joints du département du Loiret se rendront le jour de la Digitized by Gqpgle

The text on this page is estimated to be only 20.16% accurate

■ — 348 — fête Saint-Louis, 25 août, à TofTice divin qui sera célébré, et nti Te Deum qui sera chanté dans toutes Jes paroisses du département. Art. 2. Les sous-préfets et les maires se concerteront avec MM. le curés pour donner à cette cérémonie religieuse toute la solennité dont elle est susceptible. Fait à Orléans^ lesjour, mois et an que dessus. Le consoler d'Etat honoraire ^ Baron de TAIimEA.HD. Le conseiller iVEtat honoraire ^préfet du l/ùret^ àees administrée, Habitans d u Lo i ret , Qu'au jour de la fête de notre roi , de ce père de tous Jes Français, toutes les familles se réunissent, que tous les âges viennent déposer aux pieds des autels leurs prières, leurs vœux et l expression de leur reconnaissance pour le bienfaiteur de son rovnume. Le roi, malheureux de vos suuffi aru es , ne veut pus que le jour de sa fête vous rappelle les pi ivations que les circonstances vous ont imposées; Tallegresse de vos enfans, la vôtre a tons, l'expression de votre joie , de votr e confiance i'iï lui, sont les témoignages d'affection dont son cœur esi I (« plus touché; il ne veut vous occasionner aucune dépense; vous aimer, vous chérir, être vénéré commet un)ère, tel est son désir, tels sontse.s souhaits, et je ne doute pas que, persuadés de votre bonheur, vous ne vous empressiez à répondre à l'appel rehgieux qui vous sera fait. OrléanS) le la août tBi5« Le conseiller d'Etat f Baron de Tallbtband. 27 août mô. BESTITUTIOII DB M. BB KBBMBLBC , S01JS*PBBPBT A OBLBANS» Précis des faits ^ui ont donné Heu à cette destitution. Les Prussiens , après avoir forcé le préfet du Loiret f Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.86% accurate

— 349 — M. de Talleyrand, de quitter Orléans, s'étaient fait payer par la ville 600,000 fr. Les Bavares Detartlèieu pas à l'empêcher les Prussiens, l'exemple que ceux-ci avaient donné était bon à suivre : aussi, à peine arrivés, les Bavares frappèrent à leur tour la ville d'Orléans d'une fourniture en drap, toile, souliers, objets d'équipement, etc., etc., que l'on peut évaluer au moins à 400,000 fr. (Voir l'état ci-après.) Ces ordres, émanés de M. l'ordonnateur en chef de l'armée bavaroise, furent adressés, dès le 11 août, à M. de Kermelec. La situation de M. de Kermelec était des plus embarrassantes; M. de Talleyrand venait de nouveau de quitter Orléans ; les chefs de l'armée bavaroise ne l'ignoraient pas, car M. de Kermelec s'était autorisé des instructions qu'il disait avoir reçues pour refuser ces énormes réquisitions. Le général de division Preystel, après l'avoir fait sommer le 21 août, parla major Lœbbecke, en ces termes : « Je vous déclare que si demain matin à « onze heures et dix, vous ne fournissez pas l'état que ■ nous vous avons demandé, je mets chez vous l'exécution « militaire la plus rigoureuse, je connais mes devoirs, « j'ai reçu des ordres et j'ai l'intention de les exécuter « strictement. » Le 24 il lui écrivait : « Les ordres que vous pouvez « avoir reçus doivent cesser d'autant plus que le préfet a déclaré lui-même que ses fonctions cessaient et qu'il avait « quitté Orléans, » C'est, ajoute le comte de Preysing, une raison de plus pour que je ne tienne qu'à votre seule personne. » Ayant de partir, M. de Talleyrand avait pris un arrêté d'après lequel il avait déclaré que toute autorité royale était suspendue dans le département du Loiret, À l'abri de cet arrêté, M. de Kermelec pouvait se tenir tranquille et déposer ses fonctions. Cependant il crut, non sans raison, que la ville d'Orléans deviendrait la proie des Bavares, qui, ne trouvant plus d'obstacles, l'achèveraient de réquisitions de tous les genres; il demeura donc à son poste, malgré les ordres formels du préfet, et en fit connaître les motifs au ministre; il fit plus, il expédia un

Digitized by Google

— 350 — courrier extraordinaire au prince de Wrede, commandant en chef de l'armée bavaroise, et lui exposa vivement les malheurs dont les habitants d'Orléans étaient menacés, et les actes de désespoir auxquels ils pourraient se porter. Le 37 août le ministre de l'intérieur lui répondit : « J'approuve la conduite que vous avez tenue dans cette circonstance, elle est conforme aux intérêts que j'avais transmises à M. le préfet, et dont il vous aura transmis sans doute. » Quoi qu'il en soit, dès le 6 août une garnison militaire de six hommes commandée par un sous-officier s'était emparée du domicile de M. de Kermelec. « Je vous prie, lui écrivait, le 6, le commandant, baron Léo Freytag, que j'ai donné des ordres pour que six hommes et un caporal soient placés chez vous à titre d'exécution militaire; vous aurez à payer à chaque militaire, indépendamment de la nourriture, cinq francs par tête; si demain vous n'avez pas rempli les intentions de S. E., l'exécution sera doublée et augmentera ainsi chaque jour, » Le même jour, au soir, nouvelle lettre du même pour qu'un bon souper fût donné aux militaires et pour qu'on leur payât la contribution imposée; « Demain, répète-t-il, cette exécution sera doublée, » Mais, malgré les vexations de tous genres dont il était personnellement l'objet, M. de Kermelec pensa que ce qu'il lui avait de mieux à faire dans cette difficile situation, était de gagner du temps; le ministre approuva sa préférence, et le 29 il lui écrivit: « Vous pouvez même valoir auprès de nous de légères concessions; si vous gagnez du temps vous aurez pris le meilleur parti et atteint le but; vous devez compter sur les efforts du gouvernement du roi pour faire alléger vos maux autant que possible; je ne puis, au reste, que donner des éloges à la conduite que vous avez tenue dans cette circonstance. » Le 5 août, jour de la fête du roi, pour faire voir à l'armée bavaroise que toute autorité du roi n'avait pas cessé dans le département, M. de Kermelec s'était présenté en costume de sous-préfet à l'église de Ste-Croix. Mais de Paris, où il s'était retiré, M. de Talleyrand lança

— 35i — contre M. de Kermelec un arrêté de destitution sous la date du 27 août. « Considérant, porte cet arrêté, que M. le sous-préfet d'Orléans n'a continué ses fonctions, notamment à la cérémonie du 1^{er} et a compromis l'autorité du « 1^{er} devant les troupes étrangères, par une lettre que, « depuis la suspension de toute autorité royale dans le département, il a écrite comme sous-préfet à S. A. le prince de Wrede. » M. de Kermelec fut destitué le 27 par M. de Talleyrand, et le 31 du même mois le ministre de l'intérieur lui écrivait: « Votre conduite sage et ferme mérite mes éloges, et je vous engage à y persister vous mériterez ainsi la bienveillance du roi et la reconnaissance des habitants de votre arrondissement. . Cependant I pressé également par le gouvernement , le prince de Wrede donna des ordres de retirer les réquisitions dont la ville d'Orléans avait été illégalement frappée par des troupes qui se disaient les alliées du roi de France. M. de Kermelec , qui avait forcément abandonné son domicile » était logé chez M. Gapitan , qui lui avait généreusement donné l'hospitalité ; c'est chez ce dernier qu'un commissaire des guerres bavarois vint lui annoncer les ordres du prince de Wrede, qui annulaient la réquisition demandée, et lui demanda la pièce qui contenait le montant des réquisitions mais M. de Kermelec crut devoir la lui refuser, comme pièce appartenant à l'administration. Après le départ des troupes bavaroises d'Orléans , le sieur Gautré , aubergiste , reclama à M. de Kermelec , le montant de la dépense faite chez lui par les soldats étrangers. Ce dernier lui écrivit la lettre suivante : A Monsieur Gauréy tenant l'hôtel de l'Éperpierre à Orléans* < En conséquence de votre lettre du 3 de ce mois, je « viens décrire à M. le maire d'Orléans en lui rappelant « que la dépense dont vous réclamez le paiement a été . k) i.cd by Google

The text on this page is estimated to be only 17.91% accurate

i* iaite au coinpie du lu ville et le prie de vouseniuiie «
reniboursei. « J ai l honneur de vous saluer, « De K&iMjL&C. » « Savenaj,
ce ^ octobre 1816. • Lettre de M* le maire dOrUcuu à MM, tes membres de
la commission de liquidation» « J'ai lhonneur de vous transmettre le
mémoire de M. Gautré, aubergiste à Orléans, montant à i63 fr. 4 c, pour
nourriture de soldats hnvarois placés chez M. le sous-préfet à titre
d'execuion militaire, pour refus d'optempérer à une réquisition en nature
frappée sur la ville d'Orléans par les cbe& de ladite armée, et évaluée de 3
à 4oOyOOO fr. « J ai Thonneur d être, etc., etc. Copie de la rcquition
d'habUlcment , équipement , etc., eU\ , faite par les chefs de Formée
bavaroise ^ et refusée par M. de Kermeiec. 5520 paires de souliers. 1450
paires de bottes ordinaires. 20 pnirs de botts pour les dragons. 3800 paires
de semelles coraplètes. 700 aunes de Berlin, de drap blen-cîel. 1200 aunes
de Berlin, de drap bleu ordinaire. 960 aunes de Berlin , de drap gris. 100
ames de Borlin, de drap noir. 50 aunes de Beriio, de diap vert. 50 aunes de
Berlin, de drap rouge. 30 aunes de Berlin, de drap blanc. 6200 aunes de
toile grise. 15100 pairrs de fers pour les chevaux, 120800 paires de clous
pour les fers des chevaux. 900 paires de pantalons avec du cuir, pour la
cavalerie. 100 peaux (le cuir noir brillant. 30 Wres de peaux de veanz. 8
boiB de sâles» 120 élctlles. 120 brosses à chevaux* 120 peignes à chevaux.

The text on this page is estimated to be only 21.21% accurate

— i53 — 120 couvertures pour chevaux. 300 aunes de sangles pour surfaix. 60 livres de graisse pour le cuir. Le commiHm du corps d'armée baparaù€p Baron de Rkistees. Orléans Je 1 1 août 1815. septembre iBiS, — M. le préfet du Loiret annonce^ par une circulaire adressée à ses administrés, son retour à Orléans n le résultat de son TOja^ à Paris, pour réclamer contre de nouvelles chaires qu'on voulait leur imposer; cette droulaire , afGchée et publiée dans tout le département, portait ce qui suit : Le comeiller dEtat^ préfet du Lainêp à eee administrée* Habitans du I^iret , Les événemens m'ont forcé une seconde fois à m'éloicner de vousj mon premier soin a été de me rendre auprès du roi, de peindre aux ministres vos peines, vos malheurs et les nouvelles charges qu'on voulait vous imposer; un arrangement a été signé : la nourriture seule des troupes restera charge départementale ; tout autre réquisition est nulle, et ne peut avoir de suite. Mais, pour assurer cet heureux résultat, il faut quej*aie encore recours à votre patriotisme ; il faut que, par votre zèle et votre empressement a vous acquitter Je vos impôts, vous donniez à votre roi les moyens de remplir les engagements qu'il a pris pour alléger vos maux: vous fournir une occasion de prouver votre attachement au roi , c'est, j'en suis certain, vous faire en quelque sorte plaisir ; aucun sacrifice pour ce but ne vous coûtera, et c'est dans cette conviction que j*aicru devoir vous donner cet avis, persuadé que vous répondrez à cet appel de votre magistral et à la confiance qu'a le roi dans votre devouenient. MM. les sous-préfets, les maires , les directeurs et chefs d'administrations , les receveurs généraux et particuliers, les payeurs, et généralement tous les agens de l'adminisUation^ doivent reprendre de suite toutes leurs foQctioaS| Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.38% accurate

— 354 — comme par le passé, et ne recevoir de direction que de l'administration française. J'ai conseillé à l'état le préfet du Loiret, Baron de Tallethard. (3.) Depuis huit jours les chefs des troupes bavaroises avaient suspendu tous les fonctionnaires publics, et ils administraient le département au nom du roi de Bavière. 9 septembre 1815. — M. le comte de Tristan est nommé sous-préfet d'Orléans, en remplacement de Rerroelec, passe à la sous-préfecture de Savenay. A cette époque, M. de Tristan, membre de plusieurs sociétés savantes, avait déjà publié les ouvrages ci-après : 1801. Mémoire sur les sources du Loiret. 1804. Mémoire sur les bulbes. 1808. Notice sur un crustacé renfermé dans quelques schistes. 1809. Mémoire sur quelques insectes crustacés trouvés sur les côtes du Poitou. 1810. Mémoire sur la levure Pinus de Linnée; Mémoire sur le Pinguicula Lusitanica; Mémoire sur la situation botanique de l'Orléanais et sur les caractères de la Flore orléanaise; Note sur la géologie du Gatinais; Mémoire sur les aigrettes des fleurs composées et sur les caractères du genre Zinnia. 1811. Mémoire sur les affinités du genre réséda : ce mémoire a été cité plusieurs fois par le célèbre botaniste anglais R. Brown, qui a donné le nom de Tristania à un genre d'arbre de la Nouvelle-Hollande; Note sur une maladie du pin maritime; Mémoire sur les anomalies que présentent certains lichens; Note sur une monstruosité du saule Marsaule. 1812. Observation sur la foliation des pins, et sur l'uredo qui attaque les pins maritimes. 1813. Mémoire sur les développemens des bouillottes; Mémoire sur les organes caulinaires des asperges.

— 355 M. de Coucy, de Paris, secrétaire particulier del'ei^ roi de Naples (Muraty beau-frère de Napoléon, qui venait d'être fusillé), passe par Orléans et descend à rhotel de la Boule^d'Or, rue des Minimes; mais à peine est-il sorti de la voiture, qu'il est placé entre les mains de la police secrète delà ville; des espions sont mis à ses troussees. Ce jeune homme, amateur de musique et de pyrotechnie, passait son temps à jouer du violon et à fiure des fusées volantes et des pétards; ce qjui intrigua tellement les surveillans de ses actions , qu'un d*eux eut l'imprudence de se faire découvrir maladroitement) en l'approchant de si près, ue ce jeune homme élailiy en notre pféseneei sur le point e lui passer son «pée au ferarers du corps, si nous ne noua fussions pas mia entre eux deux. (77.) 9 septembre i8i5. Arrêté du préfet^ relut if a la subsistance des troupes alliées encore dans la partie nord-est du département. Le préfet du Loiret, oonaaller, etc*, Considérant que la nécesntë de pourvoir à la subsistance des troupes alliées , encore cantonnées dans le département du Loiret, est une charge pour tout le dépar* tement, * Arrête qu'il sera de suite nus en recouvrement, è titre de réquintion, 60 centimes par franc, additionnels au rôle des contributions personnelle et mobilière , de celle des portes et fenêtres, et celle des patentes de Tannée 181 5, et que le tout soit acquitté dans trente-cinq jours au plus tard, et par quart. Baron de TAUATaAHD, préfet. \o septembre i8i5. — Etablissement d une missiuii à Orléans: distribution d nu recueil de Cantujues spirituels et d'une notice sur la Confi^régatioii établie dans cette ville pendant la tlur^îe de ladite mission , imprimée chei llou/eau-Montaut , Iniprimeur du roi, deievèchéet de la mairie, rue royale, n° ^8. Ce lui [«our la première fois (lue M. l\Qu/.eau - Moutaut prit le titi e d'imprinieur du ilui. Il y eul a cette époque a. Orléans un pharmacien (^ui fit Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 20.31% accurate

— 356 — peindre ce titre en lettres dor sur son enseigne; il fit placer, au-dessus de cette enseigne, deux tableaux qui représentaient des lis dans des pots de fiûence ; on y voyait dâian|^6s avec ceintures blanches , qui, en voltîgeaiit f ré» pandaient de Teau pour ks arroter* (7-76.) to septembre iSi5* — Ordonnance ro^le auî désigne la gendarmerie du Loiret pour fiiire partie de la première inspection de la deuxième légion y second escadron, divisée en quatre brigades , Oriéins , HontagiSi Pithiviers et Gien. (4.) \Z septembre 181 5. — Les trois frères Carron, dont l un avait été le secrétaire du sieur Bonnemain , trésorier de l'ex-garde impériale , sont arrêtés à Orléans , comme ils descendaient de voiture aux Trois-Maures, hôtel situé sur le Martroi j ces trois prpcrits f urent reconduits de suite à Paris, d'où ils arrivaient, par ordre de la police générale j le plus jeune de ces frères aTait enTîron quatorze ans. (4*) ao sepiemhre i8i5. — M. le préfet du Loiret^ par une circctlaiîre imprfanée et affichée , remensie les éledeurs dVrIéans de Tawir nommé à ki cbambre des députés , leur lait part de son absencei et les prévient qu'il a imoisi le doyen des conseillers depréfecture^ M, RabeHeau.poir le remplacer pendant tout te temps de son séjour à rais. MiipMlieiaiS. Copie dune affiche incendiaire trouvée collée sur lea murs de la ville d Orléans, « Vive à jamais lempereur des Français! la famille « royale est indigne de yivre l sojous donc le soutien du » fier Napoléon T ■ « Eglise, Louis XVIII à pendre, la graissedes Bourbons • pour éclairer le retour de Napoléon. » Pour copie conforme: trouvée ce jour, 26 septembrCi afiiciée sur les murs d'une rue de la ville. CaiGNOR-D^ORMEAux, maire. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.53% accurate

— 367 — i^o octobre iSib. — La ville d'Orléans , oim que la
ooniRiune, «ont divisées en trois purlâes de peroeptioD des contributions,
savoir : M. Geffrier-Desiles, percepteur. L'arrondissement de la première
division comprend !a partie nord-est de la ville, limitée par le Martroî, les
rues Bannier, Barillerie, de l'Aiguillehe, Porte-Dunoise, Pomrae-de-Pin,
l'Ornerie, St-Sauveur, St-Liphard, Villeneuve, Bourgogne , les remparts St-
luverte et le mail, plus le faubourg St-Marceau. a^o Dwision* M» Victor
Geffrier, percepteur* La seconde division oomraend la partie nord-ouest de
la ville , limitée par la rue Dannier jus^o au Blartnii , les rues Barillerie , de
l'Aiguillerie, Favene, du Taboure, le Petit-Marché I la rue des Carmes , la
rue Porte-St4ean jusqu'à la porte, et le rempart jusqu'à la porte Bannier, iilus
les faubourgs Bannier , St-Jean , St-Laurent , M adeeine, Bourgogne et
St*Vinoent. M. Duhergier, percepteur. La troisième division comprend la
partie méridionale, limitée par !a porte Bourgogne, les rues Bourgogne,
Villeneuve, Sl-Liptiard, St-Sauveur, Ormerie , Pomme-de-Pin, Porte-
Dunoise, les rues Faverie, du Tabonrg, le PetitMarché, les rues des Carmes ,
de la Porle-St-Jean jusqu'à cette porte, et le rempart jusqu'à la grille St-
Laurent, tous les quais jusqu a la filature de coton ^ plus le faubourg StMarc
(3.) ao ocÊohre i8i5. — Il est affiché, dans la commune d*OrlëanS} un
imprimé ainsi conçu : Marie cl Orléans. — Avis* Le baron , maire
d'Orléans , vu l'arrêté de M. Je préfet de ce département, en date du 5 mars
dernier, et en conformité de ses lettres des 1 8 et 2^o de ce mois, donne avis
à ses ooncitoyeus , qu'à partir du jour du départ des Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.76% accurate

— 358 — troupes fatTarcMses stationnées en cette ville , le service de la place sera lait concurremment entre les citoyens et les militaires ; qu*à dé&ut, par les premiers^ de &ire leur service ou de se faire valablement représenter , les délînquans seront punis, conformément à Tarrdté susdit ^ à la loi, savoir: de a Ir., valeur de deux journées de travail| la première fois; plus des arrêts pour désobéissancci en cas de récidive; ce qui ne les dispenserait, dans aucun cas^ - d'être commandés de nouveau sans intervalle. Fait en l'hôtel de la mairie, le ao octobre 1 8 1 5. GaiGNoa-DBSORMBiLvz, maire» 22 octobre i8i5. — Départ des troupes bavaoises d'Orléans, après une résidence de deux mois et dix jours. Relevé des dépenses jaitcs par les troupes bavaoises pendant teur séjour h Oriéans. 5915 fers à cheval à (iO cent, le fer 3,549 » 31512 clous pesant 372 liv. 1/2 à 65 £i. le cent. 242 12 400 eloas de Milfier. 2 » 100 clous à emballer. 1 » 2 barres de fer pesant 160k*^% à ^4 fir. les 100 kilos ^ 102 40 165 livres de crin à I fr. ôO cent. 247 50 3Î72 b'vres de cuirs divers 6,070 45 3Û0 paires de semelles 780 » 32 mètres de grosse toile. « 50 » 2065 moiceaux de Lerre de pipe 37 40 106 livres de cire à giberne 831 67 5 tombereaux de diarbon de,terre 202 50 48 livres de ficelle.» 77 » 240 boucles de fer. ^ • 10 » 91 G veltes 1/2 d*eau-de-vie 8,857 08 '2005 kilos de tnbac fourni parla régie. ••••• 13,460 »> Draps divers pour l'hnbïUement 1,753 30 Impressions et fournitures de bureau. « 734 70 Cuillers, fourchettes , chandeliers , etc., etc 132 20 Ustensiles d*écurie, éponges, peignes, etc..*, . 758 60 Timbre gravé pour Tétat-major. • 65 » Peinture pour Vartillerie • . • 710 » Repassage des tranchets et couteaux 6 » J reporter 38,179 92 Digitizeo lj

The text on this page is estimated to be only 22.49% accurate

- 359 hcport 38,179 92 Savon et graisse 1G4 80 Bougies. 82 50
Huile d*oliye 150 » Côtavertures de laine* 4,514 » Toile de Açon 1,447 20
Planches pour beraques • 4,525 09 Vins ordinnires, justifié par vingt
mémoires. . . . 26^871 20 Dépenses diverses chez les traiL* ars,
aubergistes, cafetiers, par mémf;ircs justificatifs 12,825 g6 Journées de
cordomuers, pour bottes et souliers. 6,850 45 Journées de cordonniers cnez
les maîtres 531 50 Journéesdeoordonmersetfotirnittres de cuirs.. « 1,403 70
Journées de sdfiers. • 531 » Fournitures diverses Êdtes par les selliers de la
ville. 1 ,500 » Fournitures diverses fidtes par les cordonniers de la ville
2,009 » Fournitures diverses fiites par les charrons de la ville 1,507 »
LarousM , luthici poun accommodace d*inslrumen8 78 75 Pécantm, pour
réparatiours d'aimea. 1,100 70 Merceries diverses. 195 » Médicanieiis ches
les pharmaciens^ •••« 300 » Hatbêuuy j^ur toile à paillasses et oreillers
1,447 40 Artistes vétérinaires • . . 400 » Voitures et conducteurs requis de
force. 351 » ToTiu. des fournitures 106,966 17 Relevé des dépenses faites
par les troupes étrangères pendant leur présence à Orléans* Armrp
prussienne. ••••• 1,734,982 06 Armée bavaroise. 106,966 1 7 ToTAt.
1,841,948 23 Un miltion huit cent quarante et un mille neuf cent quarante-
huit francs vingt-trois centimes, non compris le tom^ la paille, le son et
Favoine, dont nous n'avons trouvd que les fournitures sans en connaître le
prix. Ajoutez à toutes ces dépenses celles qui furent faites par les habitants
qui, pendant plusieurs jours , ont nourri à leurs frais ces étrangers, lesquels
ont, pour prix de tous Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.62% accurate

— 3(k) — ces sacrifices Si insulté, frappé et volé les habitants du département sans distinction de ceux qui les maudissaient d'avec ceux qui les avaient demandés. Parmi ces derniers on cite M. le comte de qui avait invité plusieurs chefs prussiens à un grand dîner donné à sa campagne, située sur les bords de la Loire, près Orléans, en réjouissance de rentrée des alliés en France et de leur présence à Orléans. Placé entre deux de ces messieurs, il fit les honneurs avec une affabilité et une grâce remarquables. Pendant le repas un grand nombre de toasts furent portés aux souverains alliés, au roi de France, etc., etc. Au moment du dessert, alors que la gaieté la plus bruyante animait les convives, l'officier placé à la droite de M. le comte de *** demanda l'heure qu'il était. Ce dernier tira avec empressement sa montre et la présente au demandeur, lequel, saisissant ce bijou parla chaîne en or, garnie de breloques du même métal, se mit à la tourner et retourner avec satisfaction, en disant dans son mauvais langage : « 9/6 ! il est bien chère la petite horloge ! cher monsieur V emboîtez dans le bays à moi pour le souvenir le monsieur ^ OUI, oui, le monsieur de l'officier ^ et en même temps il met la montre dans son gousset, l'officier de gauche ayant vu l'escamotage de son camarade, et l'exemple étant bon à suivre ^ il met la main sur la tabatière en or que M. le comte avait, par ostentation, laissée sur la table dès le commencement du repas, et prenant une prise de tabac en examinant l'objet avec convoitise, il dit textuellement : « Le petit coffre il est bien beau, moi aussi cher monsieur afaire quelque chose à monsieur pour tonner à matante, à Berlin, » et en prenant affectueusement la main du possesseur, il ajouta : « C'est la folie à monsieur, c'est pour matame, à Berlin ; elle sera beaucoup condamnée, » et au même instant le petit coffre passa dans la poche de Thonnette étranger. Le repas fini, les convives se levèrent tumultueusement en fredonnant des airs allemands pour passer au jardin, prendre le café et la liqueur, à la santé de M. le comte de qui, étourdi de ce qui venait de lui arriver, n'osa pas ouvrir la bouche pour réclamer ses bijoux, et eut

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.74% accurate

— 36i — mènmm la boiiiiionimie de rire de l'ayenture qui venait d'arriver au salon. Le soir, sesdoniesliques lui rapportèrent que les valets de MM. les alliés nvnient aussi escamoté de leurcAtë^et que plusieurs couverts en argent qui avaient servi ne se retrouvaient plus. C'est à cette époque que l'on chanta à Orléans ^ comme par toute la France» une chanson populaire dont voici le premier couplet : Bon verrage» Nos chers amis, 11 en est temps, pliez, pUea bagage, Bon voyage, Nos chers amis. Allez vous-eii, vous nous l'avez pioiuis. Pour pous punir d'avoir su nous défendre, Vous avec pris si bien tous nos bijoux, Que maintenant il ne vous reste à prendre Que les chemins qui conduisent ches vous. Bon voyage, eta 23 octobre i8if». — Commencement des travaux pour le rétablissement du pont ti'Orléans , dans les piles et les voûtes duquel on avajt fait, au sud, des fougasses pour le faire sauter; les réparations mirent à découvert les voûtes creuses et en lui nie de caves, dont la construction avait été ordonnée, en 1^55, par ringt nieur en chef Hupeau, afin d'alléger la maçonnerie qui s eîait affaissée. Descendu avec peine dans ces Yoù les , pour en examiner l'intérieur, nous les avons trouvées aussi belles, aussi fraîches que si elles venaient d'être terminées ; le carrelis, fait de grandes dalles de pierre dure, forment au centre une rigole pour l'écoulement des eaux pluviales qui I>ourraienty pénétrer par le haut, ou pour celles duiieuve ors des grandes crues. A la même époque , le pavage du pont fut rétabli, les palissades, les madriers et les sacs à terre qui avaient sei vi à la construction d'une tête de pont du côté du Poriei eau, sont enlevés et la circulation est rétablie sur les deux rives; ce qui fit dire atnt Orléanais qui se rendaient sur la gauche du fleuve ; Alions en France^ voir nos compatriotes ! T. 46 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.79% accurate

The text on this page is estimated to be only 15.07% accurate

— 363 — Demadières-Séguy, i*' sous-lieutenant; Ganoon-MiroD, 2^ sous-lieutenant^ Franchetem, sergent-major; Laanetu de Latingy, fourrier. 9* B4TAIUiOI • Grenadiers, Noury , capitaine j Daiuon (Auguste), lieutenant; Vignat-Laborcle, i*"" sous-lieutenant ; Deloyiirs de Gautray, 2^ SOU S- lieu tenant; Leiioux, sergeul-major; Bardon (Fros* per), iburrier. Chasseurs, — i* compagnie. De Gargillesse, capitaine ; N. Delojnesde Gautray, lieutenant; Lorrini i*' sous -lieutenant; Geffrier-Hubert | 3* sous-Ueutenant ; ficanard, notaire, sergent-major ; Pelierin» fourrier. Chasseurs. — a*^ compagnie. Michel-Morand y capitaine ; de Mauléon , lieutenant; Piyvé-Gable, i'^ sous-lieutenant; Grenonillet-Pilté , a* sous-lieutenant; Dubreuil-Gailard , sergeot-major ; Deloynes, fourrier, Chassêuts, 3* compagnie, Hênie-Lemointî , capitaine; Maingre de Noras , lieutenant; Buulland fils, i'^^ sous-lieutenant; Dcquuy-Gaulier, sous-lie uLcnant; Breton-Delanoc, sergent-major^ Porcher (Nicolas), fourrier. Canonniers'Pompier, Pillé-Grenet, capitaine ; Damault^Maurant, lieutenant; Delpechi soufr>lieutenant; Grison ^ a* sotts«iieutenant ; Goisbault, sergent-major ; Henry , fourrier. CÀYALËEIE. De Cainbray , chef d^escadron , commandant ; N. Edouard de Guéret, aide-mnjor; Boulard-Deslandes , adjudant-sous-ofEciers; LouetrMainyiàlei porle-étendard. !*• compagnie. Desoiineaux-Crignon , capitaine; de Brouville iils , i**^ lieutenant; Lhuillier de Touchaillou, a^ lieutenant; Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 20.20% accurate

— 364 — Mignon-BlainvillidyTaflfliiii deCharsonville,
niaréchaux-Ueslogis. a* compagnie. De Hallot, capitaine ; Ci ignon de
Mohtigny, Ueutenani; de Lockard, sous-lieutenaiit ; i5aguenaiilt de Viéville
père, sous-lieutenant; Geffrier de Pully, Sanscot, maréchauides-logis. A
l'occasion de la nouTelle formation de oette garde nationale» il fut
composé, et chanté par lea auteun^ lei deux chansons ci-apres: A LA
OAEDZ KATIONALS d'oELÉAVS U>K8 DB SA rOBMATIOS. A» t
Brûlai dPanow «(partait pow U gocm, Obi^vais, Garde Nationale, D'an bon
aeoord formons nos batailloiis j llo^ons-nous sur notre capitale Pour
soutenir le trône et les.BouRBOiis. Louis et la Patrie î Que ce cri nous rallio
; Armons dos bras pour maintenir l.t paix , C'est ie devoir de tous les bous Ir
aucais. Soyons remplb d'nne juste allégresse , Prétons serment, engageons
notre foi, Et jurons tous de surveiller sans cesse Les noirs projets des
ennemis da Roi. Louis , etc. Ah ! s'il en est que ce serment afBige, Que pour
jamais ils évitent nos rangs ^ L'honneur le veut et le devoir exige Que nous
ayons les mêmes sentiments. Louis , etc. Le gaide foible , et non point
infidèle, Pent se ranger sous nos brillants drapeans; Nous ne donnons le
nom de vrai rebelle Qo*à Tennemi de notre doux repos» Louis, etc.
Digitized by Googl

The text on this page is estimated to be only 21.37% accurate

— 365 — HvHAiriTtfl reviens dans notre «site, Assez loDg-
temps ta VuTtA» déserté î Fais que la France aujourd'hui plus tranquille
Jouisse en paix de sa félicité I Louis y etc. Soldats Français , vous êtes tous
nos frères, Soyez d'accord, avec nous réunis. De nos IJoTTRBONs soyons
amis sincères, jNous bravei cas toujours nos ennemis. Louis , etc. Vous
cavaliers de notre noble Garde, Vous grenadiers, canonniers et chasseurs^
En reprenant notre antique cocarde, Que ce refram parte datons les cœurs.
Louis et la Patrie I Que ce cri nous rallie , etc. (Pkr un chatMw 4e la garde
NatioMle de ia compagie dtt 2* bataillon, deor BmmiMr» pemtqnter),
CHANSON Dfà GAN01fNIBBS>GAIU>ES KATIONAUX. Air noaveaa.
Français, plus de cris de guerre, La fatale ambition, Assez loog-temps sur la
terre , Patapan , rapatapon , A fait ronfler îe canon. Pensons à chanter et
boire, Et pour une vaine gloire , Ne tirons pas les canons , Que les bons Des
bouchons , Soient notre seul bruit de guerre , I r vidons les flacons, A la
santé des Bourbons. Entrf rions plus de vengeance, Et si qîiel(|ii(s fnctions
Viennent eticor treiiibler la France , TaUpaii, lap.itapons, Faîsons^ronfler les
canons. Mais, si dans ces jours prospères , Tous les Français sont des frères
, Ne tirons pas les canons j Que les bons etc.

The text on this page is estimated to be only 19.71% accurate

- 366 — Si queique Do Roi|Be lyiaDatapoas» Faisons ronfler les canons. Mûfty si dans la France entière , L'on bénit un si bon père; J'ie tirons pas les canons. Que les bons etc. Si, jalouse de la France » Jamais quelque Nation , Veut lui ravir sa puisiaooo» Patapan , rapaUpon , Faisons rentier le canon. Mais, si la fureur guerrière Respecte notre bMiMiMwnCf Ne tirons pas ks canons. Que les bons Des bouchons , Soient notre seul bruit de Et vidons les flacons , A la santé des Bouiboms. (Ckmtf 4 novembre iBi5. — Le foî I^n» XVIII, par lettres patentes, réublît les anciennes armes de la ville d'Orléans, tout en conservant cependant quelques signes de celles données par Napoléon. A trois cœurs de lis d'argent, au chef cousu d*azur chargé de trois fleurs de lis d'or ou de France, ayant pour support une Jeanne-d' Arc armée à dextre,et l'Abondance Digitized by Google

— 367 — à senestre; elles étaient crénelées et surmontées de drapeaux au milieu desquels se trouvait une épée antique soutenant sur sa pointe un casque. (4.) 15 novembre 1815, — Son excellence le comte Viennot de YaublaDO, ministre de l'intérieur, par son arrêté de ce 101», a décerne des médailles d'encouragement à MM, Lanoix père, médecin à Orléans, Isabeau, chirurgien à Gien, et Pellieux, médecin à Beaugency , pour leur zèle à propager la vaccine dans le département du Loiret. (76.77.) — Epoque des épurations les plus rigoureuses pour cause d'opinion , faites dans les bureaux des diverses administrations d'Orléans. 1815. SIGHBS PROSCRITS. Extrait du registre des arrêtés du conseiller d'Etat ^préfet du département du Loiret^ m Le conseiller d'Etat, j^nfet du Loiret , Vu sa lettre du 15jum 18 14» ordonnant la de des drapeaux portant les emblèmes de la révolution et notamment ceux du dernier gouvernement ; Considérant que dans la plupart des communes ces divers objets ont été conservés, et que cW' à cet oubli du devoir imposé aux maires que Ton doit attribuer la promptitude avec laquelle on a arboré les signes de la rébellion^ lors de l'invasion de l'usurpateur ; Arrête : Art. 1^* Tous les drapeaux et emblèmes de la révolution , notamment ceux relatifs au dernier gouvernement existant dans les diverses communes du département, seront, à la diligence des maires et adjoints, sous leurresponsabilité personnelle et celle des membres des conseils municipaux , remis au sous-préfet de chaque arrondissement avant le 10 décembre au plus tard. Seront également remis dans le même délai au sous-préfet de chaque arrondissement ^ tous les timbres humiDigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.56% accurate

— 368 — des ou secs employés dans chaque commune, sous les divers gouvernemens révolutionnaires, et notamment sous le dernier. Art. 2. L'allégation de la non existence des objets désignés en l'article ci-dessus ne sera admissible qu'autant qu'elle sera appuyée d'une déclaration arrêtée en conseil municipal, signée par tous les membres qui en font actuellement partie et par le maire et les adjoints. Les conseils municipaux pourront être réunis par le maire pour délibérer à cet égard sans autre autorisation. Art. 3. Les maires qui ne font point, avant le 1^{er} décembre prochain, la levée des signes dont il s'agit, et les maires et adjoints et les membres des conseils municipaux qui auront, fait une fausse déclaration, pourront être poursuivis comme coupables des délits contre la sûreté de l'Etat et contre l'autorité royale, spécifiés par la loi du 9 novembre. Art. 4- Les sous-préfets donneront aux maires un reçu des objets qui leur auront été remis; ils enverront les objets avec l'état qu'ils en auront dressé, au préfet, le 15 décembre au plus tard. Tous les signes dont il s'agit seront détruits. Art. 5. Les sous-préfets enverront des commissaires spéciaux chez les maires en retard de remettre les objets spécifiés en l'article ci-dessus, ou de fournir la déclaration prescrite par l'art. 4. Ces commissaires seront aux frais des maires, conformément à notre arrêté du 24 août 1847. Art. 6. Les sous-préfets et les maires sont chargés, sous leur responsabilité personnelle, de faire disparaître tous les signes et emblèmes ostensibles rappelant les divers gouvernemens de la révolution : dans le cas où l'enlèvement prescrit ci-dessus exigerait des travaux extraordinaires les maires en feront leur rapport aux sous-préfets, qui nous en référeront s'il y a lieu. Pour l'absence de M. le conseiller d'Etat, préfet du Loiret : Le conseiller de préfecture délégué BABBI.USAII, Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.73% accurate

- 369 a3 nommhre 18 1 5. — Le roi, par une ordonnance, rre'e des compao^nies départementales : elles se (Hstinguent en cinq classes : pour le régime inu i ienr , elle s sont soumises à rautorite immédiate de les |>i t iets; ces magistrats exercent s!ir les oflGciers , sous - otiiciers et soldats la même antoi lté et les mêmes droits que MM. les colonels, sans qu'ils puissent néanmoins porter aucun e marque distinctive de ce grade. La compagnie du département, qui renipiacce celle qui avait existé sous la dénomination de compagnie de ré serve, est forte de 60 hommes, officiers compris, appartient a la 4*^ classe, et est casernée à la maison dite des Buttes, prèsTHopital-Général. (3.) 24 nouemhre i8i5. — M. de Gazes , mÎDÎstre de la police générale de France , pravierit les autorités d'Orléans Î[u'elles aient à arrêter le nommé Constant Desjardins, dît a Rosière, artiste musicien, comme suspect dans ses propos et ses opinions contraires à l'autorité du roi ; ce chanteur proscrit est arrêté par les espions d'Orléans, comme it dînait à l'hôtel du Lion-d' Argent. (4-770 25 novembre 181 5. — Le vicomte Puyraveau , ex- lieutenant de la police de Marseille, étant proscrit, est sii;r»alé à la police d Orléans, pour être .n rêté à son pnssat^e dans cette ville , et envoyé de suite à Paris sous bonne et siire garde, ce qui eut lieu deux jours après, sans qu il soit descendu de voiture pour dîner à Orléans, tant la police d'alors était rigoureusement exercée. (4*770 27 noîfembre i8i5. — Par ordre du maire, la girouette aux trois couleurs qui avait été mise sur la pointe du clocher de la cathédrale d'Orléans, à la place du bonnet rouge qu'on y avait posé en 179a , est descendue et remplacée par une grande croix dorée, comme avant la révolution. Dans ce travail, l'architecte fit tendre une corde de l'extrémité du clocher à la tour nord de l'édifice, pour consolider autant que possible les charpentes supérieures, dont les oscillations, par les grands vents, rendaient réchaftaudage périlleux. La girouette de la tour de ville, qui était tricolore, fut peinte en blanc. T. J^^ 47

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.80% accurate

16 décembre 1815. — Proclamation (du maire d'Orléans) publiée
aux prêtres dans les églises, placardée et affichée par toutes les mes et
places, pour engager les habitants à venir déposer à la mairie les signes ,
gravures , cachets, bustes, portraits , etc., etc., qui auraient quelques
rapports à Napoléon, à sa famille et à son gouvernement. MAIRIE D'
ORLÉANS. SIGNES PAOSCHITS. Le Maire d'Orléans 9 Vu l'arrêté de M.
le conseiller d'État , préfet de ce département, en date du 15 novembre
dernier , concernant les signes et emblèmes de la révolution , et notamment
ceux du dernier gouvernement ; Vu également sa lettre du 1^{er} de ce mois,
par laquelle , il lui eût part de quelques observations de Son Excellence le
ministre de la police générale (de Gages), relatives au même objet ;
Considérant que la conservation de ces signes et emblèmes, ainsi que des
portraits et bustes de l'usurpateur, qui peuvent encore exister dans les
édifices ou établissements publics, quoique dérobés à tous les regards,
n'est pas moins un scandale qui peut entretenir les espérances
criminelles des ennemis du gouvernement, servir de prétexte aux
machinations perfides des malveillans, et d'insinuer l'esprit de parti ;
Considérant, enfin, que les mêmes raisons peuvent exister pour les bustes ,
portraits ou gravures qui sont entre les mains des particuliers ; Arrête : Art.
1^{er}. Tous les chefs d'administrations , d'établissements ou édifices publics
, sont invités à déposer au secrétariat de la mairie avant le 15 de ce mois ,
tous les portraits, bustes et autres signes qui ont rapport au gouverne-
ment de l'usurpateur Bonaparte et qui seraient restés entre leurs mains. Art. 9. Il
est enjoint à tous les marchands de gravures ou estampes, à tous les plâtriers
ou modétiers de déposer au même bureau tous les portraits, gravures ,
bustes

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.34% accurate

-371 qu'ils peuvent avoir, ainsi que les planches[^] moules ou modèles servant à la fabrication desdits objets* Art* 3. Il est paiement enjoint à tous imprimeurs » li*braires et fiibricans ou macohands de dominoterie de déposer les armoiries polytypées , vignettes, planches ^ poinçons, ayant les attributs de la révolution ou du dernier gouvernement y ainsi que les matrices des portraits, écussons de Bonaparte et de sa famille. Art. 4* Même injonction est fiite aux marchands de tableaux, cocardes, bouton.«, etc., etc. Art. 5. Tous }e\$ libraires, imprimeurs et marchands de Hvres seront tenus, aussitôt après la publication du présent, de faire cartonner dans tous les exemplaires qui leur sont restés du Catéchisme à l'usage des églises de France, le chapitre consacré aux devoirs et à l'attachement alors ordonnés envers Napoléon. Messieurs les maîtres de pensions et chefs d'institutions sont invités « sous leur responsabilité personnelle, à en faire de même sur tous ceux qu'ils ont entre les mains, ou qui sont dans celles de leurs élèves. Art. 6. Tous ceux qui, à l'époque ci-dessus (25 courant) n'auraient pas remis les objets détaillés aux articles précédens , et ne se seraient pas conformés à l'article 5, seront surveillés par la police d'une manière toute particulière. Art. 7. Par les mêmes motifs (comme ceux exposés ci-dessus, le maire d'Orléans, connaissant le bon esprit qui anime les habitans de cette ville, et les sentimens d'attachement et de fidélité (J'évoquerai à leur roi légitime, dont ils ont constamment donné des preuves, les invite à répondre aux vues du gouvernement en renvoyant eux-mêmes, au susdit dépôt , tous les si*gnés et objets qu'ils peuvent avoir conservés, qui retracent le souvenir des maux que nous avons soufferts, et que notre[^] bon roi, dans sa sollicitude paternelle, prend tous les moyens de nous faire oublier. Art. 8. Il croit devoir prévenir ses administrés que, s'il en trouvait parmi eux qui fussent assez opposés à leurs intérêts pour conserver à dessein , et avec des intentions Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.27% accurate

perfides, les objets ci-dessus, et dont il pourrait avoir connaissance, soit par les voies qu'il pourra lui faire, ou par toute autre voie, il ne balancera pas, dans ce cas, à leur parler le langage de l'autorité et à prendre contre eux telles mesures que de droit. Le baron GIBIGNON-D'ORSÈME, maire. le 2 décembre 1815. — Le matin un imprimé séditieux, écrit par un napoléoniste, est trouvé affiché dans plusieurs rues d'Orléans, et même sur la porte de l'hôtel de la mairie; ce placard, dont on ne put découvrir l'auteur, malgré la recherche de la police, portait mot à mot ce qui suit : Article supplémentaire à la proclamation du maire. m « Le maire, Grignon-Désormeaux, ex-baron de l'empire, n'a pas le devoir de mettre au rang des signes prosaïques les pièces de monnaie à l'effigie de Napoléon, quoiqu'elles soient les plus recherchées, les plus chassées et celles qui se présentent, d'une manière plus frappante, les traits de l'usurpateur Bonaparte, attendu qu'il sait pertinemment, qu'après l'occupation de la ville par les Français, le pillage fait par ces étrangers, la contribution de guerre de 600,000 fr. donnée à leur chef, l'impôt forcé de 1,980,000 fr., le paiement des contributions ordinaires de 2,868,176 fr., les centimes additionnels, de plus ceux levés par le préfet de Talleyrand, etc., etc., il y a peu de ces signes séditieux entre les mains de ses administrés; d'ailleurs que le gouvernement peut, d'un seul coup, c'est-à-dire par le moyen d'une ordonnance assaisonnée de petites menaces de saisie, de garnisaires ou d'exécution militaire, enlever, à son bon plaisir, le peu de ces signes argentins et prosaïques qui restent encore en petit nombre dans les poches des Orléanais, ses chers, ses fidèles sujets quand bien même. » (76.) 2,0 décembre 1815. — Ordonnance royale relative à la suppression des cours prévôtales dans le royaume, destinées à juger sans appel tous les délits politiques: les condamnations étaient exécutées dans les vingt-quatre heures, du prononcé (40 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.95% accurate

- 373 — Composition de la courprêpôtale à Orléans* Président :
M. Miron de l'Espinay, me Royale, n** 89. Grand prévôt : M. le baron
cTOberlia de Mittersback) colonel, rue des Carmélites, n° 6. Juges : MM.
Baschet-Conipain , rue des Carmes, n** 60; Fougeron jeune, rue des
Grands Ciseaux» n*' i4î Cabart père, rue d'Escures, n° 5. ^ Assesseur: M.
Darotte tiU, rue Baniici, n° 58, Procureur du roi : M. Moutier, rue

The text on this page is estimated to be only 27.23% accurate

— 374 — par lettres - patentes à lui accordées le neuf septembre
ini(huit cent dix, voulant lui donner un témoignage de notre Inenveillanoe
et récompenser ses bons et loyaux services, nous lui avons, par notre
ordonnance du vinst-deuxno» vembre mil huit cent quinze, accordé
rhérédité de son titre de baron, sur quoi ledit Crignon-Désormeaux s'est
pourvu par-devant notre garde des sceaux ministre secrétaire-detat au
département de la justice, à l'effet d'obtenir nos lettres-patentes nécessaires
pour jouir des effets de notre grâce , et sur la présentation à nous faite par
notre garde des sceaux, des conclusions de notre commissaire , faisant près
de la commission du sceau fonction du ministère public, et de lavis de notre
dite commission; A ces causes, nous avons de notre grâce spéciale, pleine,
puissance et autorité royale, rendu et par ces présentes signées de notre
main royale, rendons héréditaire dans la fami lie dudit sieur Antoine-
Edouard Crignori-Désnrmeaux, à ses enfans et descendans mâles et à naître
en légitime mariage et par ordre de progéniture, de prendre et signer ledit
titre de baron en tous actes et en tous lieux, tant en jugement que dehors;
voulons qu'ils jouissent des rangs et honneurs atiaehés à ce titre de baron ,
et qu'ils soient inscrits comme tels au registre de la commission du sceau.
Voulons aussi qu'ils puissent porter les armoiries et timbres tels qu'ils sont
figurés et coloriés aux présentes et qui sont dazur à la fasce palée d'or^ et de
queues de huit pièces accompagnées en chef d'une étoile d'argent et en
pointe^ d'une ancre du même^ fécu timàré dum couronne de h a f 071.
Mandons à nos ames et teaux conseillers en notre cour royale d'Orléans,
dans l'arrondissement de laquelle ledit Crignon-Désormeaux est domicilié,
de publier et enregistrer les présentes après avoir reçu de l'impétrant le
serment de fidélité à notre personne et obéissance aux lois du royaume ,
lequel serment sera consigné à la suite tle l'etu'egistr emciil lies lellres-
patentes et d'en envoyer copie à n(ktre commission du sceau, car tel est
notre bon [ilaisir et vouloir. Afin que ce soit chose ferme et stable a
toujours, notre garde des sceaux y a fait apposer, par nos Digitized by

The text on this page is estimated to be only 21.96% accurate

— — ordres notre grand sceau ^ en présence de notre commission du sceau. Donne à Paris , le 23*^ jour de décembre de Tan de grâce i8i5 , et de notre règne le ai^Louis. Par le roi : LiC garde des sceaux ^ Babbb-Maaboïs. Au dos est écrit: Enregistré à la conuuiou du sceaU} R. 'i,^f^ ^i. La maiire des requêtes seerétain^général du ministre de la justice et du sceau , Certifié conforme à loriginal , par nous baron , maire de la ville d'Orléans , les jouri mois et an que dessus, GaiGifoiv-DBSoaMSAUx , maire. (Volume des arrêtés du maire, i ^) décembre iPi5. — Jugement du tribunal de police correctionnelle d'Orléans, qui condamne à deux ans de prison le sieur Windolf, itigéiiiifui" dans le cadastre, et la veuve Riez, rentière: le premier, pour avoir conservé dans son armoire, et avec mauvaises intentions, sa cocarde tricolore et les aigles brodées aux basques de son habit d'uniforme; la seconde, pour avoir donné à lire à son lavandier une chansou faite en l'honneur de Napoléon et de son fils. Ces malheureux condamnés furent comluits (îe l'ancien hôtel de ville , rue Ste-Catherine , où siègcitit ce tubunal, jusqu'à la prison des Ursulines, au milieu de deux rangs de torcenés qui semblaient s'être réunis avec inteiiLlunj et qui ne cessèrent, pendant tout le trajet, de les accabler de vociférations et des cris: A la guillotine! à la guillotine les bonapartistes! le tout entrémélé de ceux de vive le Roil vivent les Bourbons l (76*77.) ^ûdecembre i8i5* — - Par ordre da maire, et conformément à son arrêté du 16 présent mois , relatif à la remise des signes proscrits, les sieurs Deloynes, Hersant-Desmares et Gadot-Grammont, commissaires de police, vont faire des Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.26% accurate

— 376 — descentes chez les hiiiaires, marchands d estampes et de tableaux, modeleurs, plâtriers, sculpteurs, bouquinistes et autres, pour s'assurer si les bustes, les portraits , les cbiffres ou devises de Napoléon et de sa famille, les armes, les alLi ibuls ou t iiii)lrîiies du gouvernement déchu avaient été remis exactetiirtit au secrétariat de la mairie, avec l'aulon^ation ; si ca iiv i émise n'avait pas été scrupuleuseiieit faite, de les rnh ^ (1, Ijuscî, dechaer, arracher |>artout où ils pourraient les baibir. ^4-7^'77) 27 décembre 18 15. — Les bâtimeDS de U maison de Si-Charles, au Portereau, après avoir été couTCOt de iilles, prison, hôpital militaife, sont enfin convertis en caserne u infanterie, pour y recevoir une portion de la garnison de la ville d'Orléans (*). (4*77*) W décembre IRf 5. Hignes proscrits de Vancicn gouvernement déposés au secrétariat delà mairie d'Orléans, Du 18 décembre, M. Rouzeau-Montault^ imprimeur^ rue Royale , a déposé deux écussons aun armes de renier) Cette maison , à Tépoque où clic était liApital militaire < 1814) , fut témoin du dévoriment héroîc|iie de "M>f. Oiiinon-Désornianx . maîrp, Cofité Crigiion , Loction-Uuudouard , Dulaut de Pilirac , K

— 377 —
 — pire, une aigle éployée, polytypés, et un paquet ti
 épreuves de cîiffèrcntes armoiries et signes proscrits. M. Bouyonnet,
 libraire et relieur, un fer à dorer portant 1 empreinte d'une aigle. MM. les
 membres de la chambre de commerce, un buste en plâtre de Bonaparte. M.
 le bibliothécaire de la ville, un buste de Bonaparte en plâtre bronzé. M. le
 professeur de Vécole de dessin de la ville, deux bustes en plâtre de
 Bonaparte. Du 19 décembre , M. Moreau , maître de la poste aux chevaux,
 huit plaques de postillon et soixante-douze boutons à 1 (iiiiempreinte de l'aigle.
 M. Daniaull-Mauraît , impruneur , deux écussons aux armes de l'empire,
 polyiA pes. Le sieur Pierre ilouilly , montreur d'optiques, quatre estampes
 collées représentant Boiiapai Le. Du 20 décembre , M. Ladainte, greltier de
 la police, trois cachets, deux à la figure de la Liberté et un à l'aigle. Du 22
 décemlrre, M. le maire, un tableau du portrait en pied de Bonaparte Gérard;
 un buste en marbre de Bonaparte, un autre, également en marbre, de
 MarieLouise ; im autre en plâtre, grandeur naturelle , de Bonaparte, et sept
 gravures 5 une grande représentant Jîonapane dans les jardins de la
 Malmaison , une autre grande représentant Marie-Louise , la troisième
 représentant le couronnement de Napoléon, la quatrième Bonaparte à la
 bataille de Maren go , la cinquième le portrait de Bonaparte en buste, la
 sixième J(séf)hine, la septième et dernière Bonaparte général, et enfin
 vingt-deux cachets OU timbres secs , tant à la République qu'à l'aigle. M. le
 maire personnellement , un buste en plâtre de Bonaparte, un autre,
 également en plâtre, de MarieLouise; deux estampes , Tune représentant le
 couronnement de Bonaparte, et l'autre Bonaparte à la bataille de Marengo.
 Tous ces objets furent envoyés à la préfecture le as décembre 181 5. T. 4»
 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.83% accurate

— 378 — Du 26 décembre, M. le directeur du spectacle, une aigle dorée. M. Lebrun[^] architecte-, deux bustes en plâtre de Bonaparte. M^{*} Morignj, notaire, deux écussons et deux cachets aux armes de l'empire. [^] Du 27 décembre, M. Du four, horloger, rue de l'Orme[■]rie, n^o 4 > trois petites aigles dorées. (4.) 1816. janvier 1816. — Les bases de la répartition des contributions de 1816 sont les mêmes que celles de l'année précédente, au total de 2,868,176 fr., non compris les centimes additionnels qui ont eu quelques variations. (3-40 — Le corps municipal d'Orléans met les boucs de la ville en entreprise pour douze années, et en fait adjudication à un sieur Lécuyer, moyennant la somme de 1,310 fr. de fermage par année. Cette mesure fit supprimer les âniers, qui, depuis un temps immémorial, parcouraient les rues de la ville avec des ânes porteurs de deux grands paniers ronds, ou avec une voiture attelée par un de ces animaux. (477*) 8 Janvier 1816. — Arrêté du préfet du Loiret, relatif aux processions irréguilières qui avaient lieu dans les communes rurales de son département. Ce crime se répandit dans plusieurs parties de la France, sans qu'on ait su le véritable motif des incendiaires, qui ne commettaient aocuii Toldans ces occasions, (d.) Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.80% accurate

iO janvier iSiô. Relevé du mouvement de la population d'Orléans pendant les douze années comprises dans ce volume. A RUÉES. NAïaSâHCES. DÉCÈS. \httUi par au. • 1 Gain par an. 1804 1411 1859 448 • 208 1805 1422 1708 286 806 18416 1422 IMS 881 a m 1M7 IMB isn 11811 «ni 985 M8 » m 1809 1301 tin 1320 s • 41 208 837 ISIO 1408 1571 16S a 860 18U 150» iftn ■ 106 m im \m m » 181» ISW \m m «77 1814 1482 2721 » 230 1815 1492 1U9 55 800 12 années. 10)71 21980 9812 200 5720 Gnbi à d«Mra. 280 » 5012 i3 jarwîer i8i6. — Le duc d'Angoulême, revenant de calmer le midi de la France, passe par Orléans pour se rendre à Paris: il y est reçu avec beaucoup (Vein])T cssement. Il repartit le lendemain i\ liuit heures du iiKitin , escorté, de l'hôtel de la préfecture, où il avait couché , à la porte Bannier, par une partie des troupes, de la garde nationale et deshabitans. Après c« départ, un repas offert par le maire rassembla à l'iiiiipinvlste MM. 1

The text on this page is estimated to be only 27.21% accurate

— 5do — royale, au préfet Alexandre de Talleyrand , au maire, au
hrcYC Cornehize jhtOFon et commandant de la légion du Loiret et de la
place , aux officiers de cette légion , à la garde nationale d'Orléans» enfin à
l'union, de tous les Français. Le même jour, le préfet fit une proclamation.
le 1^{er} janvier 1816. — Arrêté du préfet relatif à l'organisation d'un bureau
central de la police d'Orléans, à la mairie, indépendamment des trois
commissaires qui existaient déjà. Le même arrêté portait aussi la
nomination de quatre appariteurs, dont deux pour les quartiers de l'est et
deux pour ceux de l'ouest. (3-4.) A gens de la police d'Orléans, MM.
Legros, commissaire en chef du bureau central ; Deionnes, commissaire en
chef ; Hersant-Desmares et Gadot-Grammont, commissaires. Appariteurs
MM. Plumesle, Doisneau, Larousse, Guilleau. — Arrêté du préfet du Loiret
relatif aux femmes publiques à Orléans, et à leur division en trois classes,
Savoir : 1^{re}, Les filles que Ton nomme racrocheuses; 2^{me}, Les filles en
chambres; 3^{me} Les femmes entretenues. Toutes ces filles et femmes sont
tenues de se faire inscrire au bureau central de police et d'y apporter, chaque
quinzaine, un certificat constatant l'état de leur santé, délivré par le docteur
Lhuillier père, chargé de les visiter, et de faire, conduire à la maison de
santé celles qui seraient malades. (3.) 18 janvier 1815, — Les commissaires
de police et la garde de la place sont chargés de dissoudre plusieurs petits
groupes d'ouvriers qui se réunissaient sur le Martroi, le soir, en sortant de
leurs ateliers , pour causer politique et gouverner la France à leur goût les
nommés Bouché et Bachette sont mis en surveillance pour leur résistance et
les propos qu'ils avaient tenus dans cette circonstance. (4.) Digitized by
Google

38i — ai janvier iSi6. — Anniversaire de la mort de Louis XVI) célébré avec une grande pompe à Orléans, par ordre du maire et suivant une proclamation que ce fonctionnaire fit imprimer, publier et afficher par toute la commune. Cette pièce était ainsi conçue : HAIAIB]>'OBIjUirSi AIIIIIVBRSÂIAB DU 31 JANVIER. Le maire d'Orléans à ses concitoyens. Demain samedi est le jour où la France entière sera couverte d'un crêpe funèbre* Le deuil doit être général, et ce jour sera férié. En expiation du crime de ce malheureux jour, allons tous nous prosterner aux pieds des autels et demander à Dieu pardon de cet exécrationnable attentat, dont se sont couverts d'infâmes régicides, proscrits à jamais du sol que nous habitons. Il me suffit de vous rappeler les avis que vous a donnés le premier magistrat de ce département dans sa dernière proclamation , où sont exprimés, d'une manière si énergique, et les devoirs de la religion et ceux dus aux princes que le ciel vient de nous rendre dans sa clémence. Je me bornerai donc à vous instruire que ce jour , suivant l'ordonnance du roi, devant être férié, Aucun marché ne tiendra ; Les spectacles seront fermés , ainsi que les salles de bal , danses ou réunions publiques de quelque nature qu'elles soient; Les habitans sont obligés de tenir leurs portes , magasins, ateliers fermés , sans pouvoir y faire aucun ouvrage ostensible; Tous les travaux sur les ports, places publiques et dans les rues, de quelque nature qu'ils soient, sont défendus, à moins d'une nécessité absolue, pour laquelle il faudra obtenir préalablement une permission spéciale de la police. MM. les commissaires et agens de police sont spécialement chargés de l'exécution de la présente ordonnance, et citeront devant les tribunaux tous les délinquans. Baron CRicirioif-DÉsoiiMBAux. (4*) Digitized by Google

— 38a — 22 janvier 1816. — Le n° 5 du journal de 1815, imprimé chez Darnault-Maurant, rue des Basses-Gouttières, le seul journal alors autorisé dans cette ville, ceux de Huel-Perdoux, de Guyot et Jacob ayant été supprimés par ordonnance royale, contenait l'aperçu succinct des mesures de précautions prises pour le débarquement de Napoléon à Tile Ste-Uéiène, et celles pour sa garde sur ce rocher. (77.) — Ce jour nous avons fait l'acquisition d'une gravure qui arrivait de Paris, et sur laquelle nous avons recueilli les détails qui suivent. L'empereur ayant refusé d'admettre madame de Genlis au nombre des dames d'honneur de Marie-Louise, cette femme célèbre s'en vengea, à cette époque, en dessinant elle-même et en faisant graver le portrait de Napoléon, au bas duquel se trouvait l'explication suivante : « Il est composé de corps morts pour son ambition ; il est écrasé par l'aigle des alliés ; son costume représente une carte géographique indiquant les noms des batailles perdues dans ses dernières campagnes, ainsi que les fleuves qu'il a passés et qui se jettent dans son collet, fleuve de sang ; la main de justice brise le fil de ses grandeurs, dont la fragilité est désignée par la toile d'araignée, et le mot d'Ernirh qui se lit sur le cordon de sa légion, signifie qu'il a perdu tout honneur. »

Installation du maire d'Orléans* Aujourd'hui, à une heure après midi, eut lieu dans la salle principale de l'hôtel de la mairie d'Orléans l'installation solennelle et publique du nouveau maire de cette ville, M. Florizel-Louis de Drouin comte de Rocheplatte, faite par le conseiller d'Etat honoraire, Alexandre de Tallejrand, député du Loiret et chef de la police générale de ce département, dont il était le préfet. Cette cérémonie eut lieu en présence des conseillers de préfecture, du maire sortant, des adjoints, des membres du conseil de la commune, d'un détachement de la garde nationale, de la musique de corps, etc., etc. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.75% accurate

— 383 — Trois discours remarquables remplirent la séance : le fTcniier, pronouré par M. \o piclet, qui lut d'abord ordonnance royale datée de quelques jours avant, relative à la nomination du nouveau maire , dont il proclama le constant et sincère royalisme, ainsi que les vertus personnelles; puis après, il complimenta le maire sortant, parla de son zèle pour les intérêts du roi , de son désintéressement, ainsi que sur la stricte économie qu'il avait apportée dans l'emploi des fonds communaux, et finit par fixer l'attention de l'assemblée sur le bonheur que les Français devaient éprouver de vivre sous le gouvernement paternel de S. M. Louis XVili , leur souverain légitime. Le second discours fut celui du maire sortant, M. le baron Criguon-Désormeaux, chevalier de Sevenay, membre de la Légion-d'Honneur , qui commença par des remerciemens adressés au conseiller d'Etat pour les éloges qu'il avait bien voulu faire de sa personne; ensuite il se répandit en invectives contre le gouvernement déchu, et en protestations de fidélité, d'amour et d'enthousiasme pour celui qui venait d'être restauré j i on remarqua surtout ces phrases : « Depuis seize ans je servais l'usurpateur Bonaparte dans « l'intention de le tromper. « Depuis seize ans, le roi mon maître, mon prince légi« time, était fidèlement instruit par moi de tout ce qui se « passait (hins sa l>onne ville d'Oilcaus , par le canal du « plus biave de ses sujets, M. le lieutenant-général de ses « armées, vicomte d llardoumeau, d Orlans. o Depuis seize ans, enfin , j'ai coiitnijué de tous mes « moyens a liàter la chute du tvran corse, et a amener la « catastrophe qui a bris(,' sou sceptic de fer, et à le renver« ser d un liôm^ (juH avait tVauduleusemeot usurpé, etc. « et un giTnd noinhre de témoins.) Le troisième fut prcjnonec |)ar le nouveau maire, M. le comte de llocheplatle , (jui ht une proièssioii de foi sur son eoustant royalisme , sur son attachement sans bornes aux Bourbons, ses pnnccs légitimes, sur son inébranlable resolution de rester dans les mêmes sentiniens quand bien juême Luis, aprèâ quelques complimens Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.57% accurate

— 384 — adressés au préfet, qui Tenait de l'installer, et à l'ex
maire qu'il remplaçait, il finit son discours par ces mots : « Je promets de
veiller sévèrement sur l'administration qui m'est confiée, et je déclare en
votre présence. Messieurs, que je serai inexorable, inexorable même, toutes
les lois que le bonheur de mes administrés et leurs intérêts seront
compromis ; je prouve aussi que mon seul but sera de sauvegarder leurs droits
et ceux du roi, qui vient de m'honorer ! » de ce bon peuple Cette
cérémonie finit par des cris de Vive les Bourbons ! et par les
chœurs de l'air de Henri IV et celui de l'opéra où l'on est mieux qu'au sein de sa
famille ? encouragés par la musique de la garde nationale. (4-76-77.)
Le général Gilly, âgé de quarante ans, celui qui avait arrêté le duc
d'Angoulême à Valence, en 1815, et le général Mouton-Duvernet, âgé de
quarantecinq ans, tous les deux officiers de l'ex-vieille garde impé-
riale et proscrits, se étant sauvés de Paris, déguisés en paysans, sont signalés au
préfet de Talleyrand, directeur général de la police du département du
Loiret, comme ayant pris la route d'Orléans. Malgré les recherches les plus
actives qui furent faites dans les hôtels, les aubaines, les cabarets et même les
bouchons les plus misérables, aucun des deux fugitifs ne fut pris. (4-77.)
Le général Fressinet, ex-officier dans la vieille garde, étant proscrit, est recommandé par le ministre de la police générale du
royaume (de Gaies) au préfet du Loiret, qui fit faire, sans succès, les
perquisitions les plus rigoureuses. (4.) — Séance extraordinaire du
conseil municipal d'Orléans, dans laquelle ce corps émet le vœu de voir
livrer à la mort, M. « d'innuité » pure et ferme fit regretter la démission
démission, occasionnée par les événements de la révolution fonctionnaire
« essentielle » souvent ses propres intérêts pour ceux de l'Orléans
publique jamais que si, l'on « envoie » la loi tout pas « un seul instant
troublée, et que l'ordre et l'innocence furent le but auquel il était
de la loi » Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.96% accurate

— 385 — au feu le poriraic en pied de Bonaparte qui était à la mai* lie^ et déduit les motib qui militent pour qu'il ne soit pas ' coneidéré comme objet d*arl« (Voir ei-après k lettre de M. Rabelleau, conseiller dé préfectnre») ▲omESSS DU Goars muhigipai* n'oALÂàis. Extrait du procès- verbal des séances du canseil municipal de la ville d'Orléans. Un membre propose au conseil d exprimer, au nom de la Tille» ses sentimens de douleur et d'indignation sur lattentat commis le 21 janvier 1793, par Tassassinat deSa Majesté Louis XVI, et qu'il soit» en conséquenoeci pris une délibération contenant une adresse qui serait signée îndi> viduellement par tous les membres du conseil^ et qu'il , soit ouvert au secrétariat de la mairie un registre en tête duquel la délibération à prendre serait transcrite, avec invitation à tous les yrais et sincères royalistes d'y venir ap* poser leurs signatures. Cette proposition étant unanimement accueillie , un autre membre présente au conseil un projet de délibération exprimant avec énergie les senlirns de tous les Orléanais, et rapportant à Tappui des faits qui les prouvent d'une manière particulière. Sa rédaction , mise aux voix, est approuvée à la grande majorité de rassemblée, sauf à s'assurer de l'authenticité des faits niis en avant, et paniculièrcinent de celui qui concerne M. le baron Crignon-Pésormeaux, dernier maire de celte ville. Le conseil, en conséquence , nomme une commission, composée de MM. Johanet, le marquis de Saily, Ragenet bt-Albin etl'oijgeron le jeune, pour prendre les renseignemens qu'elle croira convenables, afin de s assurer de Fauthenticite des faits mis en avant, et rédi^^er définitivement l'adresse pour en rendre compte au conseil aujourd'hui, à huit heures du sotr^ heure k laquelle le conseil renvoie la séance. HuUhmresdu soir, M. le marquis de Sailyi au nom# de la eoHuniasion chargée » dans la- séance du matin, 4e prendre des renseigncmens sur les fiiits «ms en o^t dans T. 49 Digitized by Gopgle

— m — ^*ftdresse à présenter ^ obtient la parole et rend compte
aa conseil que M, le vicomte d'Hanhuineau^ qui na pas qÊÜtté Sa Majesté
pendant tout le temps de son émigration^et particulièrement lorsquelle était
à Mit tau ^ ieur dé* clara que le fait exposé dans C adresse est de Ut plus
exacte ^rité; il leur %k même donné des deta ils circonstanciés* Il propose,
en conséquence, que ne fait soit reconnu parle conseil comme authentique.
M« le président prie M. Johanet de faire une seconde lecture du projet
d*adresse par lui présenté dans la séance du matin. Sa nouvelle rédaction
est mise aux voix par M. le président , en demandant au conseil sil
reconnaît Tauthentî'citédes faits qui y sont insérés. Le conseil, à f unanimité
, reconnaît l'authenticité des faits et approuve hi rédaction; Arrête, en
conséquence, qoeette délibération particulière sera signée individuellement
par tous les membres présents, qu elle sera présentée à ta signature des
membres absens , et qu'enfin elle sera, après avoir été inscrite aux registres
des délibérations du conseil , déposée au secrétariat de la mairie pour
recevoir, à -la suite de la signature des membres du conseil, celles de tous
les citoyens de la ville , qui, pour prouver leur dévouement à ia cause sacrée
du roi et de sa finmille, et leur horreur pour l'attentat ôommis le ai janvier
1793, désireront les J apposer. Suit la teneur de l'adresse: Les fidèles sujets
du roi composant le conseil général de la ville d'Orléans, doivent protester
solennellement contre lassassinat de leur roi, et déclarer de la manière la
plus formelle que toujours cette ville fa désavoué avant et après le ai janvier
1793. Cette déclaration se justifie d'abord par la bonne opi« lifion qui a
toujours dominé dans cette ville, et plus encore par des iaits positifs qu il est
permis de rappeler.' Le conseil général de la commune était en permanence,
« et ses séances publiques , par décret de la Convention na* tionale; mais la
municipalité, renouvelée par une ligue Jionorable entre le&gens de bien,
repoussa en séances publiques, et sur les conclusions du procureur de la
commune , les provocations qui lui furent adressées par quelDigitized by
Google

The text on this page is estimated to be only 22.01% accurate

1 — 3»7 — ques furieux et des autorités de la capitale, soit pour éviter le jugement du roi soit pour y adhérer. Ce fut dans cette ville que partit le premier cri pour la liberté de Paugnstc fille de nos rois. T. es députésdel an v au corps législatif en turent exclus comme royalistes le 18 fructidor. L'accueil fait à tous les amis du roi, réfugiés à Orléans^ et les nombreux ccrtificats de résidence donnés à ceux qui avaient détendu sa cause, prouvent la continuité^ du bon esprit, et lors même qu'en 1800 un maire jût nommé par le gouvevut nient existant , cp magistrat neiiitra en fonctions qu\^n adressant à Sa Majtstc T. oui s XVnj^a MittaUf un acte qui contenait V expression, de sa fulc/ité au roi, qui sans flouie y reconnut aussi les vœux et les senti> mens des liabitans d une ville qui ne pouvait se faire entendre que par l'organe de son maire. Cet acte honore M., Crignon-Dcsonneaux^ qui vient de terminer un exercice de seize années ; mais il est invoqué par tous les gens de bien comme l'expression de l'horreur que leur inspirait lepassé^ et de l'espoir qu'ils conservaient d'un meilleur avenir. Nous protestons et nous déclarons publiqueraent, pour l'honneur de la ville, que l'attentat commis le 21 janvier 1793 fut dès lors le sujet d'un deuil universel pour la très-grande majorité de la ville, et qu'en le portant aujourd'hui nous ne faisons que manifester les sentimens dont nous avons toujours été pénétrés. Nous terminons en renouvelant les vœux, que nous avons si souvent adressés au ciel pour la conservation de notre dynastie légitime, et en réitérant le serment de notre inébranlable hdélité au roi et aux princes de sa famille dans l'ordre de primogéniture. ' Nous adhérons pleinement à l'adresse présentée au roi. par la chambre des députés, le 11 janvier z8i6. La mmiite est signée : Le comte de Rocheplatle , Johanet» Porcher, Brossard de Nogent, Cotas de BrouTilley Geffrier-l4eiiormand| Laîsnécle VitlcTéqae, Raguenetde St- Albin, Grespîn à Billy, chevalier de St-Louis^ Miron de la Mpthé, de Yeslardf, chevalier de St-Louis \ Marcille*PeUetier > Galiottel Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.89% accurate

— 3SS — de Marolles, (lievalier de St-Louis; Gauhier ,
Baguenault de Viëville, Daudier, Armand Lféon, marquis de Saily,
chevalier daâl<>Louis; (Moreau, Fougeron le jeune, UéineLemoine-
Montbrun , Benoist-Merat , Hubert-Crignon y Lecaurohoia père« Colas-
Desfrancs, le baron de Carobray, Augustin Miroo, Petit-Semon ville,
Pompon , tous membres do conseil municipal, et le comte Dufaur de Pibrac,
le vicomte Bigot de Morognes et Noury, adjoints à la mairie {*)* 7 féMier
1816. iJeiin de M, h conMler de préfecture déiegué à M. le comte dé
Rocheplatte, Monsieur le maire , Le vœu exprimé par le conseil municipal,
dans sa séance du 3 courant, que vous me ïntes connaître par votre lettre du
5 , est conforme à la résolution que j'avais prise pour la destruction de tous
les signes proscrits de l'ancien gouvernement. Cependant, et préalablement
pour ni*assurer si mon arrêté du i5 novembre dernier a été réellement
exécuté par toutes les autorités et individus qu'il devait atteindre, je fais
faire en ce moment le lëcolenient de tous les objets de cette nature déposés
jusqu'à ce j<>nr à la préfecture, et je prendriiii ultérieurement telles mesures
qu'il appartiendra cuiitre les retardataires. Ces détails, qui emportent du
temps, ue me permettent pas de croire que la mesure proposée soit
exécutable au premier jour de marché; mais, d'après les instructions que j ai
reçues du. ministre de Tiatérieiir (de yaublaoc),il est indispensable oue j en
réfèi^i S. Eâu^ du désir que le oonaefi exprime oe voir livrer au feu- le
(lortruil en {Âed de Boo* naparte quittait à la mairie, {*) Quelques joui-s
après cette séance» Iei7 février, M. lepiélet lit passer à M. le maire
l'injonction de faire rapporter la décision ci-^lessus» TOgouvernement
ayant «Icsapprouvé le fait particulier qui y est rapporté. Il» 4e Aocbe|>Ialte
éprouva uuc grande rêstsiance de la pari de plosieurs membres, 4|ni
reAisnieiit, avec menaces, dVtbttempérfr aox ordres dn mi» nistre; mais,
malgré ceUe opposition, M. le maire ayant tenn bon, le pix)cés- verbal « les
discours et ia première adresse fm:ent brûlés séance tenante et en présence
des récalcitrans. Digitizixi by GoOgl(

The text on this page is estimated to be only 15.56% accurate

- 309 Ced«Sir,>onsieur le manc, je le partage dautant plus avec vous et avec le conseil niuncipal, que nous ne pouironaii^p regretter d'avoir vu reparaître en î8r5 le tahX!T V^.' ete impossible de replacer alors s'il eût été ^I^aJ^ J' Monsieur , je ne puis que reproduire a Son Excellence les motifs que donne le connkL^r "® ^""""^ comprendre ce tableau au rang des o^eu Uart, et assurément j app.i.na. de tout mon assentiment re vœu ju.Ltmt ia expnme Je détruire par cet î^lUnte ««P^-a"^^* coupables de la créduiiié malmJ!if?^^^_***!*,* l'awurancede mes sentimens de par&ite considération. Poar le conseiller d Etat, préfet du Loiret, absen^ Le conseiller de préfecture délégué^ Rabellead. (4.) àr^xi"""" ^""^ ^^^ dVrleans sont m,s en campagne pour faire ies déllUfclMII les toudleset les perquisitions les plus scrupuleuses ^ a/nl 1 /""^ ministre de la police générale de France (de Gazes), quatre régicides réWiës dans les environs de cette ville, ainsi que le général de Avision Lefehvre-Desnouettes, Asselîn , avocat^du département de la Somme , et de Dufen, conseiller de préfec^^f^-I""^ tous proscrits , et pour I arresm^on desquels une forte rëoooipense était promise. (3.) février 1 8 1 6. — Descente et perquisition fiiiite chez le sieur H. ushn , maire de ôl>4eftn-le-Blanc, dénoncé par un de ses voisins comme ajam cfanlui un dépôt denamph ets 5. ditieux contre les Bourbons et en fiwswtteHapolc on et de son fils. Cette dénonciatiwi «îëlMK ttouvée tnnss le maire de cette petite commune n*fut pas moins destitué. (3-76.) , ^ «féfrterlSfè. Ordonnance relative au renoiweile/nent de ia cour ^ytUe dOrléofls*, Louis, par ia.gMce 4e DiM, ihm de Fiamctt el 4e Digitized by Gopgle

The text on this page is estimated to be only 15.60% accurate

— 390 — Sur le rapport de notre garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat au département de la justice ; Nous avons nommé et nommés, institué et institués membres de notre cour royale d'Orléans^ Premier ordonnateur ^ M. le tMiron Arfhuys de Gnamisaj, en place du baron Petit-Lafosse, destitué. Présidents de chambre y MM. Buucheron-Despones , Enouf, réélus; Delaplace de Montevray , en place du bailli Artimis de Charoisaj, passé premier président. Conseillers , MM. Loyré, Colas de l'Isle fils, le chevalier Dugaigneaux de Champvallins fils, HauLeieuille , Fericui(J , Bordier, Fougeron aîné , Taschereau, de Thébaudières, Baschet-St-Aignan, Boulanger, Légier, réélus ; Durzy, en place de M. Delaplace de Montevray, passé président de chambre^ Colas de Brouville. Conseillers auditeurs , MM. Perrot, Brossard fils» réélus. Procureur général , M. Gouët de Montarand^ conseiller à la cour royale de Paris, en place du baron Séaer, destiné. Avocat-général , MM. Rousseau réélu; Deschanipe , «n place de M. Bureau du GolomlHer, destitué. Suh^iUutedu procureur-général ^ MM. Ephim à Li^ TUle> en place de M. Lerowc, destitué ; Gaulier de la Grandière , en place de M. Gilbert* Boucher, destitué* Greffier en chef\ M. Deinachy, réélu. ** mm Donné à Paris, en notre château des Tuileries, le 14 février an de grâce 1816, de notre règne le 10*. Loris. Ne furent pas réélus parmi les conseillers, \1M. Foucher aîné

The text on this page is estimated to be only 25.61% accurate

— Sgx ~ 22 rérttor i8l6. Inêttallation de la eour royale d Orléans, Le préfet du Loiret, M. de Talleyrand (Alexandre)^ en sa qualité de conseiller d'État, vient installer la nouTelle oour royale d'Orléans, dans la salle du tribunal criminel , ancienne église du couvent des Ui^ulines, rue de la Bretonnerie; la séance fut très-solennelle, M. de Monta* rand, procureur-général, prononça ua discours remarquable j des sermens y furent prêtés ; des cris de vve le Roil vivent les Sourbons! se firent entendre à plusieurs reprises; ensuite la séance fui levée, non pour se séparer, mais pour se rendre en corps, en robes rouges et en toques, à J hôtel de la mairie, et faire partie du coî tégequi devaitse rendre sur le Martroi et assister à renibrasement du portrait en pied de Napoléou et des signes proscrits de son gouvernemeot. (76-77.) — Destruction des signes proscrits de Napoléon et de son gouvernement , laîte à Orléans par l'autorisation du ministre de l'intérieur, M. le comte Viennot de Yaublanc, accordée par Son Excellence, d'après la demande à lui fiite par les autorités d'Orléans. (4*) ARKÉTÉ DU MAIBE d'oRLÉANS , POKIANT REDACTION DU PROCÈS- VERBAL DE CETTE EXECUTION Maine d Orléans, Aujourd'hui, vingt-deux février, deux heures aprcs midi, nous, maire d'Orléans, pour l'exécution des dispositions contenues dans la lettre de M. le conseiller d'Etat, préfet de ce département, en date de ce jour, par laquelle il annonce que Son Elxcelience le ministre secrétaire d'Etat de Tintérieur a autorisé Tanéantissement en public des Signes proscrits du dernier gouvernement, et notamment du portrait en pied defusurpateur, qui était à l'hôtel de la mairie » en nous invitant à saisir Toccalyon de T-organisa* tion totale des autorités pour consomme^ cet acte ; {*) En marge du registre, une main exaltée n nioulé: Lê mmuitfn y ra/n/iropûphayef U mangeur d^kommes de Bonaparte, Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.59% accurate

— ^9^ — En conséquence, ayant hk dremr iin bûcher sur la place du Martroi de celte ▼ ille^noiu noQij sommes transporté, accompagné de MM. nos adjoints^ de la musique et duo d'Àaohement nombreui de la garde nationale ;et là, en présence de M. le conseiller d'Etaty préfet de ce d^ parfeemenCy délégué par S. M. pour l'instalhtion de la cour royale j de M. le premier président, de MM. les préndens de chambres y de MM. les conseillers et gens du roi de ladite oour, et de tous les fonetionnaires publics, tant ci* ▼ ils que militabes qui venaient d'assister à Tinstallation de cette cour, et qui , à h Mite de cette cérémonie, avaient bi«a Yonki être présens à cet aclOy qui détmisait les signes d'un gevremement abhorré, nous ayons fiiit apporter tous les signes proscrits de ce gouvernement despotique et dévastatenry tons Jes bastei de Fusurpateur, portraits et estampes qui pouvaient retracer son affreux souvenir, qui avaient été précédemment déposés à l'hôtel de la préfectmrey et qui nous ont été remis suivant un état détaillé ^ nous avons fait àrûer /«s Wis et jeter les autres sur le bûcher dressé à cet effet, et au son de la musique répétant tous les airs chéris des français, et des cris mille fois répétés de vive le Roi! vivent les Bourbons! par la population entière de la ville, réunie sur la place, le feu y a été mis et a consumé le tout, dont les cendres ont été jetées à Teau. (4-7 7 •) Dont du tout nous avons dressé le présent procès-Terbal les jour, mois et an que dessus. Le comte cfe Bocheplâtte, maire; Dufaoe DX PiaaAG et NouBTi adjoints. Description lietaillée de F auto-da-je du por trait en pied de A/apoléon et des signes de son gouvernement. Le 22 février i8i6, jeudi gras, à deux heures après midi, le maire d Orléans, Florizel-Drouin comte de Kocheplatte , sortit de la cour de la mairie acconopagné de deux de ses adjoints, MM. le comte Dufaur de Pibrac père, et Noury de plusieurs membres du conseil gé(*) M. le vicomiA

The text on this page is estimated to be only 25.86% accurate

- 393 néral tlu cieparteiieit , de Unih les luembi es de la cour rovale nouvellement uumiuéés et qui venaient d'être installés depuis une demi-heure, ayant à leur tête M. le premier président, baron Arthuys de Charnisay; MM. les présidens de rhanibie, les conseillers, etc., du préteL du Loiret, Alexandre de Talleyrand; du chevalier Olivier de MaS(i)ineuve, secrétaire-général ,* des trois conseillers de prete(lin e , MM. Rabelleau , Delahaye et Colas de La Noue [lère, de plusieurs membres du conseil municipal de la coiiiuiine d Orléans , des commissaires de police, de quelque s gardes naUoiaaux, des officiers de l claL major et cê ceux des compagnies de la garde nationale, musique en tête: l

The text on this page is estimated to be only 22.31% accurate

- 394 — furieux coup de son arme, qu'il pouriuidit le ti[^]su tlana une s[^]rnnde étendue, les lambeaux furent pendus au haut du niât dans une position naturelle, c'est-à-dire le portrait debout; mais, par un raffinement de zèle et d'enthousiasme, le sieur parent du sabreur ci«des8us, se mit à crier avec force : « La tête en bas, la télé en bas, à ce coquin! » Ce qui fut répété par plusieurs voix. Aussitôt le pauvre tableau, maudit et transpercé, fut retourné, aux bravos des spectateurs qui liaient aux éclats de voir Napoléon les pieds en l'air et la tête en bas. Pendant ce temps, les sergents de ville plaçaient circulairement au bas du bûcher les bustes et les statues de Napoléon, de Marie-Louise et du roi de Rome, debout et la figure tournée du côté du public. Tout étant ainsi préparé, le préfet, le prêtre préaî[^]nt de la cour royale et le maire, s'arment chacun d'une torche qu'ils arrachent des mains des valets de ville, et s'élancent sur le bûcher : la flamme s'éleva de plusieurs endroits à la fois. Le préfet donna le signal de l'enthousiasme, en élevant de la main droite son chapeau à panache et en criant fortement : Vive le Roi ! Vive les Bourbons ! mort à Bonaparte ! l'anthropophage ! le mangeur d'hommes ! et à sa suite mille maudissements. Ces cris répétés par les assistants, étaient accompagnés par une musique guerrière qui excitait encore le courage martial des spectateurs, qui faisaient brandir leurs armes étincelantes. Lorsque la flamme du bûcher eut atteint le tableau de Tempereur, les cris de joie et d'imprécation redoublèrent avec plus de force | c'est dans ce moment de délire que les «fidèles de l'état-major, comme ceux des compagnies de la garde nationale, l'épée nue à la main, se mirent à percer, larder, briser et renverser les bustes, les statues en nuibr», en plâtre ou en biscuit, qui étaient rangés à leurs pieds. A cet exemple de leurs chefs, les soldats de la garde nationale mirent la baïonnette en avant et, marchant au pas de (har[^]e coture ces statues, renversèrent dans l[^] UflMn* mes les images proscrites. Cette (leiiiière exécution se fit au refrain delà chailfiOii répétée en chœur : On va iukpmer kjlanc[^] etc, . Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.93% accurate

- 395 La ct remouie finit par des airs chéris des Français 6t des rondes exécutées à letitour de cet auto-da-fé,/7ar préfet^ les magistrats de la cour royale en robes rouges, les conseillers de préfecture y le corps municipal , les officiers, les soldats de la garde nationale et les habitants qui se trouvaient à cette fête. Il n*y eut d*autre sang de répandu que celui d*un garde national nommé Pomageau^ pâtissier- traiteur de son état, aui^, dans le feu de Faction et en embrochant un buste e Napoléon, s'était maladroitement déchiré ^ le doigt indi* cateur de la main gauche avec la pierre de son fiisiL Vingt ans auparavant, sur la même place, on avait, avec les mêmes démonstrations de joie, avec le même enthousiasme^ au son des chansons et des danses , brûlé les attributs de la royauté, alors proscrits !!! La seule différence qu'il y eut entre ces deux exécutions, c'est que les cris de rage étaient, à la première, pour la li* berté, au refrain de la Marseillaise ^ et ceux de ce jour pour le roi, aux sons de F'ice Henri IF'! (76-77.) a3 février 1816. — Les cendres du bûcher de l'autoda-fé de la veille et des signes pi osciits qui en faisaient partie, sont l amassées par les sergens de ville, mis dans des baquets à main, puis portés tambour battant, drapeau blanc en tête , jusques sur le milieu du pont ; et là, sous rinspection du sieur Hersant-Oesmares , commissaire de police, elles sont jetées dans l'eau, aux cris de vii'c le Roi! 'vwent les Hourhons l mort au monstre^ au mangeur d hom' mes, Bonaparte! Un très-beau buste de Napoléon en marbre blanc , fait par Ghaudet, fut retrouvé intact dans le bûcher ; il avait seulement changé de couleur: ce qui fit dire aux napoléoDîstes que ce grand homme, dans son apothéose sur le biV cher, avait quitté la couleur blanche , signe de ralliement de ses meurtriers| pour prendre le deuil de leur bon sens* (^6-77-80.) Ce bel ouvrage de sculpture , si digne d'être respecté comme objet d*art, fut reporté à l'hôtel de la mairie, et là, au milieu de la principale cour, il îxîX^ktinscu de M, le Jktaire^ brisé avec des masses de fer au milieu àe vociféraDigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.65% accurate

— 396 lions et de plaisanteries dignes des sans -culottes de 93.
(76.77.) — Le sieur Mangin , professeur de musique à Orl^{^^}'ans, et
première clarinette dans la garde nationale de cette ville, est cité à
comparaître de suit

The text on this page is estimated to be only 23.30% accurate

— 399 — 1 1 mars 1 8i6. — Par ordonnance royale, le lycée ti Orléans reprend sa première dénomination de collège royal; en conséquence, la plaque en marbre noir, incrustée audessus du portail, rue St-Pierre, sur laquelle étaient gravés, en lettres d*or, ces mots: Lycée itnpérial, fut remplacée par une autre portant ceux de Collège royal. ao mars 1816. — Arrivée à Orléans d'un régiment suisse de la garde royale, infenterie» i^^: ce corps qui arrivait de Paris était sous les ordres du général d^Ogger; il était composé de trois bataillons de 600 hommes cha* cuiiy qui furent casernés ainsi : le i^^^ bataillon aux Jacobins , sur TEtape; le a* au Grand-Séminaire, et le y à St^Gliarles. (76-77.) I®' avril 1816. — ^ Le maire d*Orléans ordonne, par un arrêté , la fermeture des spectacles, salles de bal et autres réjouissances publiques pendant la semaine sainte* Mairie d Orléans, Le maire d'Orléans, considérant que c'est à l'oubli des principes nioraiix et religieux qui pendant tant de siècles ont fait la f< licite de nos pères que nous devons les malheurs que nous avons éprouvés pendant vingt-cinq ans; Considérant qu'un de ses premiers devoirs est de ramener, autant que possible, les anciens usages qui peuvent rappeler ces principes^ Arrête : Art. i**". La clôtüre de la salie de spectacle aura lieu_, comme par le passé, le samedi veille des Ptameatix, et] Ouverture ne pourra se faire avant le lundi après Pâques. Art. 2. Les jardins ou salles de bals publics , soil sous la dénomination de bastringues ou autres, seront fermés le même jour et ne pourront ouvrir avant le lendemain de Pâques. Art. 3* Les commissaires de police sont chargés de rexécntioQ du présent arrêté. Fait à la mairie, le 1^' ayril 18 16. Le comte de Kochbplatte. (4*} Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.36% accurate

- 398 1% avril 181 6* — Arrêté du maire d'Orléans relatif au recensement des habitants de la ville j lea nom et prénoms, le numéro de la maison, la profession, l'état-civil, l'âge des chefs de famille, le nombre des enfans présens, la quotité du loyer, les portes et fenêtres, la désignation des portes cochères ou ordinaires, l'opulence la richesse, l'état de la pauvreté présumée des habitants désignés par ces mots en abrégé, comme ci-dessous: Peu aisés, malheureux, pauvres. p, a* Mû. p, ^4>) — Grand scandale dans l'église de Sainte-Croix J Orléans. Plusieurs jeunes gens de la ville se cachèrent dans ce temple et s'y laissèrent enfermer la veille du jeudi saint; ils employèrent une partie de la nuit à répandre du gros sable sur le pavé de l'église dans les endroits que la procession des pénitens devait parcourir à genoux nus. Cette méchanceté faillit être funeste aux auteurs, qui heureusement parvinrent à s'échapper. Cette cérémonie, qui retrace en quelques points l'ancienne pénitence publique, est présidée par le grand-pénitencier. Il conduit les pénitens en procession autour du chœur, en dehors; il les ramène ensuite dans la chapelle de StJean, derrière le chœur, où est son tribunal et dont ils sont partis, couverts d'une espèce de capote, pour ne pas être reconnus même entre eux : après qu'ils ont baisé la terre et qu'ils se sont prosternés à ses pieds « l'un après l'autre, souvent au nombre de plus de cent, il prononce sur eux l'absolution, les asperge d'eau bénite et les renvoie en leur disant : Faites pénitence et ne péchez plus. (76.) 18 avril 1816. — Ordonnance royale qui établit à Orléans des commissaires-priseurs au nombre de cinq, qui furent de suite installés, et ouvrirent peu de temps après leur salle de vente dans laquelle ils reçurent en dépôt toutes espèces d'objets mobiliers. (77.) 29 août 1816. — Arrêté du maire d'Orléans qui oblige les domestiques (K d- ux sexes en service dans les auberges, les maisons de jeu, les cafés, les salles de spectacle et autres endroits publics, à avoir un livret coté et paraphé par la police. ^4*) Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.25% accurate

- 399 30 am7 1816. — Arrêté du maire d'Orléans qui défend aux marchands de légumes et aux vigneron de s'assembler dans la rue de l'Huîs-de-Fer ou au marché aux 6a* lais^aTec ordre de ne se réunir qu au marché dit à la Volaille. (4) — Le gouvernement fait remettre à l'église de Notre-Dame de Cléry la belle statue faite , en 162 2 , par Michel Bourdin, célèbre sculpteur Orléanais, pour le tombeau de T.ouis XI. Ce chef-d'œuvre avait été enlevé de Cléry en 1800 et porté dans la capitale pour être déposé au musée des monumens français, rue des Petits-Âugustins. (77.) Z mai 1816. — Le sieur Loché , emplovf à la mairie d'Orléans, qui avait, en 1793, sauvé le drapeau de la ville, lequel servait dans les anciennes céi énonies de la fcte de la Pucelle, ;iy iiii eu connaissance que le maire avait l'intention de rétablir cette cérémonie avec les usages anciens, en fait, ce jour, la remi.^e au corps municipal, qui le fit reparaître quelques temps après. 11 fut trempé dans du café pour lui donner iaai de vétusté, après avoir été repeint à neuf. y mai i8i6. — Ordonnance royale qui autorise des missions en Fi ance. Plusieurs missionnaires se répandent dans tout le royaume. 8 mai 1 8i6. *^ Fête de la Ville y ou de la Pucelle d*Orléans, comme Tannée d*avant. U y eut une procession sans le petit Puceau et les anciennes cérémonies, que le maire n'avait pas eu le temps de préparer^ et qu'il fut forcément obligé de remettre à Tannée suivante. Panégyrique par M, Lsdureau, chanoine , à St-Pierre-en-Sentelée. 10 mai 1816. — Arrêté du maire d'Orléans relatif à Tétablisseméot d*un bureau pour le dépôt des objets perdus et pour les renseignemens de ceux qui avaient été trouvés, dont n serait donné avis par la voie des journaux. Ce bureau fut placé à la mairie, sous la surveillance du caissier du corps municipal, M. Crjgnon-Bellevue. (40 '2 juLii 1816. — La compagnie de canonniere et sapenrsponiplci i rcuiue, dont l'effectif se montait à plus de deux cepL^ iiumines, d'une trcA-belle tenue, fut, par les soins de Digitizeo uy ^^ogle

The text on this page is estimated to be only 28.18% accurate

1 — 4*^0 — M. Pilté-Grencl , capitaine-comiiiiandaul , poussée à la manœuvre jusqu'au poîntde faire l'exercice à feu presque aussi bien que la tr()iti)e de ligne. Pour témoigner à cette be!l

— 40(— prospérité du pays. La musique exécuta des morceaux du plus agréable effet. Le sieur Garnier perruquier, caporal* fourrier, y chanta des couplets de sa composition. L'ascension d'un énorme ballon termina les joyeux ébats et les plaisirs de cette journée. La compagnie rentra en ville dans le même ordre et aux mêmes acclamations qu'en allant, et vint rompre les rangs devant la porte de son capitaine à neuf heures du soir. Le Montear et beaucoup d'autres journaux ont rendu compte de cette lèle mémorable.

juillet 18 16. — * Liste de MM. les officiers^ sous-officiers et gardes nationaux de la ville d'Orléans qui, d'après Tordonnance du roi du 5 mai dernier, et Tautori* sation accordée par S. A. Monsieur, ont obtenu, par leur fidélité constante envers leurs princes légitimes, leur amour pour leur roi, et les services rendus par leur con* dition à sa personne sacrée, des brevets pour porter la décoration au liséré couleur feuille morte^ destinée à les distinguer des autres citoyens. ÉTAT-MAJor DU DÉPARTEMENT. MM. le duc de Civrac, de Villebresme, de Montigny, de Yélar, Desfrancs aîné, de Kocheplatte. ÉTAT-MAJOR DB LA LiciOl D*ORI*BALL8. MM. de Bîzemont, Deloynes de Milbert, de Billy, Kainibault-Desroches, Âuvray-Fedou. 1*' BATAILLON. GR&NA01&IIS. MM. Olivier de Maisonneuve, capitaine} Hubert-Pelletier, sergent-major; Michel-Morand, sergent; Geoffroi, caporal; yarnier, Leroi, Loiseau, Lu tton-Laillet, Jacquet, Tassin de Montoour, Proust» Breton. CHASSEURS. — 1** COMPAOniE. MM. Iules de Tristan, capitaine; Lochon-Gritot, souslieutenant; Boisdron, sei^ent-major; Fougeron fils, Larrivée, sergents; Damon, 2anole, Leinetlei caporaux \$ Bataille, Lorraine, Lanson, Michel Sébastien. COMPAGNIE. MM. de Sainte-Marie, capitaine; Malnuisse de Noras, Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 15.76% accurate

— 40 — lieutenant; Simon, sergent-major ; liorchis,
Boulard>Breton, caporaux; Moreau-Bernier, Patry-Lapierre, Bailly, Viot de
Mercure, Guilbert, Fauve, Quinton-JohanneL 3** GOMPÂGIVIB. MM,
Porcher père, capitaine; Mouton -Papi n , lieutenant; Borré, Gourtin-
Texierf sergens; -Pâtay-Mosson, Minon , Chavannes , caporaux; Lutton^
Mettais, Aotigna, Bruzeau Plisson. 2^ BATAILLON. GREIF ABIERS.
MM. Noury, capitaine : Leiioux , Dubois, sergens; Hermann , Goussu -
Lepage , caporaux ; Martin -Farineau , Kouilly, Creuzillet, Ghampillan,
GaUard, Ghenu Als« CHASSBURS. — 1** GOM»A6NfB. MM.de
Gargillesse, capitaine; Gîcncy-Lelong , sergent; Gelfrîer , Breton-
Ghicoisneau , caporaux ; Mechlneau , Franchon, Gauthier*Serenne,
Vieuxgai-Basseville, Dufour, Gaudry-LamothC) Lebrun. 2* COMPAGNIE.
MM. Michel Morand, capitaine; Kabier-Boulard , ser* gent- lîoire,
Gliartrain fils, caporaux; Blol, Boulard-Moreau, Leniaire, Zanolé^ Bonneau
, Piëtavoîne, BlanchardVaillant. 3° COMPAGNIE. MM. Hénie Lemoine,
capitaine; Breton de IlanoCyse^ gent major; Ligneau, sergent; Bataille,
H^meré, caporaux; Auge, Moret, Marchon , Laloue, Rochoux, Levacher-
Bruzeau. GAirOlflIIISBB. MM. Pilté-Grenet, capitaine^ Goîaheau-Mathieu ,
set' fent-major; Sansier^ Oupuia^Fanet, Gourgoulin , sergens; bugin,
caporal; DelormCi San\$OQ*Gajon, Pergny, Guérin|NoUety Riballier.
CAVALERIE. ÉTAT-MAJOR. MM. le baron de Gambray, Boulard-
Deslandes. j* CONMGHIS. MM. Désormeaux-Grignon, capitaine; de
Brouviiiie, Digitized by

The text on this page is estimated to be only 17.32% accurate

sous-lieutenant; TaMin de QuirftonviUe, iiiaréchalodes* logis; Peret, Marteau, brigadiers ; de Muliusse-Crignoi, de V«ndebergue*S8iuiv>ite , laoquet fila» Louvel-Miroa. MM. d Halot, Ciipilaine; cle Lockart, sous-lieutenant; Sanscot, Geffriei -Pully, niarechaux-des-logis ; Desjardins, Gonand, brigadiersj*Lagravière Sautelet, Pithou, Laiison, Langlois. MM. Msireau, Bordier, Dëmar. {Annnairê,) i^* juillet 1816. — La cause la plus grave qu eut à juger la cour pyrèvètale lut celle de ia révoUe de Jtfoii* targis. Cette révolte avait eu pour cause la disette et la cherté des grains : le blé se vendait 12 f., le seigle 9 f. le doubledëcalitre. Des meuaces de pillage faites par le peuple con»trihuaient à rendre le marché presque tlésert. Le 4 niai, une voiture de farine avait été enlevée du nuigasni (Lun marchand et distribuée sur la place publique; plusieurs maisons avaient été pillées; le tocsin avait été houtié à Montargiset dans quelques eoinnumes voisiues. En vain lautoiite avait voulu tai(li\eiient s Opposer a ces e^tcès, sa VOIX avait été luéconnui; , ei le peiiL rjonibre de gardes nationaux qui avait répondu a i appel s'était vu désarmer : on avait arraché par force un ordre de délivrance pour les détenus. Le 6, ces scènes de désordre s'étaient renou» velées , et le peu de grain apporté sur le n^arché avait été pillé; des hussards venus en iiâte de Chartres avaient été assaillis à coups de pierres et de bâtons dont tous les paysans étaient armés. Cependant la garde nationale s'était réunie, un détachement du régiment suisse de la garde royale, ua autre de la garde départementale étaient arrivés d'Orléans, quarante dts plus mutins aviuent ete ar^rétés et iuice avait fini }ar rester à la loi. Dès le 7, le procureur du luî el le prévôt claient arrivés et avaient commencé l'instruction. On entendit j)lLis de cent ténioiuii, et quatre-vingts personnes lureul niises en arrestation : vingt-cinq inculpés iureut traduits devant la

Digitized by Google

• - 404 — eoor prévôuk; ils furent jugeas le i^{^*} juillet, après deilk jours d'audience. Dix furent acquittés; un «n&nt de qiaa» tone ans y Etienne Chëry, déclarë avoir agi sans discer* nement[^]ful rendu à ses parens; cinq, dont une femme, furenl condamnés à mort; deux aux travaux forcés pendant vingt ans , et cinq à la même peine pendant cinq ans; deux au bannissement pendant cinq ans. Les condamnés à mort, dont un avait dix-neuf ans, furent exécutés le jour tnême, huit heures après l'arrêt rendu. La cour, en arrivant à Montai gis , s'était fait précéder de l'instrument du supplice, et on le dressa sur la place publique , en présence des condamnés aux travaux forcés, dont l'exposition eut lieu e[^]aUnunt le jour même de l'arrêt. î.a femme Prieur, ! une des condamnés à mort, se déclara enceinte, suivant le conseil de M. Collignon, cure de Montargis, et ëclia{ })a ainsi au supplice. Ce joui l ut pour Montargis une journée de deuil et de stupeur : les boutiques restèrent fermées, les troupes seules parcouraient les rues. Plusieurs notables habitans de Montargis, et entr'autres M. Liger, maire de cette ville, sollicitèrent avec instance le procureui du roi de surseoir pendant vingt-quatre heures à l'exécution des condanuies à mort, lui donnant l'assurance qu'avant ce temps ils seraient de retour de Paris, rapportant une commutation de peine; des juges mêmes de la cour se joignirent à eux : ce fut en vain , et l'arrêt dut être exécuté selon toute la rigueur de la loi. On dit même que l'un des magistrats prononça à cette occasion les paroles suivantes :« iNous avons lancé plus de six cents mandats d'arrêt, quatre-vingts personnes sont en arrestation et quarante sur les bancs des accusés : ce n'est pas assez, la moitié des têtes de l'arrondissement devraient rouler sui l échafaud » (Un témoin oculaire.) Le duc et la duchesse d'Angoulême passant par Montargis au mois d août suivant, reçurent des pétitions en faveur des condamnés, et, sur leur intercession, le roi fit grâce complète à tous ces malheureux : la femme Prieur elle-même fut plus tard graciée. ' «5

DU PREMIER VOLUME DE LA 3*" PARTIE. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.40% accurate

NOTICES BIOGRAPHIQUES. Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google



BIGOT B.^{on} de MOROGUES,
Pair de France.

Recherches historiques sur Orléans par M.^r Lottin père

' I. m ai !.. i. voliitton ociiia t'i vint mettre obstacle à ses pr«»jets. L'école de Vannes fut supprimée. iM. DE MoROGUFS touiiu les yeux vers une autre carrière dans laquelle il pût se rendre utile à son pays. En 1794, il entra à l'Ecole des mines, et, sous Vauquelin et Haüy, s'adonna à l'étude de la chimie ,de la minéralogie et de la géologie. Il prit surtout un goût très-vif pour ces deux dernières sciences, et dès cette époque, il commença à se faire remarquer par les publications

The text on this page is estimated to be only 26.00% accurate

Digitized by Google



BIGOT B^{on} de MOROGUES ,
Pair de France .

Recherches historiques sur Orléans par M.^r Lottin père.

c
é
ta
pe
de
an
l'été
met
M.
laqu
Écc
de la
m g'

The text on this page is estimated to be only 27.07% accurate

I. Li fiAION DI IOii06(jSS, M- le baron Bigot de MoftOcuEs (Pierre-Marie Sébastien) est né à Orléans, le 5 avril 177G. Il était issu d'une noble et ancienue famille qui a fourni à la France des magistrats et des militaires distingués. Son père était major de vaisseau : son aïeul, UeoieDant- général des armées navales, iaspecteur-général de l'artillerie de marine, est auteur de plusieurs ouvrages estimés sur la tactique navale : il commandait, avec le grade de capitaine, un vaisseau de l'armée de M. de Conflans, lors de la malheureuse bataille livrée par ce général. Il soutint seul pendant trois heures le feu de trois vaisseaux anglais, donna ainsi à l'arrière-garde le temps de se rallier, et la ramena dans le port. Le bisaïeul de M. de Morogues, M. Bigot de la Mothe, conseiller d'État, était intendant-général de la maine et de la province de Bretagne. Ce fut sous sa direction qu'eut lieu rétablissement des ports de Brest et de Lorient M. DK MoaoGuzs, selon l'exemple de ses ancêtres et le vœu de sa famille, se destinait à la marine; il passa ses premières années à l'école militaire de Vannes. Il s'y livrait avec ardeur à l'étude des sciences exactes, lorsque la révolution (qui vint mettre obstacle à ses projets. L'école de Vannes fut supprimée. M. DE Morogues tourna les yeux vers une autre carrière <1 ans laquelle il pût se rendre utile à son pays. En 1794, il entra à l'école des mines, et, sous Yauquelin et Haüy, s'adonna à l'étude de la chimie, de la minéralogie et de la géologie. Il prit surtout un goût très-vif pour ces deux dernières sciences et de cette époque y il commença à se faire remarquer par les publications Digitized by Google

dont il enrichit la plupart des recueils scientifiques. Ce fut livré entièrement à ces travaux paisibles qu'il traversa nos temps de troubles et qu'il échappa à leurs désastres. Dans le dessein de voir par lui-même les gisements des minéraux, d'étudier tout de les extraire et de compléter, en les appliquant, les notions qu'il avait acquises dans ses études il parcourut la Bretagne, les Vosges, la France, la Suisse, la Savoie, le Limousin, recueillant partout des lumières. Il les utilisa plus tard lorsqu'il rédigea différents mémoires sur des points de géologie et de minéralogie, qui lui valurent l'honneur d'être lu avec éloge par Brongniart et Goussier. Plusieurs de ces mémoires, notamment celui qui eut pour objet les aérolithes, furent accueillis avec faveur par l'Académie des Sciences. Revenu dans ses foyers, son mariage avec mademoiselle de Monfaucon le rendit propriétaire de la terre de la Source du Loiret. Il dirigea alors l'activité de son esprit vers l'étude de l'agriculture, et y appliqua ses connaissances. Il entreprit surtout de démontrer et de prouver par son exemple

The text on this page is estimated to be only 24.81% accurate

— 4⁹ — l'abbé Rozier, et voulurent publier un Cours complet d'agriculture et d'économie rurale, M. de Morogues fut l'un des premiers auxquels ils s'adressèrent; il répondit avec empressement à cet appel et fournit un grand nombre des articles de l'ouvrage: il eut à traiter surtout les sujets qui exigeaient le plus de recherches et de savoir. C'est à sa plume que sont dus dans ce livre les chapitres sur les Jérébées, Céréales, Bêtes ovines. Douanes, Impôts, etc. L'agriculture n'était pas seulement pour M. de Morogues la science pratique et toute domestique qui se renferme dans l'intérieur d'une exploitation, ou celle qui se borne à répandre plus d'aisance dans une contrée; il la considérait d'un point de vue plus élevé, dans ses rapports avec la prospérité du pays tout entier, avec le bien-être intérieur et étranger avec les besoins des diverses classes du peuple à qui il voulait y trouver un soulagement à toutes les misères, un préservatif à tous les dangers. Il porta sur ces matières l'œil et la méditation du philosophe, et se trouva ainsi conduit naturellement à l'étude de l'économie politique, cette science si vaste, si jeune encore et si peu étudiée, bien qu'elle compte déjà tant de révolutions et tant d'écoles diverses et opposées. Ce fut en 1814, au moment de la chute de l'Empire, que M. de Morogues se livra à cette nouvelle étude. A cette époque d'ébranlement et de rénovation sociale, les esprits élevés et sérieux, se détachant des passions du moment, se trouvaient poussés vers de graves pensées: M. de Morogues fut de ce nombre. Il sentit quelle importance la forme et les principes du gouvernement représentaient allaient donner aux études politiques, quelle influence elles exerceraient sur l'avenir de ce gouvernement, et il s'y appliqua avec ardeur. Ici l'on ne saurait apprécier le savant sans parler en même temps de l'homme politique; car ce ne fut jamais la science abstraite que cultiva M. de Morogues: ce ne fut jamais, comme il n'arrive que trop souvent, de simples théories qu'il poursuivit; il étudiait pour appliquer, il s'instruisait pour agir; la science, pour lui, c'était le moyen et non le but; ce qu'il lui demandait, ce n'était pas l'honneur ou le renom de passer pour savant, c'était le pouvoir d'éclairer, c'était la faculté d'être utile. Être utile, faire le bien, telle fut sa passion d'homme public, comme sa passion d'homme privé. De même qu'il avait appliqué ses connaissances agricoles à l'amélioration des pays pauvres, ce fut principalement à l'amélioration des classes pauvres et souffrantes de la

société qu'il consacra ses études politiques. A ses yeux, le gouvernement représentatif était l'expression T. i^{*}". 5a Digitized by Google

Il les idées qui avaient ameové notre révolution soeUite ; ce qu'il y
x'oyait, ce qu'il y estimait avant tout, ce qui Ten rentlnir partisan , c'était
l'affranchissement des intelligences. Son premier vœu était que ces
intelligences fussent au niveau de leurs di oits et comprissent bien leurs
devoirs. Éclairer le peuple, l'instruireCf telle fut donc la première chose que
M. de Morocues regarda comme nécessaire dans cotre gouvernement
devenu libre* Nul plus que lui ne fut Fami, le propagateur de Finstruction
pri» maire Il Talda et la soutint à Oriéans par tous les moyens en sa
puissance. Sous la Restauration , & une époque où le pouvoir était loin de
voir avec faveur de pareilles entreprises^ c'est l\ son 2èle éclairé et
indépendant, c'est au concours des honorables citoyens qui se réunirent h lui
(jue fut due la première éroîe mutuelle fondée dans la villes il concourut
également à la création d'une école normale primaire , germe de celle aux
dcveloppemens de laquelle il applaudit plus tard et dont il se faisait
honneur, même aux derniers temps de sa vie, de présider la commission de
surveillance. S'il voulait que le peuple fût éclairé , il ne voulait pas moins
ardemment qu'il fût heureux ; il le voulait et dans l'intérêt des classes
pauvres et dans celui de l'ordre social lui-même. C'est sous •ce double
rapport qu'il se livra àTexamen du paupérisme, cette plaie des sociétés
modernes, qu'il en rechercha les causes avec soin , et s'appliqua à y trouver
un remède. Le sort des classes industrielles excita vivement sa sollicitude; il
signala et constata "d'une manière exacte l'accroissement dn malaisé de ces
classes suivant partout les progrès et le développement de l'industrie; il
porta toute son attention sur le résultat d< !(niproi des machines. Plus que
personne, M. pf Mohocufs sentait l'importance et la beauté de la science qui
met à la disposition de l'industrie les forces aveugles de la nature et les fait
servir au bien-être de la société j ■ce n'était pas seulement comme une
nécessité qu'il admettait l'emploi des machines dans nos fabriques, c'était
comme un bienfait réel ; il sentait que c'est par elles seules qu'avec moins
de frais un peut obtenir une quantité supérieure de produits et qu'en
économisant le travail on peut multiplier les objets de consommation tout
en en diminuant le prix , que c'est par elles qu'il est pos» sible de soutenir In
coucurrenre de l'étranger. Mais il voyait ces bienfaits aLL:oiïi|i;)-iies de
malheurs j il voyait les machines amenant, au moment de leur adoption , le
manque d'emploi d'une foule de bras, faisant dans l'industrie d'utiles
révolutions , mais trop souvent, avant qu'elles eussent produit tout leur

effet, devenant filiales à un grand nombre d'existences industrielles. Profiter des bienfaits et prévenir ou soulager les désastres, tel Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.06% accurate

— 4ii — était l'objet (de ses méditations. Il chercha le palUatit i ces maux, et indiqua, comme y devant porter remède, la protection qu'il réclamait du Gouvernement pour la vieille culture. L'établissement de cotoies agricoles dans les parcs incultes de nos provinces fut à ce titre vivement sollicité par lui. Il demandait qu'à l'aide de colonies établies dans nos landes» dans nos bruyères, on créât aux ouvriers des travaux à leur portée et qu'ils trouvassent prêts au moment où les leurs les quitteraient; que l'industrie agricole y fût appelée «à guérir la plaie faite par l'industrie manufacturière; et, luttant contre le torrent qui tend à entraîner dans les villes une partie de la population rurale, il voulait que la portion inoccupée de nos cités trouvât de l'avantage à être dans les champs. En plaignant les misères des classes pauvres» il ne perdait pas de vue l'intérêt de la société entière; il ne pensait pas, comme quelques économistes moroses et à vue courte, que la richesse des Uns fût un obstacle au bien-être des autres; et loin de se déchaîner contre le luxe, il voulait qu'on l'encourageât, et qu'on le dirigeât utilement ou l'appelât au secours et au soulagement de l'industrie souffrante. Loin de voir dans le luxe une cause de ruine et de décadence pour les états, il le regardait, et à bon droit, comme destiné soutenir et à accroître la prospérité du commerce; il y trouvait un moyen d'assurer aux ouvriers le salaire et le travail dont parfois les machines venaient à les priver. Plusieurs fois il reprit et éclaira ces importantes questions. Tout en voyant dans le bien-être matériel du peuple une cause d'ordre et de stabilité, il était loin d'oublier, comme quelquesuns, la seule garantie de la tranquillité et de la conservation publiques: il y voyait (il en avait une base première plus étendue, plus noble et plus assurée. Cette base, il la trouvait dans la morale et dans l'union de celle-ci avec les principes religieux. Deux ouvrages importants de M. de Moxoguis, la Poétique républicaine et philosophique, 1827, et la Politique basée sur le Monde, 1834, sont le développement de cette idée. Après avoir montré les principes de religion et de morale, et les affections de famille présidant à son rétablissement, à l'accroissement, à la consolidation de toute société, il a fait voir favorisant le développement de l'esprit humain, en assurant la marche progressive, en pacifiant, en affermissant les conquêtes; il les examine dans leurs différents rapports avec l'éducation, le commerce, l'industrie, les associations, l'esprit administratif, et surtout avec les

principes du gouvernement II s'attache principalement à démontrer combien cette base est nécessaire au gouvernement représentatif si mobile de son essence , si exposé au choc des passions» Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.56% accurate

I — 41a — L'affermissement de ce mode de gouvernement en France , était le plus ardent des vœux de M. de Worogijes, l'objet le plus constant de ses méditations. Il voulait, avant tout, rendre nos institutions plus populaires en les accordant avec les besoins des grandes masses de la société. La nécessité de concilier l'élément aristocratique , et d'assurer à la chambre des pairs le rang et l'influence qu'elle doit avoir, pour le bien général, au milieu de notre société démocratique, le préoccupait vivement. Le mérite personnel , les grands services rendus à l'État lui semblaient les titres nécessaires pour v

The text on this page is estimated to be only 26.11% accurate

justes bonu» où ks efforts de ses partisans éclairés eC la sagesse de la nation ont su la conserver. M. DE MoRocTTKs avait vu heauro?) des vœux émis par lui dans ses ouvi .iijcs publiés sotis la R'^staur;Uioii, plusieurs dcsamcliorations qu'ii ui(iu|uait comme des dévclopp» iiK iis iiccessâires de notre mode de gouvernement , réalisés et consa<:r par="" la="" r="" de="" isb="" ce="" fut="" pour="" im="" une="" preirre="" qull="" aidait="" bien="" mai="" rcsprit="" nos="" institnticms="" et="" appr="" leurs="" rapports="" a="" les="" besoins="" du="" pays="" :=="" lui="" un="" nouvel="" enoonragemenfc="" se="" livrer="" d="" mani="" pins="" suivie="" ses="" politiques.="" c="" ainsi="" qu="" pr="" haute="" di="" qui="" allait="" travaux="" donner="" plus="" noble="" moyen="" employer="" fruits.="" cr="" chevalier="" tordre="" l="" jdonueur="" eu="" il="" nomme="" pair="" france="" peu="" temps="" depuis="" moment="" prit="" part="" active="" toutes="" diseasbions="" s="" devant="" le="" parlement="" ni="" souffranecs="" maladie="" m="" ne="" tempdai="" dy="" participer.="" z="" avait="" employ="" pendant="" ans="" dans="" modestes="" fonctions="" maire="" del="" commune="" st="" cyr="" en-val="" ardeur="" montr="" au="" conseil="" tard="" g="" loiret="" apportait="" chambre="" des="" pairs.="" rien="" n="" su="" jeune="" polonais="" accueilli="" jour="" nom="" sa="" sant="" gravement="" atteinte="" h="" pas="" rcntltre="" luxembourg="" quand="" vous="" aurez="" votre="" pologne="" dit-il="" saurez="" alors="" combien="" est="" douit="" remplir="" devoirs="" citoyen.="" fit="" porter="" derni="" fois:=="" forces="" permirent="" retourner.="" ramen="" orl="" nu="" milieu="" famille="" succomba="" souftrnnres="" ans.="" honneurs="" politiques="" furent="" seuls="" m.="" nr.="" imorooues="" lorscpi="" classe="" sciences="" morales="" lustitut="" tua="" premiers="" nomm="" membre="" correspondant="" cette="" acad="" soci="" savantes="" dont="" moaoguss="" peut="" en="" ou="" vie="" priv="" moeogubs="" toute="" fnmille="" surtout="" que="" ceux="" vu="" ont="" pu="" tout="" bont="" loyaut="" force="" son="" caract="" tuutiuent="" sans="" relaehe="" f="">ar la goutte, et presque toujours aux prises avec d horribles suuOrances, son humeur semblait inaltérable, et il était d*une sérénité parfaite. Toujours dottx^ prévenant, facile, d'une politesse empressée, quelque Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.45% accurate

44 — moniaient qu'on l'en trouvât, de quelque chose qu'on vînt
l'entretenir, on le voyait calme, tolérant. impartial ; s'il se souvenait d'un
tort qu'on avait pu avoir envers lui, c'était pour montrer au'il l'avait
pardonné; s'il avait quelque reproche, quelque mot de censure à adresser,
c'était avec tant de bienveillance qu'il le faisait, qu'on eût plutôt dit qu'il
donnait un conseil. Rompu au travail et sobre de paroles, il était ménager du
temps ; il n'avait qu'une occasion où il le prodiguait volontiers, c'est
lorsqu'il s'agissait d'obliger. On semblait pour rendre service, retrouver la
santé et des forces nouvelles : là il était infatigable ; il l'était également
dans sa bienfaisance, noblement secondé, dans l'exercice de ces vertus, par
la femme si distinguée, à tant de titres, qu'il avait su choisir pour compagne.
C'est ainsi qu'il a vécu, honoré de tous, entouré de sa nombreuse famille,
dont il était l'exemple et le lien; c'est ainsi qu'il est mort avec le calme
religieux d'un homme de bien qui a le bonheur d'avoir fourni une vie utile
, pleuré de sa famille et de ses amis, emportant l'estime de ses concitoyens
et les regrets

The text on this page is estimated to be only 15.20% accurate

f I Digitized by ^oogLe

The text on this page is estimated to be only 5.80% accurate

Chevalier de L-i I .cimcmi ri ' Honneur* Procureur General prés
la Coni' luivalc d'Orléans ^t*/M4/ii/t^f / ^///i^/:^'>/vf // / ^VÈÛr^ Google



The text on this page is estimated to be only 25.46% accurate

. an Oip-F!-.u> '3»«. '1^ MT a* ' ior pr»^Mi .•>' tUi »n. » . *

*^^'4^itée instance aa Porl-au-l'rim':. Lc^ i raïudi» ayant évacué cette ville en 1803 , il alla à l'île de Cuba, avec une grande partie de la population française. De là , il se rendit à Santo- Domingo, auprès du général Ferrand qui commandait la partie espagnole cédée à la France. 11 fut nommé procureurL^iyu^uJ Ly Google

The text on this page is estimated to be only 6.15% accurate

^ r TiN Tp-5 TE qL) o o BARON TIK liHNTARAKD . Chevaier
do la l.éiMon ri ' llonnt'ur* 0 . Procureur (jénéral presln Cour Kovalc
d'Orléans

The text on this page is estimated to be only 21.81% accurate

à 1. DE MONTAMKD. ' MoNTvRAÎTD (Jean-Baptiste-Louis-Augustin Coukt baron de), né eD 1756, au Cap-Français, île de Saint-Domingue, originaire d'une très-ancienne famille d'Orléans, fut envoyé en France pour y faire ses études de latinité et de droit. Il trouva dans TaFTilhé des maîtres auxquels il fut confié, les leçons qui font les bons magistrats et les bons chrétiens 11 profita de et ue éducation : sa vie en offre la preuve. Nommé par Louis XVI , à 22 ans, sur la recommandation de Madaaie Louise de France, et par dispense d'âge, conseiller- assesseur à la sénéchaussée du Cap, il passa en 1776) conseiller au conseil supérieur (rôle m ; î! en exerça les fonctions jusqu'à l'incendie du Cap. En 1793, il fut proscrit, à cause de ses opinions politiques, par les commissaires du gouvernement révolutionnaire ; sa tête fut mise à prix. Il se réfugia dans la mer, sur la barque d'un caboteur jusqu'au départ d'un navire américain. L'honnête caboteur l'avait reconnu; mais, par délicatesse, il ne le lui fit point apercevoir, et ce ne fut qu'au moment de s'embarquer qu'il lui dit : Adieu , 3f. de Montarand, Il se retira à New-York, où il épousa, en 1797. la fille de H. Jauvin de Leogane , riche colon , administrateur distingué et courageux , qui s'était également éloigné de la colonie , après avoir perdu l'espoir d'y maintenir l'autorité de Louis XVI En 1802, il fut rappelé à Saint-Domingue et fait président du tribunal de première instance au Port-au-Prince. Les Français ayant évacué cette ville en 1803, il alla à l'île de Cuba, avec une grande partie de la population française. De là , il se rendit à Santo'Domingo, auprès du général Ferrand qui avait dû la partie espagnole cédée à la France. Il fut nommé procureur

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.54% accurate

— 416 — général près la cour d'appel. A l'époque de la guerre d'Espagne, cette ville fut assiégée [ku les Anglais et les Espagnols réunis. MoifTABAHD eut souvent occasion de montrer qu'il joignait aux vertus du magistrat la bravoure d'uo officier. U eut le ooramandement en second de la compagnie administrative qui combattît d'une manière très-brillante. lie blocus dura huit mois ; les habilans et Tarmée éprouvèrent toutes les horreurs d'un siège prolongé. Après une résistance opiniiUrr , les Français capitulèrent. MoNTABAND fut cou'Jnît , eu 18U9, prisonnier à la Jamaïque, et perdit, p;ir suite des désastres de baint Domingue, une fortune considérable. Il soutint le malheur avec autant de constance qu'il avait mis de courage à défendre son pays, l.eà revers purent détruire sa fortune, mais ne purent changer son cœur. Toujours son caractère fui gai , et son accueil bienveillant Entre plusieurs ti*aits de bienfaisance, nous citerons les deux suivans : Un homme auquel il ne devait rien, se voyant arrêté pour dettes, donna à prendre sur lui une somme as.sez forte. La somme fut payée , et l'imnneur d'un homme malheureux resta intact. Un autre fois il donna tout l'argent qu'il avait eu sa possession pour sauver un de ses amis réduit à une position désespérée. Rentré en France en 181 1 , il voulut se iixer dans la ville au*avaient habitée ses ancêtres. U fut nommé conseiller à la cour 'Orléans. Le retour des Bourbons lui fit oublier tous ses malheurs. En septembre 1814, Louis XYIII le nomma chevalier de la Légion -d'Honneur. Aux approches du 20 mars, il 8*enrôla dans les gardes î\ pied de la maison militaire du Roi , et prit immédiaiemment un service actif Dans les Cent-Jours, il refusa le serment à Napoléon. Il fut nommé, en novembre 1815, conseiller à la cour royale de Paiis, et eu janvier 1JS16, procureurgénéral près la cour royale d'Orléans. Dans ces éaiinentes fonctions qu'il remplit jusqu'à sa mort, et dans lesquelles les moyens de faire le bien et le mal sont si nombreux et si faciles, M» ns MoHTARAND prouva combien le Roi avait ûkit un bon choix. Plein de douceur et d'humanité , le malheur trouvait toujours accès et secours auprès de lui. Il employa tous ses efforts pour faire diminuer, à l'aide du recours en grâce, la sévérité des peines qu'il était obligé de requérir. Sa maison était celle des ci)ii>(illers et de tous les juges du ressort de la cour, et, au ton qui régnait danb sa société, on croyait retrouver eu lui un magistrat de nos anciens parlemens. En juin 1816 « Il fit remise au gouvernement de la somme à laquelle il avait été imposé , dans i

contribution extraordinaire de 100 000 000. Le Roi lui fit écrire par M. le chancelier Dambray, pour lui témoigner sa satisfaction touchant cet acte de désintéressement, dans les circonstances.

* Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.94% accurate

coostaiiGcs «Kffidles où se trouvait l'État. Chargé d'un*
eorespondance immense, il sut conserver de la dignité dans son stjie rt
exprimer de rinlérêt jusque dans ses réprimandes. Ses expès* sions claires
el précises naissaient d'une ilrae qui n'avait rien à cacher. C'était un
magistrat mesurant, sous l'inspiration d'une conscience délicate, les abus
qu'il découvrait; un vieux servi- , leur des Bourbons «pprtiumt aux plus
égarés combien il est doux de servir de si bons nôidtres; un boname épniuvé
par le malheur, «ncottrageiint à supporter avec force et dignité ks chagrins
qu'on rencontre dans les révolutions; en un mot, c'étau un homme plein
d'honneur et de bonté Plusieurs aocosés avaient été condamnés par arr êt de
la cour d'assises du Loiret à la peine citpitale. Après le rejet du pourvoi, le
jour de Te xécation arrive, un des condamnés n'est pouit amené au suppliée
: on cria à l'injustice. Le procureur général, qui pendant toute sa vio avait
donné de si beaux exemples, avait eu le sentiment de l'imiocence de ce
dernier. Voulant éviter d*amers regrets , il peiisait à recourir à la sollicitude
gracieuse du roi. Il prit sur loi toute la responsabilité, suspendit l'exécution
de l'arrêt et tint bon contre les réclamations, les avis et les ordres des lois ,
et écrivit au garcle(les sceaux. Il eut la joie d'arracher ce malheureux à U
mort et (le voir, pnr la suite, la bonté dans sa conduite justifiée par une
disculpation bui toutes les circonstances du crime à jj^çf^ard de cet homme
qui existe encore. Dans une autre circonstance ponant la parole contre un
homme accuse d une tentative d'assassinat, dont les antécédens excitaient la
commisération d une partie de la vilh* , Thabile avocat de Taccusé réclama
sa générosité en faveur de son client : « Je ne suis point ici, répliqua M. de «
MonTARAND, pour être généreux, mais pour être juste. » L'accusé fut
condamné. Parmi plusieurs fUscnurs remarquables , il est impossible de ne
pas citer celui qu'il prononça lors de i'mstallalion de îa cour d'Orléans en
1816, et celui qu'il ht eu 1824 à l'occasion de l'avènement de CliarlesX au
trône. Ces deux discours méritent d être placés à côté de ceux des hommes
célèbres dont s'honore la magisirature française. Ce fut le dernier acte de
son ministère: il fut atteint d'une maladie dont les commencemens ne
présageaient pas une issue aussi funeste. Sentant son mal, il demanda les
sac remens, les reçut avec une foi vive, et mourut. Sa veuve et son fils ont
fait graver sur son tombeau 1 epitaphe suivante : Magistrat intègre, rovaliste

éprouvé. Ami sAr, liomnic de bien, Il l'est endoruii dait^ le.> bras do la
roltgiOD, Lk> 16 ociobre ISSU. 53

The text on this page is estimated to be only 19.01% accurate

— 418 — Les sentiments exprimés par la cour d'Orléans sont tels qu'il n'est réservé qu'à un petit nombre de magistrats d'en inspirer de semblables. « La cour royale d'Orléans (les diverses assemblées), « pénétrée de la plus vive douleur arrête que le registre des déclarations contiendra l'expression de sa sensibilité , sur la perte qu'elle vient de faire. Elle regrette dans IM. le promoteur général de Montarand, un magistrat intègre, éclairé, courageux, recommandable par des opinions coostimment royales et une conduite toujours chrétienne, par une probité, une franchise et une loyauté dignes des temps anciens. Elle « reporte sur son fils, auquel la carrière judiciaire a déjà été « ouverte » l'affection qu'elle avait votée à son respectable père. » Digitized by Google

I • Digitized by Google



Lithographie par F. Chévalier.

D'après le dessin de M. A. de Pâris.

IMPRIMERIE DE LA BIBLIOTHEQUE



Comte de Pâris

The text on this page is estimated to be only 19.31% accurate

Ml ia vh i il comv . • rbisiuire. ctr dès l'ait 1310 nous un «litre
capituul se jeter au~



Lithographie par F. Chevalier

D'après des originaux de M. A. de Pibrac

IMPRIMERIE DE F. A. T. M.



CHATELAIN ET F. T. M. R. S. G.

The text on this page is estimated to be only 21.64% accurate

9 mm DU mi d£ mm. Il paraît étonnant, au premier abord » de trouver dans une bUtoire trOrléaiis une notice sur une famille languedocienne ; mais cette singulantr disparaît bientôt, qnancî on se rappelle que plusieurs membres de cette mai^^nr! s'illustrèrent d;uis notre ville à diffciTiiles époques, et que le nom Du Fauk est encore porté au un lieu de nous par les desceadans de cette ancienne famille. Ce nom a retenti tant de fois dans l'enceinte des parlemens, et s*est mêlé si souvent aux événemens politiques qui agitèrent le midi de la France, qu'il suffit, pour constater-sa cé*lebrité, de parcourir les annales du Languedoc. Nous trouvons, dès l'année 1282, un Guillaume FabriC^) ou Du Faure, nommé capitoul de Toulouse avec onze autres habi* tans de cette ville. T/auteiir qui nous a conservé leurs noms, ne nous donne auciuî détail sur leur administration; aussi ne présentons -nous ici ce Du Faur que comaie uu premier anneau auquel nous viendrons rattacher plus tard la chaîne brillante des noms qui ont illustré la fiimille dont il commence l'histoire. Cette illustration ne se fit pas attendre: car dès l'an 1310 nous Toyons Raymond Du Faur et un autre capitoul se jeter au-de* vant du peuple au moment où les Toulousains, exaspérés par les apprêts dn supplice de Pons de Rrissar, l'avaient arraché des mains du Lcnrreau, et se préci[])iaient vers l'église de SaintÉtienne pour massacrer les membres du parlement qui s'y étaient (*) Pour ne 1, lisser .mctin lîoiite sur la signiticaliOD du mot Fahry^ La Faille, touie I , pagelU, le Uaduit lui-même par le mot De Fauk. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.19% accurate

— 4ao — réfugiés» Du Fava» dans cette circonstance ^ prouva qu'il y a loin du ctar d'un honnête homme au pignard d'un sédition, car aucun n'osa le frapper, et le parienant traversant la foule des fiictieux , sortit de Toulouse sous la sauve-garde de ces dt- ux braves capitouls. A ce trait de courage, nous pourrions ajouter quelques fcuts nioitis brillans, à la vérité, mais qui n'eo sont pas moins honorables. Telle est, par exemple, la fameuse ordonnance que Pierre De Faur, capitoul eu 1344, obtint de Pliilippe YI contre les sé^ nécbaux du Languedoc; ordonnance par laquelle il leur était défendu d*élever des forteresses près des grandes villes. Le but* de Pierre Du Faur, en faisant une action qui lui suscita lant d'ennemis, avait été d'empêcher les seigneurs de eelte époque d'attirer autour de leurs châteaux une pnrlié tles liabitans des villes auxquels ils offraient de le. Bientôt on le vit siéger à la place où s'était distingué squ père, jusqu'au moment où, victiuiie luimême du désintéressement dont il avait fait preuve en demandant Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.67% accurate

la suppression (les j^{aj}es du piiiectH , il l'it banni de celle
assemblée par ses collè^{ues}. Il alla tiiiir ses jniirs (ians la luaisoi^{ie} ses
pères, sur le fronton de laquelle il écrivit ces mots d'Horace qui devinrent
depuis la devise de la famille : Mattst renas* eentur, Arnaud fiit le chef des
trois branches dans lesquelles se ^J^^l^^ subdivise la famille Du Faur.
Notre but n'étant pas d'établir ici p.3.B.bii0iii«quJ la généalogie de cette
maison; nous négligerons la suite des filiation's, pour ne nous occuper que
de l'ordre chronologique dans Irqnel vont se présenter les évéomeus et les
noms dont il MOUS reste à parler. , Les prcu^{iers} qui s Of irent à nos
reg,irds dans le riche tableau que l'histoire déroule devant nous sont: Louis
Du LAiiR, seigneur DE Gbateins, et Gui Du Faua iie PianAc, petitS'fils l'un
et Vautre d'Arnaud Du Faub dont nous venons de parler, et tous deux dignes
de porter le nom qu'il leur avait transmis. Le premier était conseiller nu
parlement de Paris lors de la fameuse mercuriale qui se tint aux Augustins
le 15 juin lôôU. Seul avec Anne Du Bourg , il osa dans celle assemblée
reprocher au roi le sang ^ français que le fanatisme religieux Ini avait fait
répandre. Louis Du Faur poussa même le courage jusqu'à dire à ec ja incc
qu'il méritait qu'on lui aj>pliquât ces paroles que le prophète Élie adressa,
dans une semblable occasion, au roi Achab; Qui ôtes- Dau ei. ui\$.d* vous?
vous qui portez le trouble dans Israël! Quisest», Jsrae- ^""^^ t>irni, Hf
perturbator 1 11 paya cher cette courageuse sortie; carsurle* ehamp Henri II
le fit jeter, ainsi qu'Anne Du Bourgs dans les cachots de la Raslille Quelque
temps «près Anne Du Bourg allait cueillir sur rechaTtud une ronronne
d'imm-talité , et Du Faur ne dut son saint (pi'à rimmense ci édit de sa
lamilir; mais il fut néanmoins ff)rce dr (juitler les charges dont il était
revêtn, et il se retira à Toulouse, jusqu'au moment ou le ri»i de INIavarre le
fil wn ehanoelier et l'envoya avec le titre d'ambassadeur vers «.^gj'*** "" les
princes d'Allemagne. C'est lui qui, au retour de cette honorable mission,
négozia une partie des traités qui se firent entre le roi de Navarre et Henri
111; et ce fut à la suite d'un de ces traités, p:M- It (|nt'l Henri donnait au roi
de Navarre deux pns^a^cs sur la Loire, Sanmnr et .Jargeau , cjue oe prince
coidia le nuuirc a, Jarcommandement de t'ette dernière ville h Jean Du Faur
i>f Coitr- p«rdcFi.y. 1 • • I . I i r I f — ei l.e Maire , CELLES, celui qui plus
tard recouvra les fameuses hasdujiw:» , uut. d'OrUam», dont il fit présent au
président de Saint-Jorry, son frère. Jear iP " Do Favr était cousin-germain de

l'illustre Gvt Du Fauk m. PiBaae qui di*vait ajooler un nom immortel à ceux que lui avaient . laissé ses ancêtres, en se distinguant paiement comme magistrat , comme poète et comme homme d'état. Nous le suivrons suocessivement dans ces diffiièrenles carrières. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.10% accurate

— — Gui Du Faur avait à peiïie \in|^t ans qur le célèbre
professuiir ^ a •ri«i"p*i '^^'^^ Alciat le proposait déjà pour nK)il«;ic dans
les tours de .aY.i>.'i ' droit qu'il faisait à Padoue. Bientôt il quitta Tllalie, et
dès sou arrivée à Toulouse fut nommé conseiller au parlement de cette ville.
Il avait alors vingt et un ans. Huit ans plus tard, .en 1557, DomVaiMciir,
uous le retFOuvous revêtu delà dignité de juge-mage^ et ce lut i/*v!^p!Tot!.*
— en cette (|nalité qu'il assista aux états - généraux que Calhep*m*"" *
Médicis réunit h Orléans le 13 décembre 1560.. On lut dans cette assemblée
le eahier des doléances du: .tiers- é l ;i t , que G»ii Du Faur avait rédiij;é lui-
même, et quedom Vaisselle nous a eoiiservé dans les preuves de son histoire
du Languedoc. Il épousa vers cette époque Jeanne de Custus, dame de
Pibrac, et {ml alors le nom de Gm Du Faue de Fibeag qu'il conserva dans a
suite. Nommé avocat-général au parlement de Paris, en 1565, il eut souvent
dans cette charge Toccasion de faire briller son éloqu^ce, et s*y acquit
même une si grande réputation , que cinq ans après le roi crut devoir rendre
nommage à son mérite en le nommant conseiller-d'état. Il ne manquait pins
qn'nn titre à PiBRAC pour dore dignement la brillante carrière qu'il avait
parcourue connue magistrat, ei ce litre le roi le lui donna eu le faisant
asseoir sur un des premiers trous de la justice. Il fut lem«ui ^»rci uommé
pré^doiit au parlement de Paris Tannée 1557. Nous ne du pau» dB Jus nous
étendrons pas sur la réputation qu'il laissa après lui daAs cette ticcC XVII. •
' ■■» place importante: I histoire loi rend justice, vi nous ne ferions que
répéter ce que tant d'autres ont dit avant nous. Nous allons seulement
l'enlever \m instant aux occupations j^raves et sévères de la magistrature,
pour le suivre dans res eompositioi^ naïves auxquelles tous les peuples ont
rendu justice en les repioduisiint dans leur langue.. Tout le monde counait
les ianietix quatrains de PiBRAC. Il en publia cinquante au commencement
de Tannée 1 574; le reste parut quelcjues années après : c'tst une réunion de
fleurs brillantes au milieu desquelles disparaît Tanstérité du précepte; le
poète, daiis ces productions gracieuses, fait pardonner le moraliste. Les
quatrains ne sont pas les seuls ouvrages qui aient illustré la plume de
Pjbrac: l'on en publia plusieurs autres encore en 1:)84, parmi lesquels nous
avons lu surtout avec iuBibUniii. Ma- térét uu poéinc assez étendu sur les
plaisirs de la vje champêtre. StoSîfiM?"^* * °® ^*^^^ P""* maintenant
qu'à jeter un coup d'œil sur .PxaaAG, revêtu des fonctions importantes

d'homme d'état* Nous le voyons d'abord arriver au concile de Trente en
quaDom vaiMen*. Kté d'ambassadeur de Chartes IX , et là , défendre les
intérêts f^''''fflr'*' ^ couronne avec tant d'éloquence et de liberté, que
quelquesuns des Pères ne purent cacher leur mécontentement ; cependant ils
adoptèrent presque tous les articles de réformation que Pi-* Digitized by
Google

The text on this page is estimated to be only 25.66% accurate

Bave leur avait présenté au nom du roi son maître. Le talent qu'il avait déployé dans cette circonstance, lui acquit désormais la confiance de Charles IX et celle du duc d'Anjou, qui l'emmena en Pologne quand il y fut prendre possession de son nouveau royaume. Lorsque plus tard ce prince, séduit par le désir royal, parvint à succéder à son frère sur le trône de France, quitta furtivement la Pologne, Du Faur de Pibrac, qui était resté dans ce pays, se trouva exposé à la vengeance des Lorrains; il faillit même en être la victime, et ce ne fut qu'après de longues fatigues et de nombreuses incroyables qu'il parvint à rejoindre le roi à Vienne et l'accompagna jusqu'à Paris. Effrayé bientôt à la vue des désordres qui bouleversaient la France, il conseilla à Henri III d'y mettre fin en faisant la paix avec les protestants. Ce prince se rendit à cet avis, et chargea de le mettre à exécution celui qui le lui avait donné. Pibrac réussit dans cette entreprise délicate, et la paix fut signée le 10 mai 1577. L'année suivante, le roi donna à Pibrac une preuve de confiance. «t th d» qu'il avait pour lui en le destinant à Henri III pour être chancelier de la reine Marie de Médicis, son conseil, et lui servir de conseil dans les positions délicates où elle se trouvait souvent placée par son double titre de sœur du roi de France et de l'auteur du vol de Navarre, chef des protestants. Il s'acquiesça bientôt toute la confiance de cette reine et sut la conserver pendant tout le temps qu'il passa près d'elle. Enfin, Pibrac était depuis dix ans chancelier du duc d'Anjou, auprès duquel il avait remplacé le fameux président de Thou, lorsque les «nouveaux» de ce prince, dont le caractère violent et impétueux ne pouvait souffrir aucun conseil, la triste position des affaires du Languedoc et les désordres de la guerre civile lui occasionnèrent un tel chagrin, qu'il tomba dans un état de langueur qui le conduisit insensiblement au tombeau. Il mourut le 12 mai 1584, entre les bras de son frère Arnaud, gouverneur de Montpellier, laissant couvert de gloire le nom qu'il avait reçu de ses ancêtres et dont ses descendants ne ternirent point l'éclat. Nous voyons en effet, pendant le siècle qui suivit la mort de ce grand homme plusieurs membres de sa famille se distinguer encore, soit au milieu des païens, soit

image not available

The text on this page is estimated to be only 23.13% accurate

— 4a3 uaAc leur avait présente au nom du roi son maître. Le talent qu'il avait déployé clans cette circonstance, lui ac(|tiir désormais la confiance de Charles IX et celle du duc d'Anjou, qui l'cni- ^taou» mena en Pologne quand il y fut prendre possession de son nou- pî^^f iiiiipSI' ▼ ean royattme. Lorsque plus tard ce prince, séduit par le désir de succéder à son frère sur le trône de France, quitta furtivement la Pologne, Du Faur uk Pibeac, qui était resté dans ce pays» se trouva exposé à la vengeance des habitants ; il faillit même en être la victime, et ce ne fut qu'après des fatigues et des dangers incroyables qu'il parvint à rejoindre le roi à Vienne et l'acconipngna jusqu'à l'ari-;. Kffrayé bientôt à la vue des désordres qui bouleversaient la France, il conseilla à Henri III d'y mettre fin en faisant la paix avec les protestants. Ce prince se rendit à cet avis, et chargea de le mettre à exécution celui qui le lui avait donné. Pibrac réussit dans cette entreprise délicate, et la paix fut signée le 10 mai 1677. L'année suivante, ^ fJîîi^ i.*ix * le roi de Navarre voulut donner à Pirrac une preuve de Testiroe P'?v, «t ri* d» où elle se trouvait souvent placée par son double litre de sœur du roi de France et de femme du roi de Navarre, chef des protestants. Il s'acquiesça bientôt toute la cour* fiancée de cette reine et sut la conserver pendant tout le temps qu'il passa près d'elle. Enfin, PinRac était depuis deux ans chancelier du duc d'Anjou, auprès duquel il avait remplacé le fameux président de Thou, lorsque les «malheurs de ce prince, dont le caractère violent et impétueux ne pouvait souffrir aucun conseil, la triste position des affaires du Rraban et les désordres (de la guerre civile- lui occasionnèrent un tel cliai^rin, qu'il tond);i dans un état de langueur qui le conduisit insensiblement au tombeau. Il mourut le 12 mai 1584, entre les bras de son frère Arnand, gouverneur de Montpellier, laissant couvert de gloire le nom qu'il avait reçu de ses ancêtres et dont ses descendants ne ternirent point l'éclat. Nous voyons en effet, pendant le siècle qui suivit la mort de ce grand homme plusieurs membres de sa famille se distinguer encore, soit au milieu des parleniens, soit sur les champs de bataille. L'un d'entre eux, Jérôme Du Faur dk jfrmoir*, ac PimiAc occupa pendant quarante ans une de ces places où le fglî'^^èiwouïèq* talent, quoiqu'enseveli sous les voûtes d'un cloître, n'en rend pas moins p. m.' moins d'éminents services à la société. Il fut nommé par Louis XIV supérieur de la fameuse abbaye de Saint-fienois-sur-Loire, le 24

décembre 1706, après avoir exercé les mêmes fonctions dans Digitized by
Google

The text on this page is estimated to be only 22.20% accurate

— 4a4 — «iHiilteïiinA Saint- MesmiD depuis 1G92 Pendant près d'un demiit. siècle il prouva , par utie adoûoistraion sage et sévère, que si ^'Ani»it/M!!!' 1^ justice avait trouvé des défenseurs dans la fiimîUe Do F^uRt la «etinw, religion aussi pouvait y compter des protecteurs. Il mourut en 17 33 y et fut enterre dans l'église du monastère, an milieu de la chapelle du nord, où l'on voit encore son tombeau. Pendant que Jérôme Di> l'aur terminait dans l'abbaye de Saint Benoist une carrière [)]leine tk; vertus, son neveu Jérôme , comte de Pirrac commençait à en parcourir une brillante sur les champs de bataille, et donnait à ses descendants les exemples qu'ils suivirent plus tard. En effet, on les vit dès ce moment soutenir dans les camps la réputation que leurs ancêtres s'étaient acquise dans les sanctuaires de la justice. Daniel Du Faur, comte de PiBRAC fut un de ceux qui s'acquittèrent dignement de cette tà;he honorable. Ancien mousquet dre, i! reçut en 1788 la croix de Sainl-Louis, recompense des sri vn rs qu'il avait rendus à son roi, de même (\\e son fils obtint plus lard (elle de sa bravoure, dans la croi.\ de la Légiou-d'Ilonueur , qu'il gagna pendant les n.iir" ^* guerres de l'Empire. Ici se termine la carrière militaire de Daniel Do Faur de PiRRAC. Les orages sanglans de la révolution le forcèrent bientôt à se retirer dans ses terres, jusqu*ao moment où rhorizon devenant moins sombre, lui permit de rendre encore des services à sa patrie comme adjoint à la mairie d'Orléans, et de prodiguer des secours aux malheureux, comme administrateur des hospices La peste qui dévastait m 1814 les hôpitaux de Saint-Char'es et des C.ii)iicins lui foui iit nue BL lin reste , jusqu'à la fin de ses jours ces fonctions honorables qu*il avait rempli avec tant de courage, et qui étaient si bien en harmonie avec la générosité de son caractère et la noblesse de ses seiuint^'ns. Les iuuites étroites dans](-)]ielles nous avons voulu nous reuferfner ne nous ont pas pei mis de nous étendre davantage sur la famille Du Fauh j mais l'on verra, d après le résumé qui nous reste à faire , que nous aurions pu ajouter encore de nouveaux détails historiques à ceux que nous venons d'exposer. Quelle ample moisson de faits remarquables doit présenter en effet un famille dans laquelle on compte : quatre évêques dont l'un assistait au concile de Trente, plusieurs abbés commandataires d'une haute réputation , cinq présidens à mortier, dont deux siégèrent avec ce titre au parlement de Paris ^ un avocat- général et deux préDigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 11.97% accurate

— 4'25 — «dent des eomiéiet wi même parfement, ^tre
cooseinen-d'é■ttt et autant dramlMssadeim! Enfin , plosieiin Du Fàtimonl
oe* cupé des postes importants , soit comme gouverneufs dans les Tilles de
Jargeaa , de Lamel et de Mont|)e]lier, soit comme chan» reliers dans les
conseils des reines et des rois. Il nous a fallu faire un choix parmi tant
d'illustres p< isonnages; mais l'histoire s*est chargée de transmettre à la
postérité les noms de ceiu qui lie iigureat ^pas dans cette notice* T. I". 54
Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.88% accurate

Nom m LA FAMILLE COLAi 1360. — Nicolas Colas était conseiller de Philippe de France, premier duc d'Orléans. Il est la tige de la famille. 35 juin 1389. — Jean Coi as, écuyer, conseiller du duc d'Orléans, porte foi et hommage à ce duc pour les terres (ju'il possédait mouvantes eu plein ûei de la tour et cbâtelienie de Jaaville. 1453 — Procès du duc d'Alençon , rebelle à Charles VU, L*un des jng^s de ce procès fut Teao Colas H , écuyer , seigneur de Marolks et de Courcelles-le-Roi, conseiller au parlement de Paris. 1595, — Prise de La Fère, en Picardie ^ par tienri IV en per^ sonne, après un siège de six mois. La capitulation fut des plus honorables. Le gouverneur pour la Ligue était Jacques Colas, sénéchal de Montélimar, comte de La Fère et de Marie. Il signa la capitulation de son titre de comte de La Fcre, qu*0 tenait du roi dt^pagne, et qu'Henri IV avait offert de lui reconnaître. Il passa ensuite dans les Pays-Bas, où il fut tué en ir>00, à h\ b.itaille de Nienport. Sa femme , Antoinette d'Angcunt s, était dame d'honneur de l'infante Isabelle, archiduchesse d'Auli it he. Après sa mort, ses enfans héritèrent eu Espagne de ses titres et honneur» et d une pension de 10,000 écusd'or. Pour bien apprécier la conduite du comte de La Fère, il fiut bien se rappeler que la Ligue était en France le parti national , le parti de la majorité ; qu'Henri IV ne put monter sur le irâne , malgré ses victoires, Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.67% accurate

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.86% accurate

/) ». iDigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 5.46% accurate

facfuei- Colas Çomie cfe ia Fe rc In ce -rinfrcirt.hrnaJif tt (.•'
d'après un Tableau original appartenant (Juf^limm*) KtrhtitJut kulitn^iui
/urOrUiinj t ■ Digilizea by Google



Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 20.71% accurate

— 42? — qu'en subissant la loi de ce parti, c'est-à-dire en se faisant calho • Ilqiip. Si le comte de La Fère fut intidèle à son souverain légitime , qui oiTrait de le combler d'honneurs , il fut fidèle à ses principes, qui lui défendaient de reconnaître un roi dont la conversion était douteuscp et qu'on n'acœplait que par lassitude des guerres civiles. , 1651* — Assemblée des ^ats-fénéraux à Tours» Thomas Colas de Marolles» capitaine au régiment de Piémont, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, conseiller d*Éiat et trésorier de France eu la généralité d*OrléanS| est nommé député de la noblesse du bailliage d'Orléans. 1660. — Fondation de la maison des Visitandi nés d'Auxerre, parClaude Colas de Maimusse, mort eo odeur de sainteté. . 1754. — Mort, an Palais-Royal , de Pierre Colas , seigneur de MaroUes , comte de Rocheplatte , major des gardes du duc d'Orléans, brigadier des armées du roi, gouverneur de La Marche, rlun'alier de Sr îyouis. La terre ^le Rocheplatte avait été erij^f e pour lui vu cuuit/ ; après sa mort, cc comtéest passé de la famiile Cola» dans la fauulie Urouiu.

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.17% accurate

TABLE m mm hLifmivm DBS MATIÈRES CONTENUES
DANS C¶ VOLUME. Abdication (seconde) de Napoléon, page 279.
Académie impériale d'Orléans, 93. Acie an nom du roi, 208. » additionnel,
266. Actes publics au nom du gouvernement provisoire, 496. Action
génée«nse d'un Orléanais, 437. — imprudente d*an Orléanais , i99. Adjoints
au maire d'Orléans eu 4808,68-117-287. Adjudication des cimetières, 8.
Administration des pompes funèbres, 43. Administrateurs des hôpitaux en
dS44, 24U. — en 1845, 376. Adresse du gouvernement provisoire A
Tarmée, 193. — du eoiltee éleciorai du Loiret. 277. — du préfet
Xalleyraiid, 296. — du préfet aux habîtansda Loiret, 348. — du corps
municipal à Tempe» rear, 270. — du conseil manieipal à Lonis XVIII, 385.
— du maire à l'empereur, S. — à l'empereur par le conseil municipnl, 405-
268. — pour la naissance du roi de Borne, 446. — à la i. g en te, 140* —
brûlée, 388. Aflkire de la dame Douhault, 17. do U. de Kermelcc, W, Atîaire
de la prisonnière du Tem* pie , 230. — Hucl Pcrdoux, 293. — de M. de
Coucy , 355. — de Montargis, 402. Aigle, armedeTEmpiie, 42. Aignan,de
Beaugency, poète Orléanais, 69. Aiguan, Orléanais, reçu à Tacadémie
firançaise 230. Airs c!iriis chanlt's à Orléans, 498. Alarme des Prussiens à
Orléans, 327. Allocation pour les députés k la régoiitf, 150. Amirauté eu
1814, 224. Angoulême (le duc d') en France, 176. — h Orléans, 205-240-
370. Annales militaires, 201. AnniYersaire de la mort de Louis XVI, 381.
Antiquités trouvées dans un mur, 401. Appointemens des juges à Orléans,
40. — du préfet du Loiret, 108. Arc de triomphe, 9t. Archiviste de la
préfecture, 396. Al niée française passant par Orléans, 87. Armée de la loire,
285-287-323. — nissp entrant enFrnnrr, 151. Armées étrangères entrant en
France ,151. Armes de France, 249. — (le l'Empire, 422-252. — d'Orléans
sous Charles VU, en 1390, 115.

The text on this page is estimated to be only 26.94% accurate

— 43o — Armes de l'Empire, en 18H, llâ. de la ville d'Orléans en ^815, m. — du maire d'Orléans en iS15 , Arrêt de la cour impériale d'Orléans, 157. Arrêté du préfet relatif aux armuriers, 4iL — relatif à la contribution de guerre, — relatif aux étrangers, 32!L — pour la fête du roi en 1815 , 347. — relatif à la subsistance des troupes étrangères, 355. — relatif aux si^Mies proscrits, 367. — relatif à 1«t semaine sainte, — relatif aux passeports, fiâ< — relatif à la voie publique, 2J . — relatif à l'anniversaire du coaloonement, iâL Arrivée de madame d'Angoulême à Orléans, 221. — du duc et de la duchesse d'Angoulême k Orléans, 2't5. — des troupes bavaroises à Orléans, 342. Assemblée du champ de mai, 26527fL Association politique, d51. Asluries (le prince des), SI. Autel pour le vœu de Louis XVI , 211. Autorisation donnée à M. Lottin par les maires d'Orléans, tii. Auto-da-fé Orléanais, 392. Aventure arrivée chez M. le comte de afile Avis aux Orléanais, Avis du maire relatif au départ des Bavarois, 357-35S. Avocat à la cour impériale d'Orléans, 127. Fanquet donné par le préfet de Talleyraud,2llfi. Bas-chœur de la cathédrale, 21. Bataille de Toulouse, iS4. — de Waterloo, 270. Bataillons formés à Orléans, 264Bâtiments de St-Euverte, IfL Bavarois (troupes de) arrivant à Orléans, 342. Bavaiots (les) administrent le département du Loiret, 3S4. Beauliarnais (Eugène), 32. Bibliothèque, 22. — publique, M.. Billets a ordre pour les Prussiens, 3117. Biographie, le baron de Morogues, — de Moutarand, 4if. — Desfrancs, 4^ — Dufaur de Pibrac. 419. Blessés de l'armée, iâ. Bœuf gras, 41. Bonaparte et les Bourbons, 122. Bonheur du jour, 2&1. Boues mises en adjudication, 378. Boulangers forains, ÏÏL — tenus des règles, 2d^ Boulevard exlèiieur, 241. Bouquets de violettes, 25Ô. Bourses au lycée d'Orléans , 24. Brandons (les), 190. Bravoure d'un artiste comédien, 170-171. — d'un curé du Loiret, 424± Bref du pape PieYII, 114* Brochure de M. l'abbé Pataud , — de M. de Chateaubriand, 17L Bureau pour les ouvriers, 28. — central de police, 3StL — pour les objets perdus, 4QQ. Buste de l'empereur, 15. — porté au grenier, 288. — mutilé, m. — de Louis XVUI, Calendrier grégorien, 28-32. Camp à St-Omer, 98. Cambacérès passant |>ar Orléans, Campagne de 1815, 22iL 49. Candidats à la députation, 88.

Canonbiers volontaires k Orléans, m. Cantate pour la naissance du roi de Rome, i2&. Capitulation du gouvernement provisoire, 2SA. Carcan pour les condamnés, 4i7. Carmélites (les dames), couvent, sa. Carnot, tribun, L Caserne des Jacobins, 21L Caserne d'infanterie au séminaire, — de St-Charles, Catéchisme de l'Empire, ââ. Cause de la bataille de Toulouse, m. Cautionnement de 600,000 fr., 20^ Cent-Jours (règne des), 22fl* Cérémonie Tunèbre au Mont-SaintBernard, 24. Cérémonie de la remise de drapeaux, Cernoment de l'église de St-Marc, Changement survenu dans la magistrature d'Orléans pendant les Cent-Jours, 297. Chanson royaliste, 274 . — de Gand, 2So. — k la garde nationale d'Orléans, — des canonniers Orléanais , iûû. Chapelle des morts, 122. Charbon animal, 131. Charles IV, roi d'Espagne , à Orléans, S4. Charte de Louis XVIII, 212. Chasselonp (le général), à Orléans, 166. Chasseraux (le général) à Orléans, 162. Chflteaubriand (le comte de) à Orléans, Châtelet détruit, 12. Chemin de roulage, 241. Chemins vicinaux, HO. Chevaliers du lisére couleur feuille morte, 40U. Chevaux offerts à l'empereur, iii. Chipault, d'Orléans, 5LL Circulaires de Carnot, 279-281. — da préfet à ses administrés , 353. Circulaire portée domicile, 307. Cloches de St-Pateme, 33. — de St-Aignan, 38. Clocher de Ste-Croix, 369. Cocarde blanche, 197-2SS. Code civil .ou Code Napoléon, 4S. Coffre renfermant les diamans de la régente, Cohorte de la Légion-d'Honneur , — de la garde nationale, 134. — urbaine à pied, 201 203. — urbaine à cheval, 222-'2.U). Collège électoral, 88-3/i3. Coloime de la place Vendôme, 4â. Combat de Mery-sur-Seine, i72. — de Paris, i7S. Comète visible à Orléans, 12â. Comité central de vaccine, lOîL Compagnie de réserve h Orléans, fil. Compagnies départementales du Loiret. 369. Commandant temporaire h Orléans, 2UiL Commissaire ordonnateur, 263. — pour les subsistances des troupes étrangères, .SOO. — prussien, 302 3U4. — pour les subsistances des Prussiens, 289. Commissaires-priseurs, 399. Commissaires de (olice à Orléans en 4815, 243-380. Commission du gouvernement en 4815, 22iL — pour la contribution de guerre. Concile tenu k Paris, 126. Conscrits sauvés, 34^ — en 4845, 229. — rappelés, 260 . Conservation du monastère des Ursulines, 109. Conseil gratuit des prisons, 446. — académique d'Orléans, 402H6. — des prud'hommes, 42S. Conseillers de préfecture en 1845, 2iLS. Constrnclion gauloise, 22. Coiutibulion du Loiret en JS12, 13iL — en 4813, M2. — en 1815, 242.

Contribution en 4846, 378. Corps des vétérans en 1844 , 221^
 Cosaques russes dans le département du Loiret, — sous les murs d'Orléans, 466. — menaçant de brûler la ville, — attaqués par les Orléanais, IfiS.
 Costume ridicule en 4805, 2âx — des ministres proleslans, 42* Couplets pour la paix avec les alliés, 212. Dames du Calvaire, 2i2u — charitables d'Orléans, i96H)% 2Û1L Davoust (le maréchal) à son quartier-général, 323. Débitans de tabacs, Déchéance de Napoléon, 477. Déclaration de Louis XVITI, 2Û2. — des puissances contre Napoléon, m — de Napoléon, 279. Décrets impériaux contre les troupes étrangères, d72-473. Déjeuné politique, 274. Départ des troupes prussiennes d'Orléar.8, 332. — des Bavaois 357-358. Dépense pour la fête de Ville en Dépense ocasiouuee par la présence des Cosaques sous les murs d'Orléans, 201. Dépenses faites par les Prussiens pendant leur séjour à Orléans, 3^ Dépositaires des signes proscrits , m. Dépôt de vaccin, 88, Députation au premier consul, 4. — du collège électoral du Loiret, 22Ô. Dèpulés du Loiret en 1804, 1^ —du Loiret en 1808, il4L —du Loiret en 4815, 344. — au couronnement, lij — Orléanais à l'empereur, 106liC Députés du Loiret ao baptême du roi de Rome, 12& Cour impériale en 1840, Ifil, Cour (la) impériale à Orléans, lâL — royale d'Orléans en 4846, 3^ — d'apiiel d'Orléans, 402. — prévôtale d'Orléans, 372. — des comptes en 4814, 247. — de cassation en 4814, 217. — royales en 4814, 247. Couronnement de l'empereur, lâ^ Couvent des Jacobins, 39. Cunietti commandant la place d'Orléans, Ifiî. Députés Orléanais au duc d'Angoulème, 2M. — au roi, 249. — au roi Louis XVIII, 340. — au roi de Prusse, âli. Des armeti et du courage, 255. Désarmement des Orléanais, 296. Désastres de Waterloo, 279. Dévouement de M. de Morogues, 302 3Q6. — de deux Orléanais, 294. — de plusieurs Orléanais , 332m. Diane etEndymion, iiL Diligence HydropneDmatique,131. Dimanches et fêtes rétablis, 242. Diner à l'occasion du couronnement du roi d'Italie, 22. Direction de l'imprimerie, 443. Discours de M. Pieyre, préfet^ 542L — de M. Désormeanx, 76. — de M. Crignon-Désormeaux , m — du maire Rocheplatte, 3Sâ. — de M. Genty, — de M. Locbon, 2SL — Discours de M. Sezeur, 157. — de M. Bousseao, évêque d'Orléans, 6Q-74. Discussion de préséance, 22. Disette, 12ô=liiL Dispute de préséance, 34-437. Distribution des aigles, 14: — des prix au collée, 126. — de pain, 335. Division d'Orléans en trois parties de perceptions, 357.

The text on this page is estimated to be only 25.61% accurate

Don pour la fabrication de sirop et sucre de raisins, 110. Dons
pour les blessés, l'œuvre. — faits au gouvernement en 1814, 223. Drapeau de
la garde d'honneur pour l'empereur, 5^e — blanc, i&SL — tricolore, 2Sâ. —
de Jeanne d'Arc, âiiiL Eclipse de lune, i^eQ. Eclairac de soleil, Ecole de droit
à Orléans, â2 Kcoles piiiuares, Hfi. Ecrit contre Napoléon, 255. Ecrits
incendiaires, 2 — séditieux, Eglise deSt-Euvcite, 1S-37. — de St-Pierre
rendue au culte, 42, — du Bon-PastfMir, 27, — des bénédictins, 4i. —
deSt-Pierre-Lcnlin, 4iL — des Capucins, hôpital militaire, Elèves de l'école
ecclésiasticpie, Elite de la jeunesse orléanaise, 56Emeute de la garnison
d'Orléans, — à Orléans, 2C3. Empnint pour Us hôpitaux, 240. Enlèvement
projeté de MarieLouise, ISO — dn trésor de l'impératrice, 489. — du ptéfet
dn Loiret, Enlèvement de MM. Piltè, Tassin, Baguenault et Doyen, 322.
Enthousiasme extraordinaire, 100. Entrée des étrangers dans Paris, 176. —
des troupes prussiennes à Orléans, 295. Entrepôt de sel à Orléans, Epidémie
dans les hôpitaux militaires, 200. Epître au préfet du Loiret, fiâ. — à
Jacques Delisle, 2ÂSL Epurations pour cause d'opinions, Escroqueries
faites à Orléans par les officiers alliés, 260. Elablissenient insalubre, 110^e
Etendards de la cohorte urbaine à cheval, m Evacuation des blessés de
l'armée, m. Excommunication de l'empereur, 95-126. Expédition d'un
maître marinier d'Orléans, 197. Exposition del évêque Bernier^ââ, F.
Fabrique de charbon animal, 2ÎJ_ Fatiraions Orléanais, 177. Fédérés
bretons, 2fiâ. EciuniJ^s piililiques, 3S1L Fêle de la Ville en 1804,2. — en
J805, 22. — en 18J6, M, — en d807, 42. — en 18U8, filL — en 1809. ^ —
en 4810, IM. — en 181!, ±AK — en 1812, 135. — en 4813, lAS. — en
4814, 208. T. I er Fête de la Ville en 4845, 271. — on 4816, 400. Fête
anniversaire pour la naissance de l'empereur, 85. — pour le sacre de
l'empereur, 46. — pour le mariage de Napoléon, m. — pour la naissance du
roi de Rome, m. — anniversaire du couronoement, 98-444-437. — pour la
victoire de Lutzen, — |M)nr la paix avec les étrangers, 222.

The text on this page is estimated to be only 29.97% accurate

- 434 Fête anniversaire pour les victoires en Allemagne, 2S. — du roi de Prusse célébrée à Orléans, a2S. — de St-Louis en ^StS, — du premier jour de l'an, iiL Fêtes supprimées, ^ — du Rondon, 4QQ. Foire du Mail, — St-Âignan, 1^ Folie des militaires français, i72. Fonctions reprises par ordre de Louis XVIII, 2aâ. Fortifications d'Orléans arrêtées, m — d'Orléans en ISj 4,204. — du pont d'Orléans, Fossés de la porte Bannier, 402. Fonqueau de Pnssy, poète Orléanais, ^^iFrancs- Maçons, liiL Garantie pour Icsstibsislances, 2ML Garde impériale passant par Orléans, 52. Garde d'honneur pour Tcmperenr, — nationale mobilisée, 'ISQ. — nationale d'Orléans réorganisée, m. Gardes nationaux requis, IM. Générosité d'un Orléanais, 13fL Genlis, (madame de) h Orléans, Gouttières saillantes supprimées, Gouvernement provisoire en 4814. — militaire en ISM, 2iâi Gouvion Saint-Cyr à Orléans, 249254. Grélry à Orléans, 2Z. Grilles de fer des portes de ville, .S^-12S. Guillaume (le prince) passe par Orléans, 227. II. lleures de travail dans les bureaux, Hdpital militaire aux Augustins, 496. -- dans l'église des Capucins, 497. Hùtel-de Ville réparé, 2L Hôtel -Dieu, son déplacement, 3^ llumanité des Orléanais, d8S. Hymne vendéenne, 2G4. Hymne bretonne, Impératrice (1') à Orléans, 65. ImpôUde iS04, lâL Imprimé séditieux, 372. Imprimerie pour l'armée de la Loire, 2iiS. Inspecteur de l'imprimerie, 44.^ . Installation du maire en 4816. Installation de la cour royale d'Orm. Instruction secondaire à Orle'ans, 94. Instruction religieuse au lycée, K}2. Insultes au préfet du Loiret, llilL — à un magistrat de la cour royale, 233. Interiuplion du passage sur la rive droite de la Loire, 294. Invasion étrangère, 4 .SI .

The text on this page is estimated to be only 27.27% accurate

Jarente (de) .incieii évê4iue, 2Q. Jardin de l'Ilôlel-Dieu, 3S,
Jérôme qiiine Orléans,. i«J2. Joseph Bouapvn le à 0»léaiis, 448Joséphine à
Orléans, Joudaji (le maréchal) arrêté, liâ. Journaux du Loiret timbré», 3^7
— • supprimés, ^ _ . Jouselin , ingénieur à Danizick , M. Jugement du
tribunal de police d'Orléans, â2iL — de la cour prévôtale à Montargis, 4il^
Juges de paix en 4S14, 212. — du tribunal de commerce, ^ Jury médical,
127. 1^ . Latour père, docteur-médecin, IL lalour (Dominique), médecin, iM
. Leberl, poète Orléanais, 32 S7 Leçon de politesse, 92. Lefebvre (le
maréchal) à Orléans, Lettre du ministre de Tinlérieur au préfet, iOfi. — «lu
préfet au maire d'Orléans , — de M. le préfet du Loiret à M. Loltin, 239. —
du maire à M. Bouchet, député . — du maire d'Orléans au général prussien,
3A(). — de l'empereur à l'évêque d'Orléans, — de M. de Vilicvéque, 21L —
de M. Brillard, 2fia — de l'intendant général des armées prussiennes, 323.
Lettres patentes du roi en faveur du maire d'Orléans, 22â. Levée de 250,000
hommes, iâi. Lieutenant-général def rancc,lM. Lieutenans- généraux en iSlà
, 21iL Lithographie, convives dti sénateur Roger , 2â. Livres vendus, 41L
Livrets pour les ouvriers, liL — ' pour les domestiques, 3D9.. Logement de
la cour impériale à Orléans , 1&2. — de MM. les conseillers d'Etat, Loi sur
les honneurs militaires à rendre au culte, d _L Louis XVIII à St-Ouen , 2nO-
20A. — à Paris, 2û5, — prenant des précautions 'relatives au débaruucuiuiu
de Napoléon, 2âS. — quitte Paris, 259. — rentre dans Pari», 285. Loups
tués en 4814, 2\^i. Lycée d Orléans en 4816, 332. Ai. Machine à fder le lin,
IM. Magasin à pondr».', 42. — de garaulif, 210-244. Majorats, ^ Maire des
Cenl-Jours, 278-2Sfi. Manufacture de coton, 81, — de porcelaine, ÎML —
de draps par mécanique, 4 .7. Marché aux bestiaux, Jii. — à la volaillf, âiilL
Maréchal (le) Davoust à Orléans, 287. Maréchaux de France en 4844 . 24iL
Marel, préfet, M. Mariés extiupls de la conscription, Mauvais citoyens h
Orléans, 334. Médaille de Jeanne d'Arc, Membres du conseil des prisons, M

The text on this page is estimated to be only 28.24% accurate

Messe pour l'impératrice, Mission à Orléans 4815, 355.
Mission en France, AOQ. Monnaies d'or et d'argent, leur valeur, 440.
Monnaies antiques, à L. Mont-St Bernard décrit, 24. Moreau, général, 10.
Mort de fienlil, du Loiret, 7^ — de Delabaye, IS, — de Blain, AiL — de
Cotirctde Villeneuve, 22. — de Lagardelle, Sâ^ — de l'évêque d'Orléans,
Bernier, — d'Antoine-François Lollin, ^ — de Belle-Tesle, 2fL — de
Rondonneau, âL — de Lhuillier-Desbordes, 22^ — de Talleyrand, oncle du
ministre, 92. — de Pierre Bardin, peintre, ÎDL — du ^énéral Midler, — de
Dubois de la Roncière, lii2. Mort de Rousseau, évêque d'Orléans, Hi). — de
Leblucf, 143. — du général Guin, 436. — de l'abbé Delafosse. — de
Rouet, vigneron, 142^ — de Maussion, Ifi^L — de Lalour fils, 122. —
héroïque de l'abbé Harengd, — de Joséphine Beauharnais, ^44. — de
Bnibol, 212. — de Ronceray, 240. — de Tassin de la Renardière, 242, —
de Meunier, 242. — de M. d'Enibniu, 212. Moulon-Duvernet, général
proscrit, âM. Mouvement de la population d'Orléans de 1804 à 4\$ J5, â2iL
Mutation à la préfecture en 4814, 2liL Murs de ville démolis, M. iV.
Naissance du roi de Rome, 416.] Naïveté d'une Orléanaise, 1A. Napoléon
emprinu*, 4-S. — arrive à Orléans, 63_. — adressant la parole à un membre
du conseil municipal, Ū2u — demandant la distance du canal, Qi. O.
Napoléon quitte l'île d'Elbe, 24^ — débarque en France, 2â&^ — entre à
Paris, 251L — et madame de Geulis, ES2. Napoléon 11, 279. Note sur la
bataille d'Austerlitz, en 4845, 22^. Nouvelle conslitutioa en 4814, 179.
Observations à l'intendant prussien, 313. Octroi municipal d'Orléans, 2<
Ode à Marie, 434. — de Fouque

- 437 p. Pamphlet contre Napoléon, 111L Passeport des voyageurs, (ML Pavillons des portes de ville, 27. Pavage aux frais des propriétaires, MIL Payen fait paraître un ouvrage, 41. Pèlerin du nord, cétacé, Peine du carcan, M. Pénitens de Ninive, 111. — d'Orléans, Pensions d'Orléans, 111L Pèren (le) l'avolette, Pet-i|uisilion chez le maire de StJean-le-Blanc, 3S9. Pie VU quille la France, 2L — à Fontainrhlonii, 127. — passant par Oiiéans, IRfi. Pièce affichée à Orléans, 41)2. Pierres tombées du ciel, 440. Pillage des voilures de l'impératrice, Plan d'Orléans, 4& Placards pour dons au gouverneuient, 223. Premier président de la coar impériale, IIL Princes (les) d'Espagne à Orléans, Prisonniers il^» inierre utilisés, 29. Prix d'une niétlaille d'or, liL Procès-verbal de l'inauguration du portrait de l'empereur, 2fL Proclamation du maire d'Orléan8,S. — pour la Si Napoléon, i2iL — de Marie-Louise, 477. — relative au retour du roi, 207. — en faveur des Bourbons, 2Û1L — pour l'arrivée du duc d'Angoulême à Orléans, 240. — de Napoléon, 252. — du prètt'l Leroy, 2S3. — relative à la mort de Louis XVI, 384. Promenade de la Mouillère, 4â_. Proscrits poursuivis à Orléans, 35!L Protestation de Louis XVIII, 2^ Prussiens, entrant dans le département, 2S9. Raoque, médecin, sa découverte, 44.^ Rassemblement politique, 3SS. Becensement des habita us, 3!)S. Réclamation de M. Villcvêque, 231. Registre pour avoir le vœu des Orléanais, 2^ Relevé des dépenses faites à Orléans par les Prussiens, 33â. Relevé des dons fait au gouvernement du roi en 4844, 223. Réparations des routes, 62. Représentation extraordinaire au théâtre d'Orléans, 2iiiL Révolte de la garnison d'Orléans, m Roger-Ducos, sénateur à Orléans^ Roi (le) de Rome à Orléans, 481Rosières à Orléans, IM. Rousseau, évêque d'Orléans, 4!L Rue de Jcanne-d'Arc projetée, 4^. Salpêtrerie à Orléans, 3îL Salut à St Aignan, 111 245. Séance ora<2;euse au conseil municipal d'Orléans, 5, extraordinaire à l'hôtel de la mairie, 3114. — du conseil municipal relative au tableau

— 438 — Signataires d'une]] pétition à Vempcreur, 105. Signes
proscrits, 367-370-375-376 Société des sciences physiques, ^ —
d'agriculture, iO'Z. — de luédte cine, iiHj, — paternelle des chevaliers de St-
Louis, 24iL Soldats espagnols passant par Orléans, àL ■ — révoltés, 2M.
Stales de Ste-Croix, îltL Statue de Louis XI, 322^ Suppression de repas à la
fête de Ville, lis. Sûreté publique, iSfL Surveillans pailiculîers, 260. T. Te
Deum pour le sacre de Tem pereur, IfL — pour Ventrée des Français k
Vienne, 3iL — pour la prise de Vienne, 05^ ' — pour la bataille de Wagrani,
M. — pour la naissance du roi de Aome, IM. Te Deum pour le succès de la
bataille deMoskowa, 137. — pour l'entrée dans Moscou , 132. — pour le
retour des Bourbons, — pour l'arrivée du roi près Paris, 201. Yaccinateurs à
Orléans, 109. Vicaires-généraux en 1815, Vente de la manufacture de coton
Visiteur des femmes publiques, d'Orléans, 84. 38iL Vendéenne (la), 264.
Vivres envoyés sur la rive gauche Yeiigeance d'une femme poète , de la
Loire, 288. 382. Voeu du tribunal, L Vétérinaire de la préfecture, 2i . Vol à
la mairie, 211.

The text on this page is estimated to be only 21.28% accurate

Page ligne au lieu de liSél : 1& premier cooseU premier consal . n
2fi 1805 1805. 13 bayonaaiso majonoai»e. 2!k Mj^rİROulo Barigoule. un 5
bayounaise mayouuaise. 52 33 se troaTait se trouvaient â2 2il 1817 1807.
IM 2Q 1806 1809. 1S5 22 1821 1812. 201 22 Dnfoar Dufaur. 212 fi par
poor

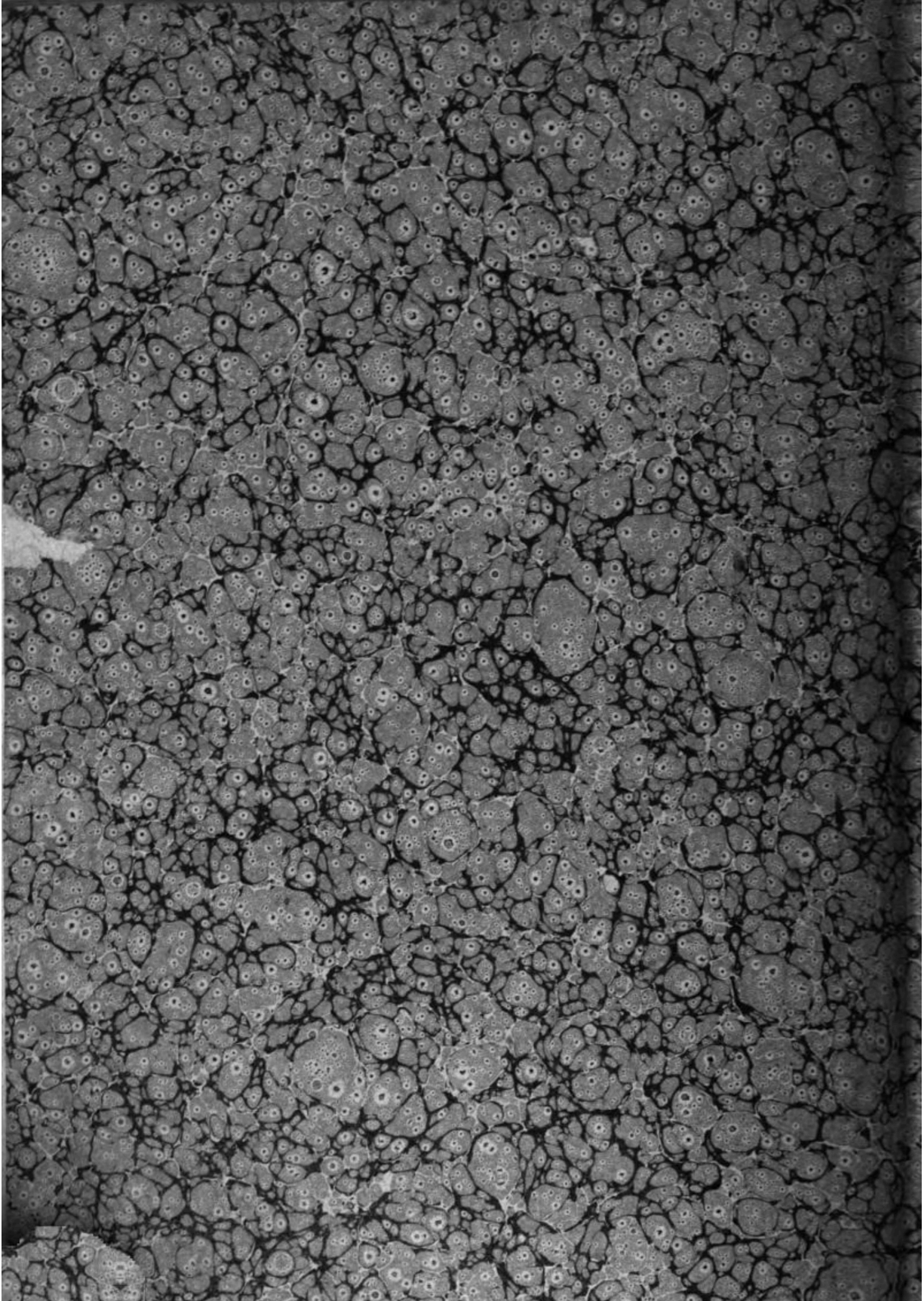
Digitized by Google

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.00% accurate

Digitized by Googl

*Digitized by Google



The text on this page is estimated to be only 11.00% accurate

■ I N /

